Masui



Congo Free State. Comité exécutif. Exposition internationale de Bruxelles, 1897.

Guide de la section de l'Etat indépendant du Congo.

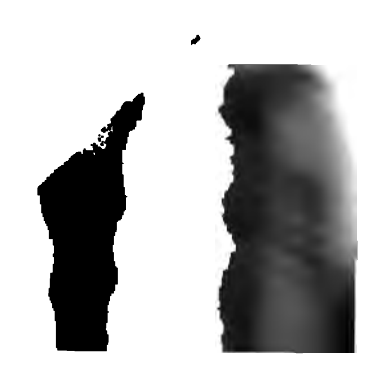


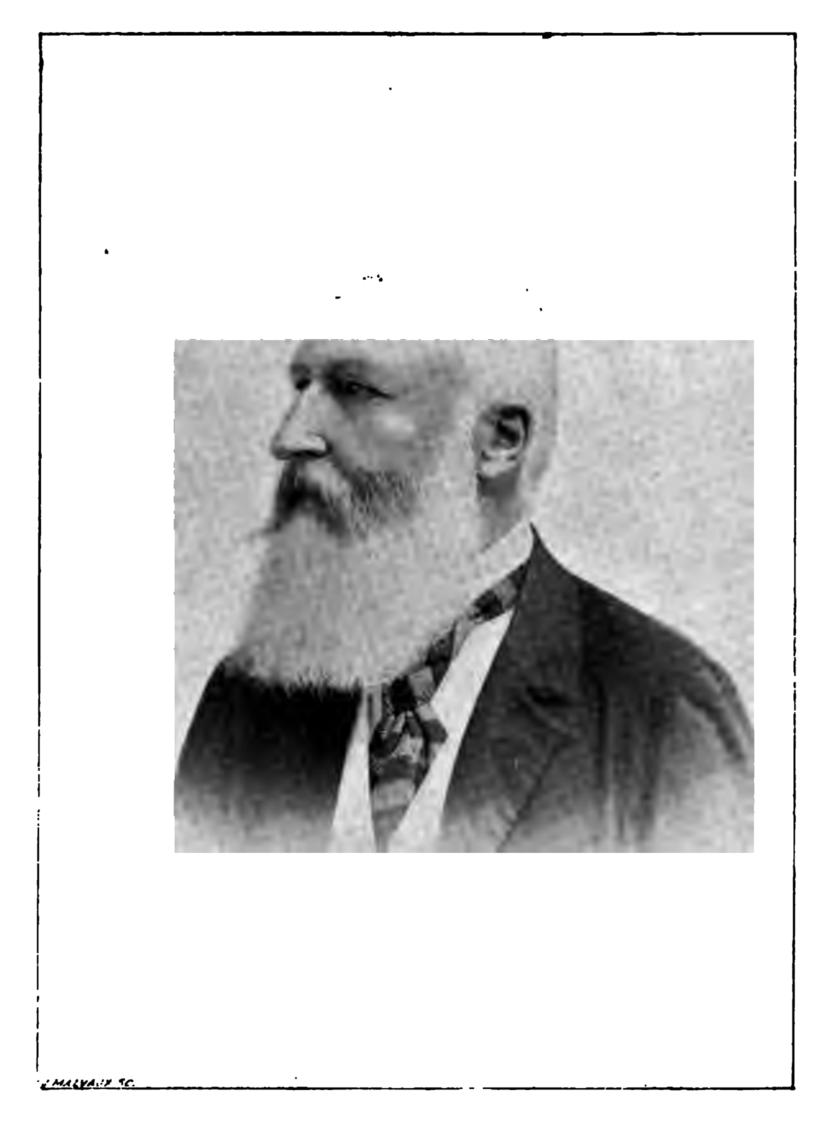
L'ÉTAT

INDÉPENDANT [illegible]

[illegible]

BRUXELLES





LÉOPOLD II

ROI DES BELGES

SOUVERAIN DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

GUIDE

DE LA SECTION DE

L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

A L'EXPOSITION DE

BRUXELLES-TERVUEREN

EN 1897

Ouvrage publié sous la direction de M. le commandant LIEBRECHTS

Président du Comité exécutif

par les soins du

LIEUTENANT TH. MASUI

Secrétaire général.

ILLUSTRATIONS D'AMÉDÉE LYNEN

Clichés d'après des photographies d'ALEXANDRE, MASUI, MICHEL, etc

Cartes dessinées par EMILE MIEROO.

Diverses notices sont signées :

Professeur STAINIER, professeur LAURENT, Dr DRYEPONDT,

Lt DE LA KÉTHULLE,

Lt KOLLER, DE HAULLEVILLE, MEULEMAN, SEELDRAYERS.

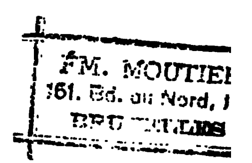
Portraits de BLANC et GERUZET

BRUXELLES
IMPRIMERIE VEUVE MONNOM
32, RUE DE L'INDUSTRIE, 32

1897







L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

A L'EXPOSITION DE

BRUXELLES-TERVUEREN

1897



LÉOPOLD II

ROI DES BELGES

SOUVERAIN DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

MM. DROOGMANS, H., secrétaire général du département des finances du Congo.
DRYEPONDT, G., médecin militaire.
DUBOIS, J., contrôleur des impôts.
DUPONT, E., directeur du Musée d'histoire naturelle.
ÉTIENNE, D., docteur en médecine.
FICHEFET, A.
FIRKET, docteur en médecine, professeur à l'Université de Liége.
FIVÉ, ED., major.
FRANÇOIS, E., sous-intendant de première classe.
FUCHS, F., inspecteur d'État.
GHEERAERTS, M.
GHISLAIN, L., secrétaire général du gouvernement local au Congo.
GIHOUL, consul de la République de Libéria, à Bruxelles.
GOFFIN, L., ingénieur-directeur de la Compagnie du chemin de fer au Congo.
GORIN, F., commissaire de district de première classe.
GORIS, A., industriel.
GREINER, directeur général de la Société anonyme John Cockerill.
HANEUSE, L., capitaine commandant.
HANOLET, L., commissaire général au Congo.
HECQ, C., chef de la zone Uerre-M'Bomu.
HYMANS, P., avocat.
JACOBS, F., Monseigneur, doyen de Bruxelles, vice-président de la Société antiesclavagiste de Bruxelles.
JACQUES, J., commissaire général au Congo.
LANGE, A., chef de la zone du Haut-Ituri.
LAURENT, A., major, administrateur de la Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo.
LAURENT, E., professeur à l'Institut agricole de Gembloux.
LEBRUN, A., capitaine commandant.
LEBRUN, docteur en médecine.
LE GRELLE, O., comte, commissaire de la Société d'agriculture et de plantations au Congo.
LEJEUNE, F., ff. de directeur de la justice.
LE MARINEL, P., capitaine.
LEROI, G., commissaire général au Congo.
LEROY, E., R.-P., secrétaire du R. P. provincial de la Compagnie de Jésus.
L'HOEST, F., directeur la Société royale de Zoologie d'Anvers.
LOMBARD, R., directeur à l'Administration centrale.

MM. LONG, A., chef de la zone de Kabambarre.
LUBBERS, L., chef des cultures au Jardin botanique de l'État à Bruxelles.
MALFEYT, J., ff. de commissaire de district des Stanley-Falls.
MELIS, L., docteur.
MEULEMAN, E., médecin vétérinaire de l'armée.
MICHEL, F., capitaine commandant.
MOLS, A., administrateur de la Société anonyme Anglo-Belgian India Rubber and Exploration Company.
MONTHAYE, E., capitaine d'état-major.
PARMENTIER, G., industriel.
PÉTILLON, A., capitaine commandant.
POCHEZ, H., trésorier général de l'État Indépendant du Congo.
RICHARD, E., capitaine commandant de première classe de l'État du Congo.
ROGET, L., capitaine commandant d'état-major du Congo.
RORCOURT, procureur d'État.
RUE, V., chef de la zone de Ponthierville.
SARRAZYN, G., ff. de commissaire de district.
SCHELLEKENS, L., administrateur de la Société anonyme d'agriculture et de plantations au Congo.
STAINIER, X., géologue, professeur à l'Institut agricole de Gembloux.
STORMS, E., major.
THÉODOR, L., membre de la Chambre des représentants.
VAN AERTSELAER, supérieur général de la Congrégation des missions de Scheut.
VAN DAMME, M., secrétaire général adjoint du gouvernement local, à Boma.
VAN DEN NEST, A., échevin de la ville d'Anvers.
VAN DEN PLAS, C., intendant.
VAN DER GRINTEN, E., commissaire général au Congo.
VAN DER HAEGHEN, D., industriel, à Gand.
VANDERSTRAETEN, E., de la Maison Best et Cie, Anvers.
VAN GÈLE, A., capitaine commandant.
VAN HOEGAERDEN, F., industriel.
VAN IMPE, abbé, directeur de l'Institut de Gyseghem.
VAN ISEGHEM, A., avocat.
VAN YPERSELE DE STRIHOU.
VERSCHELDEN, J.-B., ff. de commissaire de district.
VERSTRAETEN, A., chef de la zone Rubi-Uelle.
VAUTHIER, R., avocat.
VEREYCKEN, J., lieutenant.
WALFORD, G.-P., agent général de la Société maritime du Congo, à Anvers.

SECTION DU CONGO

Secrétaire général : M. CH. LEMAIRE, lieutenant d'artillerie.

Membres :

MM. le D[r] DUPONT.

le D[r] DRYEPONDT.

COMMISSION DE PATRONAGE

Président d'honneur : M. le lieutenant-colonel WAHIS, gouverneur général au Congo.

Président : M. le major THYS, administrateur-directeur général de la Compagnie du chemin de fer du Congo.

Vice-Présidents : MM. VALÈRE MABILLE.

G. DE LAVELEYE.

Membres :

MM. ANTOINE, J., chef de la zone Manyema.

ARNOLD, N., directeur à l'Administration centrale.

AVAERT, E., capitaine commandant.

BAERTS, A., chef de cabinet du secrétaire d'État du Congo.

BAILLY, membre de la Chambre des représentants.

BAYNES, secrétaire général de la Baptist Missionary Society.

BEIRLAEN, E., ff. de commissaire de district du Kwango oriental.

BEST, J.-P., agent général de la Compagnie belge maritime du Congo.

BOLLE, sous-directeur à l'administration centrale.

BOMMER, aide-naturaliste au Jardin botanique de l'État à Bruxelles.

BRACONNIER, capitaine commandant, adjoint d'état-major.

BRUNEEL DE MONTPELLIER, conseiller provincial.

BUFFIN, baron, colonel d'état-major, secrétaire général de l'Association congolaise et africaine de la Croix-Rouge.

BURROWS, G., chef de la zone Makua.

CABRA, A., capitaine d'état-major.

CAMBIER, E., major, administrateur-directeur de la Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo.

CHALTIN, L., commissaire de district de première classe.

CHRISTIAENS, P., capitaine commandant, adjoint d'état-major.

MM. CORNET, J., géologue.
COSTERMANS, P., commissaire de district de première classe.
CRÉPIN, directeur du Jardin botanique de l'État à Bruxelles.
DAENEN, A., capitaine commandant.
DANNFELT, J., capitaine de la force publique.
DE BERGHE, N., chef de la zone du Tanganika.
DE BORGHRAVE, J., membre de la Chambre des représentants.
DE BROWNE DE TIÈGE, A., administrateur de la Compagnie anversoise du Commerce au Congo.
DE BRUYN, F., industriel, à Termonde.
DE COCK, G.
DE CUVELIER, A., chevalier, secrétaire général du département des affaires étrangères du Congo.
DE HEMPTINNE, P.
DE KEYN, E., industriel.
DE KEYSER, H., commissaire de district.
DE KEYZER, E., directeur des finances au Congo.
DE LA CROIX, P.
DE LA KÉTHULLE DE RYHOVE, C., lieutenant.
DELCOMMUNE, A., administrateur de la Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo.
DELCOMMUNE, E., administrateur-directeur de la Compagnie des magasins généraux du Congo.
DE MACAR, A., capitaine commandant.
DE MARBAIX, T., sous-intendant de première classe.
DE MOOR, L., capitaine, adjoint d'état-major, secrétaire adjoint de l'Association congolaise et africaine de la Croix-Rouge.
DE NIEULANT ET DE POTTELSBERGHE, G., vicomte, membre du Comité directeur de la Croix-Rouge.
DE RAMAIX, membre de la Chambre des représentants.
DE ROSEN, G., baron, ff. de commissaire de district de première classe.
DE SAINT-MARCQ, P., commissaire de district de première classe.
DESCAMPS, chevalier, sénateur, membre du Conseil supérieur du Congo.
DESCAMPS, G., capitaine commandant.
DE STEIN, baron, chargé d'affaires de Libéria en France.
DHANIS, F., baron, inspecteur d'État.
D'HEYGERE, C., magistrat.
DIDERRICH, N., directeur de l'agriculture au Congo.
DIELMAN, G., commandant de la force publique.

MM. Van Dorpe, J., directeur des transports au Congo.
Wangermée, E., inspecteur d'Etat.
Wauters, A.-J., secrétaire général de Compagnie du chemin de fer du Congo.
Weyns, A., capitaine.
Wiener, S., avocat, membre du Conseil supérieur du Congo.

AVANT-PROPOS

Cette monographie a été écrite pour servir de guide à la section de participation de l'État Indépendant du Congo à l'Exposition de Bruxelles-Tervueren.

Le « Comité de la Section de l'État Indépendant du Congo », chargé par le Gouvernement d'organiser et d'installer cette section, a groupé autour des si importantes collections de l'État, celles des particuliers auxquels il a fait appel pour rendre tangible au public, dans son ensemble, l'œuvre coloniale des Belges, telle qu'elle se présente aujourd'hui.

L'autre subdivision du Comité Exécutif, la « Section du Congo » s'est occupée de l'installation des différents villages indigènes : enfants de Gyseghem, Bangala, Mayombe et du détachement de la Force publique.

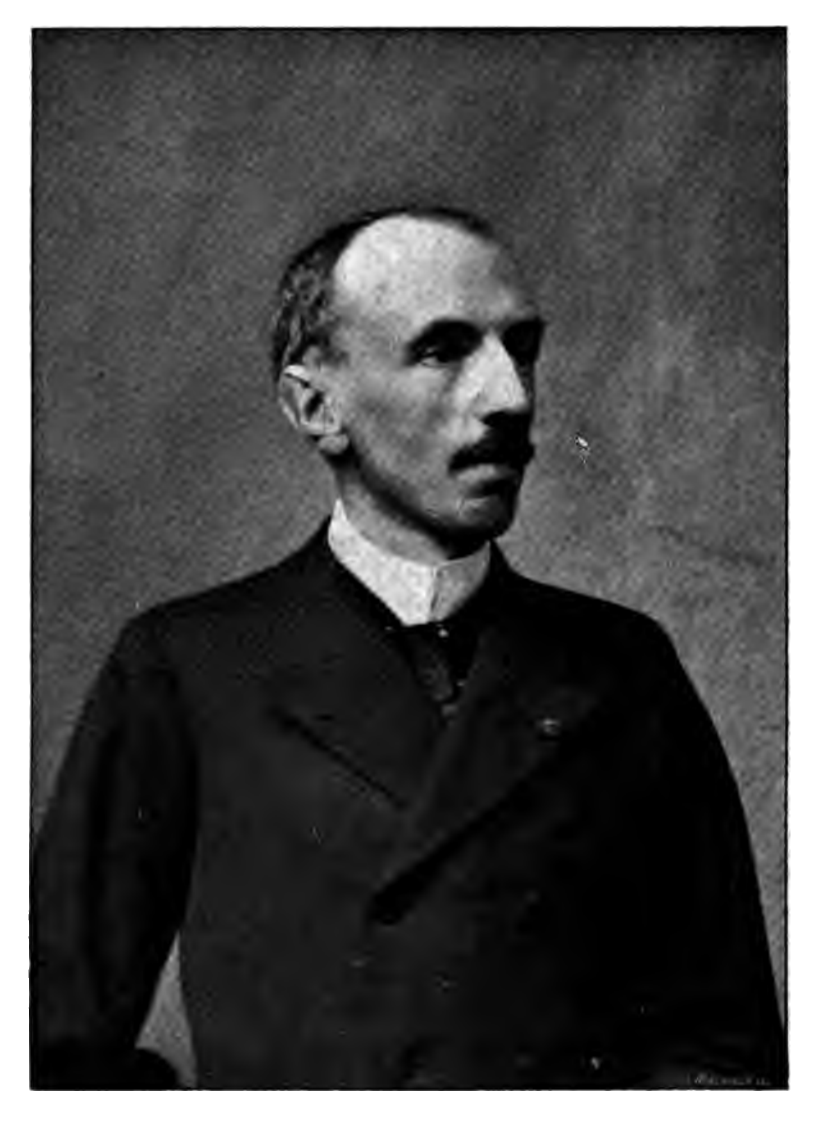
PAGES

Évolution politique et morale 207
Justice 214
Finances 217
Force publique 221
Districts et stations 227
Secours médicaux 231
Enseignement 238
Répression de la Traite 241
Les Missions catholiques 246
Les Missions protestantes 258

TITRE II.

LE CONGO ÉCONOMIQUE

Importation 265
La Géologie 269
Archéologie préhistorique 279
Mise en œuvre des métaux 281
La Faune 287
Les Animaux sauvages 288
Le Mimétisme 304
Les Animaux domestiques 306
Pêche 313
Chasse 318
Mise en œuvre des dépouilles animales 321
L'Ivoire 326
La Flore 335
Mise en œuvre des produits de la flore 347
Produits alimentaires 348
Produits pharmaceutiques 369
Produits oléagineux 379
Plantes tinctoriales 391
Gommes et résines 397
Textiles 422
Bois 434
Plantes ornementales et parfums végétaux 445
Les Grandes Cultures 449
Le Café 451
Le Cacao 462
Le Tabac 465
Exportation 471
Marchandises d'échange 473
Musée commercial 495
Matériel 508
Transports 515
Sociétés commerciales 524



EDMOND VAN EETVELDE

SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

LE SALON D'HONNEUR

Décoration de *I. De Rudder*.
Tapisseries de *Hélène De Rudder*.

La Barbarie.
La Civilisation.
L'Esclavage.
La Liberté.
La Polygamie.
La Famille.
Le Fétichisme.
Le Christianisme.

La salle d'entrée de la Section a été réservée aux œuvres d'art, elle forme le Salon d'Honneur de l'Exposition congolaise.

Sont exposés :

Des objets artistiques de métal, de bois, d'ivoire et des tissus congolais;

Des meubles et divers objets en bois du Congo, en bois et ivoire, en bois avec tissus indigènes ;

Des objets d'art en ivoire, bois, métaux et pierres précieuses.



Le degré artistique d'un peuple est l'expression la plus élevée de sa perfectibilité et la protection des arts souligne la grandeur d'un gouvernement.

Les colonies, sources fécondes de richesses, qui étendent si largement notre horizon commercial et scientifique, outre de merveilleuses matières à mettre en œuvre, peuvent apporter aussi — et tel est le cas pour les pays neufs du centre africain — une contribution réelle au domaine du « beau », offrant les œuvres des primitifs, naïves et émouvantes interprétations de la nature elle-même. Ces modèles, d'une sincérité et d'une pureté absolues, pourront aider d'une façon bien imprévue au développement de notre sens esthétique moderne.

C'est pourquoi nous avons voulu placer en tête de cette monographie le chapitre traitant de l'art dans l'État du Congo, aussi bien l'art congolais que celui qui a revécu à l'occasion de notre évolution coloniale, nous voulons dire la sculpture chryséléphantine.

Le Salon d'Honneur de la section a été créé dans le but de résumer toutes les manifestations artistiques ayant trait au Congo : il est, dans cet ordre d'idées, la quintessence de ce qui est exposé ailleurs et, comme tel, il est digne d'être l'introduction de l'Exposition congolaise. Dédié à tous ceux qui, directement ou indirectement, ont collaboré à l'œuvre du Roi ; puisse-t-il aussi préparer les nouveaux venus à la compréhension de l'idée coloniale et parler à leur âme comme la suite de ce qu'ils verront parlera à leur raison.

L'ART CONGOLAIS

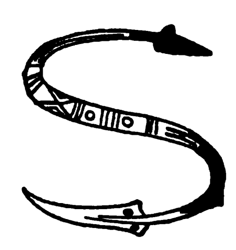


Suivant les ressources qui se sont offertes aux indigènes de l'Afrique, ceux-ci ont développé plus ou moins certaines branches de leur industrie et toujours les produits de ces industries montrent d'une façon saisissante le besoin inné de ces peuples de donner à leurs productions une forme élégante. L'ornementation est venue plus tard, quand la lutte pour l'existence, qui a dû troubler fatalement les premiers établissements dans un pays nouveau, ayant perdu de son acuité, a laissé aux artisans des loisirs leur permettant de procéder à la décoration de leurs objets. Cette même époque sans doute a été caractérisée par l'éclosion des arts plus abstraits : la danse et la musique ; la danse étant motivée par l'exubérance vitale de ces natures souples et saines ; la musique, par le besoin d'accentuer la parole et de la rendre plus expressive.

Au Congo, la gradation du sentiment du beau chez les diverses peuplades est nettement accusée. Dans la grande forêt équatoriale, où les noirs sauvages disputent encore âprement à la nature le droit d'exister, les objets qu'ils fabriquent possèdent bien cet aspect simple et harmonieux auquel nous faisions allusion plus haut, mais l'ornementation est plus que rudimentaire, parfois nulle, la danse est sans recherche, toute spontanée, les chants ont une mélodie sauvage. Les instruments de musique, sans harmonie, jettent des sons discordants, appels vigoureux se répercutant dans les échos de la forêt. On ne connaît pas d'instruments à cordes et si quelques marimbas se montrent, c'est qu'elles ont été apportées par les traitants bayanzi.

Tout autour de la forêt centrale, les tribus vivent déjà dans une ère de paix relative ; les mœurs plus douces ont donné des

loisirs et un besoin inné a développé les arts qui se manifestent chez les uns par d'admirables travaux de forge, chez les autres, par des sculptures d'une réelle valeur ou des travaux de vannerie d'une absolue délicatesse. L'art musical aussi a été le résultat de l'heureuse influence de la quiétude matérielle; les instruments se sont prefectionnés; aux trompes rustiques sont venus s'ajouter les chalumeaux donnant plusieurs sons, les xylophones, les marimbas, vrais ferrophones, les instruments à cordes, avec leurs douces gammes dont les intervalles de notes forment un ensemble d'accords déterminés justifiant le grand sentiment musical des nègres.


'il eût fallu faire ressortir l'harmonie de la ligne dans les travaux des forgerons noirs, nous aurions pu faire figurer dans le Salon d'Honneur la plupart des armes indigènes. Couteaux, fers de lance, dards de flèches ont d'audacieuses silhouettes d'une diversité infinie et d'une grande élégance. Nous nous sommes contentés d'exposer quelques échantillons d'objets de métal caractéristiques donnant lieu à une remarque intéressante : Tandis que les peuples du sud, Bakuba, Baluba, Bakusu, Vuarua, excellent à travailler le métal sur l'enclume, créant ces ouvrages extraordinaires en fer forgé et incrustant des motifs de cuivre rouge dans le fer, comme le montre une hache de guerre vuakusu du Malela ; les peuples au-dessus de l'équateur : Azande et même les Bateke qui, on le sait, descendent du nord, ont une prédilection pour le ciselage et les fines découpures du métal. Certains fers de javelots, les pointes des flèches sont hérissés de crochets, armés de spirales redoutables, aussi cruelles qu'élégantes. Les couteaux de jet azande ont une forme tourmentée et nous montrons l'un d'eux travaillé au burin dans la perfection. Les Bateke décorent leurs colliers et leurs bracelets de laiton par un procédé analogue.

Sont exposés :

***Hache du Malela**, incrustée de cuivre ;*

***Couteau de jet azande**, monté exceptionnellement d'un manche d'ivoire ;*

***Couteau d'exécution azande**, monté exceptionnellement d'un manche d'ivoire ;*

Collier de chef bateke.

Les peuples du Kassaï, jusqu'au Tanganika, sont passés maîtres en l'art de sculpter le bois. Plus que partout ailleurs, ils emploient cette matière et nous avons distrait des collections de la région du sud quelques types ravissants de gobelets.

Un degré plus élevé de l'art de la sculpture est la représentation de la figure humaine. C'est encore dans le sud que l'on rencontre les spécimens les plus extraordinaires de cette interprétation.

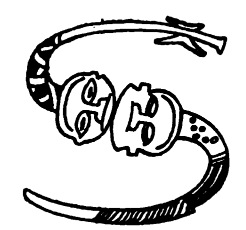
Dans la région maritime du Congo, dans celle des monts de Cristal jusqu'aux grands lacs, les fétiches ou gris-gris sont représentés par des bonshommes, plus rarement des animaux, d'allure baroque ou expressive, suivant que l'on se trouve près ou loin de la côte. Le long de l'Atlantique, en effet, l'influence des blancs a, depuis des siècles, fait sentir ses effets et la question artistique n'a rien eu à y gagner, d'abord parce que les modèles dont les traitants ont inondé le pays étaient laids et aussi parce que l'abondance même de ces objets a fait perdre aux naturels l'occasion de s'en confectionner, par suite, de se perfectionner le goût.



Le nègre est très observateur. Pareil à nos enfants qui souvent dessinent une image en exagérant les détails, il interprète dans ses figures, d'une façon réaliste, les idées qui ont présidé à leur confection. Tous les détails sont représentés et l'exagération qui en résulte forme un ensemble des plus curieux au point de vue documentaire. Le petit fétiche mis en évidence est un exemple frappant de ce fait. On y retrouve la coiffure, les tatouages, le costume du Bakuba et son allure expressive est certainement voulue.

Sont exposés :

Coupes bakuba en bois sculpté ;
Fétiche bakuba.



i les Congolais travaillent volontiers le bois, ils ont su apprécier aussi les qualités de cette matière précieuse entre toutes : l'ivoire. Il est vrai qu'elle n'a pas toujours été précieuse pour eux, au sens commercial du mot. Avant l'arrivée des Européens, les défenses d'éléphants restaient souvent sans emploi; tout au plus les indigènes s'en servaient-ils pour faire des objets usuels : des pilons et des mortiers, des bracelets, quelques manches de couteaux et surtout des trompes, depuis la plus petite jusqu'à celle atteignant deux mètres de hauteur.

A la côte, les artistes noirs décorent sur commande les pointes qu'on leur confie; ils sculptent en bas-relief une théorie de personnages courant l'un derrière l'autre comme sur l'escalier d'une tour et ce massacre coûte aujourd'hui un shelling par figure. Le même travail se fait sur des dents d'hippopotames ou de phacochères. Des spécimens de cette industrie sont exposés, témoignant de la bonne volonté des sculpteurs cabinda.

On rencontre dans le Bas-Congo des ivoires d'une valeur plus sérieuse; ce sont les fétiches servant de pommeau aux cannes des grands chefs. Ils sont rares.

Dans la région du sud et principalement dans la Djuma, les ivoiriers font de minuscules fétiches et des plaques se portant au cou comme breloque, représentant des personnages accroupis pareils à des divinités indoues. Entre le Lualaba et le Tanganika les féticheurs de Misisi ont des masques d'ivoire sans grande expression et l'on voit aussi des fétiches grossiers tirés du bout d'une petite dent.

Chez les Azande il n'a pas été signalé d'objets d'ivoire autres que ceux ayant une utilité directe; la représentation de la figure humaine est du reste rare dans ces contrées; par contre, nous avons eu l'occasion de réunir une jolie collection d'épingles toutes différentes, d'une grande élégance.

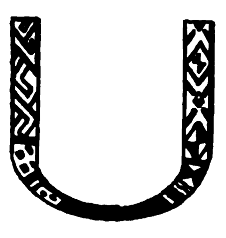
Enfin, sont exposés, choisis dans les collections ethnographiques aussi, quelques spécimens de trompes, d'anneaux et de gobelets, ces derniers tournés par un Égyptien au service du sultan Rafaï.

On peut remarquer sur tous ces ivoires une ornementation gravée rappelant les ciselures signalées à propos des objets de métal de même origine.

Sont exposés :

Dents d'ivoire d'éléphant, d'hippopotame, de sanglier, sculptées à la côte ;

Statuette ancienne appartenant au R. P. D'Hooghe;
Fétiches de la Haute Djuma, en ivoire et en os;
Fétiches de Misisi;
Épingles à cheveux, gobelets et bracelets de la Région du Nord.



ne conséquence naturelle de l'abondance des produits fibreux que l'on rencontre en Afrique, est l'emploi qu'en firent de tout temps les indigènes. Les Congolais peuvent être rangés à la tête de tous les peuples primitifs pour l'industrie de la vannerie et non seulement la partie matérielle de leur travail s'approche de la perfection, mais la partie artistique en est aussi remarquable. C'est spécialement dans les tissus que nous trouvons des échantillons d'ornementation polychrome congolaise.

Plusieurs salles de la section ont été décorées à l'aide de tissus et de nattes fabriqués par les noirs; le fond des tentures couvrant les murs de ce Salon d'Honneur est composé de plusieurs centaines de pièces d'étoffes brodées du Kassaï encadrant les tapisseries de M[me] De Rudder et toutes sont différentes. L'imagination des artistes nègres est d'une fécondité extraordinaire; à l'aide du losange, du triangle et des carrés, par un assemblage varié de ces figures géométriques, ils savent trouver tant et tant de compositions qu'ils déroutent les conceptions de nos décorateurs les plus inventifs. Mais si pour les tissus, à cause de la texture de la trame, on s'est contenté de figures rectilignes, il ne faut pas tomber dans l'erreur accréditée que les nègres ignorent les motifs d'ornementation en lignes courbes; ceux-ci, qui dénotent un degré artistique plus avancé, sont moins fréquents du reste.

Sont exposés:

Tissus brodés des Bakuba formant le fond de la décoration du Salon d'Honneur;
Nattes des Bakuba et tissus brodés de la Djuma décorant le Salon des Cultures (pour mémoire).
Nattes de Luvituku ornant la Salle des Importations (pour mémoire).
Tissus entrant dans l'ornementation des meubles.

MISE EN ŒUVRE ARTISTIQUE DES PRODUITS DU CONGO

Les remarquables productions des nègres ne pouvaient manquer d'attirer l'attention des artistes belges, comme certains produits, tels le bois et l'ivoire, devaient servir de matière première pour l'exécution matérielle de nombreuses conceptions artistiques et industrielles. C'est ainsi que les dévoués collaborateurs chargés de veiller à l'édification des différentes salles de la section congolaise, ont pu trouver dans les produits du Congo même d'inestimables ressources pour créer un cadre digne des richesses exposées.

Depuis plusieurs années, le gouvernement s'est préoccupé de l'exploitation méthodique des forêts; peu à peu, se dégageant de la confusion inévitable que devait provoquer le classement des essences nouvelles provenant de l'Afrique tropicale, on est arrivé à faire une sélection, à choisir celles les plus aptes à être mises en œuvre et aujourd'hui, ***la Section congolaise tout entière a ses boiseries en bois du Congo.***

Suivant l'heureuse évolution qui, se dégageant des anciens errements, substitue les matériaux apparents à ceux recouverts de peinture, l'emploi des bois merveilleux, aux chaudes couleurs, aux reflets chatoyants, montre ce que valent ces bois et l'inestimable richesse qui existe presque inexploitée tout le long du grand fleuve de l'Afrique tropicale.

Pour en revenir au Salon d'Honneur, plusieurs architectes et ébénistes encouragés par l'État du Congo ont exposé des meubles d'art de toute beauté et ont eu l'occasion d'y appliquer soit des tissus congolais, soit des ivoires, montrant ainsi le parti que l'on peut tirer aussi bien de la matière première que des œuvres mêmes des artisans noirs.

Et, à ce propos, un essai des plus intéressants vient d'être réalisé; empruntant à l'Afrique ses modèles, M. Wolfers a exécuté des coupes en métal : bronze et étain, copie absolue des coupes sculptées par les indigènes.

Exposants :

De Grauw.

Bureau, fauteuil, chaises de bureau, guéridon;
Socles pour ivoires.

DÉSIR.
Vitrine pour les ivoires de Wolfers.

DEVOS.
Socle de l'ivoire de Le Roy.

J. GENET.
Meubles.

P. HANKAR.
Socles des ivoires de Samuel et De Tombay;
Supports de palmiers en troncs de borassus;
Mobilier de bibliothèque : meuble de coin, table, chaise, tabourets;
Médaillier-Bijoutier.
Bois et ivoire.

G. HOBÉ.
Salon des grandes cultures;
Socle des ivoires de De Rudder;
Meubles.

HORTA.
Socle de l'ivoire de Braecke.

H. HUYBERS.
Meuble de luxe.

MENESSIER.
Socle de l'ivoire de Samain.

L. SAUVAGE.
Socle de l'ivoire de Weygers.

SCORNEAUX.
Socle de l'ivoire de Geleyn.

SERRURIER-BOVY.
Salon des importations;
Installation de deux chambres.

H. VAN DE VELDE.
Salon des exportations;
Socle des ivoires de Van Der Stappen.

EUG. VAN HERCK.
Socles et table pour les ivoires de Van Beurden.

G. VAN TUYN père.
Bureaux.

CH. VERBEKE.
Meuble de luxe.
Etc.

LA SCULPTURE CHRYSÉLÉPHANTINE



« Les dents d'éléphants ont un grand prix, c'est la matière que l'on estime le plus pour les statues des Dieux » PLINE.

En 1893, le gouvernement de l'État du Congo, sur l'initiative de M. Edmond Van Eetvelde, secrétaire d'État, désireux de faire correspondre à la création du vaste domaine colonial que nous a donné le Roi, un mouvement digne de prendre place dans l'histoire glorieuse de nos fastes artistiques, saisit l'occasion de l'Exposition d'Anvers pour adresser un appel à nos sculpteurs et tenter une résurrection de la sculpture chryséléphantine. Cette noble idée, cherchant à faire refléter dans le domaine des arts l'impulsion scientifique et commerciale nouvelle, associant ainsi toutes les intelligences, devait recevoir l'accueil qu'elle méritait.

Quatorze sculpteurs : Craco, De Rudder, De Tombay, De Vigne, Dillens, Dupont, Jespers, Lagae, Lefever, Samuel, Van Beurden, Vinçotte, Watson, Wolfers, participèrent au salon de l'Exposition congolaise d'Anvers et signèrent en Belgique les premières œuvres de rénovation de la sculpture de l'ivoire. Depuis, nombre d'œuvres de valeur furent encore créées; d'autres artistes prirent part au mouvement et ont, comme leurs devanciers, obtenu le plus légitime succès; certains de ces travaux sont exposés, formant pour ainsi dire une partie rétrospective du salon des ivoires. Aujourd'hui enfin, à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles, la sculpture chryséléphantine belge prend définitivement rang parmi les grands événements artistiques de notre époque; quatre-vingts pièces capitales sont là pour le consacrer et une fois de plus, le bon renom de l'art national s'affirme d'une façon éclatante.

Plusieurs artistes, outre le bronze, l'argent et l'or, ont encore su trouver dans les bois du Congo le moyen de rehausser l'intérêt de leurs œuvres.

A côté de ces ivoires sculptés, signalons enfin les plaques d'ivoire peintes et gravées et rappelons l'application si intéressante de l'ivoire aux objets et meubles de luxe.

L'histoire de la sculpture éburnine a déjà été traitée assez complètement; nous nous contenterons de citer les principales époques où elle fut en honneur.

L'homme primitif de la Gaule tirait déjà de l'ivoire du mammouth, éléphant d'Europe, des statuettes qui sont actuellement ce que seront, dans les temps futurs, les fétiches congolais. Les Egyptiens, comme les nègres d'aujourd'hui, employaient beaucoup d'ivoire dans les arts industriels. Les Grecs, les Romains, puis les Byzantins, les premiers, créèrent des œuvres d'ivoire vraiment artistiques. Homère, 1200 ans avant l'ère actuelle, célèbre l'habileté des artistes grecs à travailler l'ivoire; c'étaient des pièces de grandes dimensions, des statues colossales de dieux où les plaques d'ivoire étaient combinées avec l'or, le bois de cèdre et les pierres précieuses. Les Romains, à l'apogée de leur puissance, dépensaient l'ivoire avec une prodigalité inouïe et l'impulsion qu'ils donnèrent à l'art éburnin se fit sentir à Byzance. L'église de Sainte-Sophie à Constantinople comptait trois cent soixante-cinq portes décorées de bas-reliefs d'ivoire.

L'art chrétien, comme l'art arabe et celui de l'Extrême Orient, a produit de nombreux objets d'ivoire. Ce furent d'abord des bas-reliefs ou des sujets d'ornementation, des livres saints, puis, après Charlemagne, on y tailla aussi des statuettes. On s'en servit pour une foule d'instruments du culte; on en faisait des objets divers et des décorations d'armes et de baudriers. (S. Labarte.)

Au XIVe siècle, les Dieppois commencèrent le travail de l'ivoire; au XVIIe ils méritaient déjà mieux que la qualification de tourneurs et produisaient des œuvres d'une réelle valeur artistique.

Au XVIe et au XVIIe siècle, la sculpture éburnine prit un grand développement en France, en Allemagne et aux Pays-Bas; et l'on conserve religieusement de cette époque des travaux de toute beauté, surtout des crucifix; depuis le XVIIIe siècle cet art est tombé en désuétude et, sauf quelques remarquables exceptions, telle la fameuse minerve du Parthénon de Simart, exposée en 1855 à Paris, et quelques œuvres que produisent parfois les artistes français, le travail de l'ivoire ne comporte plus qu'une industrie répandue aujourd'hui en Allemagne, et Dieppe même a perdu en partie son grand renom d'autrefois.

Exposants :

Baggen.

Jeune clown.

Mme E. Beetz.

Fleurs astrales;
Bas-relief.

Boncquet.

Calvaire.

P. Braecke.

Vers l'Infini.

G. Charlier.

Porteur d'eau palermitain.
Ivoire et bronze.

Comein.

Laitière flamande.

H. Craco.

L'Orchidée;
L'Ange de l'Annonciation;
Rêve.

M. de Mathelin.

Rêve de printemps.
Ivoire et vermeil.

H. Derks.

Portraits de L.L. MM. le Roi et la Reine des Belges.

I. De Rudder.

Portrait médaillon de Mme D. R.;
Id. id. de Mme Th. M.;
Ivoires encadrés de bois du Congo.

Pax;
Ivoire et bois.

Aurore.
Ivoire avec vase en améthyste et argent, exécuté par M. Ph. Wolfers.

A. Des Enfans.

Christ à la colonne;
Tota pulchra es, Maria.

A. De Tombay.

Homme-Dieu au tombeau.
Ivoire et bois.

P. DE VIGNE.

Psyché.

J. DE VREESE.

Chrysis d'Aphrodite;

Ivoire, or et argent.

La Vierge.

Ivoire et or.

J. DILLENS.

Génie au lys;

Allegretto.

F. DUBOIS.

Coffret de mariage;

Ivoire, bois, argent.

Coffret;

Bois, incrustation ivoire, argent.

Eventails : iris, coquelicots;

Broches;

Ivoire et or.

Boucle de ceinture;

Ivoire et argent.

Coupe papier : orchidée;

Cachets;

Ivoire et argent.

Portrait;

Ivoire, écaille, ébène.

Portrait.

J. DUPON.

Bravoure.

Diane chasseresse.

J. GELEYN.

Une Furie.

Ivoire et argent doré.

E. JESPERS.

Résistance;

Simplicité;

L'Amour désarmé.

F. KHNOPFF.

Un Buste.

Ivoire et bronze.

J. LAGAE.

Tête d'enfant.

ED. LEFEVER.
La Vierge au lys.

HIPP. LE ROY.
Jeune fille allant aux champs.
Ivoire et bois.

C. MEUNIER.
Christ sur la croix.

A.-G. OVERES.
Pendule et candélabres Louis XVI.

EG. ROMBAUX.
Venusberg.

FÉLIX ROMBAUX
La Chasse à la rose.

L. SAMAIN.
Invocation suprême.
Ivoire et bois.

CH. SAMUEL.
Ophélie;
Aurore;
Crépuscule;
Chimère;
Ivoire et bronze.
Cadre de glace.
Ivoire et bois, d'après un dessin de A. Crespin.

STRYMANS.
Charmeur de serpents.

VAN BEURDEN.
Le Christ à la colonne;
A la fontaine;
Saint Sébastien;
Fille des champs;
Avant le bain;
Tête de Madone;
Cupidon.

VAN DER STAPPEN.
Saint Michel;
Ivoire et bronze.
Sphynx mystérieux;
Ivoire et vermeil.

Vierge victorieuse du Mal.

Ivoire et vermeil enrichi de pierres précieuses.

G. Van Hove.

Aïe!

Th. Vinçotte.

Buste.

D. Weygers.

Saint Michel.

J. Weyns.

Hommage à S. M. Léopold II, roi des Belges, souverain de l'État Indépendant du Congo;
Charmeuse.

Ph. Wolfers.

Portrait;

Ivoire et argent.

Iris et poissons;
Fleurs de serre, fleurs des champs;

Ivoire et bronze.

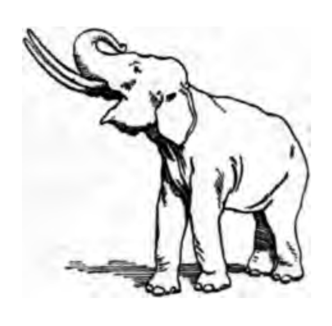
Vase au cygne.

Ivoire et bronze.

R. Steppe.

L'Orage approche;
L'Orage est passé;
En mer;
Le Départ.

Peintures sur panneaux en ivoire.



TITRE I

LE CONGO HISTORIQUE, PHYSIQUE, POLITIQUE, HUMANITAIRE



Notice historique

Notice du Lt de la Kéthulle.

L'embouchure du Congo fut découverte en 1484 par Diégo Cam, officier de marine portugais et gentilhomme de la maison de Don Juan II, roi de Portugal; Diégo Cam faisait partie d'une expédition navale longeant la côte d'Afrique pour aller découvrir les Indes orientales. Pour commémorer cet événement, un pilier fut érigé sur la pointe méridionale de la bouche du fleuve; cette pointe porte encore de nos jours le nom de pointe Padrâo ou Padron, c'est-à-dire pointe du Pilier. Le fleuve fut appelé par les Portugais Zaïre, — corruption de Nzadi qui veut dire rivière, — c'est-à-dire la rivière par excellence. C'est vers les premières années du XVIIe siècle que le fleuve commence à être désigné sur les cartes sous le nom de « Rio de Congo ». Les anciennes descriptions du fleuve, datant du XVIe et du XVIIe siècle et basées spécialement sur des renseignements de trafiquants, ne soulèvent pas le voile qui recouvre mystérieusement l'intérieur du pays et ne donnent que des indications aussi fantastiques que fantaisistes. Depuis sa découverte jusqu'au commencement de ce siècle, l'histoire du Congo est remplie par les Portugais qui évangélisèrent les populations dont ils devinrent en quelque sorte les suzerains.

Le royaume proprement dit du Congo avait pour limite septentrionale le fleuve dont il empruntait le nom et pour limite méridio-

nale la rivière Kuanza ; vers l'intérieur, c'est-à-dire vers l'est, il s'étendait jusqu'à une distance d'environ 325 kilomètres.

Une cathédrale fut érigée à Ambasa où résida un évêque à partir de 1534; Ambasa fut connue sous le nom de San-Salvador lorsque le roi du Congo se convertit au catholicisme. L'évêché fut transféré plus tard à Saint-Paul de Loanda.

Les Portugais construisirent en 1784 un fort à Kabinda — à 50 kilomètres au nord de l'embouchure du Congo — pour marquer l'occupation effective du roi de Portugal, mais une escadre française les contraignit à raser cet ouvrage. Sur le Congo se trouvaient des postes destinés à l'embarquement des esclaves; ces postes furent également transférés à Saint-Paul de Loanda.

James Kingston Tuckey, chef de l'expédition envoyée en 1816 par le gouvernement britannique au Congo, nous fournit le premier des données précises sur le bas Congo, depuis son embouchure jusqu'à une distance de 280 kilomètres à l'intérieur des terres. Sur les rives du bas Congo, Tuckey signale la présence de nombreux trafiquants d'esclaves, propriétaires de « barracoons » qui étaient pour eux la source d'affaires très lucratives. En 1810, les puissances européennes avaient résolu d'abolir la traite; seul le Portugal avait refusé d'adhérer à la Convention. Et en 1816, deux mille esclaves étaient encore embarqués annuellement sur les rives du Congo.

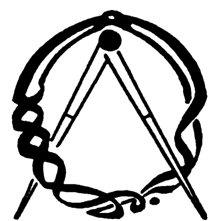
Les anciens auteurs ont exagéré considérablement l'importance des royaumes du Congo; celui-ci semble avoir été morcelé de tout temps en un nombre infini de petits territoires gouvernés par des « mfumu », chefs ou anciens; et sur tous ces territoires régnait un « doyen » dont l'autorité générale était d'ailleurs fort limitée.

En 1867, Livingstone découvrit au sud du Tanganika une grande rivière nommée Tchambezi coulant vers l'ouest et crut avoir rencontré la source extrême du Nil. Il explora ce cours d'eau jusqu'au lac Bangwelo par 11° latitude sud et 9° longitude est de Greenwich.

De 1868 à 1871 il constata que cette rivière sort du lac Bangwelo sous le nom de Luapula, se dirige vers le nord, se jette dans le lac Moëro d'où elle émerge sous le nom de Lualaba. Il retrouva pour la dernière fois ce cours d'eau à Nyangwe dans le Manyema à 2,100 kilomètres de ses sources; en ce point la rivière atteint une énorme expansion.

En octobre 1876, l'expédition chargée par le ***Daily Telegraph*** de Londres et le ***New-York Herald*** d'aller, sous la direction de Stanley, compléter les explorations de Livingstone, atteignit la ville arabe de Nyangwe. C'est de ce point que Stanley tenta la fameuse descente du fleuve jusqu'à l'Océan. Après deux cent quatre-vingt-un jours de voyage, l'expédition arriva en vue de l'Atlantique, ayant parcouru le fleuve sur une étendue d'environ 2,650 kilomètres et effectué un voyage de 225 kilomètres par terre.

Tchambezi, Bangwelo, Luapula, Moëro, Lualaba n'étaient donc autre chose que le cours supérieur du Congo reconnu désormais sur toute son étendue quatre siècles après la découverte de son embouchure par les Portugais. Cette puissante artère fluviale traversait en quelque sorte l'Afrique centrale de l'est à l'ouest ; elle arrosait des régions fertiles, populeuses et riches en produits ; elle était tout indiquée comme la voie de pénétration naturelle vers le cœur même du continent noir. Ce fleuve incomparable allait donc devenir un puissant moyen de civilisation et allait ouvrir d'importants débouchés. C'est ce que comprit notre auguste Souverain qui se trouvait désormais en mesure de réaliser l'œuvre grandiose depuis si longtemps conçue par Lui : son esprit clairvoyant a guidé tous les travaux, et son âme généreuse a animé l'œuvre de son souffle vivifiant et fécond.



On se rappelle que dès 1861 Sa Majesté publia un admirable ouvrage intitulé : ***Le Complément de l'Œuvre de*** 1830 ; en termes élevés, avec une grande et persuasive éloquence, le Roi démontrait la nécessité pour la Belgique de se créer une colonie d'outre-mer et il citait comme exemple Gênes, Venise et la Batavie, qui durent leur grandeur à leur esprit d'entreprise.

Le 12 septembre 1876, Léopold II convoquait, en une CONFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE au Palais de Bruxelles, des savants, des géographes et des explorateurs célèbres de toutes les nations ; et devant cette illustre assemblée il prononça ces paroles mémorables : « Ouvrir à la civilisation la seule partie de notre globe où elle n'ait « pas encore pénétré, percer les ténèbres qui enveloppent des popu- « lations entières, c'est, j'ose le dire, une croisade digne de ce siècle « de progrès...

« Je me suis donc laissé aller à croire qu'il pourrait entrer dans « vos convenances de venir discuter et de préciser en commun, avec « l'autorité qui vous appartient, les voies à suivre, les moyens à « employer, pour planter définitivement l'étendard de la civilisation « sur le sol de l'Afrique centrale. »

L'Allemagne était représentée par le Dr Schweinfurth, l'Angleterre par le lieutenant-colonel Grant et le commandant Verney-Lovett Cameron, la France par le vice-amiral baron de la Roncière de Noury, la Belgique par le baron Lambermont à qui revint encore l'honneur de présider, en 1890, la conférence anti-esclavagiste.

Il fut décidé également de créer un COMITÉ INTERNATIONAL EXÉCUTIF, comité central, et des COMITÉS NATIONAUX destinés à assurer les ressources pécuniaires.

Le comité exécutif présidé par Léopold II était composé de Sir Bartle Frère, devenu par la suite gouverneur de la colonie du Cap, du Dr Nachtigal et du célèbre anthropologue M. de Quatrefages.

Le comité national belge avait pour président S. A. R. Mgr le comte de Flandre. C'est à ce comité, lors de la séance d'installation, que le Roi disait, deux mois environ après la conférence de Bruxelles : « L'esclavage, qui se maintient encore sur une notable « partie du continent africain, constitue une plaie que tous les amis « de l'humanité doivent désirer voir disparaître.

« Les horreurs de cet état de choses, les millions de victimes que « la traite des noirs fait massacrer chaque année, le nombre plus « grand encore des êtres parfaitement innocents qui, brutalement « réduits en captivité, sont condamnés en masse à des travaux for- « cés à perpétuité, ont vivement ému tous ceux qui ont quelque peu « approfondi l'étude de cette déplorable situation et ils ont conçu la « pensée de se réunir, de s'entendre, en un mot de fonder une asso- « ciation internationale pour mettre un terme à un trafic odieux « qui fait rougir notre époque et pour déchirer le voile qui pèse « encore sur cette Afrique centrale. »

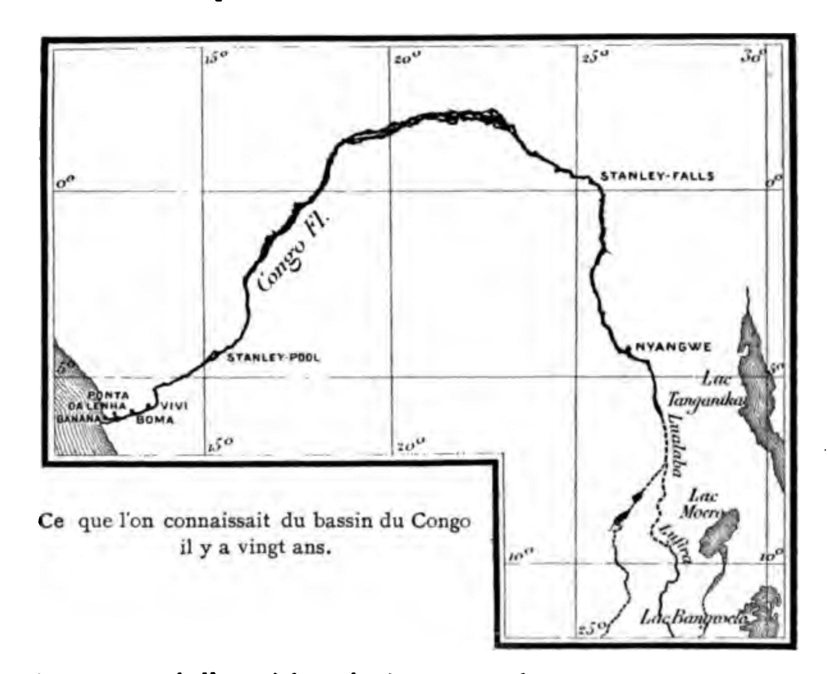
A l'issue des délibérations de la conférence géographique de Bruxelles, l'ASSOCIATION INTERNATIONALE AFRICAINE fut constituée dans le but de créer une chaîne ininterrompue de stations hospitalières, scientifiques et civilisatrices depuis la côte orientale jusqu'au cœur même du continent noir. Quatre grandes expéditions furent organisées et eurent pour résultat l'ouverture de la route Bagamoyo-Tabora-Karema-Tanganika et la fondation des postes de Karema et de Mpala sur le lac. Ces expéditions furent le point de départ de nombreuses expéditions belges qui jetèrent les bases du futur État ; elles réalisèrent pleinement les idées royales et furent en outre fécondes en résultats scientifiques. La première de ces expéditions venait de se mettre en route (fin 1877) lorsque Stanley, ayant opéré sa fameuse descente du grand fleuve, révélait au monde l'existence de la plus importante voie de communication ouest-est vers l'Afrique centrale.

Sous l'inspiration et les auspices de Léopold II, le COMITÉ D'ÉTUDES DU HAUT-CONGO fut constitué et placé sous la présidence de M. l'intendant Strauch. La première séance eut lieu le 25 novembre 1878 et il fut décidé qu'une expédition serait organisée immédiatement sous les ordres de Stanley qui accepta avec empressement les offres du Roi.

Le but poursuivi par le « comité d'études » à la côte occidentale était le même que celui que s'était tracé l'Association Internationale Africaine à la côte orientale ; mais outre la mission humani-

taire et scientifique, les expéditions devaient aussi étudier le pays au point de vue commercial, le commerce étant d'ailleurs le meilleur moyen d'entrer en relations avec les nègres.

La ligne de conduite assignée à Stanley fut la suivante : étudier la navigabilité du fleuve, lier pacifiquement des relations commerciales et politiques avec les indigènes, obtenir des concessions de terrains, fonder des postes, conclure des traités, étudier les richesses utilisables du pays et la possibilité d'établir un chemin de fer dans le Bas-Congo. Dès ce moment la pensée royale s'affirmait nettement et le rêve si longtemps caressé par Sa Majesté allait recevoir sa réalisation : créer des débouchés pour notre activité industrielle, civiliser par le commerce et le travail, fonder, sans effusion



Ce que l'on connaissait du bassin du Congo il y a vingt ans.

de sang, une belle et riche colonie, pour en doter ensuite la Belgique.

Stanley repartit pour l'Afrique en 1879 et aidé par les agents du « comité d'études » il remonta le Congo jusqu'aux Falls et fonda une trentaine de stations ou postes qui furent reliés entre eux et à la côte par des communications régulières.

Nous verrons succinctement plus loin comment s'accomplit ce travail gigantesque de Stanley et avec quelle énergie et quel succès il fut continué et affermi par les officiers belges.

Le résultat (1) de la première expédition étant décisif, le Comité

1) D'après H. DROOGMANS, *Le Congo à l'Exposition universelle d'Anvers*, 1894 (Aperçu historique).

d'Études résolut, afin d'assurer l'avenir de son œuvre, de soumettre les territoires qu'il avait ouverts et explorés à une administration forte et indépendante, émanant d'un pouvoir dûment établi, c'est-à-dire reconnu par les principales nations du monde.

En vue du rôle politique qu'il allait être appelé à jouer, le Comité d'Études changea de nom et se transforma en ASSOCIATION INTERNATIONALE DU CONGO. Sous ce titre la Société imprima à ses travaux une impulsion nouvelle; vers la fin de 1883, elle avait entre les mains plus de dix mille traités par lesquels les chefs indigènes lui cédaient volontairement les droits souverains sur les territoires qu'ils occupaient.

Pendant que l'Association Internationale raffermissait et étendait ainsi de plus en plus son autorité, elle engageait des négociations diplomatiques avec les grandes puissances à l'effet d'obtenir d'elles la reconnaissance de sa souveraineté dans le bassin du Congo et de jouir des immunités et des prérogatives d'un État. Les États-Unis d'Amérique, appréciant l'importance des progrès réalisés au centre de l'Afrique après sept ans d'incessants efforts, déclarèrent, les premiers, le 10 avril 1884, qu'ils reconnaissaient « le drapeau de l'Association internationale du Congo à l'égal de celui d'un gouvernement ami ». Sept mois plus tard, l'Empereur d'Allemagne reconnut à son tour la souveraineté de l'Association Internationale.

Le 15 novembre 1884 s'ouvrit la CONFÉRENCE DE BERLIN, réunie pour « régler, dans un esprit de bonne entente mutuelle, les conditions qui pourraient assurer le développement du commerce au Congo et prévenir des contestations et des malentendus ». Cette assemblée mémorable traça les limites du bassin conventionnel du Congo, fixa la législation économique destinée à le régir, lui accorda le privilège politique de la neutralité, proclama le principe de la liberté de conscience et d'établissement, prescrivit des mesures pour la protection des indigènes et la proscription de la traite, déclara libre de toute entrave la navigation sur le Congo, ses affluents, les lacs et les canaux qui en dépendent, imposa aux puissances signataires de son acte général, dans le but de mettre la population africaine à l'abri des maux de la guerre, l'obligation de recourir à la médiation d'un ou de plusieurs gouvernements amis au cas où un dissentiment sérieux s'élèverait au sujet ou dans les limites des territoires désignés par la Conférence.

Pendant que la Conférence s'adonnait à ces travaux, la plupart des nations de l'ancien monde, suivant l'exemple des États-Unis et de l'Allemagne, reconnaissaient le nouvel Etat et le 26 février 1885

l'Association Internationale du Congo adhérait elle-même aux résolutions du Congrès de Berlin.

Le prince de Bismarck fit connaître cette adhésion dans la séance solennelle de clôture et prononça à cette occasion les paroles suivantes : « Je crois répondre aux sentiments de l'assemblée en « saluant avec satisfaction la démarche de l'Association Interna- « tionale du Congo et en prenant acte de son adhésion à nos « résolutions. Le nouvel ÉTAT DU CONGO est appelé à devenir « un des principaux gardiens de l'œuvre que nous avons en vue et « je fais des vœux pour son développement prospère et pour l'accom- « plissement des nobles aspirations de son illustre fondateur. »

Il restait un dernier acte à accomplir : la nomination officielle du souverain de l'État du Congo.

Ayant été, dès le début, l'âme de l'Association Internationale, Léopold II ne pouvait en abandonner la direction au moment où elle recevait la consécration de son existence comme puissance souveraine; d'ailleurs, la faveur avec laquelle les nations représentées à Berlin avaient accueilli les entreprises du Roi en Afrique, le vœu unanime des plénipotentiaires de voir le créateur du nouvel Etat en prendre la souveraineté, les sympathies du peuple belge surtout faisaient en quelque sorte un devoir à Léopold II de poursuivre l'œuvre commencée sous ses auspices.

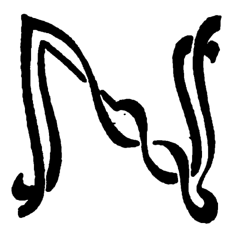
Le 16 avril 1885, le souverain adressa à ses ministres une communication par laquelle il les priait de demander au Pouvoir législatif de l'autoriser, conformément à l'article 62 de la Constitution, d'être le chef d'un autre État. Les Chambres belges accordèrent cette autorisation dans les termes suivants :

« Sa Majesté Léopold II, Roi des Belges, est autorisé à être le « chef de l'État fondé en Afrique par l'Association Internationale du « Congo. L'union entre la Belgique et le nouvel État sera exclusi- « vement personnelle. »

Le gouvernement fut immédiatement organisé.

En juillet 1885, l'administrateur général du Congo, M. de Winton, proclama à Banana la constitution de l'État et l'avènement du Roi à la souveraineté; il transmit en même temps communication de cet événement à toutes les stations, les missions et les maisons de commerce.

Le 1er août de la même année, le Roi notifiait à toutes les puissances la formation de l'État Indépendant du Congo et son avènement à la souveraineté de ce nouvel État. La déclaration de neutralité qui suivit immédiatement acheva de constituer l'État Indépendant du Congo.



Nous résumons succinctement ci-dessous l'histoire des différentes explorations et expéditions qui amenèrent la prise de possession et l'occupation des territoires de l'État Indépendant du Congo; rappelons auparavant les expéditions qui furent organisées par l'Association Internationale Africaine à la côte orientale; cette période s'étend de 1877 à 1885. La première expédition fut commandée par le capitaine Crespel, qui mourut peu de temps après son arrivée à Zanzibar et fut remplacé, dans son poste d'honneur, par le lieutenant Cambier, qui atteignit le Tanganika et fonda la station de Karema.

Popelin fut chef de la deuxième expédition à laquelle se rattache l'essai d'acclimatement de l'éléphant asiatique et l'apprivoisement de l'éléphant africain par son frère hindou.

La troisième expédition fut confiée à Burdo.

La quatrième expédition eut pour chef le capitaine Ramaeckers, puis Becker; le lieutenant Storms, désigné pour relever Ramaeckers, fonda le poste de Mpala et quitta Karema en juillet 1885, en remettant les stations belges aux pères algériens. L'œuvre de l'Association Internationale Africaine était terminée.

Stanley, chef de la première expédition par la côte occidentale, quitta l'Europe le 23 janvier 1879, se rendant d'abord à Zanzibar pour y procéder au recrutement de ses anciens serviteurs et de Zanzibarites.

Le 14 août il parvint à l'embouchure du Congo où il trouva la flottille envoyée par le comité d'études, deux embarcations à vapeur : l'*En Avant* et le *Royal;* deux steamers à hélice : *La Belgique* et *L'Espérance*, une barque à hélice : *La Jeune Africaine*, et deux allèges en acier.

De Banana à Boma les rives étaient occupées par des factoreries de nationalités diverses.

Stanley, à bord de l'*Espérance*, remonte le Congo jusque Vivi, point terminus de la navigation, où il érige une station au prix des plus grandes difficultés, puis en mars 1880 il entreprend l'établissement d'une route entre Vivi et Isangila où il arrive en février 1881, ayant transporté de nombreuses charges et ses bateaux démontés sur des chariots, traînés par des noirs au travers d'un pays tourmenté et hérissé de bandes forestières presque infranchissables. A Isangila l'expédition est rejointe par les lieutenants belges Braconnier, Valcke

et Harou et l'ingénieur Nève, partis de Liverpool en novembre 1880. Stanley laisse Isangila sous le commandement de Valcke et, à bord de l'*En Avant*, remonte le fleuve jusque Manyanga (bief navigable d'Isangila à Manyanga), où il fonde une station dont il confie la direction à Harou, puis il continue vers le Stanley-Pool. En route il apprend par le sergent Malamine que Savorgnan de Brazza a pris possession, au nom de la France, de la rive droite du Pool. Stanley arrive au Pool le 29 novembre 1881 et établit sur le flanc du mont Léopold la station de Léopoldville, dont il donne le commandement à Braconnier.

Le 19 avril 1882 Stanley, accompagné du sous-lieutenant Janssen, s'embarque à bord de l'*En Avant*, qui a été lancé sur le Pool; le 26, il atteint Msuata et y laisse Janssen chez le chef Gobila.

Le 19 mai Stanley, qui était redescendu à Léopoldville, se remet en route pour explorer le Kwa (Kassaï), parvient au confluent de la Mfini et découvre le lac Léopold. Devenu malade, il est contraint de reprendre le chemin de l'Europe; il rencontre le capitaine Hanssens à Vivi et remet à celui-ci le commandement de la division du Haut-Congo en même temps qu'il lui confie la tâche difficile de continuer l'œuvre inachevée. Hanssens fonde sur le haut Congo les postes de Bolobo et de Kwamouth et conclut de nombreux traités par lesquels les chefs de la rive gauche cédaient leurs territoires au Comité d'Études. Pendant ce temps Grant Eliott et Vandevelde (Liévin) explorent le Kwilu-Niadi dans la région duquel ils fondent des stations; Hanssens, descendu du haut Congo, explore également le Niadi supérieur. La région du Kwilu-Niadi, dont les agents du Comité d'Études avaient assuré l'occupation effective, fut par la suite cédée à la France.

Après un court séjour en Europe, Stanley rentre en lice. De retour à Léopoldville le 9 mai 1883, il part pour le haut Congo avec trois vapeurs : l'*En Avant*, le *Royal* et l'*A. I. A*. Il est accompagné des lieutenants Van Gèle et Coquilhat et de M. Roger. Après avoir visité les postes de Msuata et de Bolobo (commandé par M. Brunfaut), il fonde à l'Equateur une station, dont les premiers chefs furent Van Gèle et Coquilhat.

Le 23 juin Stanley s'engage dans la Lulonga, reconnaît le lac Tumba et rentre à Léopoldville.

Le 20 septembre, remontant de nouveau le fleuve, il fonde la station de Lukolela, dont il confie le commandement à l'Anglais Glave

Le 21 octobre il arrive chez les Bangala qui, après l'avoir si mal reçu en 1877 lors de sa descente du fleuve, l'accueillent à présent avec une véritable allégresse. Le 15 novembre il arrive à l'embouchure de l'Aruwimi et la réception des Bazoko fut beaucoup meilleure aussi qu'en 1877, car les indigènes, chez lesquels était parvenue la bonne renommée des blancs, espéraient trouver auprès de ceux-ci une

protection contre les déprédations des Arabes. Stanley remonte l'Aruwimi, qu'il croit, à tort, être l'Uelle de Junker, et est arrêté par les chutes à Yambuya. Le 1er décembre il arrive aux chutes Stanley-Falls et fonde dans l'ile Usana-Rosani une station où il laisse M. Bennie comme chef. La descente des Falls à Léopoldville se fit en quarante jours. Stanley constata de grands progrès à Lukolela et à l'Équateur et confia au lieutenant Liebrechts le commandement de Bolobo qui, sous l'habile direction de cet officier, devint une station modèle. C'est au lieutenant Liebrechts aussi qu'échut plus tard le commandement si difficile et si délicat de Léopoldville, et Stanley n'eut pas à regretter le choix qu'il avait fait en cette circonstance.

Stanley, remettant de nouveau le commandement de la division du Haut-Congo à Hanssens, reprend le chemin de Vivi où il juge nécessaire de déplacer la station et de la rebâtir à 300 mètres de l'ancien emplacement. Sur ces entrefaites, il reçoit avis de la nomination de Sir Francis de Winton en qualité d'administrateur général et il reprend le chemin de l'Europe. Il avait bien mérité le repos. Grâce à son activité incessante, à son énergie indomptable, à son habileté hors ligne, il venait de jeter les bases d'un immense empire colonial et il avait réalisé au delà de toute espérance la première partie des projets du Roi. Le nom de Stanley brille d'un éclat incomparable dans l'œuvre du Congo à laquelle il restera éternellement attaché. Après le départ de l'illustre voyageur, la parole fut aux officiers belges qui complétèrent et continuèrent avec un rare bonheur et un succès complet l'œuvre si glorieusement commencée.

Le 24 mars 1884 le capitaine Hanssens quitte Léopoldville à destination des Falls pour inspecter les stations fondées par Stanley, prenant avec lui les steamers *En Avant*, *Royal* et *A. I. A.* Il est accompagné de six Européens. La station de Van Gèle s'est merveilleusement développée et jouit d'une prospérité sans égale; Van Gèle a en outre trouvé le temps d'explorer le Ruki.

Hanssens et Van Gèle découvrent le confluent de l'Ubangi et un traité est conclu avec le chef Nkoko, de la rive gauche. A l'Équateur Hanssens prend avec lui Coquilhat, qu'il charge de fonder une station chez les Bangala, mission dont celui-ci s'acquitta d'une façon remarquable; il explore ensuite la Mongala, puis l'Itimbiri et fonde un poste au confluent de l'Aruwimi.

Le 3 juillet, Hanssens atteint les Stanley-Falls. L'Anglais Bennie a agrandi et embelli la station et entretient de fort bonnes relations avec les Arabes. Hanssens confie le commandement des Falls au lieutenant Wester, qui conserve ce commandement jusqu'en 1886. Il rentre à Léopoldville en août. Epuisé par les fatigues, force lui est de retourner à la côte après avoir remis son commandement à Van Gèle. A Vivi, il s'arrête, décidé à remonter encore le fleuve

jusqu'aux Stanley-Falls, mais il succombe le 28 décembre à une fièvre bilieuse.

De 1884 à 1887 se placent les belles explorations de la région du Kassaï par Wissmann, Wolf, de Macar et Le Marinel (P.), et la fondation de la station de Luluabourg.

Van Gèle se rend aux Falls en 1885 et entre en relations avec Tippo-Tip. En la même année Grenfell et von François explorent le Ruki et la Lulonga, voies parfaitement navigables; Grenfell donne des renseignements précis sur la Licona, que l'Acte de Berlin désignait comme limite frontière entre la France et l'Etat du Congo.

En janvier 1886, le lieutenant Liebrechts et le lieutenant Moncri sont chargés par le Roi de s'entendre avec le commandant Rouvire et le Dr Ballay au sujet de la délimitation de la région du Kwilu-Niadi.

Vers la fin de la même année, sous un prétexte futile, les Arabes attaquent les Falls commandes par Deane et Dubois. Ceux-ci défendirent héroïquement la station qu'ils n'abandonnèrent que lorsque les soldats haoussa et bangala s'enfuirent lâchement. Avant de quitter leur station qu'ils avaient si vaillamment défendue, Deane et Dubois y mirent le feu; le brave Dubois se noya pendant la retraite.

En 1887, d'après les ordres du Roi, Stanley eut à Zanzibar une entrevue avec Tippo-Tip, qui nia toute participation dans l'affaire des Falls; Tippo-Tip fut nommé vali des Falls et accepta un résident de l'Etat. Cette alliance intérimaire avec les Arabes fut un acte de sage et adroite politique; il importait de temporiser, car le moment d'agir n'était pas venu.

En novembre 1886, Baert remonte la Mongala jusque Mongwandi et ses affluents l'Ebola et la Dua; en 1892, Shagerström relie Mongwandi par la voie de terre à Banzyville sur l'Ubangi.

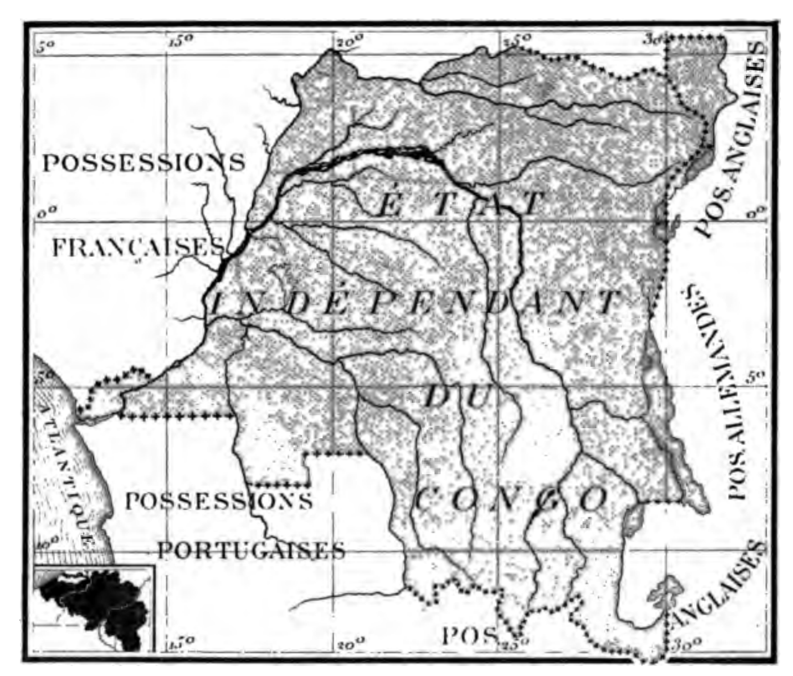
Baert explore encore en 1890 la Maringa et le Lopori, visités déjà en 1887 par Van Gèle et Liénart, et fonde à Basankusu (confluent de la Maringa et du Lopori) un poste dont le commandement fut donné au lieutenant Lothaire.

En octobre 1886, Van Gèle, ayant comme adjoint Liénart, explore l'Ubangi — après avoir rendu visite au chef Nkoko, avec lequel il a traité lors de son voyage dans l'Ubangi avec Hanssens — et atteint, au delà du quatrième parallèle, Zongo, où il est arrêté par des chutes. En octobre 1887, à bord de l'*En Avant*, il recommence son exploration. Le steamer est démonté à Zongo, puis remis à l'eau en aval des chutes de Bunga; il franchit celles-ci, puis celles de l'Eléphant. Après une navigation de huit jours il passe devant les chutes de Banzy et le 1er janvier 1888, le steamer entre dans le pays des Yakoma, auxquels il fallut livrer bataille. Le point extrême atteint sur l'Ubangi était à un degré environ à l'ouest du point

extrême ouest de l'Uelle atteint par Junker; l'Uelle était donc bien un affluent de l'Ubangi.

Dès 1888, dans le but de former une barrière contre les déprédations des Arabes dans les provinces du nord de l'Etat, le Roi décide l'établissement de deux camps retranchés, l'un sur l'Aruwimi, contre les Arabes venant du nord et des Falls, l'autre sur le Lomami, destiné à empêcher le passage entre Nyangwe et le Katanga. Le commandant Roget fut chargé de la fondation du premier de ces postes qui devait servir aussi de base d'opérations à des expéditions projetées vers les territoires du nord et de l'est.

Van Kerckhoven (qui a succédé à Coquilhat dans le commande-



Grandeur comparative du Congo et de la Belgique.

ment du district des Bangala et qui fut relevé plus tard par Baert) reçoit l'ordre d'organiser l'avant-garde de l'expédition Roget et confie le commandement de cette avant-garde au lieutenant Dhanis; celui-ci fonde les postes d'Upoto, d'Umangi et de Yambuya et effectue les premiers travaux à Bazoko en attendant l'arrivée de Roget. De Bazoko, dont il fait un camp retranché de premier ordre, Roget organise une expédition vers l'Uelle par l'Itimbiri. Il atteint Ibembo, puis arrive chez le sultan Djabbir, établi sur les bords de l'Uelle; il traite avec ce puissant chef, chez lequel il fonde une sta-

tion dont il donne le commandement au lieutenant Milz, puis il continue vers le nord et parvient jusque près du Mbomu.

Le deuxième camp fut établi en 1889 à Luzambo, au confluent du Lubi et du Sankuru, et le commandement en fut confié à P. Le Marinel. En 1890, celui-ci, accompagné du lieutenant Gillain, explore la région comprise entre le camp de Luzambo, le Sankuru et le Lomami. Vers la fin de 1890 a lieu l'expédition de P. Le Marinel au Katanga, son arrivée à Bunkeia, capitale de Msiri, et la fondation du poste de Lufoï, placé sous les ordres de M. Legat. En 1891, trois expéditions sont envoyées dans cette même région; ce furent les expéditions Stairs, — à laquelle appartenait le capitaine Bodson qui fut tué après avoir donné la mort à Msiri, — Delcommune et Bia-Francqui. Les importants travaux de ces expéditions, qui déterminèrent définitivement les origines du grand fleuve, viennent d'être complétés par Brasseur et le cours du Congo est aujourd'hui connu dans son entier.

En mai 1889, Van Gèle prend pour la troisième fois le chemin de l'Ubangi, ayant pour adjoints G. Le Marinel, Hanolet et Derechter. A Yakoma, où il fonde un poste au confluent de l'Ubangi-Uelle-Mbomu, il entre en relations avec Bangaso, grand chef sakara établi sur le Mbomu; il explore le Mbomu jusque Bangaso.

En 1890-93 a lieu la fameuse expédition Vankerckhoven qui prend possession de l'Uelle où sont établis les postes de la Mbima, Bomokandi, Amadi, Suruangu, Nyangara; l'expédition atteint le bassin du Nil où elle arbore le drapeau bleu étoilé d'or. En novembre 1891, Ponthier et Daenen battent les Arabes au Bomokandi. La même année, d'après les ordres de Vankerckhoven, Milz et de la Kéthulle de Ryhove se rendent au Mbomu, traitent respectivement avec Semio et Rafaï et fondent des postes chez ces puissants sultans. En 1892, Georges Le Marinel et de la Kéthulle explorent le Mbomu qui, à la suite du traité du 14 août 1894, devint la limite septentrionale de l'Etat du Congo.

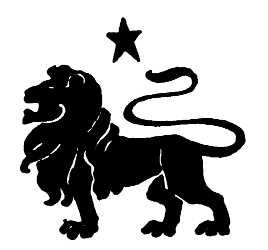
De 1892 à 1894 se place l'histoire de la campagne arabe, les opérations des forces esclavagistes commandées par Jacques, qui fonde Albertville sur le Tanganika et auquel succède Descamps, les victoires de Dhanis, la prise de Kasongo et de Nyangwe, les combats des Falls par Tobback et Chaltin, la prise de Riba-Riba par Chaltin, la prise d'Isangi et de la Romée par Fivé et Daenen; les victoires de Ponthier sur Kibonge, les victoires de Lothaire, la prise de Kabambarre, l'anéantissement de la puissance arabe. En 1895, Lothaire se couvre de gloire en réprimant la révolte des Batetela et en 1896 Chaltin remporte sur Ndoruma, chef révolté, une brillante victoire.

Telle est en peu de mots dans ses grandes lignes l'histoire du Congo depuis sa fondation. Nous aurions voulu rappeler les noms

de tous ceux qui ont joué un rôle honorable ou glorieux en Afrique, mais notre cadre restreint nous a seulement permis de citer, pour le moment, les expéditions et explorations qui ont amené le premier établissement de nos postes ou les principaux faits de guerre.

Nombreux sont les Belges — et notre vaillante armée mérite une mention toute spéciale — qui ont collaboré avec distinction à la création de cet immense empire colonial; nous les confondons tous dans une même admiration.

A ceux qui ont courageusement souffert pour agrandir la patrie, à ceux qui se sont dévoués à l'œuvre civilisatrice du Roi, à ceux qui ont payé de tout leur sang leurs généreuses entreprises et dorment sous cette terre lointaine leur sommeil de héros, nous donnons un souvenir reconnaissant et ému !



LA

SALLE D'ETHNOGRAPHIE

Architecte : *P. Hankar.*
Entrepreneur : *De Knoop.*
Tapis de *Keuller.*

En sortant du Salon d'honneur, l'on entre dans la Salle d'ethnographie où sont exposés tous les objets et documents relatifs au pays et aux habitants, savoir :

Les collections appartenant à l'État Indépendant du Congo et récoltées par les soins de ses agents.

Des collections appartenant à la Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo.

Seize panneaux formant frise, représentant des scènes du Congo et signés : CRESPIN et DUYCK.

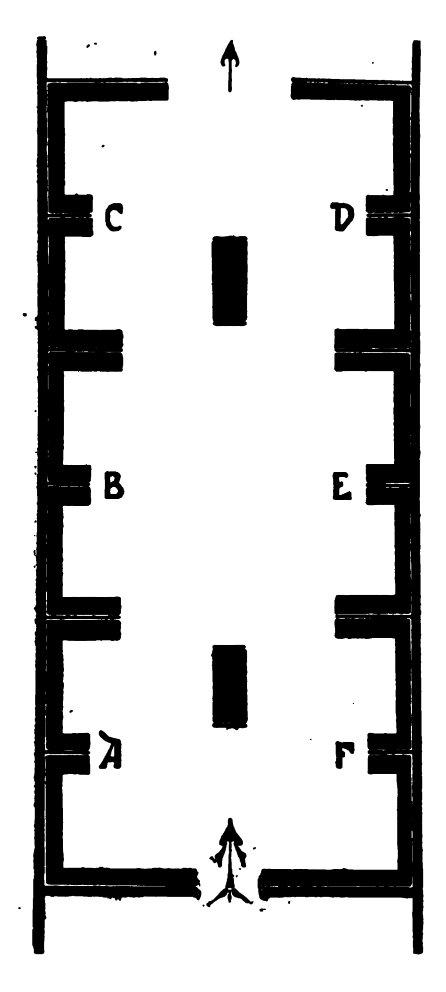
Huit groupes composés de vingt-et-une statues polychromes d'indigènes revêtus de vêtements et d'ornements authentiques et signés : DE RUDDER, DILLENS, SAMUEL.

Des agrandissements photographiques d'ALEXANDRE, d'après des clichés d'ÉTIENNE, de DE MEUSE, de MICHEL.

Des types d'habitations congolaises réduites au 1/5.

Publications consultées pour la rédaction de la notice traitant du pays et des habitants : *Belgique coloniale; Congo illustré; Mouvement géographique; Bulletin de la Société d'Études coloniales; Bulletin de la Société d'anthropologie; Publications de l'État Indépendant du Congo; Catalogue de l'Exposition universelle d'Anvers en 1894; Géographie universelle,* d'Élisée Reclus; *Les Races humaines,* par le Dr Verneau.

PLAN DE LA SALLE D'ETHNOGRAPHIE



A. *Région Maritime.*

B. *Les Monts de Cristal.*

Les Cataractes.
Le Stanley-Pool.
Le Kwango.

C. *La Grande Forêt.*

L'Équateur.
Les Bangala.
L'Aruwimi.

D. *Le Nord.*

L'Uelle.
Le Haut-Ubangi.

E. *L'Est.*

F. *Le Sud.*

Le Kassaï.
Le Katanga.



Les collections ethnographiques sont les hiéroglyphes des peuples qui n'ont pas d'écriture. La glossologie, les traits de mœurs, les coutumes sont sujets à se modifier ou à se perdre, avant même que les voyageurs aient été en mesure d'y puiser des renseignements sérieux ; seuls les objets d'usage, complétant les documents anthropologiques, restent alors pour parler du passé et permettre, par leur comparaison, de démêler l'histoire des primitifs.

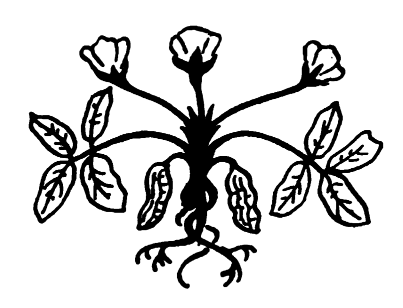
En exposant les collections ethnographiques avec un certain développement, nous avons poursuivi un autre but que celui d'amuser une légitime curiosité. Ces collections appartiennent, en effet, au domaine scientifique et au domaine humanitaire pour qui elles sont une source d'enseignements. Elles montrent à quel degré extraordinaire de civilisation relative sont arrivés spontanément les noirs, et ne peuvent manquer de créer une

impression de confiance absolue pour leur avenir, faisant bonne justice du discrédit qui leur a été parfois jeté.

Cette fausse opinion que l'on se fait du nègre en général provient de quelques tristes exemples d'éducation où, faute d'une connaissance approfondie de l'initié, l'initiateur avait voulu forcer les lois d'évolution naturelle. Méconnaissant ce principe élémentaire : la progression, il avait précipité le sauvage dans un milieu au niveau duquel celui-ci ne pouvait subitement s'élever et, après cet échec, il s'est contenté de le traiter de brute, le classant comme irrémédiablement inférieur, sans avoir tenté un essai loyal de rédemption !

Le gouvérnement de l'Etat du Congo, comprenant dans toute sa portée la mission civilisatrice qui lui était dévolue, s'est efforcé de tous temps de recueillir des renseignements sur les éléments si hétérogènes peuplant les pays qu'il avait à gouverner. Les données ainsi accumulées lui ont permis — et la question est développée plus loin — d'édicter des lois d'une si grande sagesse et si bien appropriées aux noirs de l'Afrique intérieure, qu'elles ont été copiées par les législateurs de plusieurs colonies voisines. C'est aussi dans les rapports des agents de l'État qu'ont été puisés beaucoup des éléments de la notice qui va suivre, laquelle, complétée par les collections exposées, réunies pour la plupart grâce à l'initiative gouvernementale, montre les noirs tels qu'il a fallu les prendre pour les conduire avec sûreté par le travail, dans la voie du progrès.

Nous avons divisé le Congo en six régions : la Région Maritime, les Monts de Cristal, la Grande Forêt, le Nord, l'Est et le Sud. Cette division, pour ainsi dire physique, s'est assez bien accommodée des exigences ethnologiques et nous avons pu ainsi détailler en six chapitres, chacun d'eux correspondant à une des divisions, la notice descriptive du pays et des habitants de la colonie. Cependant, nous avons voulu débuter par une vue d'ensemble sur l'orographie et l'hydrographie du Congo, sur le climat, puis sur les races de l'Afrique équatoriale, réservant les études sur le sol, la faune et la flore au titre II de cette monographie : « Le Congo économique. »



ASPECT DU PAYS



Un trait qui caractérise spécialement la situation physique de l'Afrique au point de vue orographique, c'est l'absence complète de chaînes centrales (1). Contrairement à ce qui existe en Europe et dans d'autres continents, les montagnes sont principalement côtières.

Du nord au sud de l'Afrique tropicale, à l'ouest du bassin central du Congo se profile, parallèlement à la côte, une rangée de hauteurs appelées monts de Cristal. Au delà et à l'intérieur s'étend un vaste plateau s'exhaussant vers le sud et vers le nord par des pentes très peu sensibles où s'enchevêtrent les branches des affluents supérieurs du Congo respectivement avec celles du Zambèze et du Nil, au point qu'il est presque impossible au voyageur de s'apercevoir, à moins d'étudier attentivement la direction des rivières, qu'il passe d'un bassin dans un autre.

On retrouve à la côte orientale une disposition de hauteurs analogues à celles de la côte occidentale, mais entre les deux, le long de la ligne des grands lacs, se dressent, isolées, des montagnes d'origine volcanique, telles le Mfumbiro et le Ruwenzori aux neiges éternelles.

A part ces montagnes réelles, d'autres parties très accidentées, surtout le Katanga, ne le sont devenues que par les ravinements exercés par les eaux depuis des siècles.

On voit ainsi que l'Afrique centrale, et spécialement le bassin du Congo, forme une gigantesque cuve qui, aux époques secondaires et tertiaires, était le lit d'une mer intérieure dont les eaux étaient maintenues du côté de l'Atlantique par le barrage peu élevé des monts de Cristal. Les chutes de Livingstone sont aujourd'hui le déversoir séculairement approfondi de cette masse d'eau formidable.

Le plateau du Haut-Congo possède, grâce à sa formation lacustre, une étonnante fertilité. Il est couvert presque tout entier par une forêt dite « grande forêt équatoriale ». Les zones montueuses, pour peu que les versants des coteaux soient

(1) L'hypothèse de cette forme particulière de l'Afrique fut émise en 1852 par Sir Roderick Murchison, trois ans avant que Livingstone, alors au cœur du Continent noir et séparé du reste du monde, ne constatât le fait.

abrupts, sont dénudées ; dans les vallées seules où l'humus est accumulé se développe une végétation arborescente. Quant aux croupes des montagnes, elles sont couvertes d'herbes géantes, brûlées tous les ans à la saison sèche et se prolongeant à perte de vue.

Nous ne nous étendrons pas plus longuement ici sur l'orographie du Congo, nous proposant de la détailler à propos de chaque région.

L'État Indépendant est traversé dans toute son étendue, écrit Droogmans, par le Congo qui, après l'Amazone et le Nil, est le fleuve le plus long de la terre. Ses sources les plus lointaines sont situées à 4,700 kilomètres de son embouchure, dans les montagnes du Tchingambo, qui s'étendent au sud-est du lac Tanganika. Elles



UNE RIVIÈRE DANS LA RÉGION DES CHUTES

donnent naissance à un petit cours d'eau, le Tchambezi, qui se jette dans les vastes marécages de la partie méridionale du lac Bangwelo, d'où il sort sous le nom de Luapula pour aller rejoindre le lac Moëro. A l'issue de cette dernière nappe d'eau, le fleuve gagne l'équateur à travers un pays accidenté.

Au-dessous des Stanley-Falls il devient navigable, tourne bientôt à gauche, décrivant sa grande courbe, redescend au-dessous de l'équateur en se dirigeant vers le sud et, après le Stanley-Pool, le Congo entre dans les gorges des monts de Cristal. A l'exception d'un bief Manyanga-Isangila, tout son cours est coupé par des rapides violents. En aval de la dernière cataracte, appelée chute de

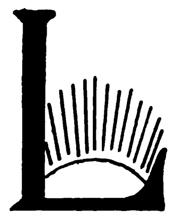
Yellala, il redevient navigable et le demeure jusque Banana où il se jette dans l'Océan par une bouche large de 12 kilomètres. Le volume d'eau qu'il déverse est évalué, à l'époque des crues, à 100,000 mètres cubes à la seconde; la force du courant est telle qu'à trois lieues en mer on recueille encore de l'eau troublée. D'après Thompson, les sondages opérés démontrent que le vaste chenal du fleuve se prolonge au fond de l'Océan jusqu'à une distance de 550 kilomètres. De chaque côté se sont formées deux hautes montagnes sous-marines, composées de débris arrachés au cœur de l'Afrique et atteignant actuellement une hauteur moyenne de 1640 mètres.

Le Congo a deux crues : l'une en septembre-octobre, provenant des pluies tombées au nord de l'équateur; l'autre en mars-avril, due à la montée des affluents coulant au sud de la ligne équatoriale.

Plus loin est détaillé le cours du Congo et décrit celui de ses affluents; ceux-ci sont nombreux et forment avec le fleuve une ligne totale de cours navigable de plus de 13,000 kilomètres, non compris le Tanganika. Dans cette répartition le haut Congo entre en compte pour 1,500 kilomètres, l'Ubangi pour 1,000, la Sanga pour 600, le Lomami pour 450, la Lulongo pour 500, le Ruki-Busera pour 500, le Kassaï pour 700 et les autres affluents et sous-affluents pour près de 8,000 kilomètres. Tout cela d'une venue, sans obstacle sérieux et cet incomparable réseau fluvial, un des plus beaux du monde, n'est séparé de la côte que par une ligne rocheuse de 300 kilomètres que franchira bientôt le chemin de fer.

LE CLIMAT

Notice du Dr Dryepondt.



L'État Indépendant du Congo est presque tout entier compris dans LA ZONE ÉQUATORIALE qui va du 12e degré nord au 5e degré sud.

Dans cette région, on peut encore distinguer une zone équatoriale que l'on pourrait qualifier d'ÉQUATORIALE PROPREMENT DITE, et qui va de 10 degrés nord à 2 degrés sud, limites extrêmes des oscillations du ***Cloud-Ring***. Le pays de la grande forêt est tout entier compris dans cette dernière région.

Le Cloud-Ring est une bague nuageuse formée par la rencontre des vents alizés nord-est dans l'hémisphère nord et sud-est dans l'hémisphère sud; cette rencontre a lieu un peu au nord de l'équateur. Ce Cloud-Ring, « pot au noir » des marins français, délimite la zone des grandes pluies; il a une largeur de 5 degrés environ et ne dépasse

pas, dans ses déplacements, les limites indiquées ci-dessus, limites dans lesquelles est compris le pays de la grande forêt. Il est bordé des deux côtés, nord et sud, par une bande des orages, bordée elle-même extérieurement par la bande calme et sèche des vents alizés.

Le vent alizé sud-est soufflant sur une grande surface liquide (chacun connaît la prédominance des mers dans l'hémisphère austral et celle des continents dans l'hémisphère septentrional), il s'ensuit que ce vent est plus frais et, rencontrant moins d'obstacles sur sa route, plus puissant que le vent alizé nord-est. La conséquence de ceci est que le Cloud-Ring est rejeté vers le nord et que la ligne isotherme de plus grande chaleur MOYENNE (et non la ligne des plus grands maxima qui est plus au nord encore), au lieu de correspondre à l'équateur, correspond environ au 5e degré nord, c'est-à-dire qu'elle est rejetée en dehors des limites de l'État du Congo.

Nous avons parlé tantôt des mouvements du Cloud-Ring. Voyons en quoi ils consistent :

Par suite des oscillations de l'axe terrestre, le soleil se trouve régulièrement deux fois par an au zénith des différents pays équatoriaux. Pour être plus intelligible, nous supposerons que ces oscillations, au lieu d'être le fait de notre globe, proviennent du soleil qui se déplacerait annuellement du tropique du Cancer à celui du Capricorne et vice-versa. La bande nuageuse et ses annexes suivent le soleil et oscillent avec lui dans ses différentes positions zénithales. Elle passe donc annuellement deux fois au zénith d'un même point. De là la division de l'année en quatre saisons : deux saisons des pluies correspondant au passage du Cloud-Ring et de la bande des orages et deux saisons sèches commençant après que ce passage s'est effectué.

Mais le pays de la grande forêt, compris dans la zone équatoriale proprement dite et ne dépassant guère 2 degrés au sud et 5 degrés au nord, et le Cloud-Ring étant large lui-même de 5 degrés, il s'ensuit que cette contrée ne se trouve qu'un temps fort court en dehors des limites de la bande des pluies et de celle des tornades, et que les quatre saisons n'y sont guère distinctes; il n'y a en somme pas de saison totalement dépourvue de pluie, élément très favorable aux cultures.

Les pluies sont abondantes et les orages peu fréquents.

A mesure que l'on s'éloigne de l'équateur, les quatre saisons deviennent plus distinctes, les changements de saison (passage de la bande des tornades) étant caractérisés par la fréquence des orages; en même temps la durée respective des saisons est modifiée et la période des orages augmente en importance.

Les quatre saisons se distinguent en grande et petite saison des pluies, grande et petite saison sèche, la grande saison des pluies correspondant à la marche du soleil du sud vers le nord, car l'apport

en vapeur d'eau de l'alizé sud-est drainant une grande surface liquide est de loin le plus important.

A mesure que l'on se rapproche des tropiques, la petite saison sèche, qui correspond au temps que met le soleil pour aller jusqu'au tropique le plus voisin et en revenir, diminue d'importance au point de disparaître complètement vers les limites de la zone équatoriale, de sorte que dans les deux zones tropicales il n'y a plus que deux saisons.

Les oscillations annuelles du Cloud-Ring accompagnant la marche du soleil expliquent également l'interversion des saisons au sud et au nord de l'équateur, la saison des pluies au nord correspondant à la saison sèche au sud et vice-versa.

En résumé, les pays équatoriaux, et par conséquent l'État du Congo, à l'exception de la partie sud du Katanga, sont caractérisés :

1° Par le passage annuel du soleil deux fois au zénith d'un même point et la division de l'année en quatre saisons qui, pour les pays situés sous l'équateur même (zone forestière), sont peu distinctes les unes des autres;

2° Par une température moyenne assez élevée, mais constante, avec peu de variations nycthémérales et saisonnières (la bague nuageuse faisant fonction d'écran contre les rayons solaires et la radiation nocturne), les variations nycthémérales ne dépassant jamais 6 degrés;

3° Par une pression barométrique peu élevée, mais constante (760 millimètres);

4° Par une humidité très grande, voisine du point de saturation de l'atmosphère et, par suite de la constance de la température et de la pression barométrique, une tension de la vapeur d'eau atmosphérique élevée, mais constante;

5° Par ce fait que plus l'on se rapproche des tropiques, et plus la saison dite petite saison sèche tend à disparaître, en sorte que les deux saisons des pluies tendent à se confondre et qu'il n'y a plus annuellement que deux saisons, division qui commence à prédominer à partir du 5e degré de latitude sud et dont les effets sont déjà appréciables au Kwango oriental, à Boma, Matadi, Léopoldville même. Le sud du Katanga suit ce régime;

6° Par la succession des saisons qui suit invariablement au nord et au sud de l'équateur la marche suivante :

Nord. — Grande saison des pluies, petite saison sèche, petite saison des pluies, grande saison sèche.

Sud. — Grande saison des pluies, grande saison sèche, petite saison des pluies, petite saison sèche.

La région sud du Katanga est située à une altitude au-dessus du

niveau de la mer qui transforme entièrement la climatologie du pays et le met dans des conditions presque analogues (pressions barométriques exceptées) à celle des pays tempérés.

LES HABITANTS



Démêler l'histoire des peuples de l'Afrique est un problème des plus compliqués à résoudre et, faute de données suffisantes, nous ne pensons pas qu'on puisse le faire actuellement. Le Congo, placé au centre du continent, a vu passer toutes les migrations, a été le théâtre de bien des invasions; aussi se pourrait-il que ce soit par l'étude complète de la géographie politique de cette contrée que l'on trouve la clef du mystère.

En attendant, nous nous contenterons d'une esquisse de la situation actuelle et émettrons quelques idées générales, sans trop oser conclure.

Il est probable qu'à une époque, moins reculée que nos temps préhistoriques, l'Afrique tropicale était peu peuplée; seules des colonies d'êtres de petite taille habitaient ses immenses forêts, vivant de racines, de plantes sauvages et du produit de leur chasse. Des descendants de cette race autochtone, les pygmées, subsistent encore aujourd'hui, éparpillés en différents points.

Ces pygmées n'avaient — et n'ont du reste actuellement — aucune industrie. On leur attribue l'usage des quartz ou des silex éclatés, dont on retrouve fréquemment des gisements. Ce qui confirme cette supposition, c'est que les Bushmen de l'Afrique australe se servent encore de flèches à dard de pierre taillée.

Vers le VIIIe siècle de notre ère — et ici l'on se trouve dans le domaine absolu de l'hypothèse — de grands mouvements, auxquels l'influence musulmane n'est pas restée étrangère, ont agité l'Afrique. Une invasion partant de l'est s'est dirigée vers le Niger, parallèlement à l'équateur, bousculant les peuples sur son passage. Ceux-ci, chassés de leurs territoires, ont émigré en masse vers le sud, dépassant le tropique pour aller se butter à la race hottentote; on les désigne aujourd'hui sous le nom de Bantu, et les auteurs s'accordent à placer le berceau de leur race aux sources du Chari (1).

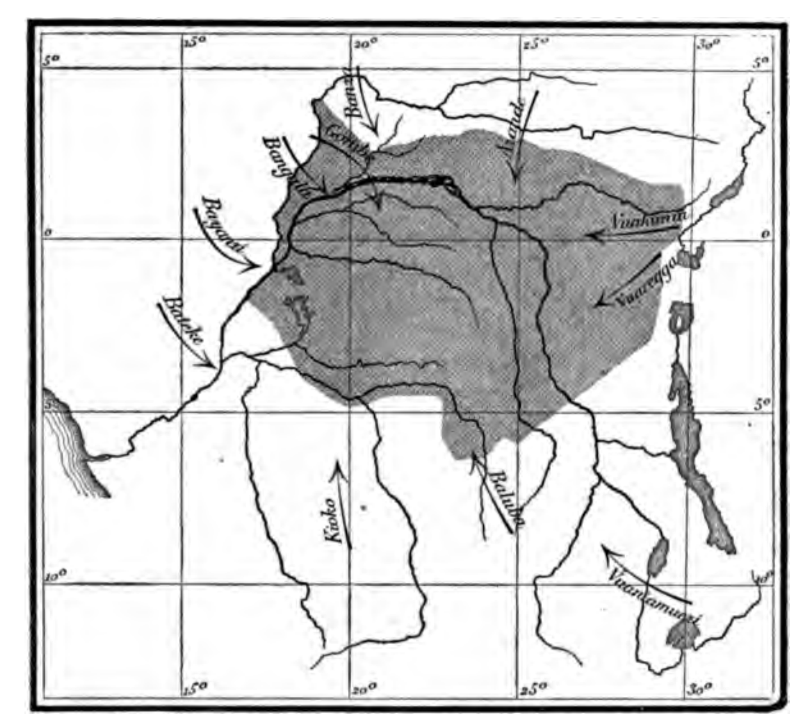
Refoulant les autochtones, parfois se mélangeant avec eux, les Bantu ont formé deux courants, coupés par l'immense forêt équatoriale. Le moins puissant est celui qui a longé l'Atlantique; le

(1) Le Dr Jacques écrit que les Bantu proviennent d'un mélange de Nigritiens avec les peuples khamitiques, mélange qui se serait fait, d'après Fr. Müller, six mille ans au moins avant l'ère chrétienne.

courant de l'est, qui n'a été arrêté par aucun obstacle naturel infranchissable, s'est étendu sur toute l'Afrique méridionale, contournant le bassin du Congo.

Par la suite, mais à une époque beaucoup plus récente, la forêt elle-même n'est pas restée indemne; peu à peu, remontant les rivières, les Bantu de l'ouest s'y sont installés; peu nombreux, il est vrai et sans pénétrer très avant dans l'intérieur des terres, mais les bassins des affluents du fleuve sont si rapprochés que toute la contrée s'est trouvée occupée.

Telle était la situation il y a un siècle peut-être; depuis, de



L'attaque de la grande forêt par les peuples qui l'entourent.

nouveaux mouvements se sont produits dans le nord; les Nigritiens, agités par de grandes luttes religieuses, ont menacé la sécurité de leurs voisins bantu qui se sont mis à émigrer vers le sud, chassant à leur tour devant eux les tribus moins puissantes; d'autres nécessités ont contribué à créer cette migration : le besoin de subsistances nouvelles, les terrains de chasse épuisés. Et l'on voit ainsi les Bateke traverser le Stanley-Pool, les Bayanzi remonter le grand fleuve, les Bangala franchir l'Ubangi et le Congo et les peuples appelés improprement Gombe pénétrer chez les Mongo, les Banza qui vraisemblablement viennent du nord arriver à la Mongala, les

Niam-Niam occuper l'Aruwimi, les peuplades de l'Uganda, sous le nom de Vuakumu et de Vuaregga, atteindre le Lualaba.

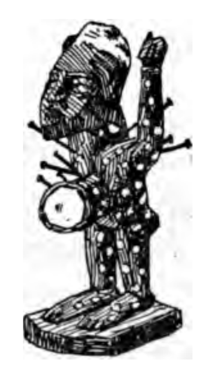
Au sud, dans une direction opposée, le même courant se produit, mais pour la seconde cause seulement. N'a-t-on pas vu les Vuaniamuezi pénétrer dans l'Urua et le Katanga, les Baluba descendre du Lualaba, les Kioko marcher à la fois le long du Kassaï et du Kwango?

C'est l'attaque en tous points et toujours de cette source de richesses incalculables, la grande forêt. Celle-ci, disait Francqui, est bordée d'une ceinture de populations étonnamment denses, l'entamant sans trêve et la vouant à une destruction certaine, à moins que le blanc n'arrête cette exploitation irraisonnée.

En résumé, trois races habitent actuellement le Congo: les NAINS, disséminés et s'éteignant doucement; au nord, les NUBA envahissants et enfin les BANTU, de loin les plus nombreux.

Grâce à leur grande dispersion, aux conditions si diverses de vie auxquelles elles sont soumises et sans doute aussi à certains mélanges avec les aborigènes, les peuplades bantu se sont différenciées à un tel point que l'on croirait y retrouver plusieurs races et il a fallu l'examen minutieux des rares caractères anthropologiques connus (1), la comparaison des collections ethnographiques et certains traits de mœurs communs condensés avec la plus sévère logique pour identifier toutes ces tribus éparses.

Aucun classement n'a été enregistré pour les différents dialectes parlés par les Bantu et l'étude de la glossologie n'est pas assez avancée pour être à même actuellement de coordonner sérieusement les documents épars. Les vocables du Congo sont aussi variés que les mœurs et coutumes des différentes peuplades. Outre des ressemblances physiques, on peut citer comme traits généraux à tous les nègres bantu : leur cannibalisme, — lorsque celui-ci n'a pas disparu par suite d'influences étrangères; les tatouages et l'amour de paraître; des méthodes pareilles de chasse et de pêche et toute une série d'engins analogues : harpons, nasses, filets, etc.; la polygamie, la circoncision, les mêmes bases de l'ordre social; la même religion : un fétichisme absolu, avec une idée vague d'une divinité suprême à laquelle ils ne font ni prières ni invocations et la



(1) L'anthropologie des peuplades de l'Afrique centrale est peu connue; aussi nous n'avons pas essayé de résumer une notice spéciale à ce sujet, renvoyant à l'intéressante communication faite par le Dr Jacques à la Société d'anthropo logie de Bruxelles : *A propos des Congolais de l'Exposition universelle d'Anvers*, 1894. (Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles. Tome XIII. 1894-95.)

croyance à une vie future allant parfois jusqu'à la métempsychose et ayant comme conséquences la coutume des sacrifices humains et le culte des morts. Il se pourrait que cette religion, relativement avancée, ait été imprégnée jadis, lorsque les Bantu habitaient encore le nord de l'Afrique, par certaines croyances sémitiques.

En poussant l'identification plus loin on arriverait à faire des rapprochements entre tous les noirs indistinctement, mais il est vraisemblable qu'ils sortent de la même souche et que de nombreuses coutumes découlant d'une loi naturelle doivent se reproduire identiques dans des circonstances analogues elles-mêmes.

Parmi les caractères qui se sont modifiés à la suite de variations de condition de l'habitat, spécialement pour le Congo, le plus frappant est celui différenciant le degré d'élévation artistique des peuples de la plaine de ceux des forêts; ces derniers n'ont pas progressé dans cet ordre d'idées; ils sont, du reste, restés plus sauvages à tous les points de vue. En revanche, ils ont conservé le type pur du Bantu, admirable par le développement et la pondérance des formes.

A côté de cette remarque, qui découle d'un ordre de causes logique, il en est d'autres qui, à première vue, déroutent absolument l'ethnologue et qui montrent d'une façon saisissante l'enchevêtrement inouï des migrations des peuplades africaines.

La coutume de déformer la tête chez les enfants a été signalée dans le Lopori, chez les Balunda, au pays des Mangbettu et parmi les Bongo du Haut-Nil; c'est probablement l'effet d'un pur hasard, provenant d'un désir qu'ont tous les peuples de caractériser leur race, et rappelons que cet usage était pratiqué jadis par les Têtes-plates de l'Amérique et les Mongols.

L'usage caractéristique du pelele (1) est singulièrement réparti : sa frontière occidentale, qui, en certains points, ne correspond apparamment à aucune grande division de peuplades, suit une ligne sinueuse touchant le haut Ubangi, contournant le pays des Azande et des Mangbettu, poussant une pointe jusqu'au Lualaba, aux Stanley-Falls et longeant la ligne des lacs jusqu'au Chire.

Plus caractéristique encore est l'histoire de l'habitation. Celle-ci est rectangulaire ou circulaire. La frontière de ces deux types, bien différents, part de Mokoangay sur l'Ubangi, traverse la Mongala, pousse une pointe sur l'Aruwimi, forme une grande boucle englobant le pays des Mangbettu, se dirige sur Nyangwe, de là sur le Sankuru et vient mourir dans la province d'Angola. Il est certain que le modèle d'habitation rectangulaire est originaire de la côte

(1) Disque d'ivoire maintenant ouvert un trou percé dans la lèvre supérieure. Les Botendos du Brésil portent un ornement semblable mais en bois et placé à la lèvre inférieure. (Dr Verneau.)

occidentale où il a été copié sur celui des anciens traitants et c'est sur la délimitation précitée que nous nous sommes basé pour avancer que c'est par l'ouest que les Bantu ont gagné la forêt du Congo, amenant avec eux à la fois les modèles des huttes et les plantes introduites d'Amérique, tels que manioc et l'ananas et allant partout se buter aux rapides obstruant à un moment donné les rivières qu'ils remontaient Les Mangbettu, exceptionnellement, ont-ils ressenti aussi les effets de ce grand mouvement ou est-ce un hasard qui les a amenés à construire des habitations rectangulaires? Quoique certains indices nous fassent supposer qu'ils pourraient bien venir de l'ouest, à travers la forêt, il serait hasardé de se prononcer actuellement à ce sujet.

La femme partout cultive seule la terre, sauf cependant chez les Banza, les Momvu et les Basongo-Meno, trois peuples sans aucune corrélation apparente. Pourquoi?

Tous ces faits, que nous citons un peu au hasard, se reproduiront nombreux dans les lignes qui vont suivre; aussi nous n'en dirons pas davantage maintenant, comptant insister, dans chacun des chapitres, sur l'un ou l'autre trait de mœurs plus caractéristique à la région développée, de façon qu'en terminant la notice ethnographique nous ayons approfondi suffisamment chaque sujet pour que le lecteur se fasse une idée exacte de ce qu'étaient les habitants de notre belle colonie lorsque les blancs les ont visités pour la première fois.

Et, pour terminer, ajoutons que la stupéfiante occupation actuelle, qui fait de l'Afrique le théâtre de l'évolution la plus rapide qu'enregistre l'histoire, aura bientôt rendu ces contrées si méconnaissables que les lignes que nous écrivons aujourd'hui prendront rang demain parmi les documents d'une époque déjà disparue.

NOTE. — Nous avons admis, pour écrire les noms indigènes, certaines règles pour ainsi dire internationales, dont nous ne nous sommes départis que pour des mots dont l'orthographe est consacrée par l'usage :

Toutes les lettres se prononcent séparément ;

u se prononce *ou;*

s a toujours le son sifflant;

e a le son de l'*e* fermé.

Les préfixes indiquant le pluriel dans les noms de peuplades, nous n'avons jamais mis d'*s* pour marquer celui-ci.

RÉGION MARITIME

Auteurs consultés : *Baerts, Fuchs, Ulff, L. Van de Velde, Von Schwerin, Zintgraaf.*

Frises : *La côte. — Arrivée d'un navire.*

A l'occident, le long de l'Atlantique, vient la grève de sable sur laquelle les grandes vagues se brisent en cadence, formant une bordure de ressac blanc baignant le pied des cocotiers, ces merveilleux palmiers.

Mayombe. — Un village.

Villages sur villages se succèdent, coquettement abrités sous la frondaison des verts bananiers.

FUCHS.

Le grand fleuve.

Rien à voir que l'immensité de la grande nappe couleur thé, bordée de palétuviers aux tons gris, aux branches cassées, au feuillage sombre.

LIÉVIN VAN DE VELDE.

Groupe : *Scène familiale du Mayombe, par* DE RUDDER.

On les voit préparant la chikwangue, tamisant la farine de manioc ou se livrant à leurs calmes occupations de ménage, tandis que leurs mioches jouent ou les aident dans leur besogne familiale et que les bébés dorment paisiblement, ballottés sur la hanche de leur « mama ».

Agrandissements photographiques.

Type d'habitation : *Hutte du Bas-Congo.*



RÉGION MARITIME

Le vaste estuaire du Congo et la rive droite du fleuve jusqu'au Chiloango sont habités par des peuplades que nous attribuons à la région maritime.

Il s'est formé dans ces contrées un mélange continuel entre les populations nègres venues de différentes parties de l'Afrique et les populations aborigènes ; mélange qui a principalement modifié les riverains et qui s'explique par l'histoire séculaire de la traite des esclaves.

Mais il n'en est nullement résulté un être dégénéré, pas plus que le pays ne semble se ressentir des ravages de la chasse à l'homme. La vitalité tropicale est telle qu'il a suffi de vingt années de paix pour créer une génération saine et forte et faire oublier à jamais les douloureuses misères d'antan.

ASPECT DU PAYS. — Liévin Van de Velde arrivant au Congo a écrit les lignes suivantes qui résument d'une façon vraie l'impression que ressent le voyageur entrant dans l'estuaire du grand fleuve :

« Nous dépassons la pointe de Bulabemba et nous voilà au milieu du fleuve, large de 8 kilomètres, entre un lacis d'îles au delà desquelles on aperçoit la terre ferme : des collines lointaines précédées d'un rideau de gaze bleue. L'eau

est jaune; les îles sont bordées du morne palétuvier qui, ne se soutenant pas dans la vase, s'incline et laisse tomber ses branches grises qui s'enterrent et prennent racine.

« Rien à voir que l'immensité de la grande nappe couleur thé, bordée de palétuviers au ton gris, aux branches cassées, au feuillage sombre. De temps en temps s'arrête au-dessus de nos têtes un grand aigle pêcheur noir et blanc, planant sur le fleuve dont il interroge la surface où flottent de petits îlots d'herbage. Un paysage triste. »

Cet aspect de l'entrée de l'estuaire du Congo a souvent été comparé à celui d'un parc, silencieux et désert, dont les grands arbres se mirent dans une nappe d'eau huileuse d'un calme désespérant.

Bientôt la végétation s'appauvrit, les graminées couvrent tout l'horizon et seuls les baobabs brisent la monotonie de la brousse immense. Les rives deviennent très accidentées, se resserrent; les flancs des montagnes sont mis à nu par les pluies diluviennes de ces régions; d'immenses rocs, bousculés, dressés, noyés dans le fleuve, y causent de grandioses remous; le Congo fait mille crochets,



LA CÔTE D'AFRIQUE

parfois on ne peut retrouver son cours et à travers ce paysage sombre et aride, d'une grandeur sévère, l'on vient se buter aux cataractes de Yellala.

La scène change quand on pénètre latéralement dans le pays. Le plateau qui sépare le Congo de la vallée de la Lukula est couvert de champs à perte de vue, coupés par des plantations de bananiers et des bosquets de palmiers élaïs; le terrain est d'une grande fertilité; villages sur villages se succèdent, coquettement abrités sous la frondaison de verts bananiers.

Au delà de la Lukula, on ne voit que hautes futaies, des forêts vierges parfois impénétrables, entrecoupées de petites clairières. C'est la forêt du Mayombe.

A l'occident, le long de l'Atlantique, vient la grève de sable sur laquelle les grandes vagues se brisent en cadence, formant une bordure de ressac blanc, baignant le pied de la dentelle des cocotiers, ces merveilleux palmiers.

Le Congo ne reçoit pas d'affluent à citer dans la région maritime. Le Mayombe est arrosé par le CHILOANGO et son affluent la LUKULA. Le Chiloango se jette dans la mer à Landana, en territoire portugais.

SOL. — La nature du sol, dit Laurent, n'est pas identique dans toute la région. A l'est, c'est presque partout une sorte de limon ferrugineux, qui atteint souvent une épaisseur considérable. En maints endroits sortent de terre de gros blocs de roches ferrugineuses très dures.

A l'ouest, les collines sont moins élevées, les vallées plus larges; le sol est coloré ou non par l'oxyde de fer. Au voisinage du Chiloango et de la Lukula inférieure, existent de vastes plaines recouvertes de sable grisâtre parfois blanc. On se croirait en Campine tandis que le Mayombe, en d'autres endroits, a beaucoup d'analogie avec notre région forestière et on pourrait l'appeler une Ardenne sous les tropiques.

Partout il y a des terrains très fertiles.

FLORE. — La forêt du Mayombe, comme toutes les forêts tropicales, abonde en bois de différentes essences; mais sa proximité de la côte a permis d'en commencer l'exploitation et l'on peut admirer aujourd'hui les qualités de ces bois appliqués à tous les travaux de la Section et mis en valeur par diverses expositions.

La végétation forestière a ceci de particulier qu'elle offre la plus grande diversité. On ne trouve généralement qu'à de grandes distances l'un de l'autre deux exemplaires d'une même essence.

Le palmier élaïs est l'arbre caractéristique du Mayombe. Des milliers et des milliers de pieds restent inexploités malgré l'actif commerce d'huile qui se fait dans la région. Un autre arbre à fruits oléagineux est aussi très répandu et non exploité : le *Pentaclethra macrophylla*, dont certaines populations de la côte occidentale font, dit-on, leur nourriture. On trouve encore dans les forêts la liane à caoutchouc, mais elle n'est plus exploitée.

Vers le nord les cultures sont plus riches que vers le sud ; les indigènes connaissent le manioc, les patates douces, les haricots, le pois cajan, le maïs, l'arachide, le bananier, etc.

La canne à sucre est cultivée encore avec succès et nous ajouterons le cotonnier et toute une série d'arbres et de plantes herbacées à fruits comestibles, indigènes ou naturalisées, par suite des relations constantes de la côte d'Afrique avec tous les pays du monde.

Il existe dans chaque village de nombreux plants de tabac ; dans le Mayombe oriental on le cultive en champs, dans des enclos palissadés.

CLIMAT. — A cause de son éloignement de l'équateur, la région maritime est exposée aux longues saisons sèches. Dans le Mayombe, celle-ci ne se fait pas sentir aussi nettement que dans le pays des plaines, grâce à la forêt. Le voisinage de la mer a aussi une influence sur le climat, les brises de mer et les brises de terre journalières rafraîchissent la température mais causent des refroidissements à craindre.

FAUNE. — Le règne animal ne le cède en rien au règne végétal. Il est d'une grande richesse tant en animaux utiles qu'en animaux nuisibles. Parmi ces derniers les mouches d'Europe et les moustiques sont les moins dangereux, mais les plus désagréables. L'éléphant est rare; on voit des buffles, des antilopes, beaucoup d'oiseaux ; l'hippopotame et le crocodile dans le fleuve; à l'estuaire, des requins et des tortues franches.

Au tronc des palétuviers s'attache une petite huître très estimée.

On consomme aussi des crabes et d'excellentes écrevisses.

PRINCIPALES PEUPLADES



e Banana à Matadi, les îles et les rives du fleuve sont habitées par les Musseronge ; la rive droite, de l'océan à Boma, par les KAKONGO ; la côte par les Bavili (coureurs de grèves) ; l'intérieur par les MAYOMBE.

Toutes ces tribus se ressemblent plus ou moins par leur caractère physique et leurs mœurs. En général, l'habitant du Bas-Congo est d'une stature élancée ; ses formes sont bien proportionnées, indiquant plus d'agilité que de force physique ; à ce corps svelte correspondent un crâne et une figure ovales qui donnent aux individus un air extrêmement vif et intelligent. La femme est plus grande et plus forte que l'homme.



La Région Maritime et les Cataractes.

Les mains et les pieds sont très petits, les attaches fines. Les Européens ne sauraient mettre leurs bracelets, pas plus que les bracelets et chevillères d'aucune des populations congolaises.

La couleur de la peau est brune, rarement noire ; les cheveux sont presque toujours coupés courts ; quelques-uns les portent longs, d'autres, rasés en partie. Les tatouages sur le corps sont d'une coutume presque générale, mais peu abondants. Les familles se distinguent entre elles par leurs dents. Les incisives sont cassées ou limées en pointe, en coupures carrées ou en demi-cercles réguliers.

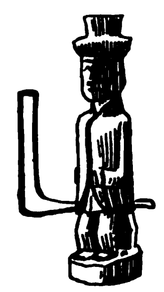
Les BAVILI, tribus mélangées, évitent le blanc ; ils se nourrissent d'huîtres et fabriquent du sel en faisant bouillir de l'eau de mer.

La population du Mayombe est plus dense, plus farouche, mais aussi plus robuste et plus belle que les Kakongo. Ces noirs forment

la transition, dit Reclus, entre le groupe ethnique du Gabon et celui du Congo.

Les MUSSERONGE, venus de la rive sud du Congo, sont d'une absolue indépendance. Le danger même le plus imminent ne ferait pas naître chez eux une de ces alliances passagères contre l'ennemi commun.

MŒURS ET COUTUMES



L'alimentation est en général plus variée que celle des indigènes de l'Afrique intérieure, tout en ayant pour base le manioc. Ce sont les femmes qui sont chargées de la cuisine; elles préparent la chikwangue, tamisent la farine de manioc ou se livrent à leurs calmes occupations de ménage, tandis que leurs mioches jouent ou les aident dans leur besogne familiale et que les bébés dorment paisiblement, ballottés sur la hanche de leur « mama ». Le fond du pot-au-feu est un bouillon d'huile de palme dans lequel on met cuire les différents aliments. La cuisson se fait sur un feu de bois, entre trois pierres, en plein air ou sous la véranda. Il existe d'excellents VASES poreux et des POTERIES élégantes. Pour manger, on emploie des ÉCUELLES DE BOIS posées sur une petite natte, des COUTEAUX et des CUILLERS DE BOIS; on boit dans des TASSES de poterie ou de BOIS SCULPTÉ; il n'y pas de table.

Après chaque repas, les convives se rincent la bouche avec de l'eau, se frottent la denture au moyen de l'index ou d'un morceau de bois fibreux qui fait l'office de brosse. Ils les égalisent en écrasant du sable entre les molaires.

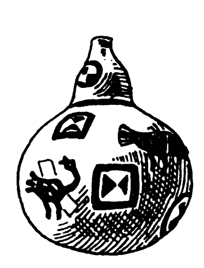
Les noirs ont du reste beaucoup de soin de leur personne. Quand ils habitent au bord des rivières ou à proximité de l'eau, ils se baignent plusieurs fois par jour. Dans la forêt on remplace les ablutions par des grattages de la couche d'huile et de ngula (poudre rouge) dont le corps est enduit.

Partout ces indigènes se vêtent des étoffes importées d'Europe, de couleurs vives et hardiment drapées autour des hanches. Ils affectionnent les grands dessins qui varient cependant avec la mode. Le rouge, le blanc et le noir ont beaucoup de faveur; le jaune en a moins, le bleu est peu goûté, le vert pas du tout. Les rois ou les princes endossent dans les occasions extraordinaires des accoutrements ridicules, défroques de tous les uniformes européens. Seul le pantalon fait exception.

Les rois se distinguent aussi parfois par la peau de léopard ou de chat sauvage placée en guise de tablier, la longue CANNE,

garnie d'une poignée taillée d'ivoire ou de bois représentant un personnage fétiche, puis le BONNET en fibres d'ananas, tissé de délicate façon et agrémenté de griffes de fauves. Les deux sexes mettent de grands anneaux aux oreilles. Ajoutons que dans le costume, ici comme ailleurs, les ornements et les parures jouent le rôle principal.

Le soir et la nuit, les indigènes s'enveloppent d'une pièce d'étoffe qui les couvre des pieds à la tête. Aux enfants, ils mettent un MASQUE EN TREILLIS DE JONC, pour leur permettre de respirer sous la couverture protectrice des moustiques, dont on les enveloppe.

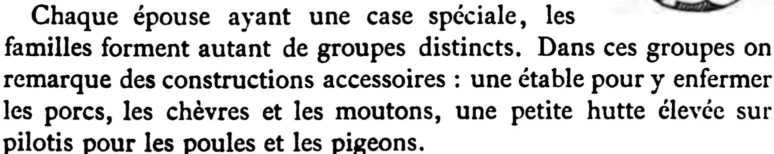


Les cases, faites avec soin, sont en bambou, couvertes de chaume ou feuilles, selon que l'on se trouve dans la plaine ou dans la forêt; la porte est ordinairement peinte et sculptée, ainsi que les colonnes qui soutiennent la véranda. Sur les côtés extérieurs pendent un tambour de danse long de 2 à 3 mètres, la ceinture de liane qui sert à grimper aux palmiers et la HOTTE avec laquelle la femme va chercher du bois et faire la récolte aux champs. Dans l'intérieur on remarque les PANIERS à provisions, la vaisselle, les poteries, les CALEBASSES, les vases à rafraîchir





l'eau, la HACHETTE et la HOUE. Dans les pièces du fond se trouve un lit étroit couvert d'une natte et d'un oreiller rempli de coton sauvage. Souvent aussi on y voit un coffre où l'on serre les tissus et les marchandises de provenance européenne. Un énorme mortier avec un pilon gros comme le bras est destiné à débarrasser les noix de palme de leur pulpe huileuse; une meule de pierre sert à écraser les arachides et le maïs.



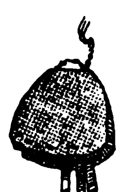
Chaque épouse ayant une case spéciale, les familles forment autant de groupes distincts. Dans ces groupes on remarque des constructions accessoires : une étable pour y enfermer les porcs, les chèvres et les moutons, une petite hutte élevée sur pilotis pour les poules et les pigeons.

C'est l'homme qui forge, construit les maisons, défriche la forêt et tresse la vannerie. La femme, en dehors de son ménage, cultive, fait la récolte et fabrique la poterie. La fabrication des nattes et des poteries sont les industries les plus intéressantes de la région côtière; les dessins des NATTES, les modèles des PANIERS, les formes

et l'ornementation des poteries varient sans cesse. Ces indigènes savent aussi travailler le bois et taillent ainsi des ustensiles d'une variété baroque : vases, soupières, casques, sièges, cuillers, écuelles, plateaux. Ils ornent pour l'exploitation des calebasses de dessins noirs et blancs ; mais ces objets manquent de caractère, ils sont grotesques, à quelques exceptions près. On s'aperçoit bien vite que les modèles des marchandises de pacotille européenne ont passé par là.

Les villages, entourés de plantations de palmiers et de bananiers, ont un aspect riant et gai. Les cases sont bâties à la suite les unes des autres, de chaque côté d'une large rue et disposées d'après des règles uniformes. Le chef a parfois ses cases entourées d'une haute palissade.

Les Musseronge habitent des villages lacustres dans la région des palétuviers, arbres qui poussent dans les marécages et que l'eau saumâtre recouvre deux fois par jour. C'est sur ces palétuviers, aux branches tordues, que les pêcheurs se construisent des huttes.



Tous les indigènes s'adonnent activement à la chasse aux antilopes, seule occupation des hommes libres, qui sont toujours armés de leur fusil. Le noir chasse de diverses manières : tantôt il se met à l'affût, tantôt il surprend le gibier au gîte aux heures les plus chaudes du jour ; ou bien il le traque avec des chiens ayant au col des CLOCHETTES EN BOIS et pousse de grandes clameurs en prodiguant toutes espèces d'insultes à la bête. Il dresse aussi sous bois des pièges de tous genres. A l'époque de la saison sèche, les herbes sont brûlées méthodiquement, de manière à amener le gibier à portée des fusils.

Afin d'obtenir des récoltes fructueuses, les natifs défrichent de grandes étendues de forêts et établissent leurs plantations dans le sol vierge et riche d'humus qu'ils abandonnent ensuite à la brousse. Les cultures sont très belles et étendues.

Le génie de ces noirs, c'est le commerce. Tous sont d'adroits et rusés négociants, connaissant d'instinct les lois de l'offre et de la demande et sachant admirablement en tirer parti. Ils sont intelligents, dit Van de Velde, ont de la compréhension, une mémoire prodigieuse et du raisonnement. Leurs qualités morales sont la dignité et une très grande charité ; la charité est même une de leurs vertus dominantes. Ils sont très braves, mais, par contre, ils ont peu d'énergie et de persévérance.

Le fiote est la langue du pays ; elle est très riche et très sonnante et a des ressemblances avec le kiswahili. Il existe aussi une langue secrète que les noirs parlent entre eux, quand ils veulent ne pas être compris par l'étranger.

Chose extrêmement curieuse, les indigènes du Bas-Congo font, d'une façon restreinte, des inscriptions hiéroglyphiques. La roche-

fétiche à Boma est couverte de signes cabalistiques, et sur les pointes d'ivoire que l'on sculpte à Landana, les artistes cherchent à représenter aussi une véritable suite d'événements.

Le système de numération est à base de dix ; ils se servent de la taille dans des bâtonnets pour leurs calculs et tiennent leurs comptes au moyen de nœuds dans une ficelle.

Le fusil à silex ou un couteau ordinaire, avec ou sans gaine, porté dans la ceinture, forme tout l'armement des hommes. Parfois, dit Zintgraaf, on aperçoit entre les mains des enfants un petit arc et des flèches rappelant le temps jadis, comme du reste, en bien des pays, le jeu des enfants n'est qu'une réminiscence des époques qui ont disparu depuis longtemps.

La noblesse forme une véritable caste : c'est dans son sein que sont pris les successeurs au trône, dit Baerts, en parlant des Musseronge; c'est aussi dans la caste des nobles que le roi choisit les chefs de village. On naît noble, on ne le devient pas. Les hommes libres prennent part avec la noblesse aux délibérations de la palabre.

La palabre, assemblée des chefs des villages et des gens libres, est un rouage essentiel de l'organisation politique de la tribu des Musseronge. Le roi convoque les palabres et les préside. Les chefs de villages peuvent aussi tenir des assemblées locales; dans ce cas, les habitants du village sont convoqués au son du TAM-TAM. Lorsque la réunion présente quelque importance, un homme porteur d'un GONG, et paré de verdure, parcourt le village criant et faisant sonner son instrument. Lorsqu'il s'agit de réunir plusieurs villages, les différents chefs sont invités à y assister par une sorte de héraut député par le roi.

Au jour fixé, les hommes libres des villages, précédés de leur chef, entourent le roi qui les reçoit assis. Le roi ouvre le débat, soit par lui-même, soit par un porte-parole qui expose les vues de son maître et soutient la solution qu'il voudrait voir intervenir. Nul ne peut interrompre ce discours et chacun est obligé de l'acclamer. Les chefs se retirent ensuite à l'écart et confèrent avec les leurs sur les objections qu'il convient de présenter aux vues royales. L'assemblée générale se reconstitue, les chefs de villages prennent la parole à tour de rôle et la thèse la plus appuyée finit par triompher au milieu des cris et du tapage de l'assemblée.

Quand la discussion s'échauffe et qu'il se produit des interpellations, on suspend la séance et on engage le parti le plus excité à aller boire de l'eau. Il arrive aussi que l'un des partis interrompt la discussion et va boire de l'eau, quand il se sent démonté par un argument imprévu de l'adversaire.

Les noirs ont, à propos des palabres, quelques dictons dignes d'être enregistrés :

Une règle fondamentale est de venir sans armes aux réunions :

« On est tenté de frapper quand on vient avec un bâton en main. » Une autre règle est de laisser la plus entière liberté de langage aux orateurs : « On ne tue pas avec la bouche, on ne doit pas se fâcher pour une parole. » La palabre se fait le matin et à jeun : « On discute avec plus de sang-froid et les idées sont plus claires quand on n'a rien bu. » Enfin le dernier mot de chaque idée n'est pas dit par le parleur, mais par l'assemblée en chœur; celui qui ne le devine pas ou oublie de le répéter est chassé : « Il n'écoute pas, il n'a donc pas droit de s'occuper de l'affaire. »

L'indigène se marie dans la classe à laquelle il appartient, mais il prend d'autres femmes dans les classes inférieures. Les enfants suivent la condition de la mère. Le mariage, dit Baerts, est accompagné de formalités qui le revêtent d'un caractère légal : Quelque temps avant (ordinairement trois mois), la future épouse se retire dans une case; là, on lui peint tout le corps en rouge avec le ngula. Immédiatement après le payement de la femme par le fiancé, le futur beau-père s'adresse au féticheur pour qu'il procède, avec le fétiche nommé « nbingu », aux cérémonies qui doivent rendre le mariage fécond. A la date fixée par le père de la fiancée, celle-ci se rend en pleurant à la case de son époux. Des jeunes filles l'accompagnent en chantant. Le jour suivant le mariage, le mari réunit ses parents et amis dans un grand festin.

Il existe un grand respect du lien familial ; ordinairement, le mariage se fait par consentement mutuel ; la polygamie existe, mais seulement parmi les chefs et les hommes libres. Jamais un mari ne maltraite sa femme; on ne voit pas de scènes de ménage. Les parents, quoique appliquant la loi spartiate condamnant les nouveaux-nés qui ne sont pas bien conformés, adorent leurs enfants qui jamais ne sont maltraités, pas plus que les animaux domestiques, ce qui prouve bien la douceur des mœurs. S'il est touchant de voir l'affection et les soins dont les parents entourent les enfants, rien n'est admirable comme de voir le respect que les jeunes gens ont pour la vieillesse. L'âge est chez eux un grand titre à la considération.

Bien qu'en principe la royauté soit héréditaire par voie collatérale, l'assemblée des hommes libres se réunit en palabre pour nommer le successeur que désigne la coutume. C'est là une combinaison du principe héréditaire et du système électif.

Les peines frappant les inculpés sont : l'amende, l'enchaînement, la bastonnade, la décapitation et la mort par privation de nourriture. Le pouvoir répressif est exercé par le roi ou par les chefs.

Dans le Bas-Congo, on ne fait pas l'échange du sang.

Les Musseronge croient à l'existence d'une divinité suprême, « Zambi », qui habite au-dessus des nuages et ne s'occupe pas des simples mortels. C'est ce Dieu qui a créé les hommes et aussi les fétiches ou gris-gris. Les FÉTICHES, espèces de petits dieux,

s'occupent spécialement des hommes; leur nombre est très considérable. Certains d'entre eux rappellent encore grossièrement l'époque d'évangélisation des missionnaires portugais et, selon Reclus, Zambi serait un être féminin dont la croyance est compliquée d'une sorte de trinité. On s'adresse aux fétiches, et particulièrement à celui de la mort, par l'intermédiaire du féticheur, « nganga », qui peut être considéré comme le ministre du culte des fétiches. En cas de crime, de vol ou de mort d'une personne, ce véritable sorcier consulte le fétiche pour connaître le coupable : la tête couverte de feuilles, portant toutes espèces d'oripeaux et tenant dans la main gauche un sac contenant des becs d'aigles, des griffes de chacals, de la terre, des loques, etc., ivre de vin de palme, dansant et poussant des cris, il « bat le fétiche » et finit par prononcer le nom du coupable. Ce dangereux inquisiteur désigne d'habitude un homme notable, qui le corrompra à force de présents.



Le féticheur cumule, avec ses fonctions de grand-prêtre, celles de médecin. Certains d'entre eux sont connus par tout le Bas-Congo et très redoutés des populations indigènes. Cupides et cruels, ils sont prêts à rendre toutes sortes de services à quiconque veut bien les rétribuer.

Les cérémonies funèbres sont très compliquées. Le décès est annoncé à coups de fusils et toute la poudre appartenant au mort est ainsi brûlée par les parents et les amis. On peut dire que ces noirs ne se servent du fusil que pour faire du bruit; leurs guerres ne sont jamais très meurtrières.

Pour les grands chefs, on édifie des chars formidables qui sont traînés par des centaines de personnes sur un espace de plusieurs kilomètres, le long d'une route créée pour la circonstance. Le corbillard se compose de deux compartiments superposés; le corps du défunt est placé dans celui d'au-dessus; dans l'autre, on met les ustensiles de ménage et les objets usuels nécessaires au mort pour la vie future. Il est probable que jadis on y plaçait aussi le corps de l'épouse principale.

Les indigènes ont de véritables nécropoles, telle l'île du Prince, réservée aux rois de Boma.

RÉGION DES MONTS DE CRISTAL

Auteurs consultés : *Costermans, Dannfelt, Père de Hert, Destrain, Dhanis, E. Dupont, Gorin, Grenfell, Hanssens, Hakansson, C. Lemaire, Lerman, Liebrechts, Massari, Mense, Slosse, Thys, Père Van Damme, L. Van de Velde, Vereycken.*

Frises : *Monts de Cristal. — Caravane de porteurs.*

De village à village existent des sentiers ; ces sentiers, mis bout à bout jusqu'au Pool, forment les routes des caravanes que parcourent sans trêve les porteurs.

Stanley-Pool. — Village bateke.

Quand on arrive du bas fleuve au Stanley-Pool, on éprouve une sensation nouvelle. Tout un ensemble de causes : la vue du fleuve libre en amont, la fertilité du sol, l'attitude déjà fière et originale des populations indigènes imposent un caractère nouveau à la contrée.

COQUILHAT.

Groupes : *Les Porteurs, de* DILLENS.

Dès l'enfance, les noirs s'accoutument au portage. D'une grande précocité, ils deviennent rapidement très adroits et l'on rencontre des bambins de cinq à six ans, déjà chefs d'une caravane, la conduisant joyeusement au son de la marimba et tenant en équilibre au sommet du crâne, qui une calebasse, qui un pot, voire même un œuf.

Chef bateke, de DILLENS.

L'on ne peut s'empêcher d'être saisi d'admiration devant la prestance de leurs chefs, drapés avec un art infini dans leur long peplum, couverts d'hiératiques cuivres ciselés brillant sur une peau d'ébène.

Agrandissements photographiques.

Type d'habitation : *Hutte du Stanley-Pool*



La chaîne côtière de l'Afrique occidentale, séparant l'Atlantique du bassin central du Congo, est connue sous le nom de monts de Cristal. Jusqu'en ces dernières années, elle a été un obstacle infranchissable pour les voyageurs cherchant à pénétrer le secret de l'Afrique mystérieuse et les populations qui l'habitent étaient le seul trait d'union entre le monde civilisé et les sauvages primitifs peuplant le haut fleuve.

Au point de vue physique, nous décrirons d'une seule traite cette vaste contrée; au point de vue politique, nous la subdiviserons en trois parties :

Les CATARACTES dont les habitants ont toujours convoyé au travers des monts de Cristal les produits de l'Afrique intérieure pour venir les échanger contre des pacotilles européennes qu'ils trouvaient dans les factoreries de la côte.

Le STANLEY-POOL où vivent des tribus plutôt sédentaires, sortes de factoriens nègres, intermédiaires entre les négociants d'amont et les porteurs d'aval et aussi ces

négociants d'amont, les Bayanzi, qui sillonnent une grande partie du réseau fluvial du Haut-Congo pour aller acquérir sur place les marchandises qu'ils rapportent au Pool.

Le KWANGO où depuis toujours l'influence portugaise s'est fait sentir directement, mais dont les peuples produisaient eux-mêmes les produits que recherchait le blanc.

ASPECT DU PAYS. — La région des monts de Cristal, très accidentée, mais ne présentant guère de hauteurs de plus de 800 mètres, a servi jadis de barrage aux eaux de la mer intérieure. C'est entre Isangila et Vivi, dit Dupont, que les eaux de cette mer intérieure ont commencé à s'échapper vers l'océan. Par la force du torrent, la gorge s'est élargie; approfondi depuis des siècles, le déversoir suffit presque à vider la grande cuve et le fleuve en furie, bondissant parmi les roches accumulées, continue toujours à creuser son lit.

C'est aussi entre Vivi et Isangila que la chaîne des monts de Cristal est le plus accidentée; elle est plissée par une suite de pentes abruptes et de vallées étroites où coulent des rivières torrentueuses. Au delà de la Lukunga les vallées deviennent plus étendues et les plateaux plus larges. Tel le plateau de Bangu dont les flancs escarpés s'élèvent à 250 mètres au-dessus de la plaine. Au Pool et vers le haut Inkisi, les reliefs du terrain sont moins accentués encore et, vers l'est, le versant oriental des monts de Cristal descend en pente douce jusqu'au Kassaï, sauf quelques ondulations bordant les vallées du Congo et du Kwango et les bouches du Kwa.

Tout le pays est formé de vastes plateaux herbus souvent arides, coupés par de fertiles bandes forestières suivant le cours sinueux des rivières.

Le CONGO traverse du nord-est au sud-ouest les monts de Cristal. Au-dessous du confluent de l'Ubangi, il entre dans la région sous forme d'un pool allongé atteignant des largeurs de 15 kilomètres. Les îles boisées et basses sont innombrables, comme en amont. Le fleuve est si vaste qu'on ne peut distinguer d'une rive à l'autre. Une large bande d'herbes aquatiques empêche en certaines places l'accès de la rive orientale; ailleurs, se déroule une ligne ininterrompue de villages. A Tchumbiri, le fleuve se resserre; il coule bientôt entre deux contreforts de près de 100 mètres de hauteur, séparés par de courtes vallées. Les sommets des collines sont partout arrondis et couverts de clairières d'herbe ressortant sur le vert sombre des bois et semblables à des coupes systématiques, tant leurs contours sont rectilignes. Le long de la rive gauche, quelques vallées plus larges déterminent des plaines basses où se dressent, décapités, les troncs ventrus de forêts de borassus; de loin, dit Coquilhat, on dirait d'immenses champs de supplice. La rive droite est plus sauvage et beaucoup moins habitée que la gauche.

Tout à coup, l'on entre dans le Stanley-Pool; au nord-est éclate la vive lumière des falaises blanches dites de Douvres, suivies de plateaux mamelonnés où les savanes se prolongent à perte de vue, coupées par de sombres ravins et par les bouquets de palmiers des villages indigènes. Sur la rive gauche s'étend, en large demi-cercle, la plate-bande qui faisait anciennement partie du lit de cette expansion lacustre, au delà, une chaîne de hauteurs boisées dominées par le pic de Manguele (pic Mense); près de l'eau, des groupes de baobabs se dressent monstrueux, donnant au paysage une note caractéristique.

A la sortie du Pool, l'énorme masse d'eau, enserrée ou embarrassée dans des rochers sauvages, se précipite en bonds furieux, formant des chutes d'un blanc de neige d'où s'élève un nuage d'eau pulvérisée; des tourbillons s'entremêlent en tous sens, des vagues désordonnées se heurtent et des îles flottantes arrachées

aux berges d'amont vont se perdre dans le gouffre béant des cataractes. Le fleuve descend ainsi en franchissant plus de douze chutes importantes, à travers un pays sauvage et grandiose, jusque Manyanga où il devient relativement tranquille sur un trajet de près de 70 kilomètres. D'Isangila à Yellala, il se dirige droit vers le sud, franchit une nouvelle série de cataractes et sort de la chaîne côtière à Vivi, pour entrer bientôt dans son estuaire.

Dans cette partie de son cours, les principaux affluents de droite du Congo sont la Sanga et l'Alima, avant de pénétrer dans la région des monts de Cristal; le premier, parallèle à l'Ubangi, vient du nord, le second, de l'ouest; dans la région montagneuse, le Congo ne reçoit plus que quelques rivières sans importance, telles que le Djue, la Nkenke, l'Eluala et la Tombe.

A gauche, il faut citer avant tout le Kwa ou Kassaï, formé du Kassaï dont nous parlons ailleurs et du Kwango ; l'Inkisi, la Lukunga, le Kwilu, l'Unionzo, la Lufu et la Mpozo, tous ces derniers de peu d'importance, relativement aux autres tributaires d'amont.

Le Kwango prend sa source bien loin au sud de l'Etat du Congo à une altitude d'environ 600 mètres ; sa direction générale est sud-nord et il suit la base orientale des monts de Cristal. Il est barré par une série de chutes et, entre les deux dernières, les chutes François-Joseph et celles de Kingunchi, il présente un bief d'eaux calmes ; en aval de Kingunchi jusqu'à son confluent, où il se divise en mille chenaux, il est également navigable.

Près de son embouchure, le Kwango reçoit successivement la Wamba et la Djuma, longues et importantes rivières coulant aussi du sud au nord, entre le Kwango et le Loange. Ces rivières sont bordées de forêts, mais sur les plateaux s'étend la savane, sablonneuse et peu fertile, dont la seule richesse est constituée par le caoutchouc des herbes.

Les affluents de gauche de la région des Cataractes, sauf la Lukunga, descendent des hauteurs de la province de San-Salvador (Angola); aucun d'eux n'est navigable, leur cours à tous est parsemé d'îlots rocheux et coupé par des chutes; leur vallée supérieure est plus large que leur vallée inférieure et le pays qu'elles découpent alors est occupé par un plus grand nombre de territoires fertiles.

SOL. — La région montagneuse qui sépare le littoral, dit Dupont, est constituée par des massifs granitiques séparant des parties de schiste cristallin contre lesquelles viennent s'adosser des poudingues, des grès, des schistes et du calcaire redressés et plissés, sur lesquels vient se reposer un grès rouge presque horizontal recouvert lui-même de grès blanc friable. Les Dover Cliffs, qui sont blanches comme les falaises de Douvres, ne sont pas de la craie, mais du grès blanc très tendre en couches horizontales. Le sol des vallées, dit Liebrechts, est formé d'une épaisse couche d'argile jaune très sablonneuse, recouverte de terre végétale. Les rives du Pool sont argileuses et sablonneuses, peu élevées, rocheuses en certains points.

Ainsi que dans toute la chaîne bordant le plateau central, le cuivre est commun.

Au nord de Manyanga, à Mboko Songo, en territoire français, il y a des gisements très connus de carbonate de cuivre (malachite). Au sud du fleuve, à 150 kilomètres de celui-ci, en territoire portugais, existent également des gisements de malachite. Dupont a trouvé, près du fleuve lui-même, le riche minerai abondant en plusieurs endroits.

On trouve, à Mboko Songo également, du minerai de plomb.

Dhanis parle d'importantes mines de fer situées à l'est de Mukisanti, dans lesquelles, au dire des indigènes, on pénétrerait par des puits profonds de 10 à 20 mètres et des galeries souterraines dirigées en tous sens.

Enfin Johnston dit que des gisements de topaze existeraient près de Bolobo.

FLORE. — Il n'y a pas de forêt proprement dite; à peine rencontre-t-on de loin en loin quelques bouquets d'arbres couronnant le sommet des collines. Par contre, le fond des vallées est généralement boisé et notamment le long du Congo où la grande forêt équatoriale se prolonge jusque près du Kassaï. On voit quelques baobabs dans le district des Cataractes et ce géant végétal caractérise les rives du Stanley-Pool; il n'existe pas au delà du Kassaï.

Les plaines herbeuses sont parsemées d'arbres rabougris résistant péniblement aux incendies annuels de juillet.

L'élaïs se rencontre florissant partout où l'altitude n'excède pas 700 mètres. Au sud du septième parallèle, il est remplacé par le *Raphia vinifera* qui donne une huile et un malafu hautement estimés et dont les indigènes tirent des fibres pour leurs étoffes. Le borassus ne se voit pas dans le Kwango, pas plus que l'arbre à copal ni le caféier sauvage.

La landolphia des herbes est l'objet d'une exploitation régulière de la part des indigènes du Kwango; avec le café, introduit par les Portugais, ce sont les produits commerciaux donnant lieu au trafic le plus important de l'Angola.

Le manioc est, sans contredit, la plante alimentaire caractéristique; puis viennent le maïs, le bananier plantain en petite quantité et enfin une très grande variété de produits du sol, originaires du pays ou importés. Parmi ces derniers, quelques fruits et surtout l'ananas qui tapisse le sol de toutes les forêts.

CLIMAT. — On remarque les deux saisons bien distinctes : la saison sèche et la saison des pluies. Les mois de la saison sèche ne présentent pas un caractère unique, pas plus que ceux de la saison des pluies. Pendant les premiers, le ciel est plus ou moins couvert, le vent assez fort et il se dépose une abondante rosée; souvent le matin le brouillard est très intense.

La saison des pluies est coupée par une petite saison sèche; pendant les premiers mois, les pluies sont de longue durée et se reproduisent tous les quatre ou cinq jours; pendant les derniers mois, les pluies amenées par les tornades sont violentes, mais courtes.

Le climat du Kwango est plus favorable que celui des Cataractes et du Stanley-Pool; les fortes chaleurs y sont rares, même en pleine saison chaude. La grêle tombe, paraît-il, assez fréquemment.

FAUNE. — Les animaux sauvages ne sont pas moins abondants qu'ailleurs; ils sont pourtant rares dans le Kwango; exception est faite pour l'hippopotame : Massari dit en avoir vu plus de cinq cents réunis.

L'éléphant se rencontre encore dans le district des Cataractes, on a parlé du lion sur la rive nord en amont du Stanley-Pool et Costermans a vu la dépouille d'un de ces fauves chez les Banfumu.

Les animaux domestiques sont la chèvre, le mouton, le cochon, les poules, les canards, les pigeons. Les Bateke et les Wambundu prétendent ne pas savoir élever les chèvres à cause des léopards.

Dans le Kwango, vers le sud, les Portugais ont depuis longtemps introduit le bétail de Mossamédès.

Les rivières ont leur faune coutumière de poissons; dans la région des Cataractes on pêche des crevettes et des crabes dont les noirs sont friands.



LES CATARACTES

Le nom de district des Cataractes est donné à la partie des monts de Cristal que traverse le Congo entre le Stanley-Pool et Vivi, par une suite de cataractes infranchissables. Cette barrière montagneuse est la véritable porte de l'Afrique centrale.

L'on a souvent accusé les populations qui y vivent d'être dégradées et inintelligentes; s'il est vrai que leur niveau intellectuel a été jadis déprimé par l'odieuse traite et l'alcool que prodiguaient les esclavagistes pour assurer le succès de leur trafic, ces noirs ont des qualités étonnantes d'endurance et de sobriété qui leur ont permis de remplir leur rôle pénible et ingrat de porteurs de façon à mériter une place d'honneur dans l'histoire de la civilisation de l'Afrique.

PRINCIPALES PEUPLADES

La population est inégalement répartie dans le pays des Cataractes; en général, elle n'est pas d'une grande densité; il faut attribuer cet état de choses aux différences de conditions de fertilité du sol et peut-être aussi à la traite qui sévissait encore pendant la première moitié de ce siècle.

Les principales peuplades sont les Basundi, les Babuendi et les Bakongo. Tous parlent la même langue, le fiote. Ils ont le nez épaté, les lèvres grosses.

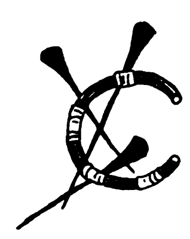
Les BASUNDI s'étendent au nord du Congo, depuis la Tombe jusqu'à l'Eluala. Ce sont les vrais types sauvages du Bas-Congo, dit Dannfelt; leur taille moyenne est de $1^{m},80$. Leurs cheveux, presque rougeâtres, tombent en longues mèches ni peignées ni tressées. Ils ne portent guère d'étoffes européennes et s'habillent du tissu indigène de fibres appelé « mbadi ».

Les BABUENDI sont, après les Bakongo, la tribu la plus nombreuse et la plus puissante du bas fleuve; ils sont établis au nord

depuis l'Eluala jusqu'au Stanley-Pool; envahissants, ils se mélangent aux Bateke et ont traversé le Congo pour s'établir chez les Bakongo, notamment le long du Kwilu. Les Babuendi, qui sont aussi de grande taille, se reconnaissent au tatouage représentant un crocodile placé sur le milieu de la poitrine.

Tout le territoire situé au sud du Congo depuis Nokki jusqu'à l'Inkisi est habité par les BAKONGO. Ceux-ci se distinguent par l'absence d'incisives supérieures. Ce sont des cultivateurs et surtout de grands trafiquants d'ivoire, d'huile de palme, caoutchouc et arachides. Ils sont de mœurs douces, faibles et chétifs, d'une taille au-dessous de la moyenne, mais marcheurs infatigables.

MŒURS ET COUTUMES



'est le manioc, avons-nous dit, qui constitue la base de l'alimentation indigène. La viande fraîche et le poisson non fumé coûtent fort cher ; aussi n'y a-t-il que les gens riches qui en mangent. Le piment et l'huile de palme entrent dans la confection de presque tous les mets. En dehors des repas, les hommes consomment beaucoup de malafu; ils n'apprécient pas la bière de maïs.

Sur la route des caravanes, les porteurs s'arrêtent toutes les deux ou trois heures pour se réconforter. Dans les villages, les repas ont lieu le matin, le midi et le soir ; les hommes et les femmes mangent d'habitude séparément. LES USTENSILES DE CUISINE indigènes sont des plus rudimentaires : quelques récipients en poterie de diverses formes et de grandeurs variées, des CALEBASSES, ASSIETTES, LOUCHES et CUILLERS en bois, mais les vanneries sont d'une perfection remarquable, notamment les corbeilles de Manyanga, étanches à l'eau et que l'on fait en toutes dimensions.



Hommes et femmes fument. Le tabac, cultivé, est récolté et vendu au marché sous forme de tresses, de feuilles ou en poudre. Les PIPES sont faites d'une tête en terre, ornée et cuite, ressemblant à celles qui se fabriquent ici; les tuyaux courts sont en bois ou en fer.

Le costume habituel des hommes et des femmes se compose d'un morceau de tissu entourant la taille, ce tissu est presque toujours d'importation; cependant ils savent tisser des étoffes en fibre de raphia et d'ananas. Les femmes mariées se couvrent également la poitrine. Les jolies petites CALOTTES EN FIBRES de palmier ne sont connues que des gens de la rive nord. Certains chefs affectionnent

les bracelets et la mode, pour les femmes, de se charger de CHEVILLÈRES, de BRACELETS et de COLLIERS de laiton sévit avec intensité; on la retrouve ininterrompue jusque chez les Bangala.

Suivant le talent plus ou moins original de l'artiste capillaire les coiffures varient à l'infini, mais les cheveux sont fréquemment coupés courts à cause du portage. Les chefs laissent souvent croître leur barbe; il existe des impériales de $1^{m},90$ de long qui sont ramenées en pelote sous le menton. Le rouge de ngula et le pembe (kaolin) servent aux peintures du corps que l'on voit de plus en plus quand on s'avance vers l'est.

Les porteurs, qui sont des esclaves presque toujours, sont très simplement vêtus. Ils se munissent d'un SAC qu'ils suspendent au bras pour placer leurs provisions journalières et ont un talent tout particulier pour dissimuler quantité de menus objets dans les plis que leurs pagnes font à la ceinture.

L'habitation est rectangulaire; beaucoup d'entre elles ont de très larges vérandas sur le prolongement du pignon; les parois sont faites de nervures de raphia, avec plus ou moins d'élégance. Les villages, construits sans aucun ordre entre la verte frondaison des palmiers et des bananiers, sont du plus agréable aspect. Dans le pays des Babuendi, qui est très peuplé, existent des agglomérations de plus de trois cents cases. Les villages basundi sont toujours établis à l'abri d'une surprise sur le sommet des montagnes.

Pour faire du feu, les indigènes tournent un morceau de bois dur sur un autre plus léger, mais ils emploient plus souvent le briquet ; en guise d'armoire, ils ont des coffres rustiques presque toujours ornés.

La chasse se fait à l'aide de chiens, dressés spécialement à cet effet; ces chiens portent alors des grelots au cou; les Basundi sont des chasseurs accomplis et font de grandes battues en septembre et en octobre, en ayant recours à l'incendie partiel des herbes. Parfois, ils creusent de grands trous au milieu des chemins fréquentés par les éléphants; ces trous sont couverts de légers branchages. Pour les petits rongeurs, on emploie le collet; on se sert de pièges analogues pour prendre les oiseaux, mais alors ils sont plus légers encore et suspendus par centaines à des cordes reliant des perches élevées; tout ce système est déployé à proximité d'un bosquet où les oiseaux viennent passer la nuit.

La pêche ne présente rien de bien intéressant.

Les motifs les plus futiles sont causes de guerres; lorsque celle-ci est déclarée, un fétiche est placé au milieu du sentier qui conduit au village ennemi; chaque guerrier doit franchir ce fétiche d'un bond; celui qui négligerait cette précaution serait certain de succomber pendant l'action. Ces rencontres ne sont au fait jamais très meurtrières. La seule arme est le fusil, dont la crosse et la

batterie sont garanties par de jolies gaines en peau d'antilope; lances et flèches sont déjà depuis longtemps oubliées; au nord du fleuve on voit parfois une sagaie.

L'agriculture est assez avancée; les champs se trouvent ordinairement à une grande distance des centres de population. L'homme libre s'occupe spécialement de l'élevage du bétail, il fait cultiver ses terres par ses femmes esclaves; la femme libre s'occupe de la basse-cour et ne travaille que quand il lui plaît, c'est-à-dire fort rarement. Comme instruments aratoires, les indigènes ne connaissent que la HOUE en fer et une petite HACHE.


TYPES BAKONGO

La navigation n'est guère développée, faute de rivières navigables. Les Basundi ont pourtant beaucoup de pirogues.

Par contre, le commerce est singulièrement actif. Toutes les transactions se font sur les marchés. Les marchés semblent l'une des plus anciennes institutions indigènes, dit Slosse; ils sont très fréquentés, ont lieu en des endroits fixes et portent le nom du village le plus proche. La semaine fiote se compose seulement de quatre jours: KANDU, KONZO, KENGE, SONA. Souvent les mar-

chés, au lieu de se tenir tous les quatre jours, ne se tiennent que tous les huit jours et alors, pour bien marquer cette différence, on appelle ONDUELO la semaine où il n'y a pas marché (***onduelo*** veut dire petit, insignifiant), ce qui prouve l'importance qu'ils attachent à ces réunions.

Le mot LALU s'applique aux marchés quotidiens; ces derniers se tiennent en général sur les routes des caravanes et les indigènes n'y vendent que des vivres pour les porteurs. Quand le trafic devient nul ou que l'on abandonne la place du marché pour une raison quelconque, on dit que « le marché est mort ».

C'est habituellement en dehors du village, sur un mamelon dénudé, mais où quelques arbres projettent un peu d'ombre permettant aux marchands de se garantir des ardeurs du soleil, que se tiennent les marchés. Aux environs, les arbres et les grandes herbes deviennent le rendez-vous des commerçants en discussion qui désirent ne pas être dérangés dans leurs opérations et se réunissent à l'écart, des buveurs de vin de palme ou des politiciens qui discutent une réforme ou une opposition, des voyageurs apportant une impressionnante nouvelle.

Le spectacle qui s'offre aux regards, lorsqu'on débouche sur la place du marché, dit Thys, est vraiment curieux. Il y a là deux cents ou trois cents marchands ou marchandes qui ont exposé dans des paniers ou sur des feuilles de bananier les objets qu'ils offrent en vente, tandis que la foule des acheteurs circule entre les étalages. Accroupies devant les marchandises, les femmes, plus nombreuses d'ailleurs que les hommes, se font remarquer par leurs aptitudes spéciales de vendeuses; elles interpellent le passant, font valoir l'article, s'exclament avec indignation devant une offre qu'elles considèrent comme trop peu élevée, ou se montrent insinuantes, pressantes, pour convaincre l'acheteur. La vente des légumes leur  est exclusivement réservée.



Les articles offerts sont nombreux: des chèvres, des porcs, des poules, du poisson frais, séché et fumé, de la viande et de la peau d'hippopotame, des rats fumés enfilés en brochette, des chenilles, des sauterelles, des crevettes, des patates douces, du maïs, des haricots, des petits pois, des ignames, des bananes, des arachides, des papayes, des œufs, du manioc cru ou bouilli, du pain de manioc en boules ou en pâtés longs, des ananas, de la canne à sucre, des citrons, des noix de palme, du tabac en feuilles en assez grande quantité; du vin de palme renfermé dans des calebasses; des choux,

de l'oseille, des épinards et des salades disposées en bottes, absolument comme dans l'étalage de nos maraîchères; du piment, de l'ivoire, des cordes indigènes, des nattes, des tissus européens de toutes espèces, de la poudre, des verreries, des poteries, des perles, des mitakos, etc., etc., en un mot, tous les articles d'échange connus.

Le marché est divisé en rues, en sections, par nature de marchandises : ici, c'est le coin au tabac, là, celui de l'ivoire; plus loin, c'est l'étalage des légumes, de beaucoup le plus important. Il y a sur les marchés divers étalons monétaires : les petites nattes en fibres, le mitako ou fil de cuivre, la perle bleue, etc. Les Babuendi ont pour monnaie des clous de fer en forme de gigantesques clous de maréchal ferrant. Une place distincte est occupée par de véritables changeurs chez lesquels les indigènes viennent troquer leurs articles suivant les besoins du marché.

La police est sévère, le vol est puni de mort.

Le marché commence généralement vers 10 ou 11 heures du matin pour se terminer vers 3 ou 4 heures de l'après-midi.

Parfois les indigènes fournissent cinq à six heures de chemin pour se rendre à certains marchés et en font autant le même jour pour s'en retourner. Ils portent sur la tête des produits à vendre et qui bien souvent ne trouvent pas d'acquéreur. Slosse cite à ce sujet le cas d'un indigène venant régulièrement au kandu de Kimpese : « Cet homme était potier, écrit Slosse, et portait chaque jour de marché 30 kilogrammes de ses poteries. Un jour que, lui marchandant un vase, je ne voulais point payer le prix exigé par lui, il me dit qu'il préférait le garder, car il y avait six mois qu'il venait régulièrement au marché et n'avait rien vendu! » Slosse ajoute que devant une constance semblable, il eût le désir de posséder un de ces vases en souvenir de cet homme patient et persévérant.

Pour les indigènes, le temps se partage en jour et nuit; le jour est divisé en cinq parties par la marche du soleil. Nous avons dit que la semaine est de quatre jours; le mois est de sept semaines, soit une lune et l'année se renouvelle à la saison des pluies, vers le 15 novembre. Les noirs ne connaissent pas leur âge.

Le système de numération est aussi décimal et les mots employés pour désigner les dix premiers nombres sont aujourd'hui sensiblement les mêmes depuis le Bas-Congo jusque chez les Bangala, suite des relations commerciales. Les Bakongo auraient une numération écrite consistant à marquer successivement, par des nœuds dans une corde ou par des entailles dans un bâtonnet, les unités de temps. Ils ont peut-être aussi, comme dans la région maritime, un rudiment d'écriture. On peut voir exposés deux bois fétiches couverts de dessins signifiant vraisemblablement tout un récit et il est curieux de remarquer combien est grande la ressemblance entre ces inscriptions et les hiéroglyphes égyptiens.

Les noirs pratiquent à un haut degré l'esprit d'épargne. Il existe des associations que les natifs appellent « temo » et qui ont pour but de procurer, à tour de rôle, à ceux qui en font partie, une somme suffisante pour leur permettre de commencer un commerce.

De village à village existent des sentiers; ces sentiers mis bout à bout depuis la côte jusqu'au Pool, forment les routes des caravanes que parcourent sans trêve les porteurs. Les Bakongo portent sur la tête, rarement sur les épaules. Pour assembler de menus objets, ils forment, à l'aide de feuilles de palmier, un ballot allongé appelé « mutète ». Le porteur se munit d'une CANNE sur laquelle il appuie sa charge pendant le repos, en l'emboîtant dans un petit BLOC DE BOIS fixé solidement à celle-ci; ils s'aident aussi de cette canne pour soutenir la mutète quand ils la portent sur l'épaule. Les pieds exercés des porteurs suppléent à leurs mains quand celles-ci sont embarrassées par leur ballot; ils parviennent, sans se baisser, à ramasser à l'aide de leurs pieds leur canne ou de menus objets qu'ils auraient laissé tomber.

Dès l'enfance, les noirs s'accoutument au portage. D'une grande précocité, ils deviennent rapidement très adroits et l'on rencontre des bambins de cinq à six ans déjà chefs d'une caravane, la conduisant joyeusement au son de la marimba et tenant en équilibre au sommet du crâne, qui une calebasse, qui un pot, voire même un œuf.

L'habitude de porter sur la tête est telle, dit le père Van Damme, que le nègre ne conçoit pas que l'on puisse faire autrement. Une femme a fini de fumer sa pipe, son vêtement sommaire ne comportant aucune poche, elle pose sur sa tête l'instrument si cher aux négresses et continue de trotter ou bien de vaquer aux soins du ménage.

La vie des noirs se passe presque tout entière à s'occuper les uns des autres; dans leurs villages les indigènes boivent, mangent, dansent et discutent; c'est même discuter qu'ils font le plus.

L'industrie métallurgique n'est connue que dans la partie située au nord du fleuve; les indigènes y exploitent le minerai de fer, de cuivre et de plomb. Absorbés par le commerce et par le portage, les Bakongo produisent peu de chose au point de vue industriel, d'autant plus que la facilité de se procurer les marchandises européennes leur évite de longs mois de travail, nécessaires pour fabriquer leurs objets usuels. La femme file le coton au moyen de la quenouille, fabrique les balais. L'homme s'adonne aux travaux de couture, ses aiguilles sont de fortes épines; il est aussi potier, fabricant de pipes, de nattes, construit ses engins de chasse et de pêche.

La polygamie existe partout; l'homme riche achète ou épouse autant de femmes que ses moyens le lui permettent, mais il faut distinguer entre le mariage d'amour et ce que l'on peut appeler le

mariage de raison. Tous deux se traduisent par un achat de la part du mari; mais, dans le premier cas, il achète une compagne et dans le second une esclave. Les fiançailles sont très longues et très coûteuses. Parfois les jeunes filles sont promises en mariage dès l'âge de quatre ans et à chaque visite du futur, celui-ci doit apporter un petit cadeau, en attendant le grand, qui rendra les accordailles définitives.

Le sentiment de famille est très développé; les enfants sont élevés par la mère, qui les aime beaucoup. Le chef de famille pourvoit à leurs besoins et les initie aux choses de la vie. Devenus adolescents, ils rentrent au village de leur mère, où leurs oncles maternels



MORTUAIRE D'UN CHEF INDIGÈNE

complètent leur éducation. Ils n'ont aucune relation avec la famille de leur père.

Les fils aînés de parents esclaves sont libres; les fils cadets de parents libres sont esclaves; ainsi tous les aînés des familles forment la caste des hommes libres dans laquelle se trouve le chef de la tribu. Ce chef a rarement une autorité réelle, il est plutôt le porte-parole de sa tribu; cependant on a vu des hommes intelligents étendre le pouvoir, même sur les villages environnants, et devenir de grands chefs et l'on se souvient que jadis le roi du Congo gouvernait d'immenses territoires dont le pays des Bakongo était une

province. Chez les Babuendi l'existence des grands chefs est plus générale; ces populations étant ainsi unies ne se sont pas décimées par les guerres intestines, d'où leur vitalité et leur force.

Il n'existe pas de lois communes à plusieurs tribus, sauf celles qui régissent les marchés.

L'héritier du pouvoir est le fils aîné de la sœur; on a ainsi plus de garantie qu'il appartienne au même sang; ce mode de succession par ligne collatérale est en usage presque partout au Congo. A la mort d'un homme libre ses richesses sont réparties entre ses frères, parfois entre ses fils, jamais entre ses femmes.

Tous les différends se jugent par arbitrage et les frais de justice sont généralement très élevés, car ils reviennent aux arbitres. Le jugement par le poison et le feu se pratique parfois sur les marchés. La lapidation est infligée aux meurtriers et aux adultères.

L'inférieur doit le salut à son supérieur, de même que l'on doit le respect aux vieillards; les salutations sont variables et compliquées. Les productions artistiques sont assez limitées, dit Vereycken, à qui nous empruntons beaucoup de ces renseignements : quelques FÉTICHES en bois sculpté et les jolies NATTES DE LUVITUKU sont les seuls objets à citer.

L'indigène a l'instinct musical plus développé qu'on ne le croit généralement. Il possède un certain nombre d'instruments de musique d'où il tire des sons pour charmer ses loisirs : la MARIMBA ou ndimba, dont le noir joue quand il est en marche; le KOKOLO, sorte de guitare que l'on rencontre au Stanley-Pool; les TAMBOURS de danse et funéraires; sept TROMPES D'IVOIRE de tons différents qui s'obtiennent par l'application, sur le pavillon de l'instrument, d'un morceau de calebasse d'un diamètre plus ou moins grand; la TROMPE EN CORNE d'antilope et beaucoup de trompes extravagantes en bois; les castagnettes et GRELOTS; la double cloche en fer et les SIFFLETS.

Ces noirs croient à un être suprême, mal défini du reste, qu'ils appellent Zambi, ils ne l'adorent pas; ils ont une peur réelle des mauvais esprits et c'est contre eux qu'ils s'arment de GRIS-GRIS ou fétiches, objets bizarres, planches, cannes et surtout bonshommes grotesques des plus curieux. Le plus terrible de ces esprits néfastes est ***Fankita***, une sorte de démon que les ***nkimba***, ordre secret des féticheurs, s'occupent d'apaiser quand il est en courroux.

Il y a une foule d'autres esprits néfastes que seul le féticheur sait conjurer, aussi la puissance de ce sorcier est effrayante; exploitant la crédulité des noirs, il les terrorise pour en obtenir ce qu'il désire, mais, pour maintenir sa réputation, il a tout intérêt à réussir dans ses exorcismes et en cas de maladie, l'expérience ou la tradition lui ont donné quelques drogues qui sont vraiment efficaces. Le

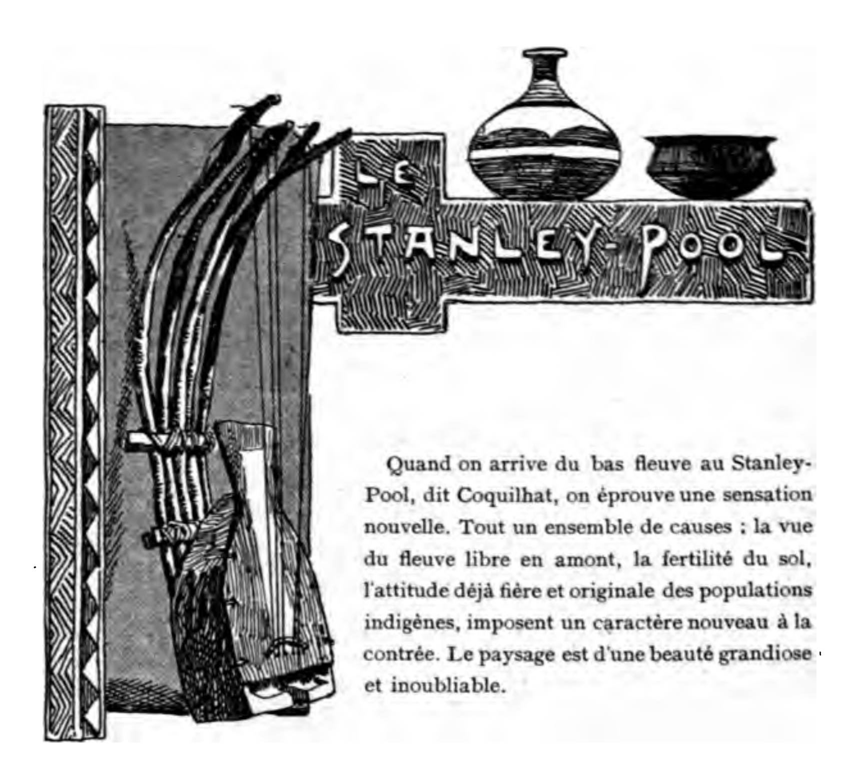
féticheur est aussi le bourreau. Il porte un costume spécial d'étoffes indigènes et s'affuble de plumes et de bijoux.

Dans ces contrées fétichistes à l'excès, les cérémonies funèbres sont entourées de pratiques extraordinairement compliquées. Le principe de la vie future, si répandu, fait que l'on s'occupe presque plus des morts que des vivants. Le défunt est fumé et conservé dans sa hutte pendant plus d'une année, s'il était un chef ou un homme riche. Pour un esclave, l'enterrement est plus expéditif.

La mise en terre, dans des fosses creusées à proximité du village, est suivie d'une orgie innommable. Le cadavre est au préalable enroulé dans une grande quantité de tissus et forme alors un ballot qui atteint plus d'un mètre de diamètre. Plus le mort était riche, plus il y a à son enterrement de pleureuses, de musiciens et d'honneurs et sa sépulture est couverte d'un monceau d'objets les plus imprévus : vases, plats, parasol, etc.

La durée du deuil est subordonnée au degré de parenté et surtout à l'importance des richesses laissées par le défunt.





Quand on arrive du bas fleuve au Stanley-Pool, dit Coquilhat, on éprouve une sensation nouvelle. Tout un ensemble de causes : la vue du fleuve libre en amont, la fertilité du sol, l'attitude déjà fière et originale des populations indigènes, imposent un caractère nouveau à la contrée. Le paysage est d'une beauté grandiose et inoubliable.

PRINCIPALES PEUPLADES



es plus importantes populations du district sont les Bayanzi, les Bateke, les Wambundu; viennent ensuite les Babuma, les Batende, les Babali, les Banfumu, les Bizi-Batondu et enfin quelques Bakongo.

Les BAYANZI ou Babangi sont des riverains du fleuve en amont du Kassaï; de même que les Bobangi et les Apfuru, dont ils sont frères, ils seraient descendus du nord il y a un siècle. Bien que peu agréables d'aspect par suite de leur tatouage et de leur peinture, ils sont physiquement bien constitués, d'une taille au-dessus de la moyenne; les os sont épais et la musculature très développée; toutefois leur long séjour en pirogue, dès l'enfance la plus tendre, leur déforme quelque peu les jambes; le front est droit, le nez légèrement épaté, les lèvres peu prononcées; les femmes sont très grasses et généralement stériles. Ils ont comme tatouage une double ligne d'ampoules allant, sur le front, d'une tempe à l'autre et simulant une feuille de palmier; dans la ligne médiane du front, ils ont une série de cicatrices parallèles formant crête; contrairement à celles des Ban-

gala, ces cicatrices ont peu de relief. Parfois, deux feuilles de palmes partant de l'oreille s'étendent sur le front. Les femmes ont sur le buste des tatouages artistement disposés.

Les hommes portent la chevelure fort longue et la divisent le plus souvent suivant la ligne médiane de la tête et tressent chaque partie pour en former une espèce de corne ramenée sur le devant; les femmes ont des coiffures en cimier de casque, la tête étant rasée de côté.

La barbe est rare, clairsemée; comme aux cataractes, les chefs seuls la portent au menton; elle est alors tressée.

Les Bayanzi se distinguent par leur activité, leur esprit d'initiative et leur habileté commerciale; ils ont acquis sur tout le haut fleuve un véritable ascendant, au point que beaucoup de tribus riveraines adoptent leurs mœurs. Les Bayanzi sont en outre très turbulents et très belliqueux. Les femmes sont jolies et enjouées.

Le peuple BATEKE s'étend du nord, depuis les sources de l'Ogoue, vers le sud et l'est le long de la rive septentrionale du Congo jusque près de l'Alima. Ils occupent aussi le pays à l'est du Pool jusqu'au bas Kassaï et ont des colonies derrière Bolobo.

Ils forment du reste un peuple remarquable et l'on ne peut s'empêcher d'être saisi d'admiration devant la prestance de leurs chefs, drapés avec un art infini dans leur long peplum, couverts des hiératiques cuivres ciselés qui brillent sur une peau d'ébène.

Les Bateke ont le système musculaire développé et la taille petite; leurs formes toutefois sont parfaites et les femmes sont très gracieuses; leur teint est extrêmement foncé, ce qui les fait remarquer parmi les Bantu à la peau d'une coloration plus claire et évoque l'idée qu'ils pourraient être des Nigritiens plus ou moins abâtardis. Ils paraissent venir du nord.

Ils ont comme tatouage des lignes parallèles de cicatrices peu profondes partant du menton et se dirigeant vers la tempe. Elles semblent être obtenues par les écorchures que feraient un peigne. Comme les Bayanzi, il s'épilent cils et sourcils. Leur coiffure, absolument particulière à la peuplade, est un gros chignon planté au sommet de la tête vers l'arrière et maintenu au moyen d'une carcasse de jonc dissimulée dans les cheveux. Ceux-ci sont tendus à tel point qu'il se produit à la base du chignon un bourrelet circulaire de chair. Le reste de la tête est rasé, ou bien les cheveux sont coupés courts et enduits d'une épaisse couche de teinture rouge.

Les Bateke ont les yeux vifs et mobiles, ils parlent avec volubilité. Ce sont de très habiles intermédiaires commerciaux.

Les WAMBUNDU sont les véritables aborigènes de la région située à l'est de Léopoldville; ils ont été chassés des rives par les Bateke; ces indigènes ont les mœurs plus douces et s'occupent de culture.

Les BABUMA peuplent les rives du bas Kassaï. Ce sont des

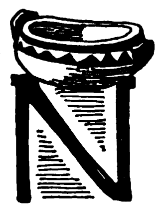
potiers très habiles et ils font un commerce actif non seulement des produits de cette industrie, mais de tabac, de poissons séchés, d'arachides, etc.

Les BATENDE habitent à l'est de Bolobo; ils sont absolument sauvages et inabordables. D'autres populations vivent également en arrière des Bayanzi, tels les BANUNU dont la limite nord paraît être Lukolela.

Les BABALI et les BANFUMU ont des tatouages semblables à celui des Bateke. Les premiers, concentrés vers Kwamouth, tendent à disparaître, dominés par les indigènes avec lesquels ils se trouvent en contact. Les Banfumu occupent la presque totalité du territoire compris entre le Congo, au nord de Kimpoko, le Kassaï et le Kwango. Ils constituent une race vigoureuse, ils sont fort barbares et l'on rencontre chez eux une grande variété de coiffure formant souvent chignon.

Les BIZI-BATONDU s'étendent de Mfumu-Be jusque près de l'Inkisi. Ils se livrent au portage, mais sont loin, sous ce rapport, de valoir les Bakongo; ils se rapprochent au point de vue anatomique des races européennes. Les os et les muscles, sans être prononcés, sont solides. Ces indigènes résistent admirablement bien à la fatigue.

MŒURS ET COUTUMES



ous le répétons encore ici, la base de l'alimentation dans tout le district est le manioc sous ses différentes préparations. En écrasant la pulpe au moyen d'un caillou sur une sorte de meule, pétrissant la farine obtenue avec de l'eau, faisant cuire cette pâte au bain-marie, on en fait de la chikwangue; la farine se prépare en purée; les jeunes feuilles, écrasées dans un mortier et cuites avec de l'huile de palme et du poivre indigène, entrent pour une forte part dans la nourriture du noir; elles l'aident à manger plus facilement sa chikwangue. Cette pâte, dit Costermans, à qui nous devons quantité de renseignements, remplit un office qu'on ne saurait mieux comparer qu'à celui du fromage chez nous.

Les naturels mangent encore des arachides, des semences de courges, du maïs, des bananes, de la canne à sucre et apprécient énormément le fruit du safoutier. Dans chaque village l'on plante de ces arbres qui, outre leurs fruits, produisent beaucoup d'ombrage. Les safous, enfilés sur une baguette, sont cuits sous la cendre ou bouillis. On trouve encore, paraît-il, sur la rive gauche du Pool,

de petits pains de mil et de maïs qui font très heureusement diversion à la chikwangue.

Le poisson est particulièrement estimé. On le mange séché, fumé ou préparé en « mohambe », c'est-à-dire à l'huile.

L'indigène est très sobre sous le rapport de la nourriture animale; il lui suffit d'une petite quantité qui lui sert en quelque sorte d'apéritif. Il est peu d'animaux, au reste, dont la chair lui répugne : chèvre, porc, antilope, hippopotame, rat, chat sauvage, zibizi, criquets, chenilles, fourmis, vers blancs, ces derniers surtout très estimés parce qu'ils contiennent un corps gras. En général, les indigènes se contentent pour la cuisson de la viande de la déposer



TYPE BATEKE

directement sur la cendre du foyer. Ils la laissent ainsi exposée à l'action du feu jusqu'à ce qu'elle soit en quelque sorte carbonisée ou réduite à l'état de matière cornée.

Les repas ne sont jamais copieux; ils se prennent en famille, principalement le midi et le soir; les aliments sont préparés dans de grands POTS EN TERRE; comme ASSIETTES on se contente de feuilles de bananiers. Après avoir mangé, chacun se rince la bouche avec le plus grand soin et se nettoie la denture au moyen d'une racine en bois tendre dont l'extrémité effilochée forme une sorte de brosse à dents.

Pour boisson de luxe ils ont le vin du palmier élaïs ou du borassus, la bière de maïs et la bière de canne à sucre. Quelle que soit la boisson dont ils font usage, les noirs ne la consomment

jamais au jour le jour. Ils en font des provisions qui leur sont amenées dans de grandes JARRES, si c'est du malafu, par les Babuma du Kassaï.

Les indigènes fument ou prisent le tabac. Ils ont des PIPES en terre ou en métal, à tuyau de fer, cuivre ou bois souvent très long. La femme fume autant que l'homme. Le tabac à priser est obtenu en broyant du tabac fort sec avec de la cendre de feuilles de bananiers et du pili-pili. La poudre impalpable qui en résulte est renfermée dans une calebasse minuscule. L'habitude de fumer le chanvre est aussi répandue.

Presque toujours le costume se réduit au PAGNE. Les Bateke le portent très long, orné de franges et de lignes rouges ou noires, fait d'un tissu de fibres de palmier raphia d'une extraordinaire finesse. Le pagne des Bayanzi ne tombe que jusqu'au genou. Comme les femmes des Cataractes, les femmes de cette région se couvrent la poitrine d'une petite pièce d'étoffe, serrée au moyen d'une cordelette. Les Bateke, quand il fait froid, ajoutent à leur costume ordinaire un châle qu'ils rejettent gracieusement sur l'épaule.

Les anneaux ne sont guère portés aux doigts, mais il est de règle de porter au poignet et à la cheville des ANNEAUX d'ivoire ou de laiton et au cou des COLLIERS de laiton qui prennent chez les femmes bayanzi des dimensions énormes. Les colliers plats et ciselés dits de Makoko sont très connus.

Dans les coiffures on voit toujours un os appointé aux deux extrémités servant à calmer les démangeaisons du cuir chevelu et aussi à se coiffer. Chacun porte également une épingle-rasoir.

Nous avons dit plus haut combien les Bateke et les Bayanzi abusent de peintures sur le corps. Enfin, nous avons déjà parlé des diverses coiffures et nous n'y reviendrons plus.

Les cases bateke ont la forme d'un rectangle à pignon ; les parois sont de véritables chefs-d'œuvre de vannerie ; les toits, de forme ogivale, sont couverts d'herbe. Les habitations sont disposées par groupes, toutes les portes donnant vers une place commune. Dans les villages bateke, on voit peu de bananiers. Les Bayanzi ont des chimbèques analogues, et les Banunu possèdent, paraît-il, des cases plus grandes et distribuées avec plus d'ordre par groupes de quatre à six. Enfin, chez les Banfumu, dit Costermans, on voit des agglomérations immenses ; les chefs ont des cases à deux places et une véranda médiane, les huttes de femmes n'ont qu'une chambre.

L'intérieur de l'habitation est diversement disposé ; en général, on y trouve des lits fixés à demeure et de grands sièges mobiles, taillés d'une seule pièce dans un bloc de bois et des oreillers appuie-nuque.

Les indigènes se livrent avec passion à la chasse et à la pêche. Pour la chasse aux oiseaux, ils se servent d'arcs et de petites flèches empoisonnées. Ils ont des PIÈGES A RATS, sortes de nasses à parois

flexibles se resserrant sur le gibier qui s'y aventure. Mais la chasse à laquelle ils se livrent de préférence, c'est la grande traque au filet.

Ils pêchent au moyen de nasses, de claies et de filets et empoisonnent également l'eau en certains points de la rivière.

Les Bateke et Bayanzi sont d'excellents pagayeurs. Debout sur leur petite pirogue, ils parviennent à remonter facilement les courants les plus violents.

Comme dans toute la région, les indigènes sont des commerçants très habiles. Les Bayanzi font de lointaines expéditions jusqu'à 50 et 100 kilomètres de chez eux pour trafiquer l'ivoire, la poudre de bois rouge et d'autres produits. C'est une vue touchante, dit Coquilhat, que celle de ces convois de deux à dix pirogues, où



sont entassées plusieurs familles, femmes comprises et au centre desquelles est arrimé, avec un art infini, en un vaste ballot protégé par des nattes, la cargaison d'étoffes, de cuivre rouge, de fils de laiton, de perles, de fusils, de poudre, etc. En route, ils pêchent ou ils chassent; le temps ne compte guère pourvu qu'ils arrivent sains et saufs à destination, fût-ce six mois après leur départ.

Les Bateke sont commerçants également, mais servent plutôt d'intermédiaires de commerce; ils gardent jalousement le monopole des transactions sur le Stanley-Pool, tenant ainsi la clef de tout le commerce du Haut-Congo.

Ce mouvement incessant a fait que depuis de longues années, bien avant l'arrivée des Européens, les riverains du Congo, jusque l'Aruwimi même, possédaient des marchandises européennes, arrivées de mains en mains depuis la côte, ayant acquis ainsi une valeur extraordinaire.

L'introduction des armes à feu a été la première cause de la disparition graduelle des armes indigènes; les boucliers sont complètement inconnus aujourd'hui; les lances et les piques deviennent rares et celles qui existent sont apportées du Haut-Congo par les traitants. Les Banfumu se servent encore d'un grand arc et de flèches en bambou. Les couteaux sont pourtant remarquables; il existe une série de sept à huit types de COUTEAUX BATEKE de même allure, mais de silhouette absolument variable; les COUTEAUX BAYANZI prouvent que ces indigènes ont aussi de grandes aptitudes dans l'art du forgeron. L'indigène est très industrieux à sa façon et très habile, étant donné les instruments grossiers dont il dispose. Il obtient, dans ces conditions, des résultats surprenants, dont il faut rechercher la cause dans son incroyable patience. Les très habiles potiers babuma ne connaissent pas le tour et, malgré cela, ils parviennent à donner à leurs vases des formes régulières et d'une certaine élégance.

On fabrique au Stanley-Pool beaucoup de NATTES et d'objets de vannerie; les COLLIERS, ANNEAUX et autres ornements de toilette sont très travaillés, mais d'une facture assez grossière. Le déplorable exemple des pacotilles européennes et la possibilité de se procurer des marchandises de traite sont les principaux obstacles au développement du goût des indigènes.

Les trois castes habituelles se rencontrent. Il y a très peu d'hommes libres. Hanssens dit qu'à Msuata, sur deux cent quatre-vingt-dix habitants logeant dans cent quatre-vingts maisons, il n'y avait que huit hommes libres, tous les autres étaient esclaves; le chef Gobila seul avait quatre-vingt-cinq femmes. La condition de l'esclave est très douce. Chez les Bateke, le maître loge, nourrit, habille l'esclave et souvent lui achète une femme. L'esclave peut se créer des ressources et certains d'entre eux parviennent ainsi à devenir riches et à déborder leurs maîtres. Les chefs épousent des femmes libres et ont aussi pour épouses un certain nombre d'esclaves. L'esprit de famille est très prononcé et l'autorité du père est absolue. L'organisation politique est la résultante de celle de la famille, les habitants d'une contrée soumise à un même chef dérivant toutes de la même souche. Tous ces chefs de tribus sont indépendants l'un de l'autre, mais dans les villages l'autorité d'un des chefs de famille prédomine toujours.

En général la femme jouit de beaucoup de liberté, surtout si elle est stérile, ce qui est souvent le cas chez les Bayanzi. La moralité des femmes est plus grande chez les Bakongo et les Bateke que chez leurs compagnes d'amont.

Les tambours, les tams-tams et les marimbas sont les instruments habituels; les Bateke ont une MANDOLINE appelée « ndjembo », grossièrement faite et dont chacune des cinq cordes est maintenue

par une tige différente. L'usage de cet instrument à cordes est tout à fait remarquable; on ne le retrouve, en effet, au Congo que bien loin au delà, chez les Azande.

On voit aussi le commun double gong en fer.

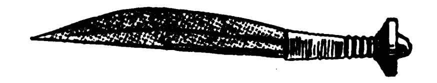
Il est des fétiches de toutes espèces : coquillages, calebasses, semences, griffes, etc. D'après Costermans, les pirogues minuscules seraient des pirogues-fétiches. Il existe des figurines représentant des personnages, toujours de petites dimensions. Dès qu'un homme quitte la maison paternelle pour fonder une famille, il se rend chez le féticheur qui lui remet un FÉTICHE de l'espèce. Celui-ci, placé dans un coin du chimbèque, en constitue en quelque sorte le dieu familier. Il a l'abdomen entouré d'un lambeau d'étoffe et chaque matin, dit Costermans, le maître de la maison mâchonne un morceau de noix de kola dont il crache le jus sur le fétiche.

Le fétiche est toujours enterré avec son possesseur. Certains endroits et certains animaux sont encore déclarés fétiches et le féticheur, ce terrible tyran de l'Afrique, crée à plaisir des fétiches dont la vente est pour lui une source de puissance et de bénéfices considérables.

La mort, pour les indigènes, n'est jamais due à une cause naturelle. Elle est toujours le résultat soit d'un crime, soit d'un ensorcellement et suivie de l'épreuve du poison, pour un innocent que le féticheur accuse au mieux de ses intérêts.

Lorsqu'un homme est mort, on replie son corps en N; il est fumé, puis entouré d'un ballot d'une importance proportionnée à la richesse du défunt. On dit que les Balali de Brazzaville usent de cercueils cylindriques en bois. Les tombes sont creusées soit dans les chimbèques, soit sous un toit; chez les Wambundu, les tombes sont surmontées d'un monument conique en argile, décoré d'ornements et de peintures. Quand on comble la fosse, on a toujours soin de placer un bambou creux dans la direction de la bouche du défunt; ce bambou doit émerger au-dessus du sol; fréquemment, les enfants et les esclaves du défunt déposent sur la tombe des bananes et du manioc et versent par le bambou creux une calebasse de malafu. Cette originale coutume se retouve souvent au Congo et prouve la croyance certaine à une vie future. La même croyance donne lieu chez les Bayanzi à des sacrifices humains.

Le deuil s'observe d'une façon assez compliquée; il est plutôt extérieur, car l'indigène reste absolument indifférent à la mort d'un parent.

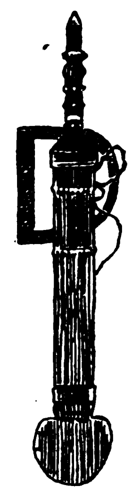






Bien que ce cours d'eau appartienne au bassin du Kassaï, écrit Reclus, il traverse une région très distincte du pays des Lunda par le rôle historique. Connu par les Portugais dès le XVIe siècle, c'est le véritable Zaïre. Tandis que les pays arrosés par le Kassaï et ses affluents orientaux ont été conquis à la géographie seulement à une période récente; la vallée du Kwango est visitée depuis trois siècles, du moins dans sa partie moyenne, par les traitants portugais.

PRINCIPALES PEUPLADES



Dans la région des sources du Kwango, la race dominante est celle des KIOKO, la même qui peuple les hautes vallées du Kassaï; puis vient une série de populations habitant le territoire portugais, dont les Hollo, qui ont traversé le Kwango venant de l'ouest, peu après que cette rivière commence à longer la frontière de l'État.

Les HOLLO sont des tribus pacifiques et laborieuses. Drapés correctement dans de larges étoffes, dit Gorin, la face encadrée par de longues tresses, le front orné d'une légère bande de cuivre jaune, ils font songer par leur aspect à ces pasteurs éthiopiens que nous montrent les gravures anciennes.

Ce n'est pas la seule fois que l'on a l'occasion de rappeler, à propos des peuplades congolaises, les figures classiques de l'antiquité.

Plus en aval habitent les MAYAKKA, grands fumeurs de chanvre, qui s'étendent jusqu'aux rives de la Djuma. Enfin, au-des-

sous des dernières chutes, les tribus sont celles signalées en parlant du Stanley-Pool.

Le pays habité par les Mayakka, comme presque toute la région située à l'est du Kwango, a été conquis il y a une quarantaine d'années par des guerriers venus du Lunda, sous la conduite d'un frère du puissant Muata-Yamvo et ce sont les successeurs du conquérant qui détiennent encore actuellement le pouvoir. Muene-Putu-Kasongo a tenu longtemps le pays sous l'empire de la terreur et par ses incursions et ses razzias l'a presque complètement ruiné.

MŒURS ET COUTUMES



resque tous les caractères des peuplades du Kwango, qui ont beaucoup d'analogie avec ceux des Balunda, peuvent se résumer dans les habitudes du redoutable Kiamvo et sont, du reste, sensiblement influencées par le contact fréquent des traitants de la côte. Ainsi que nous l'avons dit, la nourriture est principalement le manioc.

L'habillement est depuis longtemps composé en majeure partie d'étoffes européennes; l'habitation offre peu de caractère, sauf chez les Hollo dont les huttes ont un aspect très original. Chaque chimbèque a la forme d'une immense meule de foin; une porte de 2^{m},50 y donne accès, c'est la seule hutte signalée au Congo, dont l'entrée atteigne de si grandes dimensions; d'habitude celles-ci sont si basses que les habitants doivent se courber complètement pour pénétrer chez eux. L'intérieur, divisé en deux compartiments, donne l'illusion d'une cloche. Le premier appartement sert de chambre à coucher au chef de famille; le second fait office de magasin.

Muene-Putu-Kasongo exigeait qu'on lui apportât toute bête tuée à la chasse, sous peine d'une amende de deux ou trois esclaves. Le signal de brûler les herbes était donné par le Kiamvo; c'est alors qu'avaient lieu les grandes battues.

La principale occupation des indigènes est la récolte du caoutchouc, lequel est obtenu en travaillant les racines d'une variété rampante de landolphia. Ce caoutchouc fait l'objet d'un commerce très actif et de petits cubes de cette gomme sont la seule monnaie courante contre laquelle les indigènes acquièrent les marchandises européennes, par l'intermédiaire des marchands basombo, lesquels accaparent presque tout le commerce de la côte.

En somme, les terrains ne sont riches que dans les vallées, et les indigènes, sauf les Hollo, ne font guère de grandes cultures. Chez ces derniers, hommes et femmes sont constamment aux champs :

partis dès 6 heures du matin, ils ne rentrent qu'au coucher du soleil. Le chef lui-même accompagne souvent les travailleurs.

Par suite de la facilité qu'ont les indigènes de se procurer des produits européens, ils n'ont guère d'industrie florissante. Leurs



TYPES DE HOLLO

longs COUTEAUX droits, si curieux d'aspect, viennent du Lunda.

Le Kiamvo exerçait le droit de vie et de mort, sans conteste, sur ses sujets. Installé à Kasongo-Lunda, entouré constamment d'une garde dévouée forte de sept à huit cents hommes, il dictait ses ordres jusqu'aux extrémités du pays et tous s'empressaient

d'envoyer au chef redouté les vivres, le gibier et les esclaves qu'il exigeait pour satisfaire aux exigences de son sérail et de sa garde. Pour donner une idée de la cour que tenait ce potentat nègre, reproduisons le récit qu'a fait Dhanis d'une entrevue avec lui :

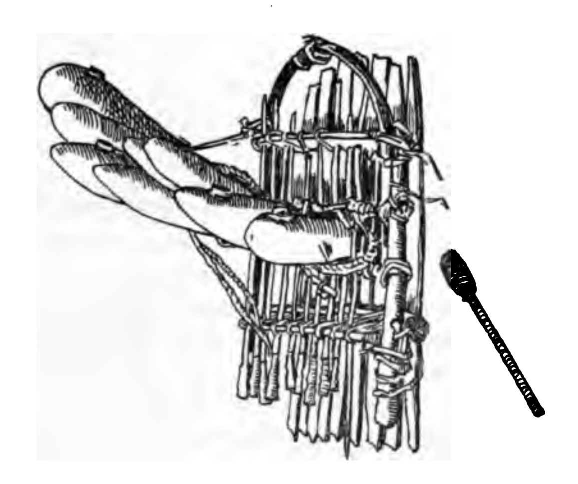
« Le Kiamvo était assis, les jambes croisées, sur une estrade haute de un mètre, recouverte de peau de panthère; à sa gauche se tenait debout son porteur de fusil perfectionné, à sa droite était assis le féticheur masqué, homme ou femme. En demi-cercle, autour du Kiamvo, étaient rangés six à huit cents hommes, tous armés de fusils ou d'ARCS et de FLÈCHES ; ces hommes se tenaient debout. A l'intérieur du demi-cercle, les chefs secondaires étaient assis sur des peaux d'animaux et des nattes. Une dizaine de musiciens jouaient du TAMBOUR ou d'une espèce de TYMPAN formé de petites lames placées au-dessus de callebasses vides, le même instrument que Livingstone dit avoir rencontré à l'est du Kwango. »

Cet instrument est celui que l'on trouve chez les Baluba, les Balunda, au Manyema et chez les Azande et aussi plus loin vers le nord-ouest, faisant ainsi le tour de la forêt équatoriale ; c'est là une observation digne d'être notée (1).

Ajoutons que, comme dans le Lunda, les chefs se font porter par un esclave et, coutume curieuse, quand le Kiamvo éternuait, on entendait des cris épouvantables : tout le village hurlait et cent ou deux cents coups de fusil augmentaient encore le vacarme. Muene-Putu éternuait à dessein quand il avait des visiteurs, pour leur en imposer.

Quand mourait un chef de sang royal, on battait du grand GONG DE FER exposé aujourd'hui dans les collections de l'État du Congo.

(1) Livingstone dit que ce piano porte le nom de marimba. Il l'a vu chez les Balunda.



RÉGION
DE LA GRANDE FORÊT

Auteurs consultés : *Chaltin, Coquilhat, A. Delcommune, Père De Wilde, Dhanis, H. Dupont, Fiévez, Grenfell, Hodister, C. Lemaire, Roget, Stanley, Stuhlmann, Van Gèle, Von François, Wilverth.*

Frises : *Équateur. — Scène d'enterrement indigène.*

La cérémonie de l'enterrement est très compliquée. Elle consiste en danses et chants, promenade du défunt à travers les villages, parfois même en pirogue.

Bangala. — En route pour la fête.

Souvent il s'organise des orgies invraisemblables auxquelles sont conviés tous les villages d'alentour. C'est fête ces jours là et, dès le lever du soleil, les heureux invités, déjà animés par l'espoir d'un repas largement arrosé, s'embarquent tumultueusement dans leurs pirogues pour se rendre au lieu du rendez-vous.

Aruwimi. — Le combat.

Les Bazoko se distinguent par leur intrépidité et ont su jadis arrêter les Arabes qui tentaient de franchir l'Aruwimi.

Groupe : *Pêcheurs bangala, de* DE RUDDER.

On voit des couples s'en aller aux provisions, la femme conduisant adroitement l'étroite pirogue, l'homme jetant ses filets dans quelque crique poissonneuse.

Agrandissements photographiques.

Types d'habitations : *Hutte bangala,*

d'après le Dr Laurent et Wilverth.

Case gombe,

d'après le Dr Laurent.

Habitation lacustre de la Mongala,

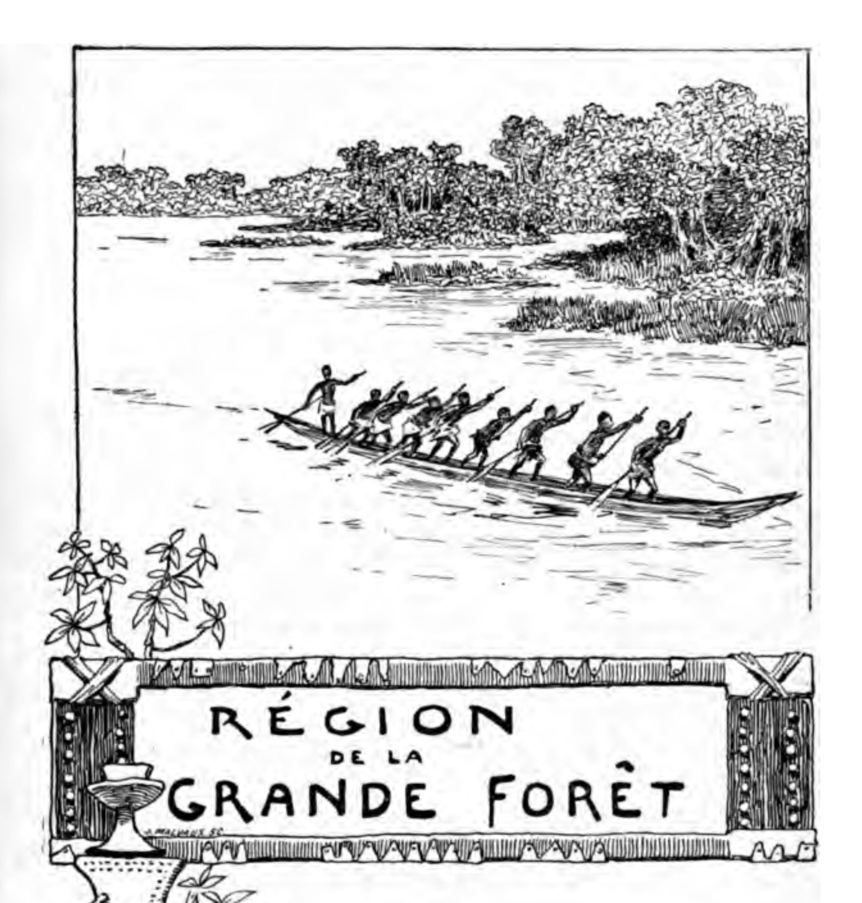
d'après le Dr Laurent et Wilverth.

Hutte collective des Bazoko,

d'après Chaltin.

Huttes de Yambuya,

d'après Chaltin.



RÉGION DE LA GRANDE FORÊT

Depuis le point où le Congo traverse pour la seconde fois l'équateur à l'ouest, jusqu'à la chaîne de hauteurs qui sépare le bassin du Congo de celui de la branche occidentale du Nil, le pays est couvert d'une suite ininterrompue de forêts profondes, limitées au nord aux bassins du Bomokandi, de l'Uelle et de l'Ubangi-Dua, au sud par la Lukenye-Kassaï et dont quelques rameaux s'étendent vers l'ouest le long du Congo et à l'est dans le pays des Vuaregga, au delà du Lualaba.

C'est la grande forêt équatoriale.

Elle est habitée par des populations de race bantu ayant toutes les mêmes caractères généraux. Soustraites aux influences étrangères, elles ont conservé intactes les mœurs des primitifs, sont barbares et essentiellement cannibales, se tatouent étrangement le corps et le visage de marques d'un haut relief, sont peu vêtues. Coquettes pourtant, elles se plaisent à

s'orner d'oripeaux multiples et s'édifient des coiffures singulièrement compliquées, passion remarquable des tribus barbares. Elles ont comme armement offensif les lances, les sagaies, les flèches et les couteaux et, comme armement défensif, le bouclier, rarement la cuirasse.

La preuve matérielle de l'état de civilisation peu développé de ces nègres est fournie par les objets ethnographiques qui en proviennent.

Et pourtant, si l'on envisage la valeur artistique qu'ils s'efforcent de donner aux produits de leur industrie, on constate qu'ils sont arrivés généralement à des formes d'une grande pureté de ligne, les plus belles comme étant les plus pures. Sous ce rapport, ces objets ne doivent jamais craindre d'être vus.

Contrairement à ce que l'on constate chez d'autres peuplades bantu, les sylvains ne font pas de reproductions de la figure humaine dans leur ornementation et n'ont pas d'idoles proprement dites; ce sont au reste toujours les mêmes fétichistes qui attribuent aux objets les plus hétéroclites des vertus temporaires et croient aux présages dans une large mesure.

Tout autour, la grande forêt est sapée sans trêve par les populations qui s'en disputent les richesses. L'invasion se fait lente mais sûre, hâtive le long des fleuves lorsque ceux-ci ne sont pas barrés par des rapides, défenses naturelles des aborigènes.

Vers l'est, au sud de l'Aruwimi, au delà du Lomami, l'invasion étrangère facilitée par celle des Arabes a tant modifié l'habitat des natifs que nous avons séparé cette région pour la traiter séparément.

ASPECT DU PAYS. — Le pays de la grande forêt est plat et sillonné par une multitude de rivières au cours sinueux. Il constitue la partie la plus déprimée de l'ancienne mer intérieure, marécageuse. Le fond de cette immense cuve se trouve au confluent de l'Ubangi et du Congo; c'est là que viennent se réunir les nombreuses rivières qui drainent la région.

Le CONGO traverse le pays de l'est à l'ouest, en décrivant une grande courbe vers le nord. A partir de la septième et dernière cataracte des chutes de Stanley, il s'épanche bientôt en une nappe large de 5, 10, 20, 30 kilomètres, mais dont les deux rives sont séparées presque toujours par des îles.

Des îles, toujours des îles couvertes de forêts, enchevêtrées de lianes donnant à l'orgueilleuse verdure tropicale des airs de cascade; de nombreux palmiers dressent leur tête gracieuse. Nature d'un charme étrange, mélancolique, d'une monotonie éternelle et que pourtant l'on peut comtempler sans jamais se lasser.

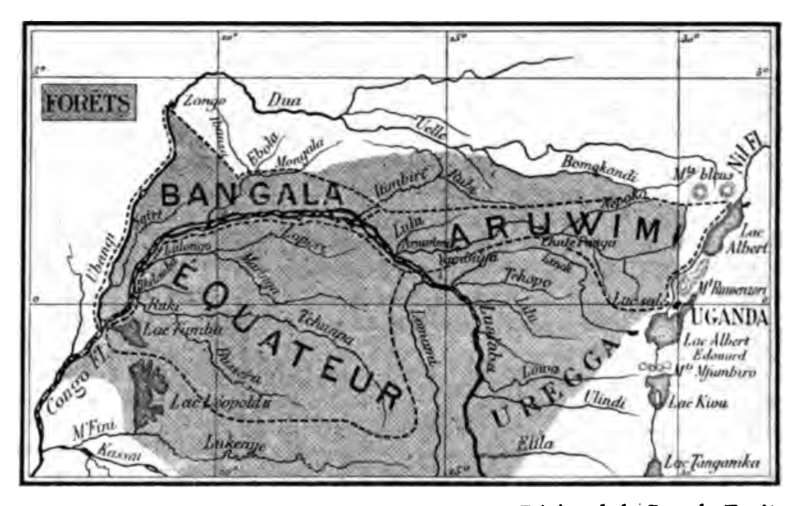
Sur sa rive droite le Congo reçoit l'Aruwimi, l'Itimbiri, la Mongala et l'Ubangi grossi de son affluent le Ngiri, tous deux coulant presque parallèlement et non loin du fleuve. Sur la rive gauche du Lomami, puis bien plus en aval de la Lulongo dans laquelle se jette le Lopori, l'Ikelemba, le Ruki ou fleuve noir formé par la Tchuapa et la Busera, enfin le court déversoir du lac Tumba.

Toutes ces rivières, dont l'estuaire se confond avec les chenaux du fleuve, débordent sur leurs rives aux eaux hautes, envahissent les forêts, formant de vastes marécages.

L'Ubangi, la Lulongo, l'Ikelemba, le Ruki et le lac Tumba se réunissent dans leur cours inférieur en un labyrinthe de chenaux présentant cette particularité curieuse d'avoir parfois leur courant alternatif suivant la hauteur relative des cours d'eau qu'ils relient.

Le pays, limité à l'est par la chaîne de montagnes bordant le bassin du Nil (lac Albert-Edouard, Semliki, lac Albert), et à l'ouest au confluent de l'Aruwimi, s'affaisse insensiblement d'environ 1,400 mètres par une succession de terrasses.

L'ARUWIMI descend cette pente en zigzaguant et en formant plus de cinquante rapides ou chutes dont la plus importante, celle de Panga, mesure 9 mètres de hauteur. Cette rivière a ses sources les plus élevées à quelques minutes seulement de la rive occidentale du lac Albert, dans les montagnes Bleues. Elle suit d'abord une ligne parallèle au lac, coulant dans la direction sud-ouest sous le nom de Ituri. Dans cette partie de son cours, où elle mesure déjà plus de 100 mètres de largeur, elle traverse un pays de savanes richement peuplé. Bientôt commence la forêt, qui nous occupe spécialement.



Région de la Grande Forêt.

L'Aruwimi reçoit comme affluents l'Ihuru, descendant du nord-ouest et dans le bassin duquel les nains sont fort nombreux, puis le Nepoko qui vient du pays des Mangbettu et se précipite dans l'Aruwimi en formant une cascade large de 280 mètres.

Accru du tribut des eaux du NEPOKO, l'Aruwimi forme un imposant cours d'eau de 400 mètres de largeur. Ses bords deviennent uniformément plats, tandis qu'en amont des collines accidentent le sol. Mais toujours la rivière est très tourmentée ; de nombreux rapides entravent la navigation jusque Yambuya ; tout près de son confluent, toujours sur la rive droite, elle reçoit la Lulu.

Sur la rive gauche, il n'existe des affluents de quelque importance que dans le haut de la rivière, drainant le pays à l'ouest du lac Albert-Edouard.

L'Aruwimi occupe le troisième rang parmi les affluents du Congo, immédiatement après le Kassaï et l'Ubangi ; sa longueur totale est de plus de 1,500 kilomètres.

Quoique l'étroite bande de terrain formant le versant occidental du bassin du Nil ne soit pas comprise dans la région de la grande forêt, nous dirons néanmoins ici quelques mots de l'aspect de ce pays.

La branche occidentale du NIL vient du sud des monts Mfumbiro, massif volcanique dont un pic est encore en activité. Elle traverse le LAC ALBERT-EDOUARD (altitude 990 mètres) et se déverse par la Semliki aux eaux rougeâtres dans le LAC ALBERT (altitude 720 mètres), soit 270 mètres que la Semliki rachète en formant des chutes. Le niveau de ces lacs baisse chaque année. Du lac Albert, le Nil sort sous le nom de Bahr-El-Gebel et se continue vers le nord.

La SEMKILI coule profonde entre des gorges escarpées; vers l'ouest, une chaîne de hauteurs d'un relief de 1,500 à 2,000 mètres forme la ligne de séparation des bassins du Nil et du Congo et marque aussi la limite de la grande forêt et du pays des savanes. Vers l'est s'élève majestueux le formidable massif du Ruwenzori (5,500 ou 5,800 mètres) aux neiges éternelles, couvrant de ses contreforts les pays fertiles de l'Usongora et de l'Unioro. Dans toute cette région d'origine volcanique, les sources thermales sont nombreuses; on rencontre des salines et, au nord du lac Albert-Edouard, un lac salé de 3 kilomètres carrés de superficie est activement exploité par les indigènes de la contrée, pour qui il constitue une source de richesse inépuisable.

L'ITIMBIRI qui reçoit le Rubi vient du pays des Azande.

La MONGALA est formée par le Dua ou Monaï (eau noire) et l'Ebola (eau blanche), toutes deux venant de l'est; elle reçoit immédiatement la rivière Ibanza (aux eaux blanches aussi) venant de l'ouest. Ce n'est qu'à partir du confluent de l'Ibanza que le bassin de la Mongala arrose la région des forêts proprement dite; plus au nord, le pays est montagneux, entrecoupé de savanes et habité par les populations caractéristiques des rives du haut Ubangi.

Au-dessous des rapides de Zongo, l'UBANGI, comme le Congo en aval des Stanley-Falls, devient une nappe d'eau imposante couverte d'îles sans nombre, bordée d'un rideau de forêts impénétrables. Son confluent est un véritable delta auquel viennent se mêler les eaux du NGIRI, rivière qui serpente doucement dans la plaine marécageuse séparant le Congo de l'Ubangi et relié au Congo par plusieurs chenaux.

Le LOMAMI coule dans la direction sud-nord parallèlement au Lualaba et se jette dans le Congo peu en aval des Stanley-Falls. Nous parlerons de cette importante rivière en traitant l'hydrographie de la région de l'Est.

L'intérieur de la boucle du Congo constitue vers le sud un plateau de 300 à 800 mètres d'altitude s'inclinant vers le nord-ouest et se déroulant en larges ondulations dont les crêtes suivent cette direction. A 100 mètres des rives du Congo, le pays devient absolument plat et marécageux; il est drainé par la LULONGO, l'IKELEMBA, le RUKI appelées souvent RIVIÈRES DE L'ÉQUATEUR.

SOL. — Le sous-sol de la région est constitué par des grès blancs ou rouges, friables ou durs, purs ou chargés de feldspath en couches bien horizontales; dans le bassin de l'Aruwimi affleurent des schistes anciens et vers l'amont des rochers granitiques.

Dans les plaines basses et marécageuses qui bordent le fleuve entre le confluent de l'Aruwimi et celui de l'Ubangi, le sol superficiel est constitué par de grandes nappes horizontales formées de lits d'argile claire entremêlée de couches de sable argileux et ferrugineux. C'est dans ces nappes d'alluvions que se présentent ces masses de limonite impure, d'aspect spongieux, scoriacé, constituant un minerai de fer plus ou moins riche. Ce minerai est activement exploité par les indigènes de la région et traité par la méthode catalane.

Les nègres du nord-est du lac Tumba, de l'est de Ngombe et surtout des bassins de la Busera, de l'Ikelemba et de la Maringa fabriquent et exportent du fer brut à l'état de blocs de 4 à 5 kilogs, d'aspect spongieux, munies de larges entailles destinées à en faciliter le débit pour les forgerons.

Les alluvions argileuses constituent un sol très fertile et quand la partie

superficielle en est chargée d'humus, cette fertilité, favorisée par un climat humide et une température élevée, devient réellement étonnante.

En dehors des plaines basses qui bordent le Congo et les grandes rivières, les assises du sous-sol sont recouvertes d'un épais manteau de terre sableuse rougeâtre fortement chargée d'humus dans les parties forestières. Ce sol ne le cède guère en fertilité aux alluvions argileuses.

Au Congo, en effet, les terrains argileux renferment rarement de l'humus en quantité appréciable, mais l'humus persiste dans les sols sablonneux.

Parfois, la roche du sous-sol affleure, notamment aux Stanley-Falls, sur le Lomami, l'Aruwimi, l'Itimbiri, etc.

Tout le plateau situé à l'ouest du lac Albert-Édouard, excentrique, comme nous l'avons déjà dit, à la région de la forêt, est constitué par du schiste micacé, du quartz et de l'argile schisteuse; au nord et à l'est du lac Albert, la base du terrain est le granit.

FLORE. — La grande forêt équatoriale couvre le pays tout entier; seules quelques éclaircies, souvent traces d'anciens défrichements indigènes, forment des clairières. La végétation est luxuriante et dense.

Ces forêts sont riches en essences diverses : en bois précieux, en bois de teinture, de construction et de chauffage. L'arbre à copal, la liane à caoutchouc, ainsi que d'autres arbres à huile, à résine et à gomme, se rencontrent presque partout. L'ireh a été récemment découvert dans le pays des Bangala et le caoutchouc qu'on en retire est une nouvelle richesse venant s'ajouter aux incalculables trésors de la sylve africaine.

Dans les forêts marécageuses des rives du moyen Aruwimi croissent en abondance les arbres à kola ; le palmier élaïs, dont l'huile constitue pour les indigènes une des bases de l'alimentation, est partout répandu. Son habitat ne dépasse pourtant pas Yambuya, sur l'Aruwimi.

Le manioc et les bananiers viennent occuper la place des défrichements indigènes; à l'est, comme l'élaïs, le manioc disparaît et, en amont des chutes de Panga, il se trouve graduellement remplacé par le bananier des sages.

Au delà de la limite orientale de la forêt, limite parfaitement tracée, on entre dans la région des graines : le maïs, le millet, le sorgho, l'éleusine sont principalement cultivés.

Éparses dans les villages se dressent les gracieuses tiges du tabac, que les noirs fument volontiers, mais dont ils ne connaissent aucunement la préparation rationnelle. Ils se contentent généralement de faire sécher les feuilles soit au soleil, soit au feu et les suspendent à l'intérieur des huttes, où elles prennent un parfum de fumée épouvantable.

CLIMAT. — Le climat du pays est essentiellement humide. Quatre saisons, deux saisons sèches et deux saisons des pluies, divisent l'année, mais elles sont peu distinctes l'une de l'autre nous avons vu que dans son mouvement de va-et-vient le Cloud-ring n'est jamais assez éloigné de cette région pour que ses effets ne s'y fassent pas sentir. De sorte que, en réalité, à l'équateur même, il n'y a pas de saisons véritablement sans pluie. Vers le nord la délimitation s'accentue à mesure que l'on s'éloigne de l'équateur, mais les brouillards causés par la présence de la grande forêt provoquent en toute saison une rosée abondante s'opposant à la sécheresse.

Au point de vue des cultures ces conditions sont particulièrement favorables et, chose curieuse, cette humidité constante ne paraît pas être cause de maladies; le climat de l'équateur est à juste titre considéré comme privilégié à ce point de vue; il faut sans doute en rechercher la cause dans l'état atmosphé-

rique et dans les conditions météorologiques ; on sait, en effet, que les brusques variations sont les causes les plus fréquentes des accidents morbides.

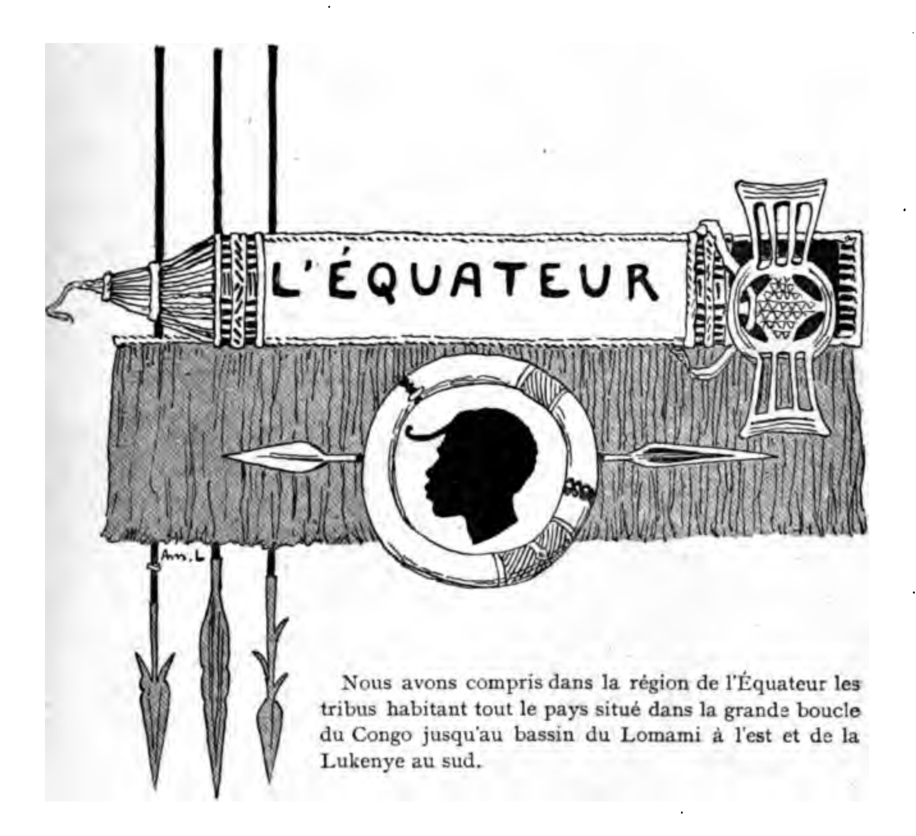
FAUNE. — La faune sauvage, habitant les forêts, est plutôt restreinte. Si l'on rencontre la plupart des animaux communs à toute l'Afrique tropicale, il n'y a guère que les éléphants et toute la gamme des singes, dont le chimpanzé, qui soient abondants. Par contre, les infiniment petits, insectes de tous genres, sont si nombreux qu'il faudrait, dit Stanley, un livre entier pour les citer. Une calamité, ajoute l'illustre explorateur, pour les voyageurs traversant la forêt, sont les fourmis rouges et noires marchant en formidables caravanes et dont les ravages valent ceux des termites.

Les rivières sont toujours très poissonneuses; les Bazoko et les Bapoto excellent dans l'art de la pêche ; les hippopotames et les crocodiles pullulent dans les criques marécageuses et d'innombrables bandes d'oiseaux aquatiques viennent aux eaux basses peupler les bancs de sable.

La faune domestique est restreinte : des chèvres, des poules. Au lac Albert on trouve le gros bétail.

Les Bangala sont très friands des chiens qui ne sont autrement soignés que comme bêtes de boucherie. Cependant, comme le font leurs frères du Bas-Congo, les Badjande et surtout les riverains du lac Albert se servent des chiens à la chasse. Ces derniers sont semblables au lévrier et, d'après Stanley, seraient même utilisés comme chiens de guerre, accompagnant les bandes de combattants.





Nous avons compris dans la région de l'Équateur les tribus habitant tout le pays situé dans la grande boucle du Congo jusqu'au bassin du Lomami à l'est et de la Lukenye au sud.

PRINCIPALES PEUPLADES

Les principales peuplades sont : les Mongo, les Gombe et les Bokote.

Les MONGO habitent l'intérieur des terres depuis la haute Lulongo jusqu'à la haute Busera. Leur tatouage est très particulier : un gros point, parfois deux, en forme de loupes, superposés entre les deux yeux ; des croissants, également superposés, sur les tempes ; souvent, au menton des femmes, une entaille pratiquée l'allonge et donne à la figure un aspect vieillot peu engageant.

Les Mongo, désignés aussi sous le nom de Balolo, sont dégénérés. Les gens du Congo venaient jadis les enlever de leur propre village pour aller les vendre dans le bas Ubangi où ils étaient destinés à faire les frais d'un repas de cannibales. Dans tous les villages bokote on retrouve des Mongo qui exercent souvent le métier de forgerons.

Les GOMBE. — « Gombe », dans la langue indigène, veut dire gens de l'intérieur ; adoptant l'usage admis, nous continuerons à désigner spécialement sous le nom de Gombe une série de tribus sauvages et puissantes, vivant dans la Lulongo et dans la région des Bangala, en arrière du fleuve, depuis l'Ubangi jusqu'à l'Itimbiri.

Les tribus gombe de l'Équateur se servent d'un dialecte très difficile à comprendre appelé communément « loba ». Elles sont nombreuses, mais leurs tatouages diffèrent. Ces tatouages, affreux, donnent à la physionomie l'aspect le plus sauvage. Certains sont composés de lignes de gros points partant des tempes, aboutissant à la commissure des lèvres et se continuant quelque peu vers le bas du visage; deux autres rangées ornent le front transversalement. D'autres Gombe ont la figure entièrement couverte d'une infinité de petites entailles; nous verrons plus loin que ce tatouage ressemble à celui des Bapoto.

Les BOKOTE qui habitent d'ordinaire le long des cours d'eau ont en petit le tatouage des Bangala : crête sur le front et feuilles de palmier aux tempes; ils parlent la langue « bobangi », très répandue le long du fleuve. Les plus connus des Bokote sont les WANGATA, riverains de l'embouchure du Ruki.



TYPE GOMBE

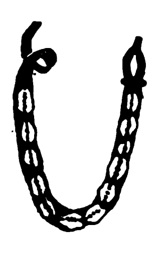
Les Wangata, quoique assez bien constitués, ne sont pas robustes. La taille des hommes est moyenne; il y a peu de hautes statures; les femmes sont assez bien faites, mais se déforment rapidement; ils ont les dents limées, au point que leur écartement est de plusieurs millimètres.

A ces trois peuplades principales, ajoutons celle des BATUA, race naine, signalée aussi dans la région du Kassaï et éparpillée chez les Balolo, jusqu'aux rives de la Lukenye au sud et jusqu'au Lualaba à l'est.

Ces pygmées ont comme taille moyenne $1^{m},40$, leur teint est café au lait clair; ils vivent de pillage et du produit de leur chasse.

Un chapitre spécial est réservé à cette race si intéressante.

MŒURS ET COUTUMES



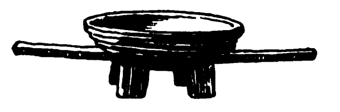
Un des caractères généraux des peuplades sylvaines est leur cannibalisme et tous les actes sanguinaires qu'entraîne cette odieuse pratique. Elles partagent du reste cette passion de la viande humaine avec toutes les tribus fétichistes de l'Afrique centrale, mais à un degré différent. Tandis que les uns ne mangent que certaines parties du corps d'un ennemi tué à la guerre, pour s'inculquer les vertus de son adversaire, les autres vont jusqu'à dévorer leurs morts et entre ces extrêmes se place toute une série de coutumes de plus en plus atroces.

Lemaire rapporte que dans le Ruki un plat très estimé est une pâtée de cheveux, de sang humain et de feuilles de manioc!

Nous spécifions à propos des Bangala et de l'Aruwimi quelques traits de ce cannibalisme qui disparaît rapidement aujourd'hui sous l'influence de la civilisation.

Le manioc fournit le pain indigène. Les Mongo cependant font une grande consommation de bananes et l'absence de cet aliment leur serait peut-être plus pénible que l'absence de chikwangue. Les villages mongo sont toujours entourés de superbes bananeraies.

La chikwangue ne se mange pas seule; elle est accompagnée de viande, de poisson surtout et de légumes. Ces légumes consistent en feuilles de manioc, de patates douces, de pourpier sauvage, d'une espèce d'épinards. Ils sont écrasés au PILON ou réduits en purée au moyen d'une RAPE DE BOIS DUR. On les fait cuire à l'eau dans des POTS EN TERRE dont les modèles varient, en ajoutant du piment et des noix de palme. Pour remuer ce fricot et l'extraire de la marmite, les indigènes possèdent des LOUCHES et CUILLERS EN BOIS et aussi des cuillers faites à l'aide d'une ÉCAILLE NACRÉE de moule de rivière, montée sur une baguette. Viandes ou poissons se cuisent à l'huile de palme ou sont fumés pour servir de marchandises d'échange. Les Bokote qui cultivent peu n'achètent pas la chikwangue aux tribus de l'intérieur, mais bien la racine de manioc qu'ils préparent ensuite eux-mêmes.



Les ménagères font la cuisine le soir; les repas se prennent en famille; ils sont servis sur des feuilles de bananier ou dans des PLATS EN BOIS, communs à toute l'assemblée, laquelle comprend non seulement le mari, ses femmes et enfants, mais aussi les esclaves célibataires ou non. Dans ce dernier cas, il est de règle que la femme admise apporte ses victuailles à son hôtesse.

Avant de se mettre à table, les noirs se lavent les mains. Ils ne boivent pas en mangeant, mais aussitôt le repas terminé, les hommes vont prendre du masanga, bière de canne à sucre, renfermé dans des JARRES rebondies; s'il n'y a pas de masanga, ils se contentent d'eau claire, boisson réservée aux femmes et aux enfants.

L'homme cueille les fruits du palmier, du bananier, pêche, pérore et fait la guerre; la femme s'occupe du ménage, cultive les champs, va chercher le bois et l'eau, confectionne les POTERIES et les VANNERIES.

Sauf de très rares exceptions, dit Coquilhat, les indigènes de l'Équateur ne se lavent jamais.

Comme ils s'enduisent le corps d'huile et de poudre rouge de ngula, on comprend qu'ils n'embaument pas. Seuls les enfants à la mamelle sont baignés. Trois fois par jour, le matin, à midi et le soir, les mères les portent au Congo dans lequel elles les plongent par dix et vingt fois en les tenant par un bras.



FEMME WANGATA

De temps à autre, peut-être une fois par mois, le noir procède à sa toilette. Pour cette grave opération, les femmes s'assistent mutuellement; quant aux hommes, ils prennent une attitude renversée et se livrent aux mains de leurs épouses. La personne à parer est d'abord soigneusement raclée à l'aide d'une petite lame de fer; les sourcils et la barbe sont rasés, les cils et les autres poils sont enlevés; puis les cheveux sont défaits, démêlés, oints et recoiffés en nombreuses nattes très minces terminées d'une façon fantaisiste par des tresses; enfin tout le corps est enduit à nouveau d'huile de palme et de poudre rouge.

Des spécialistes se chargent de produire les tatouages des jeunes filles et des jeunes gens. Les tatouages de la face distinguent les tribus; ceux du corps sont variables, tout en conservant un type où domine la feuille de palmier. Ces tatouages ont chacun une signification particulière et permettent de lire sur le corps de celui qui les porte toute l'histoire de sa vie.

Le costume ordinaire consiste pour les hommes en une pièce de TISSU INDIGÈNE passant entre les jambes et retenue devant et

derrière à une étroite CEINTURE; les jours de gala le pagne est recouvert d'un jupon arrivant à mi-jambe. Il est rare que les hommes soient dépourvus de tout vêtement; chez les femmes le cas est plus fréquent. Le pagne ceignant la taille des femmes bokote se réduit chez les indigènes de l'intérieur à un minuscule carré d'étoffe, parfois même à un simple fil sur lequel est un cauri ou une perle.

Un singulier costume est la CEINTURE DES FEMMES BOKELE DU RUKI; il est fait d'une sangle de fibres joliment tressées, supportant une grosse houppe de fibres également qui se place par derrière.

Les coiffures sont soignées en général, sinon d'une propreté parfaite; on retrouve presque partout les longues tresses réunissant les cheveux sur les côtés ou sur le devant du visage; certaines tignasses sont empâtées d'argile, de ngula et d'huile, pétries en petites boules et ressemblent assez ainsi à une botte d'énormes radis. Des populations de l'intérieur agrémentent leurs coiffures de perles.

Les BONNETS sont l'apanage des hommes et ne servent d'habitude que dans les grandes cérémonies; ils sont en peau ou en fibres, ornés de plumes, de perles, de cauris, de plaques métalliques représentant, paraît-il, le soleil, et maintenus sur la tête au moyen d'ÉPINGLES dont l'un des bouts aplati sert en même temps de RASOIR.

Dans la Haute-Busera, écrit Lemaire, certains Mongo portent des bonnets en fibres de un mètre de longueur, garnis de plumes retombant en large pèlerine.

Les accessoires de toilette sont relativement compliqués. Les femmes abusent des bijoux; elles en portent au cou, aux poignets, à la cheville, ont des JAMBIÈRES en métal remontant jusqu'au mollet, des BRASSIÈRES et surtout cet énorme COLLIER DE LAITON, charge écrasante que ces malheureuses sont condamnées à traîner toute leur vie. Un de ces colliers exposés pèse 9^{k},600 et il n'est pas des plus importants!

Les COLLIERS DES HOMMES varient suivant la richesse de ceux qui les portent; il en est en baies sèches, bâtonnets, dents, griffes, cornes d'animaux, dents humaines.

Les habitations sont du type rectangulaire avec toit à deux pentes; parois et toits sont recouverts de feuilles de palmiers. Chez les Bokote, les huttes forment deux rangées parallèles à la rive, dont elles sont séparées par un rideau d'arbres; les groupes d'habitations se succèdent à une centaine de mètres l'un de l'autre, réunies par un sentier ondulant dans la brousse. Chez les Mongo, les huttes sont accolées à leurs pignons; elles sont rangées soit en triangles, soit en demi-cercles, et la face intérieure est ouverte; un réduit contient le lit en bambou. Il existe de véritables villages lacustres dans la haute Maringa.

Pour meubler leur hutte, outre le lit, les indigènes disposent de SIÈGES variés, élégants de forme, parfois joliment sculptés; certains de ces tabourets formant boîte et des coffrets en bois grossièrement travaillés servent à serrer les richesses. Enfin ils possèdent l'OREILLER EN BOIS sur lequel on appuie la nuque, commun à tout le Congo.

Le feu est toujours soigneusement entretenu; même en route, les indigènes emportent une bûche de bois incandescente à l'un des bouts. Les Mongo se servent de l'ALLUME-FEU, déjà signalé, formé d'un morceau de bois léger dans une rainure duquel ils frottent énergiquement un morceau de bois dur.

La chasse et la pêche constituent les principales occupations des hommes; presque tous les villages réfugiés à l'intérieur aux eaux hautes, ont, le long de la rivière, des pêcheries où les indigènes s'installent au moment propice. La pêche se fait au moyen de nasses et de filets traînants; pour les gros poissons, il existe des HARPONS et des ÉPIEUX à plusieurs branches en bois durci.

La chasse se fait également au moyen de pièges; pour le petit gibier, les indigènes se servent de FLÈCHES EMPOISONNÉES, simple éclat de bambou trempé dans une mixture redoutable.

Les travaux de culture sont réservés aux femmes; cependant, pour les rudes travaux de défrichement, les hommes viennent en aide à leurs compagnes. Comme outils de culture, il existe des HACHES, des HOUES et des COUTEAUX DE FEMMES d'un modèle spécial, différent de celui des hommes.

Dans un pays sillonné par un si grand nombre de cours d'eau, la navigation est forcément en honneur. Les habitants du Ruki se sont fait une spécialité pour la construction des pirogues effilées que l'on rencontre dans la région. Les pagayeurs restent debout comme partout où l'eau des rivières n'est pas tourmentée par des rapides. A signaler, en parlant de la navigation, les PIROGUES MINUSCULES; servent-elles à mettre les denrées craignant l'eau pendant les voyages en pirogues, ou sont-elles fétiches comme le dit Costermans, c'est ce que nous ne pouvons affirmer.

Outre le commerce ordinaire des peuplades nègres, échange de produits ou d'objets fabriqués, il s'est fait de tous temps d'actives transactions d'esclaves; les riverains du Congo frétaient de véritables expéditions qui remontaient les rivières de l'Equateur pour aller chercher les Mongo qu'ils vendaient ensuite en aval. Les hardis et entreprenants négociants bayanzi faisaient ainsi des affaires fort lucratives.

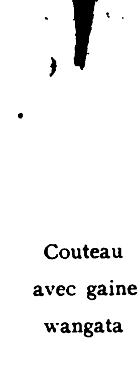
Une des monnaies de la région est le MITAKO; nous exposons quelques spécimens de ces fils de cuivre enroulés tels qu'on les employait avant l'arrivée des Européens et dont le métal provenait, semble-t-il, des mines de cuivre de la région des Cataractes.

La numération est, comme partout, basée sur le système décimal et sauf quelques nuances, elle est absolument semblable à la nôtre. En comptant de un jusque quinze, les indigènes accompagnent toujours les nombres d'un signe de la main.

L'industrie du fer est poussée à un grand degré de perfection, notamment dans l'Ikelemba.

Les principales armes confectionnées et employées par les indigènes : LANCES, SAGAIES, ARCS, FLÈCHES, BOUCLIERS, sont de modèles très élégants et très variés. Les LANCES DES MONGO se distinguent par leur coupe gracieuse; le long du fleuve, on leur préfère les sagaies et parmi celles-ci l'arme légère des Wangata, au fer allongé, à la hampe striée en spirale. Il existe aussi des LANCES EN BOIS, dont la pointe est durcie au feu. Les mêmes armes ont été signalées chez les Vuakusu du Lomami. Les arcs et les flèches sont les armes de prédilection des populations intérieures; dans le Ruki, la flèche atteint parfois 1m,50 de longueur.





Couteau avec gaine wangata

Quant aux couteaux, en général de grande dimension, ils varient considérablement de formes ; le COUTEAU WANGATA, à large fer, en forme de feuille, à poignée et gaine de bois, suspendue par un baudrier de peau, est très connu; les Mongo ont des couteaux d'un modèle plus petit, à poignée de cuivre massif; bref, une description ne suffirait pas à rendre compte de l'imprévu et de la variété des armes des indigènes de la région.

Le BOUCLIER DES BOKOTE (voir figure à la page suivante), en fibres de jonc tressées, est un petit chef-d'œuvre d'élégance. De jolis dessins les agrémentent et ils sont souvent revêtus d'une bordure en peau de chèvre, blanche et noire.

Les peuplades, dont nous avons donné les noms plus haut, sont formées d'un certain nombre de tribus. La tribu comprend plusieurs villages, lesquels se composent d'hommes libres et d'esclaves; les hommes libres ne sont pas toujours unis par des liens de parenté; plus souvent, ils ne sont groupés autour d'un même chef que par sympathie pour lui ou à cause d'avantages que cela peut leur procurer; aussi les tribus ne sont-elles guère homogènes, comme cela se voit souvent ailleurs.

Dans tous les actes de la vie courante, il est difficile de distinguer le chef de l'homme libre et de l'esclave; les esclaves mâles sont, d'ailleurs, peu nombreux. Les femmes esclaves sont traitées sur le pied des épouses de leur seigneur.



La polygamie est générale; les femmes, à l'exception de la favorite, travaillent comme les esclaves. Un esclave peut aussi posséder plusieurs femmes, mais s'il est acheté par un étranger, ses compagnes restent au village. La femme adultère et son complice surtout sont sévèrement punis. Chez les Mongo, la femme est considérée comme un être inférieur.

Dans le Lopori les indigènes compriment entre deux planchettes le crâne de leurs jeunes enfants et, chose atroce, il paraîtrait que les chefs empoisonnent les mâles nouveaux-nés dans la crainte d'être forcés de partager leur puissance avec de nouveaux hommes libres.

Le chef de famille n'est écouté que par les jeunes enfants; dès que ceux-ci sont devenus hommes, les rôles changent : les vieillards sont bien soignés, mais ne jouissent d'aucune autorité.

Les danses sont très en honneur; hors les jours de ripailles et de libations, elles ont lieu le soir au clair de la lune; elles sont essentiellement lascives; un chant monotone en chœur les accompagne, scandé par les battements de mains et les sons d'instruments : SIFFLETS, CALEBASSES PERCÉES DE TROUS, TROMPES, TAMBOURS EN BOIS ou EN TERRE, TAMS-TAMS.

Toutes les tribus ont quelque idée de l'immortalité, mais elles croient que la mort mène seulement à une autre vie destinée à se dérouler dans les mêmes conditions que la vie présente. Comme nous l'avons dit déjà, cette croyance a donné naissance à la coutume barbare des sacrifices humains car les chefs sont convaincus que, si à leur entrée dans leur nouvelle existence ils sont accompagnés d'un nombre suffisant d'esclaves, ils auront droit au même rang qu'ils tiennent en cette vie. Superstitieux à l'excès, ils semblent redouter les esprits malfaisants : ainsi un chef ne boit pas sans faire un certain nombre de gestes préservateurs. Chacun a son ou ses FÉTICHES : brindilles

d'herbe, feuilles de bananiers, petits sacs de terre, plumes de poules, lances, flèches, ronds tracés sur le sol au moyen de cendre, etc. Tout peut devenir fétiche et l'influence du féticheur est énorme. Le sorcier est consulté partout et à propos de tout et se fait payer en conséquence. Il n'existe pas de figurines en bois sculpté représentant des êtres humains, des idoles.



TYPE MONGO

D'après Fiévez, les Mongo croient à l'existence d'un être suprême, tout-puissant et créateur de toutes choses (1). Cette divinité s'appelle « Djakomba »; elle a toujours existé et, nouveau Pygmalion, elle se serait un jour créé une compagne qu'elle sculpta dans un arbre de façon à lui donner une forme humaine, puis anima pour en faire sa femme. Djakomba créa ensuite la terre, les eaux, les animaux et les plantes, gigantesque travail qui dura plus de dix mille lunes. Sa femme mit au monde chaque jour plus de mille enfants et lorsque la terre fut suffisamment peuplée, la divinité la quitta et créa le soleil, la lune et les étoiles.

(1) Il y a là une croyance absolument dissemblable de celle de la plupart des Bantu et extraordinairement plus élevée. Fiévez relate dans une notice envoyée à l'État du Congo en vue de l'Exposition d'Anvers et publiée dans le *Congo illustré* plusieurs renseignements, dont nous reproduisons le principal, sur la religion des Mongo, qui prouveraient à l'évidence l'origine biblique de celle-ci.

N'est-il pas étrange de retrouver là-bas des croyances aussi semblables aux traditions de l'histoire sainte et cela non seulement chez les Mongo, mais encore ailleurs, ainsi dans le Kassaï, où les Bachilange expliquent le motif pour lequel l'homme est mortel d'une façon ressemblant singulièrement à la tradition d'Adam et Ève chassés du paradis terrestre (1).

Les funérailles durent longtemps; s'il s'agit d'une personne libre, le défunt est lavé des pieds à la tête, habillé en grande toilette et placé dans sa case sur une estrade jusqu'à ce qu'il entre en décomposition. Une ou deux lunes après le décès, le corps est enfermé dans un cercueil sculpté et peint prolongé par des sortes de cornes et surmonté d'attributs divers représentant les armes du défunt. Pour un grand chef, le cercueil représente le personnage lui-même et nous exposons deux de ces SARCOPHAGES, l'un d'homme, l'autre de femme, qui peuvent être rangés parmi les pièces les plus curieuses qui nous viennent de l'Afrique. Mais par une singulière anomalie ces bières ne servent pas à mettre le défunt; elles se placent au-dessus, ce qui explique leurs dimensions étroites.

La cérémonie de l'enterrement est très compliquée. Elle consiste en danses et chants, promenade du défunt à travers les villages, parfois même en pirogue.

Chez les Wangata, la tombe est recouverte d'un hangar et parfaitement damée. Le goulot du flacon par où l'on abreuve le mort dépasse seul le sol uni.

Pendant la période de deuil le blanc et le noir sont exclus de la toilette; à la mort d'un chef, le deuil est porté par toute la tribu. Les indigènes professent le culte des morts. La profanation d'une sépulture est un fait assez rare.

(1) Le Dr Dryepondt rapporte à ce sujet que le P. De Backer avait trouvé chez certaines peuplades entre le lac Léopold II et le Congo des vestiges de la notion d'un Dieu fait homme et mort pour racheter les fautes de l'humanité. Il pensait pouvoir attribuer cette croyance à un reste de l'influence des capucins portugais qui tentèrent jadis d'évangéliser le Congo. En tous les cas il est hors de doute que les capucins s'avancèrent très loin à l'est, comme le prouvent des documents relativement exacts remontant à cette époque.





Au nord du Congo, depuis l'Ubangi jusqu'à l'Itimbiri, habitent des peuplades dont les plus remarquables sont les Bangala et c'est la raison pour laquelle nous avons étendu leur nom à toute la région. Au nord, nous nous arrêtons à la haute Mongala où vivent les tribus banza et mongwandi appartenant à la région de l'Ubangi, sous le rapport ethnique.

PRINCIPALES PEUPLADES



es principales peuplades sont : les Bangala et les Bapoto à la rive du Congo; les Baloï et les Bondjo le long de l'Ubangi dans la presqu'île formée entre le Congo et l'Ubangi; partout à l'intérieur, de l'Ubangi à l'Itimbiri, des tribus gombe, non moins intéressantes.

Les BANGALA, qui viennent du Ngiri et de l'Ubangi, sont établis sur les deux rives du fleuve, principalement sur la rive droite, en aval du confluent de la Mongala.

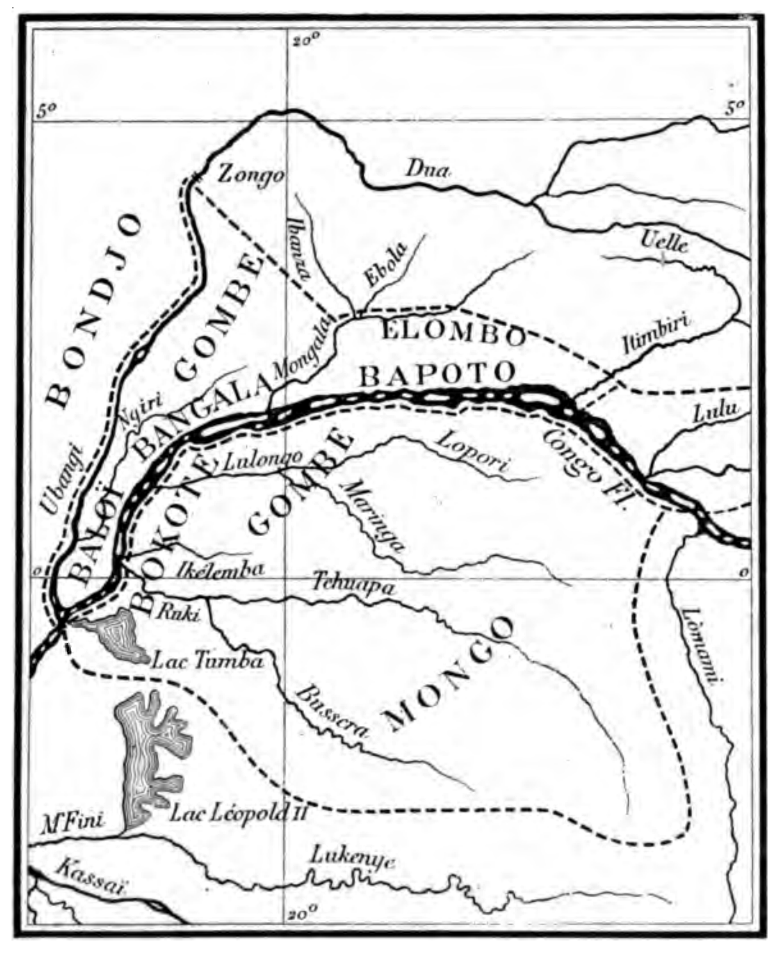
Grands, beaux, forts, bien faits, les Bangala ont une superbe carrure; ils peuvent compter parmi les plus belles peuplades du Congo. Leur tatouage consiste en une crête sur le front, prolongeant la ligne du nez et en trois séries d'entailles jointives simulant des feuilles de palmier, sur les tempes. Ces tatouages parfois énormes, loin de les défigurer, donnent aux Bangala un aspect de singulière énergie. Sur le corps existe également une série de tatouages, notamment au milieu de la poitrine une ligne verticale dont ils se montrent très fiers.

Ils s'arrachent cils, sourcils et se liment les dents de devant. Leurs coiffures sont très soignées; elles consistent en dessins symétriques sur le côté des tempes.

Ces noirs sont incontestablement bien doués sous le rapport intellectuel; leur intelligence est vive et particulièrement tournée vers la ruse et l'esprit de négoce. Leurs impressions et leurs résolutions

sont des plus mobiles; ils passent de l'insolence la plus audacieuse et de la jactance la plus insupportable à la peur la plus ridicule et à l'humilité la plus grande.

Les Bangala sont cruels; en revanche, ils sont susceptibles d'amitié. La jalousie, l'orgueil, la vanité, l'enthousiasme les domine



L'Equateur et les Bangala.

comme nous et l'amour chante aussi dans leur cœur. Leur abattement peut aller jusqu'au désespoir et cette folie qu'ici nous attribuons souvent à nos mœurs civilisées : le suicide, fait parfois chez eux des victimes.

Tel est le résumé du caractère de ces peuplades ainsi que l'a décrit Coquilhat qui, mieux que personne, a pu les étudier pendant son long séjour au milieu d'elles.

Les BAPOTO, habitants riverains du pays d'Upoto depuis la Mongala jusqu'à l'Itimbiri, sont de taille très élevée, de forte carrure et d'allure dégagée. Ils se tatouent affreusement : trois lignes de véritables' ampoules, ayant la grosseur de pois, descendent de la racine des cheveux au bout du nez; d'autres tatouages entourent les yeux, parcourent les joues. Le corps également est couvert de ces lignes hideuses de pois.

Leur coiffure est composée de tresses tombant de chaque côté de la tête ou bien s'échafaudent en chignons ayant souvent 20 centimètres de hauteur et terminés par une ou deux pointes. Ils ne portent pas de barbe; les chefs ne laissent subsister qu'une tresse au menton.

Les femmes affectionnent le bâtonnet orné de perles qui traverse le cartilage central du nez et forme une sorte de moustache.

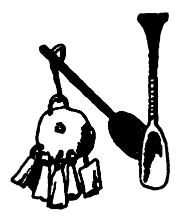
Les BALOI, riverains du bas Ubangi et du Ngiri, ont parfois comme tatouage cinq petites colonnes de traits horizontaux peu marqués, sur le front, mais le plus souvent ils n'ont pas de tatouage et sont caractérisés par un front assez proéminent et une tête forte complètement rasée. Leur corps est excessivement bien membré; leur taille bien au-dessus de la moyenne; ils s'arrachent les quatre incisives supérieures, ce qui achève de leur donner un aspect singulier.

Les BONDJO, habitant les rives de l'Ubangi jusqu'à Zongo, sont superbement bâtis; d'une charpente impeccable, impossible d'imaginer des êtres mieux faits. Leurs cheveux sont rasés, ménageant quelques houppes fantaisistes. Les incisives de dessus sont arrachées comme chez les Baloï; sur les tempes se remarquent trois petites lignes de tatouage, qui disparaissent elles-mêmes plus en amont; sur le corps, des tatouages en losange sont du plus joli effet. Les lobes des oreilles sont percés et agrandis au moyen de rondelles de bois augmentant chaque jour de calibre.

En arrière des Bangala vivent des GOMBE qui n'ont pas dans leur tatouage la forme feuillue, mais celle du pois ; encore se distinguent-ils en deux catégories : les uns ont de très gros pois en lignes espacées entourant les yeux, le front, les pommettes, les lèvres et le menton, comme les gens d'Upoto; les autres ont toute la face criblée de petits pois très serrés suivant les lignes du visage, comme les Gombe de la Lulongo.

Les ELOMBO ou Gombe d'Upoto sont les habitants de l'intérieur du pays d'Upoto. Ils diffèrent des Bapoto par des mœurs plus sauvages encore.

MŒURS ET COUTUMES



ous disions à propos de la région de l'Equateur que les peuplades sylvaines poussaient le cannibalisme à hauteur d'une institution. Les Bangala, les Bapoto et les Gombe prisent énormément la chair humaine; cependant les Bangala n'en font pas une habitude et ne mangent pas les femmes, grâce à leur valeur commerciale. On ne peut lire sans frémir le récit que fait Coquilhat d'une scène de cannibalisme à laquelle il a assisté:

« Monojongo, chef de Monguele, avait acheté à Bolombo un natif d'Irebu, lequel avait été surpris par le mari en flagrant délit de conversation non autorisée avec une femme de l'endroit. Il lui fit d'abord casser les bras et les jambes à coups de masse. C'était le prélude, l'homme ne devant être mangé que le lendemain. Il fit ensuite tremper toute la nuit sa victime, encore vivante, dans le fleuve, la tête seule émergeant de l'eau. Le but était de rendre l'épiderme noir plus facile à enlever. Au point du jour, on décapita le malheureux, puis on l'écorcha. La tête fut bouillie dans un pot séparé; quant au corps, on le dépeça et on le mit dans la marmite avec des quartiers de chèvre, de l'huile de palme et du sel, puis on se réunit en un grand banquet où fut servie cette horrible cuisine, arrosée de grandes jarres de bière. »



TYPE BANGALA

La chair humaine, pour les Bangala, est un aliment noble, par opposition aux animaux qui ne fournissent qu'une nourriture vile. L'homme est une viande (nyama) qui parle. « C'est exquis, avec du sel; cela a un goût particulier », disaient les Bangala à Coquilhat.

Non moins horrible est ce que rapporte Van Mons, en parlant des Elombo.

Ce voyageur vit un jour sur un marché un indigène se promenant paisiblement de long en large. Il avait le corps marqué de stries rouges et blanches. Informations prises, cet homme était un prisonnier destiné à être mangé. Il était exposé en vente, et les

stries qui intriguaient si fort notre compatriote indiquaient les morceaux déjà vendus; les blanches étaient la marque des acheteurs riverains, les rouges celles des amateurs elombo!... Le bétail humain semblait parfaitement résigné à son sort; il déambulait tranquillement, s'arrêtant au gré des « chalands », pour se laisser tâter et retourner, tandis que l'on marchandait le prix de sa viande et discutait les mérites de sa graisse!

Dans l'Ubangi, les esclaves destinés à la boucherie étaient à peu près la seule marchandise courante et c'est là que les trafiquants du Congo acquéraient de l'ivoire en échange des Mongo qu'ils allaient chercher dans les rivières de l'Equateur.

L'alimentation indigène de la région des Bangala est sensiblement la même que celle des noirs de l'Equateur; dans l'Ubangi il se fait une très grande consommation de mollusques de rivière.

Les Bangala usent beaucoup de « maleku » ou « malafu », provenant du palmier élaïs; de « samba », provenant du raphia ou de bière de canne à sucre et Mata-Buike pouvait boire en une seule journée, sans être ivre, vingt-cinq litres de cette bière très alcoolisée. L'ivresse n'est, du reste, pas honteuse chez les Bangala. Et souvent il s'organise des orgies invraisemblables auxquelles sont conviés les villages d'alentour. C'est fête ces jours-là et dès le lever du soleil les heureux invités, déjà animés par l'espoir d'un repas largement arrosé, s'embarquent tumultueusement dans leurs pirogues pour se rendre au lieu du rendez-vous.

Les USTENSILES DE CUISINE ressemblent à ceux des Bokote; les Bangala emploient de grands VASES DE BOIS SPHÉRIQUES; dans l'Ubangi il existe des POTERIES remarquables, entre autres des petits POTS GÉMINÉS d'une terre noire très fine. Les naturels possèdent aussi des TAMIS pour passer leur farine, et une série très complète de PANIERS RUSTIQUES. Les PIPES BANGALA sont des monuments dans leur genre; elles se composent de lourds tuyaux recourbés recouverts de peau et d'une tête de terre cuite, quelquefois ornée.

Grands navigateurs, les Bangala passent des journées entières en pirogue et pour préparer leur repas ils entretiennent du feu dans des FOURNEAUX EN TERRE en forme de vase largement échancré, supportant un anneau de terre, cuite également, sur lequel se place le pot à frire. Le matin les Bondjo se rendent à leurs pêcheries et l'on voit alors des centaines de canots se détacher de la rive et gagner les îles.

Les hommes ont toujours le pagne, soit de fibres, soit d'écorce; on en rencontre même chez les Bondjo, faits à l'aide de vieux filets de pêche. Les femmes portent un élégant PAGNE, composé de nombreuses franges de fibres superposées, teintes parfois en diverses couleurs, ayant l'aspect de jupes de danseuses. Ce

costume est général aux femmes de toute la région, sauf aux femmes d'Upoto, mais suivant les peuplades, il s'allonge, se raccourcit, se modifie, tout en restant un des plus jolis vêtements indigènes. A Upoto, le pagne des femmes se réduit à une petite ceinture de perles ou une cordelette de fibres. Sur le devant pendent quelques perles ou des feuilles vertes minuscules.

Les ornements de cuivre et de fer existent, mais, en général, moins volumineux qu'à l'Equateur. Toujours abondance de COLLIERS de baies, de perles de fer, de cuivre, de dents de chiens, etc., et l'on rencontre quelques grossiers ANNEAUX D'IVOIRE.



Certaines tribus bapoto s'ornent d'un diadème en fer forgé ; d'autres ont toujours la tête couverte de BONNETS de peau ou de plumes, véritables colbacks. Les épingles à cheveux ne sont pas nombreuses et pour se raser, les indigènes possèdent des lamelles de fer aiguisé.

Le fard indigène, poudre rouge de la takula, est très en honneur ; il se mélange à l'huile de palme dont les naturels s'oignent le corps et on y ajoute parfois du charbon de bois pulvérisé.

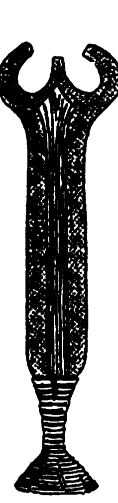
Les HABITATIONS DES BANGALA ont en plus de celles des Bokote une véranda formée par le prolongement du toit et appuyée sur des piliers. Les villages bangala sont coquets, ombragés par les bananiers et les palmiers, écimés afin de développer leur feuillage. Chez les Gombe, les habitations sont souvent en écorce et construites sur une assise élevée d'argile. Certaines de ces HUTTES GOMBE ont leur porte percée à la partie supérieure du mur et, pour pénétrer dans l'habitation, le propriétaire possède une perche posée sur

deux supports, servant d'escalier. Les villages de l'intérieur sont toujours beaucoup plus propres que ceux des rives.

Dans la haute Monaï (rivière noire), existent de larges surfaces marécageuses où habitent des êtres pauvres et misérables, vivant exclusivement de poisson et de racines. Ils s'élèvent des VILLAGES LACUSTRES, dont les habitations sont construites sur pilotis.

Dans le Bas-Ubangi, les agglomérations composées de huttes accolées, rangées perpendiculairement à la rive, ressemblent à celles des Mongo; la façade des habitations est ouverte et en arrière d'une véranda commune, des alcôves servent de chambres à coucher. Les cases des chefs ferment l'extrémité des rues.

Parmi les objets mobiliers qui n'offrent, du reste, rien de bien particulier comme forme, on doit pourtant remarquer un TABOURET exposé dans la section, agrémenté d'ornementations rouges et blanches; la peinture polychrome étant exceptionnelle, nous n'avons pas voulu laisser passer l'occasion de la signaler.



Les riverains pêchent. Les Bapoto sont considérés à juste titre comme les meilleurs pêcheurs du Congo; on voit les couples s'en aller ainsi aux provisions, la femme conduisant adroitement l'étroite pirogue, l'homme jetant ses filets dans quelque crique poissonneuse. Un chapitre spécial traitant de la pêche, nous n'insisterons pas maintenant.

L'armement des Bangala est particulier. Les COUTEAUX sont de différents types; le plus connu est le « MBULU » en forme de large cercle, employé aux exécutions. Il est assez répandu. Un autre COUTELAS A DOUBLE CORNE émane d'Ibanza, centre de l'intérieur. Les Bapoto ont un couteau à large fer; dans l'Ubangi, le couteau ressemble en petit à celui de l'Équateur; chez les Baloï, il se place verticalement devant la poitrine complétant le tour de la CUIRASSE EN PEAU d'éléphant, de buffle ou d'antilope qui, venant du dos, passe en-dessous des bras.

La pique ou LANCE des Bangala est reconnaissable au long col de son fer et a un renflement ciselé vers le bas. La SAGAIE a un tout petit fer et le bouclier, en jonc tressé, est plus large, plus lourd et plus bombé que celui de l'Equateur; il est orné de dessins noirs. Les gens du Bas-Ubangi ont des lances superbes, à grand fer et des boucliers ovales en paille tordue de couleur fauve.

Encore une fois, nous renvoyons à l'examen direct des collections pour se rendre compte de la diversité des modèles des armes.

C'est un tableau très vivant que l'appel des peuples bangala

sous les armes, dit Coquilhat, et dans un récit plein de fougue, il décrit les scènes étonnantes de la concentration, la bataille, le carnage, l'enlèvement des prisonniers et des morts pour les orgies de chair humaine.

Dans les coutumes des Bangala, comme de beaucoup d'autres peuples du Congo, l'agresseur, vainqueur dans un combat, paie au vaincu une indemnité pour chaque personne qu'il a tuée.

L'organisation de la famille et des castes sociales est semblable à celle que nous avons décrite à l'Équateur.

La polygamie est commune et le divorce admis. La femme adultère aura une oreille coupée et le mollet traversé par un fer de lance. Néanmoins les Bangala ont des coutumes extra-conjugales qui chez nous mettraient un homme au ban de la société.

Il existe des chefs et des grands chefs pour les confédérations de plusieurs villages.

Le brigandage est tenu en grand honneur; un jeune Gombe n'obtient la considération générale que le jour où il a tué quelqu'un.

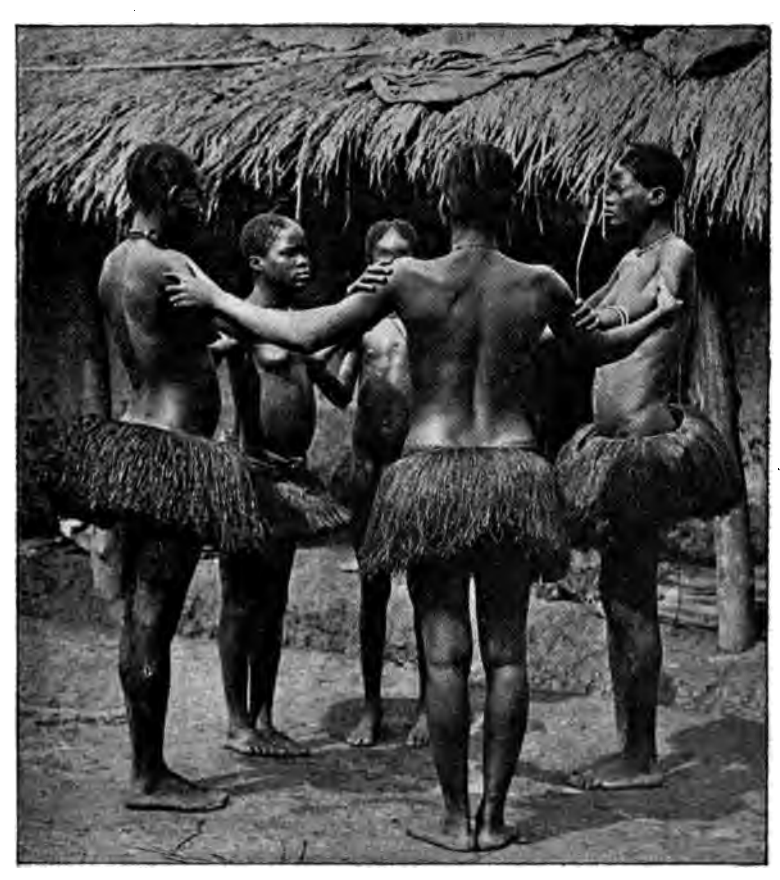
Les jours où l'orgie chôme, si la soirée est belle et que la lune se montre éclatante, la jeunesse organise des danses. Elles ont lieu au tambour, avec accompagnement de chansons. Des COLLIERS, des BRACELETS et des JAMBIÈRES DE BAIES SÈCHES bruissent harmonieusement à chaque mouvement des danseurs; les jeunes gens des deux sexes forment un vaste cercle et se trémoussent sur place en battant des mains et en chantant; en même temps, des extrémités d'un même diamètre, se détachent un homme et une femme qui exécutent un « cavalier seul en avant », viennent rapidement se placer l'un en face de l'autre dans une attitude lascive, se retirent aussitôt dans le rang, et chacun y passe.

Il n'existe pas d'instruments de musique à cordes; seuls les TAMS-TAMS, TAMBOURS et OLIFANTS accompagnent les manifestations chorégraphiques. Mais ce ne sont pas là les uniques usages de ces objets; le tam-tam, xylophone à deux ou quatre sons, est un vrai téléphone pour les noirs qui s'en servent pour correspondre à longue distance au moyen d'un langage frappé très complet. Ce langage est composé d'un certain nombre de phrases usuelles et aussi de mots qui peuvent s'assembler de diverses façons et permettent d'entamer une conversation quelconque. Tous les indigènes ne paraissent pas posséder à fond l'usage du tam-tam qui est fort souvent réservé aux hommes libres ou aux chefs.

Les nouvelles se transmettent par ce moyen de village en village, comme les ondulations à la surface de l'eau, mais aussi, pour nous permettre une comparaison osée, comme les vagues vont en s'élargissant, les « potins » nègres s'amplifient peu à peu et le moindre événement ainsi grossi de proche en proche prend bientôt de formidables proportions.

Les chansons des indigènes sont toutes des improvisations; les événements du moment et les sentiments qu'ils déterminent y sont brièvement répétés jusqu'à cent fois. Les chants des piroguiers bangala sont d'une variété et d'une harmonie plaintive auxquelles on finit par trouver un charme extraordinaire.

Ils ont l'idée de l'immortalité, mais vague, indéfinie; ils croient même à la métempsycose. Ils n'ont pas d'idoles, mais écoutent



FEMMES BANGALA DANSANT

tous les présages, ont confiance en tous les fétiches et sont la victime de tous les sorciers.

La foi superstitieuse de ces natures impressionnables les porte à des actes presque incroyables parfois, comme le prouve le fait suivant relaté en ces termes par Coquilhat : « Un matin, je vis la femme de Buike occupée à creuser un trou dans un des chemins de la station; son mari me supplia de la laisser faire, ajoutant qu'il

réparerait la route, mais qu'il s'agissait de remédier à la stérilité de son épouse. Et voici ce que je vis : la femme continuant à fouiller la terre, découvrit un squelette d'enfant; c'étaient les restes de son premier né ; elle l'embrassa, puis, assistée de la sorcière, elle adressa d'humbles prières à cet enfant mort, le suppliant de rentrer dans son sein pour lui donner encore la joie de la maternité. Je n'eus pas, je l'avoue, le courage de sourire devant ce naïf et touchant tableau. »

Les enterrements sont accompagnés de sacrifices humains; le défunt est mis en terre, à un pied seulement sous la surface du sol, avec toutes ses richesses et sur le sol de sa tombe l'on place des vivres pour la « nourriture du mort ».

La toilette de deuil pour les femmes est l'absence de tout costume et le corps barbouillé de blanc. La tête de tous les parents est rasée et pendant plusieurs semaines, il y a des pleurs chantés officiels.





Depuis l'Itimbiri jusque non loin de la région des lacs du haut Nil occidental, se continue, ainsi que nous l'avons dit, la grande forêt, plus sombre et plus compacte encore. Elle s'étend vers le sud jusqu'aux confins du Manyema; toute la contrée qu'elle embrasse alors, très peu connue, a été occupée par les Arabes et c'est pourquoi nous l'avons comprise dans un autre chapitre, décrivant la région de l'est.

Dans la Lulu et dans l'Aruwimi, depuis les chutes de Panga jusqu'à la limite de la forêt, habitent des indigènes appartenant plutôt aux tribus azande. Dans les savanes de l'est que draine le haut Aruwimi appelé Ituri, les indigènes ont un aspect tout différent, semblable à celui des habitants de l'Unioro et de l'Uganda (entre les lacs Albert, Albert-Edouard et Victoria).

Notre tâche s'est en conséquence singulièrement compliquée; il eût fallu peut-être diviser en trois parties le bassin du grand affluent du Congo et reporter les deux dernières aux régions qui les concernent, mais, faute de renseignements suffisamment précis, nous avons préféré le décrire tout d'une traite.



PRINCIPALES PEUPLADES



La forêt de l'Aruwimi est d'une telle intensité que, sauf à l'embouchure de la rivière, les tribus qui y vivent ne sont guère nombreuses; l'occupation arabe, qui y a étendu ses ravages, a contribué aussi à la dépopulation de la contrée. Les environs du lac Albert ont échappé à ce fléau et sont fort peuplés.

Les principales peuplades habitant l'Aruwimi sont : les Bazoko, les Lohali, les Walese, les Mobali ou Wapaï et les Badjande.

Les BAZOKO vivent à l'embouchure de l'Aruwimi. Grands et forts, ils ont un visage ouvert et doux; leur tatouage, très caractéristique, est presque uniquement réservé au visage; il est composé de gros points bordant les lèvres en lignes parallèles et couvrant le

front ainsi que le menton. Les cils et les sourcils sont soigneusement épilés. Le bord extérieur de l'oreille est percé de six, sept, huit trous dans lesquels passent des cordes et quelquefois des crins d'éléphants chargés de perles, terminés de chaque côté par de gros nœuds. Les tempes et le front sont rasés jusqu'à la ligne verticale passant par les oreilles; d'habitude le restant des cheveux forme quelques tresses plates allant de l'avant à l'arrière pour se terminer dans la nuque par une série de mèches se détachant en crochets. Les gens de l'intérieur ont au sommet du front une tresse verticale de 15 à 20 centimètres surmontée d'une aigrette en soie de sanglier; ils sont également ornés de pompons de ce genre au-dessus de l'oreille.



CHEF BAZOKO

Les Bazoko semblent être la continuation des peuplades gombe et bapoto. Ils ont de multiples points de ressemblance avec ces belles tribus et les collections ethnographiques qui proviennent de leur industrie ne sont pas moins primitives et intéressantes.

Au point de vue moral, ils se distinguent par leur intrépidité et ont su arrêter jadis les Arabes qui tentaient de franchir l'Aruwimi.

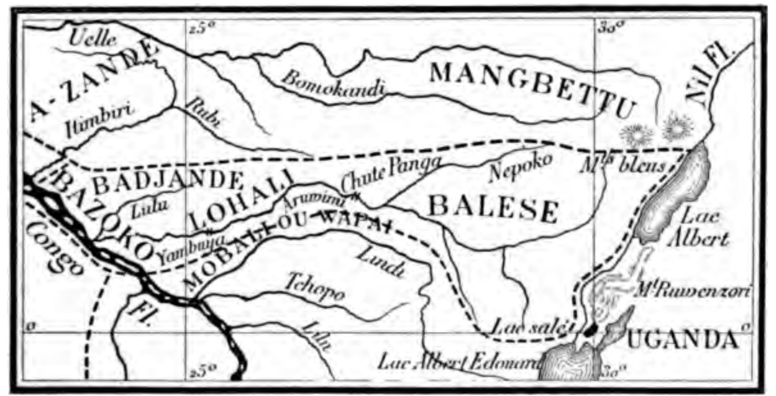
Dès que l'on avance vers l'est, une différence sensible se fait sentir. Les habitants n'ont pour domaine exclusif que la forêt; leurs physionomies sont parfois engageantes, parfois répulsives et dégradées à l'excès. Ils ont en général la peau cuivrée, beaucoup plus pâle que celle des noirs habitant les pays découverts.

Parmi les populations LOHALI, il faut signaler les gens de Popoïe, des BAGUNDA qui, d'après Chaltin, parlent une langue ressemblant à celle des Haoussa; les *a* et les *r* dominent, ce qui nous fait croire que ce sont des tribus nuba.

Les femmes, remarquablement jolies et d'une familiarité étonnante, semblent jouir d'une considération que le noir n'accorde généralement pas à son épouse. Il y a de ce côté un rapprochement à faire avec les Mangbettu.

C'est dans le pays des WALESE que vivent les NAINS disséminés sur le pourtour des essarts de quelques tribus agricoles, celles-ci presque toujours composées d'hommes forts et bien découplés. (Voir le chapitre spécial sur les pygmées.)

Les BADJANDE, avec les MABENDJA et les MABURU, habitent la Lulu.



L'Aruwimi

Les Mabendja, doux et pacifiques, à l'encontre des Badjande, ont trois sortes de tatouages :

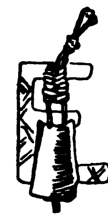
1° Quatre cercles concentriques de points très rapprochés au-dessus de l'arcade sourcilière gauche ;

2° Deux tatouages pareils au-dessus des arcades sourcilières et tangents à la naissance du nez ;

3° Des lignes brisées de points sur le front.

Le premier de ces tatouages est très particulier ; c'est en effet une des rares marques faciales asymétriques qui aient été signalées au Congo.

MŒURS ET COUTUMES



n aval des chutes de Panga, le régime des indigènes consiste surtout en manioc qui est converti en pain, gâteau ou bouillie. En amont, la banane plantain prédomine. Chaltin signale un tubercule qu'il nomme « motoko » dont le goût rappelle celui de la pomme de terre et qui ne serait autre que le « tubercule magique » de Schweinfurth.

Les femmes bazoko poussent l'art du potier à un remarquable degré de perfection ; elle connaissent le moyen de vernisser leur terre cuite, savent les faire assez résistantes pour pouvoir y

ajouter une anse, cas presque unique pour tout le Congo, enfin elles font des POTERIES A RÉCIPIENTS MULTIPLES comme il s'en confectionne dans le Bas-Ubangi. Pour consolider certains vases, les Bazoko excellent dans l'art de les entourer d'un canevas de fibres tressées et les fibres sont aussi employées dans la Lulu pour ajouter un goulot aux calebasses servant à contenir l'huile de palme.

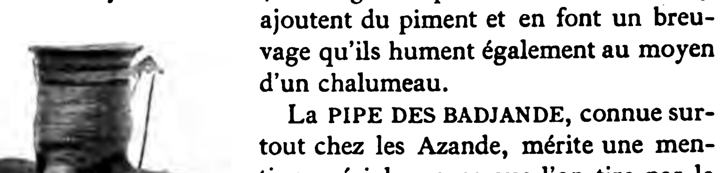


Comme pour les poteries, on voit des CRUCHES FORMÉES DE PLUSIEURS CALEBASSES réunies par un même col, particularité qui nous rappelle une fois de plus la prédilection qu'ont les nègres pour confectionner des objets géminés, remarque déjà faite par Hermann Frohbenius dans son ouvrage sur les nègres idolâtres du Soudan égyptien.



Les Bazoko consomment en abondance une boisson cuite et fermentée tirée de la sève du palmier bambou. Pour l'absorber en évitant les nombreuses impuretés qui s'y trouvent, ils se servent d'un CHALUMEAU-FILTRE.

Dans le moyen Aruwimi, les Bagunda pilent la noix de kola, y ajoutent du piment et en font un breuvage qu'ils hument également au moyen d'un chalumeau.





La PIPE DES BADJANDE, connue surtout chez les Azande, mérite une mention spéciale, en ce que l'on tire par la partie qui semble être la tête et que l'on met le tabac dans le tuyau. La tête est faite de deux gros noyaux assemblés et remplie de fibres destinées à absorber la nicotine; à l'extrémité du tuyau en bois qui s'y emboîte, on enfonce un petit cornet de feuilles fraîches, bourré de tabac que l'on allume, pour le fumer, au moyen d'une braise incandescente. Quand on juge que la garniture de fibres de la tête est suffisamment imprégnée, on la fait sécher et on la fume à son tour.

Toutes les populations de l'Aruwimi sont cannibales. Tel est leur goût pour la chair humaine que les indigènes mangent même leurs morts; chez les Bazoko, sauf les chefs qui sont enterrés dans leur maison, on n'ensevelit pas les morts, on les fait cuire; cependant, ceux qui sont morts de maladies infectieuses sont jetés à l'eau. Ils

prisent spécialement les reins et la poitrine humaine et mangent cette chair fraîche, boucanée ou marinée; la chair d'une femme est préférée à celle d'un homme; elle est, paraît-il, plus tendre et a un goût plus fin. Ces noirs sont du reste inconscients de la répulsion et de l'horreur qu'inspirent leurs abominables pratiques. En voici une preuve citée par Chaltin : Un chef avec qui il s'entretenait chez les Mangbua (tribu des Lohali), se leva brusquement et le quitta en disant : « Le soleil va se coucher, il est temps que je m'en aille, car je dois faire tuer un esclave ce soir pour le manger avec le chef Bolulu, qui est venu me voir et qui est grand amateur de chair humaine. »



Le costume des indigènes est généralement très sommaire; les hommes ont un PAGNE D'ÉCORCE BATTUE, retenu par une CEINTURE EN PEAU, parfois très large, ou recouvert de perles de fer ou de cuivre; les femmes portent un petit carré d'étoffe indigène.

Les femmes bagunda s'entourent la taille d'une écharpe de cordes rouges, agrémentée devant et derrière de deux pendeloques en forme de glands.

Dans le Haut-Ituri les noirs endossent une veste en peau sans manches et très longue.

Comme ornements, on voit des JAMBIÈRES ou BRACELETS de fer et de cuivre, des COLLIERS de baies, de perles et de dents, etc., et parfois le DIADÈME de fer analogue à celui des Bapoto, dans le moyen Aruwimi.

Les hommes ont comme couvre-chef un BONNET de paille recouvert de peau, orné de cauris et de panaches de plumes.

Les chefs badjande possèdent des CANNES de grande dimension, largement sculptées.

Les HABITATIONS varient quatre fois le long du cours de la rivière; chez les Bazoko, elles sont rectangulaires, à double pente; les murs et la toiture sont recouverts de feuilles du « maranta ou phrynium »; rarement les cases sont isolées; elles se succèdent d'habitude ayant les pignons communs et formant de longues rues. Lorsque l'on remonte l'Aruwimi et chez les Mabendja, les maisons

sont circulaires et ont le toit conique recouvert des mêmes feuilles de maranta ; plus haut encore le toit de ces habitations s'élève tandis que le diamètre diminue et parfois n'atteint pas $1^m,50$, au point que l'on se demande comment des êtres humains peuvent y passer la nuit.

En amont des chutes de Panga, les cases ont de nouveau des toits à pignons; chacune s'entoure d'une solide palissade de planches grossières.

Dans le pays des Walese, sur l'Ituri, chaque village est une rue de 60, 100 et 120 mètres, flanquée de chaque côté d'une très longue construction en planches. A première vue, on dirait un long baraquement dont le toit à pignon aurait été scié en deux moitiés longitudinales.

Près du lac Albert, les huttes sont circulaires, à toits coniques.

Le BOIS A FEU diffère de celui des Mongo, en ce que, au lieu d'opérer par friction, on fait tourner rapidement la baguette de bois dur dans un trou préparé dans la baguette de bois tendre ; il rappelle ainsi celui de la région des Cataractes.

Les gens de l'intérieur sont chasseurs; il se servent pour l'éléphant de la lance empoisonnée ou de pièges ; dans les endroits giboyeux les indigènes disposent aussi des FILETS dans lesquels le gibier, traqué par les chiens du pays, vient s'empêtrer pour être transpercé à bout portant. Les oiseaux et les singes sont abattus à coups de flèches.

Les Bazoko partagent avec les Bapoto la réputation d'être des pêcheurs émérites ; excellents pagayeurs, ils ont des PAGAIES fort grandes, élancées, finement travaillées et dont l'extrémité du manche porte une boule de métal ou d'ivoire.

Plus haut, dans les rapides, les pagaies ont encore leur palette en forme de feuille élégante, mais elles sont plus courtes, car les rameurs restent assis pour mieux conserver l'équilibre dans les eaux tourmentées.

En ce qui concerne les cultures, les hommes ne font que les défrichements ; les autres travaux incombent aux femmes.

Le travail est facultatif pour les hommes libres et obligatoire pour les esclaves, toutefois les chefs badjande exigent le même travail de leurs sujets, sans distinction de caste.

Quand elles reviennent des champs, les femmes placent le produit de leur récolte dans de jolies HOTTES qu'elles suspendent au moyen d'une lanière passant sur la tête.

Les MONNAIES en usage dans le pays sont formées de bracelets de fer ou de cuivre. Dans le Bas-Lomami et le long du Congo, on voit une MONNAIE EN FORME DE FER DE LANCE, longue de plus d'un mètre.

Les armes indigènes sont le BOUCLIER brun fauve, en fibres placées longitudinalement; de section plate, mais croqué en son milieu; une LANCE élégante à large fer, avec pique faite du même métal à l'extrémité de la hampe et un grand COUTEAU courbé.

Les terribles FLÈCHES EMPOISONNÉES sont l'arme de prédilection des tribus sylvaines. Le poison est fait de fourmis noires séchées, réduites en poudre et cuites à l'huile de palme. Ceux qui en sont atteints meurent parfois en quelques minutes. Il y a aussi plusieurs sortes de poisons végétaux non moins mortels.

Pour défendre les villages, les indigènes font usage de défenses accessoires. Stanley parle de brochettes longues de 15 centimètres, apointées aux deux extrémités, enfoncées à moitié dans le sol et recouvertes de feuilles. En partant pour la guerre, les Bazoko sont bariolés de rouge, blanc et noir et surchargés de tous leurs oripeaux.

La propriété mobilière et la propriété immobilière sont privées; l'esclave même a le droit de posséder, mais il est obligé d'abandonner à son maître une partie de sa récolte, de sa chasse et de sa pêche; il n'a pas le droit de disposer de ses biens. A sa mort, tout ce qu'il possédait revient à celui qui l'employait; ses enfants sont esclaves.

Sauf chez les Badjande, les biens d'un chef ou d'un homme libre vont au frère puîné du défunt; s'il n'existe pas de frère, c'est le fils aîné qui hérite. Chez les Badjande, comme chez les Niam-Niam, c'est tout le contraire : le fils aîné hérite de tout l'avoir de son père; dans le cas où le défunt n'a pas de fils, ses biens passent à son frère puîné.

Lorsqu'un chef meurt sans laisser d'héritier, ses sujets abandonnent le plus souvent leur village et vont demander asile à leurs voisins; il arrive aussi que certains d'entre eux se réunissent et fondent un nouveau village : dans ce cas, la dignité de chef échoit à celui qui la prend.

L'esprit d'épargne n'existe que chez les Badjande qui constituent d'ailleurs une race d'élite.

De même que les autres tribus sauvages de la région de la grande

forêt, les indigènes de l'Aruwimi ne sont pas dépourvus d'une certaine courtoisie. Pour faire une visite il est de bon ton d'avoir une nombreuse suite, d'être porteur d'un cadeau et de se faire annoncer. Pour témoigner de ses bons sentiments, l'indigène plante sa lance en terre et dépose son bouclier. Les salutations en usage nous paraissent étranges quelquefois. Ainsi, chez certains riverains de l'Aruwimi, le plus grand signe d'affection paraît être de verser de l'eau à pleines mains sur la tête du visiteur.

D'après Roget, les danses et les batteries de TAM-TAM diffèrent pour fêter une guerre, une victoire, un mariage, une naissance, une mort, la nouvelle lune ou un festin de cannibales. Dans l'Aruwimi, quelques spécialistes battent le TAMBOUR, une partie de l'assemblée, accroupie, frappe des mains, se disloque et chante pendant que les autres dansent. Il y a des danseurs ambulants qui vont de village en village produire leurs connaissances chorégraphiques dans des costumes burlesques en s'accompagnant de chants improvisés. La danse de guerre a un grand caractère.

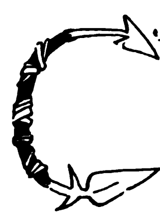
Comme religion, les indigènes ont la conception d'une force supérieure, mais leur vie trop matérielle ne leur a pas permis un raisonnement assez puissant pour s'établir une croyance religieuse; ils ne sont pas idolâtres et possèdent de multiples FÉTICHES.





Hérodote assurait qu'au delà du grand désert des voyageurs avaient rencontré de petits hommes, d'une taille bien en-dessous de la moyenne, qui les saisirent et les menèrent dans une ville où tout le monde était de même stature (1).

Le témoignage d'Aristote n'est pas moins affirmatif : « Dans la région où le Nil a sa source dans les lacs, dit-il, existent les pygmées. »



Ce n'est cependant que depuis vingt ans qu'on a la certitude que les écrivains grecs étaient dans le vrai lorsque, dans des écrits qui datent de plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, ils signalaient l'existence d'un peuple nain habitant le centre de l'Afrique.

Le R. P. L. des Avranches, en 1866, puis Schweinfurth constatèrent le fait scientifiquement. Le premier nain que ce dernier voyageur aperçut chez Munza passait pour un géant : il avait 1m,50 de hauteur.

Un jour, rentrant d'excursion, l'explorateur se vit entouré de plusieurs centaines de petits bonhommes, armés de lances et de flèches minuscules et qu'il prit pour des gamins d'une rare insolence, le visant de leur arc tendu avec l'air le plus belliqueux. « Ce sont des nains, lui dirent ses porteurs, non des enfants et ces petits bonshommes se battent comme des lions. » C'étaient des Akka, une peuplade naine assez nombreuse qui réside au sud de l'Uelle.

(1) La première notion écrite du pygmée antique se trouve incidemment dans Homère (xme siècle avant J.-C.). (Mgr Le Roy).

Wolff, Wissmann virent des nains sur les bords du Sankuru; von François et Grenfell, sur la Tchuapa et la Busera; A. Delcommune, au Lomami; tous ces pygmées font probablement partie d'une même peuplade batua habitant l'intérieur de la grande boucle du Congo. Stanley résida au milieu des nains, chez les Walese, dans l'Aruwimi. Du Chaillu en a signalé dans les bassins de l'Ogoue, où on les appelle Obongo et on en trouverait aussi un grand nombre dans le bassin septentrional de l'Ubangi, jusqu'aux sources du Chari; à l'ouest du Kilima Njaro où ils s'appellent Ala; dans le pays des Gallas, enfin le long de la ligne côtière sud de l'Angola, au delà du Cunène. Depuis lors bien des voyageurs belges ont séjourné parmi ces êtres extraordinaires et ont pu constater qu'ils étaient parfaitement sociables. Il semble probable que toutes ces tribus naines, ainsi que les Bushmen ou San de l'Afrique australe sont les débris épars dans toute l'Afrique équatoriale d'une seule et même ***race autochtone qui va en disparaissant*** (1).

Cette race, après la première invasion bantu, aurait trouvé un refuge dans la grande forêt qu'elle était sans doute seule à habiter il n'y a guère tant d'années; en effet les voyageurs du XVIIe siècle et de la fin du XVIe parlent souvent de nains habitant l'intérieur des terres à la côte occidentale et une carte de 1705-1719, reproduite souvent d'après un atlas historique publié à Amsterdam porte l'inscription : « Forests habitées par les peuples Bakke Bakke qui sont vassaux du Grand Macoco et que l'on prétend être une nation de nains; » exactement à l'emplacement actuel de la grande forêt équatoriale.

Cependant, Stanley parle de deux types bien distincts de nains dans l'Aruwimi : les Batua, qui ont la tête allongée, le visage étroit, les yeux petits et qui se tiennent au nord; les Mambutti, qui ont la face ronde, de grands beaux yeux, le front découvert, la peau d'une riche coloration jaune ivoire. Leur taille est de $0^m,90$ à $1^m,40$ et le plus robuste qu'a observé Stanley pesait 40 kilogrammes. Ils s'étendent vers le sud-est jusqu'aux bords de la Semliki.

Quoi qu'il en soit, ces négrilles du centre de l'Afrique ne présentent aucun signe de dégénérescence physique. Leur tête est un peu grosse, les bras longs, pas d'une façon exagérée, le ventre proéminent, les genoux épais et noueux, les pieds tournés en dedans. L'allure est une sorte de dandinement accompagné de soubresauts qui se propagent dans tous les membres; ils ne savent porter un plat sans renverser une partie du contenu; cela tient, suivant Stanley, à l'habitude qu'ils ont de sauter dans les jungles pour traverser les fourrés. Leurs mains sont d'une délicatesse remar-

(1) Hamy donne le nom de négrilles aux nains de l'Afrique. (*Les Races humaines*, par le Dr Verneau.)

quable; leur taille moyenne est environ de $1^m,40$. Comme celle de tous les habitants de la forêt, leur peau est assez pâle, plus pâle même, d'une couleur de café brûlé, parfois rouge de cuivre. Les cheveux, au lieu d'être noirs comme chez les autres nègres, sont brun rougeâtre foncé. Un certain nombre possèdent une forte barbe et sont très velus.

Leur agilité surpasse tout ce qu'on peut imaginer : ils excellent dans l'art de grimper aux arbres.

Sous le rapport de l'acuité des sens, de la dextérité et de la ruse, ils sont supérieurs aux nègres qui les entourent. Stanley les déclare très perfectibles.

Ils vivent presque exclusivement de leur chasse; tuant l'éléphant, le buffle, l'antilope avec leurs armes empoisonnées, se servent de la flèche comme du couteau, ou dressent des pièges. Les nains habitant chez les Momvu s'entourent le corps de feuillage, dit Adam, ou se cachent dans un arbre imitant le cri de l'animal qu'ils veulent attirer. La flèche ne manque jamais son but. Pour chasser le gros gibier ils s'enduisent le corps de « faits » afin de pouvoir s'approcher de la bête sans être éventés; ils coupent un jarret de leur victime à l'aide de la lance et attendent qu'elle succombe; de cette manière ils tuent beaucoup d'éléphants. En échange de leur gibier les nains obtiennent le maïs, les bananes, le manioc, etc., des nègres chez lesquels ils sont établis. Dès qu'ils se trouvent au milieu d'une population sociable ils vivent ainsi en bonne intelligence avec leurs grands frères qui les considèrent plutôt comme des êtres bienfaisants. Pour les agriculteurs aborigènes ils sont des éclaireurs parfaits; ils les avertissent de l'arrivée des étrangers suspects et hostiles et, en cas de guerre, ils leur servent d'auxiliaires et ne sont pas à dédaigner comme tels. Ils restent dans un district tant que la chasse est fructueuse, puis émigrent vers d'autres contrées.

Leurs costumes sont des plus sommaires : les hommes portent le pagne, les femmes ne sont pas vêtues. Les nains n'exercent du reste aucune industrie.

Leurs huttes sont des constructions basses en herbes et en feuilles dont la forme rappelle assez bien la moitié d'un œuf coupé en long. Les portes, hautes de 60 à 90 centimètres seulement, sont situées à chaque extrémité. Leurs cases sont éparpillées irrégulièrement dans la forêt, suivant une circonférence au centre de laquelle

ils réservent une place pour le chef de la famille. Ces villages sont gardés par des sentinelles abritées dans des sortes de guérites établies aux abords du village.

Les pygmées sont d'une adresse étonnante au tir à l'arc. Tout jeunes, les enfants s'exercent au tir à la cible ; ils se servent aussi de la lance et de la hache. Ils se battent avec fougue et vaillance et font un tel usage de leur arme qu'ils remportent presque toujours la victoire.

Dans l'Aruwimi ce sont eux qui fabriquent avec des fourmis noires le poison foudroyant dont ils pourvoient les indigènes.

On voit dans la section des FLÈCHES et des JAVELOTS provenant des Tikli-tikli, nom que les Azande donnent aux pygmées du Bomokandi. Comme nous l'avons dit précédemment, certains auteurs s'accordent à dire que les silex éclatés que l'on trouve souvent en Afrique, appartenaient jadis aux pygmées autochtones.

Leurs chefs vivent sur un pied de patriarcale égalité avec leurs sujets. Ils ne sont pas plus vêtus et ne portent pas de signes distinctifs de leur autorité.



RÉGION DU NORD

Auteurs consultés : *Adam, Balat, Becker, Christiaens, de la Kéthulle, De Ligne, Donnay, Emin, Hanolet, Hermans, Heymans, Junker, G. Le Marinel, Meeus, Milz, Niclot, Nilis, Roget, Schweinfurth, Van Gèle, Vankerckhoven, Vandevliet, Verstraeten, Walhousen, Wtterwulghe.*

Frises : *L'Uelle. — Dans les rapides.*

Tous les voyageurs se sont extasiés devant l'habileté des indigènes à manier leurs frêles pirogues qui les entraînent dans les tourbillons avec une vitesse vertigineuse.

Niam-Niam. — Palabre.

A la mbanga (parlement) on discutait la solution des questions brûlantes touchant l'ordre public des Niam-Niam, on prenait les grandes résolutions concernant la politique nègre. Jamais les femmes ne paraissaient à ces assemblées.

JUNKER.

Ubangi. — Danse dendi.

Danser, chanter et faire avec des trompes et des tambours le plus de vacarme possible est la caractéristique des peuplades wate.

Groupes : *Musiciens azande, de* SAMUEL.

... Ils chantent ainsi l'amour, mais l'amour brutal, farouche, avec des accents de triomphante allégresse et de profonde douleur.

DE LA KÉTHULLE.

Danseurs sango, de DILLENS.

Dès que le soleil se couche, toute l'Afrique danse.

PROVERBE SÉNÉGALAIS.

Agrandissements photographiques.

Types d'habitations : *Hutte des Banza ;*

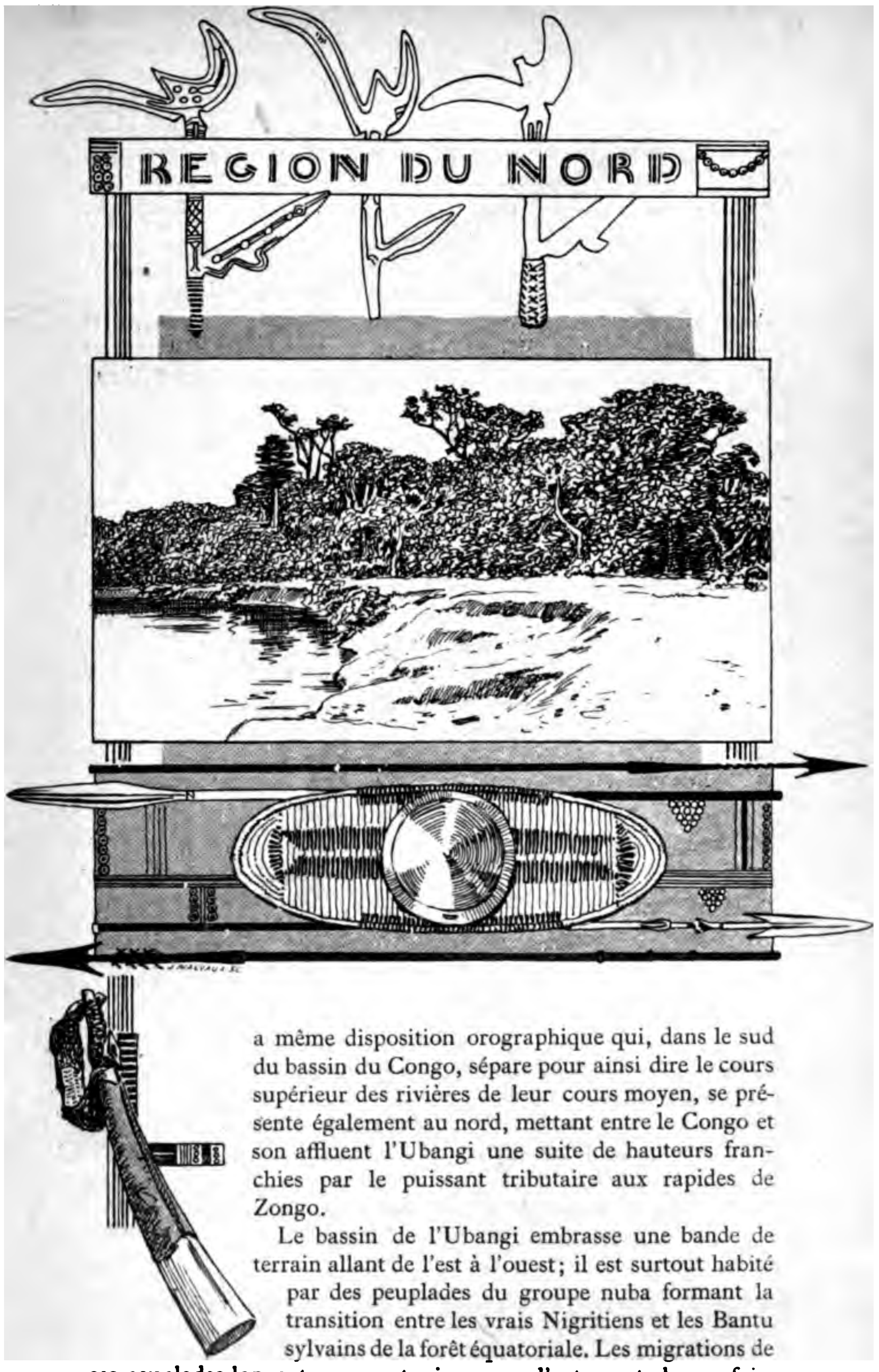
Hutte sango ;

Hutte azande,

d'après Christiaens et A. Lemaire.

Hutte du Haut-Bomokandi,

d'après Christiaens.

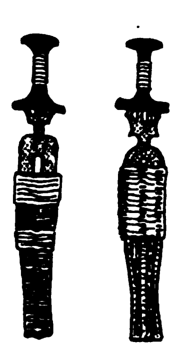


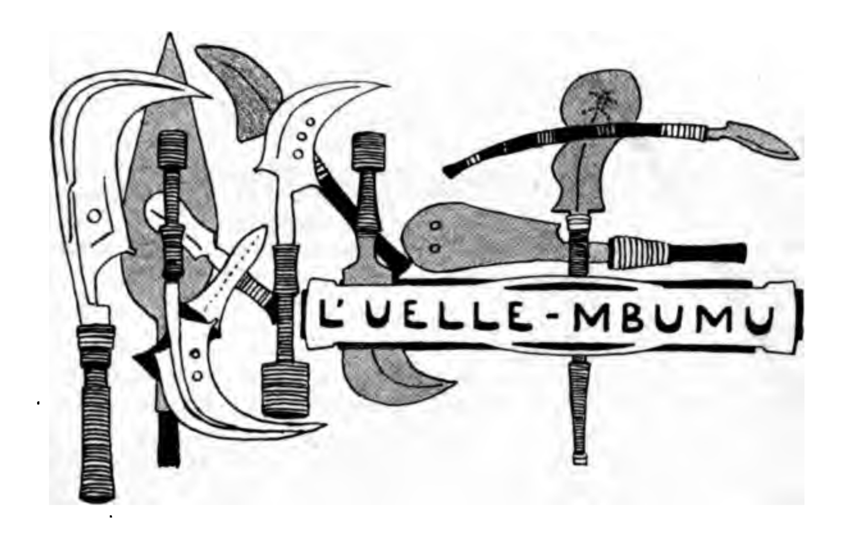
La même disposition orographique qui, dans le sud du bassin du Congo, sépare pour ainsi dire le cours supérieur des rivières de leur cours moyen, se présente également au nord, mettant entre le Congo et son affluent l'Ubangi une suite de hauteurs franchies par le puissant tributaire aux rapides de Zongo.

Le bassin de l'Ubangi embrasse une bande de terrain allant de l'est à l'ouest; il est surtout habité par des peuplades du groupe nuba formant la transition entre les vrais Nigritiens et les Bantu sylvains de la forêt équatoriale. Les migrations de ces peuplades longent presque toujours, en l'entamant chaque fois, la région forestière et cette marche continuelle provoque un mélange

où le Nigritien finit par dominer, éternelle lutte des peuples où ceux d'une civilisation supérieure doivent avoir l'avantage et éternel besoin aussi de chercher dans les défrichements de la forêt séculaire des terrains propices aux cultures d'alimentation.

Cette région est très peuplée, nous la diviserons en deux parties; la première, arrosée par l'Uelle-Mbomu, est limitée à l'ouest par le confluent de ces deux rivières; la seconde, arrosée par l'Ubangi ou Dua, s'étendant depuis le confluent de l'Uelle et du Mbomu jusqu'aux chutes de Zongo.





Parallèlement à l'équateur et à environ trois degrés et demi au nord de celui-ci, coule de l'est à l'ouest, dans un bassin étroit, la rivière considérable qui prend successivement le nom de Kibali, Makua et Uelle.

Les affluents de droite de l'Uelle, nom que nous donnerons désormais à cette rivière, enchevêtrent leur source parmi celles du Nil ; ceux de la rive gauche descendent du pays où naissent les tributaires septentrionaux de l'Aruwimi.

Le Mbomu a un bassin s'étendant davantage vers le nord, mais en dehors des territoires de l'Etat du Congo, jusqu'aux sources du Chari. Nous dirons pourtant quelques mots du pays drainé par les affluents de la rive droite de cette rivière.

ASPECT DU PAYS. — Toute la région est admirablement arrosée. Les cours d'eau se développent comme les mailles d'un filet gigantesque, ombragés par la végétation luxuriante des forêts riveraines. Vers l'est, le pays est accidenté, vers l'ouest, il s'abaisse en formant des mouvements de moins en moins sensibles, mais reste toujours ondulé. En divers points s'élèvent des groupes de monts isolés dominant le pays.

L'UELLE est constitué par une multitude de petits ruisseaux qui descendent de la ligne des montagnes Bleues (altitude 1200 mètres), avoisinant le lac Albert et où se trouvent aussi les sources de l'Ituri. Il coule d'abord dans une plaine herbeuse très mouvementée et projetant de toutes parts de gigantesques rochers hérissés. Les rives sont extraordinairement habitées; les villages succèdent aux villages, donnant à la capricieuse rivière un aspect de tranquillité et de paix. Le cours de l'Uelle est sinueux et agité; serpentant entre les collines, franchissant des seuils et des barrages, bordé par des rives élevées dépassant de plusieurs mètres le niveau des hautes eaux, il se déroule dans un paysage des plus grandioses ; il est parsemé d'une quantité d'îlots boisés et souvent habités, d'où s'élancent en même temps les palmiers aux hautes cimes et les plantes grimpantes aux fantastiques entrelacements.

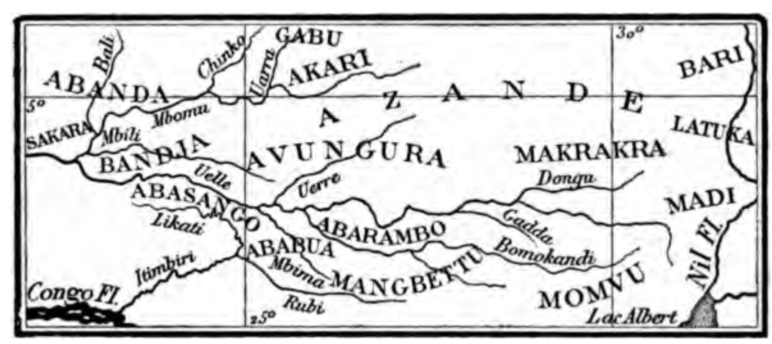
Les crues de l'Uelle sont considérables et font changer complètement l'aspect du paysage. Lors des hautes eaux, la navigation est des plus difficiles et demande de la part des piroguiers une audace et une adresse stupéfiantes; tous les voyageurs se sont extasiés devant l'habileté des indigènes à manier leurs minces pirogues au milieu des flots qui les entraînent dans les tourbillons avec une vitesse vertigineuse. Aux eaux basses, le lit de la rivière présente une telle suc-

cession de pierres et de roches que l'on se demande si l'on se trouve bien sur un cours d'eau d'une grande importance. A cette époque, les eaux sont limpides et l'on voit le fond rocheux; elles ne descendent des chutes que par de minces filets argentés et immédiatement en amont des barrages elles sont tranquilles et paraissent sommeiller; la rivière est moins imposante, mais elle est plus riante et surtout plus pittoresque.

L'Uelle, comme le Mbomu et le Mbili, devient navigable près de son confluent, après avoir franchi une dernière barrière rocheuse.

Les affluents de l'Uelle sont très nombreux et assez importants. A droite, les plus remarquables sont la DONGU et l'UERRE; ils viennent du nord-est et descendent de la ligne de faîtes presque imperceptible qui limite vers le nord le bassin du Congo.

Trois affluents de la rive gauche sont à signaler : la GADDA, le Bomokandi et la MBIMA. Le BOMOKANDI surtout, presque parallèle à l'Uelle, est une rivière considérable; sa largeur varie entre 200 et 300 mètres; on rencontre des îles sur tout son parcours; elles sont à la vérité petites, mais toutes habitées. Comme l'Uelle, le Bomokandi est sujet à des crues qui atteignent 6 à 7 mètres; aux eaux basses, les barres rocheuses permettent de passer à gué dans certains endroits et la rivière devient une succession de bassins aux eaux tranquilles.



L'Uelle-Mbomu.

Le MBOMU prend ses sources dans les marais du pays de Ndoruma; la longueur de son cours est de moitié celle de l'Uelle, mais il reçoit sur sa rive droite l'UARRA, le CHINKO et le BALI qui drainent, comme nous l'avons dit, un grand territoire du Congo français. Près de son confluent, le Mbomu reçoit sur sa rive gauche le Mbili qui contribue aussi à augmenter le volume de ses eaux.

Le MBILI traverse le pays compris entre l'Uelle et le Mbomu; lui aussi est barré par de nombreuses chutes et rapides.

SOL. — Le sol est partout rocheux et déchiré par les vallées que se sont creusé les rivières. Le long de celles-ci, des alluvions ont permis aux forêts de se développer, créant ce rideau d'arbres cachant la savane aux yeux du voyageur.

Le fer est abondant partout; le cuivre se retire des mines de Hofrah-en-Nahas, au nord du Mbomu; il doit exister d'autres mines dans la contrée comprise entre l'Uelle et le Congo, mais les indigènes se sont toujours refusés à y conduire les explorateurs (1). Le cuivre est colporté sous forme d'anneaux à section carrée, de la dimension d'un grand collier.

(1) Au dire des indigènes, rapporte de la Kéthulle, il en existerait chez Puata.

D'après Schweinfurth, le platine existerait dans le pays des Mangbettu.

FLORE. — La forêt équatoriale vient mourir sur le Bomokandi ; au delà, le sol est couvert de savanes émaillées de vestiges de forêts; plus au nord et plus à l'est, la plaine s'étend à perte de vue, sans un arbre.

L'Uelle marque la limite, indécise du reste, séparant le pays du manioc de la région des graines. Peu à peu, le précieux tubercule disparaît ; il est remplacé par le sorgho et l'éleusine, auxquels se substitue à son tour le mil chez les Kreich et les Bongo.

L'élaïs devient rare au nord de l'Uelle; son huile trouve un succédané dans celle du sésame et de la graine de certaines cucurbitacées.

Enfin ne manquons pas de signaler le café sauvage très répandu dans la vallée du Mbomu.

CLIMAT. — Les saisons sèches et les saisons des pluies sont nettement caractérisées, mais vers l'ouest la présence des bois modifie considérablement les conditions d'humidité de l'atmosphère.

D'après Bohndorff, le climat serait meilleur que celui de l'Inde et de Java. Malgré le voisinage de l'équateur, les pays de l'est, grâce à leur altitude élevée, jouissent d'un climat relativement tempéré.

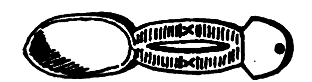
FAUNE. — L'éléphant est commun ; on commence à rencontrer les rhinocéros bicornes, les lions et les girafes. Les chefs mangbettu, dit Vankerckhoven, ont seuls le droit de porter la queue de girafe à la ceinture ou au bouclier. On note l'existence du zèbre, mais d'une manière vague.

Les léopards sont à certains endroits un véritable danger public et, chose étonnante, les populations sont d'une indolence telle qu'elles ne prennent aucune précaution pour se préserver de ces fauves.

L'hippopotame devient rare; on voit encore le crocodile. Dans les forêts se rencontrent le chimpanzé, des cynocéphales et une autre variété de singes de grande taille. Comme dans tous les pays de plaines, les buffles et les antilopes circulent en innombrables troupeaux; le perroquet disparaît au nord de l'Uelle.

La faune domestique comprend des chèvres et des poules; chez les Mangbettu, le potamocochère est à demi apprivoisé et quelques têtes de bétail sont élevées près du Bahr-El-Gebel.

Les Niam-Niam possèdent quantité de chiens, de robe claire couleur feu, n'ayant pas de cinquième ongle aux pattes de derrière, partageant cette particularité avec tous les représentants de la race canine du haut Nil. Prédisposés à prendre de l'embonpoint, ces chiens sont très en honneur comme viande de boucherie. Au Mbomu, venant du nord, se voit un chien plus grand, noir et feu, ayant quelque ressemblance d'allure avec un levrier de petite taille et qui aurait de l'analogie avec le chien observé par Schweinfurth chez les Chilluck. Très intelligents et très agiles, ces chiens sont dressés à dépister et à poursuivre le gibier.



PRINCIPALES PEUPLADES

De même que toutes les régions frontières de la forêt équatoriale, l'Uelle est fort peuplé. Les Nigritiens, ou plutôt les Nuba Azande, envahissent les territoires des Bantu et eux-mêmes ont dû céder aux Mangbettu de vastes terrains de leur domaine.

Comme nous le disions plus haut, la contrée est, au point de vue, ethnique, un lien de transition entre les Nigritiens et les Bantu.

Les esclavagistes égyptiens, puis les Madhistes, ont fait pendant ces cinquante dernières années de fréquentes incursions vers l'Uelle et sont venus arabiser un grand nombre d'indigènes. Comme la civilisation de Mascate a influencé, dans les temps modernes, les peuplades de l'est du bassin du Congo, celle du Soudan égyptien a produit ses effets chez les peuples du Nord.

Les peuplades les plus remarquables du pays sont : les Azande, les Abasango et les Embatta, les Momvu, les Mangbettu ; près du Nil les Madi, les Latuka et les Bari ; au nord du Mbomu les Abanda, les Kreich, les Gabu et les Akari qui sont aujourd'hui sous l'influence de la France, mais dont nous parlerons succinctement, car ce furent les Belges qui les premiers ont occupé ces régions.

Les AZANDE s'étendent au-dessus de l'Uelle depuis le Mbomu jusqu'au Bahr-El-Gebel, peuplant le pays des sources des affluents du Nil où ils ont pour voisins les BONGO. Ce sont des Nuba ; comme les Ababua qui vivent entre le Rubi et l'Uelle et d'autres peuplades pénétrant jusqu'à la Lulu et l'Aruwimi, ils se disent venus de l'ouest.

L'aspect des vrais Niam-Niam, dit Schweinfurth, est ce qu'il y a de plus saisissant. Mais l'illustre voyageur venait de la province du Gazal ; il avait vu les Bongo, les Diour, les Dinka, mais jamais les étonnantes populations des forêts équatoriales et en arrivant dans l'Uelle les voyageurs belges n'ont pas ressenti au même degré la vive impression éprouvée par Schweinfurth, tout en reconnaissant que les Azande sont un peuple des plus remarquables.

Les Azande ou Niam-Niam, sauf toutefois pour les Makrakra et les Iddio, présentent deux branches bien distinctes ; la première se trouve établie entre le Mbomu, l'Uelle et le 25e degré est de

Greenwich, avec plusieurs enclaves sur la rive gauche de l'Uelle. Les chefs portent le nom de BANDJA. Cette branche occidentale ne présente qu'une population assez réduite si on la compare à la branche orientale qui s'étend jusqu'au sixième parallèle nord et à l'est jusqu'aux Makrakra et qui ont en outre des enclaves très étendues sur le Bomokandi; ces derniers sont des AVUNGURA et ce sont eux que Schweinfurth a si remarquablement décrits. Les Niam-Niam, dit-il, ont la tête ronde et large, ils peuvent être rangés au nombre des brachycéphales du degré le plus inférieur. Les yeux, fendus en amande, sont ouverts un peu obliquement — les Bangala présentent la même particularité; — les sourcils sont épais et bien marqués. Le nez est d'une faible saillie, les lèvres épaisses, l'ensemble du visage est arrondi.

Pour le corps, ils ont une propension à l'embonpoint, leur taille est moyenne, le buste est long en comparaison des jambes. Le ton de la peau est plus rouge que celui des Ethiopiens et des Nubiens. Les Bandja sont d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, élancés, d'une complexion vigoureuse.

Comme signe de leur nationalité, les Avungura se font, par le tatouage, des carrés remplis par des points, placés indifféremment sur le front, les tempes et les joues. Sur la poitrine ils sont marqués d'un cartouche en forme d'X. Les Bandja se distinguent par un tatouage horizontal sur le front.

Depuis le passage des Egyptiens, beaucoup de Niam-Niam ont sur les joues trois lignes parallèles, marque des tribus soudanaises. Ils se liment les incisives en pointe.

Les hommes se donnent beaucoup de mal pour accommoder leur chevelure, tandis que la coiffure des femmes est aussi simple et modeste que possible. Les cheveux des hommes sont en général partagés par le milieu, formant des bourrelets de chaque côté et retombant en un certain nombre de tresses.

Les ABABUA (1) habitent, comme nous l'avons dit, entre la Likati, le Rubi et le Bomokandi.

(1) Le préfixe A marque le pluriel dans la langue azande, le préfixe BA dans les langues bantu; il y aurait donc double emploi; nous avons conservé les deux préfixes pensant qu'elles serviraient à bien se souvenir du mélange de ces peuplades.

Le nom de Ababua n'est jamais prononcé sans être accompagné du mot « féroce » ou « terrible ». Le type de l'Ababua n'est pas caractéristique ; on dirait qu'il tient de tous les noirs; le teint est quelque peu clair, surtout celui des femmes, qui sont jolies. Ils ont comme tatouage, sur le front, une bande latérale ou en V très ouvert, tracée au moyen de trois, quatre ou cinq lignes de petits points. D'autres portent encore des bandes de forme identique qui partent des tempes pour aboutir sous le nez ou sous la bouche. En général, ils se percent la partie cartilagineuse du pavillon de l'oreille, comme le font les Mangbettu et y fixent des objets hétéroclites: morceaux de bois, de fer, perles, etc. Quelques-uns se trouent largement le lobe de l'oreille.

Les ABASANGO, riverains des îles de l'Uelle, ont un tatouage ressemblant à celui des Bandja, plus des hachures qui coupent le front par le milieu. En amont de la Mbima, ils prennent le nom d'EMBATTA; sauvages et indomptables, ces indigènes de race bantu sont soumis aux Azande.

Les MOMVU, disséminés dans la vaste région qui s'étend depuis les sources du Bomokandi jusqu'à celles de l'Ituri, seraient une des populations les plus extraordinaires habitant le territoire congolais. Ils sont sans cesse harcelés par les Mangbettu qui les considèrent comme un véritable gibier de chasse.

Les NAINS habitent la même région que les Momvu; ils construisent leurs villages dans les bois et n'y rentrent que la nuit; ils se contentent d'une petite hutte de paille pour tout abri, se réunissent en associations restreintes et ont plusieurs lieux de campement.

Le pays des MANGBETTU ou Mombuttu est arrosé par le haut Bomokandi et limité au nord par l'Uelle et son affluent la Gadda. Il confine à celui des Momvu à l'est et à celui des Abarambo à l'ouest. Les Mangbettu, à une époque qui ne peut être éloignée, sont venus, d'après leurs propres traditions, d'un pays situé très loin dans la direction du sud-est, de l'autre côté d'un grande eau, rapporte Christiaens; d'autres auteurs les font venir du nord-ouest; nous pensons que la première hypothèse se rapproche le plus de la vérité et qu'ils viendraient plutôt du sud que du nord-ouest. De haute taille, bien conformés et bien proportionnés, les Mangbettu se distinguent des Nigritiens par des traits presque sémitiques; plusieurs d'entre eux ont même le nez tout à fait aquilin. Ils sont à maints égards au premier rang des populations africaines, dit Schweinfurth, et Christiaens confirme ce dire; leur parole est sûre, leur amitié durable. Ils ont le sentiment de la solidarité nationale et se défendent avec courage contre les étrangers. Ces indigènes ne s'arrachent pas les dents et ne se les liment pas en pointe comme les Niam-Niam. Ils ne se font pas aux lèvres de hideuses perforations, mais se percent la conque de l'oreille, de manière à y passer un

bâton de la grosseur d'un cigare. Ils ne se tatouent pas la figure mais se rattrapent largement sur la poitrine, le dos et le haut des bras ; les élégants et surtout les élégantes se bariolent en outre en noir, avec le suc d'un gardénia.

L'arrangement de la chevelure caractéristique est le même pour les deux sexes. Les cheveux du sommet et du derrière de la tête forment un chignon cylindrique, soutenu par une carcasse en roseau et autour duquel s'enroule, à la façon d'une ligature très serrée, à partir du milieu du front, une mince cordelette tressée. Les hommes couronnent cet édifice d'un bonnet de paille également cylindrique, mais à fond carré, garni d'un panache de plumes et maintenu par des épingles ; les femmes s'ornent d'épingles mais ne portent pas de bonnet.

Plus cet édifice est allongé, écrit Christiaens, plus il est beau ; aussi voit-on les mères mangbettu comprimer la tête de leurs nouveaux-nés au moyen de minces bandelettes d'écorce, de manière à étendre le crâne vers l'arrière et d'assurer ainsi à leurs enfants devenus adultes un avantage physique hautement apprécié.

Le vingtième de la population, dit Schweinfurth, a les cheveux d'un blond pâle et cendré qui rappelle le ton du chanvre; ils sont d'ailleurs crêpus et de la même nature que ceux des autres nègres ; ils accompagnent toujours un teint de nuance plus claire et les individus qui les possèdent ont des signes caractérisés d'albinisme (1).

Les ABARAMBO sont des Mangbettu, asservis par les Niam-Niam. Ils habitent entre la partie inférieure du Bomokandi et l'Uelle. Ils ont le teint assez clair et sont généralement bien faits ; les femmes sont jolies, quoique de taille assez petite ; la figure n'est pas tatouée.

Les MADI s'occupent d'agriculture; Baker écrit que les LATUKA sont les plus beaux sauvages qu'il ait jamais vus ; ils ont le caractère franc, une physionomie agréable et sont toujours disposés à rire; les BARI sont un peuple pasteur comme les Dinka ; d'une nature belliqueuse, les hommes dédaignent le port de tout vêtement.

Les ABANDA occupent le sud du Dar-Fertit, autour du haut Bali et du cours moyen du Chinko. Au physique, ils ressemblent aux Niam-Niam dont ils sont frères. En général, ils se rasent la tête, dit de la Kéthulle, et ne laissent que deux minces tresses de cheveux dans la nuque. Beaucoup portent sur les joues et sur le menton les trois incisions, marque des Soudanais. Quoique intelligents, ils paraissent moins bien doués que les Niam-Niam.

(1) Il doit y avoir exagération, car aucun voyageur belge n'a été frappé de ce fait.

On sait qu'il existe partout au Congo de vrais albinos, monstrueuses créatures ne vivant guère de longues années.

Ils n'ont pas de grand chef proprement dit; il n'y a que des chefs de tribus. La faiblesse des Abanda provient de leur manque d'union; s'il s'était produit un fusionnement des diverses tribus, il n'est pas douteux que les Abanda eussent constitué un peuple puissant.

Comme le peuple abanda, le peuple KREICH manque de puissance; très éprouvé par l'invasion madhiste, le pays qu'il occupe, le Dar-Fertit, a subi un dépeuplement considérable. En contact continuel avec les Arabes, les Kreich en ont imité les mœurs et en partie les usages. Ils ont, dit Hanolet, un dialecte tout à fait différent du banda.

Les AKARI habitent entre le Mbomu et l'Uarra; ce sont des sauvages dans toute l'acception du mot, d'une race absolument inférieure : anthropophages, mal bâtis en général, laids à l'excès, malpropres, les jambes et les bras grêles, la région sacro-lombaire démesurément petite, les yeux injectés de sang; leur physionomie n'a presque rien d'humain.

Les Akari ont une certaine analogie avec les GABU qui vivent dans une région marécageuse plus au nord, avec les BIRI. Ces populations sont très attachées à leur sol natal qu'elles défendent avec courage et énergie; leurs lances et leurs javelots sont très caractéristiques. Walhousen croit que les Chilluck, dont parle l'explorateur Junker, et les Akari constituent une seule et même race.

MŒURS ET COUTUMES

Les Bandja cultivent le maïs, la patate, l'igname, la colocasse et le manioc; on ne voit que rarement des bananiers; du reste, au-dessus du quatrième degré de latitude nord, la banane cesse d'être l'une des principales ressources des indigènes. Chez les Mangbettu et les Abarambo, la banane récoltée en vert, puis séchée, réduite en farine et mangée sous forme de bouillie, est le plat national. Au sud de l'Uelle se voient des plantations d'élaïs et de noix de kola ; l'huile d'élaïs sert à accommoder les mets, mais il se fait également une grande consommation d'huile de sésame, d'arachides, et de celle que l'on retire par ébullition des mâles de termites, produit limpide et brillant dont la saveur n'a rien de désagréable. La graisse d'homme est d'un usage plus universel encore.

Le meilleur plat des Niam-Niam est une purée de jeune maïs; les

Bandja ont pour nourriture principale le « bakeudet », formé de maïs bouilli et de viande préparée à l'huile de palme. Cependant, le comble des jouissances terrestres pour les naturels de ce pays, c'est de manger de la viande.

Tous les indigènes de l'Uelle sont anthropophages. Schweinfurth s'est longuement étendu sur leur cannibalisme et principalement sur celui des Mangbettu, plus atroce encore que celui des Niam-Niam.

A part le choix des mets, ces populations font preuve d'une certaine propreté dans leurs repas; ils mangent dans des ASSIETTES ou PLATS en bois, ont une incomparable série de CUILLERS de bois ou d'ivoire et pilent leurs aliments dans des MORTIERS portatifs faits à l'aide des mêmes matières. De grandes feuilles leur servent de serviettes.

La boisson d'éleusine, telle que la préparent les Niam-Niam, est un breuvage transparent d'un brun clair; il a une pointe d'amertume assez agréable. Les Bandja fabriquent une bière épaisse avec le maïs et le sorgho, appelée « merissa » ou « bula » et une bière claire appelée « togo » à laquelle certains voyageurs attribuent le goût des bières anglaises, d'autres, celui de la bière de Louvain. Enfin ils distillent cette bière et l'alcool obtenu se nomme « aragi ». Le vin de palme est récolté par les Abasango qui le vendent, ainsi que l'huile, à leurs voisins, les Bandja.

Les Niam-Niam sont fumeurs de tabac; ils ont des PIPES en terre, à un ou deux fourneaux, de plusieurs modèles, dont l'un est décrit en parlant des Badjande, et les sultans ont fait imiter la forme turque, certains manches étant en ivoire artistement tourné. Le tabac est plus rare chez les Mangbettu.

Un lambeau d'étoffe faite avec l'écorce battue d'un figuier, passant entre les jambes et retenu devant et derrière par une CEINTURE, sert de costume chez les Bandja qui n'ont pas encore adopté le vêtement turc. Certains Avungura ont autour des reins une draperie d'aspect pittoresque composée de peaux de bêtes, dont la queue descend jusqu'à mi-jambe et a peut-être donné lieu à la légende des hommes à queue. Les Mangbettu, qui ignorent à peu près l'art du tissage, comme les Niam-Niam, n'ont que des vêtements d'écorce; d'après Christiaens, quand cette écorce est neuve, encore raide, les extrémités qui surplombent la ceinture s'étalent devant la poitrine et entre les omoplates en larges éventails empesés dont le propriétaire se montre très fier. Il n'y a guère que les chefs qui, dans des circonstances particulières, s'habillent à la façon arabe.

Les femmes sont encore moins vêtues, les femmes mangbettu ont pour seul vêtement un lambeau de feuille de bananier ou de feutre d'écorce dont la plus grande dimension ne dépasse parfois

pas 10 centimètres. Dans certains districts, tout costume leur est même défendu; mais elles y suppléent par un élégant lacis de lignes géométriques, des petits dessins noirs ressortant sur la peau claire obtenus au moyen du suc d'un gardénia le « Mibilikwa » et représentant des croix, des étoiles, des abeilles, des fleurs, des arabesques, diverses zébrures et mouchetures. A chaque fête, elles ont un nouveau décor; les coquettes savent faire varier les ornements à l'infini.

Nous l'avons déjà dit, il n'y a que les hommes qui aient un couvre-chef soit un bonnet, soit une houppe de plumes, les plumes rouges étant réservées aux gens de race; les ÉPINGLES d'ivoire, de cuivre, de fer ou de bois qui le retiennent sont aussi variées qu'élégantes.

Les bijoux sont invariablement le COLLIER, les BRACELETS. Presque tous les ornements des Mangbettu sont en cuivre; c'est aussi en cuivre que l'on fait les armes de parade.

La PERLE DE FER qui a précédé la verroterie d'importation étrangère, est admise par tous les indigènes du nord de l'Afrique tropicale, jusque chez les Diour. L'ivoire, si abondant, a permis de créer divers bijoux, dont une infinité de bracelets. Enfin, les anthropophages sont fiers d'accumuler en colliers ou en diadèmes les dents de leurs victimes.

Les Bandja, comme les Abanda et les Kreich, portent au bras gauche, un peu au-dessus du coude, de petits COUTEAUX fixés la poignée en bas, à l'aide de lanières en cuir (1).

C'est dans l'art de bâtir que se révèlent tout entières la science et l'habileté des Mangbettu; ils édifient des maisons carrées, avec toiture à pignon arrondi, de dimensions absolument inusitées en Afrique et toujours d'un travail remarquablement soigné. Tout autour, les Azande ont des maisons plus simples, circulaires, avec toit en éteignoir, recouverts de feuilles ou d'herbe selon les ressources du pays; le modèle de ces habitations diffère selon la manière d'assembler les perches du toit avec les poteaux de soutien et leurs extrémités supérieures entre elles. Si l'on relie les poteaux de soutien par des écorces ou de la glaise, on obtiendra la hutte des Bandja; si l'on crée un mur concentrique à l'intérieur, on réservera à l'entour une véranda, comme le font les Avungura.

Ni les Mangbettu ni les Niam-Niam n'ont de véritables villages;

(1) La même manière de porter le couteau d'usage est connue par les Somali et par les habitants de l'île Fernando-Po, originaires du continent. Il y a là un curieux rapprochement à faire.

réunies par petits groupements, les habitations forment des fermes réparties entre les plantations. Les Avungura ont des habitations d'une forme spéciale réservées aux jeunes garçons, ressemblant aux greniers construits sur pilotis élevés à proximité de toutes les huttes et qui contiennent la réserve de grain nécessaire à la nourriture de la famille. Ces greniers sont cylindriques, avec toit conique formant couvercle, s'ils sont de petites dimensions. Ailleurs, ils ont de gracieux profils circulaires, demandant à ceux qui les font une grande habileté.

Personne dans le pays des Mangbettu ne s'assied par terre, pas même sur une natte; les hommes ont des BANCS SCULPTÉS qu'ils font porter derrière eux par des esclaves, quand ils se rendent à une assemblée; pour les femmes, un ESCABEAU de forme ronde, à un seul pied, est leur siège habituel. Ces indigènes, ressemblant en cela à presque tous les nègres, mettent avec une réelle recherche des supports à tous leurs objets : ainsi les BOITES EN ÉCORCE des Mangbettu destinées à serrer les petits objets, ont une monture déjà compliquée.

Le feu s'obtient par friction de deux morceaux de bois. Par le contact avec les Arabes, comme cela s'est produit pour les Bakongo qui ont été en relation avec les blancs, les indigènes ont appris

l'usage du BRIQUET à pierre, qui est alors enfermé dans une trousse en cuir contenant tout le matériel nécessaire, y compris l'amadou.

Les Niam-Niam se servent pour la chasse de trappes, fosses et pièges; les battues pour la poursuite du gros gibier sont conduites avec beaucoup d'art et se font sur une grande échelle. Les Mangbettu empoisonnent le poisson à l'aide d'une plante qui est cultivée dans tous les villages, la ***Tephrosia Vogelii***. Sauf ces particularités, la chasse et la pêche se pratiquent un peu comme dans toute l'Afrique.

Chez les Azande et les Mangbettu, l'agriculture est faite par les femmes; elle ne demande pas beaucoup de travail, le pays étant extrêmement fertile. En somme, ces populations ne peuvent pas être réputées cultivatrices, comme les Momvu qui excellent dans l'art de travailler la terre et, particularité remarquable de ces derniers, les hommes seuls cultivent le sol et en rapportent les produits au village. Les femmes s'occupent exclusivement de la famille et des soins du ménage.

Les OUTILS DE TRAVAIL des Mangbettu sont les plus parfaits; ils possèdent des couteaux à un seul tranchant et parmi les HACHES et HERMINETTES, connues partout ailleurs, celles qu'ils savent forger méritent une mention.

Les Abasango sont les navigateurs; c'est à eux que nous faisions allusion, quand nous disions que tous les voyageurs se sont extasiés devant l'habileté des indigènes à manier leurs minces pirogues.

Les noirs de l'Uelle sont aussi mauvais porteurs que les autres indigènes de l'Afrique centrale; à cause de leur coiffure, dont ils sont très fiers, ils ne veulent pas placer de charge sur la tête et mettent les marchandises dans des HOTTES en vannerie suspendues à des lanières passant au-dessus des épaules.

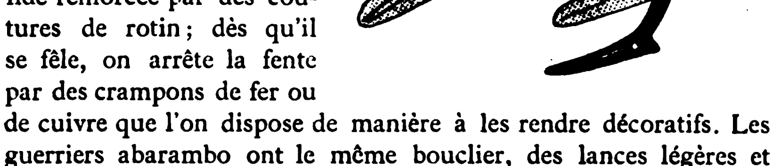
Dans ces régions, l'industrie est arrivée à un état de développement très avancé et très curieux. Les objets de BOIS SCULPTÉ, toujours d'une seule pièce, sont d'habitude tirés du tronc puissant de l'***Uncaria*** qui se travaille aisément. Toute espèce de charpente ou d'assemblage est complètement inconnue; les Mangbettu emploient les clous de bois. Une industrie très spéciale aux Niam-Niam est celle du cuir; elle est d'introduction arabe, mais prouve l'esprit d'assimilation de ces noirs qui savent confectionner aujourd'hui des CARTOUCHIÈRES, des SANDALES et autres objets très remarquables.

Nous l'avons dit, l'art du tissage est inconnu aux Mangbettu qui prennent l'écorce de l'***Urostigma***, d'après Schweinfurth, pour faire leur étoffe. C'est, lorsque ce figuier qu'ils appellent « rokko » est de la grosseur d'un homme, que le moment est venu de l'écorcer. Pour cela ils pratiquent deux incisions circulaires à quatre ou cinq pieds de distance, les réunissent par une incision verticale et détachent le morceau qu'ils enlèvent d'une seule pièce. L'arbre

n'en meurt pas : au bout de trois ans il a recomplété son enveloppe et cette dernière peut être enlevée de nouveau. Après l'avoir fait rouir partiellement, les Mangbettu soumettent cette écorce à un battage prolongé qui la transforme en une sorte de feutre raide couleur de l'amadou.

Les Mangbettu et Ababua sont des forgerons remarquables ; ils connaissent la forge commune à toute l'Afrique et savent polir et aiguiser les produits de cette industrie à l'aide d'un morceau de gneiss ou de grès très fin.

Les armes principales des Niam-Niam sont la LANCE et le COUTEAU A LANCER. Ce dernier engin, mais en bois, est employé au Sennaar, sous le nom de « trumbache » où les noirs s'en servent à la chasse; le couteau à lancer des Niam-Niam est connu dans tout le nord jusqu'au Tchad; en guerre, plusieurs de ces couteaux sont fixés à l'intérieur du BOUCLIER qui est en rotin, de forme elliptique et couvre les deux tiers du corps; avec leur bouclier et leurs couteaux de jet, les Azande ont encore une poignée d'une dizaine de LANCES; cet armement épuisé, ils fuient. Les Azande ne font pas grand usage d'arcs et de flèches ; ils ont encore un grand couteau-sabre, spécialité des Mangbettu.



Le BOUCLIER DES MANGBETTU est une planche rectangulaire inélégante et peu solide renforcée par des coutures de rotin; dès qu'il se fêle, on arrête la fente par des crampons de fer ou de cuivre que l'on dispose de manière à les rendre décoratifs. Les guerriers abarambo ont le même bouclier, des lances légères et l'ARC et la FLÈCHE de bois à pointe empoisonnée.

Les COUTEAUX MANGBETTU en forme de spatules ou de faucilles, au manche renforcé d'une crosse cylindrique en bois, sont d'une forme extraordinaire. Hamy rapproche cette arme de la « harpé » des monuments égyptiens.

Les Momvu s'arment de la lance et du bouclier pour entreprendre une guerre offensive; pour les embuscades et la défensive, ils luttent au moyen de l'arc et de la flèche. Les Ababua ont un ÉLÉGANT COUTEAU ALLONGÉ dont la lame striée est souvent

percée de nombreux trous. En guerre, les chefs de file ou féticheurs se mettent sur la figure des MASQUES EN BOIS taillés et peints fantastiquement. Toujours ces mêmes Ababua, populations très guerrières, ont des refuges dans les arbres, consistant en huttes construites sur les plus hautes branches où ils se retirent avec femmes, enfants, vivres et eau, tout ce qui est nécessaire pour subir un siège en règle.

La condition de la femme est bien différente chez les Azande et chez les Mangbettu. Le mariage chez les Niam-Niam ne se fait pas par achat; c'est le souverain qui cherche les épouses convenables pour celui qui en exprime le désir. Ces indigènes professent une grande affection pour leurs femmes, mais, par contre, ils sont d'une jalousie excessive et il est bien rare qu'ils consentent à montrer leurs épouses. Le crime d'adultère est puni d'une façon terrible : la femme échappe rarement à la colère de son mari; quant à son complice, on lui coupe les oreilles et les mains, puis les bourreaux font tout leur possible pour lui conserver l'existence afin qu'il serve plus tard d'exemple. De là, chez les femmes azande, une timidité et une réserve qui contrastent avec les allures libres des femmes mangbettu. Cependant, contrairement à l'opinion de quelques explorateurs, Vankerckhoven dit que la femme mangbettu est assez réservée en comparaison de celle du Haut-Congo. Ce qui est vrai, c'est que les maris n'exigent pas de leurs épouses l'isolement auquel les femmes azande et les femmes arabes sont condamnées et leur attribuent même un rôle important, leur donnant le droit d'assister à la palabre, de recevoir des présents et d'en faire en leur nom personnel, c'est ce qui fait que Casati, Junker, Schweinfurth venant des contrées égyptiennes et niam-niam, ont trouvé, par comparaison, la femme mangbettu très libre.

Les Ababua ont l'esprit de famille fort développé, malgré le grand nombre de femmes qu'ils possèdent. Les Momvu considèrent la femme comme l'égale de l'homme, ce qui leur attire du reste le mépris de leurs voisins.

La région de l'Uelle a souvent été dénommée, d'une façon peut-être exagérée, « région des sultanats du Nord »; s'il est vrai que l'autorité des chefs azande est souveraine, qu'ils ont des sous-chefs et une organisation remarquable pour gouverner leur territoire, sauf quelques exceptions, comme Semio, Rafaï, Djabbir qui ont fait école chez les Soudanais, la cour de ces potentats n'a rien qui puisse être comparé à celle des grands sultans de Wadaï, du Bagirmi, du Bornu. Les chefs bandja, Enguettra, Djabbir, Singio, Duaru, Rafaï et les Avungura Semio, Sassa, Ndoruma, Tambura, Mangue, Mbio, Mbili, Akangaï, Kana, etc., auront certes leur nom inscrit dans l'histoire de la contrée et plusieurs d'entre eux possèdent même une généalogie déjà ancienne, mais il ne faut

pas leur attribuer plus d'importance qu'ils n'en comportent; ce sont des rois nègres, plus puissants et en général plus intelligents que ceux de l'Afrique équatoriale, mais l'éclat de leur dynastie n'est que temporaire. Les questions d'héritages qui, selon la coutume, se traitent par filiation directe, donnent souvent lieu à de terribles guerres intestines, faute de principes monarchiques suffisamment établis. Accidentellement, un homme supérieur, tel que Munza chez les Mangbettu et actuellement Semio et peut-être même Rafaï, Djabbir et Bangaso, pourront gouverner de grands territoires, mais leur fils aîné, qui devra être leur héritier, sera-t-il assez fort, aura-t-il reçu une éducation assez virile pour prendre les rênes du pouvoir et ne verra-t-on pas s'écrouler ces empires dont toute la vitalité dépend de la sagesse d'un seul homme?

Chez les Mangbettu, les souverains jouissent de prérogatives bien autrement étendues que chez les Azande, et cela n'a pas empêché le royaume de Munza de se démembrer.

Toutes les autres peuplades sont absolument divisées, cause pre-



mière de leur faiblesse; aussi ont-elles été presque toutes asservies par leurs voisins plus puissants.

Les Niam-Niam tiennent des sortes de parlements. Chez Ndoruma, dit Junker, tous les jours, un certain nombre de ses sujets accouraient à la « mbanga », — on appelle ainsi l'endroit où le chef rassemble ses subordonnés. A la mbanga, on discutait la solution des questions brûlantes touchant au droit public des Niam-Niam, on prenait les grandes résolutions concernant la politique nègre. Jamais les femmes ne paraissaient à ces assemblées.

L'art de la musique et de la danse est fort en honneur chez les Azande. Tous indistinctement apprennent ces arts et les cultivent. Des griots, noirs ménestrels, dit de la Kéthulle, en font profession; ils chantent la gloire ou les malheurs de leur pays, exaltent les hauts faits des chefs, composent sur un rythme pleureur des complaintes d'une tristesse infinie, ou, par des refrains vibrants d'enthousiasme, excitent les guerriers au combat. Ils chantent aussi l'amour, mais l'amour brutal, farouche, avec des accents de triomphante allégresse ou de profonde douleur. L'accompagnement se fait surtout au moyen d'un instrument à cinq cordes appelé KONDI,

tenant de la harpe et de la mandoline; la caisse de résonance est en bois, recouverte de peau de buffle, d'éléphant, d'antilope ou d'iguane.

Les Niam-Niam ont aussi le xylophone, la FLUTE et toutes les TROMPES et TAMBOURS, instruments brutaux que l'on rencontre seuls chez les Mangbettu.

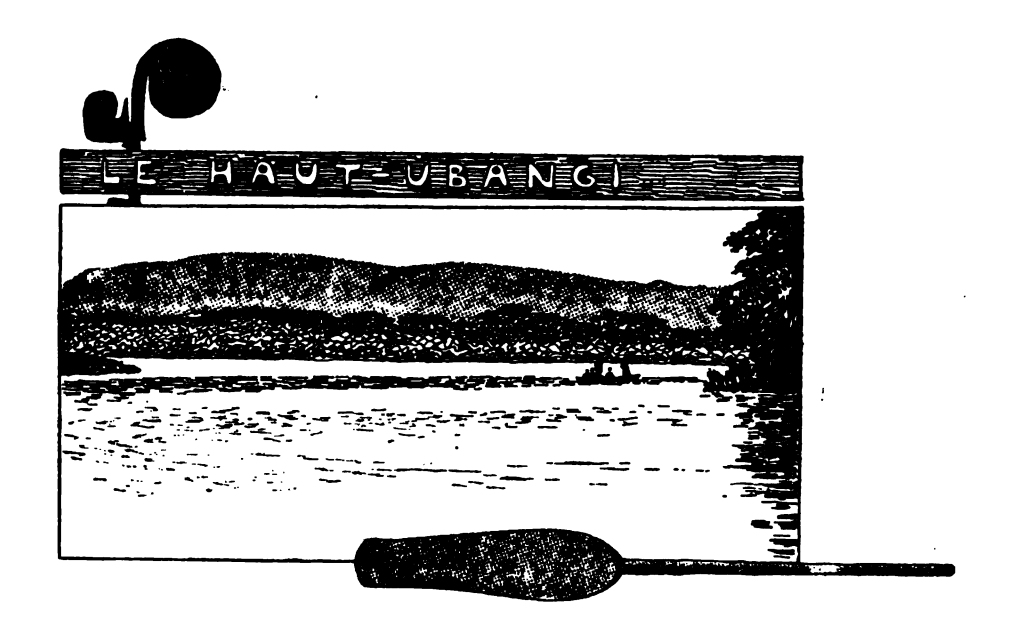
Les Azande revêtent les objets de gracieuses ciselures. Les artistes s'attaquent même, rarement il est vrai, à la reproduction de la figure humaine. Le manche de la kondi est souvent terminé par une tête sculptée, de même que le tuyau des pipes et l'on sait déjà que les Ababua se taillent des masques de guerre.

La peinture est d'un usage restreint, sauf sur le corps; les Mangbettu sont, sous ce rapport, supérieurs aux Azande. Ces derniers reproduisent pourtant, sur les murs de leurs greniers à céréales, le fameux X qui leur orne la poitrine et y ajoutent des bandes, d'habitude de couleur rouge. Parfois ils font des esquisses naïves de tortues, d'oiseaux et de serpents. Les Mangbettu préfèrent les motifs carrés ou triangulaires.

Par suite du long séjour des Égyptiens chez les Azande, on trouve encore parmi leurs chefs de nombreux mahométans et ceux ci portent toujours sur eux de petits carnets de cuir, hermétiquement fermés, contenant parfois quelques versets du Coran, mais souvent un papier vierge de toute inscription.

En signe de deuil, le Niam-Niam se coupe les cheveux, ce qui est un grand sacrifice. Le défunt est paré de ses habits de fête et on l'assied dans la fosse où on le met dans un cercueil fait avec le tronc d'un arbre, coutume signalée chez certains Bateke. Un lit de terre battue couvre la fosse, puis une case est élevée sur la tombe.

Nous terminerons en citant un trait des Mangbettu, relaté par Christiaens, trait qui prouve en même temps la croyance de ces peuples à la vie future et fait ressortir ses belles qualités morales. Le voyageur italien Miani, abandonné en plein Uelle par sa caravane qui l'avait amené à Tangasi, après qu'elle lui eut extorqué tout ce qu'il possédait, fut, on le sait, forcé de demander l'hospitalité aux Mangbettu, qui l'ont accueilli et entretenu pendant plusieurs années, sans que le malheureux ne pût rien leur donner en retour. A sa mort, les Mangbettu l'ont doucement couché dans sa tombe et ont eu pour lui une attention touchante : comme le blanc était très fumeur, ont-ils conté à Christiaens, nous avons jugé qu'il lui serait pénible de renoncer du jour au lendemain à son habitude favorite et nous avons placé sur sa tombe, à portée de sa main, une pipe et une petite provision de tabac.



La région du Haut-Ubangi ou Dua est une suite naturelle de celle de l'Uelle-Mbomu, tant au point de vue de l'aspect du pays que des nombreuses peuplades qui l'habitent. Elle s'étend, avons-nous dit, depuis le confluent de l'Uelle et du Mbomu jusqu'aux chutes de Zongo.

ASPECT DU PAYS. — La contrée forme le prolongement de la plaine herbeuse que l'on voit dans la vallée du Mbili. Son altitude moyenne est de 450 mètres, 750 mètres plus bas que les sources de l'Uelle. La ligne de séparation du bassin du Congo de celui de l'Ubangi-Dua est peu éloignée de cette rivière ; aussi remarque-t-on l'absence d'affluents importants de ce côté ; sur sa rive droite, le Dua reçoit le Kotto, le Kwangu, la Kemo, l'Ombella et la Poko, ces quatre derniers peu importants.

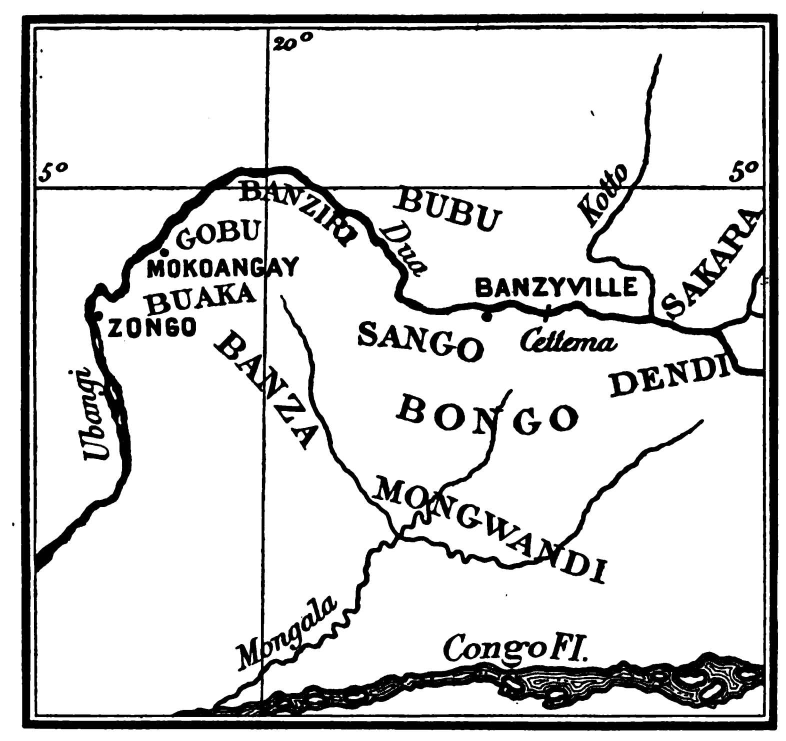
L'UBANGI-DUA, formé par la réunion de l'Uelle et du Mbomu, coule d'abord dans un pays plat, coupé de rivières peu profondes aux rives boisées. Quelques massifs d'arbres tranchent sur l'étendue et la monotonie des savanes. A Cettema, il traverse une première série de lignes rocheuses, au milieu d'un site tourmenté et sauvage d'une grandeur indescriptible. Jusqu'à Banzyville, où se trouve un nouvel étranglement de la rivière et bien au delà, les rives sont couvertes de collines boisées vers le sud, dénudées vers le nord. Le Dua décrit ensuite une boucle vers le nord, traversant de nouveau un pays plat et peu boisé, course majestueuse où il atteint des largeurs de plusieurs kilomètres, coupées d'îles et, aux eaux basses, de bancs de sable sans fin. A Mokoangay, nouveaux obstacles : obstruée de toutes parts par des îlots rocheux, resserrée dans son lit, la rivière franchit en mugissant le « rapide de l'Eléphant », s'engouffre ensuite dans les gorges de Bagua, que l'on nomme « rapides de l'En Avant », vient tourbillonner dans les gouffres de Kumba, se jette en écumant sur les récifs de Kunda, reprend un cours tranquille pendant quelques kilomètres et vient enfin se butter contre les montagnes formant la passe de Zongo. A partir de là, il entre dans la grande cuve du plateau central et n'est plus entravé dans son cours immense que par le haut-fond d'Insinga.

Le KOTTO prend sa source vers le nord, au nœud hydrographique des bassins du Chari et du Nil ; ce n'est qu'à ce point de vue qu'il a de l'importance ; il n'est nulle part navigable.

Le KWANGU, la KEMO, l'OMBELLA, la POKO drainent le versant méridional de la crête de partage des eaux du Congo et du Tchad.

L'Ubangi a, comme l'Uelle, une crue annuelle correspondante aux saisons; cette crue, mitigée par les eaux que lui apporte le Mbomu, atteint pourtant encore 5 mètres à 5^m,5o et modifie considérablement l'aspect du pays et surtout celui des rapides.

SOL. — Le sol est assez fertile, mais il est loin d'être aussi riche que celui de la plupart des contrées du Congo central. Les parties basses sont argilo-sablonneuses; les parties élevées, souvent formées de massifs rocheux, sont recouvertes d'une faible partie de terre, mélangée de pierres et de minerai.



Le Haut-Ubangi.

Le fer est abondant, le cuivre aussi, mais on n'est pas fixé sur l'endroit où se trouvent les gisements de ce minerai.

On a vu des objets d'étain et de plomb.

FLORE. — Les bois sont rares; partout où ils existent, on trouve l'arbre à copal; le kola croît dans les terrains marécageux; le caoutchouc existe en quantité insignifiante, sauf cependant à l'intérieur, vers le sud.

Comme chez les Mangbettu, un arbre de la famille des figuiers fournit aux indigènes son écorce qui, battue, donne l'étoffe dont ils s'habillent.

Une des principales richesses naturelles de la contrée est le caféier sauvage qui croît en extrême abondance dans les îles.

Comme plantes alimentaires, on rencontre déjà en plus ou moins grande abondance celles de l'Afrique orientale; l'on se trouve aux confins du pays dit des graines, où les graminées remplacent les tubercules pour former la base de l'alimentation indigène.

Une plante toute particulière est le « dazo » des Bubu donnant un petit tubercule, très analogue aux crosnes du Japon c'est probablement, dit Laurent, le *Plectranthus tuberosus*.

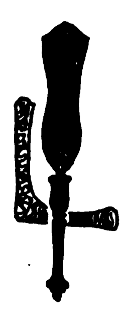
CLIMAT. — Les moyennes de température sont assez élevées. Il y a deux saisons bien distinctes : la saison des pluies va d'avril en octobre, la saison sèche, de novembre en mars. Ces deux saisons sont coupées par des « petites saisons », lesquelles ne sont pas bien accentuées. Les brouillards se remarquent surtout au commencement et à la fin de la saison des pluies, qui est caractérisée par des orages pour ainsi dire journaliers. Pendant toute l'année la rosée nocturne est abondante. La grêle accompagne souvent les forts orages; les vents les plus fréquents viennent du nord-ouest.

FAUNE. — Parmi les animaux sauvages, sont à signaler le buffle, l'antilope, l'éléphant particulièrement abondants; l'hippopotame et le crocodile sont plus rares. Il existe beaucoup d'abeilles dont les indigènes récoltent le miel et deux fois par an passent de grands vols de sauterelles.

Les animaux domestiques sont les chèvres, les poules et les chiens.

Les Banza et les Bongo pratiquent l'émasculation des boucs qui deviennent ainsi d'excellentes bêtes de boucherie. Les Européens ont récemment introduit le bétail et les chevaux du Darfour.

PRINCIPALES PEUPLADES



a pénétration des indigènes établis à la lisière de la grande forêt, vers l'intérieur de celle-ci, s'est fait sentir dans l'Ubangi comme dans l'Uelle; aussi rencontre-t-on des tribus, offrant tous les caractères des naturels du Dua, jusque dans la partie forestière du bassin supérieur de la Mongala, que nous comprenons ainsi ethnologiquement dans ce chapitre. Vers le nord, les Sakara et les Bubu du territoire français nous intéressent trop directement pour que nous les passions sous silence; aussi avons-nous franchi à la fois les limites orographiques et les limites territoriales pour offrir une étude d'ensemble plus complète au lecteur.

D'après G. Le Marinel, tout le territoire du Haut-Ubangi serait habité par une même race appelée Bongo.

Les Gobu et les Bubu doivent être différents d'origine, ils connaissent l'usage de l'aiguille de cristal et du pelele déformant les lèvres, usage en honneur chez les Bongo du Nil, les Mittu, les Nuba et d'autres tribus du nord, et que l'on trouve répandu sur toute la ligne des grands lacs jusqu'au Chire.

On désigne spécialement les indigènes habitant les rives sous le nom de WATE (gens de l'eau) et ceux qui habitent l'intérieur sous le nom de WAGIGI (gens de terre). Le pays est partagé en différentes tribus portant le nom de : Dendi et Sango, Banziri, Gobu, Buaka pour les gens de l'eau et de Bongo et Banza pour les gens de terre. Les Sakara et les Bubu habitent l'intérieur du pays au nord de la rivière. Immédiatement à l'est de la région, commencent les territoires des Azande.

Les DENDI vivent dans le pays situé au confluent de l'Uelle et du Mbomu. Le Dendi est petit, il a le torse admirable, les bras superbement musclés; l'usage de la pagaie lui donne une démarche toute particulière; les jambes sont grêles. Il a souvent le visage agréable; les femmes sont même jolies.

Les SANGO sont aussi des Dendi; ils occupent les deux rives de l'Ubangi depuis les rapides de Cettema jusque 20° 40' environ de longitude est. Intelligents et bien faits comme les Dendi dont ils partagent la vie de pêcheurs, ils ont comme tatouage de race une série de cinq points prolongeant sur le front la ligne du nez. Ils sont plus exubérants et ont le caractère plus ouvert que leurs congénères d'amont.



Les BANZIRI ont bâti leurs villages aussi le long de la rivière, depuis le méridien 1° 40' jusqu'au degré 20 en aval de l'embouchure du Kwangu.

Comme les Dendi et les Sango, ils sont pêcheurs, mais surtout pêcheurs nomades. Pacifiques et remarquablement intelligents, les Banziri sont bien bâtis : carrés d'épaules, larges de poitrine, bras muscleux, jambes fortes, ils ont souvent un type sémite très prononcé et, les longues chevelures aidant, il en est qui rappellent d'une façon étonnante les Nubiens de la Haute-Egypte.

Les GOBU se rencontrent depuis le 20e degré jusqu'au premier rapide. Ils sont moins pêcheurs que les précédents; ils s'occupent plutôt d'agriculture et de chasse. Solidement charpentés, mais d'aspect sauvage, ils sont d'ailleurs les moins familiers de tous les peuples de l'Ubangi. Comme signe distinctif : aucun tatouage; lèvre supérieure percée d'un large trou et allongée au moyen d'une rondelle de bois ou d'ivoire; lèvre inférieure percée deux ou trois fois et allongée soit avec une rondelle, soit au moyen d'aiguilles de cristal de roche; nez et oreilles troués également; coiffure non ornée ramenée en arrière en chignon et contenue dans une coiffe en étoffe indigène.

Les BUAKA habitent la région des rapides; ils sont moins bien constitués que les autres peuples, ont souvent l'air chétif, mais sont bons marcheurs et médiocres pagayeurs. Leur tatouage carac-

téristique est formé, sur les tempes, de deux cercles concentriques non fermés, dont l'ouverture est tournée vers les yeux. Tous les peuples de l'Ubangi se tatouent le corps, mais les Buaka le font avec excès. Les cloisons du nez, souvent les lèvres sont percées ainsi que les oreilles. Tous, hommes et femmes, portent les cheveux courts, sans autres ornements que des dessins artistement exécutés au rasoir. Une moustache en brosse donne parfois aux chefs l'aspect de vieux militaires. Bref, les Buaka diffèrent sensiblement de toutes les autres races du Haut-Ubangi. En dehors de toutes voies de communication, grâce aux rapides qui barrent la rivière et aux montagnes qui les entourent, ils comptent parmi les rares peuples riverains de l'Afrique qui n'ont subi aucune influence étrangère; aussi, quoique hospitaliers et honnêtes, ils sont restés des plus primitifs.

Les BONGO sont établis à l'intérieur depuis l'Uelle jusqu'au degré 20 environ. Ressemblant comme type aux Dendi, ils sont une race solide de bons marcheurs. Ils ont comme tatouage la même ligne frontale de points que le Sango; quelques-uns y ajoutent une petite ligne de traits au-dessus de l'arcade sourcilière.

Les MONGWANDI, qui sont les véritables indigènes de la Mongala et qui forment une puissante peuplade établie au confluent de l'Ibanza, du Dua et de l'Ebola, ont tout le caractère des Bongo. Bien bâtis, de taille élevée, ils ont comme eux des bandeaux ornés de perles ou bien des coiffures postiches.

Les BANZA, race considérable et fort belle, s'étendent à l'intérieur derrière les Banziri, les Gobu et les Buaka; dépassant la rivière au nord, ils s'étendent au sud jusqu'à la Mongala. Ils ont le même tatouage que les Bongo, mais y ajoutent le tatouage temporal des Buaka. Sur la Mongala ces tatouages diffèrent et varient. Les oreilles sont largement trouées et parfois aussi la lèvre supérieure et les cartilages du nez.

Au physique le Banza est un homme beau et fort, au regard énergique et fier; grand et bien découplé, il est un marcheur infatigable.

Les SAKARA, hommes de l'intérieur que l'on a souvent pris pour des Azande, habitent une bande de terrain s'étendant le long de la rive gauche du Mbomu et la plus grande partie de la contrée située entre cette rivière et le Kotto. Ils ont comme tatouage quatre lignes de petites palmes partant d'une tempe à l'autre au-dessus de l'arcade sourcilière et quatre lignes semblables reliant la lèvre inférieure au menton. La coiffure du Sakara est très particulière; il laisse pousser complètement ses cheveux, rase les angles poilus de la face pour donner de l'ovale à sa figure, et fait une série de tresses enduites d'un mélange d'huile et de teinture rouge partant du sommet de la tête vers la face, les oreilles et la nuque, ce qui forme

une espèce de casque. Souvent aussi, à l'aide de fibres qu'il ajoute à ses cheveux, de perles et de cauris, il augmente cet édifice d'une façon invraisemblable. D'après Donnay, le Sakara est grand, bien proportionné, fort sur jambes : c'est un marcheur. Il a la tête petite, ronde, l'œil peu ouvert, le nez fortement aplati légèrement tombant; il est sombre, mélancolique, défiant.

Les BUBU sont semblables aux Gobu comme mœurs et difformations physiques; ils habitent l'intérieur au nord du territoire des Sango; cette population, encore peu connue, est caractérisée par sa manière de vivre toute familiale. Les huttes sont disséminées par groupes de cinq ou six; les indigènes s'occupent principalement d'agriculture et sont particulièrement défiants.

Plus petit que le Wate, le Bubu a généralement les membres grêles, la figure est plutôt laide. L'expression du visage est méfiante et morne, contrastant avec l'exubérant Sango. Sa tête se rapproche du type nigritien.

MŒURS ET COUTUMES



ombreux, d'une belle stature et d'un visage agréable, les indigènes de l'Ubangi ajoutent, en général, à leurs qualités physiques un caractère expansif et gai. Actifs et intelligents, ils ont une industrie florissante.

Ainsi que nous l'avons dit déjà, les indigènes wate s'occupent principalement de pêche. Aux eaux hautes, les hommes mettent des nasses dans les rapides; aux eaux basses, ils passent sur les hauts-fonds à l'aide d'énormes filets. Les femmes prennent le poisson au moyen de paniers et de nasses; le produit de cette pêche est mis au fur et à mesure dans un petit panier étranglé au sommet, attaché sur le front au moyen d'une corde. Les Banziri sont des pêcheurs par excellence; on les voit à l'étiage abandonner complètement leurs villages pour émigrer sur les bancs de sable. Outre les moyens cités, ils emploient encore les barrages.

Les indigènes taquinent aussi le poisson à la ligne; les HAMEÇONS sont parfois faits d'une épine crochue fixée à une ficelle par une ligature de caoutchouc. L'industrie de la corderie et la fabrication des nasses et des filets est nécessairement très en honneur.

Les pirogues, qui depuis les rapides de Mokoangay sont conduites à l'aide de petites PAGAIES et de la perche, ont des becs aplatis et très allongés pour permettre au percheur d'y circuler. Les Banziri et les Sango, les Sango surtout, sont des pagayeurs hors ligne;

d'une adresse et d'une vigueur étonnantes sur l'eau, ils font de la navigation leur plaisir favori. Excités par des chants d'un caractère étrange et captivant, ils s'entraînent à remonter les courants les plus rapides et arrivent à voyager sur la rivière des journées entières sans fatigue apparente.

Les gens de l'intérieur sont bons cultivateurs. C'est aux femmes qu'est dévolu le soin d'entretenir les plantations; ce sont les femmes aussi qui fabriquent les poteries et extraient le sel des plantes aquatiques que vont chercher les hommes. Dans le pays des Bongo, autour des immenses agglomérations, on cultive principalement le manioc; les Banza ont peu de manioc et beaucoup de maïs; partout on rencontre la banane et les produits alimentaires usuels. Il paraîtrait que chez les Banza de la Mongala, comme chez les Momvu et les Basongo-Meno, ce sont les hommes qui s'occupent activement des cultures.

Les Bongo et les Banza sont courageux et bons chasseurs. Ils chassent l'éléphant, le buffle, l'antilope et le menu gibier au moyen de trous, HARPONS, filets ou simplement de lances. Enfin, les mêmes populations élèvent des chèvres et des poules en abondance.

La fabrication du sel est connue dans les rivières.

Grâce à l'abondance des élaïs, le vin de palme, maïs tout à fait fermenté et étendu d'eau, forme la boisson courante. Les Banza y font infuser des noix de kola. Les Sakara et les Banza connaissent l'hydromel et la bière de sorgho.

Tous les peuples de la région sont anthropophages. Prisonniers de guerre, esclaves, condamnés à mort sont les victimes ordinaires. Les femmes sont exclues de ces horribles agapes. Les morts sont enterrés, quoique cependant certaines peuplades les mangent, lorsque le défunt est esclave et que la maladie à laquelle il a succombé n'est pas infectieuse. On mange les femmes et les enfants.

Les tribus les plus anthropophages sont les Buaka; celles qui le sont le moins, les Banziri.

Pour préparer le tabac sur la rive nord, on laisse macérer les feuilles vertes avec de l'huile de palme et on en fait des boules grosses comme la tête qu'on laisse sécher pendant plusieurs mois avant de les livrer au commerce.

Le costume indigène est, pour les hommes, un pagne en écorce de figuier appelé « bongo », passant entre les jambes et fixé devant et derrière à une CEINTURE ornée de métal. Les jeunes filles ont pour tout vêtement une ceinture faite de deux ou trois CRINS D'ÉLÉPHANTS noués bout à bout ou, à son défaut, d'une simple fibre. Les femmes mariées y ajoutent une feuille de bananier pliée qu'elles enfourchent et qui forme une espèce de queue derrière. Les femmes buaka portent le pagne de fibre formant double tablier. En deuil, les indigènes se noircissent la figure et renoncent aux ornements de

métal; les femmes s'entourent la tête, la taille et les chevilles de gros torons de paille du plus singulier effet.

Tout le luxe de la toilette réside dans les coiffures. Nous avons



JEUNES FILLES DU HAUT-UBANGI

parlé plus haut de la COIFFURE SAKARA, de celles des Gobu et des Buaka. Chez les Dendi, les Sango et même les Bongo, la coiffure est vraiment artistique. C'est une combinaison de tresses, de torsades, de plaques emperlées, garnissant symétriquement la tête, se

combinant avec des applications de teinture noire ou rouge, souvent du plus joli effet. Les coiffures banziri ont un grand caractère, chez les femmes surtout. Celles-ci portent généralement des cheveux longs ; la plupart les lient simplement au-dessus de la nuque et les laissent retomber sur le dos ; d'autres, qui ont pu se procurer des cheveux, soit d'une morte, soit d'une prisonnière, les ajoutent aux leurs au moyen de cordelettes ; elles ont quelquefois allongé ainsi leur tresse de deux ou trois mètres, elles l'enroulent alors en boule, serrée dans un filet qu'elles portent suspendu à l'épaule ou sur la tête. La même coiffure existe chez les Bongo et les Sango, beaucoup moins répandue et particulière aux jeunes filles à marier. Chez les Dendi, les hommes même ont ridiculement adopté cet accoutrement ; les hommes sont du reste, comme partout en Afrique, plus coquets que les femmes, et garnissent jusqu'à leur barbe de rangs de perles adroitement disposées.

En général, les indigènes s'épilent et les Sango se dessinent de faux sourcils vigoureux à l'aide de charbon de bois. Pour s'épiler et se raser on se sert d'élégants rasoirs en fer orné de cuivre et pouvant être utilisés parfois comme épingles à cheveux. Les épingles d'ivoire sont plutôt de fabrication azande.

Les BONNETS de peau de bêtes sont portés par les Bongo et incidemment par les autres peuplades. Les Gobu ont parfois de petits bonnets coniques en paille.

Les COLLIERS indigènes sont d'une grande variété. A défaut de perles de porcelaine ou de métal toujours d'une grande valeur, de dents de fauves ou de dents humaines, apanage des chefs, des bâtonnets, des baies, des graines en font tous les frais.

Au bras, à l'avant-bras, à la cuisse, au mollet et à la cheville, les femmes placent volontiers des anneaux de laiton ; les hommes portent aux poignets des anneaux d'ivoire ou de fibres, aux bras et sous les genoux, des BATONNETS entourés de métal ; des fétiches, têtes naïvement sculptées, des dents de léopard ou de crocodile, parfois même des DOIGTS DESSÉCHÉS de leurs victimes. Enfin, dernière coquetterie, tous les indigènes ont les dents de devant taillées et rappelons les trous aux lèvres, au nez, aux oreilles.

Dès que l'on dépasse les rapides de Mokoangay, l'on remarque une modification complète dans l'architecture indigène. Aux huttes rectangulaires, lesquelles sont en écorce, couvertes de feuilles et misérables chez les Buaka, succèdent les huttes circulaires, aux revêtements d'argile, hauts de 50 à 60 centimètres, aux toits de paille hémisphériques chez les Banziri et les Banza, coniques dans les autres tribus.

Les villages, barricadés et munis de postes d'observation perchés sur les arbres, chez les Buaka, sont peu étendus et ouverts chez toutes les populations riveraines. Les Bubu et les Sakara ont leurs

huttes très éparpillées, mais partout à l'intérieur, les Bongo et les Banza, même les Dendi, possèdent d'immenses agglomérations souvent barricadées et fermées par de lourdes portes faites de troncs d'arbres basculant.

Le fer et le cuivre servent de monnaie principale dans l'Ubangi; le fer est forgé sous forme de FER DE LANCE chez les Sakara; de MACHETTE, sorte de palette en forme d'éventail demi-fermé avec tige, chez les Dendi, de DOUBLE CLOCHE chez les Buaka et d'une MACHETTE d'une forme spéciale aux extrémités tourmentées chez les Banza. Le cuivre, très recherché, vient de l'est. Il circule sous forme de



bracelet et de large COLLIER A SECTION QUADRANGULAIRE.

Le commerce le plus actif est constitué par l'échange du poisson des populations riveraines contre les produits des cultures des gens de l'intérieur.

Les principales armes sont les lances et les couteaux à lancer. Il existe aussi des couteaux d'usage, des sagaies et des flèches. L'arme défensive est le bouclier.

Les LANCES DE L'UBANGI sont reconnaissables à première vue; d'un cachet artistique très développé, elles sont connues dans la Mongala et bien loin dans l'Uelle et le Mbomu où on les fabriquerait tout spécialement. Les fers sont de forme variée, généralement grands; les hampes sont très travaillées, sculptées sur une petite étendue, portant à l'extrémité une crosse en métal et régulièrement entourées de fer et de cuivre. Chez les Banza existent des JAVELOTS très simples, outre les armes très soignées qu'ils excellent à fabriquer, étant habiles forgerons. Ils se sont, du reste, créé une industrie renommée dans la fabrication des gongs.

Les COUTEAUX A LANCER, armes terribles connues dans toute la région nord du Congo, sont principalement employés par les Bubu qui s'en servent avec une adresse étonnante. Ceux des Buaka portent au milieu une lame en demi-cercle.

On remarque des COUTEAUX D'USAGE qui ne sont pas moins variés comme modèles que les lances; ils ont des gaines en peau d'éléphant ou d'antilope d'une forme assez particulière. Chez les Banza la lame est mince et le fourreau en cuir ajouré est très

remarquable. Les couteaux des Buaka sont en forme d'amande allongée.

Les FLÈCHES, employées surtout chez les Bubu, les Banza, — Banza veut dire flèche, — les Buaka, sont des chefs-d'œuvre de finesse : le fer, délicatement barbelé, épine redoutable destinée à meurtrir affreusement les chairs, est fixée sur un léger roseau par une ligature en caoutchouc; c'est par milliers que ces flèches se dépensent en temps de guerre.

Grand, régulièrement, mais grossièrement tressé, le BOUCLIER est orné de dessins noirs et souvent garni de plumes, de peaux de bêtes ou de grelots en fer, agités furieusement dans le but de terrifier l'ennemi. Les Bubu ont le bouclier petit, plus résistant que celui des tribus de la rivière.

En général, les indigènes ne sont pas belliqueux. Les Wagigi le sont plus que les Wate.

Danser, chanter et faire avec des TROMPES et des TAMBOURS le plus de vacarme possible, est la caractéristique des peuplades wate. « Dès que le soleil se couche, toute l'Afrique danse », écrit Reclus. Ce dicton sénégalais ne saurait mieux s'appliquer qu'aux joyeux riverains du haut Ubangi. Les indigènes n'ont pas d'instruments de musique spéciaux à la région: les trompes, les MANDOLINES, les XYLOPHONES sont du modèle azande; les tambours et les TAMS-TAMS sont l'universel tambour et l'universel tam-tam africain. Nilis a reçu un jour la visite d'un chef qui jouait de la flûte, mais par le nez.

L'organisation politique des peuplades de l'Ubangi-Dua est celle de toutes les tribus du centre africain. Les villages ou une série de villages obéissent à un chef dont l'autorité est peu étendue, souvent fictive. Les Sakara diffèrent pourtant complètement à ce point de vue; ils forment un de ces « sultanats du nord »; la souveraineté appartient à la même famille par filiation patriarcale directe.

Le mariage, partout, consiste en une sorte d'achat. Les Banza seuls n'ont qu'une femme. La polygamie existe quelquefois dans des proportions extraordinaires, Bangaso ayant lui-même environ quinze cents femmes qui lui ont déjà donné une soixantaine d'enfants. L'adultère est puni de mort, mais les coupables peuvent se racheter; les vertus conjugales sont effectivement subordonnées à une question de prix.

Les morts sont enterrés chez les Sango le jour même du décès, soit dans le village, si c'est un chef, soit à proximité, dans les cas ordinaires. Le défunt est enveloppé dans une étoffe indigène et, pour l'aider à faire le voyage dans l'autre vie, on place sur sa tombe les objets lui ayant servi et des vivres. Les parents prennent le deuil pendant un mois. Dès que la mort est apparente, écrit Heymans à qui nous devons beaucoup de ces renseignements,

on tâche de réveiller le cadavre en faisant à ses oreilles un bruit infernal au moyen de tous les instruments de musique dont on dispose.

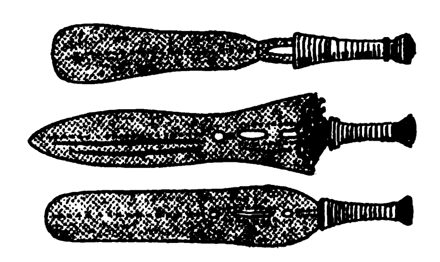
Chez les Banziri, le mort est attaché sur une chaise haute, dans la position assise et placé au milieu de la hutte. Les parents se rassemblent et font du feu au-dessous du cadavre en ayant soin de disposer des pots pour recueillir la graisse qui en découle bientôt. Dès qu'il y en a une quantité suffisante, ils s'en frottent sur la figure et sur les mains. Quand ils se lavent ensuite, c'est avec de l'eau chaude qui est bue par l'assemblée. Ils croient ainsi s'incorporer une partie de l'être qu'ils perdent. Souvent, une partie de cette graisse est conservée dans un vase bouché que l'on place dans la case du mort où celui-ci est d'ailleurs enterré quand le cadavre se décompose complètement et que la peau commence à se détacher. Une autre partie de la graisse est envoyée aux parents absents.

La mort d'un chef, d'un homme libre, donne lieu à des cérémonies plus macabres encore chez les Sakara.

Sur un LIT, dans une immense fosse circulaire, la tête reposant sur le bras de sa favorite, le cadavre du défunt est couché, paré de ses plus riches atours; autour de lui, attachés à des pieux, les corps étranglés des femmes qui n'ont pas voulu survivre à leur époux jetés pêle-mêle dans la fosse, les cadavres d'esclaves, de domestiques ayant servi le mort; tel est le spectacle hideux qui s'offre à une foule affolée de douleur, de carnage. La fosse est comblée et sur la terre fraîchement tassée commence le sacrifice des victimes destinées aux festins célébrés en mémoire de celui qu'on pleure. Ces repas de chair humaine durent plusieurs jours.

Lorsque les Buaka et les Banza perdent un enfant ou un être qui leur est cher, ils se confectionnent une statuette en bois à laquelle ils donnent le nom du défunt et qu'ils tiennent précieusement dans leur hutte.

Les fétiches et les amulettes sont peu nombreux. Il y a des féticheurs, mais ils n'ont pas grande autorité.



RÉGION DE L'EST

Auteurs consultés : *Bia, Bodson, Burton, Cameron, Dhanis, Gillain, Henry, Junker, Lange, Le Clément de Saint-Marcq, Livingstone, Lothaire, Mohun, Stanley, Storms, Tobback, Von Götzen.*

Frises : *Les Arabes. — Bande d'esclavagistes revenant de razzia,*

d'après une photographie de Lemery.

... Il attaque les indigènes par surprise, au petit jour, massacre tout ce qui résiste, met la main sur les femmes et les enfants qui deviendront ses esclaves.

Manyema. — Marché.

Dans le marché, les hommes vont et viennent, la plupart ne s'occupant de rien ; les femmes, au contraire, appliquent toutes leurs facultés à la besogne du jour.

LIVINGSTONE.

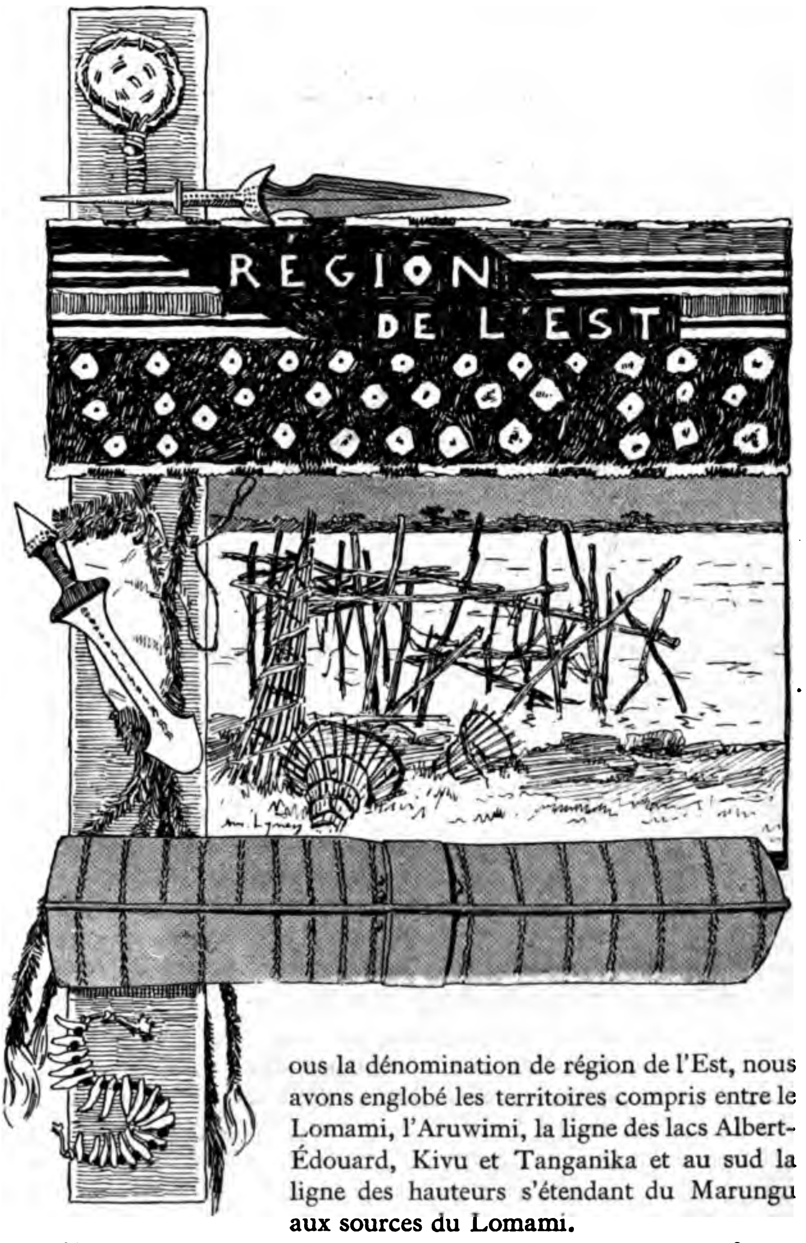
Groupe : *Vuakusu-Batetela défendant une femme contre un Arabe, de* SAMUEL,

d'après Lemery et Middagh.

Les Batetela sont des guerriers hardis et vigoureux qui ont su résister victorieusement aux Arabes.

Agrandissements photographiques.

Types d'habitations : *Tembe arabe.*
Boma arabe.



ous la dénomination de région de l'Est, nous avons englobé les territoires compris entre le Lomami, l'Aruwimi, la ligne des lacs Albert-Édouard, Kivu et Tanganika et au sud la ligne des hauteurs s'étendant du Marungu aux sources du Lomami.

C'est principalement dans cette contrée, dont le Manyema forme le centre, que s'étendit l'invasion arabe. Les déprédations des bandes esclavagistes pillant les villages, massacrant les habitants, mettant tout à feu et à sang, ont profondément bouleversé l'habitat des indigènes. C'est pour cette raison que nous avons fait de l'Est une région séparée, empruntant à la grande forêt ses sylvains et aux Baluba les sujets vuarua de l'ancien empire de Kasongo.

D'autres influences que celles des Arabes ont encore transformé l'ethnologie des habitants de la région de l'Est. La marche des peuples de l'Uganda a pénétré au sud de l'Aruwimi jusqu'aux Stanley-

Falls, sous le nom de Vuakumu et de Vuaregga et les Vuanyema eux-mêmes présentent plusieurs points de ressemblance avec ces peuplades.

D'un autre côté les Vuanyamuezi qui occupèrent le Katanga étaient nombreux dans l'Urua et ont contribué à établir une confusion presque inextricable.

ASPECT DU PAYS. — Le pays est accidenté; il comprend les contreforts occidentaux de la suite ininterrompue de hauteurs allant du Marungu jusqu'au lac Albert. Cette chaîne de montagnes d'altitude variable comporte même un grand nombre de monts isolés, tels le MRUMBI et le NZAWA, à l'ouest du Tanganika, et le massif volcanique du MFUMBIRO, bien plus considérable encore. Toutes les rivières qui découlent de cette chaîne formant de véritables torrents, allant de l'est à l'ouest pour rejoindre le Congo-Lualaba dont la direction est sud-nord, parallèle au Lomami.

Le CONGO-LUALABA est formé du Luapula, s'échappant du lac Moëro par des gorges profondes, et du Lualaba. A Ankoro, ces deux rivières se rejoignent. Bientôt, à l'est, le Congo reçoit la Lukuga, déversoir du lac Tanganika. Immédiatement, le fleuve s'élargit, il prend une allure paisible, un cours navigable et achève de former ce chapelet de lagunes et de pools dont Kabure, Kabele, Mulundu, Upemba et Kasali sont les expressions reconnues en amont.

Tout à coup, le fleuve se resserre; de 2,500 mètres, sa largeur tombe à 90 mètres; il se rue dans une vallée étroite, extrêmement pittoresque, contre des falaises à pic et le pied de collines qui, en certains endroits, s'élèvent à plus de 1,000 mètres. Coulant alors vers le nord-ouest, le Congo s'élargit à Nyangwe pour se rétrécir de nouveau, former une double série de rapides, puis offrir un bief navigable long de 300 kilomètres et large de 1,000 à 1,500 mètres, avant de franchir les sept cataractes appelées STANLEY-FALLS. Pendant ce grand parcours, le fleuve est parsemé d'îles boisées; sur les deux rives s'élèvent des forêts dont le sous-bois est d'une extrême épaisseur; parfois, les berges sont coupées à pic.

Après la dernière cataracte, le Congo tourne vers l'ouest-nord-ouest, coule entre deux rangées de collines où « des bois impénétrables à la clarté du jour répandent leur ombre, aussi épaisse que celle du soir » et devient la nappe d'eau immense qui subsistera jusqu'à l'entrée dans les monts de Cristal.

Depuis la Lukuga jusque l'Aruwimi, le Congo reçoit à droite une multitude d'affluents torrentueux parmi lesquels il faut citer la LUAMA, l'ELILA, l'ULINDI, la LOWA, la LILU ou Léopold, la TCHOPO-LINDI.

Sur la rive gauche, on ne voit que des affluents sans importance, le Lomami serrant de près le Congo.

Le LOMAMI prend sa source vers le 9e degré de latitude sud, traverse par une première série de rapides un pays tourmenté dont les plateaux élevés de 850 mètres sont séparés par les vallées étroites des rivières. Après un passage dans une contrée marécageuse, entre des rives couvertes de forêts épaisses, il franchit une série de trois groupes de cataractes et devient navigable à Bena-Kamba jusqu'à son confluent.

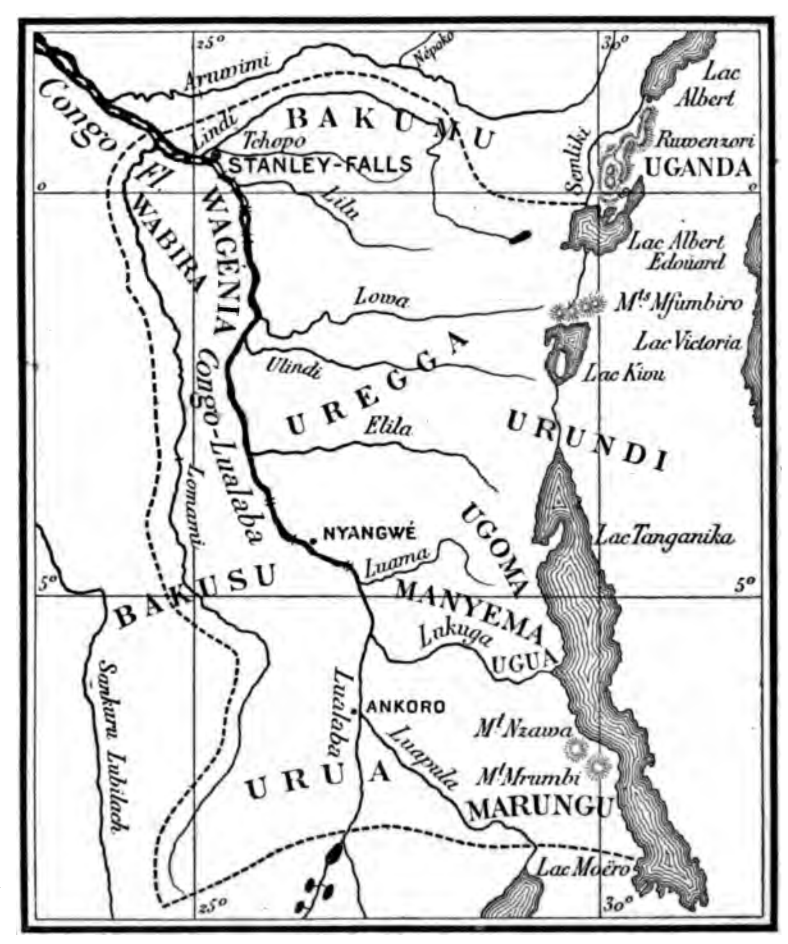
Le TANGANIKA et le lac Kivu, quoique déversant leurs eaux dans le Congo, en sont séparés par une telle ligne de hauteurs qu'ils sont pour ainsi dire isolés.

Par l'ensemble de sa formation, dit Burton, le Tanganika éveille, ainsi que la mer Morte, le souvenir d'un fait igné; c'est un bassin volcanique et non pas, comme de nombreux autres lacs, un vaste réservoir.

L'orientation du Tanganika est à peu près nord-sud ; il est très allongé, a une superficie de 35,000 kilomètres carrés — 5,000 de plus que la Belgique — et, d'après Giraud, une profondeur maxima de plus de 600 mètres. Popelin lui donne comme altitude 812 mètres au-dessus du niveau de la mer.

La largeur du Tanganika varie de 30 à 60 kilomètres. Par un temps clair, on aperçoit, s'estompant dans le lointain, les montagnes de la rive opposée.

« Rien de plus saisissant que ce premier aspect du Tanganika, mollement



Région de l'Est.

couché au sein des montagnes et se chauffant au soleil des tropiques. A vos pieds, des gorges sauvages, où le sentier rampe et se déroule avec peine ; au bas des précipices, une étroite ceinture d'un vert émeraude, qui ne se flétrit jamais, et s'incline vers un ruban de sable, aux reflets d'or, frangé de roseaux, que déchirent les vagues. »

Ainsi s'exprimait Burton, dans sa relation de la découverte du grand lac, le 13 février 1858.

La rive gauche du Tanganika est excessivement tourmentée ; c'est une suite

ininterrompue de hautes montagnes à flancs escarpés, dominées par des montagnes revêtues d'une végétation sombre et d'où s'échappent des myriades de ruisseaux limpides. Dans le Marungu, au sud du lac, la rive est profondément échancrée par un grand nombre de criques étroites; les montagnes s'élèvent brusquement jusque 800 mètres de hauteur, couvertes de hauts plateaux déboisés, — d'où le Marungu tire son nom, « pays des plateaux. »

Le Mrumbi et le Nzawa dominent le pays.

Les berges du lac sont à certains endroits sablonneuses comme une plage maritime; à d'autres, bordées de roseaux auxquels des centaines d'oiseaux à gorge jaune ont suspendu leurs nids.

Le Tanganika, d'une grande profondeur, ne comporte que quelques séries d'îles ou plutôt d'îlôts voisins des rives. Ceux qui sont situés à hauteur de l'Ufipa, près de Karema, présentent une curieuse particularité : en frappant avec un caillou sur des roches sonores que la nature a jetées là, la résonance de ce gong naturel, dont se servent les indigènes, s'entend au loin et ressemble, à s'y méprendre, au son d'une cloche.

Le LAC KIVU, qui se déverse dans le Tanganika par la RUZIZI, est situé immédiatement au-dessous du massif volcanique du Virungu. Il a une dimension moyenne et son altitude est de 1490 mètres, soit 678 mètres de différence avec le Tanganika que la Ruzizi doit racheter sur un parcours de 100 kilomètres environ.

La LUKUGA coule en faisant une courbe assez accentuée vers le nord, dans une direction générale est-ouest. Elle traverse la chaîne occidentale du bassin du Tanganika dans une gorge étroite. Immédiatement commencent les rapides qui se succèdent avec interruptions de parties marécageuses jusque près du Congo-Lualaba. Son cours est d'une longueur totale de 400 kilomètres et sa dénivellation de 321 mètres, dénivellation supérieure à celle du Congo entre le Stanley-Pool et Matadi.

N'était comme déversoir du lac Tanganika, la Lukuga serait peu importante; il est même des moments, après une année de sécheresse, où le courant devient invisible à la sortie du lac; peut-être même alors les eaux sont-elles momentanément arrêtées par une barrière de plantes aquatiques, dont la croissance est si rapide dans ces régions; viennent les pluies, la barrière est balayée et l'écoulement reprend son cours.

Comme aspect le pays est intéressant car il marque la transition entre les interminables savanes de l'est et le riche pays du Manyema. Du jour où on franchit la ligne de faîtes séparant le Tanganika du Lualaba, dit Stanley, on voit graduellement s'accroître la splendeur de la nature.

SOL. — Les terrains du Lomami sont constitués par un dépôt argileux rouge vif, résultant de l'altération de schiste argileux et de grès sableux diversement teintés qui constituent les roches sous-jacentes. Lorsque l'on remonte la rivière, le pays se relève, les terrains sont moins riches en humus et deviennent franchement siliceux.

Entre les Falls et Kasongo, le sous-sol est formé de micaschistes et de grès schisteux.

Les terres de Tanganika sont argilo-calcareuses; les roches éruptives, spécialement les granits, sont très répandus.

La latérite affleure dans les pays d'alluvions; au nord du lac Moëro et dans le Manyema se rencontrent des masses de fer magnétique pareilles à ceux dont on rencontre des collines entières aux sources du Lualaba.

Dans le Marungu se trouvent des salines et diverses sources chaudes jaillissent du sol dans la chaîne côtière du Tanganika.

Il est un phénomène qui ne se manifeste pas ou très peu dans l'Etat du Congo,

dit Diderrich, et qui semble s'être localisé dans la région du Tanganika : les tremblements de terre. Ceux-ci ont été constatés fréquemment, surtout vers le nord du lac. Généralement, ces tremblements de terre sont accompagnés de bruits souterrains et les eaux, quand ces phénomènes ont eu lieu, deviennent impotables et dégagent une odeur de naphtaline très caractéristique.

Il arrive aussi que l'on rencontre sur le lac des produits bitumeux flottants et solides. Les indigènes, qui les connaissent très bien, les appellent, paraît-il, dans leur langage imagé : *mâvi ya ngonba* (excréments du tonnerre).

FLORE. — Les vastes territoires, dit Laurent, désignés sous le nom de zone arabe ou de district des Stanley-Falls, présentent deux régions botaniques bien distinctes : l'une la région des herbes ; l'autre la région des forêts, prolongement de la grande forêt équatoriale.

La région des herbes, qui couvre toute la partie sud du Congo, s'arrête au 4e degré de latitude australe, mais remonte vers le nord en suivant la ligne des lacs, coupe l'Ituri et tourne vers l'ouest en longeant l'Uelle. (Voir la carte, p. 91.)

Dans la région des herbes, les grands arbres sont rares ; en d'autres points, comme au Manyema, les graminées atteignent des proportions gigantesques. Le long du haut Lualaba et du haut Lomami, l'élaïs abonde. Ce palmier précieux existe aussi au Tanganika, mais il est là d'une espèce plus petite que son congénère de la côte occidentale. Entre le Tanganika, le Moëro et le Lualaba existent des forêts entières de bambous à nœuds, semblables aux bambous de Chine.

Dans le Manyema, on rencontre le bois « fécal » qui répand, en brûlant, une horrible odeur. Livingstone dit qu'un seul brin de ce bois, jeté dans un feu, suffit pour souiller l'atmosphère.

La forêt qui se trouve au nord de Nyangwe revêt de suite et dans toute sa richesse l'aspect typique de la sylve équatoriale. Aux Falls, les arbres atteignent des dimensions énormes, parmi eux le palissandre que les Vuagenia abattent pour se creuser leurs remarquables pirogues.

La région des Falls est d'ailleurs d'une grande beauté au point de vue de la flore ; c'est notamment le pays des fleurs, fleurs charmantes, de toutes formes et de toutes dimensions.

Quoique les vallées du pays des savanes soient généralement boisées, les grands arbres sont plutôt rares. Aux rives du Tanganika, les forêts du mont Nzawa seules contiennent des arbres assez grands pour la construction des boutres destinés à la navigation du lac.

Enfin, Stanley dit que la crête de partage entre le Tanganika et le Lualaba est caractérisée par des forêts d'arbres fruitiers.

Parmi les produits alimentaires, il faut signaler les noix de kola de la région marécageuse du Lomami, deux espèces de caféiers sauvages sur les bords du haut Lualaba que Laurent dit être : l'une, une variété peu différente du caféier d'Arabie, l'autre, le *Coffea liberica*.

Le manioc est également répandu, quoique dans beaucoup de régions les indigènes s'adonnent spécialement à la culture du maïs et de la banane plantain. Burton signale au Tanganika un bananier donnant des fruits énormes à écorce rougeâtre, appelés « mains d'éléphants » par les indigènes, mais qui sont de qualité inférieure.

Le Tanganika marque la limite du pays des graines et de celui du manioc. Les incursions venant de l'est ont confondu ces deux cultures pour le plus grand bien de la région.

CLIMAT. — La partie forestière est humide.

Dans la plaine, la saison des pluies et la saison sèche sont nettement tranchées.

Le climat du Tanganika est très salubre, sauf au nord du lac où existent de nombreux marais. L'altitude de cette région et la fréquence des vents sont certainement deux des plus grandes causes de la salubrité du pays. La chaleur du jour y est très supportable et les grandes bises du lac la tempèrent singulièrement.

Vers les mois de juillet-août souffle la mousson qui rend toute navigation impossible vers le sud pendant le jour; les eaux remuées de cette mer intérieure s'élèvent en vagues énormes et brisantes et causent sur les bords un ressac violent qui précipiterait infailliblement l'embarcation à la rive. Le soir, le vent tombe et reprend de plus belle vers 5 ou 6 heures du matin.

FAUNE. — Tant que l'on se trouve dans la forêt, les singes abondent; parmi ceux-ci le fameux soko, un chimpanzé de grande taille, d'une variété qui semble particulière à ces régions et qui souvent a été pris pour le gorille.

Dans la plaine, les antilopes, les buffles et partant les léopards pullulent. Le massif rhinocéros fait trembler le sol de l'Urua et dans les grands marais du Moëro des troupeaux innombrables d'éléphants ont trouvé une retraite sûre.

Les oiseaux sont nombreux; dans les rivières, les poissons à la chair savoureuse existent à profusion; l'hippopotame et le crocodile abondants dans le Lomami, semblent s'être fait du lac Tanganika leur domaine de prédilection. Comme particularité, le perroquet gris à queue rouge ne dépasse pas le Tanganika et fait même l'objet d'un grand commerce vers la côte orientale.

Le pays des plaines est plus favorisé au point de vue de la faune domestique que celui des forêts; on y rencontre des bœufs de deux espèces : le zébu de la côte orientale, très commun, et le bœuf du Ruenda avec de très longues cornes excessivement pesantes. Les moutons ont une queue formant un large appendice pouvant donner 2 livres de graisse.

Les chèvres du Manyema sont plus étoffées que les espèces minces à longues jambes des bords du lac. Tous les Européens connaissent les poules des Falls, introduites par les Arabes, plus grandes et plus haut perchées que celles du Congo.

PRINCIPALES PEUPLADES

Nous avons fait allusion, dans la préface de ce chapitre, au profond bouleversement provoqué par les invasions, venant de l'est, chez les peuplades de la région. Affolées de peur, des tribus entières ont émigré devant l'ennemi ; d'autres se sont soumises pour se fusionner avec l'envahisseur; de là une difficulté plus grande que partout au Congo pour retrouver les différentes peuplades qui jadis s'étaient partagé le pays.

L'on peut séparer actuellement les Vuaregga, les Vuanyema, les Vuakusu et les Vuarua, Vuagoma, Vuagua; les Vuagenia, riverains du Lualaba, les Vuakumu, envahisseurs, enfin les Vuarungu, et Vuarundi, parmi les riverains du Tanganika.

Le préfixe vua indique le pluriel de gens; ainsi l'on dit un Mrungu et des Vuarungu ; le préfixe m, qui indique le singulier, se prononce um; les préfixes u ou ma veulent dire pays : Ugua, Manyema, pays des Vuagua et des Vuanyema. Le préfixe ki signifie langue : les Vuakusu parlent le kikusu. Telles sont les règles de langage pour les Vuasuahili qui parlent le kisuahili, règles que nous avons exceptionnellement admises pour cette région.

Les VUAREGGA habitent l'Uregga ou pays des forêts, à l'est du Congo, en aval de Nyangwe. Ils ont le teint noir, plus foncé que celui des Vuakumu et sont extrêmement cannibales. Le costume des hommes est agrémenté par devant et derrière de peau de civette ou de singe.

Les VUANYEMA ont le type éthiopien comme dans l'Uganda; les hommes sont bien tournés, ils ont de beaux traits, la peau est d'un brun clair; les femmes sont extrêmement jolies, admirablement faites, aux manières engageantes pleines de charme; elles sont douées d'une chevelure abondante. Le Manyema est situé au nord de la Lukuga qui le sépare de l'Urua; il est bordé à l'ouest par le Congo.

Les VUAKUSU, que l'on connaît aussi sous le nom de Batetela et qui s'appellent eux-mêmes des Vuafuluka, appartiennent aux peuplades si intéressantes des Vuasongo et comprennent les Basongo-Meno, occupant le pays depuis le Sankuru jusqu'au Congo-Lualaba.

Delcommune dit, en parlant d'eux : Ces indigènes indépendants et belliqueux constituent une des plus belles races que j'ai vues en Afrique. Ils sont grands et bien faits, les yeux sont bien fendus, le nez aquilin, la physionomie est des plus agréables. Ils portent les cheveux très longs et en font des coiffures savamment édifiées. Paul Lemarinel n'est pas aussi enthousiaste; il convient que les hommes ont les traits réguliers, mais ajoute qu'ils ont l'air stupide avec leurs grosses lèvres entr'ouvertes, laissant remarquer l'absence des incisives supérieures.

Pour les femmes, on trouve les mêmes différences d'appréciations; cependant Gillain les dit être les plus belles négresses qu'il ait rencontrées; il est du reste probable que certains villages sont plus favorisés que les autres et que leurs habitants peuvent causer meilleure impression aux voyageurs. Toujours est-il que les Batetela ou plutôt Vuatetela sont des guerriers hardis et vigoureux et qu'ils ont su résister victorieusement aux Arabes.

Les riches VUARUA habitent au sud de la Lukuga; ils appartiennent à la grande nation des Baluba. C'est une population fort belle et vaillante, très dense, ayant toutes les dispositions artistiques de leurs congénères du Kassaï. Cameron s'étend longuement sur les qualités de ces indigènes qu'il a visités du temps où ils formaient le royaume du fameux Kasongo dont la résidence était à Kilemba, près du lac Kasali.

Les VUAGENIA habitent les rives du Congo depuis les Falls jusque Nyangwe. Population superbe, riche, très dense, très industrieuse; ce sont les pêcheurs du fleuve. Les hommes vuagenia, imitant les Vuakusu de l'intérieur avec lesquels ils sont en contact aux Falls, se sont percé la lèvre supérieure et y passent volontiers une petite corne d'antilope.

En aval des Vuagenia habitent, entre le Lomami et le Congo, les VUABIRA intelligents, aux traits réguliers, à la taille petite. Leur poitrine est tatouée et leurs oreilles percées. Très secs et très agiles, ce sont des chasseurs consommés. Ils ressemblent aux Vuakumu.

Plus en aval encore, l'on rencontre les LOKERE affreusement



VILLAGE VUAGENIA

tatoués. Hommes et femmes ont les oreilles et les lèvres percées. Tobback en a vu ayant à la lèvre supérieure un pelele de la grandeur d'une pièce de cinq francs et des oreilles pendant jusque près de l'épaule.

Les VUAKUMU s'étendent des Stanley-Falls jusqu'à la Semliki; originaires de l'Uganda, ils ont apporté avec eux tous les traits qui caractérisent les populations d'au delà des lacs. Leur type éthiopien leur donne un aspect supérieur à celui des négroïdes ordinaires. Ils n'ont pas de tatouages sur la figure, mais les femmes se distinguent par la hideuse coquetterie qu'elles ont de s'introduire un disque

d'ivoire ou de toute autre matière pour agrandir un trou percé dans la lèvre supérieure. L'usage du « pelele », c'est ainsi que l'on appelle cet ornement, est connu dans tout le pays des lacs, surtout vers l'est et aussi dans le bassin occidental du Nil ; on l'a retrouvé dans le Haut-Ubangi, mais moins accentué.

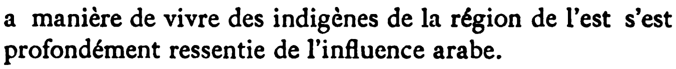
Les VUARUNGU forment un peuple farouche et très laid ; ils se percent la lèvre supérieure, ainsi que nous l'avons dit pour les femmes vuakumu, et agrandissent l'ouverture, écrit Livingstone, de manière à ce que la bouche dépasse le nez, ce qui leur donne une ressemblance avec le canard.

Les VUAGUA, parents des Vuarua, se distinguent par leur haute coiffure relevée par tout un échafaudage de fils de fer et de baguettes. Il est peu de régions où l'industrie soit plus active que dans le Vuagua.

Les VUAGOMA parlent la même langue que les Vuagua.

Les VUARUNDI habitent toute la vallée inférieure de la Ruzizi ; ce sont d'habiles cultivateurs.

MŒURS ET COUTUMES



La manière de vivre des indigènes de la région de l'est s'est profondément ressentie de l'influence arabe.

Aux aliments habituels de la région du manioc se sont ajoutés ceux de la région des graines. En certains points la banane plantain fait la base de la nourriture indigène, chez les Vuakusu du nord notamment et ces indigènes ont sous ce rapport quelque analogie dans leur manière de vivre avec les Mongo des rivières de l'équateur, dont ils sont voisins du reste. Le maïs forme la nourriture habituelle des Vuanyema. Dans les villages manyema qui forment une large rue, se trouve, suivant l'axe de celle-ci, une plate-forme d'argile battue supportant un énorme tronc d'arbre dans lequel sont creusées un certain nombre d'augettes, de manière que plusieurs femmes puissent à la fois venir y broyer le grain. Ailleurs on emploie le MORTIER et le PILON de bois ou d'ivoire dont le modèle est connu de toute antiquité. Les femmes de la contrée sont d'une grande adresse à tourner les POTERIES ; lorsque celles-ci ne servent pas, on les suspend à l'intérieur des huttes en même temps qu'une foule d'autres objets.

Dans le Lomami et le Lualaba, comme en beaucoup de points du Congo, principalement aux endroits marécageux, on fabrique le sel avec les herbes de rivières appelées « pistia ». En plusieurs endroits cependant, près de Nyangwe et dans le Marungu, on exploite les sources salées dont le produit est de beaucoup préférable.

Tous les indigènes fument, les Vuanyema prisent le tabac; il est probable qu'il existe chez les Vuakusu des fumeurs de chanvre. Livingstone relate que les « Bakouss », peut-être les Vuakusu, font usage du café qu'ils parfument à la vanille; nous ne savons pas que cette assertion ait été confirmée dans le même sens, mais Gillain dit que les Batetela plantent le caféier dont ils mangent la pulpe du fruit. La graine servirait comme antifébrile.

Le vin de palme et la bière de bananes sont les boissons les plus communes du pays.

Une étrange coutume qui existe également, paraît-il, en d'autres points du Congo et qui est en honneur à Java, est celle de manger de la terre. Voici comment Bodson relate la rencontre qu'il a faite de mangeurs de terre à l'est des Stanley-Falls :

« J'ai rencontré parmi les indigènes, disait le voyageur, des mangeurs de terre, surtout des femmes et des enfants; leurs membres grêles, leur ventre proéminent et disproportionné attirent l'attention; leur face blême et leurs yeux éteints, blanc jaunâtre indiquent suffisamment le degré de dépérissement et d'abrutissement auquel ils sont arrivés à la suite de cette funeste habitude. En voyant une femme qui rognait un morceau de poterie, — en argile séchée — je lui fis demander pourquoi elle mangeait cela :

Elle me répondit qu'elle avait mal à l'estomac et qu'elle éprouvait du soulagement en mangeant de la terre. »

Les Vuakumu font usage d'un objet peu connu au Congo : l'ÉVENTAIL en forme d'écran japonais pour activer le feu; il est en feuilles, grossièrement cousues ensemble par des lianes.

D'habitude, les indigènes de la région sont industrieux; il paraîtrait que les petits PANIERS polychromes, en paille ornée de minces bandelettes de cuir teint, sont l'ouvrage des Vuaregga. Ces mêmes Vuaregga, s'ils ont ces qualités artistiques à leur actif, sont en revanche d'un cannibalisme repoussant. Les Vuanyema sont d'excellents tisserands; leurs TISSUS d'herbes, teints et rayés de couleurs : noir, brun, marron, jaune, sont très recherchés; les Vuakusu savent, au moyen d'acides végétaux, tacher la teinture et former ainsi des dessins divers ayant une certaine analogie avec les dessins, faits à la cire, des étoffes indiennes. Ces indigènes font d'énormes PAGNES qui leur entourent huit et dix fois le corps, constituant un jupon encombrant dont la partie supérieure retombe en bouffant au-dessus de la ceinture. Les Vuarua se ceignent la taille de peaux de bête; chaque clan adopte la dépouille d'un animal spécial.

Il s'en faut que partout le costume soit aussi important : les hommes, surtout ceux de la forêt, n'ont qu'une étoffe souple de figuier passant entre les jambes et à laquelle on ajoute, si l'on en possède, une ou deux peaux de bêtes; les femmes se trouvent suffisamment protégées par un modeste carré d'étoffe.

Dans le Marungu les indigènes savent confectionner des tissus de coton.

L'art de se coiffer est poussé jusqu'à l'absurde, dit Stanley, dès que l'on entre en contact avec les premières populations aborigènes du Manyema. Les Vuagua, qui s'édifient des coiffures d'un style superbe, emploient des épingles de bois sculpté et de fer. Les femmes vuayema ont de gros chignons comme les Mangbettu; les hommes empâtent leur coiffure d'argile, de teinture et d'huile et en font des édifices d'une grande malpropreté. Le BONNET se voit dans la forêt; il est en peau de singe ou de chèvre, en fibres chez les Vuakumu. La peau de léopard est l'apanage des chefs et c'est là un usage répandu dans presque toute l'Afrique.

Les Vuakusu, qui raffolent des ornements, se font des coiffures chargées de cauris, des ceintures de perles adroitement enfilées;



MARCHÉ A NYANGWE

ils possèdent aussi d'immenses BONNETS DE PLUMES rouges de perroquets.

Ainsi que tous les autres indigènes, les Vuakumu portent des COLLIERS et des BRACELETS; aux vieilles femmes sont réservés ceux en DENTS DE SANGLIERS. Aux oreilles, vieilles et jeunes mettent aussi des BOUCLES agrémentées de dents d'animaux. Les habitations sont circulaires dans le pays des plaines ; à la frontière du Manyema elles deviennent rectangulaires, pour conserver cette forme jusqu'à l'Atlantique. Les maisons du Manyema ont leurs murs en pisé, les toitures recouvertes de feuilles ou de chaume; elles sont disposées en longues rues aux extrémités desquelles se trouvent des hangars pour réunions publiques. Le long du Lomami, existent des cases collectives complètement en paille; dans l'Urua

et chez les Vuakusu, la maison a le même type que celle du Sankuru, sorte d'intermédiaire entre les deux types d'architecture, base carrée, toit circulaire; seulement les murs sont en pisé.

Le petit lac Mohria, non loin des sources du Lomami, donne asile à un village lacustre. Les huttes, dit Cameron, bâties sur des plates-formes construites sur pilotis, s'élèvent à six pieds au-dessus de la surface de l'eau. Quelques-unes de ces demeures sont carrées, les autres de forme ronde.

Dans presque tous les villages, et spécialement dans l'Urua, les cases de chefs sont beaucoup plus luxueuses que celles des autres indigènes; pour les orner, les architectes noirs déploient toutes les ressources de leurt art, sculptent les encadrements de portes, dessinent sur les murs des ornements polychromes originaux.

Le mobilier se compose de SIÈGES, très travaillés dans l'Urua où l'on en voit même qui sont soutenus par un ou deux personnages sculptés représentant des femmes; les Vuakusu font des sièges couverts de peaux de léopards, garnis de cauris et de cuivre. Dans la forêt, on trouve des sièges-canapés pour plusieurs personnes et aussi un TABOURET tiré de la branche fourchue d'un arbre.



Les Vuagenia sont des pêcheurs hardis qui établissent, principalement dans les rapides, de considérables installations afin de placer leurs nasses dans lesquelles les poissons sont entraînés par la violence du courant. Les riverains du Tanganika, peuple presque amphibie, sont excellents nageurs, canotiers habiles, vigoureux ichtyophages. Ils fabriquent de grossiers hameçons et pêchent au piège, au filet, à la torche. Les chasseurs tendent de multiples pièges; les Vuakumu confectionnent des COLLETS de toutes dimensions, en fibres de piassava, depuis ceux destinés aux écureuils jusqu'à ceux qui doivent capturer les antilopes.

Hommes et femmes cultivent la terre chez les Vuagenia; les Vuakusu sont plus cultivateurs encore; les forgerons savent fabriquer des HOUES, des HACHES destinées aux travaux du sol.

Les Vuagenia se creusent d'immenses pirogues, les plus grandes de celles qui sillonnent le Congo; Stanley parle d'un canot de plus de 27 mètres de longueur. Les pagaies, très longues où les eaux sont calmes, deviennent petites lorsqu'elles doivent servir à naviguer dans les rapides. Les Vuarua sculptent avec un fini étonnant la

palette et le manche de leurs PAGAIES; ils travaillent du reste le bois avec la même adresse que les gens du Kassaï, tout en ayant d'autres modèles, communs aux peuplades du Tanganika dont l'amour de la sculpture est aussi l'un des traits remarquables.

Les marchés de Nyangwe sont célèbres. Les jours où ils ont lieu, dit Cameron, on voit dès le matin les canots apparaître dans toutes les directions; ils sont chargés à couler bas d'individus amenant des esclaves, apportant de la poterie, de l'huile de palme, de la volaille, du poisson, des fourmis blanches grillées, des escargots, du sel, de l'étoffe, des fruits, des légumes : tous les produits de la contrée.



Arrivés au débarcadère, les canots sont tirés sur la grève, les hommes prennent les pagaies et se rendent à loisir sur la place, laissant les femmes apporter les marchandises : de lourdes charges, enfermées dans d'énormes hottes, maintenues sur le dos des porteuses à l'aide d'une courroie passant sur le front.

Dans le marché, les hommes vont et viennent, la plupart ne s'occupant de rien; les femmes, au contraire, appliquent toutes leurs facultés à la besogne du jour ; dès qu'elles ont choisi l'endroit où elles veulent s'établir, elles mettent bas leur hotte et arrangent le contenu devant elles; puis la marchande s'accroupit dans la hotte couchée où elle produit l'effet de quelque mollusque d'un genre extraordinaire, sa hotte lui servant de coquille et préservant sa délicate personne du contact de la terre humide.

Ces marchés ont lieu tous les jours sur quelque terrain neutre ; pendant qu'ils se tiennent, toute guerre est suspendue. C'est dans le pays une grande institution ; parfois trois mille personnes sont réunies et en règle générale ils aiment mieux vendre ou acheter au marché qu'au village ou ailleurs.

Les monnaies étaient jadis des loupes de fer étirées aux deux bouts et l'on rencontrait la croix de Saint-André en cuivre, du Katanga.

La SAGAIE du pays est légère, élégante, ornée d'une partie renflée à l'extrémité de la hampe ; les Vuarua trouvent moyen d'y appliquer quelques motifs de sculpture. La LANCE est plus rare dans la forêt où la FLÈCHE est l'arme de prédilection. Le BOUCLIER est presque toujours en bois, grand ou petit, travaillé ou grossier, suivant les aptitudes esthétiques de leur propriétaire. Du Lualaba au

Lomami des indigènes ont des lances à dard durci ; chaque guerrier possède une gerbe de ces lances, outre le bouclier.

Les Vuanyema ont un COUTEAU avec fourreau en bois garni de clochettes et d'ornements divers ; les Vuakusu possèdent des poignards élégants, à manche de cuivre, placés par deux ou trois dans le même fourreau.

Les HACHES peuvent compter parmi les objets les plus remarquables de la région ; ce sont les Vuakusu du Malela qui forgent ces fers superbes incrustés de cuivre, un des plus jolis travaux du fer au Congo.

Les indigènes de la forêt, nous l'avons déjà vu à diverses reprises, croiraient ne pas pouvoir se rendre au combat sans être couverts de peintures les plus diverses. Stanley dit de l'un d'eux : « La moitié du corps était peinte en blanc, l'autre en rouge, le tout barré de noir et d'un aspect diabolique. »



Les Vuagua sont extrêmement cérémonieux; comme certaines peuplades du Kassaï, ils se frottent de la terre sur le corps quand ils paraissent devant une assemblée.

Au Manyema les indigènes comprennent les droits de l'hospitalité et accordent aux étrangers le libre usage de leur habitation. Les chefs rendent des lois sévères et bien que leur fortune soit modeste et leur suite peu considérable, ils exigent de tous le plus profond respect, ont une étiquette rigoureuse et ne sortent jamais sans être accompagnés d'un tambour qui bat de son instrument avec une habileté due à une pratique continuelle.

Chez les Vuakusu et les Vuarua, les chefs punissent leurs sujets par des mutilations. Lemarinel, voyageant le long du Lomami, remarqua quelques hommes auxquels on avait coupé les oreilles ; il en vit même un qui n'avait ni oreilles, ni nez, ni mains et qui paraissait se porter bien malgré ces horribles mutilations.

Kasongo, qui était un chef aimé et réfléchi, abusait des coutumes les plus grotesques et les plus incroyables, qui semblent tenir singulièrement au cœur des monarques nègres. Une chose assez remarquable, dit Delcommune, c'est la façon dont ce roi rend la justice ; un de ses sujets a volé, il aura la main coupée, les deux si le vol est grave ; un malheureux a été surpris écoutant une conversation royale, on lui coupe une oreille ; un pauvre diable, dans une campagne, a détalé trop promptement devant les flèches ennemies, on lui retranche un pied..... et ainsi à l'avenant.

Au Manyema la danse est, paraît-il, une des prérogatives du pouvoir. Quand un chef se sent en veine chorégraphique, il choisit dans la foule une jeune et jolie femme, lui fait vis-à-vis et tous les deux gesticulent et se tortillent d'une façon curieuse, au bruit des tambours que bat vigoureusement l'orchestre. Si la danseuse est une jeune fille, l'invitation du chef équivaut à une demande en mariage et il en résulte souvent de grandes complications.

Les instruments de musique sont relativement perfectionnés. On rencontre le « zeze », MANDOLINE ARABE employée dans toute l'Afrique orientale, le xylophone connu dans l'Ubangi et chez les Azande, au nord, chez les Bakuba et dans le Kwango, au sud. Les TROMPES abondent sur le Lualaba et les TAMBOURS et TAMS-TAMS de toutes formes et de toutes dimensions sont indispensables aux indigènes de l'est comme à ceux de toute l'Afrique. Les Vuakumu, outre les instruments usuels, s'accompagnent en dansant avec des CASTAGNETTES et des SIFFLETS.



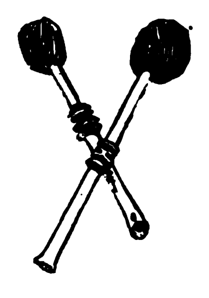
Le fétichisme est toujours l'unique religion des indigènes; les FÉTICHES représentant la figure humaine sont communs. Un peu avant d'arriver à l'Aruwimi, Stanley descendit au village d'Usimbi et vit au centre de ce qui semblait être une rue principale une statue de bois représentant un homme barbu. Cette image naïve était abritée par un toit conique que supportaient neuf défenses d'éléphants dressées sur une plate-forme d'argile battue. La propreté de cette plate-forme prouvait que ce monument était l'objet de grands soins.

Dans tout le Manyema et dans l'Urua on rencontre de ces grossières idoles qui sont parfois réduites à des tas d'argile et auxquels on fait des offrandes. Ce sont des « bathatas » — pères des anciens — qui portent les noms de chefs décédés. Chaque indigène possède ses gris-gris, destinés à le préserver contre toute mauvaise aventure ; pour n'en citer qu'un exemple, les Vuakumu conservent, contre les morsures de serpents, un sac orné d'objets divers renfermant du mica, du ngula, des dents de serpents et des griffes de léopards.

Les populations des bois, si farouches, ont cependant un certain

culte pour les morts. Dans les villages forestiers de l'Uregga, les hommes, à la mort de leurs femmes, prennent le deuil en se mettant sur le visage une couche épaisse d'une pâte faite avec du charbon pilé. Dans beaucoup de contrées cette coutume se retrouve presque identique.

Les Vuakusu construisent, au-dessus de l'endroit où ils enterrent leurs morts, une petite hutte d'écorce remarquablement bien faite et tout à fait fermée; à l'intérieur se trouvent le lit et divers objets du mort; ces huttes sont à peu de distance des villages, rangées comme dans un cimetière.





LES ARABES

Pour terminer le chapitre sur la région de l'Est, il est indispensable que nous donnions quelques mots sur les Arabes qui y ont régné en maîtres jusqu'à la campagne glorieuse qui délivra la contrée de ces esclavagistes.



Il y a une quarantaine d'années, quelques jeunes gens énergiques et intelligents quittèrent Mascate, leur patrie, pour Zanzibar. Parmi eux se trouvaient le grand-père de Tippo-Tip, le père de Muini-Moara et Kibonge. Cette jeunesse débarqua d'abord à Bagamoyo, où elle se livra au commerce, puis s'enfonça dans l'intérieur, cherchant toujours de nouveaux territoires pour se procurer de l'ivoire et des esclaves. Leurs étapes successives furent Tabora et Udjiji et vers 1863 Muini-Moara et le grand-père de Tippo-Tip s'installèrent à Nyangwe.

Dès cette époque les bandes arabes firent des incursions jusqu'au Lomami; Tobback, à qui sont dus la plupart de ces renseignements, affirme qu'avant le passage de Stanley, les Arabes étaient allés aux dernières chutes du Lualaba et jusqu'à l'Aruwimi, d'où ils avaient été repoussés.

Prévoyants, les Arabes organisent les marches avec soin; d'étape en étape, à jour fixe, les indigènes apportent les produits de leur industrie et de leur culture et les caravanes commerciales ou guerrières ont ainsi la certitude de pouvoir se ravitailler.

Tous les centres arabes constituent de florissantes plantations; certains Arabes se consacrent exclusivement à la culture; ils ont introduit une foule de produits utiles : riz, haricots, pois, café, sorgho, millet, citronnier, oranger, goyavier, manguier, papayer, etc. Chèvres, moutons et bétail ont été amenés par eux, ainsi que divers gallinacés.

Les Arabes emploient à leurs plantations de véritables armées

d'esclaves, qu'ils se sont du reste procurés par les moyens que l'on sait; ces plantations sont admirablement entretenues.

Le menu de l'Arabe, même de celui qui occupe un haut rang, n'est pas fort compliqué. A l'heure du repas on apporte d'abord un pot d'eau dont chacun vient se faire asperger la main droite, puis viennent les différents mets; d'habitude un immense plat de cuivre sur lequel se trouve du riz mélangé de curry, de clous de girofle, de noix de muscade, de piment indigène; la viande : des morceaux de mouton, de chèvre ou bien encore des poules bouillies, est placée à part. Parfois on jette dans ce mélange des conserves achetées aux factoreries : sardines, viandes, etc.

Les chefs sont assis sur des coussins, le plat est posé par terre et chacun y plonge la main droite et mange avec les doigts, sans jamais se servir de la main gauche, qui est impure.

Les reliefs sont jetés sur un second plat. Lorsque les chefs sont rassasiés, l'immense récipient passe aux convives de moindre importance, puis aux nyamparas, aux chefs des esclaves, etc.

Parfois, on sert un second plat, du poisson bouilli et arrosé d'huile de palme; puis défilent une suite de mets recherchés et bizarres assaisonnés d'eau de Cologne, de peau d'Espagne, d'opoponax ou d'autres parfums.

Après le repas, circule un bassin où on se lave les mains, puis on se rince la bouche. Il est de politesse élémentaire de paraître ravi du repas et de laisser voir que l'on est rassasié en faisant des éructations.

Les grands chefs se couvrent d'étoffes précieuses, de soie, de satin, de brocart, par-dessus lesquelles est placée une chemise blanche; à la taille est serrée une sorte d'ample robe des mêmes tissus fins ou, en voyage, un pagne. Tout cela d'une propreté éblouissante; Tippo-Tip, cependant, était toujours fort sale.

Ils portent, passées à leur ceinture, fort riches, des armes splendides, de fabrication orientale, artistement ciselées d'or et d'argent, enrichies de pierreries. Ils ont toujours ainsi une sorte de yatagan et un poignard. Leur coiffure est le turban ou la calotte zanzibarite. Les pieds sont chaussés de sortes de mules en bois, avec un piton saisi entre le premier et le deuxième orteil, ou de sandales. Leurs doigts sont chargés de bagues d'or, d'argent, parfois même avec des brillants; les métis ont des boucles dans les oreilles et même dans le nez.

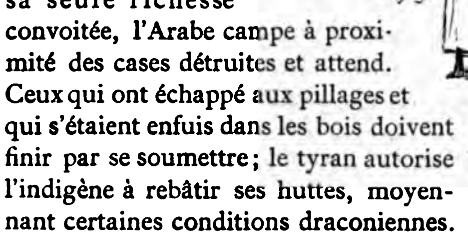
Quand les grands chefs voyagent, ils ont une suite de deux cent cinquante à trois cents personnes. Ils vont à pied, mais sont toujours suivis d'un hamac où ils s'étendent lorsque la fantaisie leur en prend. En route, ils logent sous la tente, mais dans leur lieu de résidence, ils se construisent des maisons en torchis ou pisé.

Au devant de leur habitation se trouve une grande véranda établie

sur piliers et appelée « barza ». Puis vient le corps du bâtiment suivi d'une grande cour bordée sur ses trois autres faces par les cuisines, les magasins et le harem du propriétaire.

Le barza est l'endroit où l'Arabe reçoit ses hôtes; il montre la plus grande répugnance à introduire un étranger dans sa maison même.

Dans la journée les Arabes se font des visites en montrant la plus exquise politesse et employant, pour s'aborder, les phrases les plus imagées : « Dieu vous envoie près de moi avec santé et bonheur » ; « Dieu vous accorde une sieste accompagnée de ses chants et de ses fleurs. »



Quand un Arabe pénètre dans une région neuve, s'il se trouve le plus fort il attaque les indigènes par surprise, au petit jour, massacre tout ce qui résiste, met la main sur les femmes et les enfants qui deviendront ses esclaves, s'empare de leurs marchandises et incendie leurs villages. Comme d'habitude l'indigène a enterré son ivoire, sa seule richesse convoitée, l'Arabe campe à proximité des cases détruites et attend. Ceux qui ont échappé aux pillages et qui s'étaient enfuis dans les bois doivent finir par se soumettre; le tyran autorise l'indigène à rebâtir ses huttes, moyennant certaines conditions draconiennes.

Si, en pénétrant dans une contrée, l'Arabe se sent trop faible, il se fait accepter par ruse, sème habilement la zizanie parmi les natifs et profite de la situation troublée pour asservir les malheureux imprévoyants. L'organisation de la conquête se fait rapidement : chef suprême, chef de district, nyampara, le moindre soldat placé en subsistance dans un village le tyrannise.

Les Arabes sont des négociants avides et intéressés. Les territoires occupés sont organisés avec méthode. Lorsque les indigènes ont été forcés de reconnaître l'autorité de leur oppresseur, qu'ils lui ont concédé le monopole de toutes les transactions, ils reçoivent en retour une certaine protection très intéressée.

Outre ces dispositions, l'Arabe sait, toujours par la force, assurer la facilité des communications dans son territoire. Le long des fleuves, il impose sa servitude aux piroguiers avec stations de relais; sur terre, des corvées analogues sont établies.

Ce système d'occupation explique comment une poignée d'hommes — il n'y avait pas cent cinquante Arabes purs au Congo lors de la guerre qui a détruit leur pouvoir — ont pu si longtemps tenir sous leur joug des pays plus grands que la France. Ils avaient su se créer autour d'eux des intérêts ; les enfants qu'ils avaient volés, élevés et dressés étaient devenus des nyamparas, qu'on appelait des « arabisés » et qui se signalaient surtout par leurs excès et leur cruauté.

Les Arabes du Congo ne font pas de prosélytisme. Le noir aime l'imitation; il copie très vite le costume, les habitudes, les mœurs de ses envahisseurs et il répète les formes extérieures du culte qu'il leur voit pratiquer, mais il n'y met pas la moindre conviction.

L'esclavage chez les Arabes, s'il est alimenté par d'affreuses razzias, a d'ordinaire un caractère patriarcal dès que le noir est réduit en servage ; mais une fois les nègres et les négresses devenus esclaves, ils ne tardent pas à se corrompre. Les femmes prennent goût aux orgies, à la vie dissolue qu'on leur fait mener ; les hommes deviennent des instruments sûrs pour satisfaire toutes les volontés et la cruauté de leurs maîtres.

Dans ses relations avec les esclaves, l'Arabe est d'une atroce sévérité. Tout ordre donné doit être immédiatement et passivement exécuté sous peine de châtiments corporels, de mutilations ou de mort ; les esclaves morts sont jetés à l'eau, rarement enterrés ; quand l'esclave est malade, comme il représente une certaine valeur, il est bien soigné au début ; si la maladie se prolonge ou est reconnue incurable, il est supprimé sans pitié.



RÉGION DU SUD

Auteurs consultés : *Arnot, Brasseur, Briart, Capello, Cornet, A. Delcommune, de Macar, G. de Macar, De Meuse, Diderrich, Francqui, Fromont, Gillain, Ivens, Jacques, Kund, P. Le Marinel, Parminter, Reichard, Stairs, Tappenbeck, Van Bredael, Wissmann, Wolf.*

Frise : *Kassaï. — Industries indigènes.*

... Certaines tribus se sont fait de véritables spécialités, tels les Zappo-Zap, dans les ouvrages en fer forgé et les Bakuba dans la fabrication des nattes.

Katanga. — Les troglodytes,
d'après Cornet.

... La plupart se logent dans des galeries très étendues creusées dans la montagne.

Les grands lacs.

... Il est vraisemblable que dans les siècles passés existaient au Katanga d'immenses mers intérieures dont le Moëro et le Bangwelo sont encore des vestiges.

Groupe : *Forgerons zappo-zap, de* DE RUDDER.

Les haches en fer ouvragé, travail des Zappo-Zap, peuvent concourir avec nos plus habiles ferronneries d'art.

Types d'habitations : *Hutte du Sankuru;*
Hutte du Katanga,
d'après Diderrich.

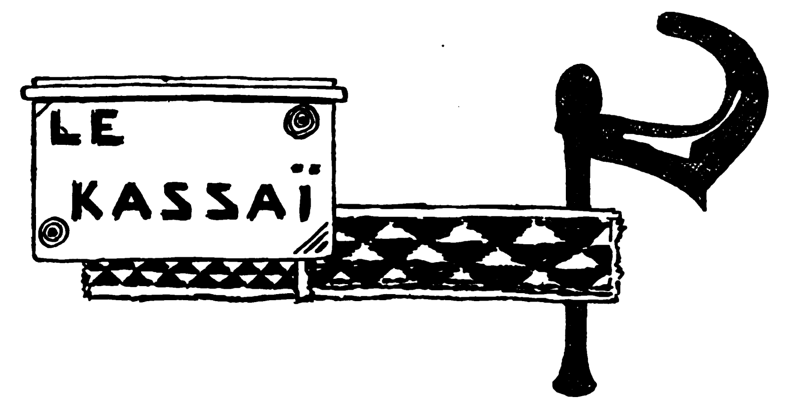
Grenier du Katanga,
d'après Diderrich.



Au sud de la grande forêt, à l'est des monts de Cristal, jusqu'aux sources du Congo et au bassin du Zambèze, habitent des peuples peut-être les plus intéressants de tous ceux de l'Afrique centrale. D'un niveau intellectuel très supérieur à celui des sauvages sylvains, plus pur que celui des habitants voisins de la côte, ils se distinguent surtout par des aptitudes artistiques et industrielles remarquables.

Si, au point de vue ethnologique, tout le sud du territoire congolais est assez uniforme, il n'en est pas de même au point de vue de l'aspect du pays, de la nature du sol, même de la faune. C'est la première raison pour laquelle nous avons divisé la région en deux parties : le « Kassaï » et le « Katanga ».

Le second motif qui a causé cette scission est que les provinces du sud-est ont été ravagées par des invasions modernes et que le caractère des naturels s'en est par suite profondément modifié.



Nous comprenons dans la région du Kassaï tout le bassin drainé par cette rivière, sauf cependant celui de son affluent le Kwango.

Vers le nord, au lac Léopold II et entre la Lukenye et le Sankuru commence la grande forêt, habitée déjà par des peuples sylvains formant la transition entre les indigènes des plaines et ceux des bois. Ils ont des premiers le sentiment du beau, des notions artistiques recherchées, et des seconds les mœurs sauvages et les coutumes barbares.

ASPECT DU PAYS. — La partie méridionale du bassin du Congo forme un immense plateau s'inclinant vers le nord, déchiré dans sa partie supérieure, c'est-à-dire vers le sud-est, par des ravines profondes, travail gigantesque des eaux.

Ce plateau, fortement mamelonné, est, sur toute sa largeur, traversé, à hauteur du cinquième parallèle, par une faille énorme, saut brusque de près de 120 mètres.

Cette faille limite la navigation dans toutes les rivières ; à peu près à la même latitude se trouve une série de chutes et rapides : Bena-Kamba dans le Lomami ; chutes Wolff dans le Sankuru ; chutes François dans la Lulua ; chutes Wissmann dans le Kassaï ; chutes Stéphanie dans la Djuma ; enfin les chutes François-Joseph dans le Kwango.

Les rivières, très nombreuses, qui drainent la région coulent d'abord vers le nord puis s'inclinent vers le nord-ouest pour venir toutes se réunir à peu de distance l'une de l'autre, formant ainsi une véritable « queue de cheval ».

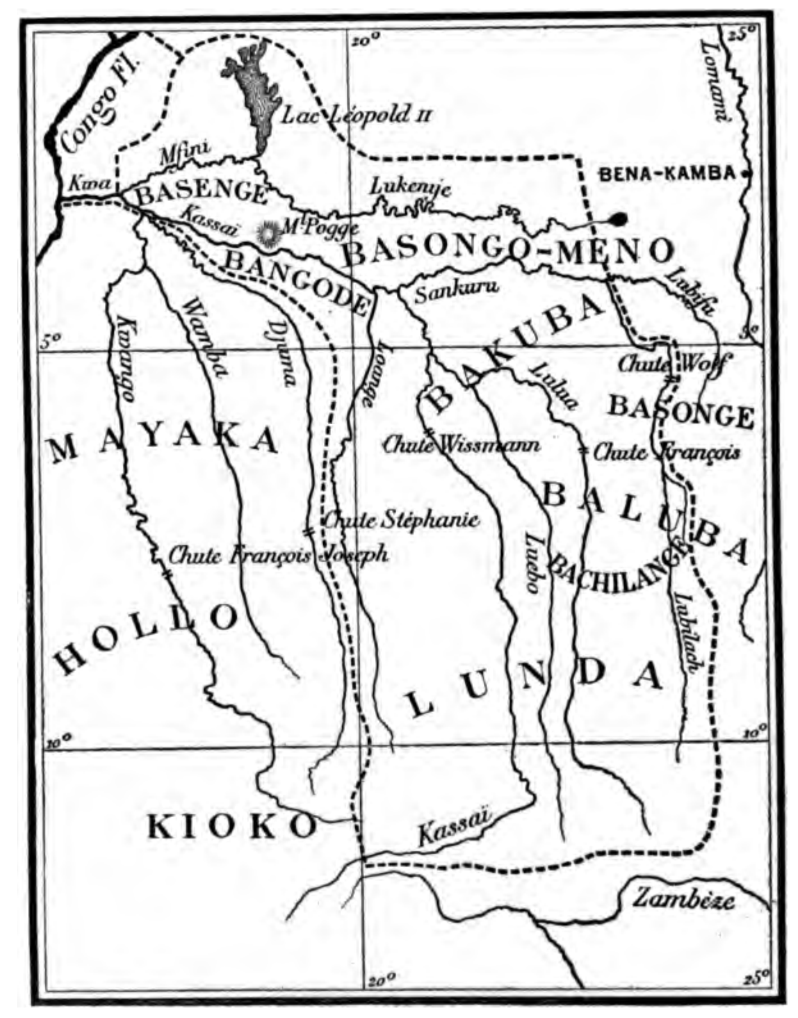
Ces rivières sont : le Kassaï et ses affluents de droite, la Lulua, le Sankuru et la Mfini ; de gauche, le Loange et le Kwango que nous n'englobons pas dans la région, ainsi que nous l'avons dit.

Le KASSAÏ, navigable sur plus de 800 kilomètres, est, comme importance, le deuxième affluent du Congo, l'Ubangi gardant la première place ; il a son origine non loin des sources du Zambèze, dans les contreforts est des monts de Cristal, au milieu de forêts entrecoupées de clairières. Il coule d'abord dans une superbe et fertile vallée dont les coteaux atteignent 500 mètres de hauteur. Son fond est pierreux, le courant rapide ; aux chutes Wissmann, il devient navigable et après le confluent de la Lulua, il s'élargit, entourant des îles nombreuses et pittoresques, devient une majestueuse rivière d'un aspect grandiose. Après avoir reçu le Sankuru, sa largeur, qui était de 800 mètres, atteint 1,500 et 2,000 mètres. Ses rives sont bordées de forêts vierges, remplies d'élaïs et de lianes, d'une végétation exubérante. Après le mont Pogge, la rivière se rétrécit ; au confluent du Kwango, elle forme un pool, large de près de 10,000 mètres, émaillé d'îles et de bancs de sable ; après l'embouchure de la Mfini, les arbres de la rive se font rares, la vallée est dominée par des hauteurs et l'embouchure du Kwa — nom que prend alors le Kassaï — est encaissée dans des murs d'argile et de terre rougeâtre au-dessus desquels croît une misérable végétation.

La LULUA vient aussi du pays des sources du Zambèze ; traversant d'abord un pays coupé de torrents aux gorges profondes, couvert de broussailles, pré-

sentant çà et là des clairières herbues : bois perpétuel et sans ombre; elle franchit des rapides, arrose un pays fertile et devient navigable un peu avant de recevoir le Luebo sur sa rive gauche.

Le SANKURU est le plus important des affluents du Kassaï. On a cru longtemps qu'il était le cours inférieur du Lomami; il aurait offert alors une voie de pénétration superbe vers le Katanga; mais ce que l'on avait pris pour le



Le Kassaï.

Lomami était le Lubefu et la partie initiale du Sankuru s'appelait Lubilach. Le Sankuru, comme beaucoup de rivières du Congo, est plus large dans son cours moyen que dans son cours inférieur et atteint parfois 3,000 mètres tandis qu'à son confluent, où il forme delta, il n'a que 600 mètres de largeur totale. Le Sankuru, ou plutôt le Lubilach, après avoir coulé dans une vallée évasée, s'encaisse dans des rochers à pic de 100 mètres de hauteur A environ 30 kilo-

mètres au sud de Pania-Mutombo, dit Cornet, et au niveau exact des chutes Wolff se présente un accident topographique remarquable. Brusquement et suivant une ligne dirigée est-ouest, le pays s'élève de 120 mètres environ, sans que la nature géologique change le moins du monde. Il y a là ce qu'on appelle une « faille », dont nous avons parlé plus haut.

La longueur du Sankuru est d'environ 1,400 kilomètres et il est navigable jusqu'aux chutes Wolff, à 800 kilomètres de son embouchure.

La MFINI est formée par la Lukenye et le déversoir du lac Léopold II. La LUKENYE sortirait, paraît-il, d'un lac; elle coule de l'est à l'ouest, parallèlement au Sankuru, est très sinueuse et présente de nombreux rapides. Ses rives sont parfois basses et inondables, parfois élevées et couvertes d'immenses forêts. Le LAC LÉOPOLD II déverse le trop-plein de ses eaux dans la Lukenye-Mfini par un chenal étroit; il a très peu de profondeur. Le long des rives où se montrent quelques îlots rocheux, la navigation est en tout temps très dangereuse; les pirogues indigènes ne s'y aventurent qu'avec crainte. A certains endroits, les plages sont formées d'un sable blanc; ailleurs se dressent quelques élévations allant parfois jusque 10 mètres de hauteur. Les rives nord-ouest principalement présentent d'importants marécages; la forêt s'avance jusqu'à la plage inondée.

Le LOANGE et la DJUMA sont deux rivières importantes dont le cours est sensiblement parallèle à celui du Kassaï. Ainsi que cette rivière, ils arrosent d'abord un pays montagneux, puis, franchissant la faille, traversent une contrée légèrement ondulée, couverte de plaines.

SOL. — Tout le sous-sol du pays est formé de grès tendre et friable; le sol est composé d'un mélange d'humus et de sable ferrugineux; la latérite se rencontre partout.

Dans le Haut-Lubilach, la géologie devient plus intéressante; on trouve notamment les schistes et les calcaires. La partie de cette région drainée par le Lomami est presque exclusivement occupée par les grès tendres du centre du bassin qui, en certains points, franchissent même le Lualaba (Manyema). Les grès tendres reposent sur le système des grès rouges feldspathiques, sur des formations primaires ou directement sur le granit. Ces diverses roches se montrent au fond d'un grand nombre de vallées qui entaillent toute l'épaisseur des grès tendres.

C'est du bassin du Lomami, et surtout dès qu'on a franchi le Lualaba, qu'on voit les formations anciennes se montrer à la surface et l'on passe ainsi aux massifs des grands lacs et du Katanga.

Le sol atteint son maximum de fertilité dans les régions occupées par les grès tendres recouverts généralement d'une couche de terre meuble riche en humus. Les pays occupés par les formations anciennes sont relativement moins productifs, mais il faut en excepter certaines plaines d'alluvion bordant les grandes rivières et qui peuvent se ranger parmi les plus riches du bassin.

Chez les Bankutu du Bas-Kassaï, il y a énormément de cuivre.

L'abondance des matières humiques, principalement dans la région forestière, donne à l'eau des rivières une couleur de café sans lait remarquée à propos de tous les cours d'eau de l'Équateur, du lac Tumba, du lac Léopold II et de la Mfini-Lukenye. La teinte de ces eaux contraste singulièrement avec l'aspect blanchâtre qu'ont les affluents de la rive gauche du Kassaï.

FLORE. — En parcourant le pays de l'ouest à l'est, on constate la présence de bois de plus en plus compacts. Dans le Kwango, on ne rencontre pour ainsi dire que des savanes; cinquante pour cent du territoire sont boisés au delà du Kassaï et bientôt l'on pénètre dans la forêt ininterrompue qui ne finira que bien loin au delà de l'Équateur et de l'Aruwimi.

Le pays est en général excessivement fertile; grâce à des conditions climatériques spéciales les cultivateurs baluba font jusque trois récoltes de maïs et d'arachides annuellement. A l'est du Sankuru, comme vers les hauteurs du Zambèze et des monts de Cristal, le sol est plus aride. Le palmier élaïs croît en abondance incroyable dans le Sankuru et vers le Lomami, chez les Bakusu, où on en voit des forêts entières, plantées probablement. Il faut noter que là où ce palmier précieux existe les populations sont presque toujours dans l'aisance, l'huile de palme constituant une véritable richesse pour les indigènes. Le borassus se rencontre vers l'ouest. On signale également le raphia aux énormes régimes et le dattier sauvage; quelques rares fougères arborescentes dans les vallées encaissées.

Aux bouches du Kassaï se dressent les derniers baobabs : ces géants de l'Afrique occidentale.

Le coton abonde dans la Lukenye où les naturels connaissent l'art d'en faire des tissus. Le tabac et le chanvre sont fumés par les indigènes; Laurent a trouvé dans le Sankuru un café sauvage à très petites graines qui se plairait spécialement dans les terrains sablonneux; on parle d'une variété de vanille et il faudrait rappeler pour terminer, l'innombrable série de plantes utiles dont le kola, le long des rives du Kwa, le safou, au lac Léopold II, etc.

CLIMAT. — Le climat est relativement sain, particulièrement dans le sud; la chaleur, supportable; les nuits, fraîches; on a constaté des températures de 6 degrés à 6 heures du matin.

Il y a deux saisons sèches et deux saisons de pluies, mais celles-ci ne sont pas nettement caractérisées, car il tombe de l'eau toute l'année entre le Kassaï et le Sankuru, circonstance particulièrement favorable aux cultures. Sauf dans cette zone boisée, partout ailleurs il y a une saison sèche qui dure au moins cinq mois, souvent six ou sept.

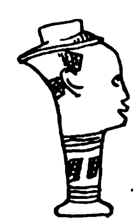
A part la fièvre paludéenne et la variole, malheureusement à l'état endémique intense, il n'existe pas d'autres maladies dans la contrée.

FAUNE. — En tête de la faune du pays, il faut citer les éléphants, nombreux sur la rive gauche du Kassaï. Leur émule en taille, l'hippopotame, est abondant au point d'interrompre parfois la navigation dans les rivières. Il faut remonter vers les hauts plateaux herbus pour rencontrer d'immenses troupeaux d'antilopes et de buffles; les carnassiers sont rares.

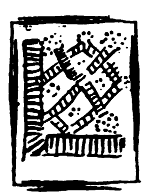
Dans les rochers des rives abruptes du haut Sankuru, d'innombrables bandes de perroquets gris à queue rouge ont établi leurs nids.

Parmi les poissons se trouve le poisson électrique; enfin, les insectes se distinguent par leur nombre et leur variété.

Les animaux domestiques sont relativement abondants. Les pâturages se prêtent à l'élevage du gros bétail qui, introduit par le Lunda, est aujourd'hui répandu partout, ainsi que les chèvres, moutons, porcs, poules, pigeons, chats et chiens, ces derniers représentés chez les nains batua par une espèce de lévrier employé à la chasse.



PRINCIPALES PEUPLADES



e Kassaï est très peuplé, comme la plupart des territoires bordant la grande forêt; le Sankuru passe pour être la région la plus peuplée de l'Afrique centrale, on y rencontre d'immenses agglomérations. Les indigènes sont en général pacifiques et hospitaliers; exception est faite pourtant pour ceux ayant comme domaine la forêt sauvage.

Parmi les peuplades principales, on distingue les Balunda, les Baluba, les Bakuba, les Basongo-Meno, les Bangode, les Basenge et une série de tribus habitant le bassin de la Lukenye, semblant, près du confluent de cette rivière, être des Bateke; plus haut ressemblant aux Balolo des rivières de l'Équateur. Il faut aussi mentionner les Kioko, race envahissante d'habiles commerçants, nombreux dans les villages au sud du Sankuru, et les nains Batua, vivant au milieu des Bakuba et des Basonge.

Les BALUNDA occupent la région des sources du Kassaï et s'étendent à l'est jusqu'au Lualaba au de là duquel ils se mêlent avec les Vuarua. Ils habitent le Lunda, ancien empire du Mutua-Yamvo, démembré depuis la mort de son chef Muteba.

Les Balunda sont un peuple pacifique et hospitalier; ils sont de forte taille, ont le teint clair, les lèvres peu épaisses.

Les femmes se tatouent le corps, affilent en pointe leurs incisives supérieures et arrachent celles d'en bas. A l'inverse de ce qui se passe chez nous, elles se rasent la tête, tandis que les hommes portent toute leur chevelure et s'attachent à l'arranger avec art.

Les grands personnages compriment la partie postérieure de la tête de leurs enfants, de manière à donner une forme monstrueuse au crâne.

L'ancien empire du MUTUA-YAMVO avait une organisation politique toute spéciale qui pouvait être comparée à celle d'un État féodal européen du moyen-âge. Le chef était élu par un certain nombre de grands électeurs; avec lui régnait une femme célibataire dont l'assentiment était nécessaire pour donner force de loi aux décisions du chef de l'État. A chaque nouveau règne, la résidence du roi était autre; elle ne pouvait toutefois être établie ailleurs que dans un certain pays compris entre deux rivières, affluents de droite de la Lulua.

Les Balunda, quoique présentant des idées sociales avancées, sont peu industrieux. Ils font sans doute ethnologiquement partie des mêmes peuplades que celles qui habitent au sud du lac Moëro.

Les BALUBA, peuple de penseurs, pour répéter cette qualifica-

tion de Wissmann si vraie et si souvent employée, se distinguent par leur curiosité intelligente et la tournure réfléchie de leur esprit, qualités qui les placent au premier rang de la race bantu. Ils forment un peuple immense, habitant le bassin moyen de la Lulua, celui du Sankuru et s'étendant au delà du Lualaba jusqu'au lac Tanganika et jusqu'au Katanga. Ils sont venus du pays situé aux sources du Lualaba. Les Bachilange, les Zappo-Zap ou plutôt les Beniki, les Basonge, les Balindi sont des Baluba.

Comme le Lunda, le pays des Baluba, qui formait jadis un important royaume, est aujoud'hui démembré.

Entre les tribus baluba que nous venons d'énumérer, existent certaines différences au point de vue physique, mais elles sont toutes remarquablement intelligentes et se distinguent par un esprit de cordialité et de générosité bien rare chez les nègres.

Les BACHILANGE, nom qui paraît avoir appartenu aux aborigènes du pays qu'ils habitent, sont artistement tatoués par tout le corps; leur taille est ordinaire, plus petite que celle des Baluba proprement dits. Du reste, selon Reclus, les tribus bachilange sont fort mélangées : les unes sont encore sauvages, tandis que les autres ont atteint un certain degré de civilisation.

Les BASONGE, les plus industrieux des Baluba, qui ont eu pour chefs célèbres Lupungu et Pania-Mutombo, habitent le pays à l'est du Sankuru et forment ces populations exceptionnellement denses auxquelles nous faisions allusion plus haut. Leurs villages sont parfois de véritables villes ayant jusque 10 et 15,000 habitants.

Les Basonge sont parmi les nègres, les plus beaux et les plus forts, quoique, au dire de Pogge, leur visage rappelle la face du dogue. Ils sont industrieux, contrairement aux Baluba qui sont plutôt cultivateurs tout en étant des guerriers émérites.

Depuis une trentaine d'années les Baluba ont contracté la triste habitude de fumer le chanvre, vice funeste qui conduit à la folie sinon à la mort. Les fumeurs de chanvre forment une véritable secte religieuse, connue sous le nom de « BENA-KIAMBA », fils du chanvre. Tous les Bena-Kiamba se disent frères et s'accordent mutuellement l'hospitalité.

Les BAKUBA diffèrent absolument de leurs voisins baluba par la langue et les mœurs. Suivant la tradition, ils sont venus du nord-ouest; aujourd'hui ils habitent la contrée comprise entre le Sankuru et le Kassaï, mais entre la Lulua et le Kassaï ils ont pris le nom de Bena-Luidi (1) et, comme signe distinctif, s'épilent complètement.

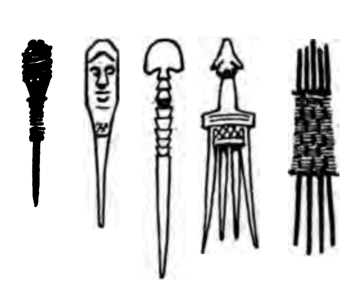
Les Bakuba, d'après G. de Macar, renient aujourd'hui leurs anciens frères. S'ils les rencontrent par hasard, ils leurs disent avec

(1) D'après Gillain les différentes familles des Bakuba prennent le nom de Bena suivi de celui du lieu où ils habitent.

mépris : « Retournez de l'autre côté de la rivière, vous qui avez abandonné les traditions de votre race. »

Les riverains de la Lulua s'appellent BAKETE ; on rencontre chez eux des Bakuba et des Baluba.

Les Bakuba sont excellents pagayeurs, très commerçants, pas guerriers, peu agriculteurs, mais très habiles aux métiers manuels ; ils forment une belle race ; les femmes, pourtant, sont trop élancées. Les hommes ne prisent guère le tatouage, tandis que celui-ci est très en honneur chez leurs compagnes qui ont le corps, les tempes et la nuque semés de lignes de pois. G. de Macar explique ce tatouage d'une façon bien singulière : En cas de céphalalgie, fréquente paraît-il, les indigènes font usage de la ventouse ; les traces laissées par les incisions sont des points de tatouage trouvés très élégants par les femmes, qui s'arrangeraient à être malades le plus souvent possible afin d'en être couvertes.



La coiffure des hommes est courte sur le devant et sur les côtés de la tête, longue et bouclée vers le sommet du crâne où elle forme un volumineux chignon surmonté d'un bonnet minuscule retenu au moyen d'une épingle, ou bien, chez les Bena-Luidi, enserré dans un anneau ciselé. On peut voir la reproduction de cette coiffure sur les objets de bois sculpté, dans la confection desquels excellent les Bakuba.

Les femmes ont la chevelure courte et même rasée.

Les BASONGO-MENO occupent toute la rive droite du Sankuru ; ils appartiennent, dit Gillain, à la nation des Batetela. Les hommes sont superbes, fiers et intelligents. Ils se liment toutes les dents en pointe et on les accuse d'être anthropophages. Ainsi que les Bakuba, ils travaillent avec art le fer, le cuivre, l'argile et le bois. Chose remarquable pour le Congo, ils se réservent le travail des champs et laissent aux femmes les métiers industriels et les soins du ménage.

Les BANGODE habitent la rive gauche du Kassaï en aval du Sankuru. Ils ont comme voisins d'outre-rive les BASENGE, — qu'il ne faut pas confondre avec les Basonge, — êtres d'une physionomie étrange : grands, le torse court reposant sur de longues jambes, ayant comme tatouage trois incisions à la naissance du nez et dédaignant les ornements. Leur chevelure est longue, partagée en son milieu et formée en tresses qui s'enroulent autour du cou, du menton et de la nuque. Leur figure est intelligente, méchante, diabolique et pourtant ressemble à celle des Européens qui se livreraient à un travail intellectuel.

Les Bangode sont moins avancés que leurs voisins de l'est tout en ayant des mœurs assez semblables.

A l'embouchure du Kassaï habitent les BABUMA, dont nous parlons ailleurs. En remontant la Lukenye, on rencontre successivement les Tomba, puis différentes populations, dont les Tollo et les Bayombe.

Les TOMBA ont comme tatouage deux cercles concentriques sur les tempes, rappelant ainsi les Mongo de l'Équateur. Les TOLLO ont du reste un langage semblable à celui de ces mêmes Mongo, mais leur tatouage diffère tout en étant analogue comme principe. Ils dessinent sur le front, entre les yeux, plusieurs lignes courbes et sur les côtés du visage une série de demi-cercles parallèles dont l'extérieur, partant du sommet de la tempe, aboutit au lobe de l'oreille, en passant par le coin de l'orbite. Un fétiche exposé dans la section montre ce tatouage.

D'après Jacques, le tatouage des tempes resterait le même pour tous, mais celui du front varierait suivant les sous-tribus.

Les Tollo sont très remarquables par leur longue chevelure tombant en tresse sur le devant des épaules; leur caractère est très belliqueux; ils s'adonnent principalement à la chasse.

Les BAYOMBE ou Bagombi ont comme tatouage une suite de petites lignes verticales dessinant un arc de cercle au-dessus des sourcils. Ils tissent de très belles étoffes semblables à celles du Sankuru et sculptent très adroitement le bois.

Sur les rives du lac Léopold II habitent des populations dont le langage est très semblable aussi à celui des indigènes de la Lulongo.

Ainsi que nous l'avons dit, les KIOKO, chasseurs passionnés, venant du sud, sont déjà établis parmi toutes les peuplades baluba et bakuba. Très travailleurs, ils semblent destinés à un grand avenir. Les gens de cette industrieuse tribu sont moins coquets que leurs paresseux voisins; mais ils se peignent le visage en rouge, ce qui leur donne le plus étrange aspect. La plupart des Kioko sont petits, maigres et nerveux : leur seule apparence témoigne leur énergie. (Otto H. Schutt.)

Les pygmées BATUA, dont nous parlons dans un chapitre spécial, habitent des villages épars dans la forêt, chez les Basongo-Meno, les Bakuba et s'étendent à l'est jusqu'au Lomami. Ils vivent en bonne intelligence avec les indigènes, échangeant une partie de leur gibier contre les produits de l'agriculture et les armes dont ils ont besoin.

MŒURS ET COUTUMES

Les collections ethnographiques provenant du Kassaï peuvent être rangées parmi « les plus belles » que l'on puisse réunir dans tout le bassin du Congo. Les objets étonnent par leur diversité et par l'art avec lequel ils sont façonnés. Les bois sculptés, les fers forgés et incrustés de cuivre, les vanneries sont d'un travail merveilleux si l'on tient compte des moyens primitifs dont disposent les indigènes; les poteries seules ne répondent pas au degré de fini qu'ont les autres objets. Les Basongo-Meno et les Bakuba principalement excellent dans les industries; certaines tribus se sont fait de véritables spécialités, tels les Zappo-Zap dans les ouvrages en fer forgé et les Bakuba dans la fabrication des nattes.

Si les indigènes du Kassaï font encore des sacrifices humains, le cannibalisme est beaucoup plus rare; exception est faite pourtant pour les peuplades habitant la forêt et principalement pour les gens de la Lukenye dans les villages desquels s'amoncellent les crânes, restes des victimes dévorées.

Les Bakuba ne mangeraient pour rien au monde de la chair humaine ni celle du chien. En général la viande est rare, les chefs seuls et les riches en mangent en temps ordinaires.

La principale boisson du pays est le « masanga », jus de canne à sucre fermenté. On boit également le vin de palme. Les boissons sont renfermées dans d'immenses RÉCIPIENTS EN TERRE ou dans des CALEBASSES, consolidées par des réseaux de fibres blanches et noires joliment arrangées; plusieurs de ces calebasses sont exposées et on peut se rendre compte de l'intelligence avec laquelle elles sont appropriées à l'usage que l'on veut en faire.

L'admirable série de COUPES et de GOBELETS en bois sculpté forme bien une collection des plus intéressantes prouvant à l'évidence les aptitudes artistiques de ceux qui les ont confectionnés. Les coupes sont avec ou sans pied, en bois mat ou poli, ornées de dessins géométriques où domine le losange ou représentant des têtes interprétées avec une vérité étonnante, d'un aspect semblable à celles que modelaient si naïvement les gothiques.

Parmi les autres objets de ménage il en est beaucoup qui ne sont pas moins remarquables, tels les LOUCHES et CUILLERS; à un autre point de vue, la jolie collection de PANIERS dont les usages sont nécessairement multiples témoigne de l'imagination féconde des

industriels ou plutôt des artistes noirs. Comme objets très spéciaux à la région, nous devons signaler le TRÉPIED en fer du Sankuru, servant à supporter les vases à cuire, l'ENTONNOIR en bois ou formé du goulot d'une calebasse et le TAMIS.

Les pipes servent principalement à fumer le chanvre, et les priseurs se confectionnent de minuscules TABATIÈRES en bois ou en ivoire.

La toilette des indigènes n'a rien de bien remarquable, quoiqu'il existe des étoffes brodées d'un caractère absolument artistique. Presque partout on rencontre le PAGNE DE FIBRES, coloré ou non, de longueur variable. Chez les Bachilange il se réduit à un morceau de tissu devant et derrière; chez les Bakuba il dépasse souvent le genou, est bordé de frange et soutenu par une ceinture au-dessus de laquelle il retombe en large volant plissé. Les femmes bakuba ont le pagne plus long que celui des hommes; les chefs ont ces étoffes garnies de perles ou de cauris.

Le travail le plus curieux que l'on puisse voir est celui des ÉTOFFES BRODÉES des Bakuba. Quelques échantillons ont été réservés pour la section ethnographique, mais leur aspect décoratif leur a mérité de figurer dans le « Salon d'honneur » dont elles forment le fond de l'ornementation. Pour arriver à faire ces tissus, les hommes confectionnent au MÉTIER des nattes ordinaires en fibres de raphia; les femmes reprennent alors ce canevas et y brodent un véritable velours égalisé au couteau et zigzaguant en dessins d'habitude noirs et blancs. Dans la Haute-Djuma les indigènes font également de ces étoffes brodées, mais au lieu d'être polychromes, elles sont uniformément teintes en rouge dans une note admirable. Les dessins sont plus simples aussi. Une série de ces étoffes figure dans la décoration du « Salon des cultures ».

Les étoffes brodées du Kassaï, qui demandent un travail énorme, ne s'emploient guère que pour les grandes cérémonies et surtout comme linceul. A la mort d'un chef, tous ses sujets se mettent à l'ouvrage et offrent comme présent un ou plusieurs de ces tissus dans lesquels on enveloppe le défunt convenablement fumé.

Le COTON est filé dans la Lukenye; les fils sont employés pour faire des bonnets et quelques pièces de toilette ressemblant à des OUVRAGES CROCHETÉS.

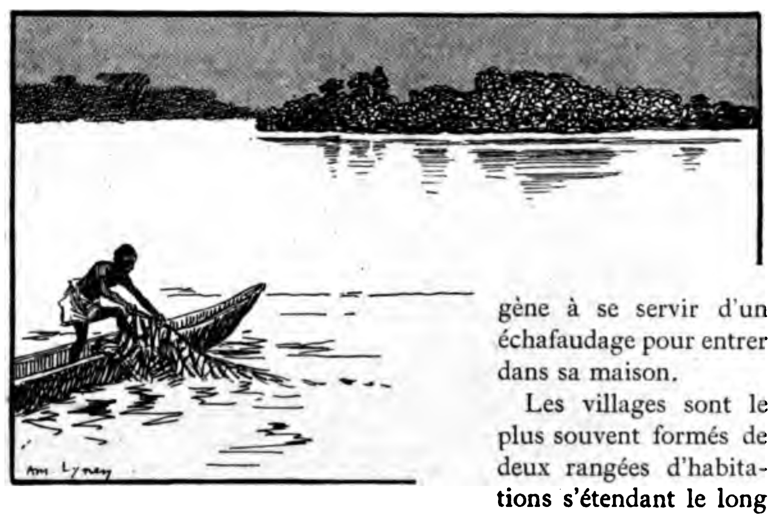
Pour couvrir les coiffures monumentales décrites à une autre place, existent des grands et des petits BONNETS, surtout des petits.

Les bijoux abondent, mais ne sont pas encombrants comme chez les tribus de la forêt. Les PEIGNES et les ÉPINGLES que les femmes se piquent dans la chevelure sont parfois ravissants comme travail;

les chefs tollo portent un DIADÈME en cauris; ils ont du reste des PARURES complètes où dominent ces coquillages.

L'inévitable CHASSE-MOUCHES devient aussi un objet de luxe; son manche est recouvert de perles, tourné dans de l'ivoire ou plaqué de cuivre.

Les habitations sont rectangulaires, mais ont la toiture sphérique. Ce même modèle de hutte existe depuis le Sankuru jusque dans l'Urua. Cependant, l'histoire de l'habitation congolaise trouve dans le Kassaï encore d'autres spécimens; les Balunda ont des huttes sphériques, les plus pauvres d'aspect de toute l'Afrique intérieure. Au lac Léopold II, les habitations sont complètement ouvertes sur une des faces. Une hutte assez curieuse est celle mentionnée par Parminter dans le Kassaï, à 50 milles en aval du confluent de la Mfini. La porte, au lieu d'être à fleur du sol, est au faîte du chimbèque, ce qui force l'indi-



gène à se servir d'un échafaudage pour entrer dans sa maison.

Les villages sont le plus souvent formés de deux rangées d'habitations s'étendant le long d'une interminable rue. Chez les Basenge, il y aurait, paraît-il, des villages construits sur les arbres, mais on peut se souvenir que la même disposition avait été signalée dans les rapides de l'Ubangi, et, qu'après plus amples renseignements, on a constaté que ceux-ci se réduisaient à quelques observatoires où veillaient des sentinelles.

Le mobilier ordinaire des nègres garnit les habitations; les indigènes dépensent dans cette fabrication leur goût inné d'ornementation. Les Bakuba ont des NATTES uniques comme travail et comme harmonie de tons; de nombreux types de celles-ci sont mis en évidence dans le « Salon des cultures » et nous ferons remarquer que c'est aux collections du Kassaï que nous avons emprunté les principaux motifs de décoration du Salon d'honneur et de celui des cultures.

Les indigènes sont agriculteurs, chasseurs ou pêcheurs selon l'endroit qu'ils habitent. Dans la Lukenye l'on s'adonne particulièrement

à la chasse, au moyen de filets, de pièges, à la flèche ou à la lance; nous avons dit que les nains batua n'ont guère d'autre occupation. Les Bakuba pêchent; ils ont de grandes pirogues dans lesquelles ils pagaient debout et qu'ils excellent à conduire. L'agriculture est très en honneur chez les Baluba, qui possèdent des HOUES en bois et en fer; enfin, rappelons les différentes industries arrivées à un si haut degré de développement et ajoutons-y celle de la fabrication du sel dans la Mfini et la Lukenye et de la poudre de bois rouge pour la teinture, fard indigène.

Parmi les monnaies employées, la plus importante est le cuivre; celui-ci, coulé sous forme de CROIX DE SAINT-ANDRÉ, provient en grande partie des mines de Myambo, situées à une trentaine de kilomètres à l'ouest du haut Lualaba. Des coquillages-monnaie sont très recherchés pour servir d'ornement, tels les ***Conus imperialis*** vus par Livingstone chez les Balundu, — un seul d'entre eux vaut un bœuf, — et le cauri.

Il existe dans le Kassaï des LANCES, surtout des SAGAIES et des BOUCLIERS, ces derniers d'une grande rareté. La véritable arme est la flèche; les Bakuba ne se promènent jamais sans être munis de leur ARC et d'un CARQUOIS garni de FLÈCHES dont ils se servent fort mal du reste. Dans la section est exposée une interminable collection de flèches d'une étonnante variété de types; il en est dont le dard est en cuivre ou en laiton, mais c'est là une fantaisie exceptionnelle. Les FLÈCHES A DARD DE BOIS servent d'habitude à chasser le gros poisson; il existe aussi des FLÈCHES-MASSUES dont l'extrémité porte un renflement de bois destiné à assommer le gibier.

Les COUTEAUX sont d'une réelle abondance. Celui des Bakuba, d'une forme commune, est parfois incrusté de cuivre, ce qui rehausse son cachet; il a comme gaine deux lamelles de bois plus ou moins travaillées. Il est des couteaux dont l'aspect est très séduisant : d'une forme élégante et dont la poignée, garnie de laiton, supporte une lame en cuivre rouge ciselé; ces COUTEAUX DE PARADE, de fabrication moderne, sont sans valeur.

Les COUTEAUX EN BOIS sont des insignes de paix en usage dans la Haute-Lukenye; ils imitent les modèles des armes authentiques de la région.

Au nombre des objets multiples revêtus d'un caractère symboli-

que, l'INSIGNE DE CHEF BAKUBA, luxueuse herminette, est hors de pair; on en fabrique dont le manche est en ivoire.

Comme produit de l'industrie du forgeron, les haches peuvent prendre la place d'honneur. Une série de TRENTE-TROIS HACHES, toutes différentes, a été réunie; il est vrai que nous avons emprunté quelques-unes d'entre elles aux Vuakusu-Batelela. Les haches peuvent se diviser en trois catégories principales : les haches de fer incrustées de cuivre, à manche de bois ordinaire, armes sérieuses des guerriers du Malela, qui représentent l'ouvrage le plus parfait; les haches en fer ouvragé, travail des Zappo-Zap, pouvant concourir avec nos plus habiles ferronneries d'art; les haches en cuivre bakuba, modernes comme les couteaux, peut-être plus brillantes, mais d'une moindre valeur ethnographique et artistique.

La hache au fer plat immense vient de chez les Basanga, où elle se trouverait, d'après Van Bredael, aux mains des fous du roi.

L'état de société est en général moins divisé que celui du Congo équatorial. Le Lunda et le Luba formaient jadis deux immenses empires, actuellement démembrés, mais où existent encore des chefs très puissants. Parlant de Pania Matumbo, Hodister dit : « Quand Pania paraît, tout le monde s'enfuit ou se tient à grande distance. Le chef jouit d'une autorité extraordinaire; ses sous-chefs ne s'approchent de lui qu'à genoux, en baissant le front jusqu'à terre. » L'héritage du pouvoir se fait de père en fils chez les Basonge.

Cornet pense que c'est aux relations commerciales, nouées avec la côte, qu'il faut attribuer l'indépendance conquise par un grand nombre de chefs inférieurs.

L'esclavage existe, mais très atténué, chez les Bakuba. Les esclaves sont généralement des Zappo-Zap et des Basongo-Meno. L'enfant d'une esclave et d'un homme libre est libre. Les nouveau-nés sont regardés comme des parents qui reviennent de l'autre monde.

Si, dans la région de la grande forêt, la figure humaine n'est pas représentée par les sculpteurs indigènes, vers la côte occidentale les FÉTICHES proprement dits, c'est-à dire ceux prenant la forme d'un être animé, se multiplient avec une abondance invraisemblable. Les habitants du Kassaï possèdent ainsi des bonshommes de toutes les tailles et dans toutes les postures, destinés à les protéger contre le mauvais sort.

Le Bakuba ne croit pas à un esprit supérieur, à un dieu, comme le « Zanli » des Baluba. Ils n'ont pas de fétiches et raillent ces pratiques religieuses. Néanmoins ils sont superstitieux à l'excès et sont convaincus de l'existence d'une vie future. Les Basonge, dit Gillain, n'ont aucune idée de la vie future.



Sous le nom conventionnel de Katanga, on désigne toute la région des sources du Congo : les hauts plateaux d'où sortent le Lomami, le Lualaba, la Lufila et le Luapula, ce dernier formant encore deux vastes expansions lacustres : le Bangwelo et le Moëro.

ASPECT DU PAYS. — La ligne de faîtes Congo-Zambèze, quoique servant de limite à deux des bassins fluviaux les plus importants du globe, présente un caractère d'indécision très remarquable. C'est une suite de plateaux ondulés, à sous-sol schisteux, sans pente générale sensible ni vers le nord ni vers le sud. Pendant la saison des pluies, il s'y forme des marécages et d'immenses flaques d'eau qui se déversent lentement et souvent indifféremment de l'un ou de l'autre côté de la ligne de faîtes.

Vers le nord, le plateau élevé du Katanga s'étend jusqu'à une chaîne de montagnes allant du nœud hydrographique des sources du Lubudi, du Zambèze et de la Lulua jusqu'au Marungu, en passant par le nord du lac Moëro. Cette contrée est ravinée par le Lualaba, la Lufila et le Luapula qui s'en échappent au travers de profonds déversoirs. Les bassins de ces trois rivières sont séparés l'un de l'autre par deux lignes de hauteurs, les monts Nikale et les monts Kundulungu.

Au delà, les accidents de terrain sont moins sensibles.

Il est vraisemblable que dans les siècles passés existaient au Katanga d'immenses mers intérieures dont le Moëro et le Bangwelo sont encore des vestiges. Les eaux se sont peu à peu créé un passage, sans cesse agrandi, et par où elles ont fini par s'échapper complètement.

Le LUAPULA vient des monts Chingambo entre le Tanganika et le Nyassa, à une altitude de 1,400 mètres environ. Sous le nom de Tchambezi il s'épanche bientôt, formant le lac BANGWELO dont la partie sud n'est déjà plus qu'un vaste marécage et qui, par la baisse constante des eaux, est fatalement condamné à disparaître.

A partir du lac Bangwelo, la Tchambezi, devenue Luapula, est large de 150 à 350 mètres; elle coule dans un pays paradisiaque, formé de centaines d'îles peuplées d'une multitude d'oiseaux, se glisse entre des rives bordées de forêts vierges et entre bientôt dans le lac MOËRO. Deux rapides, peu importants, coupent le Luapula supérieur.

Le niveau du lac Moëro baisse comme celui du lac Bangwelo; la plus grande partie de sa rive méridionale est déjà presque abandonnée par les eaux. Sitôt à sa sortie du Moëro, le Luapula franchit les monts Mitumbu, aux gorges de Kwikuru. A Ankoro, il se réunit au Lualaba.

Le LUALABA. — C'est par 1,525 mètres d'altitude, à proximité des sources de la Lufira, que naît le Lualaba. Au dire des indigènes, rapportent Francqui et Cornet, il sort d'une grande termitière; en réalité, cette « termitière » est un des amas coniques de minerai de fer dont nous parlons à propos de la géologie du pays.

Dans la première partie de son cours, le Lualaba présente des chutes et

des rapides, mais il est peu accidenté relativement à ce qu'il deviendra plus loin.

Bientôt, en effet, il s'engage dans le gouffre du Nzilo, encore en pleine voie de creusement. « A première vue, dit Delcommune, on se demande par où coule le Lualaba. Une simple entaille lui livre passage, passage effrayant où il se rue avec une violence indescriptible. Cette gorge étroite, ce couloir de 20 à 30 mètres de large, est long de 76 kilomètres. Je n'ai jamais rien vu de si terrifiant. » Les berges s'élèvent à pic à plus de 400 mètres de hauteur; la dénivellation est de 450 mètres.

Au sortir de cette partie tourmentée, le pays arrosé change brusquement de caractère; il s'étale en une suite de plateaux à peine ondulés. Le voisinage des cours d'eau est cependant quelque peu raviné, grâce à l'encaissement des rivières qui se sont creusé des lits profonds. Plus loin enfin, le Lualaba décrit des méandres accentués dans une large plaine alluviale où quantité de LAGUNES sont les traces dernières d'une ancienne expansion lacustre.

Les sources de la LUFIRA sont voisines de celles du Lualaba. La Lufira est la RIVIÈRE DU KATANGA; elle traverse une large vallée limitée à l'est par les falaises rouges du Kundulungu; à l'ouest, par celles de Manika; aux chutes Djuo, hautes de 25 mètres, elle quitte le plateau du Katanga et va se jeter dans le Lualaba au lac Kasali.

Le LUBUDI, affluent de gauche du Lualaba, issu du nœud hydrographique Kassaï-Lualaba-Zambèze, est par cela seul important.

SOL. — Le sol du Katanga présente au point de vue géologique un intérêt beaucoup plus considérable que le centre du bassin du Congo. Le Katanga est le pays minier du bassin; c'est dans ses richesses minérales célèbres, comme dans son climat salubre qu'il trouvera son avenir. Le fer et le cuivre abondent; des salines importantes sont exploitées par les noirs; on a parlé du charbon, de l'argent, du cinabre et de l'or.

Dans le Lualaba supérieur se trouvent de grands gisements de fer; le plateau où cette rivière prend sa source est hérissé d'une foule de collines coniques dont chacune est un bloc de minerai correspondant à une masse de plusieurs millions de tonnes de fer d'une qualité supérieure.

Ce minerai n'est pas exploité par les indigènes, étant trop difficile à réduire; ils se contentent d'utiliser la limonite qui se trouve à fleur de sol principalement chez les Bausi, habitant la rive droite du Luapula.

C'est au sud de Bunkeia, près de Katanga même, localité qui a donné son nom au pays, que se rencontrent les mines de cuivre principales, sous forme de gisements de malachite lesquels, comme les collines de fer, ayant résisté aux actions dénudantes, font saillie sur le pays. D'autres mines de cuivre existent à l'ouest du Lualaba, non loin de Kazembe et entre la Lufila et le Lualaba.

Il jaillit dans le Katanga plusieurs sources thermales. Celles de Moachia, au sud de Katanga, sont salines. L'eau sort du sol à une température de 37 à 40 degrés, se réunit en quelques ruisselets, puis se déverse dans la Lufila. L'évaporation provoque à la surface de la plaine des dépôts de sel cristallisé atteignant un décimètre. Celui-ci consiste surtout en chlorure sodique ou sel marin.

Les sources de Kafungue, au sud du lac Kabue, sont sulfureuses; l'eau, presque bouillante en s'échappant de terre; répand au loin une odeur pénétrante.

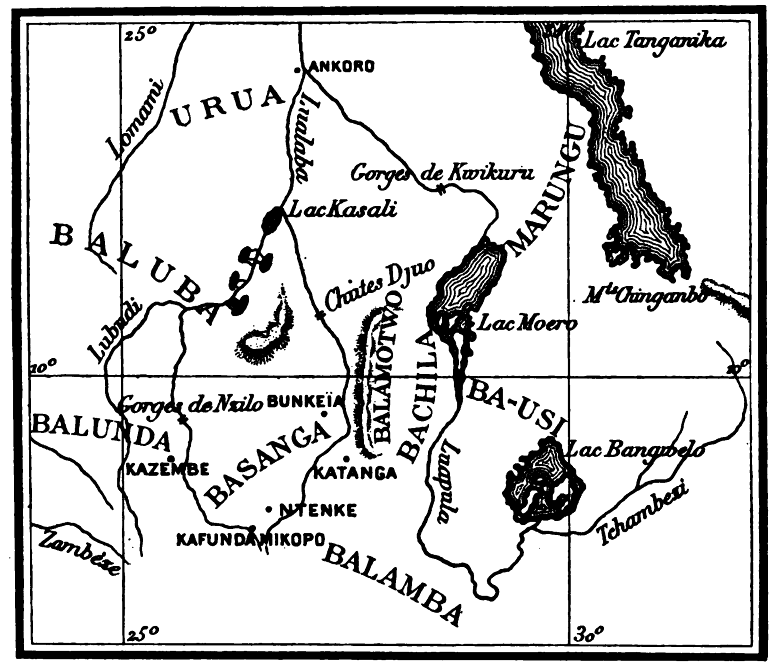
Au point de vue de la fertilité, le sol est favorable dans la partie inférieure; vers le sud, il est beaucoup moins riche et manque d'eau à la saison sèche.

FLORE. — Sauf les plaines alluviales où s'éternisent les hautes herbes et les rubans de forêts qui longent les rivières, toute la surface de la région du Katanga est couverte par la savane boisée ou « tenda ».

Qu'on se figure, écrit Cornet, un bois clairsemé ou mieux, un verger un peu serré, au sol caché sous des graminées peu élevées et disséminées : c'est ce que nous appelons la « savane boisée ». Contrariés dans leur croissance par l'incendie annuel des herbes, les arbres, parmi lesquels on voit beaucoup d'acacias, atteignent rarement une haute taille et un grand diamètre. Les euphorbes et les aloës sont abondants ; les lianes rares, contrairement à ce qui se passe dans la vraie forêt.

Les bambous poussent en masse compacte dans certaines vallées. Le palmier élaïs se voit à gauche du Lualaba et dans l'île Simba, sur le lac Moëro, où il a été introduit; partout ailleurs il n'existe pas.

Les plantes alimentaires sont surtout des graminées, dont le sorgho. Le manioc et les arachides sont moins cultivés, le bananier inconnu.



Le Katanga.

Sur les montagnes, dit Brasseur, on ne rencontre pas seulement des arbres de toute essence et une flore magnifique, mais aussi des arbres fruitiers en grande quantité portant des fruits d'un goût agréable mais aigrelet et dont la forme et la structure rappellent des pommes, des oranges, des cerises, des prunes, etc.

Enfin, le papyrus envahit tous les endroits marécageux et la rive occidentale du Moëro est caractérisée par des ambaschs.

CLIMAT. — Le climat est doux, supportable et tempéré. L'altitude moyenne du plateau du Katanga est de 1,000 mètres. La saison humide et la saison sèche sont bien tranchées, rarement la chaleur devient trop forte.

La saison humide apporte un large contingent de pluies, mais celles-ci ne durent pas; elles commencent et finissent avec l'orage qui les accompagne presque toujours.

Les vents dominants viennent du sud-est; les nuits sont très froides, il gèle même parfois sur les hauts plateaux. En somme, le climat est remarquablement sain.

FAUNE. — La faune du Katanga est très variée; tous les groupes d'animaux y sont richement représentés.

L'un des traits les plus caractéristiques du pays est l'abondance du gros gibier : antilopes, buffles, zèbres. Les antilopes sont répandues dans toute l'Afrique, mais entre le Lualaba et le Luapula on en voit des quantités invraisemblables. Aux espèces ordinaires au bassin du Congo s'en ajoutent d'autres étendant leur habitat jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Les plus remarquables sont : l'élan qui dépasse la taille du buffle, et une antilope rouge portant des cornes en forme de harpe, pâturant dans les plaines qui bordent le Moëro. Il existe en tout dans le Katanga une douzaine d'espèces d'antilopes de diverses tailles.

Le buffle du Katanga est identique à celui du Cap; il diffère de celui que l'on rencontre d'habitude au Congo.

L'animal le plus gracieux et le plus élégant des savanes de l'est africain est incontestablement le zèbre qui vit en troupes nombreuses dans la vallée de la Lufila. Ajoutons les cochons sauvages, le fourmilier du Cap (oryctérope), le porc-épic et le pangolin.

On comprendra aisément que dans un pays où les herbivores abondent, les carnassiers ne sont pas rares; ceux-ci sont représentés par des léopards, chacals, hyènes tachetées et rayées et même par des lions. Enfin, les éléphants foisonnent et l'on a rencontré les rhinocéros bicornes.

Dans l'eau des sources salines de Moachia se complaît une petite série de poissons et de mollusques spéciaux qui semblent éviter l'eau douce.

La faune domestique n'est guère brillante, mais il faut attribuer cet état de choses aux famines. Au nord du Moëro, on élève le gros bétail.

PRINCIPALES PEUPLADES

Le règne du tyran Msiri a amené sur la contrée une série de maux dont la dépopulation a été le plus terrible. Le royaume de ce potentat s'étendait au nord jusqu'à l'Urua, à l'est jusqu'aux monts Kundulungu, au sud jusqu'aux sources de la Lufila.

Les principales peuplades sont les Balunda, à l'ouest; au nord, les Baluba, prolongement des grandes tribus du Kassaï qui viennent se fusionner avec les Vuarua; au sud, les Basanga et les Balamba; à l'est, dans le bassin du Luapula, les Bausi.

Dans les monts Kundulungu vivent les Balamotwo et les BACHILA; enfin les BAYECK, population envahissante descendant en grande partie des Vuanyamuezi arrivés dans le pays à la suite de Msiri.

Par suite des bouleversements ayant amené une grande confusion dans les différentes peuplades, il est difficile de donner les caractères inhérents à chacune d'elles. « Du mélange de toutes ces

tribus, dit Swan, est résulté une race très belle, très forte, intelligente et vaillante, se distinguant non seulement par sa bravoure, mais par ses aptitudes au travail. »

Des BALUNDA et des BALUBA, nous avons parlé dans le chapitre traitant du Kassaï.

Les BASANGA habitent la rive ouest de la Lufila ; très puissants, ils ressemblent aux Vuarua. Ils sont grands chasseurs d'éléphants.

Les BALAMBA travaillent beaucoup le cuivre, tandis que les BAUSI se sont fait une spécialité dans le travail du fer.



Les BALAMOTWO, dont l'existence dans le pays semble remonter à une époque très reculée, habitent la chaîne des Kundulungu. Une partie d'entre eux vit dans des huttes disséminées ou quelquefois groupées en villages, mais la plupart se logent dans des galeries très étendues creusées dans la montagne et dont les entrées semblent de minuscules portes de temples égyptiens, pointillant les falaises rouges du Kundulungu. Ces Balamotwo, très sociables quoique inhospitaliers, parlent une langue essentiellement différente des autres dialectes usités dans le pays ; en général, ils ne reconnaissent aucun chef et vivent par familles à l'état tout à fait patriarcal.

A quelques kilomètres des sources du Lualaba s'élève une colline conique d'une centaine de mètres, exclusivement formée de minerai de fer magnétique. Sur cette colline, ou plutôt dans cette colline, se trouve un village basanga : Kafunda Mikopo. Ses habitants ne sont pas exclusivement troglodytes ; ils possèdent quelques huttes véritables entourées même d'un boma ; cependant la plupart habitent dans les profondes anfractuosités que présente la masse de minerai ou sur les abris que forment les blocs et les boulets.

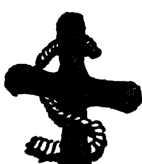
Kafunda Mikopo appartient à Ntenke, le grand chef des Basanga, et constitue une forteresse avancée contre les incursions des Balunda.

Ces mêmes Balunda ont quelques villages établis dans des conditions pareilles, de l'autre côté du Lualaba ; enfin, au nord de Bunkeia, sur les bords de la Dikulue, dans les roches abruptes du Manika faisant pendant aux falaises du Kundulungu, les Bena-Mitumbu vivent aussi en troglodytes.

P. Le Marinel dit à propos de ces indigènes qu'il appelle Bena-Kabambo : « Ils sont peu nombreux et très farouches, vivent dispersés dans des grottes et des cavernes d'où ils ne sortent que pour

se procurer du bois et pour chasser. Ils n'ont pas de huttes à l'intérieur et on prétend que ce n'est que depuis quelques années qu'ils connaissent la culture qui se borne d'ailleurs à planter un peu de maïs dans les vallons reculés, loin de tout sentier. »

MŒURS ET COUTUMES



emblables aux races aborigènes de l'Afrique équatoriale, les troglodytes vivent de leur chasse et de leur pêche; ils n'ont presque pas de cultures et procèdent par échange pour se procurer les produits du sol.

Le procédé favori des chasseurs est de s'approcher le plus près possible du gibier et de le tuer à bout portant. Ceux qui chassent l'éléphant et le lion se tiennent à une prudente distance. Ils prennent les oiseaux au lacet. A certaines époques on fait d'énormes traques amenant le gibier dans des pièges.

L'huile de palme étant rare, on la remplace, au Katanga, par l'huile de poisson; l'huile de ricin sert à la toilette; Amerlinck écrit que les hommes et les femmes des bords du Katanga s'enduisent la chevelure de cette huile.

La base de la nourriture du pays est le sorgho, un peu d'arachides, des haricots, des courges, du maïs. Le sorgho est cultivé par les femmes; malheureusement, les indigènes connaissent le moyen d'en tirer une bière dont ils raffolent et, imprévoyants, sitôt la récolte faite, ils la consomment tout entière sans songer à l'avenir. Telle est une des causes de ces épouvantables famines qui, tout récemment encore, ont désolé le Katanga.

Ces noirs ne fument pas, mais prisent abondamment.

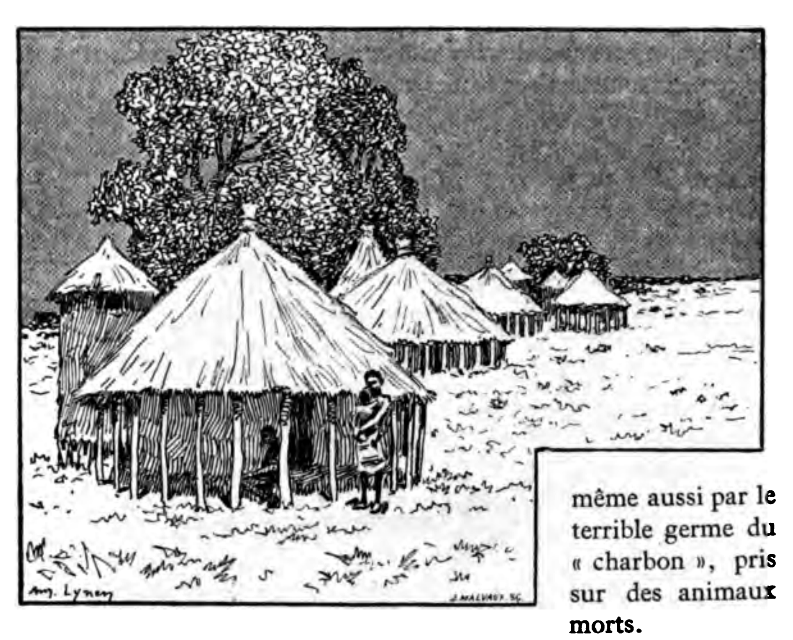
Les indigènes connaissent les étoffes européennes, grâce aux relations qu'ils ont eues de tous temps avec la côte; ils s'en habillent ou bien sont vêtus de peaux.

Les HABITATIONS DU KATANGA sont en pisé, de forme circulaire et entourées d'une véranda. A côté, à une assez grande élévation du sol, pour le mettre à l'abri des chats sauvages, on place le poulailler. Ces villages, d'habitude peu peuplés, sont protégés par des fortifications et des ceintures d'euphorbes, comme dans l'Unyamuezi.

En général ils sont plutôt commerçants et pas travailleurs. Comme nous l'avons dit, les Bausi et les Balamba travaillent le fer et le cuivre. Les autres tribus, outre quelques objets de luxe, fabriquent des ustensiles de ménage, des houes larges et plates, des haches, des paniers, etc.

L'un des principaux commerces a été de tous temps celui des esclaves; afin de satisfaire leur goût pour les marchandises de provenance européenne, ces sauvages allaient jusqu'à vendre leurs propres enfants.

L'armement est aujourd'hui le fusil à pierre; il existe encore des sagaies, des arcs, des flèches et des couteaux. Les flèches sont presque toujours empoisonnées, soit par le suc d'euphorbe ou d'autres poisons végétaux, soit au moyen du venin de serpent,



même aussi par le terrible germe du « charbon », pris sur des animaux morts.

Le mari achète sa femme. La richesse consiste à en acheter beaucoup. Ce sont elles qui sont chargées du travail des champs; cependant les femmes bayeck sont ordinairement maîtresses au lieu d'être esclaves, elles prendraient même part aux combats.

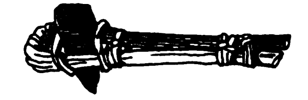
Il paraît que les enfants de certains villages jouent à la toupie; la corde est remplacée par une liane; ils jouent également aux billes, qu'ils trouvent dans les noyaux de certains fruits, mais pour les lancer ils se servent du pouce et du majeur en leur imprimant un vif mouvement de rotation.

Les indigènes sont très superstitieux, croient au pouvoir des fétiches et portent toujours sur eux plusieurs amulettes; ils usent de l'épreuve de l'eau bouillante. Ils ne possèdent pas de cimetières et déposent leurs morts dans les hautes herbes où bientôt les hyènes viennent dévorer les cadavres.

Dans certaines contrées, chez les Bena Kanioka, entre autres, les morts sont mis dans une galerie souterraine creusée; si c'est un

grand chef on enterre avec lui des vivres et des jeunes filles vivantes, dont on a brisé les membres. Il arrive aussi qu'on laisse, au moyen d'un conduit, une communication de l'extérieur avec le mort. Au-dessus de ce conduit on place un pot troué dans le fond et de temps en temps on y vide du malafu pour que le défunt puisse se rafraîchir.

A la mort d'un chef, écrit Brasseur, à qui nous empruntons beaucoup de ces renseignements, sa femme exprime sa douleur en se roulant par terre et en poussant des cris perçants; après une demi-heure, parfois une heure de désespoir, prise d'une brusque crise de colère, elle brise et jette hors de chez elle tout ce qu'il y a dans la maison, à l'exception toutefois des étoffes et des perles.



EVOLUTION
POLITIQUE ET MORALE

La SECTION MILITAIRE fait immédiatement suite à la Salle d'ethnographie.

Architecte : *P. Hankar.*

Sont exposés :

Le matériel d'artillerie, l'armement et l'équipement et en général tout ce qui concerne la Force publique de l'État du Congo.

Des agrandissements photographiques d'ALEXANDRE, d'après des clichés de MICHEL.

Des drapeaux pris à l'ennemi.

Les autres expositions relatives à l'évolution politique et morale sont réunies dans le PAVILLON COLONIAL.

Sont exposés :

Des tableaux, plans et agrandissements photographiques relatifs au régime foncier, au système monétaire, aux postes.

Des cartes, plans, photographies, matériaux relatifs à la construction des stations de l'État.

Les installations de la Croix-Rouge.

Des documents relatifs aux Colonies d'enfants.

Les installations de la Société antiesclavagiste de Belgique.

L'exposition des Missions catholiques.

L'exposition des Missions protestantes.

ÉVOLUTION

POLITIQUE ET MORALE

La Belgique peut être fière de ceux de ses enfants qui, au Congo, travaillent à la régénération d'un peuple en même temps qu'à la gloire et à la prospérité de la patrie (1).

Si nous avons eu l'occasion, dans nos précédents chapitres, de donner un certain développement à cette monographie, développement en rapport avec l'importance des objets et documents exposés dans la section, il en est difficilement de même pour la partie traitant de l'évolution politique et morale. Ce sont là choses abstraites qu'une exposition ne peut mettre en valeur, à moins que l'on n'envisage les résultats indirects obtenus. N'est-ce pas, en effet, à l'admirable organisation du jeune État, aux efforts continus de ses agents, à son évolution enfin que l'on doit d'avoir pu faire l'exposition congolaise tout entière?

Ce qui est mis en relief à propos de l'évolution politique et morale, sauf pour la force publique, les missions, les stations et peut-être l'hygiène n'est autre qu'une série de photographies, des cartes et des tableaux statistiques qui demandent, pour être consultés avec fruit, un examen approfondi. Nous avons voulu, au risque d'être incomplet, largement résumer les nombreux documents qui s'y rapportent, lesquels ont été, du reste, publiés par les soins de l'État et que chacun peut consulter.

(1) ED. VAN EETVELDE, Rapport au Roi-Souverain, janvier 1897.

Gouverneur général: M. le colonel WAHIS;
Inspecteur d'État: M. le commandant WANGERMÉE;
Secrétaire général: M. GHISLAIN;
Directeurs: MM. TSCHOFFEN, VAN DORPE, VAN DEN PLAS, DIDERRICH, DIELMAN, DE KEYZER.

L'action de l'État rayonne sur les territoires par l'intermédiaire des districts qui constituent les unités administratives. A la tête de chacune de ces divisions territoriales se trouve un COMMISSAIRE DE DISTRICT, qui veille à l'exécution des ordres du gouverneur et des instructions générales du gouvernement.

Certains districts éloignés sont, par suite de la configuration territoriale spéciale, divisés en zones; les CHEFS DE ZONE correspondent dans certains cas avec le gouverneur, mais envoient le double de cette correspondance à leur commissaire de district, sous l'autorité duquel ils restent toujours directement placés.

Un décret du 6 octobre 1891 reconnaît la validité de CHEFFERIES INDIGÈNES, placées sous la surveillance des commissaires de district ou de leurs délégués.

Cette mesure est d'une haute portée; en investissant certains chefs d'une autorité sur une région, dont les populations sont de même race et dont les besoins et la manière de vivre sont identiques et donnant ainsi à la contrée une sécurité plus grande et une impulsion unique, on ne tardera pas à en transformer l'aspect et à en augmenter considérablement le bien-être.

Des RÉSIDENTS sont, depuis le 29 janvier 1892, placés auprès de certains chefs, en mission plutôt diplomatique.

Les instructions générales du gouvernement, destinées à tracer la ligne de conduite, non seulement des commissaires de district et des chefs de zone, mais encore de tous les autres agents souvent livrés à leur propre initiative, sont des plus complètes et des plus minutieuses; elles envisagent aussi bien le point de vue administratif pur que le point de vue humanitaire et ont, sous ce dernier rapport, été inspirées par les pensées les plus élevées.

Elles sont consignées dans un RECUEIL ADMINISTRATIF et classées comme suit : Organisation du gouvernement central et du gouvernement local. Règlement général pour le personnel de l'État en Afrique. Instruction générale pour le personnel blanc; Règlement sur les services et la comptabilité; Devoirs des commissaires de district et en général de tous les agents de l'État; Recrutements dans l'État; Travailleurs au service de l'État et des particuliers; Cartes et reconnaissances; Chefferies indigènes; Service de la marine; Service

des transports; Hygiène et service médical; Formation de collections; Règlement sur l'administration et la comptabilité des districts; Agriculture et industrie; Modèles des états prescrits par le « Recueil administratif », vade-mecum que notre cadre restreint ne nous permet malheureusement pas de résumer ici et qui est remis à chaque fonctionnaire ou employé se rendant au Congo.

Pour terminer ces quelques renseignements concernant les administrations de l'État, rappelons ce qu'écrivait, à ce sujet, en janvier



Les postes occupés par les agents blancs de l'Etat.

dernier, M. le secrétaire d'État E. Van Eetvelde dans son rapport au Roi-Souverain :

« L'administration des quatorze districts s'est améliorée, grâce à des relations plus suivies avec le gouvernement de Boma, grâce aussi à l'action plus régulière des chefs-lieux, à l'augmentation du personnel européen, disséminé jusqu'aux postes secondaires et de valeur de plus en plus grande en raison des conditions de plus en plus favorables qui lui sont faites. Le nombre des agents

européens, très modeste en 1885, de 289 en 1891, est aujourd'hui de 684. »

Et il peut être intéressant d'ajouter qu'en 1896 il y avait au Congo 1,325 non-indigènes, dont 839 Belges, 88 Anglais, 83 Portugais, 79 Suédois-Norwégiens, 49 Italiens, 45 Américains, 42 Français, 39 Hollandais, 21 Allemands, 12 Danois, 3 Suisses, 2 Autrichiens, 2 Espagnols et 21 personnes de nationalités diverses.

Commissaires de district :

District de Banama : M. VANDENKERCKHOVE, ff.

District de Boma : M. le commandant de la Force publique, ff.

District de Matadi : M. DANNFELD.

District des Cataractes : M. le lieutenant baron DE ROSEN.

District du Stanley-Pool : M. le lieutenant COSTERMANS.

District du lac Léopold II : M. le capitaine JACQUES, commissaire général.

District de l'Équateur : M. le lieutenant SARRAZYN.

District des Bangala : M. le lieutenant HANOLET, commissaire général.

District de l'Ubangi : M. le capitaine HEYMANS.

District de l'Uelle : M. le commandant CHALTIN.

District de l'Aruwimi : M. le lieutenant DE KEYSER.

District des Stanley-Falls : M. le capitaine MALFEYT, ff.

District du Kwango oriental : M. le lieutenant BEIRLAEN.

District du Lualaba-Kassaï : M. le lieutenant GORIN.

Commandant supérieur des districts des Stanley-Falls, de l'Aruwimi et de l'Uelle : M. le lieutenant baron DHANIS.

En mission dans le Haut-Congo : MM. le major VAN DER GRINDEN et le commandant LEROY, commissaires généraux.



près certificat délivré par un médecin agréé par l'État, les candidats sollicitant d'être admis au service de l'État peuvent être engagés et reçoivent leur nomination soit du Roi-Souverain, soit du secrétaire d'Etat, soit du gouverneur général.

Quelle que soit l'autorité dont ils tiennent leur nomination, les agents reçoivent du gouverneur général une commission constatant les fonctions qu'ils ont à remplir et la date de leur engagement. Il est toujours loisible au gouverneur général, lorsque l'intérêt général l'exige, de charger les agents de toutes les fonctions pour lesquelles il juge qu'ils ont les aptitudes voulues.

Sauf les exceptions stipulées exceptionnellement, les fonctionnaires ou agents nommés s'engagent à consacrer en Afrique, pen-

dant trois ans, tout leur temps et toute leur activité au service de l'État.

Après l'expiration de leur terme de service, les agents ont droit à un congé d'une durée maximum de six mois, leur permettant de revenir en Europe.

En 1891 a été fondée une caisse d'épargne pour recevoir les versements faits par les agents de l'État; une partie réservée du traitement d'Afrique de ceux-ci, 50 p. c., est placée par les soins de l'administration centrale à Bruxelles à cette caisse d'épargne et lorsque le fonctionnaire revient en congé le montant de sa réserve peut être mis à sa disposition.

Pour récompenser les services rendus tant en Afrique qu'en Europe à l'œuvre du Congo, il a été institué :

En 1891, l'ÉTOILE DE SERVICE destinée à ceux qui ont accompli au Congo un terme de service pour l'État. Le ruban bleu porte autant de barres d'argent que le titulaire a fait de séjours au Congo.

En 1888, l'ORDRE DE L'ÉTOILE AFRICAINE et en 1891, l'ORDRE ROYAL DU LION, tous deux comportant six classes y compris la médaille.

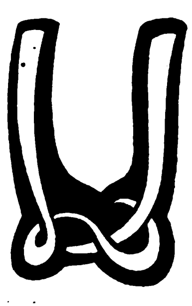
En 1895, une médaille de bronze réservée à ceux qui ont participé à la campagne arabe.

Une médaille a été créée en 1889 pour récompenser les chefs indigènes qui ont fait preuve de loyauté et de dévouement à l'État. Il y en a de trois sortes : vermeil, argent et bronze.

Une autre médaille a été instituée pour la Force publique.







Un TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE, qui exerce son action pénale dans toute l'étendue du Bas-Congo, siège selon la nécessité dans les principales localités de cette région.

C'est exclusivement devant ce tribunal que sont jugées les infractions commises dans le Haut-Congo par les Européens lorsqu'elles sont punissables de la peine de mort ou qu'elles présentent un caractère exceptionnel de gravité, tel le meurtre.

Tous les jugements quelconques, en cause d'indigènes ou de non-indigènes, sont sujets à appel.

Une juridiction du second degré, TRIBUNAL D'APPEL DE BOMA, connaît de l'appel formé par les décisions de première instance; la composition de ce tribunal, formé jadis d'un juge unique, est actuellement d'un président, de deux juges, d'un officier du ministère public et d'un greffier.

Ces deux tribunaux s'occupent également des affaires civiles et commerciales et à cet égard leur compétence s'étend sur tout le territoire de l'État.

A côté du tribunal de première instance, la justice régulière est étendue à tout l'État par l'établissement de TRIBUNAUX TERRITORIAUX, dans les chefs-lieux de la plupart des districts : Matadi, Popocabaca, Léopoldville, Coquilhatville, Nouvelle-Anvers, Bazoko, Stanley-Falls et Luluabourg. Auprès de ces tribunaux est attaché un substitut du procureur d'État, docteur en droit.

La création de ces juridictions dans le Haut-Congo a permis de limiter la compétence étendue que les circonstances avaient fait provisoirement attribuer au conseil de guerre. Auparavant, en effet, les CONSEILS DE GUERRE du Bas-Congo connaissaient de tous les crimes et délits prévus par le Code pénal ordinaire, pour les infractions commises par les militaires seulement, mais dans le Haut-Congo, toutes les personnes étaient justiciables des conseils de guerre en cas de régime militaire spécial. En d'autres termes, les

conseils de guerre du Haut-Congo cumulaient la compétence des conseils de guerre du Bas-Congo et des tribunaux territoriaux.

Le tribunal de première instance, les tribunaux territoriaux et les conseils de guerre sont composés d'un juge, d'un officier du ministère public et d'un greffier. L'absence de l'officier du ministère public au conseil de guerre ne sera pas une cause de nullité de procédure.

Au degré supérieur de la hiérarchie juridique se trouve le CONSEIL SUPÉRIEUR installé à Bruxelles et composé d'un président, de conseillers, d'auditeurs, d'un secrétaire et d'un nombre illimité de membres; c'est une sorte de Cour suprême qui a les attributions de la Cour de cassation.

Ce Conseil supérieur constitue aussi un corps consultatif et s'occupe de l'étude et de l'élaboration des différents Codes de l'État.

La législation en vigueur dans l'État Indépendant a été inspirée par les lois belges; des mesures législatives spéciales ont été élaborées dans le but de protéger particulièrement les natifs.

Le CODE PÉNAL, promulgué le 7 janvier 1886, a été successivement complété et l'une de ses préoccupations est de ne laisser sans répression aucune atteinte à la personne, à la liberté ou à la propriété des indigènes. A ce point de vue spécial de la protection due aux races aborigènes, il faut rappeler cette partie de la législation édictée pour réprimer la traite et qui a été mise en harmonie avec les prescriptions de l'Acte de Bruxelles. D'un autre côté, la loi pénale n'a pu rester indifférente aux pratiques barbares consacrées par la coutume : les sacrifices humains sont frappés des peines de l'homicide; l'épreuve du poison, la mutilation des cadavres, l'anthropophagie sont érigés en délits (1).

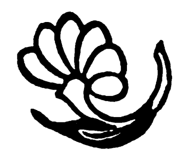
L'élaboration du CODE CIVIL ET COMMERCIAL, promulgué le 30 juillet 1882, se poursuit également. Au début il avait été pourvu immédiatement aux titres de cette législation relatifs à l'état civil et au mariage; depuis 1888 a été promulgué le livre du Code civil sur les « Contrats ou obligations conventionnelles ». Le principe étant établi que tout homme est libre en droit, l'État a tenu par tous les moyens en son pouvoir à garantir cette liberté en fait. C'est dans ce but qu'il exerce une surveillance particulière sur la conclusion des contrats de louage, afin que ces conventions ne dégénèrent pas pour le noir en esclavage domestique. En 1895, a paru enfin le livre sur les « Personnes », qui s'est occupé d'appeler à la vie civile, par la formalité de l'immatriculation, les personnes suffisamment éduquées pour en comprendre les droits et les devoirs.

(1) Rapport au Roi-Souverain, janvier 1897.

L'administration de la justice, dont l'organisation est exposée ci-dessus, relève du département des affaires étrangères. Il en est de même de l'état civil et du service des postes.

Des bureaux de l'ÉTAT CIVIL chargés d'enregistrer les naissances et les décès fonctionnent dans les principales stations. Le mariage doit être autorisé par le gouverneur général et célébré devant un fonctionnaire qu'il désigne.

Chaque année se célèbrent au Congo des mariages entre non-indigènes et des mariages entre indigènes. Le nombre de ceux-ci va en augmentant sensiblement.





RÉGIME FONCIER ET MINIER

Les terres occupées par les indigènes sont régies selon les coutumes et usages locaux.

Les terres vacantes et celles occupées par l'État sont les TERRES DOMANIALES.

Toute personne qui désire acheter une parcelle de terrain au Congo doit en faire la demande au gouverneur général à Boma ou au secrétaire d'État à Bruxelles. Si la terre peut être vendue, l'autorité supérieure autorise le conservateur des titres fonciers à la céder au prix du tarif, lequel varie selon la situation du terrain, mais est en moyenne de 10 francs l'hectare pour des exploitations agricoles ne dépassant pas 5,000 hectares de superficie et de 100 francs l'hectare lorsqu'il s'agit de parties du sol destinées à la fondation d'établissements commerciaux et religieux et n'ayant pas une étendue de plus de 10 hectares.

Dès que l'aliénation a été autorisée, il est dressé un acte de vente; la parcelle est immédiatement mesurée par les géomètres officiels et inscrite au cadastre sur les plans dits « communaux »; le conservateur des titres fonciers délivre un certificat d'enregistrement, lequel constitue un titre de propriété transmissible.

Aucune opération de nature à changer la situation juridique de la propriété, telle que le contrat de bail, hypothèques, servitudes, n'est valable si elle n'est inscrite sur le dos du titre de propriété et sur la copie que garde le conservateur de ce document.

Grâce à cette combinaison, le certificat fournit immédiatement aux tiers l'histoire de l'immeuble qui en fait l'objet et leur procure tous les éléments d'une complète sécurité en cas d'achat.

Pour opérer la cession d'un titre de propriété, le propriétaire rédige un acte de vente qu'il remet en même temps que son titre de propriété au conservateur des titres fonciers. Celui-ci inscrit le transfert au dos du titre et de son duplicata et l'aliénation est réalisée.

L'acquisition de terres ne donne pas droit de propriété ou d'exploitation sur les richesses du sous-sol qui demeurent le bien de l'État.

Aucune exploitation de mine ne pourra avoir lieu sans une concession spéciale du Roi-Souverain; l'enregistrement se fait dans des conditions analogues à celui prescrit pour les terres.

Les indigènes peuvent continuer à pratiquer pour leur compte l'exploitation des mines sur les terres qu'ils occupent.

DETTE PUBLIQUE, BUDGET, DOUANES ET IMPOTS, SYSTÈME MONÉTAIRE

La dette publique de l'État a été créée sur des bases qui donnent des garanties sérieuses aux détenteurs des titres.

Le budget marque une progression constante; en cinq ans il a plus que doublé et celui de cette année est fixé à 10,141,871 francs, répartis comme suit :

Traitement du Secrétaire d'État, traitements du personnel du service central, matériel et frais d'administration . . . . fr.	50,360
Intérieur	9,312,801
Finances	445,100
Affaires étrangères et justice	333,610
	10,141,871

Les recettes principales sont :

Avance du Trésor belge	2,000,000
Versement du Roi-Souverain	1,000,000
Douanes	2,020,000
Produit net des domaines, des tributs et impôts payés en nature par les indigènes	3,500,000
Divers	849,300
	9,369,300

Il n'existe aucune charge publique qui n'atteigne les nationaux au même titre que les étrangers.

Les droits de douane, qui comprennent les droits à l'importation et à l'exportation, excluent tout traitement différentiel; il n'a été créé aucun droit de transit ni mis un obstacle à la circulation des marchandises quelle que soit leur provenance.

Des impositions directes et personnelles atteignent les particuliers

et les associations ayant des établissements au Congo. Les bases d'imposition sont : la superficie du bâtiment et enclos ; le nombre d'employés et d'ouvriers ; les bateaux et embarcations.

Il est prélevé des impôts en nature, évidemment les seuls qu'il soit possible de réclamer aux indigènes là où la monnaie nationale n'a pas encore été propagée. Ces impôts en nature consistent soit en produits, soit en prestation de services pour aider aux exploitations agricoles ou assurer des transports faits dans l'intérêt public.

Ce mode d'impositions, tout en permettant à l'État de se créer les ressources nécessaires à l'accomplissement de sa mission, a encore l'avantage d'initier l'indigène au travail, ce qui est un des meilleurs moyens de le régénérer. Les instructions prescrivent de procéder autant que possible par la voie de persuasion et d'accorder toujours une rémunération basée sur un tarif en rapport avec la valeur de la main-d'œuvre.

La base du système monétaire est l'étalon d'or. La monnaie de compte est le franc divisé en 100 centimes.

Il existe des monnaies de paiement en or de 20 francs, des monnaies divisionnaires en argent de 5, 2, 1 franc et de 50 centimes à l'effigie du Roi-Souverain, des monnaies d'appoint en cuivre de 10, 5, 2 et 1 centime, trouées au centre afin de rendre leur transport plus facile par les indigènes.

Les premières pièces de monnaie furent frappées en 1887 ; en 1896, par un décret du 7 février, en vue de faciliter les transactions entre les différentes parties de l'État, il a été créé des billets d'État au porteur.

Au début, l'écoulement des monnaies fut lent et difficile, on avait peine à détrôner à la côte la livre sterling et le shilling admis de longue date, et à l'intérieur les unités monétaires « marchandises » comme le mitako. Il a fallu user de beaucoup de persévérance pour démonétiser ces étalons indigènes. Cependant le stock de monnaie en circulation augmente de façon constante ; de fr. 9,065-04 en 1888, il s'élève à près de 700,000 francs actuellement.

Une grande quantité de monnaie disparaît annuellement de la circulation, comme entrant dans la confection de bijoux et étant enfouie dans la tombe des chefs.

POSTES



epuis le 17 septembre 1885, l'État Indépendant du Congo fait partie de l'Union postale universelle. Quinze bureaux de poste existent actuellement : Banana, Boma, Matadi, Nzobe, Lukungu, Léopoldville, Coquilhatville, Nouvelle-Anvers, Bazoko, Bumba (Itimbiri-Uelle), Stanley-Falls, Nyangwe, Albertville, Sankuru et Popocabaca.

Des courriers s'expédient à l'intérieur du pays jusqu'aux stations les plus éloignées.

Les timbres en cours sont de 5, 10, 15, 25, 40 et 50 centimes; 1 franc, 5 francs, 5 francs surchargés fr. 3-50 et 10 francs. Les cartes postales de 5, 10 et 15 centimes et des cartes postales 5 centimes avec retour à fr. 0-10 pour le service intérieur et les pays limitrophes et de 15 centimes avec retour à fr. 0-10 pour le service international.

Le prix de l'affranchissement est de fr. 0-25 par 15 grammes pour les lettres envoyées de Belgique au Congo et de fr. 0-50 pour celles expédiées en sens contraire. La carte postale est de fr. 0-15.

Pour le service intérieur le prix de l'affranchissement des lettres est de fr. 0-15 par 15 grammes et de fr. 0-05 pour les cartes postales.

Des mandats postaux n'excédant pas la somme de 500 francs peuvent être échangés avec le Congo, par l'intermédiaire du bureau de Bruxelles.

Un service de COLIS POSTAUX existe entre Anvers et Boma; ils ne peuvent dépasser en volume 20 décimètres cubes, en dimension 60 centimètres sur chaque face et en poids 5 kilogs. Le prix du transport est de fr. 2-50, auquel vient s'ajouter au Congo une taxe territoriale de 1 franc et en Belgique fr. 0-25 pour la remise à domicile. Le service des colis postaux est d'une incontestable utilité; il en est reçu et envoyé, tant en service intérieur qu'en service international, plus de 3,000 annuellement.

Au total le mouvement des objets postaux atteint près de 250,000 objets annuellement.



Force publique



ardienne de l'ordre et garante de la sécurité des territoires de l'État, la force publique congolaise peut prendre rang parmi les plus belles armées coloniales. Aussi lui a-t-on réservé dans l'exposition congolaise une place d'honneur bien méritée.

Organisée, instruite et menée par des Belges issus de notre armée, la force publique congolaise a acquis, par son admirable conduite en toutes circonstances, des droits à notre reconnaissance. C'est elle qui a délivré le Manyema des Arabes qui l'opprimaient, c'est elle qui défend les frontières contre les fanatiques derviches, c'est elle encore qui, investie d'une mission toute de paix, prévient et enraye les luttes intestines entre indigènes, garantit la liberté des voies de communication, exécute les décisions de la justice. Cette vaillante milice travaille aussi à l'édification des stations de l'État, elle contribue au bien-être de tous et au développement économique de la colonie par les bras qu'elle apporte à l'agriculture, car les noirs enregimentés sous les drapeaux sont non seulement instruits dans le sentiment de la discipline et du devoir militaires, mais exercés aussi aux métiers manuels qui leur permettront plus tard de faire souche de travailleurs utiles à leur pays.

L'État s'est attaché à créer une armée purement nationale, non seulement en vue d'alléger le budget des charges considérables dont le grevaient les recrutements au dehors et dans l'intérêt politique majeur de mettre fin à la dépendance où il se trouvait à cet égard vis-à-vis de l'étranger, mais il considère le temps du service militaire comme une école salutaire pour l'indigène.

Au début on fut bien forcé de recruter des soldats noirs à l'étranger : à Zanzibar, à Lagos, à Sierra-Leone, à Accra, Elmina, etc. Ces hommes s'engageaient généralement pour trois ans, au salaire de fr. 1-25 par jour, plus la nourriture, les soins médicaux, les frais de voyage d'aller et de rapatriement.

En 1885, pour la première fois, Coquilhat parvint à engager un certain nombre de Bangala, peu après Van Dorpe recruta des

indigènes des environs de Manyanga et bientôt, encouragés par l'exemple, sur tous les points du territoire, les volontaires se présentèrent nombreux, briguant l'honneur de servir dans la force publique.

Ces enrôlés volontaires étaient un précieux appoint pour satisfaire aux exigences chaque jour plus considérables de la garde des stations et des postes, mais ne suffisaient pas encore pour permettre de renoncer aux recrutements à la côte d'Afrique.

Un décret du Roi-Souverain du 30 juillet 1891 détermine la voie de recrutement de l'armée nationale; indépendamment des ENGAGEMENTS VOLONTAIRES, il a lieu par des LEVÉES ANNUELLES, mais dans les limites fixées par le Roi-Souverain et, dans ces limites, le gouverneur général détermine les districts et les localités où s'opère la levée ainsi que la proportion d'hommes à fournir par chaque localité. Le mode suivant lequel s'opère la levée est déterminé par le commissaire de district, de commun accord avec les chefs indigènes.

La durée du service actif est de cinq ans. Les hommes font ensuite, pendant deux ans, partie du cadre de réserve. L'entretien et



MUSIQUE MILITAIRE A KASONGO

l'équipement sont à charge de l'État; chaque homme touche une solde journalière de 21 centimes; de plus, les mariés touchent une ration de vivres pour leurs femmes. Aucune retenue ne peut être exercée sur la solde des miliciens, sans l'autorisation expresse du gouverneur général; les sommes ainsi retenues sont remises ultérieurement lorsque l'homme contre lequel cette mesure a été prise s'est amendé.

A l'expiration de leur terme de service, ces hommes ainsi que leur famille sont, s'ils le désirent, rapatriés aux frais de l'État et reçoivent la protection toute spéciale de la part des autorités.

Ces dispositions organiques sont complétées par des instructions très complètes montrant le souci d'une sollicitude constante pour le bien-être matériel et moral de la troupe et de fait ce régime rend légères à l'indigène les obligations de soldat, comme le prouvent les quatre mille volontaires nationaux qui sont actuellement enrôlés.

Voici, du reste, les compositions de la force publique à la fin de 1896 : L'armée congolaise, qui comptait en 1889 111 soldats indi-

gènes, en compte aujourd'hui 12,000, dont 8,000 miliciens et 4,000 volontaires.

Mais outre ces troupes régulières, l'État compte encore un certain nombre d'AUXILIAIRES, lesquels n'interviennent que dans les cas où la sécurité de l'État viendrait à l'exiger. A ce moment, du reste, tous les fonctionnaires et employés, tant civils que militaires, auraient pour devoir de défendre le territoire.

Les volontaires, recrutés dans chaque district pour un terme moindre que quatre années, sont incorporés d'emblée dans la compagnie de la force publique qui tient garnison dans leur district, à moins de dispositions contraires du gouverneur général. Quant aux miliciens enrôlés en vertu du décret du 30 juillet 1891 et aux volontaires pour plus de quatre ans, ils sont dirigés sur des CAMPS D'INSTRUCTION où se fait leur instruction militaire avant l'incorporation dans les compagnies de la force publique. L'effectif maximum de chaque camp est en général de cinq cents hommes; la durée de l'instruction est de dix-huit mois et les miliciens sont répartis en trois compagnies, divisées elles-mêmes en sections et escouades.

La première compagnie comprend les hommes nouvellement incorporés; ils y restent jusqu'à l'expiration de leur sixième mois de service.

La deuxième compagnie comprend les hommes ayant de six à douze mois de service.

La troisième compagnie comprend ceux qui ont de douze à dix-huit mois.

La durée des exercices et théories militaires est au moins de trois heures par jour; en dehors de celles-ci, les hommes sont employés à des travaux, principalement des cultures pour leur nourriture et des cultures de rapport.

Afin de s'assurer que les camps d'instruction sont dirigés d'après ces vues et que les hommes y sont traités conformément à ces prescriptions, le gouvernement désigne un fonctionnaire pour en faire l'inspection.

Sept camps d'instruction sont actuellement créés :

Bas-Congo : Zambi.

Haut-Congo : Kinchasa, Bolobo, Irebu, Kasongo, Umangi, La Romée.

Les miliciens provenant de régions éloignées des camps sont, en attendant le bateau qui doit les transporter au camp d'instruction, réunis dans des CAMPS PROVISOIRES établis dans des régions riches en vivres, où ils sont entourés de tous les soins désirables; ces camps peuvent être considérés comme des stations d'attente et de repos.

Outre le règlement spécial pour les services et la comptabilité de la force publique, les RÈGLEMENTS en usage dans l'armée belge servent pour l'instruction de la troupe. Toutefois, l'armement étant le fusil Albini, pour le maniement d'arme et les charges on se conforme à l'ancienne école du soldat de l'infanterie belge.

Les commandements se font en français.

L'instruction du tir est l'objet de grands soins; le matériel pour ces exercices se compose de matériel pour le tir des capsules à balles, de CHEVALETS DE POINTAGE, de MIROIRS pour le contrôle. Pour stimuler l'amour-propre des soldats, des PRIX DE TIR ont été créés.



Ainsi que nous le disions, c'est le fusil Albini, avec baïonnette raccourcie, qui est en usage dans la force publique; un certain nombre de fusils Mauser, modèle de 1889, sont affectés à l'armement des blancs.

On envoie des cartouches pour l'instruction du tir et l'approvisionnement de combat est complété chaque année de manière à ce qu'il y ait toujours deux cents cartouches par arme.

Le matériel d'artillerie comprend :

Treize canons Krupp de montagnes de $0^m,075$; un canon Krupp de $0^m,035$; 32 canons lisses en bronze de 2 7/8 pouces; 2 canons Hotchkiss de $0^m,037$; 24 canons Nordenfelt de $0^m,047$ avec affût démontable; 16 mitrailleuses automatiques Maxim, tirant la cartouche Albini.

Il existe des ateliers d'armuriers à Boma, Popocabaca, Léopoldville, Luzambo, Djabbir, Stanley-Falls. De plus, des armuriers avec atelier aisément transportable accompagnent les colonnes en marche de manière à faire aux armes des réparations faciles.

Les buffleteries en usage au Congo sont analogues à celles de l'infanterie belge, mais elles sont en cuir fauve.

La tenue comporte : pantalon, veste, ceinture et fez. Pour la grande tenue : le pantalon et la veste sont en serge bleue; pour la petite tenue ces objets sont en toile bleue. Le fez et la ceinture sont rouges.

Chaque homme reçoit annuellement une tenue et une couverture de laine.

Les chaussures sont semblables à celles de notre infanterie, avec des jambières en cuir noir.

Les locaux habités par la troupe sont construits par les soldats eux-mêmes. Les progrès extrêmement rapides que l'on peut enregistrer pour le logement des blancs sont à signaler pour celui de la force publique : aux paillotes ont succédé les bâtiments en torchis et ceux-ci à leur tour sont déjà remplacés en maints endroits par des maisons en briques.

Les mariés occupent des quartiers à part, spécialement construits à leur usage.

Le mobilier est aussi confectionné par les soldats charpentiers.

Il a été reconnu par expérience que le système de cuisine collective est peu pratique au Congo. Le soldat noir préfère préparer ses aliments lui-même ou les faire préparer par sa femme, s'il est marié. Dans ces conditions la ration est donnée aux hommes, partie en nature (produits des cultures, de la chasse et de la pêche), partie en marchandises ayant cours sur les marchés des environs. Cependant, quand les circonstances le permettent, comme à Boma, la cuisine est collective.

Le commandement suprême de la force publique est exercé par le Gouverneur général. Les commissaires de district, qui représentent le Gouverneur général, exercent la haute direction des forces qui sont en garnison dans leur district.

La force publique est administrée par un Commandant de la Force Publique; elle est subdivisée en compagnies actives comportant de 100 à 150 soldats répartis en deux pelotons de deux sections. Une compagnie active à effectif renforcé comprend 200 à 250 hommes.

Chaque compagnie est commandée par un capitaine qui est responsable de son administration vis-à-vis du commandant de la force publique, avec lequel il correspond directement pour tout ce qui se rapporte à cette administration.

Le décret du 1er octobre 1893 porte le nombre de compagnies à seize. Quant au nombre d'Européens, officiers ou gradés, il correspond dans chaque compagnie à la mission que celle-ci doit remplir; ces cadres ne sont pas exactement déterminés comme ceux de nos armées où les gradés ne sont chargés que d'une mission militaire, tandis qu'au Congo ils ont en outre une tâche politique et civilisatrice à assumer.

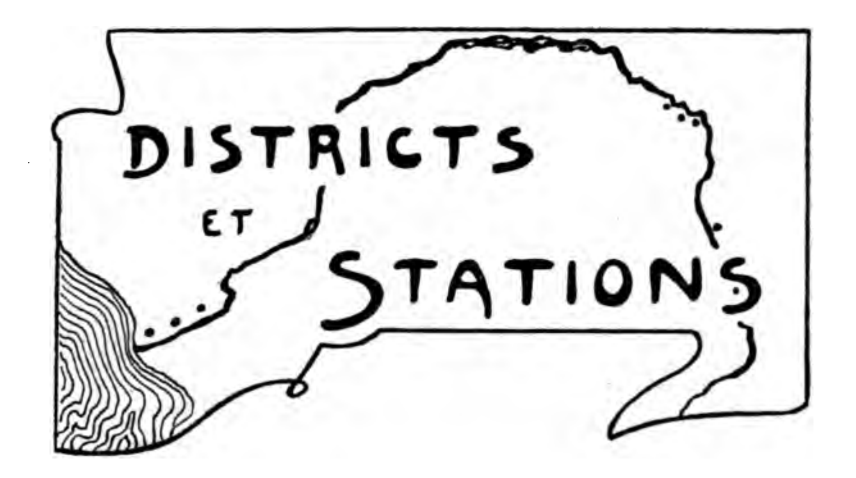
A plusieurs reprises on a expédié au Congo des instruments de musique destinés aux fanfares indigènes de la force publique. Outre des clairons à embouchure chromatique, pour les différents districts, on a envoyé à Kasongo, aux Falls et à Boma des cymbales indigènes, castagnettes, triangles, tambours, fifres et flûtes. Les nègres se familiarisent très vite à l'usage de ces instruments et les musiques militaires, précédant les belles compagnies de la milice de l'Etat libre, contribuent pour leur part à leur donner un aspect vraiment martial.



CASERNES DE BOMA

Ajoutons enfin, pour terminer cette courte notice sur la force publique congolaise, qu'une compagnie spéciale, qui porte le nom de COMPAGNIE AUXILIAIRE DU CHEMIN DE FER, est spécialement destinée à la protection des travaux et à la garde de la voie ferrée et que, (pris dans la force publique, il y a des CORPS DE POLICE destinés à assurer la sécurité de l'ordre public à Boma, Matadi, Léopoldville.





Nous renvoyons à la carte politique du Congo, publiée en annexe à cette monographie, pour les frontières de l'État et la division en districts; ceux-ci sont au nombre de quatorze : Districts de Banana, de Boma, de Matadi, des Cataractes, du Stanley-Pool, du lac Léopold II, de l'Équateur, des Bangala, de l'Ubangi, de l'Uelle, de l'Aruwimi, des Stanley-Falls, du Kwango oriental, du Lualaba-Kassaï.

Les districts de l'Uelle et des Stanley-Falls sont en outre, pour des raisons déjà énoncées, divisés en zones, savoir :

District de l'Uelle : Zones Rubi-Uelle, Uerre-Mbomu, Makua, Makrakra;

District des Stanley-Falls : Zones des Stanley-Falls, Ituri, Ponthierville, Manyema, Tanganika-Katanga, Lomami.

L'État poursuit sans relâche l'occupation de tous ces territoires, augmentant continuellement la quantité des postes et des stations. Son action civilisatrice s'étend ainsi jusqu'à ses frontières extrêmes. Il n'est plus de région où l'Européen n'ait passé et établi des points de contact avec les populations.

Aucune colonie africaine de formation récente ne présente un tel exemple d'occupation effective et si l'on envisage que parallèlement se sont développés les différents services et que les stations elles-mêmes sont devenues parfois de véritables villes, on conviendra que le programme tracé par l'Acte de Bruxelles a été consciencieusement rempli.

A côté du travail accompli par les agents de l'État, ne manquons pas de rappeler l'extension prise par les missions et les sociétés commerciales, ce qui porte à plus de deux cent cinquante le nombre de points où résident des blancs dans la colonie.

Parmi les cent quinze stations et postes occupés par l'État du Congo, nous pouvons citer comme localités les plus importantes :

Dans le Bas-Congo : Banana, Zambi, Boma, Matadi, Tchoa, La Lemba, Chinganga ;

Dans le Moyen-Congo : Congo da Lemba, Isangila, Kingila, Lukungu, Manyanga, Luvituku, Tumba ;

Dans le Haut-Congo : Léopoldville, Kinchasa, Ndolo, Bolobo, Lukolela, Irebu, Ikoro, Coquilhatville, Nouvelle-Anvers, Bumba, Bazoko, Isangi, Yambuya, Imese, Zongo, Mokoangay, Banzyville, Yakoma, Ngufuru, Djabbir, Enguettra, Ababua, Mbima, Bomokandi, Amadi, Nyangara, Dongu, Gumbali, Stanley-Falls, Ponthierville, Lokandu, Karimi, Nyangwe, Kasongo, Kabambare, Ntowa, Mpueto, Lufoï, Kabinda, Luzambo, Luluabourg, Popocabaca, Kingunchi, Tumba-Mani.

On ne saurait songer à entamer la description, même des stations principales de cette longue nomenclature; la belle collection d'agrandissements photographiques exposée permettra de se rendre compte de ce que sont la plupart d'entre elles et contentons-nous pour les expliquer de donner un exposé succinct et général de l'histoire de l'habitation des blancs au Congo.



CONSTRUCTION EN FER A BOMA

Les paillotes sont des habitations toutes primitives, faciles à construire, mais peu complètes et peu solides. Dès qu'une station est fondée, un des premiers soins du blanc est de s'assurer un logement plus sérieux et moins exposé aux intempéries ; la maison à revêtement de pisé recouverte de chaume a été admise à peu près partout. Cependant, en quelques endroits on a édifié des maisons à l'aide de bambous d'Afrique ; elles n'étaient pas durables.

Deux sortes de maisons de bois se voient au Congo : celles importées et celles construites avec des matériaux provenant des forêts mêmes de la colonie. Les habitations de Banana sont presque toutes en bois et proviennent d'Europe ; à Boma, il en existe plusieurs ; à Lukungu, à Léopoldville quelques anciens bâtiments ont été élevés dans les mêmes conditions. En amont, sauf les maisons de bois de la mission de Lukolela, il n'existe nulle part ailleurs des habitations faites tout entières en planches du pays.

En somme, les maisons de bois, quoique très recommandables,

sont rares, ce qui s'explique par la difficulté de leur construction, demandant un outillage de charpenterie et de menuiserie compliqué et surtout des artisans experts.

On a plus ou moins renoncé aux constructions métalliques en tant que construction définitivement installée en un endroit déterminé ; celles-ci ont été acquises au début, lorsque tout était à faire et que des préoccupations d'un autre ordre ne permettaient pas encore de s'occuper de l'utilisation des matériaux préparés sur place. Les plus importantes constructions en fer sont, à Boma : le palais du gouverneur, l'église et l'hôtel; à Matadi, l'hôtel et les installations du chemin de fer.



HABITATION EN BOIS, MAYOMBE

Nous parlerons dans un autre chapitre (Titre II, Le Congo économique) de la question des constructions démontables portatives.

Partout, dans le Haut comme dans le Bas-Congo, on s'occupe aujourd'hui de la fabrication des briques et de leur emploi à la construction.

C'est à Bangala (Haut-Congo) que l'on fit les premières briques. Vankerckhoven était alors commissaire de district, Baert, chargé spécialement de la direction de la station et M. Verhees, sous l'habile direction de ses chefs, eut l'honneur de réussir (1887) la fabrication de briques blanches ou rouges, suivant la terre employée.

En 1889 on fit des essais de fabrication de briques à Boma; après quelques tâtonnements on réussit complètement et en mai 1890 la première maison maçonnée s'élevait dans la capitale de l'État.

L'impulsion était donnée; le gouvernement, aidé des gouverneurs Janssens, puis Coquilhat et Wahis, s'occupa énergiquement de faire substituer au Congo les bâtisses en maçonnerie à toutes les autres; non seulement l'État voulait assurer à ses agents blancs des logements confortables, mais ses efforts se multipliaient pour donner aux noirs, employés à son service, des habitations plus saines et plus belles que les paillotes et celles en pisé.

Et l'on vit alors, avec un prodigieux entrain, tous les agents : officiers, avocats, ingénieurs, sous-officiers, commis, s'improviser briquetiers et maçons : Bazoko, Luluabourg, Bumba, Léopoldville, Banzyville (décembre 1892), Niangara (février 1894), Luzambo (avril 1894), Zambi (1895), Lukungu, Coquilhatville, etc. virent s'élever de nouvelles habitations, dont les constructeurs furent fiers à juste titre.

Le « Recueil administratif », dans un chapitre consacré à l'hygiène, publie un rapport élaboré à Boma par la commission d'hygiène sur le meilleur type d'habitation à adopter au Congo. Les prescriptions qui y sont contenues doivent être appliquées à toutes les nouvelles constructions, mais les architectes improvisés sont pourtant libres d'établir les plans suivant leur goût, pourvu qu'ils ne s'écartent pas des données générales indiquées.



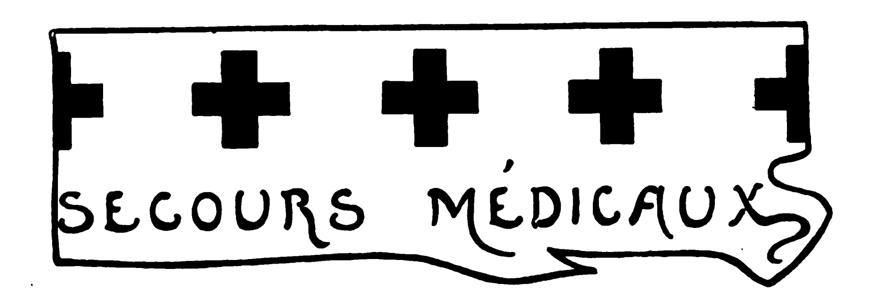
HABITATION EN BRIQUES

L'émulation aidant, chacun s'efforça de donner aux habitations l'aspect le plus coquet possible, mais c'est surtout lorsqu'on est parvenu à faire des tuiles que cet aspect a pu se modifier. Le toit de chaume épais et lourd ayant disparu, l'ensemble pouvait devenir plus élégant.

Et à propos de tuiles, rappelons que l'Etat du Congo envoie depuis peu d'années des tuiles en zinc, qui rendent de grands services.

Mentionnons enfin les maisons en « adobes » (briques cuites au soleil) ou en pierres et terminons en disant que les progrès faits au Congo dans l'établissement des stations frappent d'étonnement tous ceux qui sont à même de les constater.

Quand on songe qu'à l'heure actuelle cette partie de l'Afrique, encore inconnue il y a vingt ans, est couverte de stations, et qu'à 600 lieues de la côte s'élèvent des habitations pareilles aux villas de notre banlieue, on ne peut se défendre de rendre un juste hommage à l'activité de ceux qui les ont édifiées.



Notice du Dr Dryepondt.

Longtemps avant l'organisation même de l'État du Congo comme État, dès les premières expéditions belges de la côte orientale, des médecins vinrent, nombreux, offrir l'appoint de leur dévouement et de leur science à l'œuvre grandiose qui s'ébauchait seulement alors et dont cependant nul n'aurait pu prévoir l'extension extraordinaire ni la colossale importance.

Parmi ces dévoués de la première heure, qu'il me soit permis de citer, en première ligne, les Drs Dutrieux et Van den Heuvel dont nos anciens, les Storms, les Cambier, ont gardé un si touchant souvenir.

Lorsqu'à l'Association Internationale Africaine succéda l'État du Congo, l'effrayant effort qu'il fallut faire pour occuper d'une façon effective le vaste territoire que le Traité de Berlin conférait à la souveraineté de notre Roi, les difficultés de toutes espèces, les fatigues sans nombre qui, au Congo comme partout ailleurs, ne manquèrent pas d'entraver la marche et d'assaillir les nombreuses expéditions conduites par les officiers de l'État, ne pouvaient manquer d'occasionner parmi ces vaillants pionniers des pertes douloureuses.

Il eût été insensé d'espérer qu'il pût en être autrement; l'exemple des autres nations suffisait du reste pour enlever toute illusion à cet égard car partout, que ce soit aux Indes, en Cochinchine, en Amérique ou en Australie, la période d'occupation et d'exploration a coûté à la mère patrie de nombreux sacrifices en hommes.

Mais il était néanmoins du devoir du nouvel État de secourir dans toute la mesure de ses moyens ces cœurs d'élite qui s'élançaient à la conquête de l'inconnu, de soutenir les courages et les dévouements en montrant que rien n'était négligé pour assurer à ceux qui tombaient frappés par la maladie, les soins de praticiens dévoués afin de diminuer le nombre des victimes.

L'État du Congo ne faillit pas à ce devoir. L'organisation des secours médicaux fut une de ses premières préoccupations.

Après le Dr Allard, consul de Belgique à Ténériffe aujourd'hui,

qui organisa le service médical dans le Bas-Congo et construisit le sanatorium de Boma, les Drs Wolf, Leslie, Mense accompagnèrent les premières expéditions vers le Haut-Congo. Mense, à qui son dévouement et sa science valurent de donner son nom à la plus élevée des collines qui bordent le Stanley-Pool, jeta les premières bases d'une organisation sanitaire à Léopoldville; puis, à mesure que l'occupation du territoire avançait, les postes médicaux étaient installés: Dupont organisait le service à Bazoko, Van Campenhoudt à Djabbir, Montangie succombait en prodiguant ses soins à l'avant-garde de Vankerckhoven, Briart accompagnait Delcommune dans son extraordinaire voyage, Amerlinck assistait dans ses derniers moments, au Katanga, le regretté capitaine Bia, Magery était tué aux côtés d'Hodister.

Et pendant ce temps les Etienne, les Reytter, les Bourguignon, les Vourloud, les Charbonnier et toute cette pléiade de jeunes médecins, qui au nombre de plus de cinquante déjà, ont apporté à l'œuvre africaine l'aide de leur science et de leur expérience, s'efforçaient dans les stations et postes plus anciens de suivre les traces de leurs devanciers. Plusieurs ont succombé à la tâche; qu'il nous soit permis de saluer en passant ces braves morts en soldats au champ d'honneur.

Mais d'autres se présentèrent immédiatement pour les remplacer, et aujourd'hui, grâce au zèle de l'État, des stations médicales bien ravitaillées en médicaments et instruments existent dans toute l'étendue du territoire, à Boma, Matadi, Tumba et le long de la ligne du chemin de fer, à Léopoldville, Luzambo, Équateur, Nouvelle-Anvers, Stanley-Falls, aux expéditions de l'Ubangi, du Haut-Uelle, ainsi qu'à la zone arabe.

Nous n'aurions garde d'oublier, en parlant des secours médicaux, de signaler le dévouement de nombreux missionnaires qui, séjournant parfois depuis de longues années au Congo, et s'efforçant à chaque occasion de rendre service aux malades, ont acquis une science pratique dont bien des nôtres ont pu, en maintes circonstances, apprécier les bienfaits. Parmi eux il importe de tirer hors pair le révérend Hoste, de Lukungu, et surtout le Dr A. Sims, de l'« American Baptist missionary Union », de Léopoldville, qui réside au Congo depuis plus de dix ans, sans songer encore à venir prendre en Europe un repos qu'il a cependant bien mérité.

Le service médical au Congo a reçu, à l'heure actuelle, une organisation que l'on peut considérer comme presque définitive.

Deux classes de médecins ont été créées.

Les MÉDECINS DE DEUXIÈME CLASSE (ceux qui partent pour la première fois) ont rang de lieutenant.

Les MÉDECINS DE PREMIÈRE CLASSE ont rang de capitaine.

Les médecins de l'Etat doivent leurs soins gratuits à tous les

agents indistinctement et aux indigènes. — Cette gratuité ne s'étend pas aux particuliers et aux Européens étrangers à l'administration qui peuvent aussi avoir recours à leurs soins.

Nous surprendrons peut-être beaucoup de nos confrères belges en leur apprenant que les honoraires pour une visite sont, depuis temps immémorial, tout le long de la côte occidentale d'Afrique, fixés à 1 livre sterling (25 francs).

Tel est aussi l'usage au Congo.

Il y a actuellement au service de l'Etat 14 médecins attachés à tous les centres principaux :

Boma, Tumba, Léopoldville, Equateur, Nouvelle-Anvers, Stanley-Falls, etc.

De son côté la Compagnie du chemin de fer a son service médical assuré par plusieurs praticiens.

Toutes les stations du Congo sont maintenant ravitaillées régulièrement de médicaments; une liste des plus indispensables de ceux-ci a été dressée à Bruxelles par les soins d'anciens praticiens congolais et les médicaments qu'elle comporte sont envoyés d'office, tous les trimestres, à toutes les stations et postes au prorata du nombre de blancs et de noirs. — De plus, chaque médecin a le droit de demander, par voie de réquisition, l'envoi des médicaments qu'il juge nécessaires à la pratique de son art, car l'État n'entend nullement imposer une thérapeutique; au point de vue professionnel, le médecin est absolument indépendant; il exerce en toute liberté, sous sa propre responsabilité et ne dépend du chef de la station ou du district qu'aux points de vue disciplinaire et hiérarchique. — Il n'y a pas encore de directeur titulaire du service médical au Congo et chaque médecin, de sa propre initiative, propose directement à ses chefs hiérarchiques telle ou telle mesure d'hygiène qu'il juge nécessaire.

Le médecin est souverain juge des exemptions de service; c'est lui aussi qui décide s'il y a lieu de permettre à un agent de regagner la côte pour cause de maladie. Le docteur de Léopoldvillle est le dispensateur de hamacs pour le transport sur la route des caravanes; mais c'est celui de Boma qui seul a le droit de décider le rapatriement.

Outre les médicaments de la station, chaque médecin a encore à sa disposition une certaine quantité de vins de Bordeaux, de Porto, de Madère, de Champagne, des confitures, des biscuits, du Liebig, de l'arrow-root, etc., qu'il distribue suivant les besoins des malades. Ces provisions sont connues au Congo sous le nom de « Medical comfort ». Sauf à Boma, les médecins sont chargés eux-mêmes de la préparation des médicaments qu'ils prescrivent; ils sont donc, comme jadis dans nos campagnes et actuellement encore dans certaines parties, à la fois médecins et pharmaciens.

A Boma, vu le nombre des Européens, il a été nécessaire de créer une véritable pharmacie, desservie par un pharmacien diplômé.

Au début de la création de cette pharmacie, on avait pensé en faire une espèce de pharmacie centrale qui aurait été chargée d'expédier, au fur et à mesure des besoins, dans les différentes stations du Congo, les médicaments réclamés par les médecins; mais ce système n'ayant pas donné les résultats que l'on avait espérés, on adopta le système actuellement en vigueur et qui paraît suffire aux exigences de l'heure présente.

L'initiative privée, si prompte en Belgique à venir en aide à tous ceux qui souffrent, ne pouvait manquer d'apporter aux efforts de l'administration de l'État du Congo son sympathique appui.

Le 25 janvier 1889 fut créée l'Œuvre de l'ASSOCIATION DE LA CROIX-ROUGE CONGOLAISE, dont le but est de donner aux malades et blessés, tant Européens qu'indigènes, en temps de guerre comme en temps de paix, par l'établissement de sanitaria, de refuges, hospices, etc., par l'envoi de médicaments spéciaux, d'instruments, d'objets utiles, un supplément de soins et un confort plus grand.

Il convient de citer les premiers coopérateurs de cette œuvre charitable dont le comité est nommé par le Roi des Belges, souverain de l'État du Congo; ce furent : Président d'honneur, le lieutenant général Jolly; trésorier général, l'intendant en chef Maton; secrétaire général, le colonel baron Lahure, décédé depuis.

L'Association de la Croix-Rouge congolaise a envoyé en Afrique trois ambulances volantes qui ont été attachées l'une à l'expédition du Haut-Uelle, la seconde à l'expédition du Manyema (zone arabe), la troisième à l'expédition du Katanga.

Chacune de ces ambulances comprend : trois tentes, six lits-brancards, six hamacs pour noirs, deux pharmacies portatives renfermant les médicaments et les instruments les plus indispensables.

La Croix-Rouge fournit en outre de nombreux médicaments et instruments supplémentaires à plusieurs stations, entre autres à Lukungu et à Léopoldville.

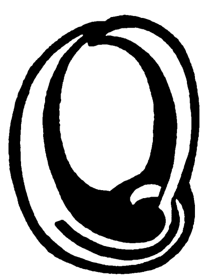
Enfin, elle a créé à Boma quatre pavillons destinés aux malades européens quels qu'ils soient, agents de l'État ou des compagnies commerciales, missionnaires ou particuliers. Ces pavillons sont sous la direction du médecin de Boma et la Croix-Rouge en assure le fonctionnement.

Ces pavillons sont très confortablement installés et meublés ; on y trouve tout le nécessaire, et, même en Europe, certains établissements hospitaliers ne sont pas aussi bien montés.

Il entre dans les intentions des promoteurs de l'œuvre de faire construire, dans les autres stations du Congo, des locaux semblables à ceux de Boma, et il n'est pas douteux que ces installations ne soient appelées à rendre partout les plus éminents services.

Les pavillons de malades sont très coquets et n'ont pas du tout l'air « hôpital ». Ils sont aménagés pour deux personnes et comprennent chacun deux chambres avec cabinet.

Nous ne saurions assez féliciter les dirigeants de la Croix-Rouge d'avoir rompu en visière aux vieux errements qui tendaient à la construction de vastes locaux à chambres multiples, véritables caravansérails, à l'aspect froid et lugubre d'hôpital, où le voisinage de malades graves, geignant et se plaignant sur leur lit de douleur, était pour les autres un véritable supplice.

n a du reste renoncé, et avec raison, à ce genre de construction pour les habitations des particuliers.

Chacun n'est-il pas beaucoup plus heureux d'avoir son chez-soi, qu'il aménage à sa façon, où il vit à l'abri des importuns et de la curiosité des voisins, qui est quelque chose de plus qu'un abri où il se couche faute d'en trouver un plus convenable, qui devient pour lui un « droit », auquel il s'attache, qu'il aime, où il se trouve chez lui, ce qui n'est possible qu'avec le système des pavillons isolés, car, dans les grands bâtiments à logements multiples, on sent trop qu'on est en voyage, qu'on est « loin du pays », qu'on loge « à l'hôtel ».

Heureux et satisfait, l'Européen songe moins au pays absent ; le spleen morose, la sombre nostalgie sont sans action sur lui ; il se prend à aimer ce coin de pays nouveau comme une autre patrie ; il travaille avec plus de goût et rend des services d'autant plus appréciables qu'ils sont plus dévoués.

Grâce aux progrès réalisés, il existe, presque dans toutes les stations du Congo, des briqueteries qui permettent d'adopter ce type de construction si avantageux à tous égards et d'édifier des habitations à la fois coquettes, commodes, fraîches, saines et confortables.

Les progrès incessants du confort, du logement, de la nourriture, le choix judicieux des emplacements des nouvelles stations ont déjà diminué dans une large mesure la mortalité au Congo.

Et quand prendront fin les meurtrières expéditions, quand, grâce à une connaissance plus parfaite des règles de l'hygiène tropicale,

les imprudences funestes et cependant, hélas! fréquentes encore, cesseront, quand la locomotive arrivant au Stanley-Pool apportera dans les stations du Haut-Congo, mieux situées au point de vue hygiénique que celles du bas fleuve, un confort quasi européen, nul doute que ne se présente au Congo ce qu'on a constaté partout ailleurs, c'est-à-dire que le danger du climat sera réduit à son strict minimum et ne saurait être plus longtemps, même par les plus pessimistes, considéré comme un obstacle à la colonisation du pays.

Cette bienfaisante influence des progrès du confort a été signalée dans toutes les colonies, même dans celles où les débuts de l'occupation (et elles sont nombreuses) avaient entraîné une mortalité bien supérieure à celle occasionnée par la conquête du Congo.

Certes, les influences malariales sont d'une importance nocive considérable; mais elles n'existent pas qu'au Congo et nulle part



HOPITAL MILITAIRE A BOMA

elles n'ont pu opposer une barrière infranchissable à la pénétration des Européens. L'expérience démontre au contraire que partout, aux Indes anglaises et hollandaises, en Algérie, en Tunisie, au Tonkin, dans les Antilles, la Flandre, à nos portes, en Hollande et en France, dans la Sologne, le paludisme a été sinon complètement vaincu ou anéanti, du moins ses effets malfaisants ont été diminués dans une large mesure.

Et qui sait si quelque jour, de même que l'on a découvert le vaccin contre le croup, la rage, la peste, l'érysipèle, un Roux, un Behring ou un Yersin ne découvrira pas le serum antimalarial?

Cette découverte est peut-être encore éloignée. Elle peut se faire aussi demain; nul ne sait! Mais ce qui est certain, c'est qu'elle se fera, car elle doit se faire : c'est dans la logique des choses. La malaria étant une maladie microbienne infectieuse, doit tôt ou tard,

comme toutes les maladies de même nature, trouver son vaccin.

Et ce jour-là les riches et fertiles contrées tropicales seront ouvertes même à la colonisation!

Mais tandis que l'on assurait aux blancs, dans la mesure du possible, les soins médicaux, la sollicitude de l'État s'étendait en même temps à ses sujets noirs.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, les médecins de l'État sont tenus de donner gratuitement leurs soins aux indigènes. Un hôpital en briques, destiné aux soldats de la force publique, a été bâti à Boma; cet établissement est très confortable et les salles sont en tout semblables à celles qui existent en Europe.

Partout l'exemple a été suivi et, à la place des anciens baraquements, on élève des hôpitaux, sinon somptueux et monumentaux comme certains hôpitaux belges, du moins très suffisants au double point de vue du confort et de l'hygiène des malades.

On le voit, l'effort a été considérable et le résultat atteint est immense. Là ne s'est cependant pas bornée l'initiative de l'État. Depuis de longues années la variole exerce ses ravages sur la population nègre, y faisant d'incalculables ravages; plusieurs tentatives furent faites à diverses reprises pour introduire parmi les indigènes la pratique du vaccin. Ces tentatives furent couronnées d'un plein succès.

Dès que les noirs purent constater les résultats de la vaccination, la quasi immunité qu'elle conférait aux gens des stations qui l'avaient subie, ils vinrent en foule aux centres où existait le précieux remède du terrible fléau qui les décimait depuis si longtemps, pour s'y faire inoculer à leur tour.

Afin d'obvier aux difficultés qu'il y avait à expédier du vaccin conservant ses propriétés actives dans toute l'étendue de son territoire, le gouvernement a créé à Boma un institut vaccinogène afin de pouvoir satisfaire aux nombreuses demandes provenant de toutes les stations, même les plus reculées.

Aujourd'hui, grâce aux efforts continus et persistants, la pratique du vaccin est admise et même réclamée par presque tous les indigènes du bassin du Congo.

Telle a été l'organisation des secours médicaux. On le voit, rien n'a été négligé par l'État du Congo pour atteindre le but humanitaire qu'il poursuivait, et il est peu de pays neufs aussi bien dotés que lui sous ce rapport.

Enseignement

Soucieux de l'existence et de l'avenir des enfants indigènes abandonnés ou arrachés aux négriers, l'État a créé des COLONIES SCOLAIRES où ces enfants sont recueillis et reçoivent, suivant leurs aptitudes, l'instruction professionnelle ou agricole.

Les instructions du gouvernement local prescrivent l'envoi dans les colonies scolaires de Boma, de Léopoldville et de Nouvelle-Anvers de tous les enfants délaissés, abandonnés ou orphelins. Les commissaires de district, s'inspirant du devoir qui incombe à l'État d'assurer la tutelle des enfants abandonnés ou à l'égard desquels les parents ne remplissent pas leurs obligations, ont à exécuter scrupuleusement ces instructions qui ont pour but de procurer des moyens d'existence aux jeunes noirs déshérités et de pourvoir à leur éducation pratique et à leur établissement.

Ainsi est conçu l'article 4 du « Recueil administratif » sur les devoirs des commissaires de district et, en général, de tous les agents de l'État.

C'est par décret du 12 juillet 1890 que le Roi-Souverain décida l'institution de colonies agricoles et professionnelles destinées à recevoir les enfants placés sous la tutelle exclusive de l'État.

Un arrêté du gouverneur général en date du 23 avril 1892 organise ces colonies.

Les enfants y séjournent de trois à six ans selon leur âge, y suivent trois cours d'études et font journellement des exercices et théories militaires. D'après leurs aptitudes, ils sont ensuite classés en trois catégories :

Une partie reste à la disposition du directeur de la colonie; une seconde partie fournit des travailleurs et artisans aux stations de l'État; le plus grand nombre est dirigé sur les camps d'instruction pour y faire un séjour d'un an au moins, après quoi ils sont versés dans les compagnies de la force publique.

Ces colonies d'enfants, ainsi que les missions religieuses, sont assurément les éléments les plus propres à assurer la régénération morale des Congolais ; les nombreux enfants que l'on forme actuellement dans ces divers établissements seront dans quelques années

les plus utiles auxiliaires des blancs et les résultats déjà obtenus sont un puissant encouragement pour ceux qui se dévouent ainsi à la rédemption de la race africaine.

Mais ces institutions spéciales ne sont pas les seules qui contribuent efficacement à cette grande œuvre humanitaire. Toutes les stations, les camps d'instruction, les postes, les chantiers de travailleurs sont aussi de véritables écoles régies par la réglementation la plus sage où, au contact des Européens, les sauvages se familiarisent peu à peu avec notre civilisation et que l'on ne se hasarde pas à dire que ces hommes ne sont pas perfectibles; ne se sont-ils pas assimilé avec une étonnante facilité les métiers que nous leur avons appris, n'ont-ils pas établi nos cultures, élevé nos stations, devenant en peu de temps d'intelligents charpentiers, d'habiles maçons, des forgerons émérites; n'ont-ils pas fourni les meilleurs pilotes, les timoniers les plus sûrs, les mécaniciens les plus attentifs à notre flottille; ne se sont-ils pas rompus enfin, avec une étonnante facilité, au métier des armes, celui qui dicte si bien le sentiment de l'honneur, du devoir et de l'abnégation.

Nous pourrions accumuler à l'infini les preuves de ce que nous avançons, mais ne suffit-il pas de faire ressortir que c'est avec l'aide des Congolais que nos compatriotes ont fait le Congo, pour détruire à jamais les appréciations injustes que l'on a généralement émises sur cette race.

En terminant ces quelques lignes sur l'enseignement, ne manquons pas de mentionner ce que l'initiative privée a fait en Belgique dans cet ordre d'idées en faveur du développement intellectuel des noirs.

A Gyseghem, l'abbé Van Impe dirige avec succès l'éducation des nombreux enfants qui lui sont confiés par le gouvernement.

Un industriel, M. Van Campenhout, s'occupe depuis trois ans de l'apprentissage comme typographes des jeunes gens qui déjà débutaient dans cet utile métier à l'Exposition d'Anvers et des enfants congolais ont été adoptés par plusieurs familles qui contribuent ainsi pour leur part à la grande œuvre à laquelle la Belgique et son Roi attachent à jamais leur nom.

A un autre point de vue signalons les sociétés et cercles qui se sont fondés en Belgique dans un but d'étude ou dans un but d'agrément, réunissant aussi bien ceux qui ont fait un séjour au Congo que ceux qui s'intéressent spécialement à nos efforts coloniaux et leur prêtent un précieux appui intellectuel et moral.

BIBLIOGRAPHIE

Nous aurions souhaité donner ici la liste des ouvrages publiés sur le Congo et spécialement de ceux que leurs auteurs ont bien voulu confier au Comité de la Section de l'État Indépendant du Congo, pour former à l'Exposition un compartiment bibliographique. Mais cela nous eût entraîné trop loin, ce qui revient à dire combien cette liste est déjà longue et c'est avec une très grande satisfaction que nous voyons nos compatriotes y figurer dignement.

Notre évolution coloniale a provoqué, en effet, un mouvement qui s'affirme chaque jour davantage dans la littérature que nous pourrions appeler « ex-territoriale » et, outre les livres de voyages, les œuvres littéraires, scientifiques, économiques, publiés par des Belges sur le Congo, il paraît régulièrement de nombreuses revues sans compter les publications diverses qui consacrent de fréquents chapitres aux matières coloniales.





L'État du Congo hérita, dès sa naissance, de la tâche la plus lourde et la plus périlleuse dans l'œuvre antiesclavagiste. Les territoires qui lui étaient échus avaient le triste privilège d'être dans leur majeure partie livrés aux razzias et de compter les principaux centres esclavagistes et les plus importants marchés de chair humaine. Quelle que fût la bonne volonté des Puissances qui, dans l'Acte de Berlin, condamnaient solennellement la traite des esclaves, les plus optimistes n'osaient espérer que dans un avenir lointain la disparition des pratiques abominables, du genre de celles dont Stanley avait été le témoin sur les rives du haut Congo.

A vrai dire, la croisade contre la traite, en quelque sorte ordonnée par la Conférence de Berlin, resta, les années suivantes, à l'état de vœu, et le Gouvernement du Congo, qui pour sa part organisait déjà alors une chaîne de postes défensifs contre les envahissements des esclavagistes, était condamné à déplorer que, malgré certains succès partiels, une grande partie de ses provinces restassent encore en leur pouvoir. Telles étaient à cette époque les horreurs et les cruautés qui furent dénoncées au monde civilisé, telle était la situation déplorable où semblaient agoniser les peuplades de l'Afrique centrale, décimées et massacrées par leurs oppresseurs, que, mues par un sentiment de légitime indignation, les Puissances avisèrent de nouveau, par l'Acte de Bruxelles, à porter un coup décisif à la traite.

La Conférence de Bruxelles a caractérisé le rôle réservé à l'État du Congo dans la campagne antiesclavagiste, l'importance des charges qui lui incombaient, les difficultés de la tâche que lui assignait le périlleux honneur d'être à l'avant-garde sur le champ de bataille. Le nombre des ennemis à combattre, l'organisation de leurs bandes, leur installation d'ancienne date dans les régions qu'ils avaient terrorisées, leur approvisionnement en armes à feu et en munitions, l'asservissement même des indigènes, étaient autant de motifs d'appréhension et d'inquiétude sur l'issue finale de la lutte

entreprise, et sur le sort définitivement réservé aux populations africaines. Il semble bien que, dans cette rencontre entre la civilisation et l'esclavagisme, dont l'enjeu était la vie et la liberté de millions d'êtres humains, l'insuccès eût à jamais ruiné l'espérance d'un avenir meilleur. C'est ainsi qu'entre les mains de l'État du Congo les circonstances placèrent la destinée de l'Afrique centrale et de ses tribus, et la situation était nettement définie par un missionnaire anglais, lorsque avec son expérience acquise par de longs séjours en Afrique, il disait, en 1893, au cours de la campagne militaire : « J'ai la conviction que, à moins que les Arabes ne soient anéantis, « un massacre général se produira...; c'est le moment pour les « Européens de jouer leur dernière carte contre les Arabes. S'ils « l'emporteront ou non, je ne saurais le dire. »

La civilisation l'emporta, et l'histoire n'eût-elle à enregistrer que cette victoire pour l'État du Congo — due d'ailleurs à la bravoure des officiers belges — qu'il eût bien mérité de ceux qu'intéresse le sort des populations indigènes. Si, aujourd'hui, peut s'ouvrir pour elles une ère nouvelle de liberté et de régénération, si l'amélioration de leur condition matérielle et morale peut maintenant être poursuivie, elles le doivent à l'anéantissement et à la ruine définitive des esclavagistes.

On a dit autre part au prix de quels sacrifices d'hommes et d'argent, au prix de quelle vaillance toujours et parfois de quel héroïsme ces résultats ont été atteints. Les faits sont là pour attester que ces sacrifices n'ont pas été inutiles : les chasseurs d'hommes réduits à l'impuissance, leurs bandes dispersées, leurs chefs disparus, les forteresses de l'esclavagisme rasées, les indigènes réédifiant leurs villages à l'abri des postes de l'État, s'adonnant en paix aux cultures et aux plantations, une ère de calme, de tranquillité succédant aux sombres et sanglants épisodes du régime antérieur. Chacun des courriers d'Afrique porte la preuve des progrès de cette période de pacification et montre les indigènes, délivrés d'un joug odieux, renaissant à la confiance et vivant paisibles dans leurs foyers.

Disparition de la traite ne veut certes pas dire disparition de l'esclavage. Si l'une, avec tout son cortège de meurtres et de crimes, devait et pouvait être combattue, même par la force des armes, l'esclavage domestique, ancré de temps immémorial dans les coutumes indigènes, ne comportait pas de mesures de répression aussi radicales. La Conférence de Bruxelles, comme celle de Berlin, a marqué cette distinction, et les africanistes les plus expérimentés reconnaissent unanimement que l'extinction de l'esclavage domestique ne peut être amenée que graduellement et doit être l'œuvre du temps. L'État du Congo n'a pas, lui non plus, pensé que, dans ce domaine, il devait user de mesures de contrainte générale qui, en heurtant violemment l'état social indigène, eussent vraisemblablement pro-

voqué des résistances et suscité des révoltes. Mais tout au moins, durant le cours de ses premières années d'existence, s'est-il constamment attaché à saper cette institution coutumière. Il l'a fait d'abord par sa législation civile, laquelle ne connaît pas le statut servile et n'accorde aucune sanction aux transactions dont un esclave serait l'objet. En cette matière, la loi coutumière ne pourrait être d'application, comme contraire à l'ordre public. L'esclave domestique, qu'il soit assujetti à un autre indigène ou à un non-indigène, est donc, en tout temps, maître de sa personne et assuré de voir consacrées par l'autorité les revendications qu'il ferait de sa liberté. — Il l'a fait par une réglementation rigoureuse du contrat de louage de service, qui notamment n'autorise que les engagements à durée limitée, de manière à éviter que ce contrat ne dégénère en esclavage déguisé. — Il l'a fait par sa législation pénale qui punit tout acte attentatoire à la liberté d'autrui, et, en cette matière, il appartient au tact et à la circonspection du Parquet d'intervenir entre indigènes d'une manière progressive et de graduer les ménagements : « Est puni « d'un à cinq ans de servitude pénale celui qui, par violences, ruses « ou menaces, a enlevé ou fait enlever, arrêté ou fait arrêter arbi- « trairement, détenu ou fait détenir une personne quelconque. » — « Est puni des mêmes peines, celui qui a enlevé ou fait enlever, « arrêté ou fait arrêter, détenu ou fait détenir des personnes quel- « conques pour les vendre comme esclaves, ou qui a disposé de per- « sonnes placées sous son autorité dans le même but. » — Il l'a fait encore en édictant une surveillance minutieuse sur le personnel et la composition des caravanes; il l'a fait, enfin, en s'attaquant aux sources mêmes du mal, c'est-à-dire en travaillant à la disparition de ces coutumes qui, comme l'anthropophagie et les sacrifices humains, constituent pour la plus grande part la raison d'être de l'esclavage intérieur.

D'après leurs instructions, les agents s'appliquent, soit par la persuasion, soit, quand l'exemple est nécessaire, par l'application de la loi pénale, à détourner les indigènes de ces usages barbares, et il est satisfaisant de constater que ces pratiques vont en diminuant. Les guerres intestines de tribu à tribu, cette autre cause de nombreuses réductions en servitude, tendent aussi à décroître en raison du rôle d'arbitre que les agents de l'État sont appelés à remplir entre les chefs, et les rapports administratifs montrent que cette intervention bienfaisante se fait sentir davantage, au fur et à mesure que l'influence de l'État se développe et se consolide.

C'est en effet dans l'extension continue et toujours plus effective de cette autorité de l'État et de l'influence de la civilisation que nous estimons qu'on doive rechercher le seul moyen efficace d'abolir complètement ces coutumes. La preuve en est faite aujourd'hui, car partout où sont établis des postes suffisamment organisés, l'indigène

rompt peu à peu avec les usages que réprouve le blanc. C'est ainsi que les actes de cannibalisme ou que les sacrifices à l'occasion de naissances ou de décès deviennent de plus en plus rares dans le voisinage des stations. De semblables résultats ne peuvent encore être espérés là où l'indigène reste entièrement livré à lui-même. Ce n'est que peu à peu que cette œuvre d'éducation morale produira tous ses effets (1).

Au milieu de cette grande lutte contre les Arabes, menée à si bonne fin, l'État a été puissamment secondé par la SOCIÉTÉ ANTIESCLAVAGISTE DE BELGIQUE, société émanant de l'ŒUVRE ANTIESCLAVAGISTE en Europe et dont nous allons brièvement rappeler l'histoire depuis ses débuts.

C'est en 1876, sur l'initiative de notre Roi, que le mouvement antiesclavagiste, né depuis la fin du siècle dernier, a pris l'extension la plus considérable. Vers 1888, au nom du pape Léon XIII, le cardinal Lavigerie fit un appel à l'Europe, organisant la croisade antiesclavagiste, « engageant les gouvernements à mettre un terme au hideux trafic appelé la traite des nègres et à employer tous les moyens pour que cette plaie ne continue pas davantage à déshonorer le genre humain ».

L'Angleterre créa des comités spéciaux dans le but de réprimer la traite sur le Nyasa ; des sociétés antiesclavagistes se fondèrent en Allemagne, en France, en Espagne, en Autriche, en Portugal, en Suisse, en Suède et Norwège.

En Belgique, le cardinal Lavigerie lui-même installa la Société antiesclavagiste dont le but était de poursuivre, concurremment avec les gouvernements ayant des possessions africaines et sous la surveillance de ces gouvernements, l'œuvre de l'abolition de l'esclavage et de la traite des nègres.

Le plan de la société était de constituer au Tanganika une barrière infranchissable aux caravanes qui venaient de l'est ravager le Manyema et retournaient à la côte chargées de butin, conduisant de lugubres convois d'esclaves.

En 1890 partit la première expédition ; elle prit la voie du Congo, mais fut arrêtée sur le Lomami par le soulèvement des Arabes et dut rebrousser chemin.

Le commandement de la deuxième expédition antiesclavagiste fut confié au capitaine Jacques qui gagna le Tanganika par la voie de Zanzibar et rejoignit au grand lac le capitaine Joubert (27 oc-

(1) ED. VAN EETVELDE, Rapport au Roi-Souverain.

tobre 1891). Une expédition de renforts fut conduite par le lieutenant Long; enfin le 16 avril 1893, une quatrième expédition confiée au capitaine Descamps quittait l'Europe emportant deux canons et des munitions et gagnait Albertville (la station fondée par Jacques) par la voie du Zambèze.

Notre cadre ne nous permet pas d'aborder ici le détail des quatre expéditions ni de citer les noms de ceux qui y furent adjoints, apportant à l'œuvre antiesclavagiste le concours de leur énergie et de leur dévouement. Le « MOUVEMENT ANTIESCLAVAGISTE », bulletin publié par les soins de la société, pourra être utilement consulté à ce propos.

Tandis que les armes de l'État combattaient victorieusement les Arabes à l'ouest, les antiesclavagistes ruinaient à jamais les espérances de l'ennemi à l'est, empêchant celui-ci de reconstituer ses forces en lui enlevant définitivement sa base d'opérations et l'arrêtant dans sa retraite. Et, rappelant ce qui est écrit plus haut :

« Si aujourd'hui peut s'ouvrir pour le Manyema une ère nouvelle de liberté et de régénération, on le doit à l'anéantissement et la ruine définitive des esclavagistes. »





Notice de A. de Haulleville.

LES MISSIONS CATHOLIQUES

L'historique des missions catholiques du Congo présente un grand intérêt. Dans ce domaine comme dans les autres nos compatriotes ont montré leurs facultés maîtresses de ténacité, d'énergie, de courage et d'abnégation. Les résultats qui ont suivi leurs efforts ont été, à tous les points de vue, remarquables.

Avant l'arrivée de Stanley les missionnaires de la congrégation du Saint-Esprit possédaient le vicariat apostolique du Gabon, qu'ils occupaient depuis 1845.

Les pères du Saint-Esprit avaient des missions très prospères à Landana (Congo portugais), à Loango (Congo français); dès 1881, ils avaient fondé, dans le Bas-Congo, les missions de Nemlao et de Boma.

A cette époque le cardinal Lavigerie avait jeté les bases des brillantes conquêtes de ses missionnaires, les pères blancs, dans l'Afrique orientale et centrale. Cet esprit distingué a été le grand initiateur des progrès énormes accomplis par l'œuvre des missions catholiques en Afrique depuis vingt-cinq ans.

L'impulsion donnée par la Conférence géographique de 1876 à la découverte et à la prise de possession de l'Afrique, avait trouvé en Mgr Lavigerie un soutien enthousiaste.

Il rêvait de réaliser, au point de vue religieux, ce que des puissances songeaient à créer au point de vue politique et d'égréner, entre l'océan Indien et l'océan Atlantique, une suite de vicariats apostoliques confiés à ses missionnaires.

Cette œuvre gigantesque, digne de l'esprit éminent qui l'avait conçue, avait reçu au Congo un commencement d'exécution.

L'abbé Guyot fonda en 1883, au nom du cardinal, une station missionnaire sur la rive droite d'un affluent du Kwa (Kassaï).

Peu après, le père Merlon, un Belge, et le père Schynse, un Allemand, vinrent aussi dans le Haut-Congo tenter la création de centres religieux.

En 1885 l'État du Congo fut définitivement constitué. Un des premiers soins du jeune État fut de se préoccuper de la question de l'évangélisation de ses domaines, et il s'efforça d'obtenir du Saint-Siège, qui y consentit, que cette œuvre fût réservée à des missionnaires de nationalité belge. Dès 1886, un séminaire africain fut institué à Louvain, sous la direction d'un savant orientaliste, M. le chanoine Forget. Cet établissement avait pour unique objectif de former des missionnaires belges pour le Congo. En 1888 il fut remis à la congrégation du Cœur-Immaculé de Marie, dite des pères de Scheut, qui le dirige encore.

Depuis le 24 février 1878 cependant existait, à l'extrémité orientale de l'État du Congo, un provicariat apostolique dénommé du Haut-Congo; il était administré par les pères blancs. En vertu de la décision du pape, ces excellents religieux allaient devoir peut-être abandonner cette mission, déjà prometteuse de succès. Le fondateur de l'ordre de Notre-Dame d'Afrique (pères blancs) voulut sauver l'œuvre naissante; il se mit d'accord avec le Saint-Siège ainsi qu'avec l'État du Congo et, à son instigation, les pères blancs résolurent en 1886 de fonder une branche belge de leur congrégation. Un institut ou séminaire apostolique de pères blancs belges fut établi à Woluwe près Bruxelles, puis à Malines, rue du Bruel. Aussi, par un bref du pape, en date du 30 décembre 1886, le vicariat apostolique du Haut-Congo fut-il reconstitué, réservé aux pères blancs de Belgique et délimité de façon à être entièrement placé sur le territoire congolais.

C'est le 11 mai 1888 que fut créé le VICARIAT APOSTOLIQUE DU CONGO BELGE, confié aux PÈRES DE SCHEUT et qui comprenait tout le territoire de l'État, sauf la partie réservée aux pères blancs de Belgique. Le séminaire de Louvain fut également remis aux pères de Scheut.

Ceux-ci ne perdirent pas de temps et, dès le mois d'octobre 1888, la première caravane de missionnaires se mit en route. Elle se composait des pères Gheluy, supérieur; Huberlant, Cambier et De Backer.

Ils allèrent créer à Kwamouth la mission de Berghe-Sainte-

Marie, ainsi nommée en souvenir de son fondateur, Mgr Van den Berghe, le défunt curé de Saint-Joseph, à Anvers.

Le 1er janvier 1889, une nouvelle caravane, ayant à sa tête le père Van Ronslé, quitta Anvers pour aller fonder une mission à Luluabourg. Le père Van Ronslé a été promu depuis, à la prélature. Il est aujourd'hui évêque de Thymbrium, sacré tout récemment et vicaire apostolique du Congo belge.

Depuis cette époque les missions propres des pères de Scheut ont pris un développement considérable.

Les pères et frères de Scheut sont établis au nombre de vingt-huit dans dix postes chrétiens.

Ils dirigent à Moanda un orphelinat de garçons et de filles. A Boma, le « curé » de la ville est un père de Scheut. A Boma également les pères ont la direction de la colonie scolaire de l'État.

Autres missions des pères de Scheut : à Berghe-Sainte-Marie ; à Nouvelle-Anvers, mission et colonie scolaire; à Saint-Trudon (près de Luzambo).

Vient ensuite la splendide chrétienté du père Cambier : Saint-Joseph de Luluabourg.

A Kalala-Mérode-Salvator existait avant la révolte des Batetela une mission; elle fut complètement détruite par les insurgés. Actuellement les pères sont en train de la réédifier et de recommencer leur œuvre d'apostolat.

Enfin, le dixième établissement des pères de Scheut est en voie d'édification à Hemptinne-Saint-Benoît (Kiendela), sur un affluent de la Lulua.

En résumé, les pères de Scheut ont déjà trois mille huit cents catholiques pratiquants et environ dix mille « clients » ou noirs sympathiques. Des religieuses, de leur côté, évangélisent près de deux mille fillettes et femmes.

Autour de chaque mission les pères créent des villages chrétiens ; ils unissent des chrétiens avec des filles baptisées, remettent à chaque ménage une pacotille et forment ainsi les prémices d'agglomérations chrétiennes, qui se distinguent par l'esprit d'ordre et de travail des habitants. Il importe, pour faire œuvre durable, que l'on ne marche pas avec trop de précipitation, surtout au début ; c'est ce qu'ont compris les pères du Congo belge.

L'appropriation du Congo suivait, il y a six ans déjà, une progression tellement rapide que la formation, nécessairement lente, des missionnaires destinés à l'Afrique ne pouvait faire face aux besoins constatés. Boma et Matadi devenaient de vraies villes, où plusieurs centaines de blancs réclamaient une administration religieuse. Il fallait un curé pour les blancs de Boma et un curé pour ceux de Matadi ; il fallait un aumônier pour les ouvriers catholiques du che-

min de fer, pour les Sénégalais surtout, qui refusaient de s'engager si on ne leur garantissait pas le ministère d'un prêtre sur les travaux.

De ce besoin nouveau naquit une œuvre nouvelle; encouragé par un vœu émis au Congrès de Malines en 1891, et secondé par quelques laïcs dévoués, Mgr Stillemans, évêque de Gand, créa en 1891 l'ŒUVRE DE MATADI.

En 1892 trois prêtres séculiers du diocèse de Gand, des « abbés », se mirent en route pour le Congo. Les premiers partants furent les abbés d'Hooghe, Janssens et Buysse. Depuis cette époque, l'Œuvre de Matadi a toujours été représentée à Matadi par trois prêtres.

Les prêtres de Matadi ont à organiser le service divin dans leurs diverses chapelles; ils sont à la fois curés, dans le sens européen, et aumôniers dans le sens apostolique, c'est-à-dire missionnaires. L'un d'eux se trouve toujours auprès des ouvriers noirs de la Compagnie du chemin de fer, à l'extrémité de la ligne; ses confrères le secondent dans sa tâche et visitent les chantiers, tout en veillant aux besoins de Matadi même. De plus, les abbés de Gand ont organisé une caisse d'épargne prospère et une bibliothèque publique.

Nous avons parlé plus haut des SŒURS DE CHARITÉ, de Gand, auxiliaires des pères de Scheut dans le vicariat du Congo belge, où elles s'occupent spécialement de l'éducation des filles et du soin des malades.

Elles sont, au Congo, gouvernées par une mère vicaire et, dans chaque poste ou couvent, elles ont une supérieure. Leur supérieur général est, en Belgique, le chanoine Roelants, de Gand.

Les dix premières religieuses belges du Congo s'embarquèrent au commencement de décembre 1891. Elles se rendaient à Kinkanda près Matadi, et à Moanda, sur la côte, un peu au-dessus de Banana.

Actuellement, les sœurs de la charité de Gand sont au nombre de dix-huit au Congo; quatre sont à Moanda, cinq à Berghe-Sainte-Marie et cinq à Luluabourg. Quatre desservent les installations de la Croix-Rouge à Boma. Elles rendent d'inappréciables services et sont honorées et respectées de tous.

En 1896, un nouvel ordre de religieuses a envoyé des représentants au vicariat du Congo belge. Ce sont les RELIGIEUSES FRANCISCAINES de Gooreind (province d'Anvers).

Un premier départ de huit sœurs franciscaines a eu lieu l'an dernier en destination de Nouvelle-Anvers. En avril 1897, huit autres religieuses de même ordre sont parties pour Boma, remplacer les sœurs de charité qui vont remplir une nouvelle mission dans le Haut-Congo.

C'est sur l'initiative du cardinal-archevêque de Malines que les franciscaines sont entrées dans le mouvement catholique africain.

Au Congo, outre le travail de l'évangélisation active, il est une œuvre précieuse entre toutes au point de vue de l'avenir de la colonie : celle de l'éducation professionnelle et intellectuelle de l'enfance. Aussi en 1892 les autorités religieuses et civiles pensèrent-elles que, sans toucher à l'indépendance, à l'autorité et à la prépondérance des ordres missionnaires du Congo, on pourrait très utilement y créer des établissements fixes.

Il s'agissait de constituer des centres d'exploitation agricole, où des enfants, en même temps qu'ils recevraient une instruction chrétienne, seraient formés comme agriculteurs et ouvriers.

L'abbaye de Westmalle fut désignée pour aller essaimer au Congo. Le premier contingent de TRAPPISTES, deux pères et trois frères,



A BAMANIA. LES TRAPPISTES

s'embarqua au commencement de 1894. Ils allèrent s'établir à Dembo (région des Cataractes) qu'il ne faut pas confondre avec la belle mission de Dembo, fondée depuis par les pères jésuites.

Après quelques mois d'essais, le père Joseph, abbé de la Trappe du Congo, jugea que le territoire où il se trouvait ne convenait pas au but de sa mission et il résolut de transporter son abbaye dans la région du Kassaï. Mais en route, sur les conseils du commissaire de district du Stanley-Pool, il changea d'idée et se rendit à Coquilhatville. Il choisit un emplacement qui lui parut favorable, à Bamania, sur le Buruki, à trois heures de steamer (5 lieues) en amont du confluent du Ruki.

Les installations provisoires furent commencées en juin 1895 et,

grâce à l'arrivée de nouveaux moines, elles furent activement menées.

Il n'est pas douteux que l'établissement des pères trappistes soit appelé à prendre une grande importance. Il y a déjà des plantations étendues qui viennent fort bien; les moines comptent s'occuper de l'élevage; il leur a été remis à cet effet un certain nombre de moutons, de chèvres et de têtes de gros bétail. Quatre religieux se sont encore embarqués au mois de mai, ce qui porte à seize le nombre des membres de la Trappe de Bamania.

Dès 1892 fut constituée la MISSION APOSTOLIQUE DU KWANGO ORIENTAL, laquelle fut confiée aux anciens missionnaires du Bas-Congo, il y a trois siècles, aux pères de la Compagnie de Jésus, dits les JÉSUITES.

La mission du Kwango étend son action sur tout le district du Kwango oriental et le district du Stanley-Pool, sauf le lambeau de territoire compris entre le Congo, le chemin de fer et l'Inkisi.

Le premier départ des jésuites eut lieu le 6 mars 1893. Il comprenait les pères Van Hencxthoven, supérieur, le père Dumont et le frère Lombary.

La seconde caravane, composée des pères Liagre et de Meulemeester, des frères de Sadeleer et Gillet, quitta Anvers le 6 avril 1893.

L'État du Congo avait fait élever pour les jésuites une habitation à Kibanga, sur la rive droite de la Djili, affluent du Stanley-Pool. C'est là que s'établirent les missionnaires à leur arrivée; mais l'endroit ayant été reconnu peu salubre, ils se fixèrent, peu après, à Kimuenza.

En moins de trois ans la mission du Kwango a obtenu des résultats considérables. Trois centres importants ont été créés : Sainte-Marie de Kimuenza, près de Léopoldville, Bergeyck-Saint-Ignace (Kisantu), ainsi appelé du nom de son fondateur le comte de Brouchoven de Bergeyck, sénateur pour Malines; et enfin Dembo. Une mission secondaire, Gand-Sainte-Barbe, à 2 lieues au sud de Kisantu, est appelée à un grand avenir.

C'est Kisantu qui est la résidence du supérieur de la mission, le père Van Hencxthoven. Cet établissement forme la base du plan de conquêtes spirituelles des pères. De là ils s'avanceront sur le Kwango, qui est leur but, et Dembo est déjà le premier jalon de la ligne de postes qu'ils comptent établir vers ce point.

Entre Dembo et Kisantu, il y a une série de postes où sont placés de jeunes chrétiens noirs, lesquels sont chargés de faire des cultures, de diriger de petites fermes et de faire le catéchisme dans les villages environnants.

Lorsqu'ils auront ainsi atteint le Kwango, les missionnaires seront reliés à leur base d'opération par une suite ininterrompue de stations religieuses, lesquelles rayonneront chacune dans leur sphère respective. Les Jésuites ont, en outre, fondé un séminaire au Congo, destiné à former des prêtres noirs.

Pour donner une idée de la rapidité avec laquelle les noirs s'assimilent ce qu'on leur enseigne, nous dirons que dès maintenant c'est à eux que les pères confient les travaux matériels de la mission. Plusieurs d'entre eux lisent, écrivent et calculent couramment. Ils font des calculs déjà difficiles de cinq et sept chiffres et parlent le français de façon compréhensible.



TRAVAUX DE DÉFRICHEMENTS A KISANTU

Il y a en ce moment vingt pères et frères jésuites au Congo. En outre, six « aides laïcs » résident dans ces trois postes. Ce sont des artisans belges qui se sont offerts d'eux-mêmes pour assister les missionnaires. Ils leur rendent de grands services, s'occupent de travaux de tous genres et servent aussi comme catéchistes.

Dès 1893, les membres de la mission du Kwango avaient songé à la nécessité de s'adjoindre des religieuses et un accord avait été conclu avec les SŒURS DE NOTRE-DAME DE NAMUR, qui possèdent plusieurs maisons dans les pays d'outre-mer. Les religieuses de cet ordre s'embarquèrent à Anvers le 6 juin 1894. Elles étaient sept. Aujourd'hui il y en a douze : six à Kimuenza et six à Dembo. Elles éduquent plusieurs centaines de fillettes et ont établi des asiles pour malades

Ainsi que nous l'avons exposé, la mission réservée aux PÈRES BLANCS DE BELGIQUE s'appelle le VICARIAT DU HAUT-CONGO ou CONGO SUPÉRIEUR. Borné au nord par la Lira et le lac Albert-Edouard, à l'est par la frontière orientale de l'État et une ligne allant du Tanganika au Bangwelo, à l'ouest par le Lualaba, ce vicariat a une étendue qui représente dix fois celle de la Belgique.

Il jouit maintenant, grâce aux armes de l'État, de la paix et peut enfin se développer en toute sécurité.

Seize missionnaires : un évêque, sept pères, quatre frères et quatre sœurs se consacrent à l'œuvre de l'évangélisation sur la rive occidentale du Tanganika. Le chef du vicariat est Mgr Roelens, évêque de Djerba.



FILLETTES DE LA MISSION DE KIMUENZA

Les stations des missionnaires existantes sont celle de Mpala, Kibanga (Lavigerieville) Baudouinville, Saint-Louis-de-Mrumbi et enfin la récente mission de Kisako.

Les pères ont pour auxiliaires laïcs le capitaine Joubert et deux médecins noirs élevés à Malte.

Les missionnaires ont six écoles très fréquentées. Leurs orphelinats comprennent 500 enfants rachetés de l'esclavage. A Mpala il y a une sorte de petit séminaire, une école d'instituteurs noirs et de catéchistes, dirigée par le père Schmits, d'Anvers.

Depuis 1896, quatre SŒURS BLANCHES, religieuses de Notre-Dame d'Afrique, se sont fixées à Baudouinville.

Elles ont une école et donnent aussi leurs soins aux malades noirs.

Les populations indigènes, enfin délivrées du joug arabe, montrent à l'égard des missionnaires une grande bienveillance et un véritable désir de s'instruire.



ous avons rapidement esquissé le développement remarquable des missions catholiques du Congo et leurs résultats acquis.

La première mission belge date de la fin de 1888.

Aujourd'hui cent trente-sept missionnaires belges des deux sexes évangélisent les noirs.

Deux évêques, un supérieur faisant fonction de provicaire apostolique, administrent les chrétientés naissantes. Les missionnaires possèdent au bas mot cinquante mille néophytes, catéchumènes et aspirants.

Il existe au moins seize villages entièrement formés de chrétiens et près de quarante écoles, en dehors d'orphelinats où plus de cinq mille enfants sont élevés et reçoivent une éducation professionnelle.

Les pères de Scheut ont un steamer, le « Notre-Dame du Perpétuel Secours », qui dessert leurs ports du haut fleuve; les pères du Tanganika possèdent deux voiliers.

En présence de pareils faits, on peut affirmer que nous assistons en ce moment aux débuts d'une des plus vastes chrétientés qui aient été constituées depuis les origines du christianisme.

L'organisation des voies et moyens des missions est basée sur l'imposition et la contribution volontaires des fidèles de la mère patrie.

Des comités se sont créés en Belgique pour réunir des fonds et des bienfaiteurs généreux ont pris à leur charge exclusive les frais de création de certains postes; mais ce sont les sous des petits et des humbles qui forment la grande masse des ressources des missions; ces oboles réunies représentent des sommes relativement élevées. Chaque année, par ordre du corps épiscopal belge, une quête est faite, le même jour, à toutes les messes célébrées dans toutes les églises paroissiales du pays ; les sommes ainsi recueillies sont destinées aux missions du Congo et à l'entretien du séminaire africain de Louvain.

Chaque congrégation possède une revue où sont publiés des lettres et des rapports des missionnaires.

Le périodique des pères jésuites, les PRÉCIS HISTORIQUES, existe depuis longtemps et a été fondé par les bollandistes, si nous ne

nous trompons, il y a une quarantaine d'années. Il possède une édition flamande CONGO-INDIË, qui se publie à Louvain. Les pères de Scheut ont les MISSIONS EN CHINE ET AU CONGO (en français et en flamand); les pères blancs de Malines, les MISSIONS D'AFRIQUE (français et flamand); les trappistes, le MESSAGER. Les MISSIONS de Scheut et les PRÉCIS publient aussi des lettres des sœurs.

Le choix des hommes chargés d'aller prêcher l'évangile aux noirs n'est pas indifférent. Les aspirants missionnaires doivent se préparer à l'apostolat par des études longues et difficiles.



Les Missions Catholiques, d'après A. de Haulleville.

Quand ils initient une nouvelle mission, leur premier soin est de faire travailler les noirs. Leurs moyens d'action sont de nature purement morale et sont basés sur une connaissance approfondie du cœur humain.

Qu'on ne l'oublie pas, c'est par l'amour du travail, de cette loi suprême de l'humanité, qu'on relèvera le noir, et c'est par le travail que les missionnaires débutent dans leur œuvre d'évan-

gélisation. Avant même de leur parler de religion, ils rendent les nègres conscients presque par instinct, sans qu'ils s'en doutent, de la dignité et de la responsabilité humaines.

Cet état d'âme, bien que diffus, les rend plus contents, plus fiers d'eux-mêmes; ils saisissent le prix du labeur, sentent la récompense qu'il entraîne, la satisfaction qu'il procure. En grands enfants qu'ils sont, ils s'imaginent aussitôt être enfin des hommes, des « blancs »; ils ont honte de leur sauvagerie, de leur ignorance : Ils « comprennent ».

L'État confie aux missionnaires en très grand nombre les enfants abandonnés, vagabonds, qu'il recueille ou ceux qu'il délivre de l'esclavage. Ceux-ci sont placés dans des colonies scolaires, où on leur apprend des métiers en même temps que la religion; un certain nombre reste confié pour toujours aux pères; les autres, leur éducation terminée, peuvent entrer dans les divers services de l'État.

Les chrétiens et les chrétiennes se marient généralement entre eux et s'établissent aux environs des missions, formant ainsi les prémices d'agglomérations exclusivement chrétiennes.

C'est dans l'éducation de la jeunesse que réside véritablement l'avenir des missions du Congo; la jeunesse régénérera l'Afrique centrale. Le noir adulte est très difficile à convertir. Adonné à un grossier fétichisme, qui flatte ses instincts de bestialité, il ne conçoit la divinité qu'à l'état d'entité abstraite et éloignée, planant bien au-dessus des mortels et ne s'en inquiétant aucunement, l'homme lui étant trop inférieur. Mais en revanche il se crée une foule d'esprits, de diables très méchants, et qu'il importe de rendre favorables par des pratiques puisées dans des sentiments de pure animalité.

Par-dessus tout le noir n'admet qu'avec peine la monogamie. La femme, généralement maintenue dans une condition inférieure, instrument de plaisir et de travail, est un élément de richesse; renoncer à en avoir plus d'une, c'est se ruiner, c'est déchoir.

La prédication des missionnaires opère très lentement son action parmi ces êtres sauvages. Les paroles nouvelles et étranges que viennent leur dire les « sorciers blancs » cheminent peu à peu sous leurs crânes épaissis. Mais ce n'est pas en quelques années que l'on peut corriger les vices d'un sang pollué par de nombreux siècles d'existence brutale.

Les convertis sont surveillés étroitement, « tenus en mains » par leurs pères dans la foi, car la bête primitive sans cela reprendrait vite le dessus; les missionnaires n'admettent qu'avec de minutieuses précautions les adultes parmi leurs néophytes. On leur impose un minimum de « probation » d'au moins quatre ans. Comme les catéchumènes des Églises des premiers siècles, ils ne peuvent pénétrer à la chapelle pendant cette période d'épreuve; ils s'agenouillent au dehors et sont confiés à des catéchistes qui les enseignent sans relâche.

Par-dessus tout ils sont astreints au travail. La paresse est mauvaise conseillère, l'oisiveté les rendrait rapidement à leur existence purement instinctive.

Parfois certaines populations mieux disposées, plus avancées dans le progrès, sont, comme dans l'Uganda ou parmi les gens de Luluabourg, agitées par un grand courant de prosélytisme et adhèrent nombreuses à la foi nouvelle. Mais, jusqu'ici, ce sont là des exceptions et, en général, le travail de conversion est lent à s'enraciner irrémédiablement chez les noirs adultes. C'est pourtant une profonde erreur de soutenir que parmi eux les résultats sont tout à fait négatifs.

Ce sont les enfants, avons-nous dit, qui forment l'espoir des missions congolaises. Les rapports des missionnaires sont pleins de promesses à ce sujet ; ils visent à faire de leurs pupilles non des « blancs », mais des noirs chrétiens ; ils ne leur inculquent pas des choses savantes, mais leur apprennent à lire, à écrire et par-dessus tout à exercer un métier manuel.

Des couples chrétiens qu'ils établissent, ils font des paysans agriculteurs. Là est certainement l'avenir, mais il faut beaucoup de patience et d'énergie pour apprendre, même aux noirs chrétiens, à s'adonner à la culture. Ils sont devenus monogames, mais les coutumes indigènes qui imposent aux femmes les labeurs les plus durs et qui entraînent l'esclavage domestique ne peuvent être déracinés du jour au lendemain. Elles ont pour elles la sanction des siècles et font partie des institutions constitutives de la tribu.

Le noir devenu paysan et chrétien, attaché à la terre qu'il arrose de ses sueurs, dévoué aux idées d'ordre et de respect de l'autorité que lui inspire sa religion, sera pour l'Afrique la condition de la régénération finale et définitive. Il ne faut, d'ailleurs, pas exagérer les efforts que réclame une terre si riche qu'elle rend au centuple, au prix d'un minimum de travail, ce que l'agriculture lui confie.

L'observateur impartial, dépourvu de parti pris ou d'idées préconçues, sans tendance spéciale d'école ou de raison, doit donc se réjouir des efforts que réalisent au Congo les missionnaires belges.



LES MISSIONS PROTESTANTES

Le nombre des missions protestantes du Congo est considérable et elles sont établies depuis vingt ans dans la contrée. Dès 1877, la Société des Baptistes anglais se fixa dans le Bas-Congo; deux ans après la Livingstone Inland Mission prit terre à son tour dans le pays que Stanley venait de révéler au monde; successivement dix sectes protestantes créèrent des établissements nombreux; ce sont, après les deux sociétés citées, d'abord la London missionary Society, qui avait deux postes sur le Tanganika, lesquels sont actuellement transférés en territoire anglais; vinrent ensuite : la Mission luthérienne suédoise, en 1881; l'American Baptist missionary Union, en 1883; la Bishop Tailor's self supporting Mission, en 1886; la Congo Balolo Mission, en 1889; l'International missionary Alliance, en 1889; l'American southern presbyterian Mission; la Mission presbytérienne écossaise d'Arnot, en 1891; les seventh Day Baptists, en 1893.

La LIVINGSTONE INLAND MISSION avait été fondée à l'époque où le nom de Livingstone semblait devoir l'emporter pour la désignation du fleuve Congo. Elle avait pour but de remonter, ainsi que son nom l'indiquait, aussi loin que possible à l'intérieur des terres. En fait elle ne pénétra jamais fort avant; lorsqu'elle se fusionna avec l'AMERICAN BAPTIST elle ne possédait que les stations suivantes : Matadi, Palaballa, Lukungu et Mukibungu.

Toutes ces missions ont de puissants moyens d'existence, et leurs représentants sont fort nombreux. La plus ancienne, celle des Baptistes anglais, la B. M. S. (BAPTIST MISSIONARY SOCIETY), a pour secrétaire général à Londres M. A.-H. Baynes, et pour représentant légal au Congo M. D.-L. Forfeitt.

C'est à cette corporation qu'appartient M. Grenfell, le distingué explorateur, qui fut le délégué de l'État du Congo pour la délimitation des frontières congo-portugaises dans le Kwango.

Les postes que possède la B. M. S. sont au nombre de dix (1) :

(1) M[lle] Lucy Guiness, fille du D[r] et de M[me] Grattan Guinness, de « l'East London Institute for Home and Foreign Missions », est l'auteur d'ouvrages récents et documentés sur les missions protestantes au Congo. Nous avons recours à la statistique qu'elle donne au sujet de la population missionnaire des postes protestants au Congo, et ce sont ses chiffres que nous citons. Ils donnent la situation pour l'année 1896. Quant à la liste des postes, les noms de ceux-ci sont empruntés en partie aux indications de M[lle] Guinness et surtout à des renseignements particuliers.

Matadi, Lufu, Lukungu, Gombe-Lutete (Wathen), dans le Bas-Congo; Kinchasa (Arthington), Bolobo, Lukolela, Monsembi (Nouvelle-Anvers), Bopoto, Yakusu (Falls). Quarante-neuf missionnaires des deux sexes desservent cette mission.

La SVENSKA ou SWEDISH MISSION n'occupe que le district des Cataractes où elle a quatre stations et celui de Matadi où elle en a une: Londe (Matadi); Mukibungu, Kibunzi, Nganda, Diadia. Elle a pour représentant légal au Congo M. Karl-J. Peterson, à Kibunzi;



Les Missions Protestantes, d'après A. de Haulleville.

son quartier général en Europe est à Christienhamn, en Suède. Au Congo elle a treize missionnaires.

Dans la nomenclature des missions comme ailleurs, les Anglais indiquent par leurs initiales les diverses corporations, ce qui simplifie le récit et le rend plus clair. Comme, sur les cartes anglaises, c'est par ces initiales qu'on marque l'emplacement des missions; nous adoptons dans notre travail le même procédé mnémotechnique.

L'A. B. M. U. (AMERICAN BAPTIST MISSIONARY UNION) possède

également une organisation très complète. Son siège en Amérique est à Boston et son représentant légal au Congo est M. Joseph Clark. Elle possède au Congo quarante-quatre missionnaires des deux sexes, dirigeant quatorze stations : Boma, Matadi, Palaballa, Kenge, Banza-Manteka, Lukungu, Kifua, Kimpese, dans le Bas-Congo; Léopoldville, Kingila (district du Stanley-Pool), Bolengi (Equateur), Irebu (id.), Ikoko (lac Tumba), Bwemba (Congo, un peu en amont du Kassaï).

Une mission curieuse est la B. T. S. (BISHOP TAYLOR'S SELF SUPPORTING MISSION). Fondée par un Américain, M. Taylor, elle a pour principe de se borner à remettre à ses missionnaires leur ticket de voyage et leur équipement. Une fois au Congo ils doivent se « supporter » eux-mêmes, subvenir à leurs besoins. Ils se livrent pour cela à la culture et surtout à la chasse. Ils ont créé de nombreuses missions dans l'Angola, spécialement du côté de Malange. Au Congo, Mlle L. Guinness ne leur assigne qu'un poste (Vivi) et quatre missionnaires. Elle doit se tromper, car nos renseignements personnels leur accordent six stations et quatorze missionnaires. Ils sont établis à Ntombe (Banana), Boma, Matadi, Vivi et Isangila.



MAISON DE LA MISSION DE LÉOPOLDVILLE

Ils ont un siège social à New-York et un autre à Liverpool. Leur représentant légal au Congo est M. J.-C. Peter, à Vivi.

Une mission où l'on travaille avec ardeur, semble-t-il, est la C. B. M. (CONGO BALOLO MISSION). Elle a pour représentant en Europe le Dr Guinness, à Londres.

Les missionnaires, au nombre de trente et un, dirigent les stations suivantes : Matadi, Lukungu, Léopoldville, Banza-Loango (Cataractes), Lulonga (entre l'Equateur et Nouvelle-Anvers), Bongandanga (Lopori); Bonginda (sur la Lulongo), Ikau (id.).

La mission la plus riche en personnel est l'I. M. A. (INTERNATIONAL MISSIONARY ALLIANCE), encore une corporation américaine, de New-York. Son représentant légal au Congo est M. Hunter Reid, à Ngangila. L'I. M. A. a borné son activité au Bas-Congo

principalement autour de Matadi et en arrière de Boma. Elle y a des écoles et des missions qui exercent autour d'elles une réelle influence.

Ces dernières, au nombre de neuf, comptent cinquante-huit prédicateurs des deux sexes. Elles sont établies à Luali (près de Nzobe, dans le Mayombe), Boma, Vungu (district de Boma), Kiama (id.), Maduda (id.), Ngangila (district de Matadi), Dijenna (id.), Kikonzi (id.), Londe (id.).

L'A. S. P. M. (AMERICAN SOUTHERN PRESBYTERIAN MISSION) a commencé son travail au Congo en 1890. Elle ne possède que deux stations avec neuf missionnaires : Kenge, dans le Bas-Congo, et Luebo, dans le Kassaï.

Son siège social en Amérique est à Nashville, dans le Tennessee, où réside le secrétaire général, M. D.-C. Rankin.

La MISSION ÉCOSSAISE DE M. ARNOT n'a qu'un poste au Congo, celui de la Luanza, affluent du lac Moëro, où un seul missionnaire se trouve.

Les S. D. B. (SEVEN DAY BAPTISTS) n'ont également qu'un poste dans le Bas-Congo, avec deux blancs.

En résumé, les protestants occupent au Congo 56 stations évangélisées par 221 personnes des deux sexes.

Tous ces postes sont établis avec intelligence et avec un confort tout britannique. Ils possèdent des ressources étendues, car les Anglais et les Américains donnent sans compter à leurs compatriotes chargés des missions étrangères.

Pour s'en faire une idée, que l'on songe que la seule Église d'Angleterre (Church of England) a consacré, en 1895, aux missions étrangères exclusivement, d'après M. le chanoine protestant Scott Robertson, une somme de 544,232 livres sterling (13,605,800 francs), sans compter les intérêts des capitaux placés.

D'après le même auteur, en Grande-Bretagne seulement, les missions étrangères protestantes recueillent une somme annuelle de 1,374,753 livres sterling (34,268,325 francs) !

Le budget de la seule petite mission du Congo, Balolo, absorbe, d'après Mlle L. Guinness, 10,644 livres sterling (265,120 francs).

Les missions protestantes disposent en Amérique et en Angleterre de moyens d'action considérables, grâce à des comités chargés de recueillir les fonds, de sociétés de propagande et de revues fort bien faites. Chaque dénomination religieuse publie un périodique spécial du Congo. Les missions sont très bien installées ; les bâtiments sont gais et proprets et on y rencontre dans la mesure du possible

le confort que tout Anglo-Saxon sait toujours se procurer où qu'il aille.

Les prédicants sont généralement zélés et désireux de bien faire et, dans certaines parties du Bas-Congo, ils ont réussi à apprendre les cantiques sacrés et la lecture de la Bible à plusieurs milliers de noirs qui subissent leur influence. C'est, du reste, surtout dans le Bas-Congo que convergent leurs efforts. Au moins cent cinquante de leurs missionnaires y sont installés et ont réussi à se faire accepter des populations qui se réunissent autour d'eux, le dimanche, au son de la cloche de la mission, pour entonner les chants dominicaux et lire le livre sacré.

Les protestants ont appris à lire et à écrire à leurs élèves, et même ils ont établi une imprimerie, laquelle publie un journal en langue congolaise. Quelques écoles ont maintenant un enseignement en langue française, mais la seule langue européenne généralement enseignée est l'anglais; pas un seul de ces missionnaires n'est, d'ailleurs, de nationalité belge.

Les missions protestantes disposent de trois steamers sur le haut fleuve. Le « Godwill » appartient aux Baptistes anglais; le « Henry Reed », aux Baptistes américains, et le « Pionneer » à la C. B. M.

La B. M. S. avait déjà, en 1883, un steamer, la « Peace », à bord duquel M. Grenfell fit ses mémorables explorations.

L'activité des missionnaires protestants s'est portée également sur l'étude des langues indigènes et ils ont publié plusieurs grammaires congolaises.

Ils est incontestable que les sociétés protestantes ont accompli un effort considérable au Congo et qu'en plusieurs endroits leur influence est devenue très sérieuse.



TITRE II

LE CONGO ÉCONOMIQUE



IMPORTATION

Nous nous sommes livrés, pour écrire ce long chapitre de cette monographie, à un travail qui n'est et ne pouvait être qu'une soigneuse compilation; notre seul but et si ce but est atteint, notre seul mérite est de montrer ce que vaut une colonie comme le Congo, les incalculables richesses qu'elle renferme et les sources intarissables de travail, partant de fortune, qu'elle peut être pour une nation active et entreprenante.

En réalité nous entendons par « importations », spécialement à propos de l'exposition congolaise, les produits d'exportation du Congo, c'est-à-dire ceux que la colonie nous envoie. Plus loin on verra que nous avons classé parmi les produits « d'exportation » ceux que l'on importe au Congo, ceci pour éviter une confusion possible.

La totalité des exportations du Congo s'est chiffrée l'an dernier par fr. 15,091,137-62, marquant une augmentation de fr. 3,955,580-96 sur celle de l'année 1895, (commerce général).

Ainsi que nous l'avons dit précédemment en parlant du « Pays et des Habitants », c'est dans le présent chapitre que nous abordons

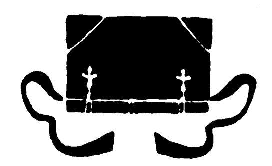
la description du sol, celle de la faune et celle de la flore; de cette façon les parties descriptives et scientifiques de ces notices précèdent immédiatement celles de leur mise en œuvre.

La plupart des ouvrages des voyageurs déjà mentionnés en tête des chapitres traitant du pays et de ses habitants ont été consultés, puis spécialement :

Boëry : *Les Plantes oléagineuses.*
Claessens (frères) : *A propos de la Gomme du Congo.*
Corre et Lejeanne : *Résumé de la matière médicale et toxicologique coloniale.*
De Keyn : *Les Gommes copales d'Afrique.*
De Lanessan : *Les Plantes utiles des Colonies françaises.*
De Wèvre : *Les Plantes utiles du Congo.*
Durand et Schinz : *Études sur la Flore de l'État Indépendant du Congo.*
Fichefet (frères) : *Notice sur les bois du Congo.*
Héraud (Dr) : *Dictionnaire des plantes médicinales.*
Laurent : *Résumé de leçons de botanique et d'agriculture.*
Lemaire : *Congo et Belgique.*
Moloney : *Esquisse forestière de l'Afrique occidentale.*
Raoul : *Café.*
Roret : *Encyclopédie.*
Seeligman, Lamy et Falconnet : *Le Caoutchouc et la Gutta-Percha.*

Des articles parus dans la *Belgique coloniale*, le *Congo illustré*, le *Mouvement géographique*, les rapports du *Recueil consulaire*, les statistiques du *Bulletin officiel*, des instructions du *Recueil administratif de l'État Indépendant du Congo* et les *Notices à l'Usage des Émigrants des Colonies françaises.*

M. Seeldrayers a collaboré à la *notice sur les insectes*; MM. Bommer, Dassonville, De Pauw, Durand, Fichefet, Emile Grisar, Lubbers et Roussel ont bien voulu nous donner de précieux renseignements.



LA GÉOLOGIE

Une partie du compartiment où figure la faune a été réservée à l'exposition géologique, laquelle a été organisée avec la collaboration de M. X. STAINIER, professeur à l'Institut agricole de Gembloux.

Sont exposés :

Une carte en relief du bassin du Congo (pour mémoire, figure dans la salle d'ethnographie).

Une carte géologique du Congo dressée par CORNET et STAINIER.

Une coupe géologique à travers le Congo dressée par CORNET et STAINIER.

Divers documents géologiques signés CORNET.

Une liste bibliographique des travaux géologiques sur le Congo.

Des collections de roches et minerais appartenant à l'État Indépendant du Congo.

Des collections de roches et minerais appartenant à l'Institut Agricole de Gembloux.

Une collection de terres arables du Congo appartenant à M. le professeur LAURENT.

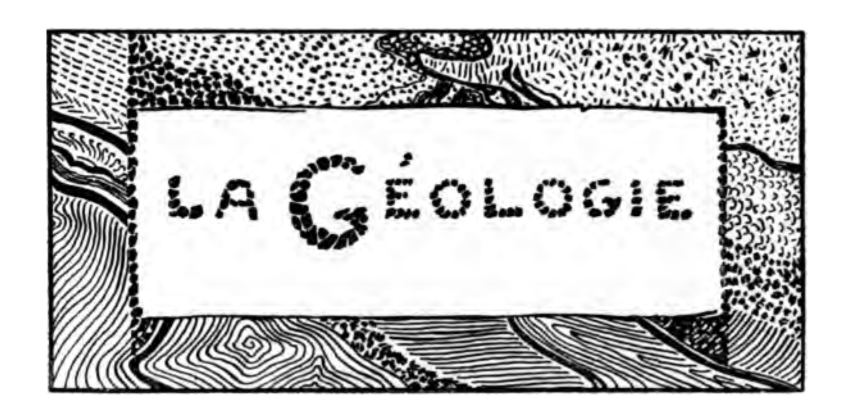
Une série de haches et dards de flèches en pierre appartenant à l'État du Congo.

Une série de haches recueillies par le commandant WEYNS et le commandant CHRISTIAENS.

Une collection préhistorique appartenant à M. LOUIS CAVENS.

Des outils de forgerons indigènes provenant des collections de l'État du Congo.

Une série de photographies relatives aux phénomènes géologiques du bassin du Congo.



Notice de X. Stainier.

Une monographie de l'Etat du Congo eût été incomplète si elle n'avait pas compris un aperçu sur les questions si importantes au point de vue minier, qui sont du domaine de la géologie. C'est dans le but d'éviter cette lacune qu'a été rédigée l'esquisse suivante.

Comme base d'appréciation et de synthèse générale, nous examinerons d'abord la constitution géologique du sous-sol, puis celle du sol si utile à connaître pour l'agriculture. Après cela nous ferons un court exposé des matériaux utiles, métalliques ou autres, que contient le sol du Congo. Cet exposé pourra servir de base aux études que feront les ethnologistes et les économistes de l'utilisation de ces matériaux par les indigènes et de leur utilisation future.

Dans le but de faciliter la compréhension de ce qui va suivre, nous annexons à ce travail une carte qui indique schématiquement et dans ses grandes lignes la répartition des principales formations géologiques du Congo ainsi que la répartition topographique des minerais. Cette carte est complétée par une coupe qui montre en verticale l'allure de ces mêmes formations.

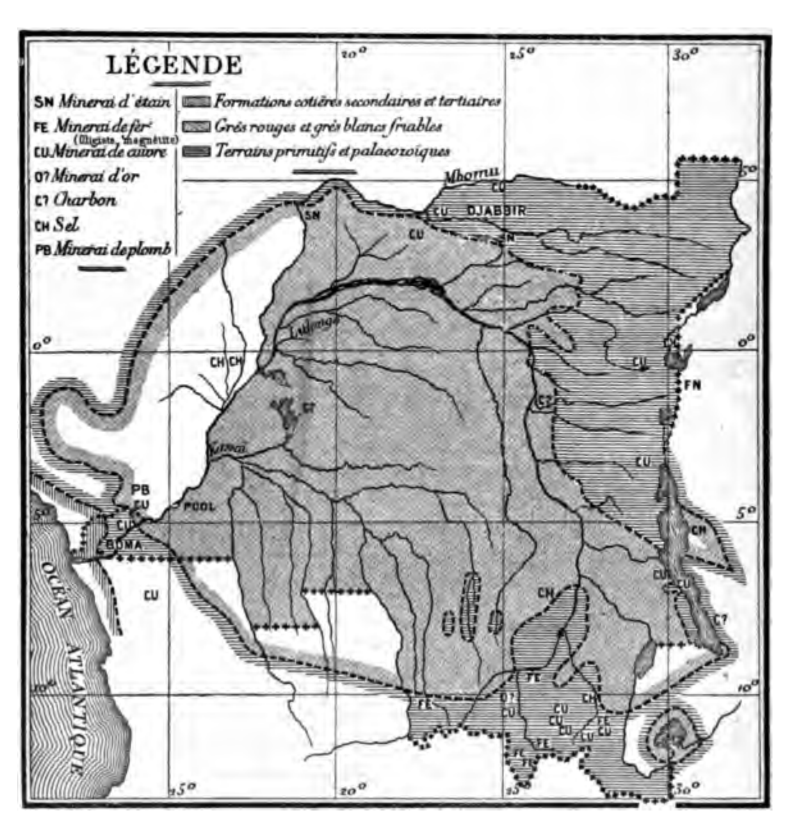
Enfin ce travail recevra encore un complément plus utile du fait de l'exposition, dans la section congolaise, d'une collection où nous nous sommes efforcés de réunir les principaux types de roches géologiques, de sols culturaux, de minerais métallifères ou autres dont nous parlons dans ce travail. Cette collection sera classée dans le même ordre d'idées que celui qui nous a guidé dans l'esquisse.

SOUS-SOL



Encore complètement inconnue il y a une quinzaine d'années, la constitution géologique du Congo est aujourd'hui suffisamment débrouillée pour qu'on puisse en tracer les grandes lignes, grâce aux travaux de Zboïnski, Peschüel-Loesche, Baumann, Stuhlmann et surtout de Dupont et de Cornet.

Chose remarquable, le Congo se présente à nous comme formant une seule et vaste région naturelle dont les traits ont un caractère de grandeur et de simplicité bien en rapport avec l'étendue de ce vaste empire.

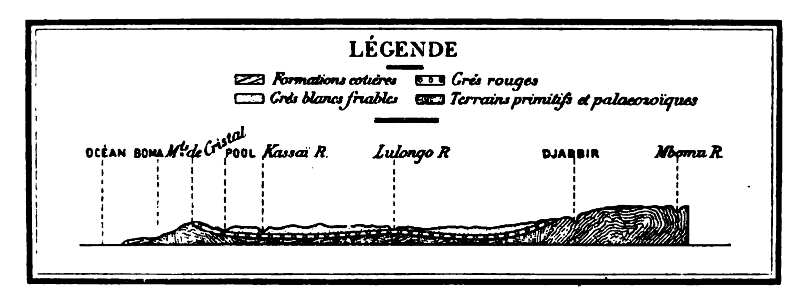


Croquis géologique du bassin du Congo, par X. Stainier.

Voici quels sont ces traits principaux :

Tout autour du bassin du Congo on observe une zone montagneuse, tantôt sous forme d'étroite arête culminante, tantôt sous forme de vastes plateaux élevés. Les roches constitutives de cette

zone montagneuse appartiennent d'abord à cette série primitive qui comprend surtout les gneiss et les micaschistes, c'est-à-dire les éléments de la première écorce du globe. Avec ces roches on en trouve d'autres appartenant à la période paléozoïque, mais qui ne sont bien étudiées que dans les régions des chutes du Bas-Congo et dans le Katanga. Dans le Bas-Congo, ces terrains paléozoïques comprennent : en bas, des poudingues et des schistes et, au-dessus, des calcaires intercalés dans des schistes grisâtres. Dans le Katanga, où ils sont plus complexes, on y trouve vers le bas les roches métamorphiques se rapprochant beaucoup, par leurs caractères lithologiques, des roches de la série primitive (micaschistes, quartzites, phyllades, etc.). Au-dessus viennent des schistes et des grès rouges, des poudingues sur lesquels reposent des schistes charbonneux avec des veinules d'anthracite, des calcaires gris bleu.



Coupe géologique du bassin du Congo, par X. Stainier.

Telles sont les roches, actuellement connues, qui forment la bordure montagneuse du bassin congolien. Cette bordure constitue les monts de Cristal; elle s'étend vers le nord à travers le Congo français, rentre dans l'Etat Indépendant par l'Ubangi en amont des premières chutes, forme tout le bassin montagneux du Mbomu, de l'Uelle, du haut Aruwimi, s'étend en une vaste région accidentée dans le Manyema, puis forme tout le soubassement du grand plateau du Katanga. De là, elle pénètre vers l'ouest dans l'Afrique portugaise pour venir rejoindre les monts de Cristal à travers le Bihe et le Benguela. Comme on le voit, il y a ainsi tout autour du bassin actuel du Congo une véritable ceinture en relief formée de terrains anciens plissés et redressés.

Cette ceinture montagneuse se forma probablement à la fin des temps primaires et postérieurement, dans la grande cuvette ou lac qu'elle délimite, se déposèrent au sein des eaux les roches que nous allons étudier et qui sont très importantes par leur énorme extension dans la partie centrale du Congo. D'abord on vit se former des poudingues, des conglomérats, des grès et des schistes rouges qui recouvrirent d'une épaisse nappe de sédiments le fond de la cuvette

ancienne. Ces roches rouges ensevelies sous des dépôts plus récents n'affleurent plus aujourd'hui que sous forme d'une zone assez étroite bordant intérieurement la ceinture montagneuse, mais non pas d'une façon continue par suite d'empiétements des dépôts subséquents.

Longtemps après la formation de ces roches rouges, s'opéra le dépôt d'une dernière formation, celle de grès blancs friables passant au quartzite, à la pierre meulière, etc., et présentant des aspects variés qui leur ont valu le nom de grès polymorphes. Cette dernière formation tapisse tout le centre du bassin du Congo et a une énorme extension superficielle, surtout vers le sud, où elle déborde et cache les roches rouges précédentes. En plus de la grande cuvette centrale de grès rouges et blancs, il en est encore une petite au nord de Boma qui semble n'être qu'une portion d'une autre grande cuvette lacustre ancienne, dont la plus grande partie serait aujourd'hui engloutie sous l'Atlantique. Enfin, si l'on examine la carte, on voit que dans le Katanga des lambeaux de grès rouges ou blancs s'étendent jusque par-dessus la ceinture montagneuse. Il est fort probable que, de ce côté, la grande cuvette congolienne était en communication avec des cuvettes semblables qui s'étendent jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

Tandis que les roches de la ceinture montagneuse sont plissées et redressées, au contraire les grès rouges et blancs, qui remplissent la cuvette du Congo, se font remarquer par l'horizontalité de leurs couches. C'est à peine si celles-ci présentent une faible inclinaison vers le centre de cette cuvette.

FORMATIONS SUPERFICIELLES



La constitution géologique du soubassement rocheux du bassin du Congo vient d'être passée en revue. Il nous reste à voir maintenant quelles sont les formations qu'ont produites à la surface du sol les phénomènes actuels. Au point de vue de leur origine on peut classer en quatre catégories les dépôts superficiels du Congo, tels que les décrit M. J. Cornet dans un récent travail :

1° PRODUITS DE L'ALTÉRATION SUR PLACE DES ROCHES DU SOUS-SOL. — On connaît assez quelle énergie possèdent les agents météoriques au Congo. Abondantes précipitations pluviales, températures élevées, brusques et importantes variations de cette température, tels sont les principaux facteurs qui, avec une puissante végétation, concourent à altérer et à désagréger les roches du sous-

sol et à les transformer en roches meubles profondément modifiées. Il n'est donc pas étonnant que les formations détritiques aient une telle importance au Congo et qu'elles couvrent d'immenses surfaces, surtout sur les grands plateaux. La composition de ces formations varie naturellement avec celle des terrains sous-jacents d'où elles tirent leur origine. Elles sont argileuses là où le sous-sol est formé de micaschistes, de schistes ou de calcaires argileux et c'est ainsi qu'on observe sur les sous-sols schisteux du Katanga d'immenses plaines argileuses et marécageuses et c'est ainsi que la grande forêt de l'Aruwimi doit sa nature fangeuse au micaschiste du sous-sol.

D'autre part, les grandes zones sableuses généralement très fertiles et très peuplées doivent la nature particulière de leur sol à la décomposition des grès blancs friables du Haut-Congo où nous savons qu'ils ont une grande extension.

2° PRODUITS DE RUISSELLEMENT SUR LES PENTES SOUS L'IN-



VUE DU CONGO DANS LA RÉGION DES CHUTES

FLUENCE DES EAUX PLUVIALES. — Les précipitations pluviales ayant, comme nous l'avons dit plus haut, une énergie considérable, il n'est pas étonnant que le ruissellement s'exerce avec intensité sur les sols qui sont en pente plus ou moins raide, surtout lorsque ceux-ci sont dépourvus du manteau protecteur des forêts. Sous l'influence de ce ruissellement, le produit d'altération des roches du sous-sol est sans cesse entraîné vers les fonds, laissant à nu les roches en escarpements plus ou moins vifs. Par le transport les matières entraînées subissent un certain triage. Les matières siliceuses, sableuses plus grossières restent sur les pentes, les matières argileuses plus fines sont entraînées plus loin et se localisent plus volontiers dans les fonds.

3° ALLUVIONS ACTUELLES DES COURS D'EAU. — L'ampleur du régime fluviatile du Congo laisse assez prévoir que le phénomène

de l'alluvionnement doit s'y produire avec activité. Sans cesse donc les cours d'eau viennent déposer sur leurs rives les matériaux qu'ils avaient entraînés dans la partie supérieure de leur trajet et ainsi se forme de chaque côté des rivières une nappe plus ou moins étendue de sédiments. Parfois même cet alluvionnement se produit dans la rivière même, sous forme de barres ou d'îles. Tantôt ces alluvions sont argileuses, tantôt elles sont sableuses, suivant qu'elles se sont déposées dans des eaux calmes ou agitées. En plus de ces sables et de ces argiles on trouve encore des nappes de cailloux roulés, laissés par les rivières pendant les phases torrentielles de leur existence; ces cailloux se trouvent à la base des autres roches alluviales.

4° ALLUVIONS ANCIENNES DES COURS D'EAU. — En plus de la bande d'alluvions que l'on trouve de chaque côté des cours d'eau, on remarque encore d'autres nappes de sédiments de même genre étagées sur le flanc des vallées à des hauteurs que les cours d'eau actuels n'atteignent plus. Voici leur origine. On sait assez que tous les cours d'eau du Congo doivent, pour arriver à la mer, passer en cascade plusieurs seuils ou barrages rocheux. Quand ces seuils n'avaient pas encore été rongés par l'érosion, comme ils le sont aujourd'hui, les cours d'eau pouvaient se gonfler en amont de ces barrages et atteindre les hauteurs où nous voyons aujourd'hui ces alluvions anciennes.

Toutes les formations superficielles que nous venons d'étudier ont pris, dans certaines conditions, un aspect particulier qui frappe immédiatement tous ceux qui ont été au Congo. Je veux parler de la couleur rouge qu'affectent beaucoup de sols du Congo et qui les font ressembler à cette formation bien connue des régions tropicales qu'on appelle latérite à cause de sa couleur rouge brique.

Cette formation est due à l'énergique oxydation que produisent dans le sol les copieuses pluies des tropiques. Sous leur action, les matières ferrugineuses qui se trouvent dans le sol sont oxydées et se transforment en limonite qui colore les terres ; suivant la proportion de cette limonite on a des sols jaunes, roux ou rouge-brique; parfois même la limonite est si abondante qu'elle s'isole en véritables masses tantôt mamelonnées et concrétionnées, tantôt caverneuses et scrianées et toujours d'un rouge foncé ou brunâtre, même noirâtre. Ces masses constituent souvent de véritables rochers d'un aspect particulier que tous les explorateurs ont signalé.

Lorsque cette transformation s'opère sur des produits de décomposition sur place du sous-sol, on se trouve en présence d'une véritable latérite type. Mais on sait que de semblables phénomènes peuvent donner à toutes les formations superficielles un aspect latéritique. C'est ainsi aussi que beaucoup d'alluvions et de sols, par le mélange d'humus noir et de matières ferrugineuses rouges, prennent une couleur brun tabac bien connue.

ESQUISSE MINIÈRE



algré le peu de recherches que l'on ait faites au point de vue minier et malgré la difficulté que présentent ces recherches, on a déjà reconnu au Congo un nombre tel de minéraux utiles, que bien certainement des reconnaissances méthodiques ne manqueront pas de découvrir des minerais précieux.

Nous allons examiner brièvement ce qui est déjà connu jusqu'aujourd'hui.

CUIVRE. — Les minerais de cuivre, activement recherchés d'ailleurs par les indigènes, se rencontrent au Congo dans quatre régions, dont deux au moins sont reconnues dès maintenant comme très productives :

1° Dans le Bas-Congo, au nord de Manyanga, il y a des gisements exploités activement à Mboko-Songo et intercalés dans les calcaires. La plupart des gisements exploités se trouvent en territoire français où ils forment une ligne de plus de 100 kilomètres d'étendue, mais comme les calcaires que renferment ces gîtes se prolongent sur le territoire congolais, il n'y a pas de doute que des gisements analogues s'y trouvent également. M. Dupont a d'ailleurs reconnu un gisement non loin du Congo.

2° Une autre région cuprifère se trouve au voisinage du confluent de l'Uelle et du Mbomu (1). M. Ponthier a signalé aussi du cuivre à proximité : au nord de Yambinga, mais les principaux gisements où vont s'alimenter les Niam-Niam et autres peuplades environnantes n'ont pas encore été étudiés ;

3° D'après MM. Lothaire et Henry, qui ont parcouru la région peu connue située à l'ouest de l'Albert-Nyanza, il y a là aussi des gisements importants où viennent se fournir les Mangbettu et autres peuplades de l'extrémité nord-est de l'État ;

4° Enfin, la plus importante zone cuprifère se trouve au Katanga et elle est bien connue par les explorations de M. J. Cornet. Elle paraît se rattacher aux gisements précédents par une série de petits gisements tels que ceux de Mpala (Tanganika) et de l'Uvira. On connaît au Katanga un grand nombre de mines de cuivre; elles sont situées au sud de cette région, sur les deux rives de la Lufila, à l'exception d'une mine qui est sur la rive ouest du Lualaba.

D'après M. Cornet, les gisements, très importants, constituent des sortes de lentilles dans des schistes siliceux, des jaspes, des quartzites, des brèches siliceuses. Le minerai est de la malachite

(1) Rappelons les gisements de Hofrah-en-Nahas.

qui passe en profondeur à la pyrite de cuivre. Les gisements ont été jadis et sont encore le siège d'une active exploitation d'où le cuivre travaillé rayonne sur toute l'Afrique centrale. M. Cornet estime que les mines sont encore susceptibles d'une longue et fructueuse extraction.

Comme on le voit, il y a autour du bassin du Congo une véritable ceinture de gisements cuprifères; on en retrouve même dans le territoire portugais.

ÉTAIN. — Les commandants Van Gèle et Roget ont signalé des roches stannifères sur l'Ubangi et l'Uelle (Djabbir) et ils ont également mentionné la présence d'objets travaillés de ce métal entre les mains des indigènes. Ce fait semblerait indiquer l'existence



CHUTE DE L'INKISI

de gisements exploitables. Le fait mériterait des recherches ultérieures, car on sait que l'étain est d'un travail métallurgique extrêmement aisé et que la valeur du métal est telle (1,400 francs la tonne) qu'il pourrait aisément subir les frais de transport.

PLOMB ET ZINC. — Ces métaux n'ont pas encore été rencontrés au Congo belge, mais ils sont bien connus aux mines de Mboko-Songo, voisines de la frontière et dont nous parlons plus haut à propos du cuivre.

MERCURE. — Cameron avait signalé au Katanga l'existence du cinabre; malheureusement M. Cornet a reconnu que les gisements très importants ne contenaient que des minerais de fer, ressemblant à du cinabre extérieurement.

OR. — Jusqu'aujourd'hui le précieux métal n'a pas encore été trouvé avec certitude, mais plusieurs fois des explorateurs en ont signalé entre les mains des natifs, surtout au Katanga. La ressemblance de la constitution géologique de certaines régions du Congo avec celle des pays aurifères de l'Afrique australe autorise à croire que tôt ou tard on rencontrera au Congo des gîtes aurifères. Les régions qui paraissent présenter le plus de chances de succès sont le Katanga et les environs du Tanganika.

FER. — Nul pays peut-être ne saurait être comparé au Congo pour l'abondance des minerais ferrugineux qui, dans bien des endroits, constituent en quelque sorte à eux seuls le sol de régions étendues. Le fer se rencontre au Congo sous quatre formes :

1° Limonite ou hématite brune d'origine latéritique. Nous avons vu précédemment, en parlant de la latérite, combien ces minerais étaient répandus et quelle était leur origine; bien rares sont les régions congolaises où le fer latéritique n'est pas connu. C'est à l'abondance de ce minerai et à sa facile réduction qu'il faut attribuer l'état avancé qu'ont atteint la fabrication et le travail du fer chez les nègres, fait signalé à l'envi par tous les explorateurs;

2° Limonite de filon. Dans tous les gîtes de cuivre on trouve à côté de la malachite, de la limonite qui est produite comme elle par l'oxydation superficielle de la pyrite de cuivre et de fer qui se trouve en profondeur.

3° Oligiste. M. Cornet a signalé au Katanga l'existence de véritables collines, formées d'un minerai de fer très riche : l'oligiste. Celle-ci étant difficilement réductible, n'est pas exploitée par les indigènes;

4° Magnétite. Ce minéral, qui fournit comme on le sait à la Suède la base de la fabrication de ses aciers si renommés, se trouve, d'après M. Cornet, en gisements pouvant passer pour les plus riches du monde dans certaines roches métamorphiques du Katanga. Des collines énormes sont formées de ce minerai fréquemment mélangé à l'oligiste.

PLATINE. — Schweinfurth a signalé l'existence de ce précieux métal dans le bassin de l'Uelle.

MATÉRIAUX NON MÉTALLIQUES

SEL. — Les gisements salins sont bien connus au Congo sous forme de lagunes ou marais salés, sources thermales salées (Moachia). Ils donnent lieu à une active exploitation. Chose remarquable, une double rangée de gisements salins jalonne à droite et à gauche la grande zone d'affaissement lacustre où se trouvent tous les grands lacs de l'Afrique centrale et tout spécialement les lacs Tanganika et Albert-Edouard.

CALCAIRE. — Le calcaire, très rare au centre du pays, est au contraire répandu sur la bordure montagneuse périphérique du bassin (Bas-Congo, Rubi, Tanganika, Katanga).

Ce calcaire commence déjà à servir activement à la fabrication de la chaux pour les constructions à l'européenne. Certaines variétés de calcaire saccharoïde du Bas-Congo, situées sur le tracé du chemin de fer, vont recevoir un essai d'utilisation comme marbre, qui promet d'heureux résultats.

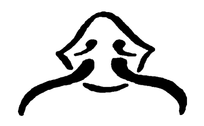
ARGILES. — D'innombrables variétés d'argile existent au Congo propres aux multiples usages de cette matière première. La confection des briques ne rencontre aucune difficulté, comme cela a été reconnu par une longue expérience; quant aux argiles à poteries, elles sont fort répandues. Je n'en veux d'autres preuves que ces belles poteries que l'on retrouve partout en Afrique. Certaines argiles kaolineuses blanches, là-bas désignées sous le nom de « pembe », seraient certainement de nature à donner des produits d'une grande finesse ; le fait est d'ailleurs bien connu des nègres et ces argiles fines répandues dans tout le Congo sont généralement l'objet d'un grand commerce.

PIERRES MEULIÈRES. — Aussitôt que le besoin s'en fera sentir on trouvera au Congo, dans les brèches siliceuses si répandues partout, de quoi fabriquer des meules qui ne le céderont en rien aux meilleures meules européennes.

BITUME.— Peschüel-Loesche a signalé la présence du bitume au Bas-Congo et l'on sait que l'on trouve fréquemment des fragments d'asphaltes flottants sur le Tanganika.

ROCHES. — Les roches dures (grès, calcaires, granites) sont si communes qu'elles suffiront amplement à satisfaire tous les besoins de matériaux durs qui pourraient se présenter.

CHARBON. — On ne connaît pas encore de gisement important de charbon, ce qui n'a rien d'étonnant, étant données les recherches difficiles que nécessitent les reconnaissances de ce combustible. Les veinules de houille qui ont été signalées jusqu'ici au Katanga ne présentent aucune importance.



ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE



e n'est que depuis quelques siècles que la période historique a commencé pour le Congo, lors de l'arrivée des Portugais; antérieurement à cette époque nous ne possédons que peu de données sur ces régions. A voir cependant l'état avancé qu'ont atteint les nègres dans le travail des métaux, fer et cuivre surtout, on peut affirmer que l'âge du métal date chez eux de fort loin, sans qu'il soit possible, pas plus qu'ailleurs, de fixer une période précise à cet égard (1). Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que, avant de connaître l'usage des métaux, la race noire a, comme toutes les autres, passé par un état de civilisation embryonnaire caractérisé par l'usage exclusif d'outils et d'armes en pierre. Dès 1884, en effet, le commandant Zboïnski apportait du Bas-Congo des spécimens de haches en pierre; depuis les découvertes se sont succédées sans interruption. Grâce aux recherches de E. Dupont, F. Demeuse, J. Cornet, commandant Weyns, on sait aujourd'hui que le Bas-Congo est couvert d'anciennes stations de l'âge de la pierre; autour de Boma, de Matadi, au bord du fleuve dans les régions des chutes, sur les hauts cols de la ligne du chemin de fer les stations sont nombreuses.

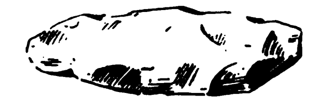
Les objets se rapportent surtout à deux types: une hache allongée, taillée à grands éclats sur les deux faces à tranchant peu marqué et qui aurait bien pu se manier simplement sans emmanchure; un objet plus petit, pointu d'un côté, à retouche plus fine, paraît avoir servi de pointe, ou de flèche ou de javelot. La matière première employée pour ces armes est assez variée; on en trouve en quartz hyalin ou laiteux, en un gris jaunâtre ou gris verdâtre provenant de terrain dévonien; aussi en quartz de jaspoïdes du système du Lubilach.

On n'a pas tardé à retrouver des objets de l'âge de la pierre dans le Haut-Congo; M. J. Cornet a rencontré au Katanga une riche station de l'âge de la pierre sur le Lubudi, par 9° 38′ latitude sud; M. E. Laurent a rapporté des instruments grossiers, ressemblant à des rochers, de Berghe-Sainte-Marie; j'ai décrit récemment une belle hache polie, en minerai de fer, découverte par le commandant Christiaens au confluent de l'Uelle et du Bomokandi; Stuhlman rapporte qu'Emin-Pacha découvrit une hache semblable au mont

(1) On se souvient que nous attribuons ailleurs aux pygmées l'usage des pierres taillées.

Tinne (Haut-Uelle). Il semblerait dire qu'il y a dans cette région un centre de fabrication de haches polies en minerai de fer.

Comme on le voit, les découvertes se sont succédées nombreuses et intéressantes et elles font prévoir que de nouvelles recherches mettront encore au jour des faits intéressants. Dans l'état actuel de nos connaissances il serait encore difficile de comparer chronologiquement l'âge de la pierre au Congo avec les périodes bien connues du même âge en Europe, car les types rencontrés sont encore trop différents.



MISE EN ŒUVRE DES MÉTAUX



insi que le dit M. Stainier, c'est à l'abondance de la limonite et à sa facilité de réduction qu'il faut attribuer l'état avancé qu'ont atteint la fabrication et le travail du fer chez les nègres.

En effet, la métallurgie et l'art du forgeron sont un des faits saillants de l'industrie des peuplades du bassin du Congo. comme des Bantu en général.

L'extraction du métal se fait par la méthode dite « catalane ». Suivant les peuplades, les fourneaux sont plus ou moins perfectionnés et donnent un rendement plus ou moins considérable. Mais la différence n'influant pas sur les qualités du métal produit, la chose a peu d'importance dans un pays où le temps ne compte pas, où le combustible et le minerai existent à profusion à portée de la main.

Toutes les tribus ne se livrent pas à la fabrication du fer et dans chaque tribu certains privilégiés seuls s'arrogent le droit lucratif d'être les fournisseurs attitrés des objets forgés. En tout état de choses, on trouve un peu partout suffisamment de fondeurs et de forgerons pour que les peuplades qui ne s'adonnent pas au travail des métaux puissent se procurer par échange d'autres produits les outils et les armes dont ils ont besoin.

Puisque tous les hauts fourneaux se ressemblent, contentons-nous de décrire l'un d'eux, par exemple celui observé par Cornet dans le bassin du Lualaba supérieur.

« Dans les villages, dit le voyageur, on trouve fréquemment, sous un grand hangar, une sorte de haut fourneau en miniature, haut d'environ 1m,50. A l'orifice postérieur s'adapte une tuyère en terre cuite dans laquelle on insuffle de l'air au moyen d'un appareil qui semble être construit partout d'après le même principe (nous le décrivons plus bas). On emploie comme minerai les variétés les plus pures, les plus denses de limonite que l'on réduit par le charbon de bois. »

Les gueuses qui en découlent sont alors martelées et transformées en monnaie affectant soit la forme de houes, soit d'un fer de lance, de hache, de clous de maréchal ferrant, de cloche, etc.; dans notre notice ethnographique, nous avons parlé à diverses reprises de ces monnaies encombrantes.

Les outils du forgeron sont : le SOUFFLET, les TUYÈRES, l'ENCLUME, le MARTEAU, la PINCE. Le soufflet, destiné à activer le feu, est d'un modèle commun à toute l'Afrique tropicale; preuve nouvelle de l'affinité des peuplades qui l'habitent; il est en bois, affectant la forme d'un plat profond prolongé par un tuyau à large collet. Comme couvercle, le plat porte soit une peau, soit des feuilles mal tendues percées par un bâtonnet qui permet d'abaisser ou de relever alternativement cette couverture, de façon à provoquer un mouvement d'air par le tuyau. Les soufflets de forge sont à un, deux, trois ou quatre récipients pareils et demandent ainsi un ou deux apprentis pour les manier, chacun de ceux-ci pouvant agiter une ou deux baguettes.



Les tuyères en terre cuite servent à diriger le jet d'air de l'extrémité du tuyau au foyer.

L'enclume est en fer ou faite d'une grosse pierre. Des masses en fer avec ou sans manche servent de marteau; comme pinces, on emploie une tige de bois fendu le long duquel glisse un anneau de liane. Ces outils se complètent par quelques objets accessoires et c'est tout.

Avec cet outillage primitif, les forgerons noirs fournissent, outre leurs monnaies, des milliers et des milliers de lances, des couteaux, des colliers, des bracelets, des perles métalliques, des chaînes, des hameçons, des clous; un coup d'œil jeté dans la salle d'ethnographie suffira pour faire ressortir ce que peut l'inaltérable persévérance, inspirée par l'adresse et le goût naturels.

Le travail du cuivre se fait de la même manière; pour couler celui-ci, existent en plus des creusets et les artisans savent faire des moules en terre, soit créés spécialement soit portant l'empreinte d'un objet existant.

Le ciselage n'est pas moins intéressant; on sait déjà qu'il est particulièrement en honneur chez certaines peuplades, mais presque toutes agrémentent leur fer forgé d'ornements tracés au ciseau à froid.

Nous ne savons pas s'il existe des Congolais sachant étirer le métal. Cornet écrit que dans l'Usinja une industrie spéciale est la fabrication des fils très fins de fer, de cuivre et de laiton et puisque nous parlons de laiton, ajoutons que les indigènes ne connaissent nécessairement pas l'alliage et que le métal vulgairement appelé « cuivre jaune » est d'introduction étrangère.

Par contre, il paraîtrait que certaines peuplades pratiquent la trempe, qui suppléerait au martelage continu pour donner aux produits un haut degré de dureté.

La mise en œuvre des métaux par les Européens est encore bien restreinte et selon toutes probabilités, les incalculables fortunes minières qui dorment sous le sol africain ne seront pas exploitées avant de longues années; c'est la réserve de l'avenir pour l'industrie de la vieille Europe; à moins toutefois que l'on ne vienne à mettre à jour des gisements aurifères ou même des alliages riches en argent. Mais faut-il souhaiter cette découverte : n'est-il pas préférable de voir se développer plus puissante la saine et forte agriculture; la terre végétale n'est-elle pas une mine plus féconde que les filons d'or les plus abondants et le travail qu'elle demande à ceux qui la cultivent n'est-il pas à lui seul la vraie et éternelle richesse?

Puisse l'or du Congo rester longtemps encore enseveli sous son manteau séculaire. Les Belges sont assez vaillants et les noirs assez courageux pour achever sans son concours l'édification grandiose de notre empire colonial!

Incidemment nous ne dirons que quelques mots des produits exploitables du sous-sol, complétant les renseignements déjà enregistrés par M. Stainier.

Le sel, presque indispensable à l'homme, est pour l'Afrique une marchandise des plus précieuses; aussi sert-il de monnaie d'échange en maintes régions.

Pour suppléer au chlorure de sodium, que l'on retire surtout des gisements de l'est du territoire de l'État, les indigènes extraient celui contenu dans certaines herbes aquatiques. A cette fin, ils les font sécher, puis brûler; les cendres sont ensuite placées dans de vastes entonnoirs en feuilles. On verse de l'eau qui, en filtrant au travers de la couche, dissout les sels solubles et les entraîne dans un récipient qui se trouve à la base de l'appareil. Cette eau est ensuite évaporée par l'ébullition et le résidu grisâtre donne un produit d'un goût fadasse, causé par le chlorure de potassium. Voici, du reste, l'analyse d'un de ces sels, due à M. De Meuse et publiée dans le « Congo illustré : »

Chlorure de sodium.	80 p. c.	
Chlorure de potassium.	10 »	
Sulfate		
Phosphate.	10 »	(1)
Silice		

Pour remédier à l'insapidité du sel végétal, les indigènes en couvrent le goût par du pili-pili (piment).

L'exploitation des salines du Congo pourra devenir un jour rémunératrice dans certaines régions pour ceux qui l'entreprendront d'une façon raisonnée, en vue du commerce intérieur; en attendant, parmi les articles importés au Congo, le sel figurait en 1896 pour une valeur de fr. 55,566-18.

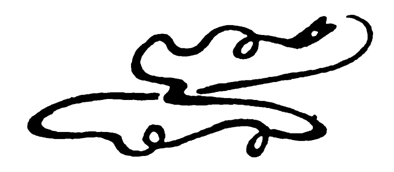
Quand nos compatriotes ont élevé dans le Haut-Congo les premières habitations en briques ils ont dû remplacer les pierres à chaux par des écailles d'huîtres de rivières, heureusement abondantes, mais ne suffisant pourtant pas à faire tout le mortier nécessaire. Il n'existe pas de calcaire dans le bassin central; successivement on en a découvert dans la région des Cataractes et dans le Sankuru. L'an dernier le commandant Verstraeten envoyait un échantillon d'une roche existant le long du Rubi; celle-ci, analysée, s'est trouvée être un carbonate de calcium très pur.

Sauf à rappeler l'importance des argiles à briques, nous n'insisterons pas sur l'usage des terres à poteries; elles pourront évidemment rendre là-bas aux blancs quelques-uns des innombrables services qu'elles rendent aux indigènes et les vases, cruches, têtes de pipes figurant dans la salle d'ethnographie montrent le parti qu'ont su en tirer les Congolais.

Quant aux pierres destinées à la construction, elles se trouvent le plus souvent toutes divisées dans le lit des rivières. Récemment on a constaté la présence de « pierres d'ardoises » à la Lufu; reste à examiner si elles sont clivables pour en faire des « ardoises » de toit. Il paraîtrait qu'elles conviendraient pour tables de billards, mais c'est une qualité qui a peu de chance d'être utilisée actuellement.

Signalons, pour mémoire, les pierres précieuses que le hasard seul pourra faire découvrir.

(1) Ce sel végétal aurait dû prendre place ailleurs, parmi les produits de la flore, mais nous avons préféré le mettre en parallèle avec le sel minéral.



LA FAUNE

Enrochements, de *M. Coosemans.*
Vue panoramique, de *Am. Lynen.*
Voûte en briques de verre, de la *Société des verreries de Dorignies.*

La seconde partie du hall de droite du palais (sauf le compartiment militaire et la géologie) et la galerie souterraine sont réservés à la faune. Des animaux empaillés ont été groupés d'une façon pittoresque dans des attitudes qui leur sont familières. Une rampe circulaire, traversant un paysage conventionnel, permet de gagner le sous-sol et conduit à la section de la pêche et aux aquariums.

Sont exposés :

Des animaux envoyés par le Dr BOURGUIGNON, la mission CABRA, le JARDIN ZOOLOGIQUE D'ANVERS, le commandant WEYNS, et empaillés sous la direction de M. DE PAUW.

Une collection de reptiles appartenant à l'État Indépendant du Congo, préparés par M. DE PAUW et classés par M. BOULANGER, conservateur au « British Museum ».

Des collections de petits mammifères et de crustacés appartenant à l'État du Congo et préparés par M. DE PAUW.

Une collection de poissons conservés dans le formol, réunis par le lieutenant WILVERTH, préparés par M. DE PAUW, déterminés par M. DOLLO et exposés par la « Société d'Études coloniales ».

Une collection d'insectes appartenant à l'État du Congo, préparés et déterminés par M. SEELDRAYERS.

Une collection d'insectes de l'Uelle réunis et préparés par le lieutenant COLMANT.

Une collection d'engins de chasse et de pêche appartenant à l'État du Congo.

Des dépouilles animales et leur mise en œuvre.

Des agrandissements photographiques.



Pas plus que le compartiment de la faune de la section congolaise n'a la prétention d'être un essai de musée d'histoire naturelle de l'Afrique tropicale, ce chapitre de notre monographie ne vise à faire œuvre scientifique. Il a pour but plus modeste d'embrasser dans ses larges lignes une description de la faune congolaise, complétant l'impression qui découlera des groupes pittoresques de mammifères, des collections de reptiles, d'insectes, de poissons qui ont pu être rassemblés grâce à des concours des plus précieux et il sera suivi par une description de la chasse et de la pêche, puis par un aperçu sur la mise en œuvre des dépouilles animales de la colonie, source de véritables richesses encore peu exploitée, mais qui, incontestablement, prendra de l'importance dans l'avenir.



La Faune.

LES ANIMAUX SAUVAGES

Tous les voyageurs et surtout les chasseurs se sont extasiés devant l'étonnante abondance de gibier que l'on rencontre au Congo. Il est peu de récits où l'on ne retrouve la phrase : « La faune du pays est extrêmement abondante et variée. » La plupart pourtant ne font allusion qu'aux grands animaux, tels les éléphants, les hippopotames, les buffles, les léopards, les antilopes et les oiseaux. Dès qu'ils approfondissent la question et qu'ils parlent soit en savants, soit en curieux, de la grouillante vie inférieure, la nomenclature devient interminable et journellement se découvrent de nouvelles espèces.

LES MAMMIFÈRES

Presque tous les ordres de la classe des Mammifères figurent d'une façon plus ou moins complète au Congo. Parmi ceux de petite taille surtout, il en reste vraisemblablement encore beaucoup à découvrir, dissimulés qu'ils sont dans l'opaque frondaison des forêts ou parmi les taillis impénétrables de graminées géantes.

L'ordre des Quadrumanes est peut-être celui qui est le mieux représenté. Les grandes forêts tropicales sont le domaine de prédilection d'une variété de singes dont les anthropomorphes sont les plus grands spécimens. Le GORILLE habite les régions boisées de l'Afrique occidentale, entre le 2e degré latitude nord et le 5e latitude sud. Ce singe nomade, quoique n'attaquant pas l'homme sans être provoqué, est un des plus redoutables. Le CHIMPANZÉ, qui a été souvent confondu avec le gorille, est moins grand que son congénère. Il a été signalé presque partout au Congo : dans le Mayombe, sur les bords de l'Uelle, au Manyema, où on l'appelle « soko », et aux environs de l'équateur. Chez les naturels de cette région, l'existence de ce singe a donné prise à la légende; ces indigènes affirment, de bonne fois, que le chimpanzé est un homme très sauvage, qu'il se construit des chimbèques; ils ajoutent

qu'il vit en troupes nombreuses, dans la contrée comprise entre le Congo et le Ngiri.

Le cerveau du chimpanzé est celui qui se rapproche le plus de celui de l'homme; aussi ce singe est-il le plus intelligent et le plus facile à apprivoiser; on en voit souvent dans les établissements d'acclimatation et le jeune chimpanzé exposé vient du jardin zoologique d'Anvers.

Parmi les plus belles fourrures d'Afrique, celles des COLLOBES et des SEMNOPITHÈQUES méritent une mention spéciale. Ces singes élégants se rencontrent nombreux en différents points du Congo. Les trois espèces de collobes connues sont propres à l'Afrique; elles se distinguent par une admirable robe noire, coupée chez l'une par un camail blanc, chez l'autre par un manteau, blanc aussi; chez la troisième, elle est uniforme, mais les bajoues sont grises. La queue, toujours très longue, est terminée par une touffe blanche.

C'est probablement parmi les semnopithèques que se feront les plus intéressantes découvertes chez les Quadrumanes, car ce genre comprend énormément de variétés au Congo. Certaines de ces variétés sont très belles et le plus souvent de plusieurs couleurs.

Mais les CERCOPITHÈQUES sont les véritables singes de l'Afrique: turbulents, tapageurs, ils vivent par bandes de cent cinquante à deux cents individus aux abords des plantations qu'ils saccagent en vrais enfants terribles. Parfois on les voit déambuler de branche en branche en longue caravane, traverser des cours d'eau en profitant d'un tronc d'arbre abattu et faire mille gambades gracieuses, en se jouant mutuellement force vilains tours.

Très farouches à l'état sauvage, les cercopithèques sont très familiers en captivité; abandonnés à eux-mêmes, ils ne cherchent plus à recouvrer leur liberté et suivent leur maître avec une touchante fidélité.

Les MACAQUES ont la queue plus courte que les cercopithèques, celle-ci manque même parfois tout à fait; ils habitent plutôt le nord de l'Afrique et sont rares au Congo. L'on sait qu'une colonie de ces singes vit encore en Europe, à Gibraltar.

Dans les contrées montagneuses se complaisent les CYNOCÉPHALES; Cornet en a vu courant sur les roches des gorges du Nzilo (Haut-Lualaba); c'étaient probablement des BABOUINS, singes à la fois herbivores, carnivores et insectivores.

Tous les singes, du reste, herbivores à l'état naturel, deviennent carnivores à l'occasion et surtout grands destructeurs des nids d'oiseaux.

Partout où les insectes abondent, l'on rencontre des Cheiroptères; aussi n'est-il pas étonnant qu'au Congo il y en ait plusieurs espèces dont quelques-unes vivent en bandes innombrables.

Dans un village en face du confluent de l'Ubangi, quelques arbres donnent asile à une colonie de ces animaux utiles et ceux-ci y sont multipliés de telle façon que toutes les branches, jusqu'aux moindres rameaux, en sont chargés à se rompre.

Les nègres ont conscience des services que leur rendent ces chauves-souris et leur accordent une protection bien méritée.

Les Rongeurs de toutes espèces ne manquent pas.

Dhanis rapporte qu'à Yambinga les RATS étaient si entreprenants qu'ils profitaient du sommeil des indigènes pour leur ronger la plante des pieds. Cela peut paraître invraisemblable, mais il ne faut pas oublier que la peau de cette partie du corps devient chez les nègres dure comme la matière cornée et presque insensible. Si les rats audacieux s'attaquent ainsi aux hommes, ces derniers prennent largement leur revanche en les mangeant à qui mieux mieux; les rats se vendent par brochettes chez les Bakongo et les chasseurs ingénieux savent habilement confectionner des pièges pour s'en emparer. On voit aussi au Congo beaucoup d'ÉCUREUILS, dont l'ÉCUREUIL VOLANT; quelques PORCS-ÉPICS au nord de l'équateur et des LIÈVRES, plus petits que ceux d'Europe, dans la région des chutes.

Les MANGOUSTES, les CIVETTES et les GENETTES rendent les plus grands services en dévorant les œufs de crocodiles; on dit même que les mangoustes combattent les serpents les plus venimeux sans craindre les effets de leur morsure.

Les genettes, improprement appelés « chats-tigres », peuvent s'apprivoiser et remplacent parfois le chat dans les stations.

Au Congo le LION se voit, mais rarement, à l'extrême nord; il cause de grands ravages au Tanganika et l'on en rencontre au Katanga, où ces félins sont de forte taille et dépourvus de crinière.

Mais le carnassier caractéristique du Congo est le LÉOPARD ou « grande panthère d'Afrique »; comme le lion, il se tient là surtout où les antilopes assurent sa nourriture et par suite, quoique existant partout, il habite de préférence certaines contrées : spécialement l'Uelle, le Manyema et le Katanga.

Pressés par la faim, les léopards viennent souvent rôder à l'entour des villages et des stations; leur audace est si grande qu'il leur arrive d'entrer dans les habitations et qu'ils osent même s'attaquer à l'homme.

Pendant le jour, ils restent tapis dans des retraites inaccessibles; aussi la chasse au léopard est-elle des plus difficiles et ce n'est pour ainsi dire qu'au piège que l'on parvient à les détruire.

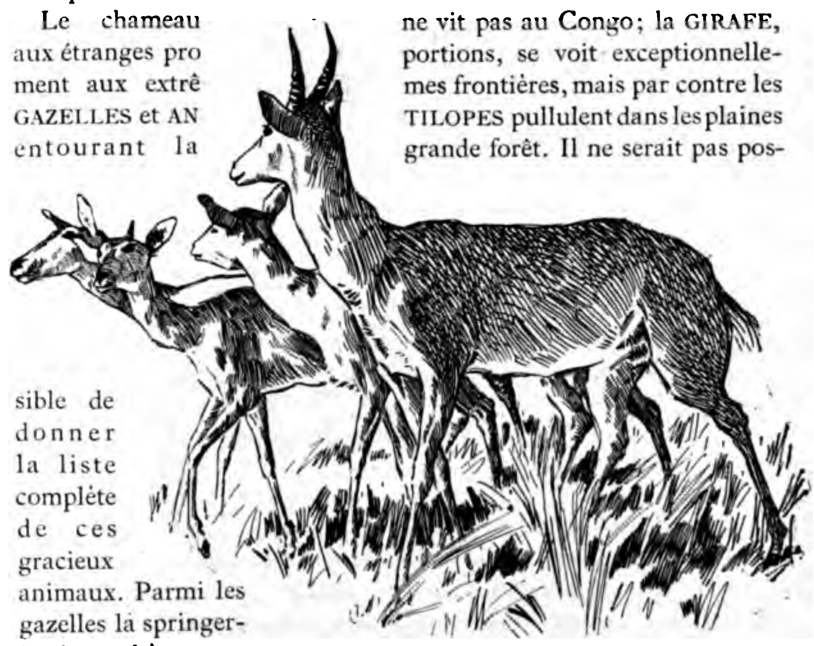
Pris jeune, le léopard peut s'apprivoiser; plusieurs de nos compatriotes en ont ramené d'Afrique et s'en faisaient suivre comme de chiens, au grand ébahissement et à la grande terreur de ceux, blancs et noirs, qui les rencontraient dans ce singulier équipage. Ajoutons

que le léopard atteint 2 mètres de longueur, tandis que la véritable panthère serait de moitié plus petite et vit dans les forêts les plus épaisses; les taches du léopard sont moins rapprochées que celles de la panthère, le fond de sa robe est d'un fauve plus clair.

Pour compléter la série des carnassiers du Congo de la famille des chats, citons le LYNX que Brasseur signale au Katanga.

Nous parlerons des CHIENS à propos des animaux domestiques, quoique le chien du Congo soit peu civilisé. Hanolet a eu à combattre, dans le Bahr-El-Gazal, des bandes de chiens, véritablement sauvages cette fois, qui lui disputaient la dépouille d'une antilope. Deux affreuses bêtes, le CHACAL et l'HYÈNE, objets d'aversion et de dégoût, font partie de la même famille; ces vilains noctambules sont trop lâches pour se montrer et seule leur sinistre voix trahit leur présence dans les solitudes africaines.

Le chameau ne vit pas au Congo; la GIRAFE, aux étranges pro portions, se voit exceptionnellement aux extrê mes frontières, mais par contre les GAZELLES et AN TILOPES pullulent dans les plaines entourant la grande forêt. Il ne serait pas possible de donner la liste complète de ces gracieux animaux. Parmi les gazelles la springerbock ou chèvre sautante voyage par troupeaux immenses dans le Katanga où l'on remarque aussi, dit Cornet, au moins une douzaine d'espèces d'antilopes. Celles-ci vivent dispersées à la saison des pluies et descendent en troupeaux, durant la saison sèche, chercher leur nourriture dans les plaines alluviales. Les antilopes se distinguent par une grande variété de taille, depuis l'ANTILOPE NAINE, pas plus haute qu'un petit chien, aux membres fins comme des tiges de roseau, aux cornes minuscules, dont les nègres font des boucles d'oreilles, jusqu'aux antilopes de la grandeur d'un cheval, en passant par les intermédiaires.



Les antilopes ont en partage la grâce, l'élégance et les instincts les plus sociables. On les voit circulant en bandes dans les savanes, en quête de nourriture, sous la garde d'un vieux mâle vigilant et fuir agiles à la moindre alerte. Mais l'antilope est curieuse; s'il survient une chose nouvelle, un danger même qu'elle ne connaît pas, elle s'avance doucement, dressant ses grandes oreilles, fixant de ses yeux clairs l'objet qui captive son attention; elle vient ainsi se faire tuer par le chasseur blanc qui a su s'en approcher sans prendre la moindre précaution, grâce à ses vêtements voyants, nouveaux pour la bête naïve.

Sous le nom de BUFFLE, on désigne au Congo trois espèces de Ruminants : le ***Bubalus caffer***, dont le signe caractéristique est constitué par une protection frontale formant la base des cornes; un buffle semblable au premier, mais ayant la tête et le col recouverts d'une crinière épaisse; enfin le « bœuf sauvage », plus petit, non moins vigoureux et ressemblant à s'y méprendre au taureau domestique. Les mœurs de ces trois espèces d'animaux sont semblables : ils vivent généralement en troupeaux nombreux et, quand ils se croient en sûreté dans leurs pâturages, ils ont l'aspect calme et placide de notre bétail. Leur présence est signalée par des nuées d'oiseaux tournoyant autour d'eux pour se poser parfois sur le dos même des bêtes indifférentes et les délivrer de la vermine dont elles sont couvertes.

Vienne un danger, les buffles se sauvent, mais, blessés, ils se précipitent sur leur ennemi avec une brutalité et une impétuosité que rien n'égale et qui en font peut-être l'adversaire le plus redoutable du chasseur.

Les trois espèces de buffles sont communes au Congo.

Vivant fraternellement avec les antilopes, les ZÈBRES pullulent dans le Katanga, à l'est du Lualaba; on les verrait aussi dans le Manyema et au nord de l'Uelle.

L'ÉLÉPHANT d'Afrique est plus grand que celui des Indes; il a la tête plus plate, les oreilles considérablement plus grandes et les défenses plus développées; il est plus haut au garrot. Avec les hippopotames, les antilopes, les buffles et les singes, ces animaux forment les spécimens-types de la vie animale terrestre au Congo. L'éléphant est abondant partout, mais spécialement vers le nord; jadis son aire de dispersion s'étendait du Cap jusqu'à la Méditerranée; refoulé depuis deux mille ans au delà du Sahara, il a été exterminé plus récemment vers le Cap. Au Congo vivent encore des milliers et des milliers de ces formidables Pachydermes, mais, se reproduisant avec lenteur, ils finiraient par disparaître si l'on n'avait pris d'énergiques mesures pour les protéger. Outre les lois réglementant leur chasse, édictées au Congo et dans presque toutes les colonies, les Anglais et les Allemands se sont déjà préoccupés de créer des réserves; dans le bassin du Congo, cette mesure n'est

guère imminente ; il existe, en effet, des réserves naturelles formées par d'immenses forêts marécageuses presque inaccessibles, où un nombre d'éléphants suffisant pour repeupler toute l'Afrique, trouveront pendant des siècles encore une retraite sûre.

Cependant, le moyen le plus efficace pour conserver à nos descendants la race des éléphants d'Afrique, serait peut-être de s'attacher à les domestiquer. Contrairement à une idée accréditée, la chose est possible et la meilleure preuve à citer, c'est que l'on possède des éléphants d'Afrique dans les ménageries et jardins zoologiques d'Europe. Reste à trouver la voie à suivre pour arriver à ce résultat ; il est probable que l'on tentera de procéder comme aux Indes et que l'on enverra en Afrique, à cet effet, des animaux dressés à la capture et des Hindous experts.

Le RHINOCÉROS d'Afrique a deux cornes, celui d'Asie n'en a généralement qu'une. La corne principale, celle de devant, peut atteindre plus de 70 centimètres de longueur. Ce monstrueux animal vit solitaire en quelques points du Katanga, du Manyema et du Mbomu et une fois de plus, il donne l'occasion de différencier la faune de la région forestière de celle des savanes qui l'entourent au nord, à l'est et au sud. On rencontre en effet dans ces pays de savanes les lions, les girafes, les zèbres, les rhinocéros, inconnus à l'occident dans l'Afrique boisée.

Trois espèces de SANGLIERS vivent au Congo : le PHACOCHÈRE, un animal affreux orné de terribles défenses ; le POTAMOCOCHÈRE DES BUISSONS et le POTAMOCOCHÈRE A OREILLES EN PINCEAUX, tous deux moins grands que le précédent, établis vers le nord et le dernier étant même à moitié domestiqué chez les Mangbettu.

Compagnon du crocodile, l'HIPPOPOTAME est le souverain incontesté des eaux de l'Afrique tropicale. Il choisit de préférence pour s'installer les parties élargies des rivières où émergent de nombreux bancs de sable et des îles couvertes de luxuriants pâturages, mais ne néglige jamais de s'assurer une retraite prudente en eaux profondes. Sociable à sa manière, le gigantesque « cheval de fleuve » vit en troupeaux variant de deux ou trois à plus de cinq cents individus ; faut-il dire combien est encombrant un tel amoncellement de ces amphibies, lorsqu'ils s'avisent de couper le passage d'une

rivière. Depuis la côte occidentale jusqu'à la côte orientale, dans toute la bande tropicale, on retrouve les hippopotames, apportant au chasseur heureux ses 2000 livres de viande et pouvant être considéré à ce titre comme un animal utile, surtout dans un pays où la grosse viande de boucherie fait encore défaut.

La liste des Pachydermes se clôture par le DAMAN, une petite bête à l'aspect de marmotte dont on soupçonne seulement l'existence au Congo.

Un représentant de l'ordre des Sirénides, le LAMANTIN ou poisson-femme, qui n'a du reste rien des charmes de la sirène mythologique, s'est vu dans le haut Congo, au-dessus des cataractes. Quelques lamantins ont dû descendre un jour vers la mer, car ils vivent aussi à l'estuaire des fleuves. Cette pauvre bête, intéressante surtout au point de vue scientifique, est vouée à une disparition complète.

A l'embouchure du fleuve on a un jour trouvé un os de BALEINE; il est vraisemblable que le Cétacé auquel il appartenait est venu voyager par erreur dans ces parages, comme cela s'est déjà produit sur nos côtes de la mer du Nord.

Nous terminerons cette nomenclature des Mammifères par les Édentés : PARESSEUX, pangolin, oryctérope, qui rendent au moins autant de services en détruisant les fourmis que les chauves-souris en chassant les insectes ailés. Le PANGOLIN habite l'Afrique occidentale, plutôt vers le nord; le nocturne ORYCTÉROPE du Cap a été signalé exceptionnellement au Katanga, par Cornet.

LES OISEAUX

Pour être à même de constater la richesse du Congo en mammifères, il faut avoir séjourné quelque temps dans le pays; à peine a-t-on pénétré dans l'estuaire du grand fleuve que l'on est frappé par l'abondance des Oiseaux.

Les oiseaux de proie sont à la faune de l'air ce que sont les Carnassiers dans les plaines, nombreux là où vivent les animaux moins puissants dont ils font leur nourriture. On les voit, planant avec calme à la recherche d'une victime, fondre tout à coup sur celle qu'ils ont découverte et devoir la disputer aussitôt à d'autres Rapaces venus de tous les points de l'horizon, avertis par leur instinct qui les appelle à la curée. AIGLES, VAUTOURS, ÉPERVIERS, FAUCONS, sans parler des oiseaux nocturnes comme les HIBOUX, sont au Congo les pires ennemis des oiseaux et des mammifères de petite taille.

Le PERROQUET du Congo est gris avec la queue rouge; inconnu

à l'est du Tanganika, il forme légion dans l'Afrique occidentale. A la tombée du jour on voit des nuées de ces oiseaux cocasses s'en retourner d'un vol lourd et sûr vers les endroits où ils bâtissent leurs nids; toujours joyeux, ils sifflent et crient, semblant se moquer de ceux qui les regardent.

Peu de villages ne possèdent quelques perroquets, pris tous jeunes et aisément rendus sociables; peu de blancs n'égaient leur ménagerie en y adoptant quelques-uns de ces éternels causeurs; pas plus que les singes, avec lesquels ils font bon ménage, ces perroquets ne cherchent à s'échapper. Dans la même famille se classent quelques perruches vertes qu'on a vainement tenté d'importer en Europe, et surtout une série de CALAOS au bec grotesque.

Les Passereaux ou oiseaux chanteurs ne méritent pas cette dernière appellation au Congo, où les oiseaux sont presque dépourvus de chant; la nature paraît leur avoir réservé en place les chatoyantes couleurs. La liste des Passereaux est longue : BENGALIS, VEUVES, CARDINALS, BERGERONNETTES, TISSERINS JAUNES, MARTINS-PÊCHEURS, ENGOULEVENTS, MERLES, les merveilleux FOLIOTOCOLES ou oiseaux du bananier, les OISEAUX DU MIEL ou sucriers, vrais colibris d'Afrique et cent autres espèces. Mais il faut croire qu'en certains pays les incendies des herbes ont été causes de leur destruction, tels le Tanganika et le Kwango, où des voyageurs ont remarqué leur rareté.

Sur les bancs de sable, dans les marécages, vit une faune d'Échassiers où sont sans doute représentés les deux tiers des espèces habitant la surface du globe : HÉRONS, CIGOGNES, GRUES, dont la grue couronnée, IBIS, AIGRETTES, MARABOUTS, montés sur leurs longues jambes, circulent gravement par milliers à la recherche de leur nourriture; la POULE SULTANE; des POULES D'EAU remarquables par leurs doigts allongés démesurément, courent avec agilité sur les feuilles flottantes des



plantes aquatiques; l'OISEAU-SERPENT, ainsi nommé vulgairement par les voyageurs congolais, à cause de son long cou, perché sur un tronc mort, immobile, les ailes déployées, attend le moment de plonger pour happer le poisson qu'il guette; quand il nage, son cou seul sort de l'eau; le bizarre RINKOPS, ne vivant que de mollusques, parcourt les plages du Tanganika; le BALÉNICEPS a été

signalé par Stanley; des milliers et des milliers de petits oiseaux aquatiques contribuent enfin pour leur part à faire du Congo le pays idéal du chasseur au marais. N'oublions surtout pas d'ajouter les Palmipèdes, PÉLICANS, CANARDS de toutes espèces, et la grande OIE A ÉPERONS, presque aussi prisée que la pintade par les gourmets.

De la famille des Pigeons existent des RAMIERS, des PIGEONS VERTS et des TOURTERELLES; comme Gallinacés les TOURACCOS à l'admirable plumage, des PINTADES, le gibier à plumes le plus abondant, le plus facile à tirer et le meilleur; des PERDRIX grises et rouges.

L'AUTRUCHE commence à se voir au delà du Mbomu; il est probable que cet oiseau pourrait être acclimaté dans certaines parties du Congo.

Nous ne saurions détailler ici l'exposition de cette faune merveilleuse. Comme nous le disions, les animaux ont été groupés dans leurs attitudes familières : ici une bande de singes franchissant un tronc d'arbre, pont naturel; puis deux chiens sauvages se disputant la dépouille d'une antilope; des gazelles inquiètes, des antilopes naines aux grands yeux, de grandes antilopes de toutes tailles; un buffle, pièce rare, blessé à mort et écumant de rage; un phacochère à la crinière hérissée. Dans l'eau des hippopotames et sur la plage des crocodiles; un nid de ces affreux sauriens; tout autour une collection fort complète d'oiseaux aquatiques; enfin, partout, des mammifères de moindre taille, des oiseaux curieux ou aux brillantes couleurs, saisissant ensemble de la vie animale du Congo, le plus complet qui ait jamais été réuni.

LES REPTILES

Moins intéressants que les mammifères et les oiseaux, les Reptiles ont une place importante comme animaux utiles, surtout au point de vue économique.

Les TORTUES DE TERRE et d'EAU DOUCE et même la grande tryonix ou tortue à bec se voient au Congo; à l'estuaire vivent en société des TORTUES FRANCHES dont la carapace est recouverte de la précieuse écaille.

Faut-il parler du CROCODILE, cet être immonde, ce fléau des eaux de l'Afrique? Il est partout, guettant de ses yeux glauques l'imprudent qui s'aventure à sa portée. Combien de noirs sont chaque année victimes

de cet implacable ennemi; il est vrai que, insouciants, les indigènes ne prennent aucune précaution pour se protéger; ils n'usent de circonspection que pendant les quelques jours qui suivent l'enlèvement d'un des leurs, sitôt l'événement oublié, ils retournent à la rivière jusqu'au jour où le terrible saurien fait une nouvelle victime. Il est pourtant certaines eaux où, à cause du courant, le crocodile n'est pas à craindre; assez timide, il préfère les criques silencieuses; exceptionnellement, dans le lac Albert-Edouard, ce saurien n'existe pas. Outre le crocodile qui peut atteindre jusque 10 mètres de longueur, on trouve aussi le GAVIAL plus petit, à la tête plus effilée, en forme de spatule. En comparant les crânes exposés d'un crocodile et d'un gavial, on peut se rendre aisément compte de leur différence de conformation.

Les LÉZARDS sont richement représentés, depuis les plus petites espèces jusqu'à celles atteignant 2 mètres : parmi celles-ci, les IGUANES, très communes; le fouette-queue; le CAMÉLÉON, un des animaux régulièrement offerts en vente par les nègres de la côte aux voyageurs se trouvant à bord des navires.

Les SERPENTS ne pullulent pas au Congo, ou du moins on les voit peu. Ils ne ressemblent guère aux reptiles endormis qui sont exhibés dans les collections d'Europe; à jeun, les serpents libres sont rapides comme des lézards et fuient pour disparaître au moindre bruit. Il y a au Congo plusieurs espèces très venimeuses et rares pourtant sont les accidents causés par leur morsure; il faut pour cela que par fatalité on ait marché sur le corps même de la bête dangereuse : elle vous mord aussitôt en vous inoculant son poison mortel.

Les plus remarquables serpents sont les BOAS ou PYTHONS que l'on capture plus souvent grâce à leur grande taille; on sait que leur morsure n'est pas venimeuse. A la surface des rivières nagent fréquemment de grands serpents verts appelés SERPENTS D'EAU; dans la région des chutes, quand on déménage les vieux magasins, on met parfois à découvert un SERPENT CRACHEUR dont la salive très corrosive atteignant les yeux peut mettre la vue en danger; un des serpents les plus répugnants est celui dit « A DEUX TÊTES »; il ressemble à un gigantesque ver de terre et l'on n'en saurait effectivement pas distinguer la tête de la queue.

Les GRENOUILLES et les CRAPAUDS, ces derniers très grands, peuvent prendre place parmi les animaux insectivores utiles du Congo.

LES INSECTES

Notice écrite avec la collaboration de M. Seeldrayers.

En s'imaginant que les grands fauves, les buffles farouches, les serpents au poison mortel sont les pires ennemis de l'homme en Afrique, on commettrait une singulière erreur; c'est chez les infiniment petits, les insectes minuscules, que le voyageur rencontre ses adversaires les plus terribles et les plus difficiles à combattre. Malgré l'incendie annuel des herbes, les annelés restent largement représentés au Congo et l'on se demande ce qu'il en adviendrait si cette cause de destruction en masse ne venait entraver la multiplication des Insectes. On peut du reste faire la comparaison en passant des pays de savanes aux régions boisées ou marécageuses; tandis que dans le premier, la monotone crécelle des grillons berce le sommeil des nuits africaines, dans le second, presque toujours, il faut se barricader chaque nuit contre les armées de moustiques, pour ne parler que de ces Diptères redoutables.

Entreprenons la nomenclature des principaux insectes de l'Afrique, en nous arrêtant momentanément à ceux dignes d'attirer l'attention du profane.

Parmi les Coléoptères, les cicindèles, les carabiques, les hydrophiles sont des carnassiers, les deux premiers terrestres, le troisième aquatique. Les Scarabées sont fort nombreux et les protubérances de la tête et du corselet accusent souvent les formes les plus bizarres; l'ARCHON CENTAURUS est le plus grand du groupe. Le Congo est particulièrement riche en cétoines, tel le GOLIATH ROYAL — que Junker prit un jour pour un oiseau, lorsqu'il le vit passer en volant, extraordinaire par sa taille et aussi par le beau ton velouté de ses élytres; plusieurs sont



exposés dans la section. Les buprestes n'ont généralement pas l'éclat métallique éblouissant des espèces indiennes. Les ceranbycides, dont les larves énormes détériorent les arbres, ne sont pas brillants de couleurs, mais leurs formes sont des plus robustes; trois superbes exemplaires et des œufs du ***Petrognatha gigas***, capturés par le commandant Cabra, figurent dans les collections. Pour terminer, citons les chrysopomélides et les coccinelles.

Les papillons ou Lépidoptères peuvent se diviser en papillons diurnes, en papillons nocturnes, rhopalocères et hétérocères et en géométrides et microlépidoptères.

Les couleurs vives sont généralement l'apanage du PAPILLON DIURNE. La faune de l'Amérique du Sud, des Indes, se caractérise par des colorations criardes, outrées et même métalliques; le Congo, par contre, possède les aristocrates du coloris.

L'ANTIMACHUS, le splendide antimachus que Drury trouva à la fin du siècle dernier à Sierra-Leone, était encore, il y a quelques années, le papillon le plus rare. Sa robe est d'un brun sombre et le dessous de ses ailes est composé de tons gris variés. La forme est des plus extraordinaires et rappelle celle de quelques papillons des Indes.

Nos explorateurs, surtout ceux qui ont voyagé au Kassaï, en ont rapporté quelques-uns.

Les piérides se rencontrent en nombre incalculable et le ciel est quelquefois obscurci par des vols défilant des journées entières. On ne rencontre pas au Congo des espèces se rapprochant des morphos de l'Amérique du Sud, mais on y trouve les euphaedras donnant toute la gamme des bleus et des verts, surtout dans les tons sombres. Les cymothoés sont également propres au Congo; depuis l'exploration du centre de l'Afrique, un nombre considérable de nouvelles espèces de ces deux genres est venu enrichir les musées.

Les charaxes les plus variés et les plus rares ont augmenté sensiblement les collections.

Les papillons de nuit manquent presque toujours dans les envois du Congo. Il faut attribuer cette pénurie, non à la grande rareté de ces insectes, mais au seul fait qu'aucun explorateur ne s'en est encore spécialement occupé. Quelques bombyx rappellent les bombyx de l'Inde; reste à savoir si on pourrait tirer profit des cocons et en obtenir des produits à manufacturer.

Ajoutons incidemment que les grandes chenilles servent souvent d'aliment aux indigènes et se vendent régulièrement sur les marchés.

Si les Coléoptères et les papillons nous attirent par leur beauté, les Hyménoptères, parmi lesquels se classent les ABEILLES, demandent toute notre attention par les services qu'ils pourraient rendre. Ici se placent les guêpes, dont la mouche maçonne, hôte habituel des maisons des blancs; les abeilles noires ou jaunes, dont le véritable

habitat est l'Uelle où elles sont élevées par les indigènes qui savent confectionner des ruches pareilles à celles de notre pays.

D'autres Hyménoptères, les FOURMIS, constituent un des plus terribles fléaux des pays chauds. Il existe des fourmis blanches, rouges, noires, de quantité d'espèces.

Les FOURMIS BLANCHES, appartenant au groupe des dorylides, ne travaillent que dans l'ombre; si elles ne peuvent se creuser de canal souterrain, elles couvrent leur chemin d'une galerie qui s'avance au fur et à mesure de leurs migrations. Pas une matière organique n'est respectée; ces insectes s'attaquent à tout ce qu'ils rencontrent sur leur chemin. Des maisons s'écroulent, leurs soutiens de bois rongés, les jeunes arbres meurent coupés en leur racine; ayez le malheur de déposer à terre un objet quelconque qui ne soit solidement blindé, les fourmis auront bientôt fait de le ronger tout entier, ne respectant que les parties apparentes; si par négligence vous avez oublié de sauver un ballot, trois jours après, quand vous voulez le transporter, il ne reste plus rien de l'intérieur, les dévorantes bestioles auront pulvérisé le dernier filament.

On trouve généralement dans les mœurs mêmes des fourmis blanches le meilleur remède pour s'opposer à leur invasion. Si l'on a soin de séparer du sol les objets à protéger par un obstacle dur quelconque, une surveillance élémentaire permettra de détruire journellement les galeries des audacieuses et préviendra le reste de leurs dégâts.

Les FOURMIS ROUGES ou NOIRES voyagent aussi en colonies nombreuses. Gare à celui qui se trouvera sur leur chemin; il est bientôt couvert de ces carnassiers lilliputiens et souffre cruellement de leurs morsures. On rencontre fréquemment, traversant la route, un épais ruban grouillant de fourmis; il suffit de le franchir pour n'avoir rien à craindre; si par hasard l'on s'apercevait qu'une pareille colonne se dirige vers une habitation, une simple rigole suffit à la détourner; le feu agit encore plus sûrement. Dans les bois il n'est pas aussi commode d'éviter les fourmis et maint voyageur s'en est vu couvert en quelques secondes, n'ayant plus d'autre ressource que de se déshabiller en entier pour s'en délivrer.

Les Diptères partagent avec les Hyménoptères l'honneur d'être les insectes les plus maudits de l'Afrique. Nous ne parlerons pas de la MOUCHE D'EUROPE déjà acclimatée partout et qui aurait, paraît-il, pour avantage de faire disparaître la TSÉ-TSÉ, cet ennemi du bétail, mais bien des moustiques dont les larves éclosent dans l'eau et qui, par suite, sont nombreux au bord des rivières et à proximité des marais. La piqûre des MOUSTIQUES ne cause pas une irritation persistante, mais elle est aiguë au possible; de plus, le bourdonnement de cet insecte est insupportable. A Lukolela, les missionnaires sont forcés de prendre leur repas avant la tombée du

jour, à cause des moustiques; en certains endroits, dès que le soleil se couche, on entre sous son dais de tulle pour n'en sortir qu'au soleil levant; en tous les cas, se passer de moustiquaire serait se condamner à une nuit sans sommeil. Mais par contre et souvent pour des raisons en apparence inexplicables, dans la majorité des stations congolaises il n'y a pas plus de moustiques que de cousins chez nous ; aussi ne faut-il pas exagérer l'importance de cet animal éminemment nuisible, non pas à cause de ses morsures, mais par l'énervement et les insomnies dont il est cause.

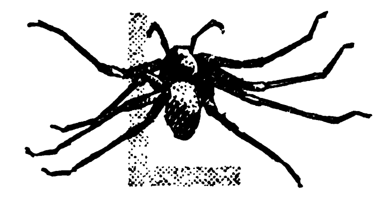
Un autre Diptère, la CHIQUE ou « puce pénétrante », importé depuis une vingtaine d'années d'Amérique, est des plus désagréables; la femelle cause des dégâts sérieux sous la peau où elle vient pondre ses œufs.

Les Névroptères renferment la famille des Libellules et celle des TERMITES. Cette dernière possède une organisation pareille à celle des fourmis. On y trouve des mâles, des femelles, des ouvrières, des soldats. Ce sont les termites qui édifient ces termitières d'argile, hautes parfois de 5 mètres, que l'on rencontre à chaque pas en Afrique.

Parmi les Orthoptères, les GRILLONS au cri-cri incessant élèvent dans le calme des nuits un concert mélancolique dont tous ceux qui ont voyagé dans ces pays conservent un impressionnant souvenir. Les CANCRELAS valent nos bêtes de four, mais atteignent des dimensions plus respectables; ils sont grands destructeurs de vêtements de laine.

Les SAUTERELLES avec les mantides et les phasmides sont également nombreux au Congo; dans l'Ubangi passent régulièrement des vols de sauterelles pareilles à celles de l'Algérie, mais elles ne peuvent faire que des dégâts insignifiants dans la vigoureuse végétation tropicale. Les MANTIDES et les PHASMIDES sont surtout intéressants par des cas de mimétisme dont nous dirons quelques mots plus loin.

Les Hémiptères ou punaises des bois ont des formes excessivement variées et intéressantes.



Les ARAIGNÉES, si répugnantes qu'elles soient, méritent mieux que notre dégoût. Au Congo, il y en a des variétés très grandes, telles les TARENTULES et les MYGALES que l'on doit respecter en raison des insectes dont elles nous débarrassent et à la vue desquelles on s'habitue plus

aisément qu'on ne pourrait le croire. Les myriapodes sont moins intéressants; il est des MILLE-PIEDS géants dont la vue seule fait se détourner les plus intrépides.



Quant aux SCORPIONS, on en voit peu. Il y en a pourtant une certaine quantité, surtout au Tanganika et il est des femelles de la grosseur d'une petite écrevisse.

LES POISSONS

Nous pourrions faire, à propos des poissons, la même remarque que celle qui nous fut suggérée en parlant de la faune terrestre. Ils sont extrêmement abondants.

L'ichtyologie du Congo est loin d'être complètement connue et la plupart des espèces cataloguées l'ont été sur des documents plus ou moins complets, rarement sur des exemplaires qu'il est incommode de rapporter de là-bas; l'exposition de poissons organisée par la Société d'études coloniales apporte à cette science une contribution des plus sérieuses et permet aux savants d'exercer leur érudition; mais nous ne voulons pas empiéter dans leur domaine et écrirons simplement, en grande partie d'après Cornet, quelques notes sur la faune des eaux de la colonie.

Les poissons du Congo présentent les plus grandes affinités avec ceux des autres rivières africaines; ils comprennent, à côté des types européens, américains et asiatiques, un certain nombre de genres et même de familles autochtones, tel le groupe des Mormyrides ou POISSONS A TROMPE.

La famille dominante est celle des Silurides, connue sous le nom de CAT-FISHES et reconnaissables aux longs barbillons qui garnissent leurs lèvres. Les cat-fishes atteignent des dimensions monstrueuses; on en pêche que deux hommes ont peine à porter et l'on en a souvent capturé à Léopoldville, suffisant à fournir un plat substantiel à la table de quarante blancs. Une espèce de cette famille,

le MALAPTERME, est muni, comme les torpilles et les gymnotes, d'un organe électrique donnant des décharges très énergiques.

Les familles des Percides et des Cyprinides sont richement représentées, dans tous les cours d'eau, par des formes rappelant nos perches, nos carpes, nos barbeaux, nos brèmes, etc. Cornet a vu des poissons qu'il croit être des Salmonides. Une famille très intéressante, ajoute ce voyageur, est celle des Chromides dont on connaît un trait de mœurs assez singulier : dès que la femelle a pondu et que la fécondation est effectuée, le mâle introduit les œufs dans sa gueule et les y conserve jusqu'à l'éclosion des alevins.

Un poisson curieux dans un autre ordre d'idées, est le PÉRIOPTHALME, petit animal d'aspect monstrueux que l'on trouve dans l'estuaire du Congo. Il sort fréquemment de l'eau et avançant par bonds ou en rampant à l'aide de ses nageoires, il se promène à la recherche de sa nourriture. Le périopthalme s'éloigne souvent à grande distance des rives et peut rester plusieurs heures hors de l'eau; on prétend même qu'il parvient à se hisser sur les racines aériennes des palétuviers.

A l'estuaire, on pèche encore des espèces de RAIES. Nous passerons la nomenclature aux mots barbares, de toutes les autres familles de poissons que l'on rencontre là-bas.

Parmi eux citons pourtant les PROTOPTÈRES, dont l'apparence rappelle vaguement les anguilles. Le protoptère fréquente les eaux courantes, mais il a une préférence pour les marécages vaseux, les terrains submergés par l'inondation. Lors de la baisse des eaux, il s'enfonce dans la vase, se roule en boule et, grâce à une sécrétion muqueuse abondante que produit sa peau, il s'entoure d'une sorte de cocon d'argile et passe la saison sèche dans cet état. Des protoptères ainsi ankystés sont souvent rapportés en Europe; dès qu'on met le cocon dans l'eau, l'argile se ramollit et l'animal se déroule. Ceux figurant dans l'aquarium ont été envoyés par le capitaine Cabra.

Enfin, terminons en signalant un poisson curieux, le TETRODON FAHAKA, « mbo » de son nom indigène dans le Haut-Ubangi; il a la propriété de se gonfler et de se dégonfler à volonté; sa gueule est armée d'un bec fermé par la soudure des dents; un spécimen figure dans la collection exposée par la Société d'études coloniales.

LES MOLLUSQUES

Dans toutes les rivières du Congo on trouve des HUITRES et des MOULES; à l'embouchure du fleuve, au tronc des palétuviers, sont fixées des multitudes d'une petite huître, comestible pour les blancs; les autres Mollusques le sont aussi pour les nègres.

Les MOLLUSQUES DU TANGANIKA offrent cette particularité d'avoir une forme extérieure très éloignée de celle qu'affectent généralement les coquilles d'eau douce; leur aspect les rapproche beaucoup plus de certaines espèces marines connues, dont ils semblent avoir aussi la solidité et les qualités de résistance. La solidité du test de ces coquilles, dit Briart, répond probablement à un besoin de résistance plus considérable; le Tanganika est en effet un lac immense, une mer intérieure dont les eaux sont agitées par une houle incessante, qui bat les rochers et les plages de ses vagues et briserait les coquillages trop faibles.

LES CRUSTACÉS

Peu de chose est à dire sur les Crustacés. On vend sur les marchés du Tanganika et sur la route des caravanes des CREVETTES; dans la région des Cataractes, les ÉCREVISSES ne sont pas rares et à l'estuaire vivent les CRABES dont une espèce à longues pattes, curieusement alerte, offre un exemple de mimétisme en se confondant comme couleur avec le sable de la grève.

LE MIMÉTISME

C'est incontestablement sous les tropiques, dit Cornet, à qui sont encore empruntés presque tous les renseignements qui suivent, que les cas de mimétisme sont le plus frappants. Ils abondent notamment en Afrique.

On entend par MIMÉTISME l'habitude qu'ont certains animaux d'imiter par leur forme, leur couleur, leurs attitudes un animal d'un autre groupe qui, pour une raison quelconque, est dédaigné par un ennemi plus puissant.

La RESSEMBLANCE PROTECTRICE consiste dans l'imitation d'un corps ou d'un être immobile : roche, écorce, tige, feuille.

Des papillons échappent aux animaux insectivores parce qu'ils portent sur leurs ailes les taches et les dessins propres à d'autres lépidoptères, généralement respectés à cause de l'odeur infecte ou de la saveur nauséabonde de leur chair. Des diptères, des coléoptères, absolument incapables du moindre mal, sont garnis de bandes alternativement noires et jaunes, caractéristiques des guèpes.

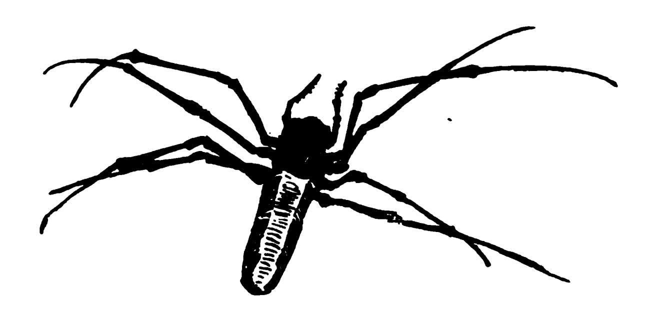
Ce sont là des cas de mimétisme.

Les cas de ressemblance protectrice sont très fréquents, surtout chez les insectes : les mantes religieuses ou prieuses, si communes au Congo, sont des insectes d'un beau vert. Leurs grandes ailes, ramenées le long de l'abdomen, ont assez bien l'aspect de feuilles et, quand l'animal est au repos, attaché à un rameau ou à une tige d'herbe, il faut réellement une certaine attention pour le découvrir. D'autres mantides se dissimulent par des procédés analogues et parviennent ainsi à capturer les insectes dont elles vivent.

La famille des phasmides présente des cas plus singuliers encore que les mantides. Parmi la collection d'insectes exposés, figure un phasme géant provenant du Kassaï; on peut constater combien son corps ressemble à une branchette de bois mort.

Certains annelés, très communs en Afrique, présentent toujours une teinte analogue à celle du sol de la région.

On trouve au Congo une araignée qui, à l'aide de sa toile, ressemble étonnamment à une corolle de fleur. Passant aux animaux supérieurs, on peut citer le cas connu du caméléon; celui d'un serpent extrêmement dangereux, la ***Vipera arietens***, commun dans le Katanga, dont la peau, couverte de taches jaunes et noires, fait qu'il se dissimule admirablement parmi les feuilles mortes. Les crocodiles, flottant à la dérive ou échoués sur les berges des cours d'eau, ressemblent à des troncs d'arbres, au point que des chasseurs s'y trompent. Les phacochères ont la peau nue présentant des teintes grises ou brunâtres, analogues à celles du sol des endroits qu'ils fréquentent.



LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Notice de M. Meuleman.

Le CHEVAL n'existe pas à l'état naturel ou aborigène dans l'État Indépendant du Congo. Ceux que l'on y rencontre sont d'importation récente et viennent le plus souvent des îles Canaries, parfois, mais plus rarement, du Sénégal, de Lagos, de Sainte-Marie de Bathurst.

La Société des Produits du Congo, en établissant son haras de l'île de Mateba, a introduit un étalon et deux juments ardennais. Cette Société a fait ainsi un essai qu'il était avantageux de tenter, étant donné que la présence de chevaux sur les rives du grand fleuve africain démontrait la possibilité du parfait acclimatement de ceux-ci.

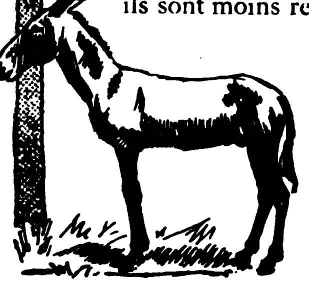
Dans l'intérieur de l'État, outre les montures ayant conduit les voyageurs, il existe quelques chevaux ramenés des sources du Chari par le commandant Hanolet, qui les avait reçus en présent du Cheik Al-Sunusi. Ceux-ci appartiennent à la race barbe et sont destinés à former la souche d'un élevage que l'on tente à Mokoangay, Banzyville, Yakoma et Djabbir.

L'ANE importé au Congo est généralement originaire des îles Canaries. Il est de taille moyenne, bien conformé, doué d'une résistance peu commune et rend énormément de services pour les explorations. Sa sobriété le fait préférer au cheval; il se sustente parfaitement avec les herbes qu'il trouve aux environs des campements autour desquels on le laisse brouter en liberté.

Dans la partie est de l'État on rencontre une race africaine : l'âne de Mascate, qui est pour le nègre arabisé ce qu'est le cheval pour l'Arabe du désert. Les grands chefs se font un luxe de couvrir leur monture de riches harnais; ils l'entourent de soins spéciaux et ne consentent jamais à se défaire des sujets de valeur.

Cet âne est plus grand et plus vigoureux que le premier; la finesse, la correction et la beauté de ses formes en font, en quelque sorte, le pur sang de son espèce.

L'État possède quelques beaux reproducteurs de cette race, destinés à améliorer celle importée des Canaries.



Le MULET. — Ce sont encore les îles Canaries et quelquefois le Portugal et le Sénégal qui fournissent les mulets, mais ils sont moins répandus que les ânes et même que les chevaux. Cela tient à leur prix élevé, tout autant qu'à l'impossibilité de leur reproduction. Du reste, l'âne remplace parfaitement le mulet dans ses divers services et n'est pas comme lui un animal de luxe, car si l'on paie 300 francs un bon baudet, on doit évaluer à 1,500 et 1,800 francs le prix d'une mule de réelle qualité.



Le BŒUF est assez répandu dans le domaine de l'État; toutefois on ne le rencontre à l'état naturel que dans les districts du Kwango oriental, du Kassaï, du Lualaba, dans le Katanga, le Manyema, les environs du lac Albert-Edouard et le Haut-Uelle.

On doit à l'État Indépendant et à diverses Sociétés commerciales de l'avoir introduit dans le Bas-Congo jusqu'au Stanley-Pool et des agents du gouvernement en ont même conduit au prix de grandes difficultés jusqu'aux Bangala ; ceux du Haut-Ubangi viennent du Wadaï.

Le bétail du Bas-Congo, ainsi que celui du Kwango oriental et du Kassaï, est originaire des possessions portugaises situées au sud de l'embouchure du Congo, Il est bien constitué, fort, vigoureux, très rustique, est caractérisé par un garrot et un fanon très développés ; il fournit une chair de bonne qualité et le lait des vaches, bien qu'en petite quantité, est suffisamment riche pour être comparé à celui de quelques-unes de nos races européennes.

Le bétail du Manyema est plus grand et remarquable par ses cornes très longues et très pointues. En quelques points de la région du Tanganika se rencontre le zébu.

Aux environs du lac Bangwelo existe une race à courtes cornes rappelant celle de l'Alderney ; au sud du Katanga une race sans cornes ; dans les environs des lacs Albert et Albert-Edouard le bétail se ressent de la proximité du pays des Latuka et des Bari et appartient à la race hindoue (zébu). Enfin, le bétail ramené des sources du Chari par le commandant Hanolet se rapproche plutôt, comme

type, de celui de l'Angola, bien qu'il n'y ait entre les deux aucun lien de parenté.

On comprendra aisément les avantages qui résultent de la présence du bétail dans les stations de l'État. C'est le point de départ d'une amélioration successive dans la nourriture du personnel blanc et, dans la suite, de celle du personnel noir. Aujourd'hui déjà, le lait réservé avant tout aux fonctionnaires dont la santé laisse à désirer, est un aide puissant qui favorise leur guérison.

Différents essais d'emploi du bœuf comme animal de trait et de bât ont été tentés et récemment ils ont donné de bons résultats au camp de Zambi, où les bœufs dressés à tirer la charrue et la herse commencent à rendre de grands services à l'agriculture. Les habitants du sud de l'État nous ont initiés à un emploi du bœuf peu connu dans nos pays européens; nous voulons parler du bœuf de selle. Sans avoir la légèreté, la souplesse et la rapidité du cheval, il



KRAAL DANS LE BAS-CONGO

n'en fait pas moins une excellente monture, résistante, vigoureuse, marchant d'un pied sûr et demandant peu de soins. Le dressage n'est ni long ni difficile, mais nécessite l'emploi de gens qui l'ont pratiqué et on le comprendra mieux lorsque nous aurons dit que ce sont les taureaux les plus forts qui sont destinés à ce service.

Les stations de Luzambo et de Luluabourg ont toujours un certain nombre de taureaux dressés qui sont de tous les voyages et reconnaissances. C'est ainsi que le commandant Le Marinel se servit d'un taureau de selle lorsqu'il accompagna le major von Wissmann jusqu'à Nyangwe et lorsqu'il fit son voyage d'exploration au Katanga.

Citons aussi le major von Wissmann qui l'employa pour ses deux traversées de l'Afrique, la commission de délimitation de la frontière congo-portugaise dont chaque membre possédait un bœuf de selle et il nous serait aisé d'allonger notre liste. Terminons en disant

que tous ceux qui ont eu l'occasion de l'employer lui reconnaissent ces qualités maîtresses : la force, l'endurance, la docilité et la sobriété.

La CHÈVRE est également très répandue et c'est à peine si deux ou trois peuplades, tels les Niam-Niam du Nord, n'en possèdent pas.

L'espèce commune, que l'on rencontre le plus généralement, est en Afrique ce qu'elle est en Europe, avec cette seule différence qu'elle y donne moins de lait, mais en conservant toutes ses qualités de sobriété, de rusticité et de reproduction.

La chèvre des Mangbettu est différente : elle a un camail de poils longs, qui se prolonge sur toute l'épine dorsale, elle est de couleur chamois avec teinte plus foncée pour le camail. Le front est fortement busqué, les cornes longues et faiblement recourbées.

Chaque station possède son troupeau de chèvres destiné à contribuer à la fourniture de viande fraîche au personnel blanc.

En Europe, sous l'influence d'un préjugé qu'il serait aussi difficile de définir que de justifier, nous ne nous faisons guère à l'idée de voir la chair de chèvre entrer dans la consommation courante ; elle n'est, cependant, ni mauvaise ni dure, et il n'y a guère qu'à un vieux bouc chargé d'ans et de vermine que l'on doive faire grâce en lui reniant, vis-à-vis de ses frères cadets, l'égalité devant la casserole.

L'émasculation se pratique sur les boucs dans la Haute-Mongala et l'Ubangi-Dua.

Le MOUTON existe presque dans toute l'étendue de l'État Indépendant et si quelques peuplades du nord, du nord-ouest et du centre n'en possédaient plus à l'arrivée des agents de l'État, il faut en chercher bien souvent la cause dans les incursions et les razzias auxquelles elles furent soumises, il y a peu d'années, de la part des madhistes ou des Arabes.

Ce mouton appartient à une race que l'on rencontre dans toute l'Afrique équatoriale et paraît être une variété de la race soudanaise. Elle est caractérisée par une toison de poils analogue à celle de la chèvre. Chez le mâle, le poil de l'encolure, de la partie antérieure des épaules et du poitrail est long, tandis qu'il est court sur le restant du corps, il forme ainsi un camail complet qui lui donne l'air d'un petit bison.

Cette ressemblance s'accentue encore par la présence de cornes spiralées semblables à celles que porte le mérinos.

Dans la zone arabe et le Haut-Nil existe une variété à queue grasse rappelant les moutons à queue trilobée de la Syrie (*O. Steatopyga*). Chez celui-ci la queue est le siège d'un dépôt adipeux qui lui fait prendre des proportions volumineuses au point de fournir jusqu'à un kilo et plus de graisse.

Le mouton du Congo a la robe blanche et noire ; c'est une grande exception que d'en trouver un qui soit d'une seule couleur.

Il fournit sa chair, qui est de bonne qualité et dans certaines régions l'émasculation du bélier se pratique couramment et donne à la chair une réelle finesse de goût.

Quant au lait de brebis, il est employé au même titre que le lait de chèvre.



Le CHIEN du Congo est celui de toute l'Afrique équatoriale, une race propre à cette contrée et ayant beaucoup d'affinités avec celle que l'on rencontre chez les peuples primitifs de l'Asie, l'Amérique et l'Océanie. C'est le chien sauvage réduit à la domesticité par plusieurs siècles de contact avec l'homme, qui a tiré parti de ses qualités spéciales pour la chasse. Ce n'est pas, cependant, que celui du Congo soit bien remarquable à ce point de vue ; beaucoup de peuplades qui ne s'adonnent pas à ce sport ont laissé se perdre cette faculté précieuse, tandis que d'autres l'ont entretenue et se sont fait du chien un puissant auxiliaire dans leurs courses de tous les jours à la recherche de leur nourriture.

Chez les premières, que nous trouvons surtout le long des rivières, le chien devient, dès que l'on a franchi l'Inkisi, un animal comestible très recherché, et l'on pourrait facilement dénombrer les peuplades du Haut-Congo pour qui les canides ne sont pas une denrée très prisée.

L'on serait tenté de croire qu'étant donnés ces deux emplois, l'indigène prodigue ses soins au plus fidèle ami de l'homme ; il n'en est rien. Cette bête utile se nourrit comme elle peut, se glisse furtivement la nuit dans les cases où elle dort blottie dans un coin et pour avoir une idée exacte de l'indifférence que lui témoigne le nègre, il suffirait de connaître la besogne révoltante à laquelle les chiens ont dû en venir pour se pourvoir de nourriture.

Le nègre bakongo a, au sujet du chien, deux croyances assez singulières : un chien est-il pris en flagrant délit de vol, il lui coupe les oreilles afin qu'il ne commette plus de nouveaux larcins. Veut-il le faire grandir, il lui coupe la queue.

Ainsi que nous l'avons dit, le chien du Congo rappelle celui du type primitif à tête conique, à mâchoire supérieure pointue et fortement proéminente, à oreilles droites; le corps fortement levretté devient cylindrique chez ceux qui sont gras, la queue est nouée comme chez le bouledogue et le carlin ou portée fortement courbée sur le dos.

Dans le Haut-Mbomu et le Soudan existe une variété de chien rappelant beaucoup le sloughi ou lévrier des Arabes et il n'en diffère que par des proportions moindres et des oreilles attachées trop bas; il a beaucoup de vitesse et acquiert une certaine valeur lorsqu'il est bien dressé à la chasse.

Signalons en passant que la rage n'a jamais été constatée dans l'Afrique équatoriale.

Le CHAT est d'origine européenne et se rencontre seulement dans certaines stations. On sait qu'il est quelquefois remplacé par la civette.

La POULE du Congo est la poule commune à plumage excessivement varié. Elle est de taille moyenne; on en fait une telle consommation que le noir ne conserve guère que ce qu'il lui faut de pondeuses pour assurer son commerce. En cela il est prévoyant, mais il ne songe pas à améliorer la race, qui gagnerait beaucoup à avoir plus de taille.

Les Arabes ont importé une poule de taille plus grande, haute surtout sur pattes.

La poule est, dans certaines régions peu riches en vivres frais, la base de l'alimentation du personnel blanc des stations; aussi l'imagination et l'initiative des Européens ont trouvé à la préparer avec des procédés qui feraient se pâmer nos Vatels en renom. Au surplus, les cuisiniers noirs, pâles émules de Brillat-Savarin, mettent-ils à varier les menus un soin dont on ne les soupçonnerait guère capables.

Les œufs sont assez difficiles à obtenir en général, à l'état frais; le noir préfère les garder pour les faire couver. Il les mange rarement et ne les aime que fortement avancés.



Le CANARD ne se rencontre que dans les régions dont les habitants ont un commerce suivi avec la côte, il est d'origine européenne et paraît avoir été importé par les Portugais.

La seule race introduite est le canard de Barbarie, gros et volumineux, à tête garnie de caroncules écarlates.

Quant aux races de canards sauvages, elles sont très nombreuses.

Le PORC est moins répandu que le mouton et la chèvre; on le rencontre surtout dans le sud et le centre de l'État, tandis qu'il fait défaut dans le nord et l'est, où la religion musulmane semble avoir été la cause de sa disparition ou de sa non-introduction.

Il appartient à la race ibérique, dont il constitue une variété répandue dans une grande partie de l'Afrique. Généralement, il a la peau et les soies noires, parfois tachées de roux ou de blanc.

En Afrique, le porc a un rôle tout spécial à remplir : il est chargé de la propreté des alentours des villages et à ces fonctions il doit d'être le plus souvent atteint de ladrerie. Aussi les Européens ne consentent-ils guère à faire entrer dans leur ordinaire que la chair des porcs très jeunes ou dont ils ont surveillé l'engraissement.

En revanche, le noir, qui ne s'arrête pas à si peu, est friand à l'excès de la viande de porc. C'est, pour lui, la meilleure et la plus chère, celle qui est de tous les festins. Dans la région des Cataractes, l'importance d'un marché est cotée au nombre de porcs abattus et débités et c'est pour les vendeurs une réelle source de profits.

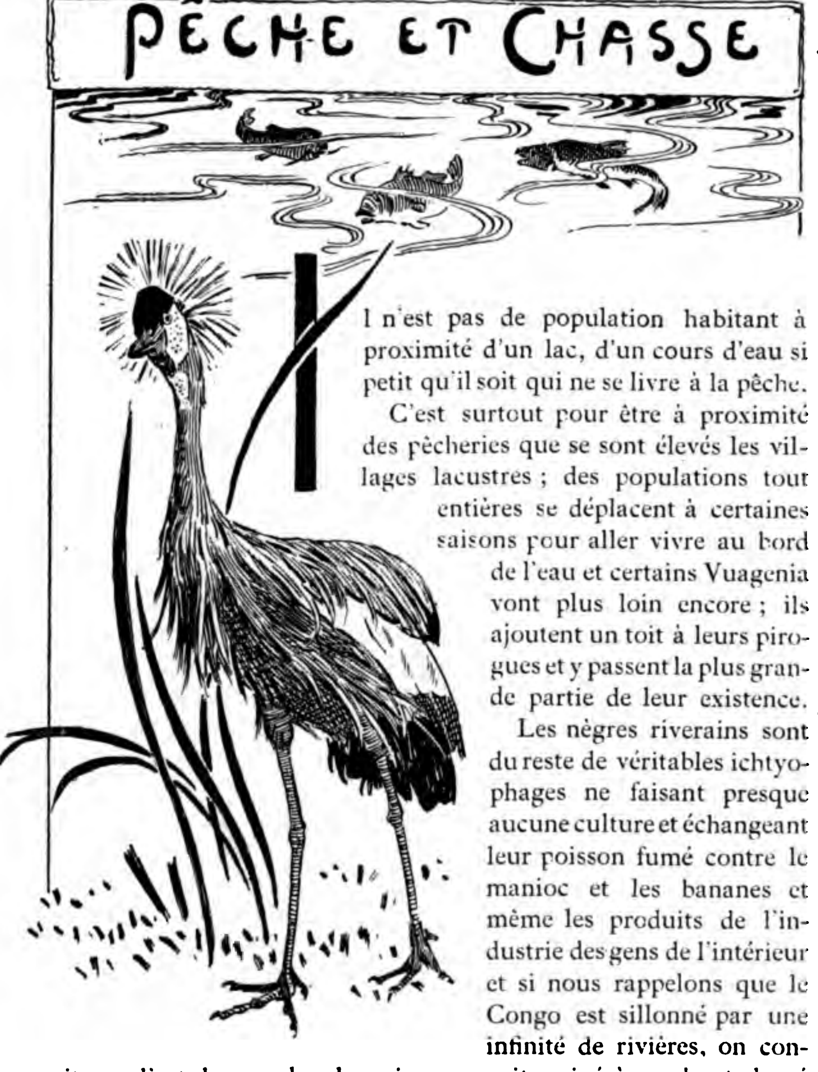
Il a été dit ailleurs que les Mangbettu avaient à moitié domestiqué le porc sauvage.

Le PIGEON. — Le bizet et le pigeon voyageur que l'on trouve dans beaucoup de stations sont d'origine européenne. On en voit parfois chez les indigènes, mais c'est là une exception.

Leur acclimatement s'est fait facilement; ils sont restés très prolifiques, mais ont perdu toute habitude de s'éloigner du pigeonnier. D'aucuns prétendent que la présence de nombreux oiseaux de proie a été la cause efficiente de ce changement dans leurs mœurs et à vrai dire nous n'en voyons guère d'autre qui puisse le justifier. Toujours est-il que leur vie se passe entre le toit des habitations et le pigeonnier; il est excessivement rare de les voir s'élever et tourner longtemps dans les airs, comme ils le font ici.

Enfin, rappelons les expériences de communication par pigeons voyageurs qui furent faites dans le Bas-Congo en 1888. Elles eurent un résultat satisfaisant, mais elles furent abandonnées comme offrant trop de difficultés pratiques.





Il n'est pas de population habitant à proximité d'un lac, d'un cours d'eau si petit qu'il soit qui ne se livre à la pêche.

C'est surtout pour être à proximité des pêcheries que se sont élevés les villages lacustres ; des populations tout entières se déplacent à certaines saisons pour aller vivre au bord de l'eau et certains Vuagenia vont plus loin encore ; ils ajoutent un toit à leurs pirogues et y passent la plus grande partie de leur existence.

Les nègres riverains sont du reste de véritables ichtyophages ne faisant presque aucune culture et échangeant leur poisson fumé contre le manioc et les bananes et même les produits de l'industrie des gens de l'intérieur et si nous rappelons que le Congo est sillonné par une infinité de rivières, on conçoit que l'art de prendre du poisson y soit arrivé à un haut degré de développement, si élevé que les engins employés par les indigènes du Congo n'ont rien à envier à ceux presque identiques dont se servent nos pêcheurs.

Passons rapidement en revue la plupart des ustensiles de pêche connus par les nègres et dont un grand nombre figurent dans la galerie réservée à l'ichtyologie ; presque tous sont connus par toutes les peuplades et l'on y voit une preuve nouvelle de leur origine commune. Ce qui est plus remarquable, c'est la ressemblance absolue des engins de pêche au Congo avec ceux qui sont communément employés dans nos contrées.

On divise naturellement les engins de pêche en pièges, c'est-à-dire ceux n'exigeant ni attention ni travail continu des pêcheurs,

et en filets, lignes, harpons ou flèches, nécessitant une adresse plus ou moins grande de la part de ceux qui les manient et, en tous cas, les occupant sans interruption.

Le plus commun des pièges est la NASSE. Cette nasse est semblable à celle employée chez nous pour prendre les anguilles; l'osier en est remplacé par des éclats de bambou artistement ajustés. Faut-il rappeler ici ce qu'est une nasse? Un panier conique dont la tête est soigneusement fermée, un cône plus petit, mais ouvert, s'ajuste à l'entrée du premier. Le poisson y pénètre volontiers, guidé par l'entonnoir que forme le petit cône, mais, une fois entré il ne retrouve plus le chemin qu'il a suivi.

Il y a également des nasses cylindriques; elles ont alors deux entrées que l'on a soin de faire obliquer afin qu'elles ne soient pas dans le prolongement l'une de l'autre.

Nous avons dit que la nasse était le piège le plus répandu; on en rencontre, en effet, partout au Congo et de dimensions les plus diverses; certaines ont des longueurs de 5 à 6 mètres, 2 ou 3 mètres de diamètre à l'orifice; d'autres peuvent se transporter sous le bras d'un enfant.

Les nasses sont employées pour la pèche de diverses façons: dans les rapides, en général aux eaux hautes, les indigènes passent entre les rochers d'immenses nasses dans lesquelles viennent s'engouffrer le courant et tout ce qu'il entraîne. Ces nasses sont maintenues par un réseau de fortes lianes, attachées à des perches, calées entre des pierres, bref, solidement fixées afin de leur permettre de résister à la violence du torrent. Les pêcheries des Vuagenia, aux Falls, sont célèbres et des établissements analogues se voient dans toutes les rivières un peu tourmentées.

Par Dieu sait quel tour de force, sans cesse renouvelé, deux ou trois fois par jour, les pêcheurs vont en pirogue chercher la récolte accumulée dans le fond de la nasse. Cette récolte est généralement composée de poissons plutôt petits, les gros se laissant moins facilement entraîner par le courant; en revanche, il y a toujours un tas de débris hétéroclites, quelquefois un serpent maladroit qui, en se baignant, s'est aventuré trop près des rapides.

Les engins ainsi employés sont très rapidement mis hors d'usage; aussi ces pêcheries demandent-elles un travail considérable qui y provoque une perpétuelle animation.

On emploie aussi la nasse en eau calme; elle a alors un complément indispensable dans des claies légères avec lesquelles on forme de véritables chemins qui conduisent le poisson dans le piège qui lui est tendu. A la descente des eaux, il n'est pas un chenal qui ne soit coupé par une telle disposition ; des rivières entières sont occupées par des colonies de pêcheurs faisant en certaines saisons des moissons abondantes.

Enfin la nasse est parfois simplement munie de pierres, jetée à l'eau en un endroit poissonneux et relevée chaque jour.

Les Bazoko ont imaginé des paniers, véritables souricières, pour prendre le poisson ; ces trappes ingénieuses sont munies d'un couvercle qui se referme brusquement lorsque la victime vient goûter à une amorce placée à l'intérieur. Au lac Léopold II et sur le haut Kwango, De Meuse signale des pièges analogues.

Des engins que nous pouvons encore placer dans la catégorie des pièges, quoique exigeant une surveillance plus immédiate, sont les filets flottants, les lignes flottantes et dormantes.

Les FILETS FLOTTANTS sont composés d'un petit sac filoché à mailles très larges, soutenu par un cercle en bambou qui traverse trois flotteurs en bois léger. Le diamètre de ce cercle n'a pas plus de 40 à 50 centimètres. Une amorce spéciale est mise à l'intérieur du filet et les poissons voraces, en s'élançant pour l'atteindre, se font prendre par les ouïes dans le réseau de corde légère.

Les LIGNES FLOTTANTES sont de diverses espèces; il en est qui sont simplement constituées par un morceau de bois auquel pend une corde terminée par un hameçon que l'on amorce par un appât quelconque. Les soubresauts du flotteur annoncent au pêcheur qu'un poisson a mordu.

Les LIGNES A RENVERSEMENT très ingénieuses, se composent d'un flotteur recourbé en forme d'arc qui, par suite de la disposition des cordes, se retourne lorsque le poisson est pris.

Aux lignes flottantes on ajoute parfois une corde maintenue à une pierre servant d'ancre et empêchant le piège d'être entraîné par le courant; elles deviennent alors des LIGNES DORMANTES.

Ces derniers engins décrits sont employés chez les Bazoko, une des peuplades du Congo les plus expertes dans l'art de pêcher.

Passons maintenant à toute une série d'engins utilisés directement par les pêcheurs.

On ne peut s'empêcher d'admirer les remarquables cordes indigènes et aussi les filets que les filocheurs font à l'aide de ces cordes. Les Congolais connaissent tous nos modèles de filets de pêche et emploient de préférence, le filet traînant; c'est généralement aux eaux basses que la pêche est la plus productive. Les noirs ont des filets de toutes longueurs; quelques-uns atteignent 100 mètres et sont hauts de 2 à 3 mètres. Comme flotteurs on met des blocs de bois léger; comme lest, des pierres, des morceaux de fer (rarement) ou des tubes de poterie fabriqués spécialement pour cet usage.

Lorsqu'on pêche sur les bancs de sable, le poids du lest entraîne le filet afin de drainer le fond. Au moyen de pirogues, les indigènes font un large circuit qu'ils rétrécissent de plus en plus, emprisonnant le poisson qui est bientôt rejeté sur la grève. A certaines époques on fait ainsi des pêches très abondantes.

Les grands filets sont aussi employés d'une autre façon; les flotteurs sont plus puissants que le lest et soutiennent le filet à la surface de l'eau.

Deux pirogues, une à chaque bout, descendent le courant de la rivière avec ce rideau déployé; des rabatteurs effraient le poisson qui vient s'empêtrer dans les mailles du piège qui leur est tendu.

Il est une pêche qui demande une grande adresse. Les indigènes laissent errer doucement leurs pirogues en des endroits peu profonds; viennent-ils à apercevoir des poissons, ils déroulent rapidement une longue claie, sautent à l'eau en laissant descendre verticalement celle-ci et emprisonnent le poisson dans un circuit rigide qu'ils rétrécissent progressivement.

Les indigènes du Congo ne connaissant ni treuils ni poulies, n'ont pas imaginé de filets que l'on remonte à l'aide de ceux-ci, mais, par contre, ils ont plusieurs engins pouvant être employés dans les mêmes conditions.

Ce sont d'abord des claies ou de grands rectangles de fibres tressées formant des tamis ayant de 10 à 12 mètres carrés de superficie, dont on fixe un côté le long d'une pirogue. Au côté opposé sont attachées de fortes lianes ou cordes que maintiennent deux solides indigènes. Pour se rendre à l'endroit où l'on compte pêcher, la claie ou le treillis, maintenu rigide par une armature en bambou, est tenu verticalement; on laisse alors descendre doucement cette vaste écumoire tant qu'elle plonge légèrement dans l'eau, puis, tranquillement, les pêcheurs se laissent dériver. Un poisson vient-il à se hasarder au-dessus de la claie, rapidement celle-ci est relevée et le captif glisse dans la pirogue. Cette manière de pêcher est en honneur dans le bas Ubangi, et les Bapoto capturent ainsi des multitudes de « bola », petites bêtes pas plus grosses qu'une sardine, dit Van Mons.

On emploie de la même façon, mais manié par un seul indigène, un FILET TRIANGULAIRE. Une liane, maintenant deux des bouts du filet, passe autour du cou du pêcheur qui, par un effort des reins, tire le filet hors de l'eau.

Les femmes et les enfants, plutôt par amusement que comme travail, entrent dans la rivière porteurs de longs paniers à claire-voie; longeant les rives en troublant l'eau, ils promènent leurs paniers et prennent ainsi plus de poissons qu'on ne pourrait le croire.

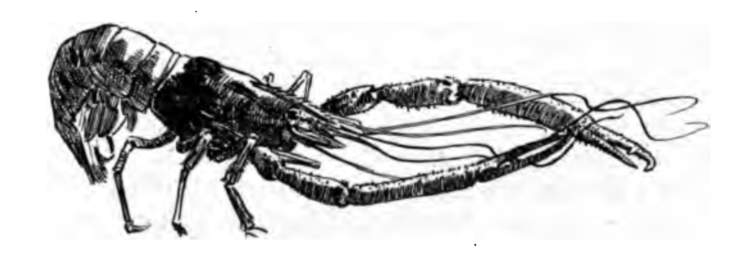
La PÊCHE A LA LIGNE est peu pratiquée au Congo; c'est pourtant à l'aide d'un petit hameçon, sans barbillons, fixé à une ficelle en apparence trop légère, que certains pêcheurs, tels les Bazoko, capturent dans les rapides des énormes silures (cat-fishes).

Dans certaines régions on fabrique des hameçons primitifs en fer; dans l'Ubangi on emploie, pour le même usage, une épine solidement fixée à une tige de bois par une ligature de caoutchouc; la même ligature sert à maintenir l'hameçon à la ficelle.

Lorsqu'on pêche le petit poisson au moyen d'une ligne suspendue au bout d'une gaule, la victime, en frétillant, parvient souvent à se dégager faute de barbillons à l'hameçon. Afin d'éviter la perte de leur capture, les pêcheurs sango, dès qu'un poisson est pris, le font tournoyer vivement au bout de la ficelle; la bête étourdie cesse de se débattre et ne risque plus de retomber à l'eau.

Pour tuer le gros poisson, les indigènes emploient le HARPON ou même la FLÈCHE. Dans le Kwango, des flèches à dard de bois, simple, double ou triple, sont spécialement destinées à cet usage. Cette pêche se pratique aussi beaucoup la nuit, à la torche, au Stanley-Pool.

Les indigènes ne sont pas étrangers au procédé sauvage d'empoisonner l'eau pour pècher. Ils ont pour cela différents sucs de plantes grasses, de feuilles et de fruits ayant la propriété d'étourdir le poisson. Enfin, il existe certaines espèces de poissons, des protoptères, qui, aux eaux basses, se sont enfoncés dans la vase des lagunes desséchées et y attendent le retour de la saison des pluies. Les noirs vont les déterrer; ils détournent aussi parfois le cours d'un ruisseau pour capturer les poissons laissés à sec dans l'ancien lit. Bref, il n'est pas de procédés ingénieux qui n'aient été imaginés pour s'emparer des poissons, véritable base de la nourriture animale des indigènes du Congo.



LA CHASSE

Au temps où l'Afrique tropicale n'était habitée que par les tribus nomades des nains, la chasse était presque la seule ressource alimentaire de ces nègres primitifs. La flèche formée d'un mince éclat de bambou empoisonné au suc d'euphorbe ou avec quelque autre poison terrible, glissait sans bruit et allait frapper sûrement sa victime. Les armes de silex, maniées avec adresse, parvenaient à abattre déjà du gibier de grande dimension et l'éléphant même donnant dans un piège habilement dressé, était parfois la capture des autochtones.

Aujourd'hui les pygmées sont encore les plus adroits chasseurs des contrées équatoriales; tandis que leurs voisins détruisent le gibier par hécatombes, usant de moyens brutaux, les nains font de la chasse leur occupation principale et parviennent presque chaque jour à se procurer ainsi de la viande. Nous avons dit en parlant de ces nains quels étaient leurs procédés de chasse; pour les autres peuplades, nous avons parlé incidemment de la façon dont elles se procuraient du gibier. Réunissons en quelques lignes ces renseignements épars. Parlons d'abord des engins de chasse : ils sont peu nombreux; toutes les armes servent à l'occasion, mais les petites flèches empoisonnées sont spécialement faites pour la chasse aux singes et aux oiseaux. Dans le Kassaï on voit des flèches-massues; de grandes flèches ont un fer maintenu à la tige par une ficelle qui se déroule, elles sont employées dans les rivières de l'Équateur; le harpon à fer détachable maintenu de la même façon est beaucoup employé dans la Haute-Mongala et le Haut-Ubangi; il y a aussi beaucoup de harpons ordinaires et d'épieux de chasse.

Le gibier étant abondant, malgré leur armement à courte portée, les nègres adroits parviennent à le tuer parfois à l'affût, soit embusqués dans les herbes, soit perchés sur un arbre, comme on le fait dans le Mayombe et la Mongala; qu'ils soient armés de la flèche, de la lance, du harpon ou même du fusil, c'est toujours à bout portant qu'ils dirigent leur coup et il faut une patience étonnante pour se résigner à rester blotti des heures entières à proximité d'un chemin fréquenté par les animaux, en attendant que l'un d'eux veuille bien se promener de ce côté. Aussi cette chasse est-elle plutôt rare. Les noirs préfèrent procéder par traques; les traqueurs sont ou des indigènes ou des chiens portant au cou un grelot de bois;

plus souvent encore c'est l'incendie des herbes qui se charge de cet office. A l'endroit où l'on dirige le gibier on a élevé soit une palissade conduisant à des fosses, comme on le fait dans le sud et chez les Basongo-Meno, soit des filets dans les mailles desquels le gibier vient s'empêtrer. Des villages tout entiers et même plusieurs villages se réunissent, à la saison sèche, pour pratiquer ces massacres.

Lorsque la traque est faite pour des animaux minuscules comme les rongeurs, les gens du Stanley-Pool disposent tout autour de la partie battue de curieuses nasses tressées de facon à se rétrécir quand l'animal fait des efforts pour se dégager. Les Bakumu excellent dans l'art de placer des collets de toutes dimensions et destinés aux animaux de diverses grandeurs.

Parmi les pièges, le plus connu est celui souvent décrit: un sentier habituellement suivi par les troupeaux d'éléphants, de buffles ou d'antilopes, ou même d'hippopotames, est barré à un endroit déterminé. Le nègre plante là de solides troncs à droite et à gauche de la route, ou profite de deux arbres existant déjà; il les relie au moyen d'un madrier auquel il attache un gros bloc de bois muni lui-même d'une pointe en fer; un système de lianes est disposé de telle sorte qu'en passant l'animal amène le déclenchement du harpon qui lui tombe sur le dos.

Plus simple est le piège fait d'une immense fosse dissimulée sous des branchages soit simple, soit en forme de V, soit hérissée au fond d'un piquet empalant la victime.

La chasse aux oiseaux se fait dans la région des Cataractes à l'aide de grands cadres remplis de collets où les bêtes innocentes viennent se faire prendre en volant.

Comme nous le disions plus haut, ces chasses, peu intéressantes, sont plutôt soit des hécatombes, soit dues au hasard. Plus héroïque est la chasse à l'éléphant dans le nord; les hommes valides d'un ou plusieurs villages sont hâtivement réunis par les chefs dès qu'un troupeau d'éléphants est signalé dans les environs. Se glissant dans la forêt ou dans les hautes herbes, les chasseurs s'arrangent de façon à cerner complètement les victimes convoitées ; à un moment donné, ils se précipitent tous, armés de leurs lances à énorme fer et fondent sur les bêtes affolées. En tentant de franchir la ceinture humaine qui les assaille, les formidables pachydermes ne manquent pas d'écraser quelques-uns de leurs agresseurs, mais cent lances vigoureusement jetées, viennent s'ajouter à celles qu'ils ont reçues déjà et l'intrépidité et l'adresse des chasseurs est si grande que peu d'éléphants ainsi attaqués échappent à la mort.

Ces chasses sont particulièrement en honneur chez les Sakara où le sultan Bangaso organisait les expéditions deux fois par an pour se procurer de l'ivoire. Bangaso lui-même y prenait part, mais,

prudent, il se plaçait sur un gros arbre et ses sujets avaient pour mission de lui ménager le coup du roi.

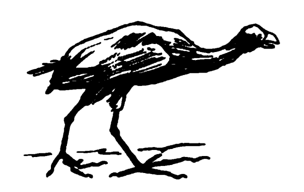
Il faut l'autorité des chefs niam-niam pour pouvoir conduire les battues aux éléphants ; du reste, ceux de leurs esclaves qui se déroberaient seraient condamnés à une mort certaine et c'est cette désagréable expectative qui leur donne du courage.

« Les Bapoto, dit Van Mons, n'hésitent pas non plus à harponner l'hippopotame. A cet effet, ils font usage d'un harpon de fer d'environ $0^m,25$ de long, emmanché sur un bois de lance et retenu à ce dernier par des liens très solides. A l'autre extrémité du bois de lance se trouve un flotteur en bois léger autour duquel s'enroule une corde d'une trentaine de mètres, laquelle est attachée au canot.

Un amphibie est-il signalé, tous les pêcheurs montent deux par deux dans leur petite pirogue ; l'un se tient debout à l'avant, le harpon en main, prêt à le lancer ; le deuxième, à l'arrière, dirige l'embarcation. Généralement, une vingtaine de canots ainsi montés suffisent pour s'emparer d'un hippopotame.

Ils se portent tous ensemble à l'endroit où l'on sait que se trouve l'animal ; aussitôt que celui-ci apparaît pour respirer, on lui jette un harpon ; s'il atteint le quadrupède, la corde qui retient la lance se déroule et indique l'endroit où se trouve l'hippopotame. Quand ce dernier apparaît de nouveau, on lui jette un deuxième trait et ainsi de suite, jusqu'à ce que la bête ne puisse plus plonger ; on l'achève alors, puis on la tire sur un banc de sable pour la dépecer.

Une chasse ou une pêche de ce genre dure ordinairement de douze à vingt-quatre heures. »



MISE EN ŒUVRE DES DÉPOUILLES ANIMALES



Sauf l'ivoire, et peut-être la cire, les dépouilles animales, et l'on sait si elles peuvent être abondantes, passent pour ainsi dire inaperçues dans le bilan du commerce du Congo. Un petit nombre d'animaux vivants, quelques collections zoologiques et surtout entomologiques nous viennent seuls parfois de là-bas pour être avidement disputés par les collectionneurs.

Malgré les hauts prix atteints par certaines pièces d'histoire naturelle et l'espoir de mettre au jour des espèces nouvelles ou très rares, leur vente n'est pas un débouché offrant une garantie suffisante pour tenter les factoriens.

Citons à titre de curiosité quelques exemples de prix que peuvent atteindre des animaux exotiques : un couple d'éléphants d'Afrique adultes, peau et squelette, 20,000 francs, (pas un musée n'en possède); squelette de gorille, 1,000 à 1,500 francs; de chimpanzé, 400 à 600 francs; de lamantin, 600 francs; de singe, 20 à 200 francs; de léopard, 100 francs; les peaux complètes de ces animaux ont des valeurs proportionnelles.

Les oiseaux sont estimés de 5 à 250 francs suivant leur rareté.

Les prix de vente des insectes sont relativement plus considérables encore, tels : la femelle du magnifique papillon antimachus, 400 francs, — la rareté de ce lépidoptère est due, paraît-il, à ce qu'il réside, sans jamais redescendre, au sommet des arbres les plus élevés; beaucoup de variétés de papillons trouvent acheteurs à 100 et 150 francs; le goliath, cet énorme coléoptère, à 20 francs.

Il y aurait donc gros profit pour un homme compétent à exploiter cette richesse; plus sûre pourtant serait la récolte de dépouilles animales destinées à être mises en œuvre et ayant ainsi un écoulement régulier dans l'industrie.

Avant de parler des divers usages que l'on pourrait faire des plumes, des peaux, des cornes et des dents des animaux du Congo, mentionnons quelques applications qui en sont faites par les indi-

gènes eux-mêmes; celles-ci sont restreintes : les plumes les plus voyantes entrent dans l'édification de panaches, les plumes rouges de la queue des perroquets étant réservées aux chefs; les peaux, séchées au soleil, sont découpées en lanières formant des baudriers, servent aussi à confectionner des gaines de couteaux, des peaux de tambours, des bonnets, des garnitures, rarement des cuirasses.

Les vertèbres de poissons, de serpents; les coquillages, les dents, les griffes, les cornes, etc., entrent dans la composition de mille objets et toujours les dépouilles des animaux les plus puissants sont l'apanage exclusif des chefs.

Quant à l'ivoire, nous avons déjà dit comment il était utilisé par les noirs.

En tête des oiseaux dont les plumes forment l'objet d'un trafic important, viennent les AUTRUCHES. A vrai dire, ces échassiers n'existent pas au Congo, car ils habitent de préférence les lieux arides et solitaires, rares dans la colonie; les plumes exposées proviennent de la région du Mbomu, où des trafiquants les avaient apportées du Darfour. Mais l'autruche étant parfaitement domesticable, — que l'on se souvienne de l'incroyable développement des troupeaux du Cap qui, de quatre-vingts oiseaux existant en 1865, montèrent à plus de cent cinquante mille en un quart de siècle, — on pourrait l'introduire en certains points et, dans ce cas, il faudrait peut-être choisir l'espèce provenant de la Haute-Egypte, dont les plumes occupent le premier rang pour la douceur et la légèreté de leurs barbules, avant celles du Sahara, du Cap, du Sénégal ou de l'Arabie.

Quoique les plumes des autruches domestiques n'atteignent pas la valeur de celles des autruches sauvages et surtout malgré la dépréciation de ces plumes, qui ont beaucoup passé de mode, l'élevage donne encore de sérieux bénéfices aux colons. Le marché principal des plumes importées se tient à Londres; en décembre dernier il n'y avait pas moins de 55,000 livres offertes; elles se vendent par caisses au prix extraordinairement variable de 15 à 800 francs le kilogramme, soit qu'elles proviennent du dos, de la queue ou des ailes, de la femelle ou du mâle, qu'elles soient noires ou blanches et aussi suivant les conditions dans lesquelles s'est faite la récolte; les

plumes caudales, qui sont moins belles que les plumes alaires, servent à faire des plumeaux.

L'occiput des hérons blancs ou AIGRETTES est orné de quelques plumes longues, fines et soyeuses. Quelques touffes garnissent aussi leur thorax, mais les plumes scapulaires, c'est-à-dire du dessus des ailes, sont les plus recherchées pour orner les coiffures des dames et comme insigne du grade de colonel.

Le héron blanc est très abondant au Congo et sa chasse serait lucrative, car les plumes se vendent l'une parmi l'autre 165 à 250 francs l'once de 33 grammes (800 pièces environ).

Elles sont exportées principalement des Indes, de la Cochinchine, du Sénégal, de la Guyane et de la Russie; comme pour toutes les plumes et fourrures, le principal marché est Londres.

Les MARABOUTS, ou « cigognes à sac », ont à la partie inférieure de la queue un duvet extrêmement moelleux, léger et bouffant, souvent imité par le duvet du dindon, du coq ou du nandou (autruche d'Amérique). Arrivent principalement de Calcutta et de la côte occidentale d'Afrique et servent à faire des éventails et des parures; les plumes de marabouts furent très à la mode en 1830.

On voit sur les bancs de sable des rivières du Congo se promener gravement quantité de ces échassiers qui s'apprivoisent aisément.

Les PÉLICANS donnent des plumes qui servent parfois à faire des éventails.

Les touracos, les ibis, les vautours, les pintades et d'autres oiseaux de grande taille peuvent fournir de gracieux ornements aux plumassiers : éventails, écrans, manchons, boas; puis vient la longue série des petits oiseaux : sucriers, colibris de l'Afrique; évêques, martins-pêcheurs, guêpiers, coucous bronzés, perroquets, merles métalliques, foliotocoles, etc., que l'on prépare tout entiers ou par partie pour fixer sur les coiffures.

Il est utile de ne pas abîmer ces frêles dépouilles, aussi vaut-il mieux chasser les petits oiseaux au filet ou à la glu comme cela se pratique à la côte occidentale d'Afrique, qui envoie presque tous ses oiseaux sans pattes par suite de l'emploi de ce dernier procédé.

Exportés de tous les points de l'Afrique, surtout du Sénégal, par les ports de Saint-Louis, Dakar et Rufisque, les oiseaux en peau sont vendus sur le marché à des prix des plus irréguliers : selon la fantaisie du moment fr. 0-75 à 15 francs et même plus. Marseille importe les petits oiseaux exotiques vivants destinés à peupler les volières.

Sont exposés :

Oiseaux en peaux, plumes;

Oiseaux et plumes préparés pour modes, mis en œuvre par M. DASSONVILLE;

Ecrans en plumes.

Ce n'est pas à l'Afrique qu'il faut demander des FOURRURES; exceptionnellement, la peau de certains singes, les colobes et le sphinx-niger et celles des civettes peuvent être employées comme telles.

Pour faire des tapis de pieds, les peaux de mammifères du Congo offrent une ressource plus considérable et nous citerons spécialement les léopards, les lions, les zèbres, les singes, les hyènes, les girafes, les chacals, les chats-tigres, les antilopes, etc. Valeurs sur le marché de Londres :

Léopards : de fr. 12-50 à fr. 72-50; lions, 125 francs en moyenne — exceptionnellement, un très bel exemplaire a été vendu l'an dernier 1275 francs; les hyènes ne valent que fr. 2-50; les singes, fr. 1-25 et encore ils sont d'un placement assez difficile.

Sont exposés :

Tapis en peaux.

Les PEAUX DE CROCODILES, de SERPENTS-BOAS et de lézards, principalement les IGUANES, font l'objet d'une mise en œuvre plus régulière, grâce à leur beauté et aux qualités exceptionnelles de solidité qui les font rechercher dans certaines circonstances. Chacun connaît leurs emplois dont un intéressant assortiment est exposé : objets de fantaisie, portefeuilles, porte-monnaie, coffrets, chaussures, valises, etc.

Le cuir d'éléphant et d'hippopotame n'a guère reçu d'applications jusqu'ici, à part d'originaux objets de fantaisie. En Afrique, les Arabes en font des boucliers et des semelles de sandales inusables; qui sait si nos cordonniers ne pourraient pas l'employer aussi avantageusement.

Sont exposés :

Peaux de reptiles, brutes;
Peaux mégissées et teintes;
Maroquineries, mises en œuvre par M. DE JAIFVE;
Chaussures mises en œuvre par M. H. MUNSTER.

Au Choa, — pour parler dans un autre ordre d'idées de la res-

source commerciale qu'offrent certains animaux, — le MUSC est l'objet d'un commerce assez important et l'on élève spécialement des civettes pour leurs glandes odorantes; valeur environ 222 francs le kilogramme.

La CIRE entrait encore pour 15,081 kilogrammes, représentant une valeur de 37,702 francs, dans le commerce général des exportations de l'État du Congo en 1891. Elle provenait des possessions portugaises et était totalement envoyée en Hollande. Elle pourra faire, lors de l'achèvement du chemin de fer, l'objet d'un trafic sérieux. Un échantillon provenant du Haut-Congo est exposé.

L'ÉCAILLE est fournie par la matière cornée qui recouvre en plaques la carapace de certaines tortues de mer : caret, tortues franches ou caouannes, que l'on rencontre dans l'Atlantique et les mers des Indes. A l'estuaire du Congo, on voit souvent des tortues de mer et leur carapace est employée comme récipient par les indigènes. Une plaque dorsale de la caouanne fournit l'écaille blonde.

Valeur de l'écaille, 50 francs le kilo; l'écaille blonde a une valeur plus élevée encore. Ces prix s'expliquent par un grand déchet de fabrication, deux tiers au moins.

Sont exposés :

Ecailles de tortues venant de Banana ;
Objets en écaille.

Enfin, signalons comme autre ressource possible les os, spécialement ceux des grands animaux; les CORNES DE RHINOCÉROS qui se travaillent comme l'ivoire, celles de buffles et d'antilopes; les DENTS DE CROCODILES et de FAUVES; les GRIFFES, dont on peut composer des bibelots nombreux et, avant d'aborder l'aperçu sur l'ivoire, faisons ressortir combien des commerçants actifs, établis là-bas, pourraient trouver dans les dépouilles animales, réunies presque sans frais, un apport important augmentant le chiffre d'affaires des grandes exploitations qu'ils auraient entreprises.

Sont exposés :

Dents et griffes;
Objets de fantaisie faits avec des dents de crocodiles, de fauves, des griffes de léopard, mis en œuvre par M. ALTENLOH.

L'IVOIRE

De toutes les richesses que recèle l'Afrique intérieure, l'ivoire a été la plus exploitée et a presque toujours permis aux commerçants de faire face, grâce à sa grande valeur, aux premiers frais d'établissement.

Chaque éléphant porte deux défenses; un jour Livingstone vit un de ces pachydermes qui en avait trois. Ces dents grandissent au fur et à mesure que l'animal vieillit et il faut sans doute bien des années, peut-être un siècle, pour qu'elles atteignent ces tailles considérables que l'on constate parfois. Nous l'avons dit, les éléphants des Indes ont les défenses plus petites que ceux d'Afrique; elles sont surtout plus minces; cependant on a vu des dents indiennes pesant 50 kilogrammes, chiffre encore éloigné de celui atteint par des dents d'Afrique et l'on peut admirer une paire de défenses exposées venant du Congo, longues respectivement de $2^m,75$ et de $2^m,60$, chacune d'elles pesant 78 kilos, total : 312 livres que portait son possesseur.

Mais ce sont là des exceptions; les belles dents d'Afrique ont un poids moyen de 30 kilos et beaucoup sont plus petites, comme le prouve le fait suivant :

Le lieutenant Hanolet, aujourd'hui commissaire général, tua, il y a quelques années, à Zongo, sur l'Ubangi, cinq éléphants en une seule chasse. Ces cinq pachydermes portaient à peine tous ensemble 10 kilos d'ivoire! Nous tenons à ajouter que, si l'explorateur avait fait cette hécatombe, c'était pour supprimer un troupeau gênant qui chaque nuit venait saccager les plantations.

On a souvent exprimé des craintes au sujet de l'épuisement rapide de l'ivoire; certes l'Afrique ne continuera pas à fournir les 4 ou 500 tonnes qu'elle exporte annuellement en Europe; la réserve séculaire emmagasinée par les peuples soustraits au contact du blanc s'écoule peu à peu, mais les éléphants seront conservés pendant longtemps encore. Il faut avoir voyagé en Afrique pour se rendre compte du nombre étonnant de ces pachydermes qui peuplent la forêt équatoriale. De toutes parts, les bois sont sillonnés de sentiers, traces de leur turbulent passage et maints voyageurs en ont pu voir des troupes considérables en presque tous les points du territoire.

Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, les chasseurs armés de fusils perfectionnés auraient vite fait de réduire l'espèce si l'on n'y mettait bon ordre. Dès le 25 juillet 1889, un décret du Roi-Souve-

rain interdisait la chasse à l'éléphant dans toute l'étendue du territoire de l'État, à moins de permission spéciale. Certaines conditions d'autorisation furent promulguées par la suite et afin d'assurer dans une plus large mesure encore la conservation de l'éléphant, sa chasse fut interdite dans les forêts et à certaines époques déterminées par le gouverneur général et les commissaires de district délégués.

On objectera que ces mesures n'ont aucune portée actuellement vis-à-vis des indigènes éloignés des stations. Evidemment non, mais ceux-ci ne tueront pas plus d'éléphants que par le passé, c'est-à-dire



MAGASIN D'IVOIRE A ANVERS

autant qu'ils peuvent, avec les moyens primitifs dont ils disposent. Les noirs chassent et ont chassé de tous temps, non pour l'ivoire, mais pour la viande qui représente à leurs yeux une valeur autrement considérable.

Pour nous résumer, le nombre d'éléphants tués actuellement au Congo n'est augmenté que de celui chassé par les blancs, et nous croyons être larges en portant ce nombre à cent têtes par an; dans ces conditions il n'y a pas péril en la demeure.

Ce qui peut être vrai, c'est que ces timides pachydermes, troublés dans leur quiétude, iront rechercher des contrées inaccessibles qui leur serviront de refuge. La chasse devenant plus difficile, l'ivoire augmentera alors sensiblement de valeur.

Trois pays fournissent l'ivoire : l'Afrique qui nous intéresse directement, les Indes et enfin la Sibérie, où l'on déterre l'ivoire fossile du mammouth.

L'ivoire de l'Afrique centrale est évacué dans diverses directions, principalement par le Congo, le Gabon-Kamerun, le Niger et le Sénégal à l'occident; par les ports de Berbera, Mozambique et surtout l'Afrique orientale allemande à l'est; en petite quantité à travers le Sahara, depuis que l'Équatoria est coupée de l'Égypte par les derviches. Nous ne parlerons pas du Cap qui, il y a vingt ans, exportait encore 50 tonnes, mais où l'ivoire a presque totalement disparu.

Parmi tous les pays exportateurs, l'État du Congo occupe aujourd'hui la première place; en 1896, il a dirigé vers l'Europe et principalement sur Anvers 242,658 kilos d'ivoire sur une production totale de 555,000 pour toute l'Afrique.

Ce fait est une conséquence logique de l'admirable disposition du bassin du fleuve qui devait devenir fatalement, sous l'influence d'une organisation habile et active, le drain naturel du commerce de toute l'Afrique intérieure.

L'ivoire n'est pas toujours de même qualité. Il se divise d'abord en IVOIRE DOUX et IVOIRE DUR; en général l'ivoire africain est plus dur que celui d'Asie et il a l'avantage de conserver sa blancheur. L'ivoire d'Afrique se divise lui-même en plusieurs espèces.

Les dents de la côte occidentale sont plus transparentes que celles de la côte orientale, elles sont généralement plus blanches, plus tendres et plus opaques; la belle qualité, connue sous le nom « d'ivoire vert », vient du Gabon. Le climat du pays où résident les éléphants influe considérablement sur l'ivoire; la finesse et la transparence augmentent avec la chaleur et l'humidité.

Ce n'est pas seulement au point de vue de la matière même que l'on apprécie l'ivoire, mais la dimension et la forme des dents sont de grande importance; nouvel avantage pour les dents d'Afrique, plus volumineuses et plus ramassées que celles d'Asie. Les principales qualités de forme sont : que la dent soit peu incurvée, de section circulaire, grosse à la pointe et que le creux ne soit pas profond. Certaines défenses, telles les dents dites « bangles » et les dents à billes, sont relativement plus recherchées que les très fortes pièces.

Deux formes principales caractérisent les défenses d'Afrique : la droite et la courbe, très nettement différenciées; il en est de cette observation comme de beaucoup de celles qui ont trait à l'ivoire, elles restent inexpliquées faute d'une connaissance suffisante de l'histoire naturelle de l'éléphant sauvage.

On constate souvent dans l'ivoire des DÉFAUTS qui diminuent sa valeur dans une certaine mesure. Le manque de soins des indigènes, qui ont laissé la défense à des alternatives d'humidité et de forte chaleur, amène des crevasses; en général, lorsque ces gerçures ne se remarquent pas à la pointe, elles n'atteignent que la croûte, mais elles peuvent pénétrer fort avant vers le cœur quand le bout même de la dent est atteint. Ce cœur est parfois carié partiellement ou sur toute sa longueur et il arrive qu'en découpant la dent on mette à jour un véritable œuf vide dont la coquille, en ivoire aussi, se détache tout d'une pièce. Nous exposons un de ces œufs dont la dimension est celle d'un œuf d'autruche allongé. Ces maladies du cœur sont en général peu graves car elles sont localisées, tandis que « la fève », partie blanchâtre et crayeuse, se répète un peu au hasard et déprécie la dent du quart au moins de sa valeur. Il est difficile de distinguer l'importance de ces défauts sans débiter l'ivoire, mais l'extrémité de la pointe les trahit souvent.

Les « anneaux », l'attaque par les rongeurs, le « coup de corde », le « coup de feu », la « côte » sont des tares sans beaucoup d'importance, sauf la dernière, car elle atteint plutôt la forme que la qualité des défenses; la « vétusté » est plus grave, c'est l'altération de la texture de la matière par l'oxydation des siècles accompagné de crevasses d'écailles; ces dents donnent un déchet considérable.

Enfin, signalons les dents monstres, singulièrement contournées, irrégulières, qui n'ont de valeur que pour les collectionneurs.

En présentant les ivoires en vente, les courtiers les classent en catégories dont les principales sont: les « grosses dents » au-dessus de 25 kilos, les « dents moyennes » et les « petites dents » au-dessous de 18 kilos. Il n'est pas nécessaire que les grosses dents soient rondes mais les « bangles » (bracelets), qui sont rangées parmi les dents moyennes et petites, doivent absolument réaliser cette condition; elles sont destinées à fournir des anneaux portés aux bras par les Indiens et les indigènes de la côte orientale d'Afrique. Des bangles dont le creux est petit on peut retirer, outre les bracelets, un certain nombre de billes de billards. Pour ce dernier usage, on utilise aussi des petites dents de 6 à 8 centimètres de diamètre, bien rondes et bien pleines, que l'on appelle « dents à billes »; ce sont celles qui atteignent proportionnellement la plus grande valeur.

A quoi sert l'ivoire?

L'usage le plus noble que l'on en ait fait est dans la sculpture chryséléphantine, si admirablement représentée dans le Salon d'honneur. Cette belle matière a toujours été recherchée par les tourneurs

et les marqueteurs pour la fabrication d'objets de fantaisie et des incrustations de meubles; une fois de plus rappelons la spécialité de Dieppe, aujourd'hui répandue à Paris et surtout en Allemagne. M. Leroy, un industriel de Bruxelles, a mis en œuvre des pointes types qui lui ont été confiées — une grosse dent pesant environ 30 kilos et une dent dite « dent à billes » (*ball scrivelloes*) — et l'on peut se rendre compte de l'étonnant parti qu'il a pu en tirer, grâce à un découpage des mieux compris.

Afin de bien faire saisir les différents plans du travail commercial de l'ivoire, il a été exposé trois pointes identiques de chaque modèle : la première intacte, la seconde débitée et montrant déjà les pièces inachevées, la troisième enfin a tout à fait disparu pour être remplacée par une série d'objets ravissants comme savent l'être des bibelots d'ivoire.

Pour ne pas nous étendre davantage sur ce sujet, reproduisons le tableau suivant, qui résume tout ce que nous pourrions dire :

CONSOMMATION DE L'IVOIRE DANS LE MONDE

Pour	Angleterre. Kilos.	Amérique. Kilos.	Allemagne. Kilos.	France. Kilos.	Autres pays. Kilos.	Total. Kilos.
Manches de couteaux	143,000	11,000	13,000	9,000	1,000	177,000
Claviers (touches) . .	14,000	62,000	57,000	29,000	—	162,000
Peignes	16,000	21,000	23,001	31,000	—	91,000
Billes de billard . .	9,000	13,000	12,000	14,000	1,000	49,000
Divers	6,000	9,000	8,000	7,000	4,000	34,000
Total. . . .	188,000	116,000	113,000	90,000	6,000	513,000
	Consommation dans l'Inde.					121,000
	Id. en Chine					13,000
	Total général annuel. . . .					647,000

Les imitations de l'ivoire lui font aujourd'hui une sérieuse concurrence pour la fabrication d'objets de qualité inférieure; nul ne s'en plaindra, car il serait toujours regrettable de gaspiller un produit d'une telle beauté et dont la production est forcément limitée.

Si l'ivoire est pour le Congo un des articles d'exportation ayant marqué d'une façon éclatante le développement commercial rapide de la colonie, il a donné à la Belgique l'occasion d'étendre l'activité de sa métropole maritime d'une façon non moins étonnante. Etabli depuis 1888, le marché d'ivoire d'Anvers est actuellement le plus important du monde (1); il dépasse de 25,000 kilogrammes le marché de Londres pour affaires traitées de première main. Sa méthode de vente, strictement réelle, lui a acquis la confiance des

(1) Au XVIe siècle existait à Anvers un marché d'ivoire florissant.

acheteurs et non seulement l'ivoire du Congo y afflue, mais d'autres colonies, désirant profiter des avantages des ventes animées, lui confient le soin de leurs intérêts. C'est là un résultat direct et tangible de nos efforts coloniaux et ce qui se passe pour l'ivoire se produit déjà pour le caoutchouc et se produira dans l'avenir pour les huiles, les cafés, les cacaos, en ne citant que les produits principaux.

Laissons la parole aux chiffres dont la vérité brutale est plus indiscutable encore :

MARCHÉ D'IVOIRE D'ANVERS

	Importations	Ventes totales.	Prix moyen Francs.	Poids moyen des dents.
1888. . .	6,400	6,400	24 00	9 2/5
1889. . .	46,600	46,600	28 24	12 1/2
1890. . .	77,500	77,500	25 51	10 9/10
1891. . .	59,500	59,500	20 02	9 1/5
1892. . .	118,000	118,000	18 43	8 3/10
1893. . .	224,000	224,000	16 00	8 4/5
1894. . .	264,500	186,000	15 05	7 3/10
1895. . .	362,000	274,500	16 40	8 4/5
1896. . .	200,000	265,700	15 82	6 2/5

Sont exposés :

Crâne d'éléphant;
Défenses d'éléphants de différents types et de différentes tailles;
Une paire de défenses de taille extraordinaire;
Dents dites « dents à billes », mises en œuvre par M. LEROY;
Dents dites « grosses dents », mises en œuvre par M. LEROY;
Ivoires exposés dans le « Salon d'Honneur » (pour mémoire).

L'IVOIRE D'HIPPOPOTAME

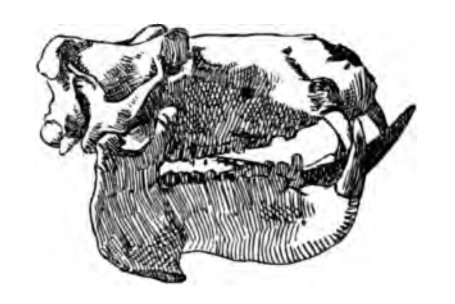
L'hippopotame est muni à la mâchoire inférieure d'une paire de dents courbes, se croisant inférieurement avec une paire de dents droites, plus petites, enchâssées dans la mâchoire supérieure et permettant à l'énorme amphibie de saisir à pleine bouche l'herbe dont il fait sa nourriture. Les dents d'hippopotames se vendent au même titre que les défenses d'éléphants, en quantité pourtant minime. Certaines d'entre elles pèsent jusqu'à 6 et 7 kilos; leur ivoire est plus blanc, plus fin et tient mieux sa couleur; il est aussi plus dur et plus cassant. C'est surtout l'émail qui est diffi-

cile à entamer; on l'enlève au moyen d'acide et les dents ainsi traitées vont dans le commerce sous le nom de « dents brûlées ».

De l'ivoire d'hippopotame, on fait des objets de fantaisie et les dents fausses.

Sont exposés :

Crâne d'hippopotame;
Défenses d'hippopotame;
Objets de fantaisie faits avec des défenses d'hippopotame, mis en œuvre par M. LEROY.



LA FLORE

Une très importante partie de la section congolaise est réservée à la flore.

En remontant l'escalier qui fait suite à la « galerie souterraine », on débouche au centre d'une SERRE TROPICALE dont l'intérieur a été aménagé avec le concours de MM. LUBBERS et BOMMER.

Constructeur : *Emile Masui.*
Chauffage : *D. Dubois.*

Sont exposés :

Des plantes du Congo provenant du Jardin botanique de Bruxelles : Directeur, M. CRÉPIN ; Chef des cultures, M. LUBBERS.

Une seconde serre tropicale, installée par M. le professeur LAURENT, est édifiée dans les jardins tropicaux annexés à la section ; elle contient la collection de plantes vivantes du Congo de de l'Institut agricole de Gembloux.

Ces jardins tropicaux, arrangés avec la collaboration de M. LUBBERS, exposent, en plein air, un certain nombre de plantes culture congolaises.

La mise en œuvre des produits de la flore figure dans un local faisant suite à la serre du palais.

Architecte-Constructeur : *Serrurier-Bovy.*

Sont exposés :

Des tableaux, agrandissements photographiques relatifs à la flore.

La collection d'échantillons de produits de la flore appartenant à l'État du Congo.

Des échantillons appartenant à M. le professeur LAURENT.

L'histoire de la mise en œuvre des produits de la flore organisée avec la collaboration de divers industriels.



Notice du professeur Laurent.

Situé dans la zone tropicale, le bassin du Congo a la végétation qui caractérise cette partie du globe. On se la représente parfois comme entièrement formée de forêts luxuriantes, où les espèces sont aussi innombrables que variées. C'est là une erreur qui a valu à bien des Européens de véritables désillusions lorsqu'ils sont arrivés pour la première fois dans diverses régions chaudes. S'il y a entre les tropiques des territoires occupés par une puissante végétation forestière, il en est d'autres, beaucoup plus étendus, où la végétation est moins belle que dans plus d'une région tempérée. C'est dans la répartition de l'humidité, tant aérienne que terrestre, qu'il faut rechercher la cause de cette différence que présente la végétation intertropicale. Car si la chaleur et la lumière sont déversées en abondance sur toute la zone, et dans des conditions sensiblement égales, il en est tout autrement de l'eau et particulièrement de la distribution des pluies. D'une manière générale, elles coïncident avec la position du soleil au zénith. On sait que chacun des deux tropiques se trouve ainsi éclairé une fois par an au solstice. Dans les régions intermédiaires, les rayons du soleil sont verticaux à deux moments différents ; il en est ainsi à l'équateur le 21 mars et le 21 septembre. Tandis qu'au voisinage des tropiques il n'y a qu'une saison des pluies assez courte

et une longue saison sèche, la plus grande portion de la zone intertropicale a deux saisons pluvieuses séparées par deux saisons sèches. Souvent les deux premières se confondent en une seule saison humide, plus ou moins longue, et les deux dernières n'en font également qu'une, pendant laquelle les pluies sont peu fréquentes ou nulles. Cependant, au voisinage de la ligne équatoriale, sur une bande large de 6 à 8 degrés, la saison sèche est moins prononcée, dure rarement plus de deux mois et même fait défaut en certains endroits.

Les différences que montre la végétation tropicale s'expliquent par ces inégalités dans la répartition des pluies et par la durée de leur interruption. Tandis que, dans la zone équatoriale, l'humidité persistante ou à peu près y entretient une flore forestière incomparable, des forêts toujours vertes, il y a le long de chaque tropique une ceinture de déserts et de steppes. Tels sont en Afrique le Sahara au nord, le Kalahari au sud. Mais entre ces deux bandes si distinctes s'étendent de vastes espaces où le sol est couvert soit de forêts moins luxuriantes, parmi lesquelles les arbres à feuilles caduques sont nombreux, soit d'arbres isolés, de taille diverse, au milieu d'un tapis de grandes herbes (savanes). Parfois même les espèces ligneuses disparaissent ou sont très réduites ; ce sont alors les herbes, surtout les Graminées, qui dominent dans le paysage et lui donnent l'aspect d'immenses champs de céréales (steppes).

Dans la savane comme dans la steppe, des formes végétales particulières apparaissent : elles ont des structures qui leur permettent de braver la saison aride. Telles sont les plantes grasses, les plantes bulbeuses et tuberculeuses.

Mais les choses ne se passent pas, dans toute l'étendue de la zone tropicale, aussi simplement que l'expriment les notions générales que je viens de rappeler. Il est des causes qui modifient l'action régulatrice du soleil sur la répartition des pluies. Ainsi, du côté des océans, lorsqu'un courant d'air chaud pénètre à l'intérieur des terres, il pourra provoquer d'abondantes précipitations, surtout s'il rencontre un massif montagneux assez important. C'est le cas en Afrique de la côte de la Guinée, depuis le Kamerun jusqu'au voisinage de l'embouchure du Congo. Aussi, une forêt en tout comparable à la sylve équatoriale a pu s'y développer, tandis qu'au delà, vers l'est, s'étendent des contrées, qui bien que situées près de l'équateur, sont occupées par la savane (Congo français, Bas-Congo). Au delà de la ligne des grands lacs africains, nous retrouvons la même disposition : une grande savane et, le long de l'océan Indien, une bande forestière assez étroite.

Ce n'est pas tout. Les rivières sont des voies qui charrient l'eau, qui tempèrent l'aridité du sol de la steppe ou de la savane pendant la saison sèche. Aussi ne faut-il pas s'étonner de retrouver le long

des affluents du Congo et des autres fleuves africains, même peu importants, d'étroites bandes boisées (galeries), où souvent se retrouvent les types de la grande forêt équatoriale. Pour des raisons du même ordre, la même végétation enveloppe la plupart des lacs situés au milieu des savanes.

Ces faits relatifs à la circulation de l'eau dans la zone équatoriale et à son action sur les formes végétales vont nous permettre de comprendre sans difficulté la distribution des diverses régions botaniques du Congo. Au centre du bassin, du 17e au 29e degré de longitude, entre le 3e degré de latitude nord et le 4e de latitude sud, s'étend une immense forêt presque ininterrompue; à peine signale-t-on entre le Sankuru et le Lukenye, au sud, d'étroites bandes de savanes; ailleurs, le long du Lomami, entre le bas Ubangi et le Congo, l'insuffisance du relief a déterminé la formation de marécages. C'est la forêt équatoriale. Partout, autour de l'équateur, elle est caractérisée par une puissante végétation arborescente à laquelle se mêlent d'innombrables espèces de toutes sortes. C'est un fouillis de végétaux, un champ clos où ils luttent de toutes façons pour conquérir la nourriture terrestre et surtout la lumière.

Assurément, la flore équatoriale n'atteint pas au Congo l'apogée de sa puissance. Elle est plus grandiose, plus variée, plus riche dans certaines régions du bassin de l'Amazone et surtout dans ces îles fortunées qui forment la Malaisie. Ici encore nous retrouvons l'action prépondérante des précipitations atmosphériques : il pleut davantage et plus souvent dans ces régions.

Cette remarque faite, et il est juste de la faire, nous pouvons passer en revue les caractères de la grande forêt congolaise.

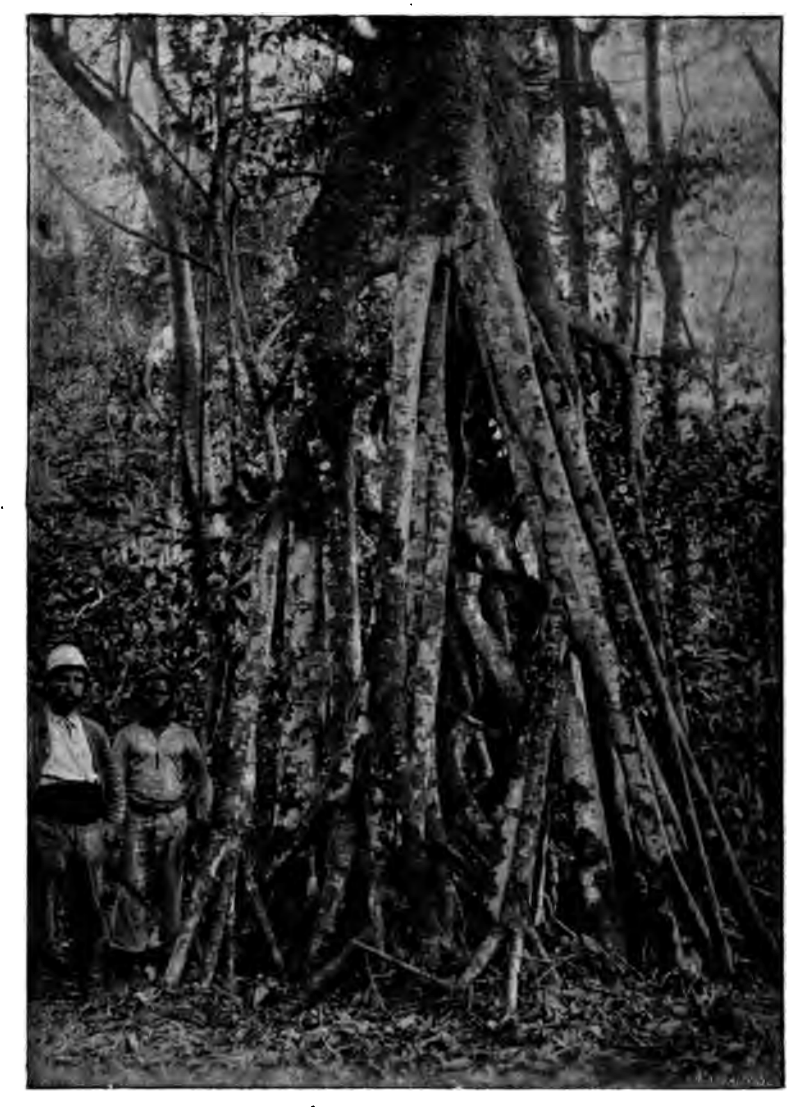
FORÊT ÉQUATORIALE

La végétation équatoriale ne subit pas de période de repos régulière comme celle des régions tempérées et des savanes, où les saisons se font sentir. La croissance y est ininterrompue.

Au Congo, les plantes qui dans la forêt perdent leurs feuilles sont fort peu nombreuses. Beaucoup d'arbres sont pourvus de contreforts verticaux appliqués perpendiculairement à la base du tronc afin d'en augmenter la résistance. Le Faux-Cotonnier (***Eriodendron anfractuosum***) en est un exemple bien connu en Afrique. Les racines adventives sont fréquentes chez les arbres et il en est qui s'appuyent sur de véritables échafaudages formés par ces organes : Tel est le ***Musanga Smithii***, si commun dans tout le bassin du Congo.

L'une des familles les plus répandues dans les forêts équatoriales est celle des Palmiers. Tandis qu'ils sont représentés par de nom-

breuses espèces en Malaisie et surtout dans l'Amazone, il y en a relativement peu au Congo, mais chacune a une aire de dispersion extrêmement vaste. Ainsi l'*Elæis guineensis* et aussi le ***Raphia***



RACINES AÉRIENNES D'UN ARBRE, CONGO MOYEN

vinifera, deux grands palmiers à feuilles pennées, occupent, à peu de chose près, toute l'étendue du bassin.

Un autre type de la forêt équatoriale, les Fougères arborescentes, est relativement rare au Congo. Dans le Mayombe, je n'ai vu que

deux fois l'***Alsophila æthiopica***, une fougère dont les troncs peuvent atteindre 3 mètres de hauteur.

Une autre, le ***Cyathea angolensis***, existe dans la savane occidentale et est assez répandue dans les ravins de la route des caravanes (par Luvituku). M. J. Cornet a rencontré des Fougères arborescentes dans les ravins du haut Luembe et du Sankuru; c'est probablement le ***Cyathea caniculata***, que j'ai trouvé non loin de là.

Les Fougères en arbre aiment les altitudes assez élevées des versants humides et c'est évidemment au faible développement des montagnes au Congo qu'il faut attribuer la rareté de leurs représentants.

Une particularité des forêts équatoriales est leur grande richesse en espèces arborescentes. Dans nos pays, une même espèce (le Hêtre dans la forêt de Soignes) constitue à elle seule de vastes massifs. Près de l'équateur, ce fait est accidentel : sur un même hectare on ne peut découvrir que quelques pieds appartenant à la même espèce d'arbres. C'est le résultat de la lutte jamais calmée des formes végétales. On en voit une autre manifestation dans les nombreuses lianes qui serpentent à travers les troncs et qui vont étaler leurs feuillages au-dessus des cimes. Elles s'accrochent à l'aide d'épines crochues, de racines-crampons ou de vrilles; ou bien elles s'enroulent autour de tiges plus solides qu'elles finissent par étrangler.

Non moins curieuses sont les plantes épiphytes de la région équatoriale. Celles-ci s'installent sur les branches des arbres et se contentent de l'eau des pluies; souvent, elles ont à souffrir de la sécheresse et elles y résistent par des procédés divers. Parmi les épiphytes qui m'ont le plus frappé pendant mon voyage autour du bassin du Congo, je citerai les suivants, répandus dans toute la forêt centrale :

Le ***Polypodium quercifolium*** ou ***propinquum***, une espèce de l'Asie tropicale et de la Malaisie;

Les ***Platycerium angolense*** et ***Stemmaria***, dont le dimorphisme foliaire est si curieux;

Le ***Polypodium Phymatodes*** et plusieurs ***Nephrolepis;***

Le ***Polypodium punctatum*** ou ***irioides***, aux longues feuilles en forme de glaive;

Le ***Rhipsalis Cassytha***, une Cactée de l'Amérique tropicale, répandue à travers toute l'Afrique, et que l'on retrouve à Maurice et à Ceylan.

L'***Ansellia africana***, une Orchidée à longues tiges épaisses, qui vit aussi sur les arbres des ravins humides au milieu des savanes.

La famille des Orchidées, si brillamment représentée aux Indes orientales et surtout en Amérique, compte au Congo un nombre relativement restreint d'espèces tant épiphytes que terrestres.

Beaucoup des arbres de la forêt ont leurs feuilles groupées au sommet des rameaux et leur cime étalée en parasol; leur feuillage

est donc peu compact, clairsemé et laisse traverser une partie des rayons solaires. Ainsi s'expliquent ces cimes superposées en deux ou trois étages, sous lesquelles parviennent encore à vivre un certain nombre d'espèces de petite taille. On ne peut se figurer une utilisation plus parfaite de la lumière intense des tropiques.

Citer les espèces qui caractérisent la grande forêt congolaise serait en ce moment un essai forcément incomplet. Elle est encore trop imparfaitement connue, surtout loin des rives et dans la région orientale (à l'est du Lualaba), qui est particulièrement riche en arbres gigantesques.

J'ai déjà cité l'***Elæis guineensis*** et le ***Raphia vinifera***, deux Palmiers. On peut signaler aussi le ***Pandanus candelabrum***, les ***Garcinia***, ***Canarium***, le ***Tamarindus indica***, le ***Pentaclethra macrophylla***, les ***Mussaenda***, divers ***Coffea***, entre autres le ***C. liberica***, le ***Spathodea campanulata***, divers ***Clerodendron*** et surtout le ***Musanga Smithii***.

Parmi les lianes, les ***Landolphia***, les ***Strophantus***, les ***Combretum***, les ***Bauhinia***, les ***Lygodium scandens*** et ***volubile***, le ***Selaginella scandens***.

Dans les sous-bois dominent, comme plantes herbacées, les ***Amomum***, les ***Costus***, les ***Donax*** et d'autres Scitaminées, ainsi que diverses Commélinacées et, dans les marécages, le ***Cyperus Papyrus***.

Plus nombreuses encore sont les Fougères herbacées, aux endroits humides des forêts, surtout dans les ravins qu'arrosent des ruisseaux. J'ai déjà signalé le bel ***Alsophila æthiopica***, fougère en arbre rencontrée dans le Mayombe. Elle vivait en compagnie du ***Marattia fraxinea***, gigantesque fougère herbacée que j'ai vue lors de mon second voyage près de Luvituku, dans le district des Cataractes, et au delà du Sankuru, à la limite méridionale de la grande forêt. Parmi les espèces dont je me rappelle le mieux les frondes splendides, je citerai : ***Acrostichum gabonense, Laurentii, punctulatum, sorbifolium***, ***Asplenium crenato-serratum*** et ***sinuatum***, ***Davallia Vogelii*** et ***dissecta***, ***Nephrodium pennigrum***, ***Aspidium subquinquefidum***, plusieurs ***Nephrolepis***, ***Polypodium lycopodioides*** et ***Phymatodes***, ***Pteris atrovirens*** et surtout le remarquable ***Pteris Currori***.

LES SAVANES

La grande forêt équatoriale est enveloppée de tous côtés par des savanes : une savane boréale au nord de l'Ubangi et de l'Uelle ; une savane orientale qui se continue jusqu'à l'océan Indien à travers les possessions allemandes ; au sud les savanes du Kassaï, du Katanga et du Tanganika ; à l'ouest la savane occidentale limitée vers la côte par les forêts du Mayombe, du Gabon et du Kamerun.

Dans les savanes, la végétation arborescente cesse d'être continue : elle existe en bandes, le plus souvent étroites (galeries) le long des cours d'eau, au fond des ravins humides ; on la retrouve à l'état d'arbres de grande taille, parfois gigantesques, dans les plaines qui séparent le Lomami du Lualaba au niveau du 4e degré de latitude sud. Mais presque partout dans les savanes africaines, exposées à des sécheresses de longue durée, la végétation ligneuse est réduite à de petits arbres à cime arrondie, qui atteignent tout au plus 6 mètres de hauteur. La plupart perdent leurs feuilles pendant la saison sèche ; ils ont du reste à souffrir des incendies annuels qui sévissent dans ces contrées. Souvent les feuilles sont très divisées et les rameaux épineux, deux particularités fréquentes dans les régions sèches. Les écorces des tiges sont ordinairement épaisses, pourvues d'une couche abondante de liège. D'autres structures préservent les feuilles d'une transpiration trop abondante. Tels sont les tissus coriaces des feuilles persistantes, leur surface supérieure luisante, leur surface inférieure brune, rougeâtre lorsque les limbes s'enroulent sur eux-mêmes pendant la saison sèche. Nulle part peut-être, au Congo, la végétation des savanes n'est aussi caractérisée que dans les territoires montagneux qui séparent Matadi de Léopoldville, le long des deux routes de caravanes, surtout aux endroits recouverts par les formations latéritiques, au delà de l'Inkisi. Car dans les sols sablonneux (près de Léopoldville, forêt de Masamba), une flore forestière spéciale, que l'on ne saurait comparer aux formations équatoriales, finit par recouvrir ces terrains, en apparence moins favorables au développement des arbres. Quelques espèces sont extrêmement communes : ***Sarcocephalus sambucinus*** ou ***esculentus***, ***Anona africana***, divers ***Acacia***.

On retrouve la plupart de ces végétaux dans toute l'Afrique tropicale, au nord et au sud de la grande forêt, de la côte occidentale à la côte orientale.

Vue de loin, la savane ressemble soit à un verger planté de noyers de grande taille, soit à un verger de pommiers et de pruniers en mélange ; dans les situations les plus arides, elle est comme une plantation de buissons envahies par les hautes herbes. Celles-ci l'emportent assurément par leur abondance et par la masse de leur feuillage. Tantôt ce sont de grandes Graminées touffues séparées les unes des autres, aux tiges de 2 à 4 mètres dures et raides, portant de longues feuilles rubanées. Ailleurs, d'autres Graminées forment des masses plus serrées qui rappellent l'aspect de nos prairies européennes, mais atteignent 1 à 2 mètres de hauteur. Dans les situations les plus sèches, au sommet des collines, les herbes ont encore au moins un demi-mètre, tant est énergique la poussée de la végétation dès le retour des pluies.

Aux diverses Graminées qui peuplent les savanes se mêlent d'autres

plantes herbacées; des Légumineuses, des Malvacées, des Composées et quelques Monocotylédones à périanthe coloré. Une Orchidée, un ***Lissochilus*** dresse ses tiges à grandes fleurs violettes et des Aroïdées (***Amorphophallus***) étalent comme des parapluies leur unique feuille, gigantesque, au sommet de supports de grande taille.

Tandis que beaucoup des herbes sont vivaces et se maintiennent par leurs souches pendant la saison sèche, d'autres sont annuelles et s'empressent de germer dès le retour des pluies. Le ***Lissochilus*** et l'***Amorphophallus*** appartiennent à la catégorie des plantes tuberculeuses, assez nombreuses dans la savane. Très répandues aussi les Liliacées bulbeuses, parmi lesquelles j'ai observé l'***Ornithogalum candatum***, le ***Scilla Ledieni***, le ***Gloriosa virescens***, près desquelles les affinités botaniques permettent de ranger le ***Sanseviera guineensis*** et ***cylindrica***, diverses espèces d'asperges et un ***Smilax*** très commun dans la savane occidentale. La famille des Amaryllidacées, qui s'en rapproche tant par ses organes de végétation, est représentée par le ***Crinum zeylanicum*** que l'on trouve aussi dans les clairières des forêts, les ***Crinum scabrum***, ***Laurenti***, etc., l'***Hæmanthus Lindeni*** très fréquent sur les berges des rivières.

Le genre ***Aloe***, de la famille des Liliacées, si abondant dans l'Afrique australe, existe dans les savanes congolaises sous l'aspect de rosettes de feuilles tachetées et charnues. C'est une plante grasse, type auquel appartiennent diverses Euphorbes, les unes de grande taille (***E. Tirucalli***, un arbre vénéneux planté près des villages, l'***E. Hermentiana,*** qui les entoure d'une ceinture hérissée). Il y en a aussi dispersées dans les plaines, les unes peu élevées, les autres rappelant par leur port les célèbres cierges du Pérou.

Quant aux Orchidées, elles ne font pas défaut non plus aux savanes congolaises. On en retrouve de terrestres comme les ***Lissochilus;*** quelques-unes abondent dans les dépressions marécageuses que l'on rencontre du Lomami au Lualaba; j'en ai vu un jour une espèce munie de bulbes qui vivait sur le sol argileux de la route des caravanes; un certain nombre sont épiphytes sur les arbres dispersés dans les plaines, surtout sur ceux (***Elæis***, ***Canarium Saphu***, ***Cola***) qui accusent l'emplacement des anciens villages. Elles m'ont paru peu variées et ne peuvent par leurs fleurs rivaliser avec leurs sœurs de l'Amérique tropicale.

Chose étrange, loin de la grande forêt centrale, au milieu des savanes, les rives de la plupart des cours d'eau la rappellent par leur végétation. C'est souvent le même aspect grandiose des arbres, les mêmes genres de lianes, les mêmes épiphytes et les mêmes plantes de sous-bois. Il ne faudrait pas en conclure, comme on l'a fait, que les vastes territoires intermédiaires aient été autrefois couverts de forêts, que celles-ci, depuis les temps historiques, auraient disparu à la suite de défrichements. Une telle opinion peut paraître vraisem-

blable lorsqu'on ne considère qu'une région restreinte dominée par le climat de la savane du Bas-Congo. Un lambeau de forêt que l'on fait disparaître pour établir des cultures y est condamné à agrandir plus tard le domaine des herbes et des arbres rabougris. Mais de là à conclure que la savane a partout la même origine, c'est une opinion que rien ne justifie et qui ne peut résister à l'examen attentif d'une région assez vaste.

A une époque géologique antérieure, aux temps lointains où une mer intérieure occupait une grande partie du bassin, le régime des précipitations atmosphériques a dû être tout autre que de nos jours dans les savanes de l'Afrique. Et sans doute alors la végétation forestière, grâce à l'humidité, n'était pas limitée aux régions équatoriales déjà émergées, mais se continuait loin de l'équateur jusqu'au voisinage des tropiques. Ainsi s'expliquerait la grande dispersion de maintes espèces africaines, que l'on retrouve à travers l'immense territoire qui s'étend de la côte de Guinée à celles de la Zambézie. La mer équatoriale disparue, les espèces qui en couvraient primitivement les rives se sont progressivement avancées vers l'équateur, abandonnant les régions dorénavant condamnées à la sécheresse périodique par suite de leur situation géographique. Mais dans leurs migrations vers la ligne équinoxiale et les forêts marginales du continent, beaucoup d'espèces sont parvenues à se maintenir le long des rivières, autour des lacs et dans les ravins toujours humides. Ce sont des îlots de la grande sylve qui recouvrait à une époque antérieure une grande partie de l'Afrique tropicale.

Quoique le climat de la forêt équatoriale soit beaucoup plus favorable à la végétation, la grande forêt est rarement aussi peuplée que les savanes. Ainsi, à l'est du Lualaba, un immense territoire est presque désert ou seulement habité par ces populations de petite taille qui paraissent avoir été les premières à occuper l'Afrique tropicale. La race bantu, qui s'est répandue jusqu'aux confins du continent, occupe surtout les savanes et y a atteint en beaucoup de points, surtout au sud et au nord, un développement remarquable.

Il ne faut pas s'en étonner, la savane a un climat plus sain et est favorable à la culture. Les défrichements y sont moins pénibles et pendant la saison des pluies diverses plantes alimentaires de premier ordre, maïs, millet, riz, patate, peuvent donner leurs produits.

Les nègres semblent avoir emporté avec eux un petit nombre d'espèces d'arbres qui partout témoignent de l'existence de villages, ou en indiquent les anciens emplacements. Tel est surtout le baobab, ce colosse difforme qui est très répandu dans les savanes occidentale et orientale. Il ne pénètre pas dans le domaine forestier équatorial ni dans les savanes méridionales. D'autres espèces ont également suivi les nègres dans leurs migrations : l'***Elæis***, le ***Cola***, le ***Canarium Saphu***, divers ***Ficus*** au Congo, le ***Parkia africana***

dans le bassin du haut Nil et partout les Euphorbes arborescentes.

Exposés aux longues sécheresses annuelles, ces végétaux résistent par les structures particulières de leur feuillage s'il est persistant, ou bien ils perdent leurs feuilles ou encore, comme l'élaïs, sont réduits à un développement beaucoup moindre que dans les endroits humides.

Bien que d'aspect très uniforme, les savanes africaines présentent cependant des différences dans la composition de leurs flores, ce qui a permis d'y établir un certain nombre de divisions ou régions botaniques.

LES RÉGIONS BOTANIQUES DU CONGO

M. Th. Durand, conservateur au Jardin botanique de Bruxelles, et M. H. Schinz, professeur à l'Université de Zurich, ont réuni dans un important travail tous les documents relatifs à la flore de l'État indépendant du Congo (1). Il s'agit d'une étude méthodique, fondée sur des travaux authentiques.

J'emprunte à cet ouvrage, fort bien fait, les renseignements suivants sur les régions botaniques de l'Etat indépendant. MM. Durand et Schinz en distinguent cinq :

1° La RÉGION DU CONGO SUPÉRIEUR, que l'on pourrait appeler la région du Tanganika et du Katanga; elle n'est pas limitée au nord par la rivière Munduku, comme le disent les deux savants botanistes, mais par une ligne qui part de Luzambo et aboutit à un degré à l'est de la pointe septentrionale du lac Tanganika. Sans aucun doute, cette région se continue vers le sud jusqu'aux limites du bassin du Congo et vers l'est se prolonge au delà du Tanganika. Cette région, d'altitude assez élevée, a un climat de savane très prononcé; elle a une végétation à cachet oriental accentué tout différent des autres régions congolaises. On y a trouvé des Renonculacées, Protéacées, Oxalidées, un *Lobelia*, un *Lapeyrousia* ; ces plantes abondent dans l'Afrique australe, surtout au Mozambique.

Dans les vastes plaines qui séparent Kasongo du Tanganika, on a signalé des massifs de Bambous de grande taille.

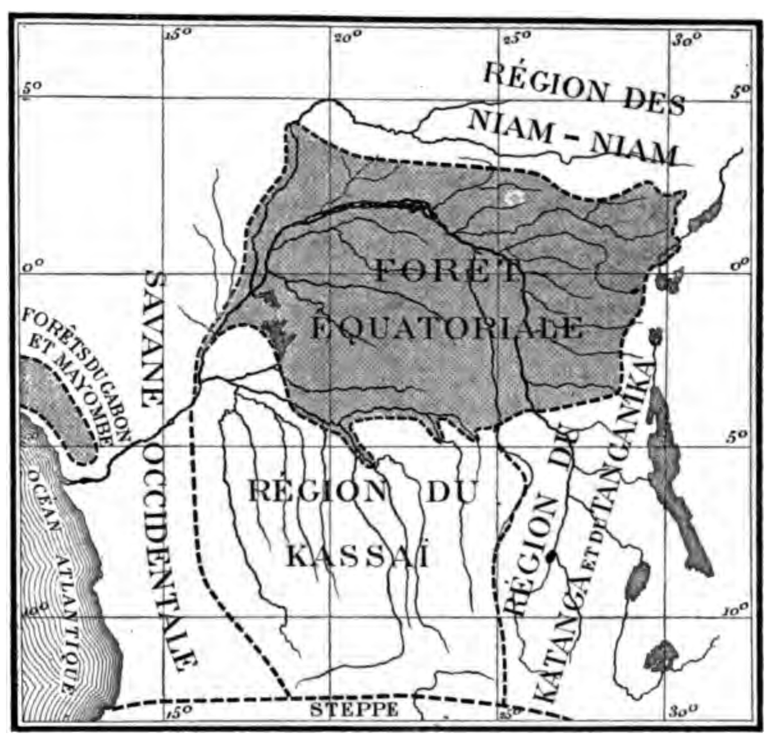
2° La RÉGION DES NIAM-NIAM comprend les territoires situés au nord d'une ligne tracée de la pointe sud du lac Albert-Nyanza vers Zongo, situé en aval de la courbe de l'Ubangi. C'est encore une savane qui touche à celle du haut Nil, dont la flore et la faune sont

(1) *Etudes sur la flore de l'État Indépendant du Congo* (extrait du t. LIII des Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique). 1896.

fort différentes de celle du Congo. Cette région est relativement bien connue, grâce au séjour qu'y fit Schweinfurth, célèbre botaniste allemand qui a habité longtemps l'Afrique tropicale orientale. Parmi les plantes spéciales à cette région, on peut signaler divers ***Strychnos***, des ***Clerodendron***, un ***Dorstenia***, diverses espèces de ***Ficus***.

3° La RÉGION DU CONGO CENTRAL, ou mieux la FORÊT ÉQUATORIALE, longuement décrite dans ce travail.

4° La RÉGION DU KASSAÏ, dans laquelle on réunit les bassins du



Les Régions botaniques du Congo.

Kwango, du Kassaï et du Sankuru, a été explorée par le voyageur allemand Pogge, qui en a rapporté un assez grand nombre de plantes propres. Elle est surtout riche en Labiées, Verbénacées, Connaracées et Euphorbiacées. Une Cycadée (***Encephalartos***) a été découverte aux environs de Lualabourg.

Quant à la cinquième région, LE BAS-CONGO, elle est beaucoup moins étendue que les autres. En réalité, elle comprend deux régions distinctes, l'une forestière, le Mayombe, d'environ cent lieues carrées de superficie et qui fait partie de la forêt occidentale;

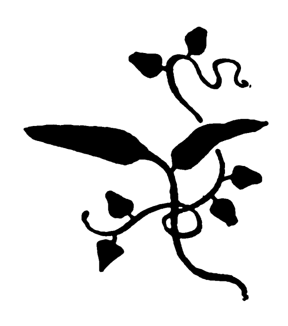
le reste de la région appartient à la savane occidentale, sensiblement plus humide, à cause du voisinage de l'océan Atlantique, que les savanes du Kassaï, du Katanga et du Tanganika. Néanmoins, la plus grande partie des plaines et des collines du Bas-Congo est recouverte de hautes herbes, parmi lesquelles les petits arbres sont nombreux et très variés. Il faut aussi signaler au voisinage de la mer les formations forestières littorales représentées surtout par des palétuviers (*Rhizophora Mangle*). En raison du faible développement de l'État Indépendant sur la côte, la flore littorale n'a guère d'importance.

La flore du Congo a pu être étudiée grâce aux collections rapportées par un certain nombre de voyageurs anglais, allemands et belges.

MM. Durand et Schinz citent dans l'ouvrage signalé plus haut : C. Smith, qui accompagna le capitaine Tuckey, en 1816, dans son exploration du Bas-Congo; Burton (Tanganika); Cameron (Tanganika); Schweinfurth (pays des Niam-Niam); Naumann (Bas-Congo); Pogge (Kassaï); Buchner (Kassaï); von Mechow et Teusz (Kwango); Buttner (Bas-Congo, Kwango); Peschüel-Loesche (Loango); Ledieu (Bas-Congo); Hens (Bas-Congo, rives du fleuve du Stanley-Pool à Nouvelle-Anvers); Briart (Katanga et Kassaï); Descamps (Katanga et récemment la région du Tanganika); Cornet (Katanga); De Meuse (Bas-Congo et lac Léopold II); Laurent (Bas-Congo et récemment la partie centrale du bassin); Dupuis (Bas-Congo); De Wèvre.

Grâce aux récoltes faites par nos compatriotes dans les diverses régions du Congo, la flore de ce pays est représentée dans les collections du Jardin botanique de l'État par un herbier déjà considérable, dont l'étude est poursuivie avec ardeur par M. Th. Durand, conservateur, et M. De Wildeman, aide naturaliste. Avant peu d'années, nous pourrons sans doute faire un inventaire assez complet de la flore du Congo.

Nous possédons aussi un certain nombre de plantes vivantes introduites dans les serres chaudes du pays. Les unes ont été importées par MM. De Meuse, Linden, Laurent, le frère Gillet, des missions fondées par les jésuites; d'autres ont été rapportées par divers agents de l'État, notamment le commandant Weyns et M. Kindt. Les deux collections les plus riches de plantes congolaises se trouvent au Jardin botanique de Bruxelles et à l'Institut agricole de Gembloux. Une partie de celles-ci figurent à l'Exposition congolaise.



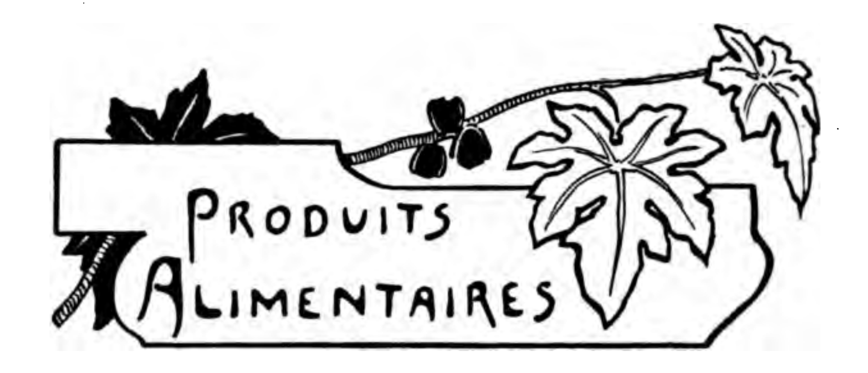


Nous dégageant de toute préoccupation botanique, nous avons divisé les produits de la flore congolaise en huit catégories :

1° Les produits alimentaires ;
2° Les produits pharmaceutiques et toxiques ;
3° Les produits oléagineux ;
4° Les produits tinctoriaux ;
5° Les gommes et résines ;
6° Les textiles ;
7° Les bois ;
8° Les plantes ornementales et les parfums végétaux.

Comme on le verra, les produits dits « des grandes cultures » ont été exposés dans un salon spécial et nous leur consacrons un chapitre séparé.

Un grand nombre de plantes utiles le sont à divers points de vue ; pour les classer, nous avons tenu note en premier lieu de la plus grande valeur qu'elles pouvaient présenter commercialement, de plus nous avons confondu à la fois les plantes indigènes et les plantes introduites, insistant même sur certaines essences d'une haute valeur que l'on n'a pas encore découvertes au Congo, mais dont l'acclimatement est une certitude.



L'importance des produits alimentaires est surtout grande pour la colonie elle-même, qui doit assurer la subsistance de ses nombreux habitants. Ce n'est qu'exceptionnellement que ces produits seront exportés, en tous cas, toujours à titre d'aliments fins et non comme base de nourriture. Les épices, que nous avons classées dans ce chapitre, entreront pour une part plus sérieuse dans le commerce extérieur du Congo.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement n'a guère eu à se préoccuper d'amener dans ses États les féculents, les céréales et autres plantes destinées à nourrir son personnel, mais, par contre, il s'est efforcé de développer et de répandre leur culture afin de se prémunir contre toute famine qui pourrait être due à l'insouciance des indigènes.

Quant aux fruits, aux épices, aux légumes, nombre de voyageurs et il faut les féliciter de leur initiative, se sont efforcés de les introduire et de les propager, abondant ainsi dans les vues de l'État qui de son côté n'a rien négligé pour augmenter le bien-être de ses agents.

LE BANANIER

Les MUSA, plantes herbacées de grande taille, au port extraordinairement élégant, sont bien connues de tous par les belles plantes ornementales ornant l'été nos jardins; lesquelles ne sont autres que le ***Musa ensete*** qui, selon Laurent, existe à l'état sauvage au Congo : « bananier fétiche » du haut dont on trouve une variété naine, dans le district des Cataractes.

Il existe beaucoup de variétés de cette plante si utile. Au Congo deux d'entre elles sont surtout cultivées : le ***Musa paradisiaca*** ou bananier plantain, et le ***Musa sapientum***, portant de petits fruits, les bananes d'argent. Le ***Musa sinensis***, bananier de Chine, est propagé par les Européens.

Le bananier, sous les tropiques, monte jusque 4 à 5 mètres de haut, ployant ses magnifiques feuilles d'un vert tendre qui se déchi-

rent lamentablement à la première tornade, pour être remplacées aussitôt par de nouvelles pousses. Au bout de huit à neuf mois, la fleur apparaît; elle ressemble à un chou rouge allongé dont la tige porterait, au fur et à mesure que les feuilles ou plutôt les bractées se détachent, une série de fruits qui forment quelquefois un régime de cent bananes et atteignent le poids de 30 à 50 kilos. Ces fruits mûrissant, la plante meurt, mais elle est remplacée par quantité de rejets qui se développent successivement.

Le bananier, répandu dans la zone équatoriale tout entière, est introduit en Afrique depuis plusieurs siècles; il est inégalement cultivé au Congo : on ne le voit pas dans le Katanga et à l'extrême nord, peu en certaines régions, beaucoup en d'autres. Sa culture, plus aisée encore que celle du manioc, car elle ne demande pas de défrichement, ne cause aucune peine aux indigènes; ceux-ci se contentent d'abattre les bananiers arrivés à maturité, certains que bientôt dix autres viendront assurer la prochaine récolte.

Pour l'Européen, la banane est une sérieuse ressource. A peine une station nouvelle est-elle installée que l'on s'empresse de créer une bananeraie qui assure à bref délai des vivres en abondance.

Il faut faire choix d'un terrain humide sans excès, riche et profond; les jets, grossièrement arrachés et étêtés, prendront racine dès qu'on les mettra en terre.

La banane est très nutritive; elle contient plus de 25 p. c. de matières organiques assimilables et forme un aliment complet : albuminoïde, graisse et sucre, plus des sels minéraux; aussi, dans différentes parties du monde, ce fruit forme-t-il la nourriture principale des natifs.

D'un autre côté, de toutes les plantes fruitières tropicales, le bananier aurait le rendement le plus élevé : un hectare peut produire un millier de régimes, soit de 30 à 50,000 kilos de fruits annuellement. Cette production dépend beaucoup de l'espèce de bananier et à ce point de vue il serait peut-être bon, si l'on tente un jour sa culture en grand, de rechercher la variété la plus prolifique là-bas.

Au Congo, la banane plantain est mieux goûtée que la banane d'argent; la première constitue un légume et se mange surtout verte, rôtie ou bouillie; la seconde est une friandise sucrée et parfumée qui ne se consomme que lorsqu'elle est mûre. Le cidre de bananes est excellent; on peut en retirer le sucre, l'alcool ou le vinaigre.

La farine de banane est quelquefois aussi consommée par les nègres, mais plus rarement. Dans l'Amérique centrale, elle est produite sur une vaste échelle pour ses qualités nutritives qui ont été reconnues bien supérieures à celles du riz et des haricots et, si elle est moins parfaite que celle du froment, elle est de beaucoup préférable à celle du seigle.

Un usage amusant de l'écorce des bananes est celui de la fabrication du savon par les Zanzibarites, fabrication qui a été introduite au Congo : On fait sécher les écorces, on les brûle, on filtre les cendres obtenues qui contiennent les sels de potasse nécessaires à la saponification de l'huile. Le produit résultant est loin de ressembler aux briques parfumées de nos savonniers, mais il mousse à l'eau et on ne lui en demande pas davantage.

Là ne s'arrêtent pas les usages du bananier; nous ne parlerons pas de ses feuilles, pouvant servir à couvrir les toits, ni de l'ombrage qu'il donne, employé à tort pour garantir certaines jeunes plantes, mais des tiges dont on extrait une fibre de valeur qui est fine, blanche, légère et forte et que l'on dit produire un bon papier conservant l'encre sans être préalablement satiné. La qualité de la fibre est subordonnée, dans une large mesure, au mode de culture et de préparation. Les naturels du Congo l'emploient à divers usages de vannerie et celle qui provient d'un bananier des Philippines est connue par les blancs sous le nom de « chanvre de Manille ».

Dernier usage de la banane, d'après le R. P. Merlon. Le jus est un excellent antiseptique guérissant les blessures et les natifs de Sierra-Leone se servent d'une certaine espèce de banane pour se préserver des maladies.

Quand le trajet du Congo à Anvers se fera rapidement et sans escales il sera possible d'importer des régimes de bananes comme fruit comestible; déjà il nous en vient parfois de Madère, mais leur prix élevé en fait un dessert de luxe. Plus favorisés sont les Américains, qui importent des Antilles pour dix millions de francs de ces fruits parfumés.

Un pareil commerce qui se grefferait pour le bananier à celui de la farine, des fruits séchés et des fibres, en vaudrait certainement la peine.

LE MANIOC

Une des plantes alimentaires caractéristiques du Congo, pour être plus exact, du Congo occidental et central (1), car on ne le rencontre plus ou exceptionnellement au delà de l'Uelle, aux grands lacs et au Katanga.

Originaire d'Amérique, il fut introduit par les traitants, il y a peut-être deux siècles; les indigènes de la côte en ont vite fait leur nourriture favorite et l'ont emmenée avec eux en pénétrant vers

(1) Le manioc est une plante essentiellement tropicale; on ne la rencontre en Afrique que depuis la province d'Angola, au sud, jusqu'au golfe de Guinée, au nord.

l'est. C'est là une des preuves de l'occupation récente du Congo central qui, n'ayant presque pas de Graminées alimentaires, ne pouvait abriter, avant l'introduction du manioc, que des sauvages se nourrissant de chasse et de pêche, vraisemblablement les pygmées. Le Congo se divise ainsi en RÉGION DU MANIOC, où les graines sont rares (sauf à la côte), et en RÉGION DES GRAINES, où le manioc n'est pas encore cultivé.

Le manioc, ***Manihot utilissima***, est une Euphorbiacée dont deux variétés sont connues dans la colonie : l'une douce et inoffensive, l'autre amère et vénéneuse, mais d'une croissance beaucoup plus rapide, ce qui fait qu'on la perpétue. La première se reconnaît à ses tiges vertes, la seconde à ses tiges rouges et doit ses principes toxiques à l'acide cyanhydrique que renferme surtout l'enveloppe de sa racine. Cet acide cyanhydrique se volatilise aisément et une simple préparation permet d'en débarrasser les racines, qui deviennent alors d'une innocuité complète.

Le manioc n'exige pas beaucoup de travail pour sa culture, mais demande une terre riche que peuvent surtout fournir les déboisements. Pour établir leurs champs, les indigènes élèvent en terrain défriché, de mètre en mètre, de petites buttes dans chacune desquelles sont piquées obliquement trois boutures convergentes, simples morceaux de tige d'une plante déjà formée. Ceux-ci prennent racine avec une extraordinaire facilité. A des époques, fréquentes au début, puis plus rares, les femmes qui, on le sait, assument le dur labeur des cultures, procèdent à des sarclages. La plante devient rapidement un buisson peu massif de 2 mètres de hauteur. Au bout de huit mois les racines grossissent, elles continuent à croître pendant trois années, devenant une botte suffisante pour faire la charge d'un homme. Certaines carottes atteignent des dimensions extraordinaires, comme le montre celle exposée, récoltée dans le Mayombe ; encore celle-ci s'est elle rétrécie en séchant.

Le rôle du manioc est, chez les indigènes, comparable à celui du pain chez les Européens. On le consomme cru après lui avoir enlevé sa pelure, ou bouilli ; il rappelle ainsi le navet. Plus souvent, on le met tremper dans la rivière pendant trois ou quatre jours, prudemment dérobé à la perspicacité des voleurs, en l'enfermant dans des paniers cachés sous l'eau ; la racine perd par ce procédé l'acide cyanhydrique et subit une légère fermentation qui la rend malléable et lui communique une odeur rance. On peut consommer le produit tel quel, rôti légèrement ; alors il est sec, mais avec de l'huile de palme pour les nègres et du beurre pour les blancs, il est mangeable. Si les carottes fermentées sont pétries à l'état frais, on arrive à séparer la pulpe des fibres ; ces dernières sont enlevées avec une patience minutieuse par les boulangères noires ; reste la pulpe grasse et humide qui, formée en pains serrés dans des

feuilles de bananiers et cuite à la vapeur, forme la CHIKWANGUE. Autant de peuplades, autant de modèles de chikwangue différents. Il en est formant d'immenses saucissons, d'autres, minces comme des bâtonnets, les plus communs sont des pains ronds ou allongés pouvant peser de 200 grammes à 2 kilos et plus.

Les noirs mangent la chikwangue avec de l'huile de palme et du piment; n'étant pas salée, elle est fade; n'étant pas levée, elle est massive et indigeste. Les blancs la découpent en tranches et la font rôtir, comme des biscottes. Frite au saindoux ou au beurre, saupoudrée de sucre, elle est très appréciée.

Si le manioc fermenté est séché au soleil, puis réduit en poudre au mortier et tamisé, on obtient une farine très blanche, la CASSAVE, qui a peu de saveur. Dans le sud, les indigènes font avec cette farine une bouillie à l'eau qui constitue leur principale nourriture. Livingstone compare ce mets à une colle nauséabonde formée par de l'empois d'amidon provenant de pommes de terre malades.

Les jeunes pousses de la plante, bouillies, font un excellent légume.

Le tapioca, cette source de richesse pour le Brésil, est un produit du manioc. Voici comment on le prépare, d'après Livingstone : « Dans la province d'Angola, dit l'illustre voyageur, on place sur une toile les râpures que l'on a obtenues de sa racine, on les frotte avec la main, tandis qu'on les arrose à grande eau, séparant ainsi la matière glutineuse qu'elles renferment; celle-ci, entraînée dans un vase placé au-dessous de la toile, retirée de l'eau, exposée au soleil et séchée complètement sur un feu doux au moyen de plaques de fer, où elle est étendue et remuée avec une petite baguette, se réunit en globules et forme le tapioca du commerce. »

Industriellement, le procédé est plus perfectionné, tout en restant basé sur les mêmes principes.

La farine de manioc, très nutritive, sert à faire la « Revalenta arabica ».

Si le manioc donne un fort rendement qui atteindrait 50,000 kilos de fécule à l'hectare (1), elle épuise rapidement le sol et ne permet pas pratiquement un second terme de croissance sur le même terrain, mais celui-ci peut être employé alors avantageusement à d'autres cultures.

LA PATATE DOUCE

La patate douce, *Convolvulus Batatas*, *Ipomœa Batatas*, originaire de l'Inde, est cultivée régulièrement par les nègres. Très résistante,

(1) Un hectare planté de pommes de terre ne donne que 20 à 30 mille kilos de tubercules.

cette plante est peu sensible aux différences de climat et prospère bien loin en dehors des tropiques, puisqu'il en existe en Espagne et dans le midi de la France. Les indigènes de l'Afrique n'en font pourtant pas leur nourriture principale, comme c'est le cas pour les habitants de la Nouvelle-Zélande et des îles du Pacifique.

Dans le Bas-Congo, on voit des champs de patates douces caractéristiques par leur beau ton vert sombre émaillé de fleurs, éclatantes clochettes bleues et pourpres. Les tubercules sont le plus souvent allongés, parfois très volumineux; ils se développent en peu de temps : cinq à six mois.

L'aspect de la chair de la patate douce est le même que celui de nos pommes de terre, mais sa saveur sucrée n'est guère agréable dans l'alimentation courante. Les Européens la mangent de préférence en pâté, comme entremets, ou coupée en fines tranches et rôtie. Les nègres la consomment bouillie ou cuite sous la cendre et aussi séchée au soleil, puis pulvérisée. Par ce dernier procédé, la patate se conserve; fraîche, elle se gâte rapidement.

Les jeunes feuilles sont mangées comme légume et la plante elle-même peut servir de fourrage.

En faisant fermenter la patate douce, on obtient un alcool de mauvais goût.

Dans le midi de l'Europe, on fait des conserves de patates douces, hautement prisées par les Espagnols; un jour peut-être le Congo nous enverra des préparations analogues.

L'IGNAME

Les ignames, de la famille des Dioscoréacées, sont cultivées en Amérique, en Asie; on les rencontre dans toute l'Afrique centrale; la plus répandue est l'igname ailée, ***Dioscorea alata***. Les tiges de cette dernière sont volubiles; l'une d'elles croissant à la partie inférieure s'enfonce en terre et s'y développe en un gros tubercule pouvant peser 50, même 60 kilos. Surprise agréable que de découvrir au pied d'une frêle plante grimpante une telle aubaine pour la table. La chair de l'igname rappelle beaucoup celle de nos pommes de terre, sans pourtant l'égaler.

Une autre espèce d'igname, le ***Dioscorea*** ou ***Helmia bulbifera***, a des bulbes aériens dont le volume n'atteint jamais que la grosseur d'une pomme de terre d'Europe, à laquelle elle ressemble par sa couleur et son goût. « Singulier pays, disait un voyageur, que celui où les pommes de terre croissent sur les arbres et les haricots sous le sol. » Notre compatriote faisait allusion à l'igname aérienne et au haricot de terre dont il est question ailleurs.

Ces deux sortes de ***Dioscorea*** ne sont pas les seules qui existent

au Congo; il en est d'autres d'importance beaucoup moindre et l'une d'elles est même vénéneuse.

LA FÈVE IGNAME

Pachyrhizus angulatus, Légumineuse-Papillonacée, plante vivace cultivée dans les tropiques pour ses tubercules qui ressemblent au navet (Moloney), lesquels sont employés comme nourriture soit crus, soit cuits. Les graines aussi sont mangées et à Fidji, les naturels tirent du tronc une fibre qu'ils emploient pour faire des filets de pêche.

L'ARROW-ROOT

Maranta arundinacea, est apprécié pour ses rhizomes donnant la farine bien connue. A La Jamaïque, pour extraire l'arrow-root, on lave les rhizomes, ils sont réduits dans des mortiers de bois, puis jetés dans des bassins d'eau claire, le tout est remué et les parties fibreuses enlevées à la main; le liquide laiteux est passé à travers un tamis de crin ou d'étoffe et la masse de fécule résultante est séchée au soleil.

Les rhizomes contiennent environ 1/5 de leur poids d'arrow-root. Cette farine est d'un blanc grisâtre, insapide, inodore. C'est un féculent dont le prix est assez élevé et que l'on utilise pour les convalescents. Le mot arrow-root (flèche-racine) fait allusion à la propriété qu'on lui attribuait, d'après les Indiens d'Amérique, d'être un spécifique contre les blessures des flèches empoisonnées.

Plusieurs autres plantes fournissent une substance analogue à l'arrow-root.

Un autre tubercule est fourni par le *Cyperus esculentus*, de la famille des Cypéracées, signalé en plusieurs points du Congo. Les tubercules qui ressemblent à une fève ordinaire peuvent être mangés crus ou cuits. En Espagne, on les trouve sur les marchés; ils servent à faire une boisson acidulée rafraîchissante.

Enfin, certaines racines de nénuphars et des rhizomes de fougères peuvent être mangés en cas de disette, comme cela se pratique au Sénégal.

LES GRAMINÉES ALIMENTAIRES

Le RIZ, *Oryza sativa*, est cultivé dans les plaines irriguées; des variétés désignées sous le nom de riz de montagne ont été introduites au Congo par les Européens et les Arabes et sont cultivées dans les régions à pluies fréquentes.

Cette céréale demande certains soins de culture qui l'ont fait négliger jusqu'ici par les indigènes indolents. Elle se plante par petites pincées de grains jetés dans des trous peu profonds alignant un terrain bien préparé. Au bout de quatre mois, on fait la récolte produisant d'ordinaire cinquante pour un; celle-ci peut se renouveler trois fois par an avec les mêmes souches.

L'aspect de la plante, qui atteint 1m,25 de hauteur maximum, est celui de notre avoine; lors de la cueillette on enlève les épis à la main, foulant le chaume qui pourrit sur pied pour servir d'engrais.

Tandis qu'en Chine, aux Indes, dans l'Afrique orientale arabisée et déjà au Sénégal jusqu'au Tchad, le riz est en très grand honneur, comme base de la nourriture des habitants, les noirs du Congo l'ont en médiocre estime. « Cela passe trop vite », disent-ils. Nos compatriotes se sont pourtant efforcés, avec succès, de développer sa culture, cet aliment éminemment sain devant rendre de réels services, non seulement pour créer des approvisionnements, mais aussi pour combattre la dysenterie.

Le grain privé de son enveloppe renferme 96 p. c. de fécule, ce qui le met à la tête des céréales, mais il partage le défaut de toutes les Graminées alimentaires d'Afrique de ne pouvoir servir à la fabrication de pain (1).

C'est du riz que l'on tire une partie de l'amidon du commerce; chacun connaît la poudre de riz et sait que la paille d'Italie n'est autre que la paille du riz, *Oryza sativa*, très cultivé dans la vallée du Pô.

Au Japon, on prépare avec le riz une boisson spiritueuse qui est un des articles importants du commerce de la contrée.

Actuellement, on importe encore du riz au Congo, principalement pour la nourriture de la force publique dans le bas fleuve. Dans le haut, plusieurs stations font des récoltes suffisantes pour assurer la ration de leur personnel.

Le MAÏS, *Zea Mays*, « Indian corn » des Anglais, bien connu sous le nom de « blé de Turquie », répandu dans le monde entier, est cultivé même sous nos climats comme plante fourragère; il est originaire de l'Amérique. Au Congo, de même que dans toute l'Afri-

(1) C'est une matière gommeuse qui permet à la pâte de froment de lever.

que, le maïs contribue pour une certaine part à l'alimentation des indigènes; exceptionnellement, il est la base de la nourriture; Briart signale ce cas dans certains districts du Congo français, à l'ouest d'Équateurville, et les Bwaka, entre Zongo et Mokoangay, semblent le préférer au manioc. L'avantage de cette Graminée est de produire, sous les tropiques, une abondante récolte au bout de trois mois et de ne demander d'autre soin que d'en éloigner les oiseaux qui en sont très friands.

On le mange rôti, grillé ou bouilli; à l'état vert, les graines à peine formées sont tendres et contiennent un jus sucré fort agréable; aux Indes il est consommé ainsi, remplaçant les asperges.

La farine de maïs possède les mêmes qualités nutritives que les autres céréales; contenant beaucoup de matières grasses, elle est particulièrement « engraissante » et il paraîtrait même que le maïs donne une huile limpide et jaunâtre qui brûle bien et est un bon lubréfiant.

Les propriétés de la fécule de maïs en font un succédané de l'« arrow-root » : la « maïzena ».

Le chaume, qui atteint 4 mètres chez certaines variétés, peut fournir des fibres capables d'être filées et tissées comme du lin et produit une pulpe de laquelle on fait du très beau papier.

Le SORGHO, ***Holcus sorghum***, ou « blé cafre », avec plusieurs autres représentants de la famille des Graminées, constitue la plante alimentaire de la région dite des graines. Le sorgho paraît originaire du nord de l'Afrique et a dû être importé partout, sauf dans la grande forêt, par les migrations des Bantu qui n'ont renoncé en partie à sa culture que lorsqu'ils ont pu le remplacer par le manioc.

Les Belges ont répandu actuellement le sorgho dans tout le Congo et en tirent une farine estimée pour faire du pain lorsqu'elle est mélangée avec de la farine de froment.

Il existe plusieurs espèces de sorgho cultivées en Afrique; l'***Holcus sorghum*** est de très haute taille, 3 à 5 mètres; la tige est forte et l'épi de grande dimension.

Cette plante se plaît dans une sécheresse relative; à la saison des pluies, il faut la semer en terrain élevé, à la saison sèche, en terrain humide; elle donne d'abondantes récoltes.

Partout où se cultivent beaucoup les Graminées : au nord de l'Uelle, dans la zone arabe, au Katanga, les indigènes font des greniers afin d'emmagasiner leur récolte et y puisent au fur et à mesure de leurs besoins. Pour le manioc, la terre elle-même constitue le meilleur magasin.

Le sorgho est consommé en bouillie après qu'il est broyé en farine grossière; il sert beaucoup à la fabrication d'un breuvage et on le mélange souvent alors avec l'éleusine. La bière de sorgho est agréable et nourrissante, mais épaisse.

Les tiges et le feuillage séchés et hachés peuvent servir de fourrage; une variété vivace de sorgho, le ***Sorghum halepense***, introduit du Texas, est essentiellement une plante à foin que l'on coupe sans la laisser mûrir. Enfin, l'enveloppe du feuillage a souvent une teinte pourpre employée comme teinture; le chaume peut être tressé pour faire de la vannerie et les racines sont aptes à être montées en brosses.

Le MILLET, ***Panicum miliaceum***, assez fréquent entre Luzambo et le Lualaba (Laurent), est plutôt rare au Congo. On le voit exceptionnellement dans la région des graines, mais, en remontant vers le nord, il prend bientôt une importance plus grande que le sorgho et à Sierra-Leone et en d'autres endroits de la côte d'Afrique, où il est connu sous le nom de « riz maigre, » il devient l'élément essentiel de la nourriture indigène. Au Sénégal, le mil est la base de l'alimentation; l'arachide et le millet sont les principales cultures.

En Europe on connaît bien les épis de certains millets, que l'on donne aux oiseaux en cage. La plante atteint 2 mètres environ; elle est plus légère que celle du sorgho.

Les indigènes broient le grain qui leur donne une farine grossière. Ils en tirent de la bière, soit en l'employant pur, soit mélangé avec d'autres céréales. On importe du Sénégal une certaine quantité de millet en Europe pour en faire de la farine et de l'alcool.

L'ÉLEUSINE, ***Eleusine Coracana***, a une importance plus grande que le millet, surtout chez les Niam-Niam qui la cultivent sur une grande échelle et l'utilisent à la fabrication de la bière.

Cette Graminée robuste croît aisément dans les sols pauvres d'altitude élevée, elle est de taille moyenne et les grains très petits sont portés par six ou sept épis incérés au sommet de la tige.

Préparée par les Africains, la farine d'éleusine est brunâtre, grossière, croque sous la dent à cause de l'écorce dure et siliceuse qui enveloppe la substance nutritive. On pourrait, par des soins spéciaux, écarter le son et avoir un produit aussi agréable que beaucoup d'autres.

Pour broyer l'éleusine, les femmes nègres se servent de deux pierres, car le grain est trop petit pour être travaillé au mortier et au pilon, comme le maïs, le sorgho, le riz, etc.

Le plus commun usage de l'éleusine est la fabrication de la bière et là où elle est rare, on utilise ses propriétés de fermentation pour activer la fabrication des bières de maïs et de sorgho.

Les parties vertes de la plante peuvent servir de fourrage.

La CANNE A SUCRE, ***Saccharum officinarum***, qui a fait et fait

encore la richesse de tant de colonies, est connue au Congo depuis des siècles. Elle croît de préférence dans les terrains humides et se reproduit par boutures avec grande facilité.

Deux variétés de canne à sucre existent dans la colonie, l'une à tige violette, de Java, l'autre à tige jaune, de Bourbon. Les indigènes la mâchent comme friandise et surtout en font un cidre en laissant fermenter le jus extrait de la tige pressée, mélangé au préalable avec de l'eau.

Dans certaines stations, notamment à Lukungu, les Européens se sont appliqués à en extraire le sucre; le produit, dont nous exposons un échantillon, est brun. C'est ce même « sucre brun » qui, raffiné, donne le sucre de canne importé sous nos climats et auquel fait concurrence le sucre de betterave. De la partie non cristallisée, la mélasse, on distille l'alcool appelé rhum. Enfin, le résidu des tiges fournit une fibre utilisable pour faire du papier.

Justement intéressé par l'importance de la canne à sucre, le gouvernement fit paraître à Boma, en 1893, une instruction sur la culture de cette Graminée.

Cette notice fut rédigée d'après E. Raoul et donnait de précieuses indications tant sur le choix du terrain, la préparation du sol, etc., que sur la récolte des cannes. Celle-ci peut être de 50,000 kilogrammes à l'hectare, si le sol est bon, condition réalisée par celui de la plus grande partie du Congo.

La famille des Graminées trouve encore de nombreux représentants au Congo et parmi eux nous pouvons signaler le ***Panicum maximum*** ou « herbe de Guinée », abondante dans la brousse et qui atteint 3 à 4 mètres de hauteur, et le ***Panicum sanguinale***, aimé par le bétail.

LES FRUITS

Les fruits indigènes à l'Afrique n'étant pas cultivés, ont presque toujours un goût âpre, sauvage ou très acide. Les fruits introduits ne le sont guère depuis longtemps dans les vastes territoires de la colonie, mais les efforts continus des agents du gouvernement, des missionnaires et des factoriens ont amené déjà sous ce rapport une très grande transformation.

L'ANANAS, ***Ananassa sativa***, originaire d'Amérique, a pénétré l'Afrique équatoriale par la côte et la contre-côte. Au Congo, à vrai dire, il ne dépassait pas l'équateur, le long du fleuve, mais était arrivé par le sud jusqu'au Lomami. Les Européens l'ont depuis propagé dans toutes les stations.

Cette Broméliacée se reproduit avec une telle facilité que le hasard seul a suffi pour en couvrir le sol des forêts et des plaines.

Trois espèces sont à signaler au Congo :

Celle que l'on voit dans la région des Cataractes, surtout au delà de l'Inkisi, à larges feuilles; celle du Lomami et du Sankuru à feuilles étroites et très allongées; celle des régions orientales dont le fruit est très petit.



PAPAYER

L'indigène mange volontiers l'ananas, souvent lorsque celui-ci n'est pas tout à fait mûr; sa chair rappelle alors celle du navet.

Le fruit mûrissant à mi-ombre serait plus savoureux que celui exposé au soleil.

New-York importe environ trois millions d'ananas annuellement, dont 25 p. c. se gâtent par suite du transport. Les fruits destinés à l'exportation sont cueillis quand ils sont verts et supposés mûrir pendant le voyage; ils proviennent surtout des Indes occidentales, siège principal de culture. Les ananas en boîtes se répandent dans le monde entier, et viennent non seulement des Antilles, mais aussi des Indes. Les serres des iles Açores donnent un produit très fin et les jardins de Malacca et de Singapore possèdent des spécimens énormes qui n'entrent pas dans le commerce.

Par la distillation du jus, on obtient un alcool de très bonne qualité et ce pourrait devenir une source industrielle de grand profit.

Les feuilles rouies et converties en fil sont l'objet de transactions

actives dans l'Extrême-Orient ; les Congolais de certains districts savent tisser les fibres d'ananas pour en faire des étoffes. Comme beaucoup de matières fibreuses, celle de l'ananas donne un papier de bonne qualité.

Le PAPAYER, ***Carica Papaya***, originaire de l'Amérique, a été introduit en Afrique dans des conditions presque identiques à celles qui ont présidé à la propagation de l'ananas et de beaucoup d'autres plantes.

C'est un arbre à tronc mou s'élevant à 12 mètres de hauteur; parfois ramifié, il est terminé par un panache de feuilles au-dessous desquelles, le long du tronc, sont supendus les fruits semblables à des petits melons. Le papayer est dioïque; aussi faut-il avoir la précaution de laisser croître les arbres mâles et les arbres femelles et de ne pas détruire les premiers sous prétexte qu'ils ne portent pas de fruits. Il pousse très vite; au bout d'un an, les fruits se développent; après quelques saisons, il dépérit et pourrit sur place.

De tous les fruits de l'Afrique, la papaye est celui qui mérite la plus grande multiplication; elle peut être consommée même et surtout par les malades, grâce aux propriétés de son suc. Celui-ci contient la «papaïne » dont les propriétés, semblables à celles de la pepsine, favorisent la digestion de la viande et auraient même la faculté de l'attendrir par le simple contact des feuilles remplies de sève.

On mange la papaye comme un melon et, avant d'être à maturité, sa chair donne une excellente compote. Les feuilles peuvent être employées comme savon.

L'ORANGER et le CITRONNIER. — On trouve des orangers dans les villages indigènes du Bas-Congo et Costermans en a signalé récemment chez les Banfumu ; les fruits, qui sont gros et verts, ont une amertume qui les rend immangeables. Les Européens ont introduit les oranges douces. Les citronniers, plus répandus, forment des bosquets jusqu'au Stanley-Pool et les Arabes les ont propagés dans le Manyema. Les citrons du Congo sont incomparablement plus parfumés que ceux que nous connaissons ici. On voit aussi les énormes citrons appelés « LIMONS ».

Le MANGUIER, ***Mangifera indica***, originaire de l'Asie, est très connu à la côte d'Afrique. Ainsi que toutes les plantes et les arbres fruitiers que nous mentionnons, il est multiplié activement au Congo, remarque générale sur laquelle nous ne reviendrons plus.

Cette Anacardiacée est un grand arbre pourvu d'un épais feuil-

lage et couvert de fruits à la saison. Les mangues, de la grosseur et de l'aspect d'un abricot, contiennent un noyau entouré d'une pulpe fibreuse et fondante ayant une légère saveur de térébenthine ; on se fait à ce goût que l'on finit par trouver délicieux.

Les mangues sont si abondantes qu'on les voit pourrir au pied des arbres ; on pourrait les exporter sous forme de conserves ; déjà les Anglais les font entrer dans une sauce pimentée pour assaisonner leur viande.

Le bois convient à la menuiserie ; aux Indes, on en fait des canots. L'écorce contient de la gomme et les racines, de l'acide gallique.

L'ANACARDIER, ***Anacardium occidentale***, est de la même famille que le manguier. Très commun à la côte occidentale d'Afrique, il est pourtant moins connu. Le fruit, en forme de haricot, est porté par un pédoncule charnu appelé POMME D'ACAJOU, renflé en poire et comestible, on en fait au Brésil des boissons fermentées. L'amande se mange également, mais son écorce contient une huile âcre et noire, très corrosive, connue sous le nom de « cardol », d'où l'on tire l'acide anacardique.

Le bois peut être employé en menuiserie ; l'écorce, riche en tannin, sert à préparer les peaux ; la sève laiteuse du tronc est utilisée comme vernis ; la plante produit une gomme, servant aux relieurs dans l'Amérique du Sud, exportée sous le nom de gomme « caju » ou « gomme d'anacarde » et dont la valeur commerciale est la même que les gommes inférieures d'Arabie et du Sénégal ; la graine écrasée donne une huile ayant de l'analogie avec l'huile d'amande ; enfin, le cardol est employé contre les verrues et les ulcères, il protège le bois des attaques des fourmis blanches et les livres de celles des insectes.

La BARBADINE ou MARACOUJAS. — Volontiers cultivée par les Européens, tant pour la plante grimpante ornementale, ***Passiflora quadrangularis***, qui sert à garnir des tonnelles, que pour le fruit, pareil à un melon allongé, dont on mange le tissu gélatineux et exquisement parfumé qui enveloppe les graines. La pulpe donne une compote ressemblant à celle de la pomme.

La POMME LIANE, ***Passiflora laurifolia***, et la ***Passiflora edulis*** sont aussi cultivées au Congo (Laurent.)

Les ANONA. — Quatre espèces existant au Congo donnent des fruits délicieux. L'une d'elles, l'***Anona senegalensis***, est indigène ; c'est un petit arbuste portant un fruit comparable à l'abricot. Les trois autres sont d'origine américaine : l'***Anona squamosa***, fournissant la POMME CANNELLE ; l'***Anona reticulata***, corossol réticulé, mieux connu sous le nom de CŒUR-DE-BŒUF à cause de la forme

de son fruit; l'*Anona muricata*, grand corossol ou sappadille, semblable au précédent, mais dont le fruit est hérissé de pointes molles.

Le bois d'une Anonacée, l'*Anona palustris*, que l'on voit à La Jamaïque, aurait les mêmes usages que le liège et le fruit vénéneux et narcotique serait mangé, dit-on, par les alligators.

Le GOYAVIER, *Psidium Guayava*, et la POMME ROSE, *Yambosa vulgaris*, sont deux Myrtacées donnant des fruits comestibles. Ceux du goyavier, de deux espèces, sont préférables aux pommes roses qui sont sèches. De ces dernières on fait des confitures et des boissons fermentées. Le goyavier est très volontaire; c'est un arbuste à propager.

L'AVOCATIER ou avocat, *Persea gratissima*, poire de crocodile, est une Laurinée devenant un arbre de grande dimension. On mange l'intérieur de son fruit, de la grosseur d'un poing, soit en l'assaisonnant comme des légumes froids, soit avec du sucre. L'avocatier est recherché à la côte d'Afrique.

L'ARBRE A PAIN, *Artocarpus incisa*, est un arbre à bois mou dont le fruit se mange avant la maturité, cuit de diverses façons.

Il en existe deux variétés : « l'arbre à pain châtaigne », dont les fruits contiennent 50 à 60 graines, grosses comme des châtaignes, et « l'arbre à pain igname », dont le fruit a le goût de la pomme de terre lorsqu'il est vert; mûr, il est sucré.

Le TAMARINIER, *Tamarindus indica*, atteint une grande taille, 20 à 25 mètres; il se couvre de grappes de magnifiques fleurs pourprées. Les fruits, allongés, servent à composer des compotes qui font l'objet d'un commerce aux grands lacs et l'on peut en tirer une boisson rafraîchissante recommandable.

Le bois du tamarinier, très dur, est employé aux Indes à la confection d'objets demandant cette qualité spéciale, tels les accessoires industriels. Son charbon de bois convient pour la fabrication de la poudre, ses feuilles pilées entreraient dans la composition du curry.

Le SAPIN DU CHILI, *Araucaria imbricata*, est fort intéressant. On doit à M. Buysse l'introduction de deux de ces arbres au Congo, en 1890; l'un d'eux s'était maintenu en vie; mais nous ne savons ce qu'il en est advenu depuis.

L'araucaria a plusieurs propriétés : son bois peut servir à la plus belle ébénisterie; il donne une excellente

gomme et ses cônes sont remplis de petites noisettes supérieures aux amandes douces. Les Indiens du Chili se rendent par tribus aux endroits où cet arbre pousse à l'état naturel pour récolter leurs fruits. Chacun connaît les araucaria, délicats petits sapins que vendent nos horticulteurs.

Le CITRON DE MER, ***Himenia americana***, connu au Gabon sous le nom de « citron de mer », est un arbuste dont le fruit, pareil à une prune jaune, est mangé faute de mieux par les voyageurs qui traversent la région des Cataractes. Son bois odoriférant pourrait être exporté comme contrefaçon de santal.

L'AMOMUM CITRATUM. — On trouve souvent dans la brousse, sortant du sol sa calotte rouge intense, un fruit contenant des graines entourées d'une pulpe acidulée, très rafraîchissante, d'autant plus agréable que ce fruit se rencontre en abondance loin de tout ombrage. C'est l'***Amomum citratum***.

La VIGNE. — Il existe au Congo plusieurs espèces de vignes dont les fruits toujours petits, croissant en masse compacte, ont un goût sauvage qui les rend presque incomestibles. On pourra sans doute un jour améliorer l'espèce et la cultiver dans certaines régions.

Le MONBIN, ***Spondias lutea***, grand arbre, donne des fruits appelés « prunes d'Amérique » (Laurent); le CHÉRIMOLIER, ***Anona Cherimolia***, produit des fruits délicieux; le DOUNDAKÉ, ***Sarcocephalus esculentus***, « figue ou pêche de Sierra-Leone », porte un fruit à odeur de fraise; les fruits de l'arbre de la famille des Myrtacées, ***Napoleona imperialis***, que von Mechow a vu au Kwango, sont comestibles et rafraîchissants; ceux du ***Carissa edulis***, arbuste épineux de la famille des Apocynacées, sont noirs, ont un agréable goût de cerises douces et sont très communs en Guinée; le fruit de l'***Anisophyllea laurina***, de la grosseur d'un œuf de pigeon, est comestible.

Rappelons les fruits comestibles de certaines plantes citées ailleurs et mentionnons enfin une plante utile à l'occasion, à un autre point de vue, que l'on rencontre à la côte occidentale de la Sénégambie et l'Angola : le ***Tetracera alnifolia***, de la famille des Dilleniacées, « water tree », dont la tige grimpante donne une grande provision d'eau claire, quand elle est coupée.

Ici se termine l'énumération que nous avons voulu faire des fruits principaux ayant attiré l'attention des voyageurs en général. Cette liste est loin d'être complète pour les botanistes, mais elle suffit à

montrer une fois de plus que le Congo possède des richesses et n'est jamais ingrat envers ceux qui tentent avec une si louable persévérance de le mettre en valeur.

LES LÉGUMES

Sauf dans les jardins potagers des blancs, ce que nous pourrions appeler les légumes frais sont rares; l'Afrique nous ménage une surprise décevante dans cet ordre d'idées. Une quantité de feuilles de plantes pourtant sont préparées par les indigènes en purée que les voyageurs qualifient globalement « une espèce d'épinards »; tels le



COQUILHATVILLE. AVENUE D'ARBRES A PAIN

Corchorus tridens, de la famille des Tiliacées, dans l'Angola, et le ***Crotalaria glauca***, Légumineuse-Papillonacée consommée par les madhistes.

Voyons quelques-uns de ceux qui n'entrent pas dans cette catégorie et complétons par la liste des fruits comestibles qui peuvent être plutôt considérés comme légumes.

Le POURPIER, ***Portulaca oleracea***, plante antiscorbutique très recommandable, croît à profusion dans la brousse africaine. On en fait de la salade et les autres préparations connues par nos ménagères. Le pourpier est un des seuls légumes indigènes.

L'AUBERGINE, ***Solanum melongena***, fort connue au Congo, où

elle a été introduite venant des Indes. Ses fruits, de forme ovoïde, plus ou moins amers, se mangent cuits.

La TOMATE, ***Solanum lycopersicum***, est plus connue encore; elle a été introduite par les blancs et s'est immédiatement naturalisée; elle pousse avec une vigueur que l'on peut à peine attendre d'elle dans nos serres chaudes les mieux soignées. Cette Solanée est originaire d'Amérique (Pérou).

Le SAFOUTIER, ***Canarium Saphu***, est un arbre de 8 à 12 mètres donnant à maturité un fruit violet de la grosseur d'une prune; on le mange bouilli ou cuit sous la cendre; il a un goût prononcé de térébenthine. Le safou se rencontre surtout dans le Bas et le Moyen Congo; il est très recherché par les nègres et les Européens.

Les CUCURBITACÉES de diverses espèces sont souvent comestibles, telles le ***Cucumis hirsutus*** au fruit acide; le ***Langenaria vulgaris*** à odeur musquée, dont le fruit est désigné sous le nom de « gourde »; le ***Luffa cylindrica***, dont on mange les fruits très jeunes, comme des cornichons; le ***Luffa ægyptiaca*** (voir textiles). Elles fournissent des ustensiles bien connus, les calebasses.

Les POIS et les HARICOTS. — On a toujours éprouvé les plus grandes difficultés pour faire croître dans les potagers des stations congolaises les pois d'Europe; on les remplace par un pois arborescent, le CAJAN, ***Cajanus indicus***, nommé vulgairement « pois du Congo ». Les pois cajans constituent une nourriture substantielle; ils sont employés à La Jamaïque pour nourrir les pigeons, d'où le nom qu'on leur donne quelquefois de « pois pigeon ».

Les haricots, d'introduction américaine ou européenne, poussent avec une vigueur et une bonne volonté étonnantes dans le Bas-Congo; on en récolte nombre de variétés, comme le montre la collection exposée; deux variétés, les HARICOTS DES FALLS, de couleur foncée, les HARICOTS DU KASSAÏ, de couleur blanche, ont une certaine réputation parmi nos compatriotes.

Le HARICOT DE TERRE « Voandsu », ***Voandzeia subterranea***, enfonce comme l'arachide ses fruits dans le sol. On le cultive en petite quantité dans le nord et aussi dans le sud.

Le TOW-COK, ***Vigna Catjang***, est une plante annuelle de la famille des Légumineuses, cultivée dans toutes les régions tropicales pour ses semences, qui entrent dans l'alimentation. Les Chinois appellent cette plante « tow-cok » et cuisent les gousses vertes qui sont ordinairement très longues.

Les semences pulvérisées sont appliquées dans les maladies des yeux. Les fibres des longs pédoncules servent, dans l'Afrique tropicale, à faire des cordes, des filets et des vêtements.

En clôturant cette liste de plantes pouvant fournir des légumes à la table des voyageurs, disons que les potagers d'Afrique, bien organisés et cultivés dans des conditions favorables, donnent presque tous nos légumes, les uns produisant mieux que les autres selon la nature du sol.

LES CONDIMENTS

Les épices sont une des productions spéciales des pays chauds; le Congo en possède plusieurs espèces.

Le CUBÈBE AFRICAIN, ***Piper Clusii***, est une plante grimpante très connue dans la colonie et à Sierra-Leone; on la confond avec le poivre noir. D'après Moloney, une décoction de ses fruits verts ou du feuillage entrerait dans les compositions médicinales des féticheurs.

Le POIVRE DE GUINÉE ou « poivre nègre » provient du ***Xylopicum æthiopicum***, arbre atteignant 60 pieds de haut. Les graines aromatiques sont utilisées comme poivre par les natifs. Le bois, élastique, est excellent pour faire des rames, des pagaies et des mâts de petits bateaux.

Le POIVRE DE CAYENNE, ***Capsicum annuum***, et le ***Capsicum frutescens***, ce dernier bien connu sous le nom de PILI-PILI, sont étonnamment consommés par les nègres, qui couvrent de leur goût violent la saveur fade des aliments salés au sel végétal. Le premier est une plante herbacée, le second un arbrisseau de petite taille. Il existe encore d'autres poivres de diverses espèces.

Le POIVRE DE MELEGUET, « grain de paradis », « grain de Guinée », provient de l'***Amomum Melagueta***, plante herbacée vivace, Les semences, faiblement aromatiques, ont un goût piquant; elles sont utilisées par les indigènes comme épices; en Angleterre et aux États-Unis on les emploie pour préparer des remèdes destinés au bétail, pour donner du piquant aux cordiaux et une force artificielle aux spiritueux, aux vins, aux bières et aux vinaigres. Le poivre de Meleguet est principalement exporté de la Côte d'Or.

Le MUSCADIER DE CALABASH, ***Monodora myristica***, arbre de 50 à 60 pieds de haut, donne des graines employées comme condi-

ment sous le nom de « muscades de Calabash »; leur saveur est un peu piquante.

Le GINGEMBRE, ***Zingiber officinale***, est cultivé pour ses rhizomes aromatiques que l'on exporte. Il y a deux espèces de gingembres : le gingembre noir, ou celui d'Afrique, et le gingembre blanc; on connaît ses usages pharmaceutiques et surtout le gingembre confit fait avec les jeunes rhizomes.

La VANILLE. — Diverses espèces de vanilles ont été signalées à l'état sauvage dans les bois du Congo; l'espèce cultivée, ***Vanilla planifola***, originaire du Mexique, a été introduite dans plusieurs stations, à la suite de démarches faites par l'État en 1894. Cette espèce a déjà été importée aux Indes et dans nos serres où elle fructifie.

De la vanille, on utilise les fruits qui sont cueillis avant leur parfaite maturité; on les laisse sécher à l'ombre en les enduisant d'huile pour les conserver souples, on peut aussi les préparer à l'eau bouillante; au Mexique, on les fait fermenter pendant un temps favorable.

Les principaux lieux d'exportation sont : l'île Bourbon, les Antilles, le Mexique et les Indes orientales. Il y a plusieurs espèces commerciales de vanille; les moins estimées viennent d'autres vanilliers que le ***planifolia*** ou ***aromatica.***

Le GIROFLIER, *Caryophillus aromaticus*, de la famille des Myrtacées-Myrtées, est une des rares épices auxquelles le gouvernement a dû accorder une attention toute spéciale pour tenter son introduction au Congo. Cet arbre très robuste, qui peut atteindre la hauteur de 13 à 14 mètres avec un tronc ramifié, se cultive beau-à la côte orientale (îles de Zanzibar et de Pemba).

En 1895, le gouvernement fit une démarche auprès de M. Besson, consul de Belgique à Zanzibar, pour se procurer des girofliers aromatiques. Les graines « clous-mères » perdent rapidement leurs propriétés germinatives; il fallait essayer le transport de jeunes pousses et seize plants furent dirigés sur Anvers, vià Marseille; malheureusement, ils arrivèrent en mauvais état et malgré tous les soins qui leur furent donnés au Jardin botanique de cette ville, ils n'ont pas encore pu être expédiés au Congo.

Commercialement, on distingue trois variétés de clous de girofle : des Moluques, de Bourbon et de Cayenne; ces derniers sont les moins estimés.

Le CANNELLIER, ***Cinnamomum zeylanicum***, est un arbre aromatique toujours vert de 5 à 7 mètres de haut. Son fruit est une baie d'un brun bleuâtre, semblable à un gland de chêne, à amande huileuse.

Il croît à Ceylan et dans l'Inde d'où il a été transporté au Japon, à Bourbon, à la Guyane, à Maurice, au Brésil. La croissance de cet arbre est rapide si le sol est riche en humus, mais alors l'écorce est peu épaisse ; les sols sablonneux sont préférables.

Ce n'est qu'au bout de cinq ans que l'on récolte l'écorce ; la durée de l'exploitation est de trente ans, on fait deux récoltes par an. On choisit les branches âgées d'au moins trois ans dont on râcle l'épiderme, puis on fend longitudinalement l'écorce que l'on enlève et que l'on roule en tubes, en insérant les plus petites dans les plus grandes et on fait sécher au soleil. Dans le commerce, on trouve la cannelle de Ceylan, celle du Malabar ou de Java et la cannelle de Cayenne. D'autres plantes peuvent fournir des écorces ayant plus ou moins d'analogie avec l'écorce de Ceylan.

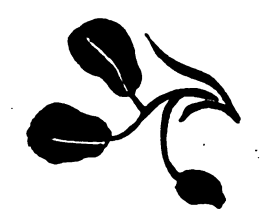
Tout le monde connaît les usages culinaires de la cannelle ; l'essence que l'on en retire entre dans la composition du laudanum, de l'eau de mélisse et autres produits pharmaceutiques.

CHAMPIGNONS

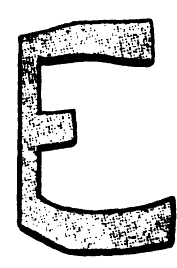
Nombre de racines et de feuilles et même des cryptogames entrent dans l'alimentation des noirs qui savent parfaitement reconnaître les champignons non vénéneux des autres.

Sont exposés principalement :

Bananes, farine de bananes ;
Tubercules de manioc, farine, tapioca ;
Patates douces, ignames, arrow-root ;
Riz, maïs, sorgho, millet, éleusine ;
Canne à sucre, sucre de canne ;
Fruits : Ananas, papayes, citrons, mangues, pommes d'acajou, maracoujas, cœur-de bœuf, goyaves, pommes d'avocats, pommes de pain, etc. ;
Safou, aubergines, tomates, etc. ;
Collection de haricots :
Piments, gingembre, vanille, cannelle ;
Documents photographiques ;
Plantes vivantes (serres et jardins).







n procédant à la classification des plantes utiles du Congo, nous avons envisagé pour chacune d'elles les principaux caractères d'utilité qui les distinguent, considérant de préférence les propriétés pharmaceutiques comme les moins importantes. Il pouvait difficilement en être autrement, car bien peu d'essences végétales n'ont un emploi thérapeutique quelconque.

Il en est résulté que l'exposition des produits pharmaceutiques est restreinte; elle se borne à quelques essences principales à la tête desquelles vient le kola ; d'autres produits importants, tels le ricin et l'élémi, sont rangés respectivement parmi les produits oléagineux et les gommes et résines.

Nous avons ajouté, dans cette monographie, aux produits pharmaceutiques les produits toxiques et complété notre chapitre descriptif par une nomenclature de plantes appartenant à la pharmacopée indigène et qui sont susceptibles pourtant d'être utilisées par les blancs comme médicaments, sans répéter le nom de celles citées ailleurs.

LE KOLATIER

Il existe plusieurs variétés de kolatiers ; elles sont toutes d'origine africaine et se rencontrent dans la région occidentale entre Sierra-Leone au nord et le Congo au sud. De préférence le kolatier s'élève dans les terrains humides, dans les vallées.

L'espèce du Congo est le *Cola Ballayi*; elle croît à l'état spontané et les indigènes la plantent dans les villages. (Laurent.)

Au nord de l'équateur (1) et le long de la côte, on trouve le vrai kola, le *Cola acuminata* ou *Sterculia acuminata*, dont les graines sont l'objet d'un commerce assez important à Sierra-Leone et en Gambie.

Ce dernier kolatier se distingue de celui du Congo par ses feuilles

(1) SCHWEINFURTH l'a signalé chez les Mangbettu.

plus arrondies, plus brièvement pédonculées; les graines sont plus grosses.

L'arbre est de grande taille; il peut atteindre 12 mètres. Le fruit est formé de cinq parties (folicules). Les graines du *Cola Ballayi* sont divisées en quatre ou sept lobes se séparant à la germination; celles du *Cola acuminata* sont moins segmentées et restent soudées.

Elles ont le nom de NOIX DE KOLA; leur chair est indifféremment rose ou jaune; ces dernières sont plus estimées. Elles contiennent environ 2 p. c. de caféine, des traces de théobromine, un peu plus de 1.5 p. c. de tannin et à peu près 7 p. c. de matières protéiques. Hoeckel attribue l'action du kola à un principe qu'il nomme « rouge de kola ». D'après M. Le Bon, les résultats physiologiques obtenus avec le kola sont dus au mélange de la caféine et de la théobromine.

Quoi qu'il en soit, la noix de kola est un masticatoire employé depuis longtemps par les nègres qui en sont extraordinairement friands. Elle permet de supporter de grandes fatigues et de résister à la faim, sans être un aliment; elle rend buvable l'eau de mauvaise qualité — et rappelons que les indigènes, notamment ceux de l'Aruwimi et de l'Ubangi, en font des infusions; enfin, les naturels de Sierra-Leone s'en servent pour se nettoyer les dents.

Ses effets, dit le Dr A. Héraud, sont dus en grande partie à des principes insolubles; aussi vaut-il mieux consommer la semence elle-même que s'adresser à des préparations pharmaceutiques. Cela n'est pas toujours possible sous nos climats, quoique, bien emballées, les graines de kola puissent se conserver fraîches plusieurs mois. Celles qui ont été exposées en 1894 à Anvers avaient même germé dans leurs bocaux et ont été semées; la plupart des serres chaudes du pays possèdent ainsi actuellement des spécimens de kolatiers du Congo.

L'usage du kola en Europe est de date reculée. (Dr A. Héraud.) Signalé au XIIe siècle, il est décrit dans un ouvrage d'André Alvarez en 1594, mais ce n'est que récemment, après des recherches sur son action physiologique, que son emploi s'est vulgarisé.

Le kola de Sierra-Leone a une valeur supérieure à celui du Congo-Gabon; il serait donc utile de propager le premier dans la colonie. En attendant, l'État du Congo exporte déjà une certaine quantité de ce produit utile qui se vend jusque fr. 1-50 le kilo. Les graines de *Cola acuminata* ont des prix qui peuvent atteindre 500 francs les 100 kilos. Ils sont très demandés au Soudan par les indigènes de l'intérieur.

LE QUINQUINA

Pendant longtemps les quinquina ne furent connus en Europe que par leur écorce, et c'est encore ainsi qu'ils se vendent dans le commerce sous le nom de « quinquina gris », « quinquina jaune », « quinquina rouge », etc.

Les quinquina proviennent de plantes appartenant à la famille des Rubiacées, les *Cinchona*. Ce sont des arbustes ou des arbrisseaux toujours verts portant des fleurs disposées en cymes, blanches, rosées ou pourprées, très odorantes. On trouve cet arbuste à l'état spontané dans l'Amérique du Sud, dans la partie des Andes comprise entre 10 degrés de latitude nord et 19 degrés de latitude australe. Ils craignent la chaleur des plaines et les froids rigoureux des hautes régions; c'est pourquoi Laurent déconseille leur culture au Congo.

Il en existe pourtant dans la colonie (1); un sac d'écorces venu de là-bas est exposé parmi les produits pharmaceutiques et l'on peut voir à côté le sulfate de quinine extrait d'une partie de 5 kilos qui en a été distraite. Ce quinquina pourrait être rangé dans les bonnes qualités, sa teneur étant de 3 1/2 p. c.

Les *Cinchona* sont exploités aux Indes néerlandaises, mais la culture de ce produit n'a donné que des déceptions; la production étant plus forte que la demande, les prix baissent sans cesse. L'exportation des colonies hollandaises atteignit à peu près 4 1/2 millions de kilogrammes d'écorces en ces dernières années, presque toutes dirigées sur Amsterdam.

L'EUCALYPTUS

L'eucalyptus, « gommier bleu de l'Australie » ou « arbre de fer », est natif des montagnes Bleues de l'Australie; c'est le plus haut des arbres (150 mètres). Son bois précieux contient de la résine et des essences balsamiques qui le rendent incorruptible; aussi est-il fort recherché pour les constructions navales.

Cet arbre possède encore d'autres qualités qui lui ont mérité d'être rangé parmi nos essences pharmaceutiques : il a la propriété, véritable pompe végétale, d'assécher les marais et répand dans l'air une odeur vivifiante, que tous ceux qui ont séjourné dans le Midi ont pu apprécier.

L'État du Congo a songé dès le début à introduire l'eucalyptus

(1) Indépendamment peut-être de deux *Cinchona calisaya*, quinquina du Pérou, introduits en 1890.

dans ses stations et, à plusieurs reprises, il a fait parvenir des graines ou de jeúnes plantes à Boma, afin d'accroître plus rapidement le nombre de ces arbres bienfaisants.

Les premiers furent plantés par le Dr Allard. En 1888, douze espèces de graines, venant d'Australie, parvinrent à Boma; elles avaient été réunies par les soins de M. Buysse, de Gand, à l'activité de qui l'on doit en partie l'introduction, dans la colonie, non seulement des eucalyptus, mais de plusieurs autres essences. En 1889, nouvel envoi, cette fois de jeunes plantes, qui comprenait, outre des *Eucalyptus globulus*, un *Eucalyptus citridora*, espèce plus rare à odeur de citron. En 1890, quatre cent dix *Eucalyptus globulus* faisaient partie d'un transport d'arbustes vivants en même temps que deux sapins du Chili, *Araucaria imbricata*, et deux quinquina du Pérou. En 1891 et enfin en 1896 des graines furent encore expédiées et tous ces efforts furent couronnés de succès; l'eucalyptus fait actuellement partie de la flore congolaise.

LE GRENADIER

Punica granatum. — Bien connu pour ses fruits, les grenades. Originaire de l'Afrique, mais s'est naturalisé dans le midi de l'Europe. A été introduit dans les stations du Congo.

Ses écorces ont des propriétés tannantes et tinctoriales; c'est avec elles qu'on prépare le cuir du Maroc. L'écorce de la racine est la partie la plus usitée en médecine, principalement employée contre le ver solitaire. On utilise encore les fleurs non épanouies, l'écorce du fruit et le suc de la pulpe qui entoure les grains, dont on prépare un sirop, la « grenadine ».

LE FAUX BAOBAB

Le *Kigelia africana* ou *Kigelia pinnata*, connu au Tanganika sous le nom de « saucissonnier », désigné par les Portugais comme « arbre à singes » et les Français comme « faux baobab » (Briart), remplace, dans les pays montagneux, le baobab, dont il a l'aspect.

Son énorme fruit astringent est employé en médecine, toujours dans la pharmacopée indigène; il est considéré comme un remède souverain contre la dysenterie.

Le faux baobab est sacré chez les Nubiens; c'est sous cet arbre qu'ils célèbrent leurs fêtes religieuses, au clair de la lune.

L'ABRUS PRECATORIUS

Abrus precatorius, « liane réglisse », « arbre des chapelets » de l'Hindoustan et des Antilles. Petit arbuste dont les racines sont un

succédané du « bois de réglisse ». Les graines, « Jaquerity », rouge écarlate, ont à l'une des extrémités un point noir; elles s'échappent d'une gousse et sont bien connues par ceux qui ont visité nos stations balnéaires, pour les applications qu'on en fait sur les objets ornés de coquillages.

Dans les Indes, ces graines sont employées comme poids par les joailliers et les droguistes; en Egypte elles servent de nourriture, mais sont dures et indigestes. Leur grande utilité vient de leurs propriétés comme agent thérapeutique ophtalmique, surtout dans les cas de granulation.

Chez les Hindous, une pâte formée des graines réduites en poudre est appliquée extérieurement en cas d'affections nerveuses.

COMBRETUM

Le *Combretum altum*, « Kinkelibah », pris en infusion, serait un remède souverain entre l'hématurie; il existe au Sénégal et le gouvernement fait faire des recherches pour s'assurer si cette plante utile se trouve au Congo. Jusqu'ici on ne connaît dans la colonie que le *Combretum camporum*, qui pourrait avoir des propriétés analogues. Ces Combretacées sont remarquables par la teinte blanche qu'ils prennent à l'époque de la floraison.

Le *Quisqualis indica* est une autre Combretacée utilisée en médecine. (Voir p. 376).

CERISE D'HIVER

Le Cardiospermum Halicacabum, « cerise d'hiver », « pois de cœur », est une Sapindacée dont la racine blanche, nauséabonde et fibreuse, est employée comme émétique, diurétique, stomachique, etc.

Les Chinois consomment, paraît-il, les feuilles, les fruits et les graines; dans les Moluques, le feuillage cuit est mangé comme légume; à la côte de Malabar, on le mélange avec l'huile de ricin et on l'administre intérieurement en cas de lumbago.

POIL A GRATTER

Mucuna pruriens. — Grande plante grimpante de la famille des Légumineuses-Papillonacées. Les gousses de ses fruits sont couvertes de poils jaunâtres connus sous le nom de « poil à gratter ». Ils servaient jadis comme vermifuge; on disait que les poils traversaient les vers et les tuaient.

Le *Cnestis corniculata* est un arbuste dont les fruits sont aussi couverts d'un véritable « poil à gratter ».

LES LARMES DE JOB

Le *Coix Lachryma*, « larmes de Job », est une Graminée dont les graines possèdent des propriétés fortifiantes et diurétiques. Elles sont bien connues par les colliers qu'en font les indigènes.

LE MOTHA DES HINDOUS

Le *Cyperus rotundus* est une Cypéracée dont les tubercules, sucrés et légèrement aromatiques, sont vendus dans les bazars indiens. Les parfumeurs s'en servent et en médecine on les utilise comme tonique et stimulant; on les a employés dans les cas de choléra. A l'état frais, elles donnent une infusion efficace contre la dysenterie et la diarrhée.

LE CRESSON

Spilanthes Acmella, de la famille des Composées, a les mêmes propriétés que le *Spilanthes oleracea* ou « cresson du Para », lequel constitue la base d'un élixir odontalgique.

Les têtes mâchées des fleurs ont une saveur brûlante et provoquent une abondante salivation.

LA CASSIA

Parmi les plantes de la famille des Légumineuses Cæsalpiniées, les cassia sont utilisées grandement en médecine; plusieurs espèces ont déjà été signalées au Congo, telle la *Cassia Absus*, herbe très branchue de 1 à 4 pieds de haut, dont les graines sont appliquées par les Arabes et les Egyptiens en cas d'ophtalmie; elles ont une saveur amère et aromatique.

Une autre cassia, *Cassia acutifolia*, connue sous le nom de « casse à feuilles aigues », croît dans la Haute-Egypte : ses feuilles et ses folicules mondées constituent le « séné », purgatif précieux et bien connu.

Cassia occidentalis, « herbe puante » ou « café marron ». Les graines de cette plante acquièrent par la torréfaction une agréable odeur de café, ce qui les fait employer pour frauder le café en poudre. Elles sont utilisées en France et aux Indes occidentales comme fébrifuge. Une infusion de ses racines est considérée par les Indiens de l'Amérique comme un antidote contre différents poisons. Toute la plante a des propriétés purgatives.

Les feuilles du *Cassia Tora* combattent les ulcères et les dartres; elles servent à frauder le séné. Comme celles de l'herbe puante ses

graines servent à falsifier le café ; elles sont dépourvues de propriétés excitantes. Le mélange (1 café, 5 cassia) est connu sur le marché de Londres sous le nom de « Cassophy ».

LES EUPHORBES

Certaines euphorbes contiennent « l'euphorbium », substance très irritante qui s'applique encore dans nos pays comme vésicatoire et est surtout usitée dans la médecine vétérinaire.

L'*Euphorbia candelabrum* laisse écouler un latex employé pour empoisonner les flèches; elle sert aussi à tuer les poissons.

L'*Euphorbia pilulifera* donne un remède contre l'asthme, la bronchite, etc. Les feuilles de l'*Euphorbia hypericifolia* seraient grandement efficaces en cas de dysenterie et autres affections. Le latex de l'*Euphorbia Tirucalli* est extrêmement caustique; cependant les chameaux mangent la plante cuite; celle-ci a un usage en médecine, mais elle est dangereuse.

Moloney cite une euphorbe qu'absorbaient les prisonniers de Free-Town pour se rendre malades. La même plante servait chez les indigènes à préparer un purgatif énergique.

Le *Jatropha multifida*, « arbre à corail », « noisetier purgatif », est un petit arbre dont les graines sont employées comme purgatif et comme émétique.

LA TÉPHROSIA

Tephrosia Vogelii. Papillonacée ; arbuste de 2 à 3 mètres de haut dont on pile les feuilles et les sommets fleuris pour paralyser les poissons et les prendre ainsi à la main. Très employée au Congo.

LA POMME ÉPINEUSE

Le *Datura Stramonium*, « pomme épineuse », « herbe des sorciers », est une Solanée cosmopolite dans les régions tempérées et tropicales du monde entier. Cette herbacée a une odeur forte et pénétrante; elle porte un fruit consistant en une capsule ovoïde, charnue, chargée de piquants aigus.

On utilise les feuilles et les graines qui s'emploient au même titre que la belladone. Elles contiennent la « daturine », un alcaloïde toxique. La fumée des feuilles procure un grand soulagement dans les accès d'asthme. La pomme épineuse est la plus dangereuse des Solanées.

Les feuilles du *Datura Tatula*, « herbe au Diable », « herbe amère », contiennent un narcotique puissant; elles sont plus efficaces encore que les précédentes pour combattre l'asthme.

LE STROPHANTUS

Strophantus hispidus, « poison d'épreuve des Pahouins », nouvellement employé en médecine dans nos pays. C'est une plante grimpante de la famille des Apocynacées ; le fruit est long de 30 à 60 centimètres et contient des graines nombreuses, chargées de poils servant à la dissémination par le vent.

Des semences on extrait la « strophantine » (2 à 3 p. c.), dont l'action sur le cœur est analogue à celle de la digitale. Les Pahouins s'en servent aussi pour empoisonner leurs flèches.

Abordons maintenant la liste des plantes signalées au Congo (Durand), donnant plutôt des remèdes « simples » aux médecins indigènes des différents pays où elles végètent et sur lesquelles nous avons pu recueillir quelques renseignements au point de vue pharmaceutique ou toxique.

Mollugo Spergula. — Petite plante. Les feuilles amères sont stomachiques ; mélangées à de l'huile de ricin elles sont un bon remède contre les maux d'oreilles.

Grangea maderaspatana.— Herbe de la famille des Composées. Employée comme stomachique et antispasmodique.

Blumea aurita. — Herbe de la même famille, ayant une forte odeur de térébenthine. Utile en cas de dyspepsie.

Blumea lacera.— Mêmes propriétés et usages que la précédente.

Quassia africana. — Rutacée. Tonique recommandable.

Vandellia diffusa. — Scrophularinée. Employée comme vomitif ; a sur l'ipecacuana l'avantage de ne pas occasionner de purgation violente.

Quisqualis indica. — Arbuste de 8 à 15 pieds de haut. Les semences sont réputées comme vermifuge.

Ixora.— Rubiacée célèbre à Sierra-Leone par ses propriétés vermifuges.

Scoparia dulcis. — Plante herbacée de la famille des Scrophularinées, fournit un diurétique ; est employée contre la gravelle et les affections infantiles.

Physalis minima. — Solanée. Le fruit est tonique, diurétique et purgatif.

Desmodium triflorum. — Plante herbacée d'une certaine efficacité en cas de dysenterie.

Eclipta alba.— Petite herbe de la famille des Composées, utilisée au Brésil contre la diarrhée ; les racines sont purgatives et recommandées dans les affections du foie.

Plumbago zeylanica. — Plante ligneuse vivace de la famille des Plumbaginées. Puissant sudorifique.

Waltheria indica et *Waltheria americana*.— Employés comme fébrifuges.

Helichrysum auriculatum. — Petite plante de la famille des Composées. Employée comme thé par les naturels du cap de Bonne-Espérance.

Ageratum conyzoïdes. — De la même famille. Sudorifique et fébrifuge.

Triumfetta rhomboidea. — Tiliacée. Racines mucilagineuses comme celles de la guimauve.

Bidens pilosa. — Composée. Racines odontalgiques; feuilles pectorales.

Crinum zeylanicum. — Amaryllidacée. Plante bulbeuse diurétique.

Vernonia cinerea. — Herbe élevée de la famille des Composées. Employée en décoction par les Hindous pour provoquer la transpiration dans les affections fébriles.

Une autre vernonia, la *Vernonia senegalensis*, est également une plante médicinale.

Hydrocotyle asiatica. — Ombellifère. Donnée en infusion aux enfants contre les coliques. C'est un remède combattant la lèpre à la côte de Malabar.

Spathodea campanulata, « tulipier du Gabon ». — Arbre de la famille des Bignoniacées, dont les fleurs sont appliquées au Gabon sur les ulcères.

Heliotropium indicum, « tournesol indien ». — Petite Boraginée, remède contre les ulcères et les blessures ; bouillie avec de l'huile de ricin, elle est employée contre les morsures des animaux venimeux.

Sauvagesia erecta, « herbe Saint-Martin ». — Violacée.

Adenostemma viscosum. — Rubiacée. Plante herbacée qui s'emploie contre les entorses, contusions, plaies.

Cissampelos Pareira. — Menispermacée. Arbuste grimpant. Ses racines passent pour dissoudre les calculs vésicaux et guérir les morsures de serpents.

Herpestis Monnieria. — Scrophulariacée. Le suc de cette plante, mélangé au pétrole, sert aux Indes comme remède contre les rhumatismes.

Ipomœa tuberosa. — De la même famille que les patates douces, Plante grimpante de 100 mètres de long. Les tubercules sont aussi gros que la tête d'un homme. Toutes les parties de la plante sont purgatives. Une autre convolvulacée, l'*Ipomœa Quamoclit*, est aussi médicinale; enfin l'*Ipomœa pes-capræ* est une plante rampante dont les racines soutiennent fort bien le sable des dunes.

Principaux produits pharmaceutiques exposés :

Noix de kola fraîches et noix de kola sèches; préparations pharmaceutiques mises en œuvre par M. DELACRE, fils ;
Ecorces de quinquina; Sulfate de quinine extrait par les soins de M. DELACRE ;
Ecorces et racines de grenadier ;
Graines de l'« abrus precatorius », larmes de Job ;
Cassia ;
Ricin et ses préparations, mis en œuvre par M. DELACRE (pour mémoire);
Elémi d'Afrique (pour mémoire).





Chacun sait qu'une des principales richesses de la côte occidentale d'Afrique est donnée par l'élaïs, mais les pays tropicaux fourmillent encore d'autres essences capables de produire des huiles et des graisses à notre industrie. Nous citerons du Congo les plantes de cette catégorie les mieux connues; certaines d'entre elles sont exploitées, d'autres ne le sont pas encore, mais pourront le devenir, d'autant plus facilement que la demande des corps gras par nos savonneries et nos stéarineries va sans cesse en progressant.

Et n'omettons pas de faire ressortir ici la haute valeur des résidus de fabrication, les tourteaux, qui seront un jour bien utiles comme engrais pour les cultures du Congo. Quelle que soit, en effet, la richesse d'un sol, il faut à un moment donné lui restituer ce qu'on lui enlève et à ce point de vue il y aurait avantage à établir au Congo même les premières installations qui mettront en œuvre les produits oléagineux récoltés dans le pays.

L'ÉLAIS

Un des arbres les plus utiles de la flore équatoriale : aux indigènes il donne ses feuilles pour couvrir leurs huttes, ses fibres pour tisser des étoffes, son huile qui remplace le beurre, sa sève, délicieux breuvage, son fruit mangé comme friandise et son cœur comme légume. A l'Europe il fournit ses huiles bien connues importées par plusieurs centaines de mille tonnes annuellement.

Le palmier élaïs, ***Elæis guineensis*** ou « palmier à huile », est originaire de la côte occidentale d'Afrique. On le rencontre depuis le Sénégal jusqu'au Benguela et à l'intérieur jusqu'à l'Uelle et aux grands lacs; au Katanga il est rare; l'élaïs du Tanganika est de taille plus petite que son congénère de l'ouest.

Ce palmier, haut parfois de 10 mètres, constitue en maints endroits de véritables forêts. Dans le Bas-Congo celles-ci sont exploitées depuis longtemps, mais l'abondance des élaïs est telle, spécialement dans la Lubuzi et la haute Lukulla, que des milliers et des milliers de régimes pourrissent sur place annuellement. Le Haut-Congo ne pourra fournir des huiles végétales à l'Europe avant l'achèvement du chemin de fer, mais alors celles-ci formeront une réserve formidable (1), assurant à jamais le trafic de la voie ferrée, en admettant que les marchandises de plus haute valeur ne suffisent déjà pas à bonder les trains à chaque départ du Pool.

Les fruits de l'élaïs sont constitués en régimes, agglomérats massifs appelés DINDINS. Ceux-ci poussent à l'aisselle des feuilles; chaque palmier en porte annuellement trois ou quatre.

La NOIX DE PALME est formée d'une noix proprement dite renfermant une amande très dure et d'un mésocarpe, partie charnue et grasse, fibreuse, de couleur jaune tournant au rouge brun à l'extrémité.

De la pulpe les indigènes tirent l'HUILE DE PALME, par simple trituration à l'eau bouillante. Cette huile fraîche est de couleur jaune orange comme le fruit, elle a la consistance du beurre à la température ordinaire de l'Afrique, une odeur de violette et une saveur très agréable. Au Congo, l'huile de palme occupe une place prépondérante dans l'alimentation indigène; c'est, comme nous le disions plus haut, le beurre des noirs et elle remplit souvent le même office pour les blancs.

Ceux-ci l'emploient aussi comme huile à brûler et des lampes spéciales sont régulièrement envoyées à cet effet pour remplacer la veilleuse imaginée par les voyageurs inventifs.

Enfin elle sert aussi aux naturels comme cosmétique, comme lubréfiant pour adoucir la peau, en mélange avec le ngula ou le charbon de bois pulvérisés.

A la côte d'Afrique on peut voir les navires embarquer d'interminables files de tonneaux de cette huile, dont la plus grande partie est préparée dans les factoreries où sont établies des installations spéciales. L'Etat du Congo en exporte annuellement plus de 1,700,000 kilos, mais c'est surtout à la côte de Guinée que ce commerce est actif. Arrivée en Europe, l'huile de palme, qui est alors solide, est demandée par l'industrie des savons et des bougies. MM. Bollinckx, et Eeckelaers, de Bruxelles, montrent par leur intéressante exposition à quel titre entre dans nos articles de consommation les plus usuels, ce produit du Congo.

(1) L'État du Congo a chargé le directeur de l'agriculture, actuellement M. Diderrich, de déterminer aussi exactement que possible l'emplacement des forêts d'élaïs du Haut-Congo. L'on sait déjà que celles-ci sont extrêmement nombreuses entre le Sankuru et le Lomami.

Presque toujours la noix elle-même est rejetée par les indigènes, après qu'ils en ont consommé la pulpe; cependant, en cas de disette, ils vont chercher ce qu'ils ont dédaigné en des temps meilleurs et, brisant la coquille entre deux pierres, ils croquent de leur solide denture les amandes qu'il en retirent.

Ces amandes ou COCONOTS fournissent, elles aussi, une huile comestible qui demande, pour être retirée, les procédés perfectionnés de nos installations d'Europe; aussi on les exporte telles quelles et c'est dans nos usines qu'elles sont mises en œuvre pour la savonnerie; elles donnent du savon blanc et du savon de toilette; il faut les mélanger avec des huiles fluides pour que ces savons ne soient pas



HUILERIE A LA CÔTE

cassants. Le résidu de fabrication est un tourteau recherché dans le voisinage des fabriques pour l'engraissage des porcs et pour l'agriculture.

En 1896 les exportations en noix palmistes se sont élevées au Congo à 5,134,924 kilos, représentant une valeur de 1,283,731 fr.

Dans l'usage local la pulpe des noix de palme fraîches, rôtie ou bouillie et mâchée avec du sel, est un mets des plus savoureux. La sève donne un des meilleurs vins de palme.

Muni d'une ceinture qui entoure à la fois sa taille et le tronc du palmier, l'homme chargé de la récolte monte avec agilité au sommet de l'arbre; à l'aide d'un couteau spécialement forgé à cet effet, il fait une incision sous une feuille. — Les palmiers prêts à fleurir

donnent la plus ample et la meilleure moisson. — Maintenant cette ouverture béante par un petit bâtonnet, il y introduit une feuille courbée en forme de rigole, laquelle conduit le liquide dans une petite calebasse. La même opération est pratiquée à toute une série de palmiers et, d'habitude au matin, avant la chaleur du jour, portant en sautoir un vaste récipient, le noir recommence sa tournée pour recueillir cette fois la sève qui s'est échappée goutte à goutte pendant la nuit.

Le malafu est une boisson sucrée et pétillante très recommandable en petite quantité. Les indigènes le préfèrent fermenté; dans certaines contrées ils y font infuser des noix de kola. Toujours les buveurs en font une inquiétante consommation.

Autre usage du malafu : les blancs l'ajoutent à leur pâte de farine pour faire lever le pain.

Le cœur d'un jeune élaïs, à la naissance des feuilles, est appelé « chou palmiste ». Il est tendre et fournit une grande quantité de chair, blanche comme celle du navet. Le tronc de la plante adulte est ligneux, sans consistance durable et ne peut servir à la construction.

Il est rare que l'indigène plante spontanément un arbre qui ne rapportera que dans un temps éloigné. Le palmier élaïs est dans ce cas et ne produit qu'au bout de cinq années.

A la suite de mesures prises par le gouvernement (1) et de la multiplication des postes européens, le palmier précieux s'est encore étendu davantage que par le passé, sage prévoyance dont profiteront les successeurs de ceux qui l'ont propagé.

LE COCOTIER

Dans l'archipel indien, le cocotier est sans contredit un palmier aussi utile qu'est l'élaïs pour la côte occidentale d'Afrique.

Le cocotier, *Cocos nucifera*, est le plus beau représentant de la famille si nombreuse des palmiers. Sa taille atteint 25 mètres et ses feuilles majestueuses 7 mètres de longueur. Il porte des régimes, quatre ou cinq, soutenant chacun en moyenne une dizaine de fruits : les NOIX DE COCO. Son tronc s'élargit fortement près du sol, formant une base solide dans le sable des grèves.

Acclimaté en Afrique, le cocotier borde aujourd'hui toute la côte d'une dentelle élégante. L'État du Congo l'a introduit à Banana et

(1) Un décret du Roi-Souverain daté du 15 août 1889 prescrivait de prendre des mesures pour assurer le reboisement du Bas et du Moyen-Congo au moyen de palmiers élaïs; l'objectif à atteindre était de planter cinquante millions de ces palmiers devant occuper 50,000 hectares, soit un centième du territoire de l'État entre la côte et le Pool.

à Boma (1); deux spécimens prospèrent à Léopoldville et il y en aurait, paraît-il, plusieurs à Luluabourg. Ce palmier se plaît dans les sols sablonneux, il aime l'air du bord de la mer; pour suppléer, dans l'intérieur, à l'absence de l'atmosphère saline, on saupoudre de sel les emplacements destinés aux jeunes plants.

Il n'est pas une des parties de ce gracieux végétal qui ne soit utilisée : ses racines constituent un remède contre la fièvre; son tronc, un peu mou, le « porcupine wood » (bois de porc-épic), est usité comme bois de menuiserie; les feuilles servent dans la vannerie; les fleurs sont utilisées en médecine; de la sève on extrait l'alcool, le sucre et le vinaigre. Les fibres du brou filamenteux qui entoure la noix, connues sous le nom de « coir », servent à faire des cordages, des brosses, des nattes, des paillassons, des tapis. — Ceux de l'Exposition congolaise tout entière sont en fibres de coco, mais celles-ci ne proviennent pas du Congo. La coque de la noix peut se polir et on en tire des objets de fantaisie; l'amande séchée, « coprah », est oléagineuse, et la cavité de la noix est remplie d'un liquide rafraîchissant, le « lait de coco ».

Du coprah on extrait l'huile par compression à chaud; dans nos pays cette huile offre l'apparence du suif et on en fait principalement du savon qui est très mousseux. En raison de la propriété qu'elle possède de durcir beaucoup, on ne l'emploie pas seule, on la mélange avec des huiles fluides, sans quoi on obtiendrait des savons trop cassants.

Cette huile convient pour le graissage des essieux de wagons de chemins de fer et le tourteau est réservé à l'alimentation des bestiaux.

Le coir vaut de 275 à 300 francs la tonne, le coprah, 250 à 275 francs, les noix elles-mêmes, provenant d'Afrique, fr. 37-50 les 50 kilos.

Le cocotier est un arbre d'avenir pour la colonie.

LE « RAPHIA VINIFERA »

Rappelé ici pour mémoire.

Ce palmier est plutôt utile pour ses fibres et c'est dans l'examen des produits textiles que nous en parlons.

Ses fruits sont portés par un énorme régime rappelant les cônes de pins par son aspect, mais la composition en est fort différente : l'écorce fraîche est grillée légèrement et mangée telle quelle par l'indigène qui s'en régale malgré son amertume de quinine; entre l'écorce et le noyau se trouve une couche d'huile de 2 millimètres

(1) Des instructions sur la culture de ce palmier ont été imprimées à Boma par les soins du gouvernement.

d'épaisseur dont le noir récolte d'énormes pots; cette huile, dite « huile de bambou » dans le Haut-Congo, est rougeâtre et plus fluide que l'huile de palme; elle est très utilisable en cuisine et surtout pour le graissage des machines de steamers. (Lemaire.)

LE « PENTACLETHRA MACROPHYLLA »

C'est l'« owala » du Gabon, appelé MULLA PANZA dans le Mayombe et scientifiquement *Pentaclethra macrophylla* qui fournit ces grandes graines plates et brunes, très oléagineuses, que le Bas-Congo exporte déjà en certaine quantité.

L'arbre est une Papillonacée atteignant 20 mètres de haut et portant des gousses de 30 à 40 centimètres de long qui éclatent à maturité en se recroquevillant et jetant ainsi les trois graines qu'elles contiennent.

Un sérieux avantage du Pentaclethra est de résister aux défrichements et même aux incendies des herbes. (Laurent.) Sa croissance est très vigoureuse. Son bois, de couleur rougeâtre, est de bonne qualité. Les graines sont comestibles; Lemaire dit que les naturels du Haut-Ubangi et de l'Uelle les mangent et que les Mongo en font des pains. Au Gabon, la graisse que l'on en retire est mélangée à celle de l'oba.

La « mulla panza » est travaillée depuis quelques années en Belgique, grâce aux arrivages du Congo. En juin 1895, M. Ch. Delacre fit une étude chimique de la « mulla-panza » et envoya à l'État du Congo un rapport très complet. Pour la partie commerciale, le distingué chimiste enregistre l'opinion de M. Eeckelaers sur l'huile qu'il en avait extraite : « Cette huile, dit M. Eeckelaers, se saponifie très bien; c'est un produit d'avenir qui trouvera son emploi dans la savonnerie. Ce qui pourrait nuire à son succès, c'est sa nuance. Si on parvenait à la décolorer, son emploi deviendrait peut-être très important, car je trouve qu'elle ressemble au beurre de coco. »

Il faut remarquer que cette huile n'avait pas été épurée.

M. Bollinckx, de son côté, communiquait, toujours par l'entremise de M. Delacre, à propos d'acides gras qui lui avaient été soumis : « Cette substance a beaucoup de points de ressemblance avec l'acide cérotique. Ils ont le même point de fusion, sont tous deux solubles dans l'alcool bouillant et tous deux fondus se prennent par refroidissement en une masse fort cristalline. Si on pouvait bien blanchir ce produit on pourrait en faire des bougies fort brillantes, mais ayant le défaut d'être onctueuses, friables et d'avoir une mauvaise odeur.

En raison de cela, il vaudrait mieux faire avec ces acides des bougies composées. »

LE CÈDRE BATARD

Le cèdre bàtard, ***Melia Azedarach***, arbre de la famille des Méliacées, fournit un bois bien marqué qui prend un brillant poli. A été introduit à Banana par les missionnaires. (Durand.) Ses graines sont oléifères et servent aux indigènes à faire des colliers, d'où le nom vulgaire « bead tree », arbre à collier, à chapelet.

LE MOBOLA

Les prunes de Mobola proviennent d'un arbre de la famille des Rosacées, le ***Parinarium Mobola***. La pulpe de ce fruit a un goût de fraise et les graines oléagineuses sont exportées occasionnellement de la côte occidentale de l'Afrique.

L'OBA

Un arbre non exploité au Congo, que l'on rencontre depuis le Mayombe jusqu'à l'Ubangi et sans doute plus loin encore, pourrait prendre place parmi les plantes utiles ; c'est l'oba, ***Irvingia gabonensis***.

L'oba a l'aspect de notre chêne; il constitue un bel arbre de 25 à 30 mètres de hauteur (Dr Renson), qui porte des fruits de la grosseur d'un œuf de cygne, recouverts d'une pulpe à saveur térébinthacée très accusée qui a valu à l'arbre le nom de « manguier sauvage ».

Dans l'intérieur du fruit se trouve une graine dont l'amande, de grande taille, a un goût agréable.

Ces graines, broyées et traitées à l'eau chaude, dégagent un corps gras d'un gris brun, onctueux au toucher. Sa saveur est agréable, un peu amère et astringente et son arome ressemble à celui du cacao; on l'appelle, du reste, « chocolat du Gabon » ou « de Guinée ». Cette matière est le « pain des Pahouins » ou « o'dika ».

Industriellement on peut extraire des graines de l'oba, privées de leur endocarpe, de 48 à 70 p. c. de corps gras; et M. Lecomte a établi que ceux-ci pourraient être employés avec avantage pour l'industrie des savons, pour la parfumerie et comme succédané du beurre de cacao.

LES ARBRES A BEURRE

L'arbre à beurre qui produit le beurre dit « de Galam » est une Sapotacée de grande taille, le ***Butyrospermum Parkii***, ou ***Bassia Parkii***, signalé en divers points du Congo.

Son bois est rouge, ressemblant à du cèdre; le « beurre » est obtenu en faisant bouillir et pressant la graine préalablement séchée; c'est une graisse solide employée par les naturels de la côte de Guinée pour la toilette, l'éclairage et la nourriture. Elle est connue sous le nom de « beurre de Karète » ou « de Galam ». On l'exporte pour les manufactures de savons durs et principalement pour être mélangée avec d'autres huiles.

Le fruit de l'arbre à beurre est comestible.

D'après M. Heckel, le ***Bassia Parkii*** produit de la gutta-percha analogue à celle de l'***Isonandra gutta.***

On connaît en Afrique d'autres espèces de bassia à graines comestibles. (Laurent.) Peut-être se trouve-t-il parmi eux l'illipé et le mowra.

L'ILLIPÉ, ***Bassia longifolia***, se rencontre dans l'Inde, à la Réunion, à Malacca, dans l'archipel de la Sonde et sans doute au Sénégal.

Outre les nombreuses parties utiles que l'on trouve dans ce végétal, de ses graines on retire le beurre dit « d'illipé » qui, frais, est comestible ; il sert, comme le beurre de Galam, à l'éclairage et dans l'industrie on en retire la stéarine pour la préparation des bougies ; le résidu entre dans la fabrication des savons. Quant au tourteau, il est peu estimé et sert comme engrais.

Le MOWRA, ***Bassia latifolia***, se trouve dans l'Hindoustan; il donne l'huile de mowra qui a l'apparence du miel et sert aux mêmes usages que le beurre d'illipé.

Le ***Pentadesma butyracea*** est un arbre de 10 à 12 mètres. Le fruit est une capsule à cinq loges dont le péricarpe renferme une résine rougeâtre; les graines, longues de 4 à 5 centimètres, sont brun chocolat et ont été parfois substituées à celles du kolatier. Elles renferment un corps gras appelé « beurre de Kanya ».

LE RICIN

Bien connu par son huile autant que par sa plante ornementale qui l'été garnit nos jardins, le ricin, ***Ricinus communis***, croît à l'état sauvage au Congo. Cette plante de nos climats tempérés devient un arbuste dans le Midi et un arbre de 40 pieds de haut dans les pays chauds. Les indigènes du bassin central du Congo n'en récoltent pas les graines, dont ils ignorent les

propriétés. Au Katanga, dans le Haut-Ubangi et dans l'Uelle ils en tirent l'huile, qui est utilisée pour la toilette.

En dehors de son emploi en médecine, l'huile de ricin, « Castor oil », sert en parfumerie et en teinturerie; dans les pays plus chauds que les nôtres elle est suffisamment liquide pour être utilisée comme huile d'éclairage. Elle sert aussi parfois à faire les savons dits à la glycérine.

Habitués dès l'enfance à ses propriétés toniques, les Chinois en font un grand usage pour l'alimentation.

A cause des mêmes propriétés, les tourteaux de ricin, comme ceux du pulghérier, ne conviennent pas aux bestiaux; ils sont de précieux engrais destructeurs des insectes et surtout du phylloxéra.

LE COTON

Cet arbrisseau est décrit parmi les plantes textiles, mais son huile, rouge à l'état brut, blanche lorsqu'elle est clarifiée, mérite d'être mentionnée ici. Elle sert à l'alimentation, on la mélange à certaines huiles d'olives d'Italie et du Levant. Le tourteau contient généralement des brins filamenteux qui le font rejeter comme nourriture pour le bétail; il peut servir aux fumures.

LE PIGNON D'INDE

La fève du ***Curcas purgans***, ou ***Jatropha Curcas***, appelé au Sénégal « pulghère », est oléagineuse; d'après Lemaire, les indigènes de la région des Cataractes se servent des fèves pour s'éclairer : à cet effet ils les enfilent sur des baguettes, allument la première et la flamme passe lentement de l'une à l'autre. Le même moyen serait employé par plusieurs peuplades indigènes de la côte.

Le ***Curcas purgans*** est un arbrisseau dont on a fait au Sénégal des clôtures et bordures pour la voie ferrée. Il ne faut pas le confondre avec le « croton cathartrique », dont les graines, appelées « petits pignons d'Inde », donnent « l'huile de croton », beaucoup plus active comme produit pharmaceutique (purgatif) que l'huile du pignon d'Inde ordinaire.

Le « gros pignon d'Inde » serait originaire des îles du Cap-Vert; il croît dans les terrains arides et rocailleux, impropres à toute autre plantation. Les fruits dépouillés de leur enveloppe sont envoyés sur les marchés d'Europe et livrés à l'huilerie, surtout de Lisbonne; l'huile ne convient pas aux usages comestibles, elle sert à l'éclairage, au graissage et pour la savonnerie; les tourteaux, contenant des principes âcres, sont employés pour la fumure des vignes phylloxérées.

L'ARACHIDE

L'arachide ou « pistache de terre », ***Arachis hypogæa***, est le fruit d'un petit végétal annuel de la famille des Papillonacées, probablement originaire du Brésil. (Durand.) Cette plante, haute de 30 à 50 centimètres, possède la curieuse propriété d'enfouir son fruit dans le sol, peu de temps après la fécondation de la fleur, afin de le mettre ainsi à l'abri des animaux. (De Wèvre.)

Les graines, ordinairement au nombre de deux, sont enfermées dans une coque gaufrée, légèrement étranglée au milieu; elles ont le goût de nos noisettes, mais sont plus huileuses.

La plante d'arachide est cultivée dans toute l'Afrique tropicale; au Congo les indigènes ne connaissent pas le moyen d'extraire l'huile de l'amande; ils mangent celle-ci telle quelle, crue, rôtie ou bouillie. Aux grands lacs et au delà, les femmes en tirent une huile de très bonne qualité, surtout quand elle est très fraîche; elle a alors un goût d'amande qui la fait préférer à l'huile d'olives par les voyageurs.



En Afrique et même en Europe et aux États-Unis, les blancs savent préparer au moyen d'arachides des pâtisseries et des nougats d'une très bonne qualité. Enfin, la plante elle-même peut constituer un bon fourrage pour les chevaux.

En tête des pays producteurs exportant l'arachide vient le Sénégal, où les plantations se sont développées principalement dans le Cayor que traverse le chemin de fer; toutefois, la concurrence des arachides d'Égypte a fait beaucoup de tort à ce commerce. Les graines de la côte d'Afrique sont expédiées dans leur enveloppe, d'où le nom « d'arachides en coque »; aux Indes on dépouille les graines qui sont dénommées alors « arachides décortiquées ».

L'exportation des arachides du Congo, lesquelles seraient très oléifères, présente un curieux caractère d'irrégularité; en 1889, on en a exporté 50 tonnes, en 1892, 91 kilos seulement, pour remonter à 49 tonnes en 1895. Il est probable que plus tard, lorsque le pays à exploiter ne sera plus limité à la zone côtière, ce produit oléagineux fera l'objet d'un trafic important et plus régulier.

Des graines d'arachides, dont le principal lieu de débarquement est Marseille, on retire l'huile, excellente contrefaçon de l'huile

d'olive et qui sert surtout pour les conserves de sardines (1). On l'emploie dans la parfumerie, la pharmacie, le graissage des machines délicates et aussi en mélange avec d'autres corps gras pour la fabrication des savons. Comme huile d'éclairage elle est de toute première qualité; 100 kilos de graines renferment à peu près 40 à 45 kilos d'huile.

Le résidu de la fabrication est un tourteau nutritif; il sert aux fumures, surtout celui provenant des arachides non décortiquées.

LE SÉSAMIER

Le sésamier, ***Sesamum indicum***, est une herbe de 4 pieds de haut connue surtout dans le nord de l'Afrique pour l'huile que donnent ses petites graines blanches, rouges ou noires.

Ces graines sont contenues dans des gousses que l'on fait éclater après la cueillette en les mettant alternativement au soleil et à l'ombre. L'huile s'extrait par simple compression; les noirs s'en servent pour les usages culinaires et pour s'oindre le corps et les cheveux. Le sésame est importé dans nos pays également pour en retirer l'huile qui sert en pharmacie, dans la parfumerie, pour l'éclairage, dans la savonnerie, dans l'horlogerie et pour la falsification de l'huile d'olive.

Les tourteaux, suivant leur provenance, servent à engraisser les bestiaux et à la fumure des terres.

A l'île de Crète, le sésame, qui est cultivé sur une petite échelle, est employé pour saupoudrer le pain avant sa cuisson et lui donne, dit M. L. Rosseels, un goût assez agréable.

Le sésamier, originaire des Indes, aurait pénétré en Afrique par l'Egypte; c'est une plante appartenant à la région des graines.

L'ANDROPOGON

Une plante oléagineuse intéressante est l'***Andropogon Schoenanthus***, Graminée élevée et vivace qui produit une huile essentielle appelée « huile de géranium » ou « rosa », extraite du feuillage, dans la résidence de Bombay. Cette essence est exportée en quantité notable vers l'Angleterre et les ports de la mer Rouge; on en fait une large consommation pour la falsification de l'eau de rose.

Le feuillage frais est employé dans les Indes comme succédané du thé; rôti, il a des propriétés stomachiques, le cœur du chaume est souvent mis dans le « curry ».

(1) En 1893 des tentatives d'introduction d'oliviers furent faites; elles ne donnèrent pas de résultat, le climat étant trop chaud. Déjà aux Canaries la culture de l'olivier ne réussit pas. Cependant il n'est pas impossible que plus tard on puisse propager cet arbre si utile sur les hauts plateaux du Katanga.

Toute la plante a un goût amer et aromatique ; elle est très aimée du bétail. (Moloney.)

PLANTES OLÉIFÈRES DIVERSES

Momordica Charantia. — Cucurbitacée. Produit un fruit amer comestible quand il est cuit; les graines donnent une huile de toilette.

Hyptis spicigera. — Labiée. Plante herbacée, observée au Congo par Schweinfurth dans le pays des Mangbettu, donne également des graines oléifères.

Lophira alata. — Diptérocarpée. Bel arbre dont la sève résineuse est balsamique. Les semences sont huileuses.

Anacardium occidentale. — (Voir produits alimentaires, fruits.)

Sont exposés :

Elaïs et ses dérivés ;
Cocotier et ses dérivés ;
Mulla-panza et ses dérivés ;
Arachide et ses dérivés ;
Graines oléagineuses diverses ;
Mise en œuvre des produits oléagineux pour la stéarinerie : M. BOLLINCKX.
Mise en œuvre pour la savonnerie : M. EECKELAERS.





PLANTES TINCTORIALES

Presque tous les végétaux, surtout ceux des tropiques, contiennent plus ou moins de parties colorantes ou tannantes. Celles-ci, dont le siège est souvent l'écorce, varient suivant l'âge de la plante. Les teintures qu'ils donnent sont fréquemment jaune, fauve ou rouge, ce qui explique la rareté des ornements polychromes bleus ou verts des objets des primitifs.

LE TAKULA

L'on ne semble pas bien d'accord sur l'origine de la poudre rouge, fard si en honneur au Congo et que nous connaissons sous le nom de TAKULA ou NGULA. D'après De Wèvre, elle proviendrait du ***Pterocarpus santalinoïdes***, arbre de la famille des Papillonacées, le BARWOOD des Anglais, que Moloney appelle le ***Pterocarpus angolensis***. Le CAMWOOD, ***Baphia laurifolia***, donne, comme le barwood, un bois de teinture rouge; râpé, il dégage une odeur de palissandre ou de violette; enfin, toujours d'après Moloney, barwood et camwood seraient connus sous le nom commun de ***Baphia nitida***.

Quoi qu'il en soit, ces deux Papillonacées fournissent des bois de couleur jaune orangé qui foncent par l'exposition à l'air, deviennent d'un rouge vif magnifique pouvant aller jusqu'au rouge noirâtre chez le camwood.

Ces bois sont exportés sous le nom de SANTAL ROUGE D'AFRIQUE, toujours par pièces de minimes dimensions, à cause de la forme rabougrie des arbres; mais, tandis que le barwood ne valait que 80 francs la tonne en moyenne il y a dix ans, — seul renseignement que nous ayons pu avoir, — le camwood se vendait 800 francs à la même époque. C'étaient les Indes et l'Angleterre qui utilisaient ces bois comme contrefaçon de bois de

santal. A Sheffield, le camwood servait à faire des manches de couteaux.

Des échantillons de bois rouge sont exposés ; celui-ci doit être fort commun au Congo et si l'on envisage les merveilleuses applications que l'on peut en faire pour l'ébénisterie de luxe, comme le montrent les pièces polies et surtout un coffret figurant dans le Salon d'honneur, dessiné par M. Paul Hankar, on est en droit de préjuger que le santal rouge pourra faire l'objet d'un article d'exportation dans l'avenir, autrement que comme matière tinctoriale, usage pour lequel il est délaissé aujourd'hui.

De nombreux colorants, provenant de bois, d'écorces ou de feuilles, sont encore en usage chez les nègres, tels les écorces d'***Acacia arabica***, ***Adansonii***, ***horrida***, etc. ; le ***Gardenia*** ou ***Randia malleifera***, employé par les Azande et les Mangbettu pour se peinturlurer le corps en noir; mais beaucoup d'autres essences n'ont pas été botaniquement déterminées.

Il y a vraisemblablement là ample moisson de substances astringentes et tinctoriales exploitables qui pourraient rendre les plus grands services si leur qualité et leur abondance permettaient d'en revenir un jour, dans notre industrie, aux teintures végétales.

L'INDIGO

A la côte occidentale d'Afrique existent à l'état sauvage et cultivé un grand nombre de plantes qui produisent l'indigo : ***Indigofera tinctoria***, ***disperma***, ***Anil***, ***argentea***. Plusieurs de ces plantes donnent des produits au moins égaux à ceux de l'Inde ; celui de Sierra-Leone est notamment de qualité tout à fait supérieure. L'indigo du Sénégal est de bonne qualité mais a un rendement faible. Cette teinture est connue de toute antiquité ; déjà elle était en usage du temps des Pharaons et les Romains la tiraient de l'Inde, d'où son nom INDICUM. La culture de la plante qui le produisait alors est abandonnée ; elle est remplacée par d'autres de plusieurs variétés offrant chacune ses avantages et ses inconvénients, soit au point de vue de la qualité, soit au point de vue du rendement.

L'indigotier, spécialement l'***Indigofera Anil***, est une plante résistante qui croît dans la plupart des terrains bien drainés, si le climat est convenable ; elle demande un sol frais et riche et préfère les terrains bas aux terrains montagneux. Le futur champ étant bien préparé, on sème dix ou douze semences dans des trous distants d'un pied environ ; — il ne faut pas semer à la volée, les sarclages étant nécessaires. L'indigotier lève bientôt et atteint une taille de 1 mètre environ ; il a la forme d'un buisson très branchu. On le fauche avant la maturité quand les feuilles deviennent cassantes et on peut faire

jusque quatre coupes dans l'année; au bout de ce temps, il est nécessaire de renouveler les plantes par un nouveau semis.

C'est par diverses manipulations assez compliquées et surtout délicates que l'on extrait la matière tinctoriale; opérations qui demandent, pour arriver à un bon résulat, un matériel sérieux et des hommes de métier expérimentés. Les bottes de tiges sont portées au pourrissoir où elles sont entassées dans une première cuve et recouvertes d'eau. Bientôt s'établit une fermentation très vive, il se forme une écume qui s'épaissit par degrés et acquiert une couleur bleue inclinant au violet. Une attention incessante est nécessaire; si on laisse fermenter les plantes trop longtemps, la matière colorante s'altère; si on retire l'eau trop tôt, on perd beaucoup d'indigo.

Lorsque la fermentation est assez avancée, on fait couler l'écume dans une seconde cuve, où elle est agitée pendant quinze à vingt minutes, on laisse reposer puis on transvase de nouveau; enfin, après décantation et addition d'eau de chaux, on fait sécher le produit obtenu qui, coupé en pains, est livré au commerce.

L'indigo qui résulte de ces opérations diffère non seulement selon les qualités de la plante qui le produit, mais aussi selon les soins qu'on a mis à le préparer.

La production moyenne par hectare est d'environ 600 livres; 8 livres anglaises de feuilles donnent une demi-once d'indigo.

Nous disions plus haut que les indigènes et particulièrement ceux du Congo n'emploient qu'exceptionnellement le bleu et le vert pour leur teinture. Dans le Kassaï on voit des dessins bleu pâle décorant les nattes bakuba; nous ne savons pas si ce ton est obtenu au moyen d'un indigotier, mais, d'après le « Courrier de Liverpool » (24 septembre 1887) les naturels de la côte d'Afrique font, en mélangeant du beurre et de l'indigo, une pommade qui vient au secours de la décrépitude en changeant les cheveux gris en cheveux d'un noir brillant.

Déjà en avril 1888, la culture de l'***Indigofera tinctoria*** avait donné de bons résultats au Congo; des essais avaient été tentés à Boma, Lukungu et à Léopoldville. En 1894, à la demande du Gouvernement de l'État, M. de Rijck, consul de Belgique à Soerabaïa, envoya des semences de Java qui furent dirigées sur le Congo et confiées au commissaire de district de l'Équateur, M. Fiévez. Ces graines furent semées et fournirent une belle récolte. Un échantillon de l'indigo obtenu fut envoyé en Belgique en avril 1896 et examiné : il était très dense, mais siliceux et ne contenait que 25,5 p. c. d'indigotine, alors que l'indigo type du Bengale en donne 76 p. c. Les experts ajoutaient que l'indigo de l'Équateur manquait d'une préparation industrielle et il suffit de lire la description suivante de l'ingénieur agricole A. Béguin, qui avait été chargé là-bas de sa mise en œuvre, pour se

convaincre qu'il en eût été difficilement autrement avec les installations dont il disposait :

« L'appareil en usage, dit M. Béguin dans son rapport, est une pirogue; les tiges y sont entassées et noyées. Après quinze heures de macération, elles sont retirées bien précieusement afin de ne pas trop bouleverser le liquide et on les laisse égoutter pour perdre le moins possible de la matière utile. L'eau de macération est ensuite battue à bras d'homme; inutile de dire que quantité de celle-ci est projetée hors de la pirogue. Un peu d'habitude dans l'examen du liquide permet de voir quand l'opération est achevée ; on laisse alors se précipiter la matière tinctoriale, puis on décante; le siphon affecté à cet usage est fabriqué de toutes pièces en papayer. L'écoulement se surveille avec attention et lorsque l'eau qui a une couleur verdâtre devient bleu pâle, on cesse immédiatement. Le restant est bouilli, l'action évaporatrice de l'air et des pressions successives expulsent le liquide intercalé dans la masse. »

Nous le disions plus haut, la qualité du produit n'était pas avantageuse, mais l'expérience, pourtant concluante, suffit à prouver que la culture de l'indigotier peut se faire dans la colonie. C'est à l'entreprise privée de profiter du résultat acquis.

La culture de l'indigotier peut devenir une très grande source de bénéfices, la demande de l'indigo étant sans limites, sa valeur d'à peu près 15 francs le kilo.

On en consomme en Europe pour plus de 250 millions de francs annuellement; le principal centre de production actuel est l'Inde ; la qualité supérieure est donnée par l'indigo du Bengale.

LE ROCOU

Le rocouyer, ***Bixa Orellana***, est un arbrisseau originaire d'Amérique, de la famille des Bixacées. Dans un bon terrain il s'élève à la hauteur de 5 à 6 mètres; les graines sont renfermées dans des capsules hérissées d'aiguillons mous. C'est de la pulpe rouge qui enveloppe les graines que l'on obtient le ROCOU ou ROUCOU du commerce. La récolte se fait lorsque les fruits (capsules) commencent à s'ouvrir. On les cueille pour en tirer les graines qui sont traitées d'une façon assez semblable à celle des tiges de l'indigotier. On les laisse fermenter dans l'eau; au bout de huit jours la pulpe se détache, on passe au crible, laisse fermenter de nouveau pendant une semaine, alors par l'ébullition, la matière rouge vient à la surface sous forme d'écume. Cette écume, traitée comme celle de l'indigo, est desséchée, puis enveloppée dans des feuilles par boules de 1 à 3 livres.

Au commencement de la fermentation, le rocou exhale une odeur insupportable, mais plus tard elle devient très suave, pareille à celle de la violette.

Le rocou (Arnotto seed) ou anate est employé en Angleterre pour donner la couleur au fromage de Chester et ailleurs on le met dans le beurre au même effet; il sert aussi à colorer les huiles, les graisses, les bonbons et les vernis. Les Espagnols en mettent dans le chocolat et les ragoûts, car ils le regardent comme stomachique et cordial.

L'anate, qui sert surtout à teindre sur soie, produit un rouge orange vif; la teinture résiste à l'action des acides et du savon, mais elle se décolore à l'air et à la lumière; elle servait de préférence à rehausser l'éclat d'autres teintures; aujourd'hui elle est abandonnée pour les couleurs d'aniline.

Au Congo, les indigènes connaissent les propriétés du fruit du rocouyer. Aux Antilles, les Caraïbes ont coutume de se frotter le corps avec un mélange de rocou et d'huile de ricin afin de se garantir des piqûres des moustiques.

Le meilleur rocou est celui de Cayenne qui vaut un peu plus de 150 francs les 100 kilos; celui de la Guadeloupe trouve acheteurs à 40 ou 45 francs; celui des Antilles de 40 à 60 francs. En général, la demande est faible.

L'État du Congo produit un peu de rocou, mais la quantité a été en décroissance depuis 1888; — on en a exporté alors 1,121 kilos; — elle est devenue à peu près nulle à cause de la dépréciation de cette teinture.

L'ORSEILLE

Les forêts tropicales sont parfois couvertes d'une chevelure au ton glauque et les branches paraissent alors sortir de l'eau d'un marais envahi par les plantes aquatiques. C'est un lichen susceptible de donner une matière tinctoriale violet foncé, pareillement à plusieurs espèces de lichens et de variolaires qui peuvent se classer en orseille de mer et orseille de terre.

L'orseille de mer est préparée avec le lichen Rocella que l'on récolte sur les rochers des îles Canaries, des Açores, du Cap-Vert, de Corse, de Sardaigne. Parmi les orseilles de terre, celles d'Afrique sont des ***Roccella tinctoria***; celle du Congo est probablement de cette espèce.

On développe la matière colorante de l'orseille par l'influence d'un alcali; après diverses opérations chimiques et fermentations, on obtient une matèire violette que l'on doit maintenir humide; elle a une odeur de violette quand elle est de bonne qualité.

On l'emploie exclusivement sur laine pour faire des violets, des

gris, des amaranthes et des pourpres, et comme mélange dans les couleurs composées. Le teinturier-dégraisseur en fait un fréquent usage pour reteindre.

Le Bas-Congo produit de l'orseille, mais l'exportation est, comme pour celle du rocou, irrégulière et plutôt en décroissance, vu la faible demande et le bas prix de ce lichen qui, de 1 franc le kilo, est tombé à fr. 0-40 dans ces dernières années. En 1887, la statistique enregistrait encore 5,385 kilos, représentant une valeur de fr. 5,923-50, pour le commerce spécial, et 39,358 kilos, valant fr. 43,293-80, pour le commerce général.

Signalons pour terminer diverses plantes tinctoriales de moindre importance.

Le CURCUMA, *Curcuma longa*, herbe vivace qui, d'après De Wèvre, existe dans l'Angola et aussi dans le Manyema, où on la cultive pour en retirer la matière jaune qui sert à teindre les nattes de Kasongo. (Laurent.) Ses racines forment le curcuma du commerce, employé pour teindre en jaune la laine et la soie; il sert aussi comme produit pharmaceutique.

Le palétuvier rouge, *Rhizophora Mangle*, commun sur les plages où ses longues racines adventives le maintiennent dans l'eau. Son bois est serré, inattaquable par l'eau de mer. Son écorce riche en tannin sert à teindre en noir et en brun. Des incisions au tronc laissent exsuder un suc, sorte de faux « sang-dragon ».

Un autre palétuvier, le *Rhizophora mucronata*, « palétuvier du Sénégal », donne un bois durable et aussi une écorce astringente.

Morinda citrifolia, Rubiacée de grande taille, dont les racines sont employées dans l'Inde pour teindre les étoffes en rouge; c'est d'elles que l'on se sert à Madras pour teindre les turbans. Son bois est utilisé dans la Guinée pour la construction des planchers. Son écorce jouit auprès des indigènes d'une grande réputation comme fébrifuge et antidysenterique.

Jussiæa pilosa, herbe ramifiée produisant une teinture jaune.

Gardenia Vogelii, arbuste donnant une teinture employée par les Diours aux mêmes usages que le *Gardenia malleifera* cité plus haut.

Diospyros Loureiriana, petit arbre dont les racines servent aux indigènes de Mozambique à se teindre les dents en rouge.

Sont exposés :

Bois de teinture, Indigo, Rocou, Orseille et produits dérivés.



Comme une conséquence logique du développement considérable pris par l'industrie pendant la dernière moitié de ce siècle, coïncide l'expansion coloniale des nations avancées. C'est que, parmi les produits que nous donnent les pays d'outre-mer, il en est beaucoup, et des plus importants, qui sont aujourd'hui indispensables pour les besoins de la mécanique, de l'électricité et des constructions modernes ; en tête de ceux-ci viennent les gommes et résines : caoutchouc, gutta-percha, copal même, qui sont d'une demande illimitée.

Notre pays, si industriel, était jadis absolument tributaire de l'étranger pour l'acquisition de ces matières premières coloniales ; il s'en suivait que l'on osait à peine monter, à grands frais, des usines pour leur mise en œuvre et, aussi, que les objets manufacturés devaient être payés à des prix beaucoup trop élevés.

Cette situation se modifie aujourd'hui ; le marché d'Anvers peut désormais assurer la vente régulière des caoutchoucs et du copal et fatalement l'industrie de ces produits comme de ceux qui viendront par la suite, en ressentira la plus heureuse influence.

LE CAOUTCHOUC

C'est en 1536 qu'il a été fait mention pour la première fois, à propos d'un jeu de balle des Indiens, d'une matière élastique qui n'était autre que le caoutchouc. Successivement divers observateurs signalèrent le même produit et des échantillons furent même amenés en Europe et pendant deux siècles ils ont figuré dans les collections des cabinets de curiosité.

En 1736, Lacondamine attira plus sérieusement l'attention des savants sur les plantes à gomme des pays tropicaux et en 1762 le botaniste français Fuset-Aublet publiait dans une notice sur la flore de la Guyane la description de l'arbre à caoutchouc auquel il donne le nom d'***Hevea guyanensis***. Nombre d'autres espèces furent bientôt déterminées par différents savants, des chimistes étudièrent la nouvelle résine, on lui découvrit certaines propriétés, mais son usage

pratique restait toujours restreint à celui de gomme à effacer, « india rubber ».

En 1820 naquit l'industrie du caoutchouc dont on appliqua la dissolution dans les essences et les fils découpés pour faire des tissus élastiques. Mais ce fut la vulcanisation du caoutchouc, qui empêche celui-ci de durcir au froid et de s'amollir sous l'influence d'une température un peu élevée, puis l'invention du caoutchouc durci et la possibilité de mouler des objets qui devaient donner à cette matière la place capitale qu'elle occupe aujourd'hui.

Quantité de plantes, même parmi celles appartenant à notre climat, sont gummifères, mais celles des tropiques seules fournissent des latex exploitables. M. Th. Seeligmann en donne une liste de quatre-vingt-huit espèces et celle-ci n'est pas complète. Ces plantes sont comprises dans quatre familles : les EUPHORBIACÉES, parmi lesquelles les ***Hevea*** et les ***Manihot***; les URTICACÉES, qui donnent les ***Ficus*** et l'***Artocarpus*** ou arbre à pain ; les APOCYNACÉES, si connues par les ***Vahea*** et surtout les ***Landolphia***; enfin les ASCLÉPIADÉES, beaucoup moins importantes.

Les HEVEA, cultivés dans l'Amérique du Sud et dont une variété, l'***Hevea brasiliensis***, produit le fameux caoutchouc du Para, sont de grands arbres à suc laiteux abondant, qui se reproduisent avec facilité; l'enveloppe contenant les graines éclate et projette la semence à 15 et 20 mètres aux environs. Leur multiplication est ainsi abandonnée au hasard. Ils demandent pour végéter des terres basses très arrosées et riches.

Les MANIHOT, de la même famille, donnent le caoutchouc de Ceara (Amérique); ce sont des arbustes qui se complaisent dans les terrains élevés et secs ; ils sont actuellement acclimatés à la côte occidentale d'Afrique, à Ceylan, etc.

Quant à l'***Euphorbe rhipsaloïdes***, existant en Afrique, elle a un latex corrosif qui la fait rejeter comme caoutchouc.

Les FICUS, dont certaines espèces se rencontrent en Amérique, d'autres en Afrique, d'autres en Asie et d'autres en Océanie, d'autres enfin en plusieurs de ces contrées, sont plus spécialement l'arbre à caoutchouc de l'Asie orientale et de l'Océanie. Nous avons parlé de l'ARTOCARPUS — arbre à pain — dont on mange les fruits; de l'UROSTIGMA, dont les peuplades du nord du Congo tirent leurs pagnes (un échantillon de ce caoutchouc est exposé), enfin le FICUS ELASTICA, originaire de l'Asie, est bien connu comme plante d'ornementation.

Les VAHEA et les LANDOLPHIA sont des lianes, la plupart indigènes à l'Afrique.

En résumé, pour le Congo, qui nous intéresse spécialement, le caoutchouc est presque toujours fourni par des lianes; cependant des

arbres à caoutchouc existent également à l'état sauvage et avec une abondance insoupçonnée jusqu'en ces derniers temps; plusieurs espèces, dont l'ireh, ont effectivement été signalées et c'est là un fait d'une importance capitale, l'avantage des arbres sur les lianes étant évident : ils n'exigent pas comme elles des forêts pour les soutenir.

Passons successivement en revue les caoutchouquiers existant au Congo, tant les espèces indigènes que celles introduites.

La véritable LIANE A CAOUTCHOUC est une variété du ***Landolphia owariensis***; il existe plusieurs espèces voisines fournissant également des gommes utilisables et d'autres ne donnant qu'un produit de mauvaise qualité, mais qui est mêlé inconsciemment par les indigènes, à cause de leur grande ressemblance avec les plantes véritables. (De Wèvre.)

La tige de certaines lianes a souvent à sa base 15 à 20 centimètres de diamètre; elle se divise près du sol en plusieurs tiges plus minces, lesquelles, après s'être subdivisées à leur tour, contournent les grands arbres environnants, montent, redescendent, reprennent parfois racine et s'étendent ainsi sur des centaines de mètres de longueur. Les feuilles sont rares, larges, en forme de fer de lance et d'une couleur vert foncé.

Dans le Lunda, le Kwango, le Kassaï, au Stanley-Pool et même, selon les indigènes, au Manyema, croît, dans les savanes, un ***Landolphia*** rampant, appelé « Lunda », dit CAOUTCHOUC DES HERBES. Il est cultivé en certains points et exploité pour donner un caoutchouc de bonne qualité, mais impur par suite de son mode de préparation.

Cette plante, qui atteint à peine 30 centimètres de hauteur, porte de petites feuilles larges de $0^{m},015$ et longues de $0^{m},06$.

L'IREH, ***Kickxia africana***, est un arbre glabre, de 50 à 60 pieds de haut. Il fut signalé pour la première fois à Accra en 1883, puis à Lagos et ne tarda pas à être activement exploité pour son grand rendement, — 10 à 15 livres de caoutchouc tous les dix-huit mois.

En 1896, à la suite du passage du baron Dhanis qui avait été chargé par le gouvernement de recueillir à Lagos des renseignements sur l'ireh, M. Hennebert, chef de poste à Ngali (district de Nouvelle-Anvers), découvrit cet arbre et annonça qu'il s'en trouvait un grand nombre dans la région.

M. Hennebert fit des essais de coagulation du latex; ceux-ci réussirent soit par ébullition soit par simple repos à l'air libre, en ajoutant au préalable de l'eau dans les deux cas. Un échantillon de caoutchouc fut envoyé à Anvers et figure aujourd'hui à l'Exposition à côté d'échantillons botaniques. M. Grisar l'a apprécié comme suit :

« Ce caoutchouc, présenté sous forme de morceaux de couleur

noire, se rapproche beaucoup de la qualité équateur; il est peut-encore meilleur. On peut en obtenir de fr. 6-50 à 6-75 le kilo. »

Devant ce magnifique résultat, il fut prescrit de rechercher l' plus activement encore que par le passé et on envoya partout renseignements permettant de reconnaître cet arbre. Des pépini devaient être établies pour le propager là où il n'existerait encore.

Nous devons ajouter que les agents de Nouvelle-Anvers n'ava pas attendu les instructions pour semer déjà des graines, préve ainsi le désir du gouvernement.

Un autre arbre à caoutchouc, actuellement à l'étude, a été sig il y a quelques mois à peine par M. Bultot, à la Wamba (afflu de la rivière Kwango). C'est peut-être le même que celui mentio par Grenfell dans la même contrée.

Enfin, nos compatriotes ont à plusieurs reprises mis en ved différents arbres gummifères: Le capitaine Lemarinel à Bang Grenfell dans le Kwango, le lieutenant Lemaire et le command Fiévez à l'Équateur, d'autres voyageurs dans l'Ubangi et le dist des Cataractes; et sans aucun doute des trouvailles analogue répéteront encore pendant bien des années, ajoutant chaque fois richesse nouvelle aux trésors de la végétation du bassin du fle équatorial.

Malgré les incroyables ressources en caoutchouc qu'offraient les forêts de son domaine, l'État du Congo n'a voulu négliger cune chance de les augmenter encore par l'introduction d'essen étrangères.

MANIHOT. — L'introduction du caoutchouquier de Ceara côte occidentale d'Afrique est chose faite depuis quelques anné cet arbuste s'est rapidement acclimaté; seulement, on éprouvait, début, certaines difficultés pour sa reproduction en pépinière. Gr à des essais persévérants tentés à Libreville (Congo français) on parvenu à faire lever les graines en les sciant au préalable délic ment. Sans cette précaution, elles ne parvenaient pas à germer (il fallait pas songer à procéder par boutures, celles-ci donnant plantes trop contournées).

L'attention de l'État fut attirée par ces résultats et aussi par c obtenus à la maison hollandaise de Vista, où la plante à caoutch américaine était cultivée exclusivement. Une plantation d'un mil de manihot fut établie à Boma, mais quel ne fut pas l'étonnem des « spécialistes » quand, les arbustes grandissant, ils purent co tater par comparaison qu'il existait déjà dans la capitale qu caoutchouquiers pareils et adultes.

Depuis mars 1896 on a renoncé provisoirement à la culture Congo du MANIHOT, son caoutchouc étant inférieur comme qua

à tous ceux exportés aujourd'hui, sauf peut-être à celui du Kwango.

Le FICUS ELASTICA fut introduit définitivement en novembre 1894. Deux cents plants, provenant de chez M. Buysse à Gand, furent confiés aux soins du lieutenant Richard et dirigés sur Boma. La réussite fut complète ; ces arbres sont actuellement très vigoureux et se propageront fort vite, grâce à leur facilité de reproduction par boutures.

L'HEVEA. — Le 5 août de l'année dernière, quatre-vingt-sept plantes de Para, ***Hevea brasiliensis***, réunies par l'État du Congo avec le concours de M. le professeur Laurent et soignées avant leur départ dans les serres du Jardin botanique de Bruxelles, furent confiées, en même temps que douze plantes de vanille, aux soins d'un jardinier qui avait mission de les conduire à Boma. De multiples précautions avaient été prises pour assurer la bonne traversée du précieux envoi. Les hevea et les vanilliers étaient placés dans des caisses à la « Ward » ; sitôt leur arrivée à destination, il était prescrit d'ouvrir progressivement ces serres transportables, puis d'en retirer les plantes pour les mettre en terre avec le soin voulu. Enfin, six hevea et trois ou quatre vanilliers devaient être mis en pots et conduits sous la garde d'un agronome jusqu'au Stanley-Pool et si possible jusqu'à Coquilhatville. Quelques-uns de ces plants ont été remis depuis au frère Gillet de la mission de Kisantu (1).

Si l'essence du caoutchouquier a une grande importance au point de vue du produit, les procédés de récolte du latex et surtout la coagulation de celui-ci influent d'une façon capitale sur le caoutchouc obtenu.

Trois méthodes sont usitées de par le monde pour récolter le suc :

L'abatage de la plante ;

La saignée ;

Enfin, un procédé spécial au caoutchouc des herbes, qui consiste à exploiter la racine de la plante elle-même, car ni la section ni l'incision ne pourraient donner de résultat. Ajoutons un procédé analogue que l'on peut employer pour le ***Ficus***; il consiste à extraire simplement le caoutchouc en traitant les feuilles, lesquelles en contiennent une grande quantité.

L'abatage du végétal n'est pratiqué que pour une espèce de caoutchouquier du Pérou qui, paraît-il, périrait quand même dès qu'il est incisé. Seeligmann préconise, en faisant toutes ses réserves, de couper les plantes pour éclairer les fourrés des forêts vierges de l'Afrique centrale, afin de provoquer une croissance plus grande

(1) Nous avons appris que la plupart de ces hevea étaient arrivés en bon état à Kisantu et à Ccquilhatville.

dans les plantes qui restent. Abonder dans cette voie nous semblerait très dangereux.

L'État du Congo a fait, il y a quelques années, un véritable referendum parmi ses agents pour décider des mesures à prendre afin d'exploiter rationnellement les caoutchouquiers des forêts congolaises. Le résultat, prévu malgré quelques avis contraires, fut qu'on devait procéder par incisions et en pouvait-il être autrement? En coupant la plante, celle-ci ne meurt pas, mais en repoussant elle a à reconstituer ses tissus en plus de sa sève, travail de plusieurs années



UN MAGASIN A CAOUTCHOUC, A ANVERS
Photographie communiquée par MM. Bunge et Grisar.

tandis que les lianes de l'arbre incisé avec précaution restent parfaitement en vie et ont repris bientôt assez de vigueur pour supporter une opération. Des mesures énergiques furent prises pour empêcher la destruction des lianes à caoutchouc. L'article 6 du décret du 30 octobre 1892 est ainsi conçu : « Le caoutchouc ne pourra être récolté qu'au moyen d'incisions pratiquées dans les arbres ou lianes. » Défense expresse fut faite aux Européens de laisser couper les lianes et les commissaires de districts et autres fonctionnaires reçurent l'ordre de veiller tout particulièrement sur les agissements des indigènes à cet égard.

Tout récemment, sur les instances du gouvernement, des Sociétés commerciales ont désigné des inspecteurs chargés de s'assurer de l'exécution de cette mesure dans les parties concédées à leurs sociétés.

Nous n'entrerons pas dans les détails des différents procédés de saignées utilisés dans les différents pays. Les incisions se font de façon très variable ; elles sont soit simples, soit multiples, mais toujours il faut avoir soin de ne pratiquer les coupures que peu profondément, non seulement pour que la plante ne souffre pas, mais souvent aussi parce que son cœur contient des sucs putrescibles qui nuiraient à la qualité du latex. •

La coagulation a donné lieu à bien des discussions et provoqué d'ardentes recherches. On sait que le latex s'écoule de l'arbre à l état très fluide chez certaines espèces de caoutchouquiers, plus épais chez d'autres. Ordinairement, il possède la densité de la crème et a la propriété de se mélanger à l'eau, mais non aux dissolvants habituels du caoutchouc.

A l'air, il abandonne des globules microscopiques qui s'y trouvent en suspension, pour former une matière solide plus ou moins blanche à l'origine et fonçant par la suite, qui est le caout chouc.

Le latex-type, celui du Para, ne contient que 32 p. c. de caoutchouc pur.

C'est de cette séparation, que l'on appelle la COAGULATION, que dépend en grande partie la qualité de la gomme ; il faut que celle-ci se forme en emprisonnant la quantité la moins grande possible d eau et surtout de matières putrescibles. Il est inutile d'ajouter qu'avec du soin on peut éviter les corps étrangers, tels que bois, feuilles, pierres, sable, etc.

La coagulation peut se faire par la chaleur artificielle ou naturelle, par simple repos à l'air ou à l'aide de réactifs minéraux ou végétaux.

Le latex du Para est coagulé par la chaleur artificielle ; c'est l'enfumage qui lui donne cette odeur caractéristique et empêche sa putréfaction. Le procédé est des plus simples : la sève recueillie dans un récipient est placée à côté de l'ouvrier qui a préparé un grand feu de branchages dans lequel il jette des fruits de palmiers pour provoquer une fumée épaisse ; le « seringueiro » — nom donné dans l'Amazonie à cet ouvrier — plonge une palette en bois dans la cuve, la retire couverte d'une mince couche de latex qu'il présente au foyer ; sous l'influence de la chaleur l'eau s'évapore laissant une première pellicule de caoutchouc ; chaque opération analogue donne une nouvelle pellicule ; lorsque celle-ci est assez épaisse, on fend la masse pour la détacher de la palette.

Ailleurs on coagule encore le latex en faisant bouillir, puis comprimant la matière résultante pour en extraire l'eau, en étalant la sève sur des plaques et la laissant exposée à l'air libre et aussi au moyen d'alun, d'acide sulfurique ou azotique, de sel marin, de vinaigre, de jus de citron, du suc de plantes telle l'*Ipomœa bona-nox*, d'infusion d'oseille indigène, etc.; il existe même des poudres de composition brevetée dont une espèce est, paraît-il, usitée avec succès à Libéria.

Tous ces procédés ont chacun leurs avantages ou leurs inconvénients, mais faute d'une immixtion directe des Européens dans le travail des indigènes, peu d'entre eux sont employés sciemment dans les contrées d'exploitation nouvelles et il faut savoir gré à l'État du Congo et à ses agents du rapide résultat obtenu dans la colonie, grâce à d'intelligents et laborieux efforts.

Mais avant d'aborder les méthodes de coagulation usitées actuellement au Congo, rappelons rapidement par quels procédés était obtenu auparavant le caoutchouc indigène.

Avant l'arrivée des Européens, il n'y avait guère que les naturels de la côte, du Kwango et de l'Est qui exploitaient les caoutchouquiers pour alimenter leur commerce. Jusqu'à cette époque la gomme n'avait d'autre usage que de garnir les mailloches des tams-tams, de fournir dans l'Aruwimi la membrane résonnante de tambours minuscules et dans l'Ubangi des fils fins et nacrés servant à faire des ligatures pour maintenir les délicats fers barbelés des flèches à leur hampe en roseau et les hameçons d'épine à la ficelle qui les supporte.

Les fruits des landolphia étaient et sont encore mangés par les noirs qui prisent fort leur saveur acide et fraîche.

Comme modes d'extraction on connaissait l'incision et plus souvent la section d'outre en outre de la liane. La coagulation se faisait sans beaucoup de frais par les soins de la nature elle-même.

La quantité prodigieuse de lianes à caoutchouc qui s'enchevêtraient dans la grande forêt équatoriale comme sur les arbres des galeries bordières des rivières ne devait pas rester longtemps inexploitée; les noirs apprirent vite à connaître la richesse qu'était pour eux cette plante qu'un travail des plus élémentaires pouvait mettre en valeur. Bientôt on fut en mesure d'envoyer en Europe des échantillons de caoutchouc récoltés en tous les points du Congo; il n'y a que quelques années de cela et cette collection, que l'on se souvient avoir vu figurer à l'Exposition d'Anvers de 1894 et qui est encore exposée maintenant, est déjà rangée parmi les curiosités ethnographiques congolaises. C'est que depuis les procédés de récolte se sont perfectionnés avec une rapidité foudroyante; dominant la nature insouciante des nègres, nos compatriotes leur donnent peu à peu le goût et l'intelligence du travail et la production

de caoutchouc est une des manifestations les plus tangibles des progrès accomplis à ce point de vue.

Mais revenons aux procédés de coagulation qui furent employés au début par les noirs.

Le plus curieux est certainement celui qui consiste à se rendre en forêt, à se couvrir tout le corps de latex et, rentré chez soi, lorsque l'évaporation a provoqué la prise du caoutchouc, de se frotter la peau en prétrissant des boules. Quelquefois les travailleurs, prenant comme noyau une petite brindille, y enroulent un fil imperceptible de caoutchouc qu'ils tirent de la plante comme on retirerait la soie de la bouche d'un ver à soie; ils en forment ainsi des fuseaux ou des boules dans lesquels ils ont soin de fourrer une petite botte de feuilles pour en augmenter l'épaisseur; sans cette fraude le caoutchouc aurait une grande valeur, car ce moyen de récolte est excellent.

Plus souvent on laissait tout simplement le latex s'écouler à terre et durcir ainsi.

De nombreux essais furent tentés pour améliorer ces procédés par trop rudimentaires; après quelques tâtonnements inévitables et des difficultés inhérentes au pays lui-même, le hasard fit découvrir une plante, la BOSSANGA, qui devait donner la solution du problème d'une façon inespérée.

Ce fut à l'Équateur que se fit cette trouvaille, il y a trois ans. Les résultats furent si merveilleux que le gouvernement prit des mesures immédiates pour étendre le mode de coagulation par le jus de cette herbe (1), pour faire rechercher celle-ci et pour quelle fût propagée là où elle n'existait pas.

Par une heureuse circonstance, la bossanga était commune partout, dans l'Ubangi, dans l'Uelle, au Manyema; une véritable école où chacun pouvait venir apprendre la méthode nouvelle fut fondée à l'Équateur et, pour faire œuvre plus complète encore, l'État publia dès 1893 une « Instruction pour la récolte du caoutchouc » qui est un document des plus précieux à consulter.

Cette instruction, parue dans le Recueil administratif, traite d'abord de l'ARBRE A CAOUTCHOUC, des incisions pour l'extraction, du choix des arbres à entamer, de l'instrument à employer, etc. La récolte doit se faire simplement dans un récipient quelconque; pour la préparation, c'est la méthode du Para qui est préconisée.

Parlant spécialement des LIANES, il est prescrit de pratiquer des incisions longitudinales ou obliques disposées les unes au-dessous des autres, et l'on rappelle très à propos la défense de couper les tiges; le latex se recueille dans un récipient percé à sa base d'un trou soigneusement bouché.

(1) On tord les tiges des plantes pour en exprimer le suc. (LAURENT.)

Répétons textuellement les modes de préparation à adopter :

« Pour obtenir le caoutchouc, les uns ajoutent à la sève qu'ils ont recueillie dans des calebasses une quantité d'eau que l'on peut évaluer à environ quatre fois le volume du lait.

Sous l'influence de cette addition, les éléments solides du latex viennent se solidifier à la surface du liquide, en formant une sorte de crème épaisse.

Le lendemain on enlève le bouchon qui fermait l'orifice inférieur des calebasses; la partie aqueuse s'écoule et le caoutchouc reste au fond du vase à l'état semi-fluide. Afin d'en activer la coagulation,



TRIAGE DU CAOUTCHOUC A ANVERS
Photographie communiquée par MM. Bunge et Grisar.

on le verse dans des vases de bois et on le laisse exposé à l'air pendant quelques heures.

La solidification est alors plus avancée sans être complète toutefois. C'est le moment choisi pour façonner les boules.

Dans certains districts un autre mode de coagulation est employé et produit les meilleurs résultats. Après avoir au préalable nettoyé la liane au moyen d'une feuille, d'un morceau d'étoffe, etc., on pratique des incisions de distance en distance. On dispose à terre un certain nombre de récipients pour recevoir la sève, on ajoute à celle-ci quelques gouttes du jus de la bossanga, on remue avec le doigt et la coagulation se fait d'une façon remarquable...

Ce procédé de coagulation doit autant que possible être seul employé.

Dans le Kassaï cependant, on doit laisser aux indigènes la faculté d'utiliser leur différents modes de récolte et, le cas échéant, rechercher les améliorations à y apporter. »

Ce dernier paragraphe s'explique par le fait que le caoutchouc du Kassaï tel qu'il est récolté est de qualité tout à fait supérieure, comme on le verra plus loin.

La bossanga est un *Costus* de la famille des Zingibéracées (1) (Laurent.) Elle croît principalement à la lisière des bois et ses tiges sont employées dans le Manyema pour faire des nattes et des toitures.

Grâce à l'emploi de cette plante précieuse, le caoutchouc de la région de l'Équateur, qui se vendait auparavant fr. 4-50 et 5 francs, vaut aujourd'hui fr. 6-25 et fr. 6-50 le kilo, et il n'est pas impossible de perfectionner encore la récolte. Mais, chose curieuse, le suc de cette herbe, qui réussit si bien sur le latex des landolphia, est sans influence sur celui des arbres gummifères, notamment l'ireh; c'est pour cette raison que les instructions mentionnées plus haut ont établi la distinction.

Le caoutchouc des herbes se trouve dans des conditions assez spéciales; par suite de son mode de préparation, il est forcément impur et contient surtout des matières étrangères telles que du bois et des feuilles. Voici, du reste, son mode de préparation: ayant déraciné les plantes, on les laisse se faner, puis, découpant les racines en morceaux de 20 centimètres de longueur, on les expose pendant cinq ou six jours au soleil ; ces racines sont alors plongées pendant une dizaine de jours dans l'eau froide afin de les rouir; elles sont ensuite battues à l'aide de fortes lattes de bois ; ce qui reste est bouilli puis battu de nouveau afin de l'épurer davantage.

Enfin, le séchage au soleil du produit obtenu, contenant 50 p. c. de caoutchouc, est livré au commerce sous forme de petits cubes qui, véritable unité monétaire, s'écoulent jusqu'à la côte d'Angola.

Ce caoutchouc, de couleur rouge et rugueux, se vend à environ fr. 3,60 seulement, à cause de son impureté. Ce mal est sans remède ; le caoutchouc du Lunda doit être épuré.

Seulement cette opération, en se faisant ici, n'évite pas le transport onéreux de 30 à 40 p. c. de matières étrangères. Il y aurait donc avantage à le purifier en Afrique et c'est dans ce but que des machines à cylindrer ont été essayées en Belgique et que, devant les résultats obtenus, une installation importante composée de six broyeurs mus par la vapeur est en voie d'être installée à Popocabaca.

(1) Le *Costus spicatus* de la Martinique est appelé « Canne Congo ». Avec le *C. glabratus*, le *C. cylindricus* ce sont des plantes dont les rhizomes tubéreux sont utilisables en pharmacie.

Le caoutchouc étant réuni, il faut l'envoyer en Europe; mieux il est préparé, c'est-à-dire moins il contient d'eau et de matières fermentescibles, moins il pèse inutilement et moins il a chance de se gâter et de devenir poisseux; mais il est nécessaire aussi qu'il soit évacué dans le plus bref délai possible et convenablement emballé. Il est bon de laisser le caoutchouc se sécher quelques jours avant de le mettre en sac; à l'état frais il colle trop facilement.

Faut-il insister sur les applications actuelles du caoutchouc? Elles sont illimitées et nous ne citerons comme exemple que les objets exposés par M. A. LESUISSE, de la Compagnie Internationale pour la fabrication du Caoutchouc et de la Gutta-Percha.

Abordons la question commerciale; elle est devenue pour le caoutchouc d'une si grande importance qu'elle mérite quelques développements. Le caoutchouc est peut-être aujourd'hui la plus grande richesse du Congo; il tend à supplanter l'ivoire et sera difficilement détrôné par les matières oléagineuses et même le café et le cacao, malgré la place importante que prendront un jour ces produits dans le commerce de la colonie.

Les diverses espèces de caoutchouc brut qui se présentent sur les marchés comprennent les caoutchoucs américains, asiatiques, océaniens et africains.

CAOUTCHOUCS AMÉRICAINS. — Le meilleur est le « Para », qui est le caoutchouc-type. L'Amérique du Sud fournit dix espèces de caoutchouc; l'Amérique centrale en fournit quatre.

CAOUTCHOUCS ASIATIQUES. — Il y en a quatre espèces venant du Bengale, de Birmanie, de Cochinchine, du Tonkin, de Ceylan, etc., qui ne sont pas trop estimées.

CAOUTCHOUCS OCÉANIENS. — Sept espèces dont la meilleure est celle de la Nouvelle-Calédonie.

CAOUTCHOUCS AFRICAINS. — Ne comprennent pas moins de vingt et une espèces, en général de qualité moyenne.

M. Seeligmann, à qui nous sommes redevables de beaucoup de ces renseignements, publie dans son ouvrage sur le « Caoutchouc et la Gutta-Percha » (Paris 1896), un tableau très complet sur les différentes espèces de caoutchouc. Cependant nous n'y voyons que la seule marque Congo suivante :

Origine géographique : Congo.
Origine botanique : Landolphia.
Mode de coagulation : Par l'écrémage ou par la chaleur naturelle sur le corps humain.
Port d'embarquement : Banana.
Marchés commerciaux : Anvers, Le Havre.
Forme commerciale : Boules ou dés (thimbles).

Robe : Noirâtre ou brun foncé.
Coupe : Blanc spongieux.
Odeur : Nauséabonde.
Adultération : Peu humide.
Perte à l'emploi industriel : 40 p. c.
Estimation : Thimbles plus estimés que les boules.

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter à cette description, par trop générale, celle de douze espèces de caoutchouc du Congo vendues couramment à Anvers depuis plusieurs années et décrites par M. Emile Grisar.

KASSAÏ ROUGE. — La meilleure qualité du Congo, se présente en petites sphères d'un diamètre de 3 à 5 centimètres, préparées en enroulant les filaments de caoutchouc, préalablement coagulés et desséchés partiellement sur l'arbre. Très nerveux, ne contient que très peu d'impuretés ; donne un rendement de 92 à 94 p. c. de caoutchouc pur.

Importé par dix, sous forme de deux tresses, ayant chacune cinq boules agglomérées.

KASSAÏ NOIR. — Se présente également sous forme de tresses. Quoique provenant du même arbre, l'aspect en est tout à fait différent, ce qui provient du mode de coagulation. Il est noir, moins apprécié que le rouge ; renferme parfois des matières minérales et volatiles qui en font varier considérablement la valeur.

KASSAÏ NOIR EN PAQUETS. — Morceaux inégaux de grandeur, agglomérés en paquets. Sa composition est assez pure en ce sens qu'elle ne renferme ni sable ni bois, mais elle contient généralement une certaine quantité de matières volatiles parfois en fermentation, ce qui diminue la qualité et le rendement.

KASSAÏ en forme de lanières pressées en rouleaux ; marchandise assez nerveuse, mais contenant un peu de matières volatiles en assez forte fermentation.

HAUT-CONGO ORDINAIRE. — A été importé en tout premier lieu du Congo. Se présente sous forme de boules de différentes dimensions, mais généralement de grandeur moyenne, ordinairement agglomérées en paquets. Très régulier comme composition ; marchandise nerveuse et fraîche, donnant un rendement net de 87 à 90 p. c. ; en fait d'impuretés, elle ne renferme qu'un peu d'écorce et environ 8 p. c. d'eau.

HAUT-CONGO BOULES BLANCHES. — Sous cette dénomination on entend des gommes coagulées au moyen de la plante « bossanga », procédé découvert, ainsi que nous l'avons dit, il y a quelques années et dont les résultats sont des plus brillants. En effet, les gommes coagulées ainsi sont tout à fait pures et ne contiennent qu'environ 6 à 8 p. c. d'eau. Leur aspect intérieur est blanc et le caoutchouc est très nerveux.

ÉQUATEUR. — Petites boules agglomérées en paquets, nerveuses, pures et de très belle qualité, ne contenant presque pas d'impuretés, si ce n'est 5 à 7 p. c. d'eau; elles sont également préparées par la bossanga.

LOPORI. — Boules de dimensions et formes diverses. La qualité indistinctement est belle, mais suivant la grandeur des boules, celles-ci renferment plus ou moins de matières volatiles. Malgré cela, ce caoutchouc ne le cède en rien comme valeur à l'Équateur, grâce à sa grande élasticité.

BUSIRA. — Petites boules agglomérées en paquets à peu près de même qualité que l'Équateur. Également très apprécié.

ARUWIMI, MONGALA, BUMBA. — Boules très inégales de grandeur, quelquefois très grandes, pesant jusque 3 à 5 kilos pièce. Généralement pur et de bonne qualité, mais il contient plus ou moins de matières volatiles souvent en très forte fermentation. Ce défaut est réel en ce sens que l'odeur qu'il dégage est tellement intense que les objets manufacturés avec cette gomme la conservent toujours. Il provient du manque de soins apporté à la coagulation. Le latex est quelquefois abandonné pendant un certain temps à lui-même avant d'être coagulé. Il se décompose alors, surtout si l'on y mélange de l'eau, car celle-ci se corrompt. Les boules étant extérieurement imperméables, il s'en rencontre qui renferment jusque 30 et 35 p. c. de matières volatiles.

UELLE. — Grands gâteaux allongés pesant de 5 à 10 kilos. Ce caoutchouc est blanc et généralement pur, mais contient également plus ou moins de matières volatiles. Celles-ci ne sont cependant qu'exceptionnellement en fermentation, grâce au mode de coagulation.

BAS-CONGO, THIMBLES. — Cette espèce ne provient pas de lianes, mais bien d'herbes à caoutchouc. La masse est broyée et ensuite coupée en morceaux ayant la forme d'un dé. La manière de récolter cette espèce étant assez primitive, le produit obtenu est tout à fait secondaire et renferme une grande quantité de bois et d'écorces, variant entre 25 et 35 p. c.

Cette marchandise a un aspect rougeâtre.

Il nous parvient quelquefois des thimbles noirs, qui constituent un produit beaucoup meilleur, mais c'est là l'exception.

LUVITUKU. — Sous cette dénomination on reçoit régulièrement du Bas-Congo une espèce de caoutchouc se rapprochant beaucoup, comme composition, des thimbles rouges ci-dessus. Toutefois, cette marchandise se présente sous forme de petites boules de grandeur moyenne.

Le caoutchouc vendu à Anvers s'écoule principalement aux États-Unis, en Angleterre, en France, en Allemagne, en Russie et en Autriche.

La Belgique n'en consomme qu'une très petite quantité.

Les gommes blanches, telles que le Lopori, l'Équateur, le Busira, sont spécialement recherchées des Américains et des Russes.

Depuis peu d'années seulement (1889) les circonstances ont permis de s'occuper activement de la récolte du caoutchouc dans le Haut-Congo. Les progrès ont été étonnamment rapides et le diagramme des exportations du caoutchouc originaires du Congo bouleverse absolument les théories pessimistes émises jadis sur la valeur commerciale de la colonie. Il montre aussi ce que peut une organisation sérieuse et une ligne de conduite judicieuse. Répétons que si cette exploitation du domaine privé de l'État a produit un résultat financier lui permettant de se développer et de s'étendre, il aura une heureuse influence sur l'évolution sociale des peuples du Congo en les habituant à un labeur quotidien et leur donnant la notion d'un bien-être qu'ils pourront acquérir par le travail.

Il faut remarquer que nous avons enregistré le « commerce spécial » et que le « commerce général » apporte un complément important à ces chiffres : 175,763 en 1896, soit 1,493,119 kilogs au total pour cette année, représentant une valeur de près de sept millions cinq cent mille francs.

Mais ce n'est pas seulement sur la quantité que les progrès ont été marquants, la qualité ne s'est pas moins modifiée et l'on n'est guère loin d'atteindre les prix du « Para » (***Para-prima***), du reste très variables et dont la valeur, qui a oscillé entre 4 francs et 25 francs le kilo depuis une trentaine d'années, est actuellement de fr. 8-50 environ.

1887	30,050
1888	74,294
1889	131,113
1890	123,666
1891	81,680
1892	156,339
1893	241,153
1894	338,194
1895	576,517
1896	1,317,346

Voici, copiée dans la dernière « Revue annuelle du courtier Émile Grisar », les cours en 1896-97 des principales espèces :

Kassaï rouge Prima . . . . . . fr.	7 12 1/2 à	7 25
Kassaï noir Prima	6 60	6 85
Kassaï noir mélangé	6 20	6 60
Kassaï noir secondaire	4 95	5 15

Haut-Congo (Lopori)	6 25	à	6 30
Haut-Congo (Équateur).	6 25		6 30
Haut-Congo (Busira)	6 25		6 30
Haut-Congo ordinaire	5 75		5 90
Haut-Congo (Mongala)	5 75		5 90
Haut-Congo (Bumba)	5 70		5 85
Haut-Congo (Aruwimi)	5 20		5 35
Haut-Congo (Uelle)	5 20		5.35
Bas-Congo (thimbles) rouges	3 60		3 80
Bas-Congo (Luvituku)	3 50		3 70

Comme pour l'ivoire et le copal, en attendant d'autres produits, le marché de notre métropole commerciale acquiert chaque année, grâce au Congo, une importance plus considérable et le bienfaisant effet de cette activité nouvelle se fait sentir dans tout le pays.

Importation du caoutchouc sur les principaux marchés européens

	LIVERPOOL Kilos	LONDRES Kilos	LE HAVRE Kilos	ROTTERDAM Kilos	ANVERS Kilos
1889. . .	8,888,000	1,594,000	631,036	680,000	4,700
1890. . .	9,994,000	2,087,000	810,596	541,000	30,000
1891. . .	10,409,000	2,064,000	1,056,000	532,000	21,000
1892. . .	10,278,000	1,808,000	786,000	489,000	62,965
1893. . .	11,445,000	1,746,000	1,065,260	437,000	167,196
1894. . .	12,244,000	1,966,000	1,326,821	372,000	274,580
1895. . .	13,222,000	1,544,000	1,499,666	300,000	531,074
1896. . .	16,113,000	1,718,000	1,633,140	324,500	1,115,875

Le tableau ci-dessus montre que nous ne sommes pas loin d'atteindre Londres et Le Havre. Qui sait si le résultat de 1897 ne dépassera pas ces marchés et si la progression se maintient dans les mêmes proportions, en 1900, Anvers fera concurrence à Liverpool et deviendra — il l'est déjà pour l'ivoire — le plus important marché de caoutchouc du monde.

Et nunc erudimini!

LA GUTTA-PERCHA

Le premier arbre dont on ait extrait la gutta-percha industrielle est le ***Dichopsis gutta***, ***Isonandra gutta***, ou « taban » des Malais. C'est le docteur écossais Montgommery qui révéla les qualités de cette matière à l'Europe, il y a une soixantaine d'années (1832). Elle était pourtant connue depuis 1656 sous le nom de « bois inconnu » et plus tard considérée comme un caoutchouc de mauvaise qualité.

Presque tous les arbres à gutta-percha, découverts par la suite, sont des Sapotacées d'origine indienne, sauf quatre ou cinq, croissant en Amérique et deux en Afrique, lesquels donnent une gomme de qualité moindre; mentionnons surtout le ***Bassia Parkii***, qui croît spontanément dans le nord de l'Afrique équatoriale; Schwein-

furth le signale chez les Niam-Niam et Seeligmann dit qu'il peut être placé au premier rang à côté de l'isonandra, dont il imite le produit à s'y méprendre.

L'*Isonandra gutta* est un très bel arbre, haut de 13 à 14 mètres; à l'âge de trente ans, c'est-à-dire à l'époque où il devient adulte, son écorce est rude, d'un gris jaunâtre ou rougeâtre ; ses feuilles coriaces sont glabres et d'un vert plus ou moins foncé au-dessus, entièrement recouvertes, en-dessous, d'un fin duvet velouté de couleur dorée ou orangée. Ses fleurs sont disposées par groupes à l'aisselle des feuilles; son fruit est une petite baie ovoïde couverte de duvet.

Cet arbre est très rare dans nos serres où il n'a pas encore fleuri (1).

A l'apparition de la gutta-percha, laquelle coïncidait avec l'immense développement donné aux applications de l'électricité, cette matière insolante fut tellement demandée, surtout comme enduit enveloppant les câbles sous-marins, qu'il a été bientôt impossible de s'en procurer de grandes quantités, au point qu'il y a six ans, deux compagnies françaises qui voulaient concourir à l'établissement d'un nouveau câble entre la France et l'Algérie, ont dû renoncer à soumissionner, faute d'avoir la quantité nécessaire de gutta pure, et l'entreprise échut à l'Angleterre (2).

Pour satisfaire à la consommation, on abattait simplement l'arbre le plus près possible du sol et on en recueillait alors le suc. La conséquence de ce procédé barbare, jointe à la négligence que l'on avait mise à la reproduction des plantes, fut leur disparition presque complète. Le véritable *Isonandra gutta* est extrêmement rare; heureusement près de quarante autres espèces peuvent donner de la gutta plus ou moins semblable.

Des mesures ont été prises depuis; on procède à la récolte par incision, système difficile, car le latex se coagule trop vite et bouche les orifices. Une autre méthode qui réussit, paraît-il, est celle d'extraire la sève des feuilles. En somme, les inquiétudes sont grandes, car on ne sait trop comment on pourra réunir toute la gutta exigée par l'industrie moderne.

Ce que nous venons de dire suffit pour justifier l'émotion que provoqua à Bruxelles l'arrivée, en 1891, d'un envoi du commandant Van Gèle, contenant une résine nouvelle qui fut décrite deux fois, après examen, comme gutta-percha. Malheureusement, si ce produit pouvait avoir à l'analyse quelque ressemblance avec la gutta-percha, d'autres appréciations et la suite surtout ont prouvé qu'elle était inutilisable dans l'industrie. La déception fut grande, mais

(1) Renseignements du Jardin botanique d'Anvers, qui s'appliquent à quantité d'autres plantes utiles des régions tropicales.

(2) Albin Geyer, *Kolonial Zeitung*.

l'attention du gouvernement était désormais attirée sur les arbres à gutta et dès le mois de mars 1893 il commença ses démarches pour obtenir des jeunes plants. En septembre de la même année, 1,140 pousses de ***Dichopsis gutta***, autrement dit ***Isonandra gutta***, emballées dans des caisses « Ward », furent expédiées des Indes. A l'arrivée à Anvers, 425 plantes étaient mortes et 200 étiolées. Au départ du courrier du Congo en décembre 1893, 100 d'entre elles étaient encore en bon état; elles furent plantées à Boma et 30 boutures promettaient de reprendre. En mai 1895, 5 avaient repris et depuis elles sont toutes mortes.

Cette non-réussite ne découragea pas le gouvernement; le 23 avril 1896 de nouvelles démarches furent faites à Singapore; 127 plantes furent envoyées dans trois serres portatives. Nouvel échec : le 15 août 1896, le directeur du Jardin botanique d'Anvers écrivait « qu'il n'y avait que 15 plantes qui semblaient vivantes; 4 seulement, ajoutait-il, pourront être sauvées ».

L'État est décidé à renouveler l'essai tant qu'il réussisse ou qu'il soit prouvé que l'arbre à gutta-percha ne peut s'acclimater au Congo, ce qui est peu probable. Les gouvernants comprennent ainsi absolument la mission qu'ils ont à remplir; de pareilles tentatives ne peuvent être laissées à l'initiative individuelle qui ne saurait s'imposer les sacrifices nécessaires; il y a beaucoup trop de risques à courir et le capital engagé ne saurait être rémunérateur avant de longues années.

Par l'établissement de cultures de plantes utiles nouvelles, par les mesures prises pour assurer la récolte judicieuse de celles qui existent déjà, par tous les décrets enfin qui règlent l'exploitation du pays, l'État du Congo sauvegarde l'intérêt général et prépare une colonie où nos compatriotes pourront tous, avec les mêmes chances de réussite, tenter la fortune dans l'avenir.

LA BALATA

La balata forme la transition entre le caoutchouc et la gutta-percha; ce produit est connu depuis une trentaine d'années et tend à remplacer cette dernière. Son prix peut être fort élevé et atteindra le taux de 15 et même 18 francs lorsqu'une commande de câble a passé à l'industrie. Actuellement, elle est exportée de la Guyane et du Vénézuéla et provient également d'une Sapotacée, le ***Mimusops Balata***. C'est, dit Seeligmann, une gutta tendre, très nerveuse, un peu élastique.

Quand la fameuse bulungu du Congo fut étudiée, puisque ce n'était pas la gutta véritable, on conçut l'espoir qu'elle pourrait être une variété de balata. Il n'en était malheureusement pas ainsi.

Plus tard, des instructions furent données pour propager la « liane malumba » du Bas-Congo; son latex, qui avait été coagulé au moyen de l'alcool, donnait une gomme en tout semblable à la balata. Jusqu'ici ce point n'a pas été complètement élucidé.

LA BULUNGU

La bulungu est une sorte de poix végétale, visqueuse à sa sortie de l'arbre, s'accumulant à terre en gros blocs d'un beau jaune de soufre. Peu à peu leur surface rougit; ils se durcissent et finalement s'effritent en lamelles dures et noires.

Pour dégager cette résine de ses impuretés (terre, écorce, feuilles), les indigènes la font chauffer avec de l'eau et la malaxent fortement; ils en façonnent des espèces de courtes et grosses saucisses, après avoir eu soin de se huiler légèrement les mains (1).

Tel est le produit qui est présenté au public sous ses différentes phases. Comme nous l'avons dit ailleurs, il n'est ni de la gutta-percha ni même de la balata et on attend toujours l'occasion de l'employer dans l'industrie. Les indigènes s'en servent comme d'empois pour raccommoder divers objets et fixer les barbes de leurs flèches.

LE COPAL

Les arbres à copal sont signalés comme très répandus dans la grande forêt équatoriale. Il est probable qu'ils sont pour la plupart le *Trachylobium Hornemannium*, Cæsalpiniée signalée par Livingstone et Cameron. L'arbre à copal de la côte orientale est le *Trachylobium mozambicense;* celui de Sierra-Leone est le *Copaifera Guibourtiana*, tous deux comme le premier étant des Cæsalpiniées.

Sa tige majestueuse, dit Burton, en parlant de l'arbre à copal de Zanzibar, a fourni des canots d'une longueur de 18 mètres; néanmoins il n'est pas toujours de pareille dimension; généralement, il s'élève à 9 ou 10 mètres et a, près de terre, 1 ou 2 mètres de circonférence. L'écorce en est lisse; ses branches inférieures sont souvent à portée de la main et il n'est pas rare qu'il s'élance au milieu d'une végétation épaisse; sa tige, d'un blanc jaunâtre, le fait ressortir sur le fond brun des jungles desséchées; elle est pointillée d'exsudations gommeuses qui gisent en morceaux épars autour de sa base et sont infestées de fourmis.

Le bois du « msandarusi », nom donné à l'arbre par les Suahili, est jaune et convient pour la menuiserie. Celui de l'arbre à copal de Sierra-Leone serait blanc et odoriférant.

(1) *Congo et Belgique*, par le lieutenant LEMAIRE.

Il y a deux sortes de copal, le COPAL VERT récolté fraîchement à l'arbre, et le COPAL FOSSILE que l'on trouve enfoui dans la terre, même aux endroits où n'existent pas de forêts ; il serait alors le produit d'arbres ayant disparu. On le ramasse encore dans le lit des rivières où sa présence s'explique aisément.

Le copal vert, d'une faible dureté, est peu estimé par l'industrie européenne. Il s'emploie aux Indes et en Chine où l'on aurait trouvé le moyen d'en faire un bon vernis.

Le copal mûr ou fossile a été bitumisé en l'absence de l'air; le copal le plus ancien est le plus dur et par suite le plus précieux ; il contient souvent des insectes emprisonnés dans sa masse, preuve de son origine.

Nombre de contrées fournissent le copal : les Indes, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Brésil, mais les copals d'Afrique sont les plus abondants comme les plus recherchés et sont à eux seuls classés dans le commerce en plus de quinze variétés, chaque variété ayant elle-même plusieurs qualités.

Ce que l'on demande aux copals, c'est d'être durs et transparents; ils doivent se casser net, comme du verre; les teintes jaunâtres pâles et foncées sont préférées ; les teintes blanches ou cristallines ont moins de valeur. Voici, d'après M. De Keyn, quelles sont les principales nuances que l'on observe : blanc argenté, jaune citron, jaune ambre, jaune rhubarbe, rouge pâle, rouge foncé, brun et enfin vert. Ces derniers paraissent avoir subi l'action du feu.

Les copals sont aussi divisés d'après la grosseur des morceaux, les plus gros étant les plus recherchés.

Les copals d'Afrique ne se dissolvent qu'à chaud dans les essences et les huiles. Par la haute température que demande la fusion, leur couleur s'altère, elle devient plus foncée et les vernis s'en ressentent ; par contre ils sont très solides. Les autres gommes se dissolvent directement et fournissent des vernis incolores, mais moins résistants.

La gomme d'Afrique de meilleure qualité provient de Zanzibar; elle est très reconnaissable par l'aspect chagriné de ses surfaces; on la surnomme pour cette raison « copal peau d'oie ». Sa valeur atteint parfois 10 francs le kilo.

Il fut longtemps nommé « gomme animi de Bombay » et porte encore quelquefois ce nom sur le marché anglais ; on croyait qu'il provenait d'un arbre des Indes. Les Arabes le transportaient directement, dans leurs barques, de l'Afrique à Bombay (1).

Le copal de Sierra-Leone est également très estimé.

(1) M. BERNARDIN, *Les Richesses naturelles du globe et l'Exposition universelle d'Anvers,* 1885.

Quant au copal du Congo, appelé à prendre une si haute importance dans le commerce de la colonie, il peut être classé parmi les bonnes gommes d'Afrique.

Déjà les agents de l'État ont envoyé des échantillons importants de l'Équateur et de l'Aruwimi, du district de Banana où on l'avait mis au jour en creusant la terre, pour planter des caféiers, d'Isangila, de Manyanga et du lac Léopold II ; A. Delcommune et F. De Meuse ont également ramené de là-bas une série d'échantillons de différents points ; ceux-ci ont été étudiés par M. De Keyn et certains d'entre eux ont été fort appréciés, tel un copal du Sankuru, qui doit être coté au prix du copal de Madagascar de toute première qualité, soit 3 francs le kilo et une gomme rouge sang de la Lulongo qui se rapproche du « sang-de-dragon ». On a apprécié comme suit les gommes Équateur et Aruwimi : D'une dureté extraordinaire ; en moyenne elle entre en fusion à 140-150 degrés et se liquéfie à 220-230 ; elle est complètement liquide à 240 degrés. C'est donc une des gommes les plus dures que l'on connaisse.

Voici, du reste, un tableau comparatif indiquant le point de fusion des principales sortes ainsi que leurs prix sur les marchés :

Ambre	315°	à 318°	
Gomme animal Zanzibar	230	» 235	600 à 700 fr.
» » Madagascar	230	» 235	400
» copal Angola rouge	220	» 250	175 à 200
» » Benguela jaune	225	» 245	312 50
» » Sierra-Leone	180	» 185	605
» kauri	190	» 240	330 à 800
» CONGO	225	» 245	150 à 400

M. E. Resseler, d'Anvers, ayant examiné en 1895 un échantillon de l'Équateur dit : « Il y a des morceaux splendides pouvant valoir de 4 à 6 francs le kilogramme, d'autres dont on n'obtiendrait pas 1 franc. »

La gomme du Bas-Congo a été taxée à fr. 1-30, valeur inférieure à celle de l'Équateur et de l'Aruwimi, mais elle n'a pas à supporter les frais de transport. D'autres échantillons de l'Équateur furent évalués de 1 franc à fr. 2-50 le kilogramme et un bel échantillon de l'Aruwimi au moins fr. 2-50. Celle récoltée entre Isangila et Manyanga sur les rochers du fleuve, par le personnel des baleinières, s'est réduite en charbon par la cuisson et non fondue, comme cela arrive souvent avec les gommes d'Angola. Elle pouvait valoir de 2 francs à fr. 2-50, quant à sa blancheur et à sa dureté. Il est à remarquer que les gommes d'Angola, auxquelles elle était comparée, atteignent le prix de 4 francs.

Enfin, M. L. Roussel, fabricant de vernis à Bruxelles, dit à son tour :

« Le copal du Congo à une valeur incontestablement plus grande

que les gommes importées des Indes néerlandaises, de la Nouvelle-Zélande et du Brésil, il est beaucoup plus dur et donne des vernis très solides, très brillants et des plus pâles. »

« Je suis parvenu, ajoute M. Roussel, à faire avec les différents copals du Congo des vernis de toute qualité et même des vernis gras presque incolores, résultat que je n'avais jamais atteint avec d'autres copals. »

La variation dans ces évaluations que nous citons un peu au hasard provient surtout de la difficulté d'énoncer un prix bien réel avant d'avoir pu se baser sur une expérience industrielle en grand.

En effet, la fabrication des vernis étant fort délicate il faut, pour pouvoir évaluer un nouveau copal d'une façon certaine au point de vue commercial, que le fabricant ait la certitude de pouvoir se procurer régulièrement une matière première identique, sinon les procédés de fabrications doivent varier et surtout on risque de mécontenter une clientèle difficile en modifiant les marchandises livrées.

A l'époque où la plupart des analyses furent faites, on en était encore à la période d'essai; ceux-ci étant des plus encourageants, des instructions furent données au Congo pour que l'on ne négligeât aucune occasion de récolter le copal, quitte à l'emmagasiner, en attendant le moment de le faire parvenir à la côte pour l'expédier en Europe.

La récolte et le transport demandent certaines précautions, sous peine de diminuer de beaucoup la valeur de la marchandise.

Il faut récolter le copal pendant la saison sèche, l'exposer au vent et au soleil; le lavage et le triage doivent se faire sur place, la main-d'œuvre étant moins coûteuse là-bas qu'ici. Il est bon de mettre pour le lavage la gomme dans une eau courante, en la plaçant dans des filets que l'on remue vivement; un bain de vingt-quatre heures, contenant 1 p. c. de soude caustique, est très favorable. L'emballage ne doit jamais être des sacs ou des caisses légères, car, outre la perte subie par l'effritement des morceaux, ceux-ci, par la chaleur et aussi la pression, peuvent s'agglomérer.

Il y aurait un double intérêt, dit M. De Keyn, à n'importer que de la marchandise ayant subi sur les lieux le lavage et le triage; les produits ainsi préparés trouveraient cent acheteurs, tandis qu'importés à l'état brut, il n'y aurait pour les acquérir que quatre ou cinq spécialistes en manipulation des copals.

Ajoutons que les fabricants ne peuvent travailler que des lots de qualité uniforme, car du degré de fusion dépend la qualité; or, si le lot est mélangé, certains morceaux entrent en fusion à une température donnée à laquelle d'autres résistent. (Bunge.)

Les indigènes ne connaissent de la gomme copal que son pouvoir éclairant; ils s'en servent comme luminaire; dans le Bas-Congo on l'emploie quelquefois pour faire de la glu.

Chacun connaît les applications illimitées de cette résine précieuse à la fabrication des vernis. Ceux tirés des gommes du Congo sont de très bonne qualité, ainsi que le montre la série exposée par M. De Keyn et les applications de vernissage de bois du Congo qui en ont été faites.

Tout récemment M. Roussel a réussi, à l'aide des gommes du Congo, soigneusement triées, à fabriquer des vernis et des laques extraordinairement blanches, puis des émails, surtout l'émail blanc solide. Cet émail est obtenu par le mélange de copals incolores, de caoutchouc blanc et de couleurs; il peut s'appliquer à froid (la serre du palais est peinte de cette façon).

Si l'on examine les tableaux statistiques du commerce du Congo, on voit qu'annuellement s'exporte du Bas-Congo une petite quantité de copal rouge et de copal blanc; le haut fleuve n'entre que pour un millier de kilos environ en 1894, année de l'Exposition d'Anvers. Depuis lors, comme nous l'avons dit plus haut, on avait provisoirement renoncé, pour des raisons économiques, à faire revenir du copal, se contentant de l'emmagasiner. Les grands progrès accomplis dans la question des transports, grâce surtout à l'avènement du chemin de fer, ont permis de faire entrer le commerce de cette gomme dans une phase décisive. Le marché du copal du Congo est désormais créé en Belgique. Cent mille kilos réunis déjà dans le Haut-Congo, stock alimenté sans cesse par des récoltes nouvelles, descendent à Matadi, complétant les chargements d'ivoire et de caoutchouc destinés à Anvers. La première vente a eu lieu le 25 janvier de cette année ; elle ne comportait que 1,500 kilos qui ont été payés fr. 112-50 les 100 kilos, prix qui, comparé à ceux obtenus par d'autres gommes de ce genre, peut être considéré comme favorable. Cependant on avait à lutter contre l'hésitation des acheteurs devant une marchandise de provenance nouvelle et surtout la gomme ne réalisant pas les conditions de propreté et de triage si nécessaires dont nous avons parlé.

Une fois que l'excellence de la gomme du Congo sera reconnue, dit M. Bunge, il s'en fera une forte demande, d'autant plus que la production de certaines régions de l'Afrique, qui jusqu'ici avaient donné à l'Europe de fortes quantités de gommes dures, semble diminuer dans des proportions considérables, au point de donner des inquiétudes pour l'avenir. La conséquence en est que les gommes d'Afrique augmentent chaque année de prix.

LA GOMME ARABIQUE

Nous ne pouvons passer sous silence les acacia à gomme qui, selon toute probabilité, existent ou pourront être introduits au Congo. Actuellement, cette gomme est fournie par l'*Acacia arabica*, grand arbre dont le bois est employé aux Indes pour les besoins industriels et dont l'écorce est un astringent très puissant.

L'*Acacia senegal* ou *Acacia Verek* est un arbre plus petit dont la gomme est identique à la gomme véritable de l'Arabie et peut-être plus recherchée encore dans le commerce. C'est de cet acacia, ainsi que des *Acacia Neboned*, *albida*, *Adansonii*, etc., que le Sénégal tire ses gommes arabiques, article si important de son commerce. La gomme la plus estimée est celle de Podor qui vaut de fr. 1-90 à fr. 2-25 le kilo. On récolte annuellement au Sénégal environ 3,000,000 de kilos de gomme (1).

Schweinfurth a signalé l'*Acacia etbaica* dont la hauteur atteindrait de 20 à 30 pieds et qui produirait, lui aussi, une excellente gomme, et l'*Acacia fistula*, appelé « Sofar » au bord du Nil, dont on tire la gomme de « gédaref » ou « gomme sennaar ». Une larve d'insecte, en perçant les épines de cet acacia, les transforme en autant de flûtes donnant, quand le vent souffle, des sons harmonieux.

L'anacardier (voir produits alimentaires, fruits) et le *Sterculia Tragacantha*, qui existent au Congo, laissent exsuder des gommes employées au même titre que la gomme arabique.

LA RÉSINE ÉLÉMI

Il y a trois ans, le lieutenant de la Kéthulle envoyait de Rafaï, où il était résident, une caissette contenant une résine molle à la température de 18 degrés environ, très odorante, claire et montrant d'une façon distincte la façon dont elle s'écoule de l'arbre. Soumise à M. Delacre, elle fut classée comme résine élémi. Un échantillon fort a été demandé en Afrique et a permis d'en retirer, par simple épuration, la gomme si employée en pharmacie.

Les indigènes de l'Ubangi, de l'Uelle et du Mbomu se servent de cette résine pour faire des torches à l'aide desquelles ils s'éclairent.

L'origine botanique de l'arbre qui la produit n'est pas encore déterminée; peut-être est-ce le *Canarium edule*, dont Monoley parle comme suit :

« Mpafu ou Mubafo, arbre de l'Afrique tropicale. Ses fruits donnent de l'huile. Sous l'écorce on trouve de grandes masses de

(1) Publications du service des renseignements commerciaux et de la colonisation du Ministère des colonies de France.

gomme odorante, employées par les natifs pour faire des fumigations. Un spécimen de cette résine exposée au musée de Kew est appelé « Élémi d'Afrique ».

Sont exposés :

Troncs d'arbres à caoutchouc, lianes, branches, etc.;
Agrandissements photographiques ;
Collection de caoutchoucs récoltés par les indigènes ;
Échantillons des caoutchoucs vendus sur le marché d'Anvers, classés par M. EMILE GRISAR.
Caoutchouc mis en œuvre par M. A. LESUISSE, de la Compagnie Internationale pour la Fabrication du Caoutchouc et de la Gutta-Percha.
Tronc de l'arbre à copal ;
Échantillons de copal Congo;
Collection de copals d'Afrique exposée par M. DE KEYN.
Copal mis en œuvre pour la fabrication des vernis et des couleurs émaillées; M DE KEYN. Application de ces émaux à la peinture des ferrures de la serre.

Résine « bulungu » ;
Résine « Élémi », torches indigènes.





Tous les Congolais sont devenus d'admirables vanniers, grâce à la grande quantité des textiles que la nature a répandus dans leur pays; ils savent aussi tisser des étoffes souples et fines, mais sont moins avancés dans l'art de filer. Cela provient sans doute de ce qu'ils n'ont jamais ressenti le besoin d'avoir beaucoup d'étoffes pour se vêtir et s'ils aiment nos cotonnades, c'est par coquetterie bien plus que par nécessité.

Au point de vue commercial, les textiles sont importants et peuvent le devenir davantage, surtout quand le coton fera l'objet de grandes cultures. L'on sait aussi que beaucoup de fibres textiles nouvelles sont recherchées pour faire les tapis et les étoffes d'ameublement bon marché.

LES PALMIERS

Presque tous les palmiers fournissent des textiles souvent de très bonne qualité. Il est question ailleurs de l'élaïs et du cocotier; voyons ce que peuvent donner les autres.

Le RAPHIA. — Le *Raphia vinifera* est un palmier à longues feuilles, à tronc court, au port peu élégant quand la plante est adulte. Il est surtout commun dans le Haut-Congo. Nous avons parlé de ses régimes à propos des produits oléagineux; les noix qui se trouvent dans les fruits pourraient servir « d'ivoire végétal » si elles n'étaient mouchetées de traces brunes semblables à des cavités qu'auraient creusées des vers. La sève du *Raphia vinifera*, comme le nom du palmier l'indique, constitue une boisson, laquelle est prisée à l'égal du vin d'élaïs, mais ce sont les feuilles qui ont le plus d'utilité; les pétioles entrent largement dans la construction des habitations des nègres et aujourd'hui des blancs. Les fibres de ses folioles servent à faire presque toutes les étoffes indigènes, surtout des petites nattes de la grandeur d'une serviette usitées comme monnaie depuis la côte jusqu'au Sankuru. Ces mêmes fibres sont vendues par bottes à nos horticulteurs sous le nom de « raphia »; grâce à leur souplesse, leur solidité et leur longue dureté, elles conviennent particulièrement pour lier les plantes de jardin à leurs supports.

Le PALMIER BAMBOU. — Les Anglais appellent le ***Raphia vinifera*** « Bamboo Palm » (palmier bambou); Lemaire appelle « palmier bambou » un palmier du Haut-Congo, qui est souvent pris pour le ***Raphia vinifera*** et qui serait le plus beau représentant de la famille des raphia.

Les nervures des feuilles, parfois très grosses, sont employées en construction; de l'écorce on tresse des nattes et des liens, l'intérieur fournit des flèches et les feuilles entières servent à faire les cloisons et les toits des huttes, depuis le lac Tumba jusqu'à l'Itimbiri. Bref, ses usages seraient les mêmes que ceux du ***Raphia vinifera.***

Le CALAMUS. — Le ***Calamus secundiflorus***, palmier nain,



COCOTIERS A BANANA

forme des fourrés inextricables le long de certaines rivières; ses feuilles se prolongent en un rachis garni de distance en distance de fortes épines avec lesquelles elles s'accrochent aux arbres voisins. Ces rachis sont importés du Congo en Belgique sous le nom de « rotang »; ils ressemblent, en effet, au rotang des Indes et peuvent servir aux mêmes usages, quoique étant d'une qualité inférieure.

Les indigènes utilisent l'écorce du calamus pour faire des liens extrêmement solides et De Wèvre dit que les crochets sont employés par les enfants en guise d'hameçon.

Certaines populations de l'Afrique occidentale mangent le cœur des jeunes plantes, après que celles-ci ont été rôties.

Le BORASSUS. — Le « rondier », ***Borassus flabelliformis***, est un très bel arbre qui diffère totalement comme aspect des palmiers précédents, grâce à ses grandes feuilles palmées (les autres sont pennées). Son tronc est renflé sensiblement aux deux tiers de sa hauteur. Il paraîtrait que les éléphants sont fort friands de ses fruits, de la grosseur d'une orange et dont on peut, dit De Wèvre, retirer une gelée alimentaire. C'est encore un palmier à vin de palme et l'on voit dans les îles ou sur le bord des fleuves, endroits où les borassus sont généralement nombreux, des forêts entières de ces rondiers aux troncs ventrus, décapités et donnant au paysage un aspect singulièrement désolé.

Le tronc du borassus peut être très utilement employé. Le cœur est mou et spongieux, mais la partie extérieure constitue comme un aubier d'une extrême dureté et imputrescible. Enlevant l'intérieur on fabrique d'excellents tuyaux de drainage et sciant l'arbre dans sa longueur, on trouve deux gouttières parfaites.

La partie dure peut se tourner et se polir; on en fait des cannes et l'aspect imprévu de sa texture, qui emprisonne comme un fourmillement d'épines, le rendra intéressant pour certains objets de fantaisie, tels les colonnes dessinées par M. Hankar et exposées dans le Salon d'honneur.

Des feuilles on fait aux Indes des écrans et les fibres ou les éclats de ces mêmes feuilles servent aux vanniers noirs pour confectionner des nattes et des paniers.

L'HYPHÆNE, ***Hyphæne guineensis***, qui habite les terrains marécageux, est un palmier de 10 mètres de haut. Les feuilles sont palmées comme celles du borassus; les fruits, gros comme le poing, peuvent être tournés pour en faire des grains de chapelet; le tronc, à bois très dur, convient à la construction. Les feuilles servent à confectionner des nattes grossières.

Le PHŒNIX. — Le « dattier épineux », ***Phœnix spinosa***, palmier assez commun, n'est pas employé au Congo; les indigènes d'Accra mangent ses fruits semblables à de petites dattes et tressent les jeunes pousses des feuilles pour en faire des bonnets.

Le DATTIER. — Le véritable dattier a, chose singulière, été introduit récemment par le nord. Le lieutenant Hanolet a expédié de Bangaso des semences de ce palmier dont cent soixante-quinze furent semées à Banzyville et ont bien poussé. Avant peu d'années ces plantes pourront sans doute être propagées de l'Ubangi dans tout l'État.

LE PIASSAVA

Le piassava est fourni par un palmier, ***Attalea funifera***, dont la base du pétiole se désagrège quand la feuille meurt et donne ainsi de grosses fibres, sorte de crin végétal aussi épais que le crin d'éléphant, très employé pour faire les brosses à balayer. On peut également les tresser en paniers; les indigènes en font des balais et des cordes de pêcheurs.

Différentes qualités de piassava entrent dans le commerce :

Le « Piassava Bahia », provenant du Brésil;

Le « Piassava Para », provenant du Brésil;

Le « Palmyrah fibre », qui est récolté aux Indes, à Ceylan, etc.

Le « Piassava d'Afrique », originaire du cap Palmas, du Grand-Bassam, Monrovia, du Gabon et du Congo.

La qualité du cap Palmas est la plus recherchée, celle du Grand-Bassam vient ensuite; c'est le piassava qui a le plus d'analogie avec celui du Congo, mais ce dernier peut s'améliorer par un travail plus soigné de désagrégation des pétioles.

En tous les cas, la valeur du piassava de première qualité est de 500 francs la tonne à peu près, cours supérieur. C'est donc un produit de rapport sérieux, d'autant plus qu'il provient de la région maritime.

LE BAMBOU

Le véritable bambou, différent de ce que l'on appelle généralement bambou à la côte occidentale d'Afrique, est une graminée à nœuds que l'on voit dans le Katanga et dans le Chari et le Haut-Nil où il atteint de très grandes dimensions, jusque 15 mètres de haut. Ce bambou n'est guère utilisé au Congo, sauf dans la confection des habitations indigènes; les derviches en font les hampes de leurs grandes lances. L'une d'elles figure à la section ethnographique; c'est le seul échantillon exposé de ce bambou d'Afrique.

Le véritable bambou des Indes a été introduit et prospère dans diverses stations; M. Costermans en a planté des boutures dans tous les postes de la route des caravanes, à proximité du Stanley-Pool et le long de la route Léopoldville-Kinchasa; à la côte il s'en trouve de nombreux fourrés; ce sont les missionnaires de Landana qui semblent l'avoir propagé.

Des échantillons ont été essayés à la manufacture d'armes de l'État pour servir à la fabrication des lances de notre cavalerie, mais ils ne convenaient pas; le choix n'est pas encore assez considérable.

LA SANSEVIÈRE

La *Sansevieria guineensis* est une plante vivace, de la famille des Hæmodoracées, dont les feuilles charnues et lancéolées atteignent 1 mètre de long.

Les natifs d'Accra préparent la fibre utile de cette plante grasse de la manière suivante :

Choisissant les feuilles les plus grandes, ils les battent entre deux pierres, puis les mettent dans l'eau ou les enterrent pendant trois jours, opération qui les assouplit; elles sont alors de nouveau battues pour séparer définitivement la partie fibreuse.

Les indigènes emploient cette fibre pour faire des filets de pêche et des cordages; elle résiste remarquablement à l'immersion continuelle dans l'eau de mer.

Un échantillon venu du Congo de la sansevière croissant à l'état sauvage, en grande quantité à Boma et dans l'île de Sacra-Baka, en face de la capitale, a été étudié par MM. Bulcke, Vandenbremden et Cie, qui ont émis l'appréciation suivante :

« La fibre blanche propre et forte est malheureusement assez courte; elle se compare assez bien à l'aloès de Bombay de qualité supérieure qui est plus long, et aussi à l'aloès de Maurice qui est moins propre et moins fort. Nous l'estimons à 400 ou 425 francs la tonne rendue à Anvers. »

L'ALOÈS

L'*Aloe venenosa*, plante de la famille des Liliacées, donne une fibre bien connue et de très bonne qualité. Au Congo cet aloès a été vu à l'est de Nyangwe.

LE COTON

On signale au Congo plusieurs espèces de cotonniers :

Le *Gossypium arborescens*, cultivé sur beaucoup de points de la région tropicale.

Le *Gossypium barbadense*, ou cotonnier des Barbades.

Ces deux premiers mentionnés par Durand.

Le *Gossypium herbaceum*, dont parlent Laurent et De Wèvre; le coton des Indes est fourni par cette variété.

Le *Gossypium anomalum*, qui existerait, paraît-il (De Wèvre), à l'état cultivé chez les Bavumbo, peuplade du Kassaï (nous pensons plutôt que c'est dans la Lukenye).

Le coton est fourni par l'allongement considérable des cellules externes du tégument des graines du cotonnier; celles-ci sont con-

tenues dans un fruit sec qui, à la maturité, s'ouvre en un certain nombre de valves.

Presque tous les pays chauds cultivent le cotonnier, particulièrement l'Amérique, les Indes et l'Égypte. Au Congo, il est propagé sans beaucoup de soins par les indigènes qui savent le filer à l'aide de la quenouille de nos grand'mères; à l'est du Tanganika, l'on voit déjà le rouet. Le fil de coton est crocheté pour fabriquer des bonnets dans le Bas-Congo et dans le Kassaï; dans la région des Cataractes et la région maritime, on s'en sert pour confectionner des sacs de porteurs, des hamacs, etc. Les Soudanais excellent à tisser le coton et leurs cotonnades sont un peu plus fortes, mais au moins aussi bien soignées que celles sortant de nos usines. Des échantillons de ces étoffes provenant du Mbomu sont exposés; à côté d'eux figurent des tissus faits avec du coton du Congo par la S. A. Ferd. Lousberg de Gand et envoyés par M. J. de Hemptinne.

Ces cotons du Congo pêchent le plus souvent par le manque de longueur de leur fibre, mais ils sont fort doux et soyeux et conviennent déjà parfaitement pour en tirer de l'ouate, comme le montre une partie mise en œuvre par M. Delacre.

Par une culture bien entendue et l'introduction de variétés de gossypium avantageuses, le Congo pourrait produire des cotons convenant à notre industrie. L'on sait combien les filatures sont nombreuses et importantes dans les Flandres; elles consomment annuellement pour près de 30 millions de francs de coton brut; aussi ce serait pour la Belgique un bienfait immense.

Et nous pouvons répéter ici ce que nous disions à propos du caoutchouc et du copal : nous ne serions plus sous la dépendance des spéculateurs étrangers intéressés à voir notre industrie péricliter, faute de pouvoir acheter sa matière première à un prix suffisamment bas pour soutenir la concurrence; le jour où ce problème sera résolu, la colonie nous enverra ses cotons bruts que nous lui retournerons en partie sous forme de cotonnade, faisant ainsi produire deux fois le même capital au profit de nos nationaux.

Le cotonnier demande des terres meubles et profondes, assez fraîches sans être humides; le sol légèrement salé lui conviendrait. (Héraud.) On recueille le coton lorsque les capsules s'ouvrent et que les flocons débordent de toutes parts; les graines s'enlèvent à la main ou à la machine.

Ainsi que nous l'avons dit, des semences on retire une huile, succédané de l'huile d'olive, pouvant servir à l'éclairage et à la fabrication du savon et dont on extrait une matière colorante bleue; l'Amérique exporte une grande quantité d'huile de coton. Dans l'Inde, les racines, les feuilles et les fleurs sont utilisées comme émollient. Les semences en infusion passent pour fébrifuge.

L'ARBRE A COTON

L'arbre à coton, ***Eriodendron anfractuosum*** ou ***Bombax pentandrum***, est un arbre de grande taille de la famille des Malvacées, très commun au Congo. Ses fruits contiennent, comme ceux du cotonnier, des graines garnies de duvet qui peut être tissé et que l'on connaît ici sous le nom de « kapok »; il sert généralement à bourrer les coussins ordinaires.

On extrait de l'huile des graines; les feuilles et une solution de la gomme de cet arbre sont employées en médecine; dans le bois tendre du tronc, les Congolais creusent des pirogues peu durables, mais faciles à construire.

LE JUTE

Ce textile bien connu, le « jute », ***Corchorus olitorius***, « chanvre de Bengale », de la famille des Tiliacées, originaire des Indes orientales ou de l'Afrique tropicale, est cultivé et naturalisé dans les régions tropicales du monde entier; l'industrie principale de Chandernagor est la fabrication de la fibre de jute. C'est une plante annuelle dont les feuilles peuvent être mangées en légume sous le nom de « corète » comme celles du ***Corchorus tridens***, épinard de l'Angola.

En 1889, des semences de cette plante furent envoyées au Congo par les soins du gouvernement et un échantillon, provenant de la colonie, fut, par la suite, soumis à M. C.-C. Glass, de Dundee, qui évalua ce produit à 400 francs la tonne rendu à Dundee.

En quatre mois la plante peut être fauchée.

Pour préparer la fibre on procède par rouissage; suivant la provenance, elle vaut de 12 à 21 livres la tonne et sert à faire des toiles, — une partie de celles couvrant les murs de la section sont en jute, — des articles de corderie, des tapis, des « velours de jute ». On le travaille beaucoup en Allemagne et en Ecosse. La Belgique consomme annuellement pour 5,000,000 de francs de jute mis en œuvre à Hamme, à Thourout et encore ailleurs dans les Flandres et la province d'Anvers.

Le ***Corchorus acutangulus*** et le ***Corchorus tridens*** ont également des écorces textiles.

L'HIBISCUS

L'***Hibiscus cannabinus***, « jute bâtard » ou « chanvre indien », donne une fibre pareille à celle du jute.

On tire de l'huile de ses semences.

La fibre d'un autre hibiscus, l'***Hibiscus esculentus***, est employée dans les manufactures pour faire des cordes et des toiles d'emballage très solides.

Les fruits, très mucilagineux, connus sous le nom de « ochro », sont consommés; lorsqu'ils sont jeunes, ils sont piquants comme des câpres. Les graines et le feuillage trouvent un usage en médecine.

L'***Hibiscus surattensis*** convient également comme plante textile; il est remarquable par ses belles fleurs rouges.

LE CHANVRE

Le chanvre, ***Cannabis sativa***, de la famille des Urticées, est répandu dans toutes les contrées, mais celui des climats chauds n'a pas les qualités de celui des climats tempérés ; par contre, ses propriétés toxiques et médicinales sont beaucoup plus violentes; les nègres et les Orientaux en profitent pour se servir du chanvre comme narcotique.

Nous avons eu l'occasion de signaler les ravages causés par la passion de fumer la fleur du chanvre chez les « Bena-Kiamba » du Kassaï; cette même passion existe atténuée au sud de l'équateur depuis l'Angola jusqu'à la côte orientale; il s'ensuit qu'au lieu de pouvoir considérer le chanvre en Afrique comme une plante utile, il faut, au contraire, chercher à la détruire par tous les moyens possibles, d'autant plus que sa fibre est, comme nous le disions plus haut, de qualité inférieure.

En Arabie, le chanvre est préparé sous le nom de « hachich ».

LA RAMIE

On désigne sous le nom d'« orties textiles » ou d'« orties de Chine » diverses plantes originaires de l'Extrême-Orient qui ont au premier aspect quelque ressemblance avec le chanvre, mais, au lieu d'être des plantes annuelles, elles sont vivaces.

Ces plantes textiles peuvent croître même sous la latitude de Paris, mais elles donnent un plus grand rendement dans les pays chauds.

Parmi les principales orties textiles connues, il faut signaler l'***Urtica nivea***, « ortie blanche de la Chine », et l'***Urtica utilis***, qui est la véritable ramie et qui demande les pays chauds pour bien prospérer.

Des essais de culture de ramie ont été faits au Congo. En 1895 une trentaine de souches, confiées à M. Wagenaar et dues à M. Vial, furent envoyées à Boma; M. Vial remettait en même temps une notice sur les soins à donner à ces orties. Comme il fal-

lait s'y attendre, elles ont parfaitement repris et c'est à ce titre que la ramie figure à l'Exposition du Congo et dans cette monographie.

Nous ne nous étendrons pas davantage et terminerons en partageant l'espoir si souvent déçu de voir cette fibre merveilleuse être à même de prendre économiquement la place qu'elle mérite dans l'industrie textile.

LE PAPYRUS

Le *Cyperus Papyrus* est une Cypéracée de haute taille caractérisant toutes les parties marécageuses de l'Afrique tropicale. Haute de 3 à 4 mètres, elle est très reconnaissable à ses fleurs formant de gracieux bouquets.

Cette plante procurait le fameux « papyrus » des anciens Égyptiens, obtenu en coupant l'intérieur de la tige en tranches longitudinales, lesquelles, placées jointivement, humectées puis battues au pilon de bois jusqu'à ce qu'elles fussent lisses, étaient alors séchées au soleil.

Aujourd'hui le papier que l'on retire des fibres du papyrus est fabriqué par des procédés plus prosaïques et plus expéditifs; il est néanmoins de très bonne qualité, très blanc, comme le prouve celui exposé, mis en œuvre par la Société anonyme l'« Union des Papeteries » à Bruxelles.

Pour expédier économiquement le papyrus, il faudrait pouvoir le comprimer, ce qui exige là-bas des machines spéciales.

L'ARBRE A ÉTOFFE

Schweinfurth dit que c'est de l'*Urostigma Vogelii*, un figuier, que les Mangbettu retirent leurs étoffes d'écorce.

De Wèvre attribue celles-ci au *Ficus lutea*, une Arthocarpée.

En tous les cas, urostigma ou ficus, cet arbre est le seul pourvoyeur de la garde-robe des indigènes dans toute l'immense région située au nord de l'équateur, depuis l'Ubangi jusqu'au delà des grands lacs et même ailleurs. L'étoffe que l'on obtient en battant l'écorce est de couleur amadou; rarement on y imprime des dessins; elle est peu durable.

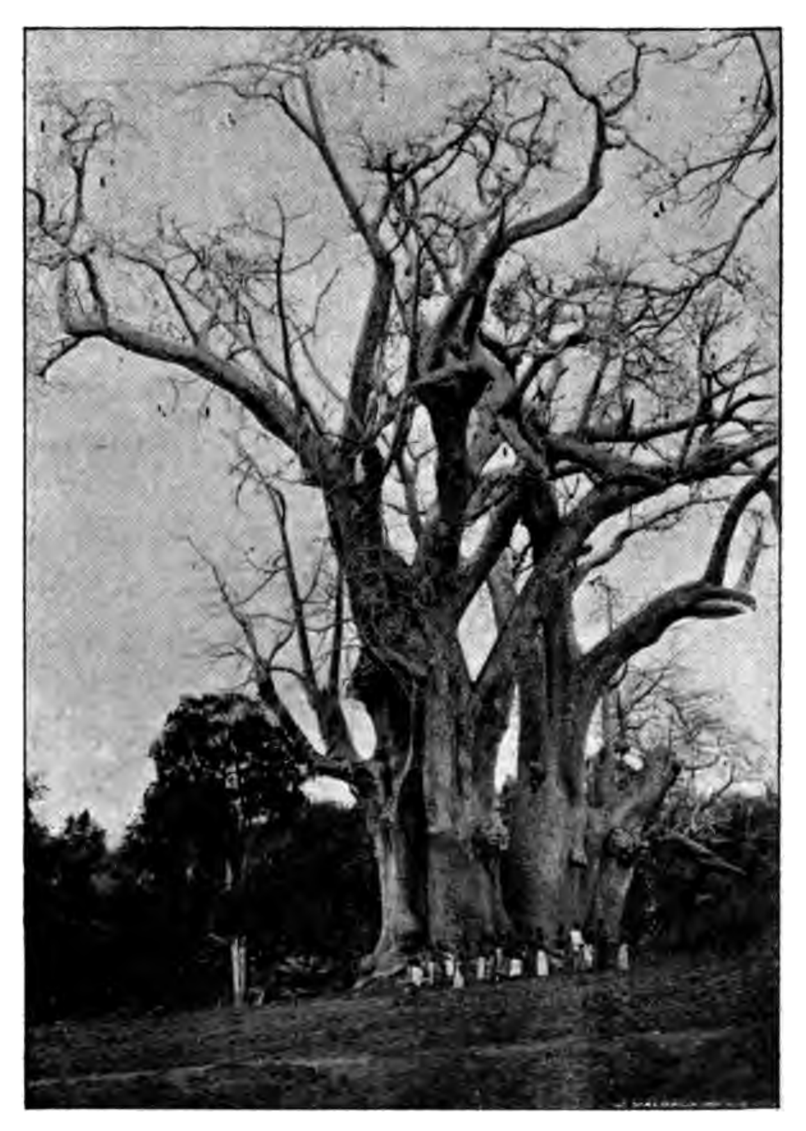
Nous avons décrit, en traitant de la région du nord dans la notice ethnographique de cette monographie, la façon dont les noirs récoltent et préparent ce tissu.

LE BAOBAB

Le baobab, *Adansonia digitata*, est le plus gros arbre du monde. Sa patrie est l'Afrique occidentale tropicale; au Congo, on le ren-

contre nombreux en certains points, comme à Boma et à Kinchasa, mais il disparaît au delà du Kassaï.

Son bois mou n'a pas d'utilité. De l'écorce on retire des fibres



BAOBAB

solides avec lesquelles on fait des cordes et convenant à la fabrication du papier; cette écorce contient aussi un médicament antifébrile.

La fleur du baobab est très belle; le fruit allongé qui lui succède fait songer à un énorme rat suspendu par la queue. Ce fruit a des emplois multiples; jeune, il contient une pulpe acidulée assez agréable, aussi employée en cas de fièvre; sec, il brûle comme de l'amadou; sa coque, qui sert à confectionner des ustensiles, donne des cendres saponifiant les huiles, comme celle des écorces de bananes. Enfin, les feuilles pilées du baobab sont encore employées en médecine.

L'ÉPONGE VÉGÉTALE

Le ***Luffa ægyptiaca*** est une Cucurbitacée cultivée sous les tropiques pour ses fruits qui sont mangés lorsqu'ils sont jeunes. Le tissu vasculaire contenu dans le fruit et qui porte les graines forme l'éponge végétale employée par les indigènes pour filtrer leurs vins de palme et qui reçoit chez nous de curieuses applications : gants à frictions, fausses semelles tenant les pieds chauds, casquettes légères pour chasseurs, etc.

Ici se termine la série des textiles les mieux connus, mais outre les bananiers, ananas, etc. signalés ailleurs, les tropiques fourmillent de plantes fibreuses pouvant être employées, telles le ***Bauhinia reticulata***, petit arbre dont l'écorce, contenant une fibre flexible employée pour faire des cordes au Sénégal, est aussi usitée en médecine comme astringent; les graines brûlées donnent une teinture noire ou bleue; le ***Bauhinia tomentosa***, « Ébénier des montagnes », le ***Securidaca longipediculata*** ont une écorce fibreuse utilisée au Zambèze et une racine qui servirait aux noirs de certaines peuplades pour se suicider (De Wèvre); le ***Sida rhombifolia***, le ***Wissadula rostrata*** et le ***Malachra capitata***, de la famille des Malvacées; le ***Cyperus rotundus*** (voir plantes médicinales), dont on fait aux Indes des cordes grossières; le ***Triumfetta semitriloba***, une Tiliacée, et le ***Pandanus***, aussi utilisables.

Sont exposés :

Fibres de palmiers; Piassava; Sansevière; Cotons; Jute; Chanvre; Ramie; Papyrus; Tissus d'Urostigma; Fibres de baobab; Éponges végétales; Fibres de bananier, d'ananas etc...;

Fibres diverses mises en œuvre par les indigènes pour la confection de Métiers à tisser, d'Étoffes, de Paniers, de Cordages, etc.

Mise en œuvre par notre industrie :

Paniers en « raphia »; Objets divers faits avec des produits du cocotier; Tissus de coco : M. KEULLER;
Brosserie de piassava : M. LAMBRECHTS;
Fils et tissus de coton : M. DE HEMPTINNE;
Tissus de jute : M. KEULLER;
Fils et tissus de ramie : M. VIAL;
Papier de papyrus : S. A. UNION DES PAPETERIES;
Applications d'éponges végétales : M. DELACRE.



BOIS

Si l'on se reporte à la carte qui figure dans la notice du professeur Laurent sur la flore du Congo, on verra que deux grandes forêts, la Forêt du Gabon-Mayombe et la Forêt équatoriale, cette dernière immense, occupent près du tiers de la superficie des territoires de la colonie.

Les millions d'arbres géants qui les constituent sont une réserve formidable pour l'alimentation du commerce de bois de la vieille Europe, d'autant plus riche que la majeure partie des essences est constituée par des bois dits d'ébénisterie, c'est-à-dire des bois plus ou moins précieux.

On s'imagine difficilement, si on ne les a pas vues, ce que sont ces forêts livrées à toute l'exubérance de la chaude nature intertropicale; Stanley les a décrites d'une plume émouvante et bien peu de récits en donneraient un tableau plus exact. Une remarque que nous pourrons reproduire et qui trouve bien sa place ici, comme étant d'un ordre économique important, est que ces forêts sauvages sont plantées d'espèces extrêmement mélangées; certaines d'entres elles dominent, mais rarement groupées au même endroit. Il s'ensuit qu'au point de vue de l'exploitation on se heurte à une première difficulté, comme devant opérer dans un rayon forcément étendu pour réunir un nombre suffisant de troncs de même espèce. Par contre, cette circonstance sera le meilleur préservateur d'un déboisement complet, ce dont il faut se féliciter.

Une autre question qui se rattache à celle dont nous venons de parler est celle des voies de communication On sait qu'il existe même en Hongrie et en Algérie, des forêts importantes qui restent pour ainsi dire sans valeur, faute d'une route praticable, soit ferrée soit maritime, pour les aborder. Les frais de transport atteignent un prix plus élevé que celui de la vente du bois. Il est hors de doute que le jour est proche où ces conditions devront se modifier; le déboisement successif des forêts accessibles ayant épuisé celles-ci ou bien de sages mesures prises enfin par les gouvernements ayant arrêté la destruction des parties boisées si importantes au point de vue de l'hydrographie et de la climatologie d'une contrée.

Au Congo, à première vue, les conditions d'exploitation peuvent sembler très défavorables: la forêt du Mayombe, quoique relativement voisine de la côte, en est déjà trop éloignée; mais nous verrons plus loin comment on est parvenu à commencer l'exploitation méthodique de cette forêt en attendant la voie ferrée qui reliera cette

riche province à un port d'embarquement choisi sur le Congo même.

Quant à la grande forêt équatoriale, elle est baignée largement par l'étonnant réseau navigable du bassin du haut Congo. Avec le chemin de fer de la région des Cataractes, cette forêt deviendra plus facilement exploitable que celles de la Hongrie et de l'Algérie auxquelles nous faisions allusion plus haut.

Il n'est plus nécessaire de prouver que ces forêts possèdent des bois de haute valeur, de formidables dimensions et puisqu'ils pourront être exportés dans des conditions suffisamment pratiques, les bois du Congo sont incontestablement une ressource inépuisable pour le commerce de la colonie.

Ajoutons qu'il n'y a pas lieu de craindre qu'il en advienne pour le



FORÊT DU MAYOMBE, ARBRE ABATTU

Congo ce qui est arrivé dans d'autres pays d'outre-mer : la transformation de ces admirables contrées en plaines brûlantes et désolées. Dominé ici, comme en toutes choses, par le souci de ménager dans l'avenir la valeur de cette terre féconde, le gouvernement a d'emblée pris des mesures pour que le déboisement ne se fasse pas d'une façon inconsidérée et mieux que cela, depuis plusieurs années déjà, des arrêtés ont été édictés pour restreindre dans la mesure du possible le déboisement fait par les indigènes pour leurs cultures; il a été recommandé de n'appliquer ces prescriptions que progressivement et avec la plus grande circonspection, car elles vont à l'encontre d'usages séculaires.

En 1893-94 la Compagnie des produits du Congo tenta une première exploitation des bois dans les forêts qui lui étaient concédées. Les essences récoltées ayant intéressé les industriels belges, il fut donné une certaine extension à l'exploitation des bois dans les îles du bas fleuve. Cette entreprise est aujourd'hui abandonnée comme n'étant pas économiquement praticable.

On se souvient qu'à l'Exposition d'Anvers figurait déjà une fort intéressante collection d'échantillons de bois, lesquels avaient été envoyés de tous côtés et que des meubles avaient été confectionnés avec quelques-unes de ces essences.

C'est en 1894 que l'État du Congo, dont l'attention avait été attirée sur le Mayombe qui, au dire des voyageurs, était recouvert de forêts splendides renfermant des bois des plus belles essences, prit des dispositions pour tenter dans cette région l'exploitation rationnelle des richesses forestières de ses domaines. L'ingénieur Diderrich, nommé à la direction de l'agriculture, nouveau et important service créé à cette époque, eut l'honneur d'être chargé de cette difficile mission et la suite a prouvé qu'il s'en est acquitté à merveille.

Notre compatriote fit d'abord un voyage de reconnaissance dans les rivières Lukulla et Chiloango ; à la suite du rapport qu'il adressa au gouvernement, la création d'un premier poste fut décidée; celui-ci fut installé le 2 janvier 1895 à Chinganga, le long de la rive gauche du Loango ou Chiloango, un peu en aval des chutes de Bula Ntu, en pleine forêt du Mayombe. (Mayombe veut dire « pays des bois ».)

Malgré les considérables difficultés du début, la période inévitable de tâtonnements, la nécessité de former un personnel expert, six mois après, un premier envoi de bois parvint en Europe; il comprenait quatre-vingt-sept plateaux, cubant ensemble plus de 20 mètres cubes, d'essences superbes; immédiatement des ordres furent donnés pour activer une récolte qui promettait de si merveilleux produits.

Entrons dans certains détails intéressants relatifs à cette exploitation nouvelle.

Celle-ci ne disposant pas encore d'un matériel roulant, les chantiers sont établis le plus près possible de la rivière afin de réduire le transport en forêt. Les arbres désignés pour l'abatage sont d'abord cerclés, opération qui consiste à enlever l'écorce de l'arbre et à entailler celui-ci légèrement suivant un anneau de $0^m,50$ de hauteur, de manière à opérer le séchage sur pied; après l'abatage, le tronçonnage et l'équarissage, on peut sectionner en plateaux avant de peindre la tranche au minium et de numéroter au fer rouge. Le sciage des bois en plateaux sur chantier présentait le grave inconvénient d'exiger une très grande main-d'œuvre et de donner lieu à beaucoup de déchets. Le transport des pièces sous un petit volume était le seul possible ;

ces bois frais n'étant pas flottables, on devait les placer dans de légères embarcations qui les amenaient à la côte.

Après de nombreux essais, dit M. Diderrich, je découvris enfin que l'essence appelée communément par nous « parasolier » et qui croît abondamment sur les rives du Chiloango était d'une légèreté extraordinaire — sa densité varie entre 0,2 et 0,3 — et qu'elle pouvait par conséquent servir de flotteur pour les bois de gros volume. Ayant en effet adjoint quatre troncs de parasoliers à une pièce de bois de 1^{m^3},340, et consolidé le système au moyen de lianes, je pus me rendre compte que ce mode de transport était aussi pratique qu'économique, les lianes et les parasoliers étant très communs.

Les bois ainsi flottés descendent la rivière et arrivent à Landana où on les embarque pour l'Europe. Ce n'est pas là la moindre difficulté : l'on sait que la barre rend presque toujours l'abordage à la côte d'Afrique fort difficile; au prix des plus grandes peines, il faut remorquer les marchandises jusque 600 mètres de distance en pleine mer. La rivière Chiloango, qui aurait pu servir de port tranquille bien que navigable, n'a pas suffisamment de profondeur pour les grands navires, surtout à la saison sèche; aussi a-t-on songé, autant pour parer à cette difficulté que pour ne pas faire stationner longuement les bateaux du service régulier, à fréter des voiliers spéciaux.

Le « Vikingen », arrivé à Anvers en janvier dernier, était dans ces conditions.

La grande peine d'atterrissage tout le long de la côte d'Afrique met en valeur d'une façon spéciale le vaste estuaire du Congo; trois ports importants et très commodes se trouvent sur les rives du grand fleuve : Banana, Boma, Matadi. Il est hors de doute que dans un avenir rapproché il partira de Boma une voie ferrée mettant ce port en communication avec le Mayombe; cette ligne est déjà complètement étudiée.

Pour en revenir à l'exploitation du bois du Mayombe, cinq envois importants sont déjà parvenus en Belgique; les premiers comportaient uniquement des bois jaunes et rouges dits « acajou », le dernier, outre ces deux essences, en comprenait deux autres fort intéressantes.

Pendant l'année 1896 il a été exporté 236 mètres cubes de bois jaune et rouge. Mais l'exploitation n'est qu'à son début, les travaux sont activement menés, et il est à prévoir qu'elle donnera lieu, dans le courant de cette année, à un chiffre d'exportation important.

L'exploitation des forêts du Haut-Congo, autrement que pour la construction des diverses stations, s'est actuellement concentrée à Lukolela.

Les essences précieuses y abondent, dit Costermans, et y atteignent des proportions considérables qui ajoutent encore à leur

valeur intrinsèque. Le même fait se reproduit en de nombreux points de la grande forêt équatoriale, et c'est là une étonnante ressource pour compenser les frais de premier établissement des grandes cultures.

Une scierie a été installée dans le but d'alimenter les diverses stations du fleuve, surtout les chantiers de marine de Léopoldville et aussi en prévision de l'achèvement de la voie ferrée. M. Schoù a été placé à la tête de cet établissement et le dirige de la façon la plus distinguée.

La scierie de Lukolela, installée depuis 1894, est aujourd'hui en pleine activité, et non seulement on y débite le bois nécessaire



FORÊT DU MAYOMBE, ARBRE TRONÇONNÉ

aux stations, mais M. Schoù y a construit plusieurs embarcations qui figurent avec honneur parmi la flottille du haut fleuve.

Pour nous résumer, et l'Exposition forestière du compartiment congolais montre la chose matériellement, l'exploitation des forêts du Congo peut se diviser, pour le moment, en trois phases bien distinctes :

1° L'exploitation des rives du Bas-Congo;
2° L'exploitation du Mayombe;
3° L'exploitation de Lukolela.

Incidemment nous aurons à ajouter quelques bois d'autre origine notamment de Bazoko, de Bangala, etc.

L'EXPLOITATION DES RIVES DU BAS-CONGO est l'ancienne exploitation, à peu près abandonnée ainsi que nous le disions plus haut. Elle a donné des bois très remarqués et dont la plupart ont déjà figuré à l'Exposition d'Anvers en 1894. Rappelons le SANGA, SEKE, TALANTI, KAFKAF, SAMBI, VOUCKOU, de leurs noms indigènes, dont la résistance est si considérable, puis nombre d'essences parmi lesquelles le BOIS DE SATIN, le BOIS DE FER, l'ÉBÈNE, un BOIS DE ROSE, etc., qui rivalisent de beauté comme texture et comme coloris.

L'EXPLOITATION DU MAYOMBE, dont nous parlons plus haut, se porte surtout sur des bois dits improprement « acajous » :

Le N'GULU MAZA, « acajou jaune du Congo », *Sarcocephalus Diderrichii*, arbre de la famille des Rubiacées, très élevé, très droit, peut atteindre jusque 50 et 60 mètres. Les branches s'étalent largement au faîte, le tronc atteint parfois 2 mètres de diamètre.

Est très répandu dans la forêt du Mayombe, surtout dans les vallées.

Dans le corps de l'arbre se présentent parfois des cavités qui paraissent complètement isolées et dans lesquelles se trouvent des matières solides de couleur ocreuse qui brûlent avec flamme et des petits cristaux prismatiques parfaitement translucides. Les indigènes emploient le « ñgulu maza » (cochon d'eau) — nom donné à l'arbre à cause de l'aspect de son écorce et de sa préférence pour les terrains bas et humides — pour la construction des canots.

Ce beau bois, couleur d'or, admirablement « flammé », est un merveilleux bois d'ébénisterie; un peu difficile au travail par suite de ses fibres contrariées, il possède par contre une résistance qui lui permet de supporter les plus délicats découpages et il se polit dans la perfection.

Presque toutes les boiseries apparentes de la section, notamment le « Salon des Cultures » qui en comporte 68 mètres cubes et plusieurs meubles sont en bois de « Sarcocephalus ».

Le M'POSSA, *Berlima acuminata*, une Papillonacée, est un arbre atteignant de 15 à 20 mètres de hauteur, généralement très élancé; il donne un bois blanc de construction, employé par les indigènes pour faire des canots, des tambours etc.

Une variété, le VIGNA, se rencontre dans le Haut-Luali; elle se distingue du « M'Possa » par des feuilles et des fleurs plus grandes, ces dernières aussi plus odorantes.

Le LIMBA, très grand arbre, a 40 à 50 mètres de haut; les ailes ou contreforts dont son pied est garni rendent l'abatage très difficile.

Le bois est blanc rosé (entre dans la construction de la Salle des Importations).

Le MPEMMZE, arbre d'aspect ramassé, très branchu, se reconnaît

à son feuillage, légère chevelure laissant apercevoir toute la ramification des branches.

Il laisse exsuder une résine rouge carmin. Son bois est d'une belle couleur rouge.

Le NZOZA. — Grand arbre très touffu, portant des fruits de la grosseur d'une cerise dont les merles métalliques sont très friands. Le bois blanc rosé est très dur et se fendille. On s'en sert pour faire des manches d'outils.

Le LOMBA. — Arbre tordu à feuillage léger, laisse écouler une résine couleur lie de vin et qui se solidifie difficilement à l'air en une masse compacte, sans transparence. Bois rosé dur et cassant. — Rare dans la forêt du Mayombe.

Le KAMBALA. — Arbre très droit à très grandes feuilles; remarquable par la très grande quantité de latex qui s'en écoule.

Reproduisons le tableau donnant le résultat des essais faits au banc d'épreuves de l'État sur différents bois du Bas-Congo, en y ajoutant les données sur le ***Sarcocephalus*** et le « bois rouge » (Mpemmze?). Ces renseignements, signés de M. E. Roussel, nous ont été communiqués par MM. Fichefet frères.

Désignation des bois.	Densité. Kilogr.	Charges de rupture à la compression par centimètre carré de surface. Kilogr.	Limites de tension à la flexion dans les fibres extrêmes par millimètre carré de section. Kilogr.
Sanga	950	600	9 50
Sarcocephalus	650	570	7 11
Seke	750	500	9 00
Talanti	750	525	8 75
Kafkaf	775	500	8 50
Sambi	725	425	8 25
Vouckou	600	375	5 50
Bois rouge	650	490.8	6 49

Pour comparaison, nous donnons le tableau ci-après, qui concerne les principales essences de bois, généralement employées dans l'industrie.

Désignation des bois.	Densité. Kilogr.	Charges de rupture à la compression par centimètre carré de surface. Kilogr.	Limites de tension à la flexion dans les fibres extrêmes par millimètre carré de section. Kilogr.
Sapin rouge	575	275	4 00
Orme	525	400	5 75
Chêne du pays	725	400	6 00
Chêne d'Amérique	800	425	6 50
Teck	700	425	6 50
Hêtre	700	500	7 00
Pitchpin	625	500	8 00
Frêne	700	525	8 00

L'EXPLOITATION DE LUKOLELA. — Est représentée à l'Exposition par une très belle série d'échantillons, mais en attendant l'achèvement de la voie ferrée, des échantillons seuls peuvent parvenir en Europe. On peut déjà prédire pour le commerce des bois du Haut-Congo un avenir extraordinaire.

EXPLOITATIONS DIVERSES. — La section forestière du compartiment de l'État du Congo montre encore des échantillons de bois de diverses origines, parmi lesquels nous pouvons citer : le PALISSANDRE dont les Vuagenia font des pirogues (Stanley-Falls) ; les BOIS ROUGES et divers bois de luxe ou de construction dans la nomenclature desquels il serait difficile d'entrer, car on n'est pas encore en mesure de décrire scientifiquement la plupart des espèces de bois qui nous sont venues du Congo, soit comme échantillons, soit pour être lancées sur le marché. Elles ont été dénommées provisoirement sous des noms indigènes; donnons à titre de curiosité un extrait des listes qui accompagnaient certains envois :

« Minga-minga », bois très dur, rougeâtre, pouvant servir pour travaux de force et pour meubles ;

« Mundia-nuni », bois rouge, canots et meubles ;

« Mblolat », ressemble au buis;

« Mongo-bazi » ou laurier indigène;

« Saňia », bois jaune employé par les indigènes pour faire des planches, n'est jamais attaqué par les insectes ;

« Mbota-mazi », ébène;

« Senia-mazi », acajou ;

« Ngulu », bois jaune, etc.

Cette série peut se continuer interminable; aussi le classement de ces bois est-il souvent difficile si pas impossible, d'autant plus que la variété est très grande et que les appellations changent de tribu à tribu, parfois de village à village.

Nous terminerons par une nomenclature des essences signalées au Congo et susceptibles de donner des bois à l'industrie; il est plus que probable que certaines d'entre elles peuvent être attribuées aux échantillons exposés, c'est ce que l'avenir nous apprendra.

Rappelons d'abord les arbres signalés ailleurs, savoir :

Aux produits alimentaires : citronnier, anacardier, tamarinier, citron de mer, ***Xylopicum æthiopicum***.

Aux produits pharmaceutiques : kola, eucalyptus.

Aux produits oléagineux : les palmiers, le pentaclethra, le cèdre bâtard.

Aux produits tinctoriaux : le camwood, le barwood, les palétuviers, le ***Morinda citrifolia***.

Aux produits textiles : « l'arbre à coton »; le ***Bauhinia reticuluta*** et le ***Bauhinia tomentosa.***

Puis vient une série forcément très incomplète, mais qui donne pourtant une idée de l'immense variété de bois que produisent les régions tropicales.

Xylopia parviflora, se rencontre dans le Bas-Congo, le Bas-Niger, la Sénégambie; arbre de 7 à 8 mètres de haut, dont le bois est employé pour faire des pagaies, des mâts, etc.

Khaya senegalensis, cèdre ou acajou de Gambie, bois de construction. L'écorce est amère et employée comme quinine.

Sesbania punctata, petit arbre dont le bois est employé en charpenterie.

Herminiera Elaphroxylon, « ambash », arbre de 5 à 7 mètres, croissant au bord de l'eau, dans les terrains inondables. Son bois extrêmement léger sert aux indigènes à faire des flotteurs pour leurs filets de pêche.

Les habitants du Haut-Nil en font des radeaux de petites dimensions qu'ils transportent avec eux lorsqu'ils sont à terre.

C'est peut-être le même arbre que Diderrich appelle parasolier et qui sert comme flotteur pour les bois transportés du Mayombe à la côte.

Pterocarpus erinaceus, santal rouge d'Afrique, bois de rose d'Afrique, de la même famille que le ***Pterocarpus santalinoïdes*** (bois de teinture rouge d'où proviendrait le ngula), est un arbre de 20 mètres de haut, au bois rouge très dur, finement grainé, employé pour les constructions navales.

La gomme qu'il laisse exsuder est connue par les Portugais sous le nom de ***sangue del drago*** « sang-dragon » et employée en médecine.

Lonchocarpus sericeus, arbre de 10 à 12 mètres très commun à la côte. Son bois, d'un grain serré, est très durable; son écorce est laxative.

Cynometra Mannii, arbre d'un grain serré et dur.

Afzelia africana, arbre à bois dur, à grain serré nuancé en violet clair; il est difficile à travailler, mais bon pour l'ébénisterie et le tour. Ses branches donnent d'excellentes courbes pour les constructions navales.

Mimosa asperata, arbuste très branchu dont le bois est utilisable en charpenterie.

Erythrophlæum guineense. Grand arbre de 40 à 100 pieds de haut. Le bois est d'une haute valeur pour sa dureté et son incorruptibilité ; on l'emploie en certains endroits pour faire des affûts de canons et on le dit même à l'épreuve du feu. Il sert à confectionner les ustensiles de ménage des noirs.

Son écorce contient beaucoup de poison, lequel, d'après Moloney, sert à faire le poison d'épreuve chez les indigènes.

Parinarium polyandrum, arbuste dont le bois sert aux forgerons indigènes à faire du charbon de bois.

Corynanthe paniculata, arbre donnant un bois employé en charpenterie.

Gardenia Thunbergia, arbre dont le bois dur et fort sert à faire des instruments aratoires au Cap de Bonne-Espérance.

Maba buxifolia, bois de couleur foncée, extrêmement dur et durable, quand il n'est pas exposé au soleil; les feuilles de l'arbre ressemblent à celles du buis.

Anthocleista Vogelii, arbre d'où les indigènes tirent des tiges pour fabriquer leurs flèches empoisonnées.

Oldfieldia africana, « teck » ou « chêne africain », bois extrêmement dur, convient pour les constructions navales.

Musanga Smithii, « bois-bouchon », bois extrêmement léger, peut être employé comme bouchon; les fruits sont mangeables.

L'industrie belge consomme d'énormes quantités d'acajou, de teck, de palissandre, etc., pour l'ébénisterie, la construction du matériel des chemins de fer et des voitures de tramways, les constructions navales, etc., mais pour s'approvisionner de ces bois, elle doit encore — comme c'est le cas pour tant d'autres produits coloniaux ou tropicaux — les demander aux pays étrangers : Londres et Liverpool en Angleterre, Le Hâvre et Marseille en France, Amsterdam et Rotterdam en Hollande, pour ne citer que les marchés les plus voisins, sont actuellement ses principaux fournisseurs de bois exotiques. Le Congo, ainsi qu'on a pu le voir plus haut, produit toutes ces essences, si pas identiques, du moins offrant des avantages économiques souvent égaux, parfois supérieurs et les applications qui en sont faites depuis quelques années donnent les plus belles espérances.

Il serait à souhaiter que, lorsque l'exploitation forestière du Bas et du Haut-Congo aura atteint un développement suffisant, ce qui ne tardera guère, Anvers crée un marché de bois exotiques qui non seulement permettra à nos industriels de se fournir en Belgique et d'éviter par là les frais onéreux de courtage et de transport qu'ils ont à subir dans les conditions actuelles, mais encore pourra devenir un centre important d'approvisionnement pour l'étranger.

Sont exposés :

Bois en blocs (jardins);
Collection d'échantillons de bois du Bas-Congo, du Mayombe, de Lukolela, de Nouvelle-Anvers, de Bazoko.

Mise en œuvre par les indigènes :

Pirogue en bois d'acajou du Congo (jardins) ;
Objets en bois figurant aux collections ethnographiques (pour mémoire).

Mise en œuvre par notre industrie :

Meubles du Salon d'Honneur (pour mémoire) ; boiseries de la Salle d'Ethnographie, de la Salle des Importations, de la Salle des Exportations, du Salon des Cultures ;
Meubles et installations diverses ;
Voitures de tramway exposées par M. FICHEFET.





L'admirable végétation tropicale est presque tout entière composée de plantes d'une exubérance de croissance magnifique que l'on pourrait classer comme « plantes ornementales »; parmi elles les gracieux palmiers méritent la première place. Les Dracæna, les fougères, les bananiers possèdent le même aspect décoratif et parmi les végétaux de moindre taille, il en est un grand nombre qui sont cultivés précieusement dans nos serres pour leur beau feuillage permanent, tels les Coleus, les Plectranthus et les Leuconotis; l'***Adiantum Capillus-Veneris***, « chevelure de Vénus », dont on extrait le sirop capillaire; l'***Oxalis sensitiva***, plante fétiche, dont les feuilles composées reploient leurs folioles comme celles de la sensitive et beaucoup de Lycopodiacées.

La collection des plantes recherchées pour la beauté et le parfum de leurs fleurs est loin aussi d'être parfaitement connue; on peut citer les glaïeuls, les Amaryllidées, dont l'***Hæmanthus Lindeni*** et autres plantes bulbeuses, et surtout les Orchidées dont la famille n'est pas représentée par des spécimens merveilleux aussi nombreux que ceux qui nous viennent du Brésil, mais qui en revanche possède la plus belle variété du monde : le ***Lissochilus giganteus***. Cette Orchidée fut découverte il y a trente-cinq ans environ dans le territoire d'Angola. Grâce aux envois du capitaine Weyns, le Jardin botanique de Bruxelles, les serres de Gembloux et les collections particulières en possèdent aujourd'hui beaucoup d'exemplaires et de plus l'activité de cet infatigable chercheur a permis à l'État de satisfaire à une demande venue des Indes par l'intermédiaire de M. Charmanne pour acclimater là-bas le fameux Lissochilus.

Cette plante croît dans les marais; sa tige florale s'élève jusque

4 mètres de hauteur et porte une grappe de fleurs magnifiques mauve, rouge et or telles qu'à peine une fleur au monde, dit Johnston, puisse les égaler en beauté et en délicatesse de forme.

Malheureusement le Lissochilus fleurit fort difficilement dans nos serres; cela n'est arrivé qu'une seule fois à Londres en 1888.

Les « fleurs de paradis » ornent le ***Cæsalpinia pulcherrima***, une Légumineuse; le « tulipier du Gabon » (voir produits pharmaceutiques) est un fort bel arbre. De Wèvre cite le ***Camœnsia maxima***, belle Papillonacée dont les grandes fleurs exhalent un parfum délicieux; diverses Rubiacées, notamment des Gardenia et des Mussaenda; le ***Thunbergia alata***, une Acanthacée; l'***Hibiscus surratensis*** (voir produits textiles).

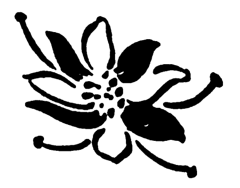
Parmi les parfums d'origine végétale viennent:

Les GRAINES D'AMBRETTE, semences de l'***Hibiscus Abelmoschus***, ont une odeur musquée très prononcée, sont employées comme parfum et aussi en pharmacie. La plante est cultivée surtout à la Martinique.

La CASSIE est extraite des fleurs de l'***Acacia Farnesiana***.

On brûle le bois de l'***Evolvulus alsinoïdes*** pour parfumer les appartements; enfin, De Wèvre dit que les parfumeurs pourront tenter l'exploitation des essences fournies par le ***Camœnsia maxima***, cité plus haut; le ***Baphia nitida*** (voir produits tinctoriaux), le ***Crinum zeylanicum*** et bien d'autres végétaux encore.

L'exposition des plantes ornementales se trouve tout entière dans les serres et jardins.



LE SALON
DES GRANDES CULTURES

Architecte : *G. Hobé.*
Peintures de *Wytsman.*

Le Salon des Grandes Cultures termine l'Exposition de l'État abritée dans le Palais. Il est affecté à l'Exposition du Café, du Cacao et du Tabac et symbolise les cultures et exploitations forestières de la colonie.

Nous plaçons la notice qui s'y rattache avant celle traitant de la Salle des Exportations afin qu'elle suive immédiatement le chapitre relatif à la flore.

Sont exposés :

Cafés;
Cacaos, mis en œuvre par M. DELACRE;
Tabacs;
Six tableaux représentant des cultures, signés WYTSMAN;
Agrandissements photographiques.

Le Salon lui-même constitue une très intéressante application de bois du Congo. Des produits de l'industrie textile : nattes et tissus de Kassaï, entrent dans sa décoration.



« Le Congo sera dans un siècle une grande colonie à café, comme le Brésil l'est à l'époque actuelle. » Ainsi s'exprime le professeur Laurent dans son remarquable rapport sur le voyage qu'il fit autour du Congo en 1895-96. Cette opinion qui, à première vue, peut paraître optimiste, quand on considère que le Brésil produit près de 300 millions de kilogrammes de café, soit la moitié de la récolte du monde, est basée sur des faits que le savant professeur a pu vérifier par lui-même; elle est partagée par tous ceux qui ont été en situation d'approfondir la question et le chapitre spécial que nous consacrons au café permettra de se convaincre que la prédiction n'a rien d'exagéré.

Si nous envisageons la situation, telle qu'elle se produira pour nos contemporains, nous pouvons déjà augurer qu'à une époque peu éloignée le Congo prendra un rang honorable parmi les pays exportateurs de la précieuse denrée. Déjà à la fin de 1897 il sera à même d'en fournir une certaine quantité et si la progression que l'on constate actuellement se maintient — et elle ira plutôt en augmentant — dans dix ans la colonie suffira aux besoins de la Belgique.

Il en sera de même pour d'autres produits d'une importance également considérable: le cacao et le tabac, qui peuvent être rangés avec le café parmi les produits-types des grandes cultures coloniales. Le développement que celles-ci ont pris dans l'État du Congo à l'heure actuelle, le véritable événement économique qu'elles provo-

quent leur ont mérité une place d'honneur dans l'Exposition congolaise et le « Salon des Grandes Cultures », aménagé à leur intention, fait un digne pendant au Salon artistique. Ainsi se trouve consacré en cette année 1897 le nouveau et brillant résultat atteint par le gouvernement de l'État du Congo dans la voie qu'il s'est si largement tracée : Travail et Progrès.





D'aucuns disent le café originaire de l'Abyssinie ou de l'Angola; mais cette plante précieuse a si souvent été rencontrée en Afrique à l'état sauvage, qu'il serait difficile, nous semble-t-il, de préciser à cet égard. Grâce à sa facilité de reproduction, les graines étant véhiculées par les singes, les chats sauvages et sans doute par d'autres animaux qui en sont très friands, il n'y a rien d'étonnant à ce que toutes les régions aptes à recevoir cette semence, tel le Congo central, se soient rapidement couvertes de caféiers.

Il est probable que l'usage actuel que l'on fait des graines du caféier est relativement récent, postérieur en tous les cas à l'occupation de la grande forêt par les Bantu, car ces nègres se contentent encore de manger les cerises — nom que l'on donne au fruit du caféier — pour leur pulpe sucrée.

Livingstone dit pourtant, mais jamais personne n'a vérifié le fait, que les habitants du Lomami boivent une infusion de café parfumée à la vanille. Les indigènes du Sankuru se servent des feuilles et des graines fraîches comme fébrifuge. Et puisque nous parlons des emplois accessoires de la plante à café, ajoutons qu'à Java et à Sumatra on grille les feuilles pour en faire une infusion et que de la pulpe sucrée des baies on peut extraire de l'alcool.

Ce furent sans doute les Arabes qui découvrirent les propriétés du café torréfié. Au XVIIe siècle, l'habitude de consommer la décoction de café se répandit dans nos contrées; jusqu'à cette époque elle était restée connue seulement des marchands en relations directes avec le Levant. Aussitôt le café devint une denrée indispensable; surtout dans certains pays, telle la Belgique, où l'usage du thé ne s'est pas introduit.

La forme typique du caféier est le *Coffea arabica*, mais cette Rubiacée, transportée dans différents pays, se multiplia en nombreuses variétés, suivant le sol et le climat qu'elle y trouvait pour prospérer. Outre le *Coffea liberica*, qui est une espèce distincte et connue depuis peu de temps, on enregistre actuellement plus de

soixante-dix noms de caféiers, dont une douzaine au moins, y compris ceux mentionnés par nos explorateurs, appartiennent à l'Afrique.

Notre cadre ne nous permet évidemment pas d'entrer dans les détails botaniques de la description de tous ces arbustes du genre Coffea; contentons-nous de celle des deux principaux : le caféier d'Arabie et le caféier de Libéria, qui nous intéressent plus particulièrement comme étant ceux qui ont été acclimatés en grand au Congo.

LE CAFÉIER D'ARABIE

C'est un arbre toujours vert, à bois noueux et flexible, à port pyramidal et pouvant atteindre une hauteur de 5 à 6 mètres. Sa feuille est oblongue, aux nervures fortes et bien dessinées; vert foncé et très luisantes au-dessus, elles sont mates au revers. Les fleurs, d'un blanc éclatant, naissent par groupes à l'aisselle même des feuilles et dégagent un parfum délicieux. Les fruits, baies de la grosseur d'une petite cerise, d'abord verts, passent au rouge-brun à maturité. Ils renferment deux graines, parfois une seule.

Le ***Coffea arabica*** aime les régions montagneuses et craint la sécheresse.

LE CAFÉIER DE LIBÉRIA

Originaire de l'Afrique tropicale occidentale, le ***Coffea liberica*** présente les mêmes caractères généraux que le précédent, mais l'arbre atteint parfois 10 mètres de hauteur; les feuilles sont plus grandes et les fruits plus gros, leur pulpe est peu abondante et fibreuse et la fève qu'ils contiennent est remarquable par sa taille qui rappelle celle du « Java ».

Le caféier de Libéria est très vigoureux, vit plus longtemps que le caféier d'Arabie, résiste mieux au climat tropical et dans le pays des plaines. Il offrirait aussi plus de résistance à la maladie et on le recherche à ce titre pour repeupler les plantations ravagées; déjà il est cultivé avec succès dans l'Inde anglaise, à Java et au Brésil.

Comme nous le disions, on a rencontré à l'état sauvage plusieurs espèces de caféiers dans l'Afrique centrale tropicale; Livingstone, Stanley, Cameron en ont parlé jadis et quel n'a pas été l'étonnement de beaucoup de nos explorateurs qui s'efforçaient de se procurer des boissons toniques par des infusions de maïs ou d'arachides grillés, quand ils ont appris que les bois qui entouraient leurs résidences regorgeaient de caféiers souvent couverts de baies.

LES CAFÉIERS SAUVAGES DU CONGO

CAFÉIER DU HAUT-UBANGI (1). — Décrit par Dybowski, l'explorateur français, et signalé dans l'Ubangi, l'Uelle et le Mbomu par les voyageurs belges.

C'est un arbuste de 2 mètres de haut, très ramifié dès la base, portant des rameaux grêles fructifiant beaucoup. Les fruits sont rouge vif à maturité et les graines petites, très bombées.

Ce caféier se rencontre surtout à la lisière des bois, le long de l'eau, dans les terrains inondables; des jeunes plants ont été repiqués en quantité dans les stations de l'État et il paraîtrait que cultivé, il ressemble absolument au caféier de Libéria.

CAFÉIER DU LOMAMI. — C'est un petit arbre de 3 à 5 mètres de haut, écrit Laurent, à branches étalées souvent au-dessus des cours d'eau, à grandes feuilles plus larges que celles du caféier de Libéria, à fleurs petites comme celles du caféier d'Arabie. Les baies sont moyennes; les graines assez petites, régulières, ont un arome très délicat; toujours d'après Laurent, elles paraissent appelées à un grand avenir quand la partie méridionale de la grande forêt sera livrée à la culture.

Cette espèce se plaît dans les terrains sablonneux; elle existe en abondance sur la rive gauche du Lomami et sur les rives du Sankuru en amont de Luzambo. Le commandant Gillain en a fait établir des cultures dans cette dernière station et a réussi à décider des chefs indigènes à s'occuper de les propager.

CAFÉIER DU LUALABA. — Laurent a trouvé dans une île du Lualaba, en aval de Wabunda et plus tard en face de Coquilhatville sur le Congo, une espèce de caféier dont parle également De Wèvre, peu différente du caféier d'Arabie. Le distingué professeur ajoute qu'on la signale sur les rives de l'Uelle et de l'Ubangi, mais ce ne peut être la même que celle que nous mentionnons sous le nom de « café de l'Ubangi » car les baies sont petites, allongées au lieu d'être rondes, et les graines d'aspect très irrégulier par suite de la présence assez fréquente de trois semences dans un fruit; leur couleur est gris terne et leur arome très peu développé.

CAFÉIER SAUVAGE DE LIBÉRIA. — A Wanie Rukula, sur le Lualaba, Laurent a vu le *Coffea liberica* lui-même, vivant dans la forêt à l'ombre des grands arbres. « Il y a, dit-il, des pieds arborescents hauts de 10 à 12 mètes, dont les troncs ont de 15 à 25 cen-

(1) Le café de Rio-Nunez est aussi recueilli sur des arbres croissant à l'état sauvage, hauts de 10 à 15 mètres et que les noirs abattent malheureusement pour faire la récolte. Il y avait également une variété à Bourbon, le « café marron », *Coffea mauritiana*, qui croît spontanément dans les forêts, dont les graines sont amères et purgatives, et une à Nossi-Bé, le *Coffea zanzibarica*.

timètres de diamètre à 1 mètre du sol. Ils ne portent des branches qu'au sommet des tiges, ce qui s'explique si l'on pense à la concurrence pour la lumière qui existe dans la forêt entre les diverses espèces. »

CAFÉIER DU KWANGO. — Ce n'est pas, à vrai dire, une espèce réellement sauvage; elle est soignée, sans beaucoup de peine, par les natifs qui récoltent les baies pour les vendre aux factoriens. Depuis longtemps la côte du Loango exporte à peu près 1,000 tonnes de ce café, annuellement, dont une partie vient en transit dans l'État du Congo.

Le caféier du Kwango ou de la province d'Angola est de petite taille, très rustique. On l'a souvent propagé dans la région maritime.

Pour les autres espèces que l'on voit acclimatées au Congo, mais en petite quantité, nous renvoyons à ce que nous disons plus loin, à propos des efforts faits pour propager les caféiers dans la colonie.

La culture du caféier et la récolte des baies fait l'objet d'ouvrages fort importants et de quantité de brochures de valeur. L'État du Congo s'est occupé à plusieurs reprises de résumer le contenu de cette bibliographie d'une façon pratique, en y ajoutant les remarques suggérées par l'expérience acquise au Congo même. Le « Recueil administratif » de 1894 contient au chapitre « Agriculture et industrie » des instructions pour la culture du caféier; celles-ci faisaient suite, en les complétant, aux documents déjà publiés dans cet ordre d'idées et sont à leur tour modifiées depuis lors par diverses ajoutes.

Nous nous en inspirons pour donner ici quelques renseignements succincts qui peuvent être intéressants.

CHOIX DU TERRAIN. — Les terrains profonds, riches en humus, particulièrement ceux nouvellement défrichés, sont extrêmement favorables et, on le sait, cette condition est réalisée d'une façon étonnante au Congo.

Il est de la plus grande importance de rechercher les moyens d'irrigation ; la pente est préférable pour l'Arabica, le plat pour le Libéria. Il faut aussi que les plantations soient abritées contre les vents froids ou trop violents.

PÉPINIÈRE. — Ayant choisi et préparé un sol convenable, on le dispose en plates-bandes et de 15 en 15 centimètres on met en terre des baies fraîches choisies, s'il se trouve à proximité des caféiers en rapport, ou des graines dans le cas contraire. Celles-ci demandent de grandes précautions pour leur transport. On doit enlever le mucilage des baies, faire sécher les semences à l'ombre, puis emballer celles-ci dans du charbon de bois pillé ou de la sciure de bois humectée d'alcool. Avant de les mettre en terre il est bon de les faire tremper dans l'eau pendant trente-six heures. (Laurent.)

Il faut abriter les pépinières contre le soleil, tenir le sol humide et plus tard, quand les arbustes ont poussé et donné de quatre à six feuilles, on enlève les abris peu à peu, de manière à les habituer aux rayons solaires.

PLANTATION. — Dans les terrains de défrichement, on aura eu soin de maintenir un certain nombre d'arbres pour ménager de l'ombre, indispensable aux caféiers ; si les champs proviennent d'un terrain non boisé, il faut y mettre des arbres protecteurs, et ici nous touchons à un des points les plus délicats de la culture du caféier. Ces arbres doivent, en effet, réaliser de nombreuses conditions : pousser vite, ne pas donner une ombre trop compacte, ne pas épuiser le sol, etc., et il est préférable aussi qu'ils aient une valeur quelconque.

Le « Recueil administratif » préconise l'*Erithryna*, « dadap » de Java; Laurent parle de l'élaïs ou du pentaclethra d'autres auteurs citent l'arbre à pain, l'oranger, etc. Récemment on a songé à l'ireh et la question, pour cet arbre à caoutchouc, est sérieusement étudiée.

Les plantes de caféier se mettent à 3 mètres de distance pour le Libéria, à $1^m,80$ pour l'Arabica; le terrain doit être nettoyé par des sarclages; quant aux fumures, elles sont toujours bonnes, mais les terrains du Congo sont si fertiles qu'elles ne sont pas indispensables actuellement. Plus tard il faut procéder à la taille des gourmands, quant à l'écimage, les uns le déclarent utile et leur principal argument est la facilité de la cueillette, les autres en sont adversaires.

Au bout de trois ans, les caféiers commencent à produire ; le rendement atteint son maximum vers la sixième année, soit en moyenne $1^k,75$ par plant (1), et continue de même jusqu'à la douzième; du moins tel est le résultat de l'observation du professeur Laurent pour les caféiers du Congo, mais elle est éminemment variable, suivant les climats et les espèces cultivées.

Les caféiers, surtout ceux qui ne se trouvent pas dans un terrain propice, perdent de leur vigueur et sont atteints par des maladies, dont la plus redoutable semble être l' « Hemilia ». Jusqu'ici le Congo n'a pas encore été gravement atteint, et les cas de dépérissement constatés ont toujours été causés par l'inexpérience, notamment par le fait d'avoir laissé les plantations exposées aux ardeurs du soleil. Grâce aux mesures préventives déjà prises, on peut espérer que le Congo restera indemne.

RÉCOLTE. — Les caféiers, qui commencent à produire lorsqu'ils

(1) Laurent, qui s'est livré au Congo même à de consciencieuses évaluations, dit de 1,5 à 2 kilos pour chaque pied et certains atteignaient plus de 4 kilos.

ont trois ans, ont deux époques principales de floraison, mais portent presque constamment des fleurs et des fruits; il faut les cueillir lorsqu'ils prennent une couleur variant du jaune au rouge, les laisser en tas pendant quelques jours, huit pour le Libéria, ce qui provoque une fermentation développant l'arome et contribuant à la bonne qualité du café; faire sécher les cerises au soleil (1); enlever alors les graines de leur cosse au pilon ou à la machine. C'est le procédé de décortication dit PAR VOIE SÈCHE. Il donne les meilleurs produits. Le fameux moka est obtenu par cette méthode et les Arabes laissent même séjourner longtemps les grains dans leur cerise, ce qui aurait pour effet de bonifier beaucoup leur café.

Le procédé PAR VOIE HUMIDE consiste à dépulper les cerises le jour même de la récolte, après les avoir, au préalable, ramollies en les plongeant dans l'eau. On obtient ainsi du café dit « en parchemin ».

Il faut savoir que le fruit du caféier se compose de quatre parties :

1° La pulpe, formée d'une partie charnue et d'une partie intérieure visqueuse :

2° Une enveloppe parcheminée ou parche (la graine de café proprement dite n'est pas adhérente à ce parche quand le café est sec). Ce parche est alors dur et cassant;

3° Une pellicule, qui donne au café l'aspect argenté et recouvrant chacune des graines. Lorsque cette pellicule est enlevée on a le « café nu »;

4° Les graines au nombre de deux, parfois il y en a trois, parfois une seule; alors celle-ci est de qualité supérieure et les planteurs la séparent soigneusement des autres.

On peut expédier le café des pays de production sous trois formes :

1° Le café complètement préparé pour la consommation ;

2° Le café enveloppé du parche;

3° Le café séché dans sa pulpe.

Envoyer vers l'Europe le café prêt pour la consommation exige dans la colonie un outillage compliqué, et dans cet état les graines souffrent du transport et sont parfois dépréciées sur les marchés dans des proportions qui varient entre 10 et 15 p. c. de leur valeur.

Le café, enveloppé du parche, est mis à l'abri des altérations; le fret est augmenté de 5 p. c. à cause du transport de cette enveloppe sans emploi, mais cette perte est préférable à la dépréciation de 10 à 15 p. c. subie par le café complètement décortiqué. C'est ce deuxième mode d'expédition qui est à conseiller.

Quant au troisième, il augmente le fret dans des proportions si

(1) Aux Antilles, en Égypte et en Arabie on laisse le fruit sécher sur l'arbre.

considérables qu'il doit être écarté, malgré l'amélioration des graines conservées longtemps sous forme de cerises (1).

En 1895, l'État du Congo a envoyé à Nouvelle-Anvers une première machine destinée à traiter les cerises séchées provenant de la récolte des différentes cultures en amont du Stanley-Pool. Si cet appareil donne des résultats satisfaisants on en enverra d'autres et, au fur et à mesure que les plantations assureront une production suffisante, des machines pour la préparation par la voie humide seront montées à proximité, afin de permettre l'envoi du café en parchemin. Alors, il se créera vraisemblablement en Belgique des usines pour achever le décorticage, le vannage et le polissage, comme il en existe déjà en France et en Angleterre.

Certaines précautions sont à prendre pour l'expédition des cafés, surtout lorsque ceux-ci sont privés de leur enveloppe protectrice. L'emballage souvent admis est le double sac. Dans les navires, il est indispensable de placer le café loin de tout produit qui pourrait communiquer une odeur désagréable, car il est très susceptible de s'en imprégner. Jusqu'ici cette question de transport a été une des grandes difficultés pour le café du Congo; mis en récipients étanches, il fermente pendant le voyage; en vrac, il subit toutes les intempéries le long de la route des caravanes; aussi ne pourra-t-on avoir le café du Congo possédant toutes ses qualités qu'après l'achèvement de la ligne de chemin de fer.

Dès l'établissement des premières stations de l'Association Internationale Africaine, on se préoccupa d'introduire la culture du café au Congo. Les missionnaires, les factoriens, comme les agents du gouvernement, eurent l'honneur des premiers succès, mais les efforts les plus suivis, ceux qui ont eu pour résultat de mettre en valeur, au point de vue pratique, les terrains de la fertile colonie et d'organiser la main-d'œuvre chez les indigènes, sont dus à l'État du Congo.

Seule une organisation puissante pouvait espérer réaliser un tel programme et s'imposer les immenses sacrifices nécessaires pour le mener à bonne fin. De pressantes démarches, des mesures intelligentes, la collaboration de spécialistes distingués, l'émulation de tous ont permis de pallier aux premières difficultés et de s'orienter au milieu de la confusion inévitable du début : l'État a fait école et de l'expérience acquise profiteront les colons de l'avenir.

Avant 1885, des caféiers avaient été plantés dans le ravin de Léopoldville; un peu oubliés par la suite, ils furent retrouvés dans

(1) Le café gagne en vieillissant; il est bon de le laisser quatre ou cinq années en magasin avant de le mettre en consommation.

la brousse par le lieutenant Liebrechts qui put les dégager en temps et eut la joie de les voir bientôt prospérer. Dès le 6 juin 1887, cet officier écrivait que les caféiers de la station étaient superbes et portaient déjà suffisamment de fruits pour établir une pépinière de mille plants. C'était le premier résultat obtenu dans le Haut-Congo et il est d'autant plus intéressant que ces mêmes caféiers ont servi en grande partie à établir les cultures importantes d'amont.

En 1885 des caféiers de Maragogipe (1) — caféiers géants du Brésil — furent plantés à Mateba, Boma, Matadi, Lukungu et prospéraient dans ces stations; ils venaient de chez M. Van der Swaelmen, de Gand.

En 1887, M. Sherman, consul de Belgique à Monrovia, s'occu-



AVENUE DANS LES PLANTATIONS DE ZAMBI

pait de diriger vers le Congo des caféiers de Libéria, des cocotiers et des pommes de terre.

Les efforts se multipliant, la colonie recevait en 1888 des ***Coffea arabica***, ***liberica***, ***myrtifiolia*** et autres; M. Linden, de Gand, envoyait soixante-dix plants de Liberica et de Maragogipe; l'initiative privée apportant ainsi son concours efficace à cette œuvre si utile.

Tout cela eut pour effet de répandre un peu partout la plante précieuse, mais non encore de créer de grandes cultures.

(1) Cette variété de café a été découverte au Brésil et se distingue par la dimension de ses feuilles, deux fois plus grandes que celles du caféier d'Arabie. Son rapport est considérable.

Ce fut en 1892 et surtout en 1894 que le gouvernement, dégagé de préoccupations d'un autre ordre, entreprit de faire établir de vastes plantations; « elles ne doivent pas se borner, disait le Secrétaire d'État M. Van Eetvelde, à quelques champs de caféiers et de cacaoyers, mais il faut que plus d'un million de plants de caféiers soient en plein rapport dans le Haut-Congo, lors de l'achèvement de la ligne du chemin de fer ». En même temps des dispositions étaient prises pour assurer au Congo l'arrivée de fortes quantités de graines: par l'intermédiaire de M. de Ryck, consul de Belgique à Soerabaya, des semences de Java furent expédiées; depuis un an déjà, grâce à M. Van de Putte, de Gand, des essais d'acclimatement de café du Guatémala avaient été tentés; ils suivaient des envois de café de la Jamaïque venant de M. Pietertz, consul de Belgique à Kingston; M. Beaumont expédiait de Saô-Tiago (Cap-Vert) du café de Saô-Tiago et de l'île de Togo, ainsi que du maïs et des pourghères (gros pignons d'Inde). Des envois mensuels furent organisés à Monrovia; le capitaine Le Marinel emportait des semences remises par M. Christy et provenant des plantations de l'Est africain; enfin San-Thomé et la Maison hollandaise de Cabinda fournirent au gouverneur général d'abondantes provisions de graines.

Toutes ces semences furent réparties entre les diverses stations du Bas et du Haut-Congo, les unes réussirent mieux que les autres; en général, le voyage du haut fleuve était trop long et les graines avaient perdu leurs facultés germinatives. Mais heureusement, les anciennes plantes avaient poussé; elles fructifiaient et permettaient ainsi la création de nouvelles pépinières.

Quand les arbustes des différentes espèces introduites seront arrivés à leur plein développement, c'est-à-dire dans deux ans, il sera possible de décider quelle sera l'espèce à choisir définitivement par le planteur.

Actuellement les champs de culture, quoique vastes, doivent être encore considérés comme champs d'expérience.

Afin d'augmenter davantage la multiplication des caféiers, principalement dans les contrées comme les districts des Cataractes et celui du Stanley-Pool, qui ne se prêtaient pas à l'établissement de champs très étendus, une circulaire datée du 25 février 1895 prescrivait de remettre des plants et des semences aux chefs indigènes, ainsi que cela s'était fait avec succès à l'Inkisi et à Léopoldville.

Bref, la situation est la suivante (1) :

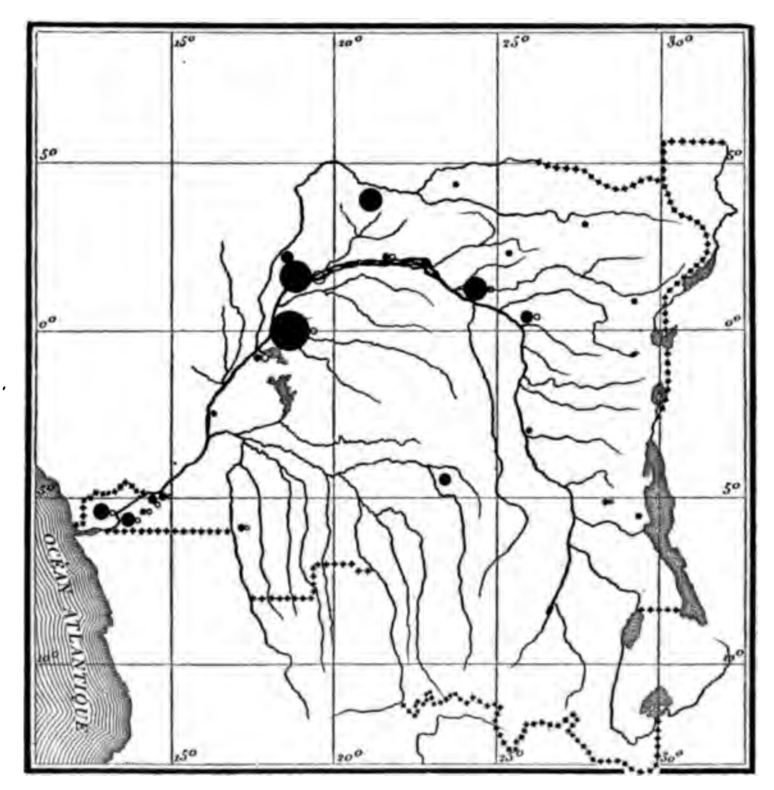
Le total des caféiers âgés d'au moins un an est de 500,000; plus de un million de plants sont en pépinières et chaque mois on en met en place plus de 50,000 (en janvier 64,324 exactement).

(1) Au mois de décembre de l'année dernière, derniers renseignements reçus.

Les principaux centres de culture sont :

Équateur	98,680
Bangala	73,976
Banzyville	52,282
Aruwimi	51,064
Bas-Congo	37,676
Matadi.	30,485
Imesse.	29,130
Stanley-Falls.	27,278
Lualaba-Kassaï.	26,920

Nombre de caféiers sont déjà en pleine production; ceux qui sont en pleine terre donneront leur rendement moyen dans deux ans, en



Plantations de caféiers et de cacaoyers.

admettant le chiffre moyen de 1^k,750 par pied, si l'on n'employait pas la plupart des graines au développement des plantations, on pourrait exporter en 1899, 1,050 tonnes de café. Et comme au bas mot on peut espérer planter 600,000 nouveaux caféiers annuellement,

dans vingt-cinq ans la production serait de 26,150 tonnes, ce qui égalerait sensiblement la consommation de notre pays.

Le café est pour la Belgique, et surtout pour les classes travailleuses, une nécessité de tout premier ordre. Sur les 700 millions de kilogrammes de café récoltés actuellement dans le monde, elle en consomme près de 25 millions, soit près de 5 kilogrammes par habitant; elle se trouve ainsi, malgré sa faible étendue, au sixième rang comme pays consommateur.

Commercialement, les cafés sont classés en cafés d'Asie, d'Amérique, d'Océanie et d'Afrique. Héraud les divise comme suit : Moka, Martinique, Guadeloupe, Bourbon, Cayenne, Saint-Domingue, Ceylan, la Havane, Porto-Rico, Brésil, Java, Sumatra, mais il n'y a pas de règles fixes pour leur désignation et celle-ci est extrêmement compliquée. Ceux de provenance congolaise n'étant pas encore entrés dans le commerce n'ont pas d'appellation; on peut déjà les répartir en trois espèces principales : le café sauvage, le Kwango et le Libéria et les diviser provisoirement comme suit :

Cafés sauvages : Ubangi, Lomami, Lualaba.

Café du Kwango.

Café de Libéria : Léopoldville, Équateur, Nouvelle-Anvers, Bazoko, Falls, etc.

Telles sont les variétés exposées en attendant que d'autres viennent s'y ajouter.

On distingue, pour la forme des grains, qui est l'élément le plus éminent dans la classification des cafés, les formes suivantes. (E. Darolles) :

1° Forme ronde, type Cazenga;
2° » ovale courte, type Brésil;
3° » allongée, type Antilles;
4° » pointue, type Bourbon pointu.



Le cacaoyer est un arbre pouvant atteindre 10 mètres de hauteur, au bois tendre et léger, portant des branches nombreuses, allongées et grêles. Ses feuilles sont longues, vert pâle, les jeunes pousses étant rosées et translucides. Les fleurs, petites et rougeâtres, sont situées dans l'aisselle des feuilles, généralement tombées depuis longtemps, de telle sorte que l'arbre porte ses fruits sur le tronc lui-même ou sur les grosses branches.

Ce fruit, appelé « cabosse », est une sorte de grosse baie de 15 à 20 centimètres de longueur, à péricarpe assez dur à la surface et remplie d'une pulpe molle qui unit de quinze à quarante graines de la grosseur d'une amande. Ces graines, convenablement fermentées, constituent le cacao du commerce.

On connaît à l'état sauvage une dizaine d'espèces ou de variétés de cacaoyers, lesquels sont des plantes appartenant à la famille des Malvacées, série des Byttnériées, genre Theobroma. Originaires du Mexique, elles ont été acclimatées dans la plupart des pays tropicaux, mais, pareillement à ceux du caféier, leurs produits se sont modifiés suivant le climat et le sol de la contrée où les plantations ont été établies.

La culture du cacaoyer se fait comme celle du caféier ; le cacaoyer se développant très rapidement, on peut le semer directement en place, en ayant soin de créer une pépinière pour remplacer les plants qui seraient mal venus. Il est plus nécessaire encore que pour le caféier de donner de l'ombrage.

A dix-huit mois, le cacaoyer atteint une hauteur de $1^m,50$ environ ; on doit alors commencer à élaguer et supprimer toutes les fleurs tant que l'arbre n'a pas atteint trois ans (cinq dans certains pays). Au bout de six à huit ans, il est en plein rapport et la récolte peut être de 1 à 2 kilos de cacao du commerce par pied.

Le fruit prend environ cinq mois pour venir à maturité ; on le cueille alors et on l'ouvre à coups de maillet ou au couteau afin de séparer les graines. Celles-ci sont mises en tas pendant trois jours ou plus pour les faire fermenter, ce qui facilite la séparation du tégument (écorce) de l'amande et retire à cette dernière la saveur âpre et désagréable qu'elle possède. Un lavage enlève la pulpe et en

faisant sécher on obtient le cacao « non terré ». Suivant les instructions publiées par l'État, les cacaos du Congo sont ainsi préparés.

Une autre méthode, usitée notamment à Caracas, consiste à faire fermenter les graines dans des tonneaux de bois enfoncés en terre, ce qui donne les cacaos « terrés ».

Dans le commerce, on trouve parmi les cacaos terrés : Les cacaos Caraque venant de Caracas (Vénézuéla); les cacaos Trinidad et ceux du Guatémala, de la Colombie, de la Martinique, etc.

Parmi les cacaos non terrés : ceux du Brésil, Para et Bahia; des îles Antilles et Bourbon; d'Haïti, etc.

Il en vient aussi de Sâo-Thomé et actuellement du Congo comme le montrent les cacaos exposés.

Le pays qui produit le plus de cacao est le Brésil, environ 5,000 tonnes. La Belgique reçoit annuellement 2 millions de kilos de cacaos de diverses provenances, sans compter le beurre de cacao et le cacao préparé.

L'histoire de l'introduction du cacaoyer au Congo présente un fait qui mérite d'être rappelé : En 1887, le lieutenant Liebrechts, alors commandant de la station de Léopoldville, vit un jour un arbuste qui attira de suite son attention par son port si différent de celui des essences environnantes. Intrigué, il le fit soigneusement dégager des herbes envahissantes et constata non sans surprise la présence d'un gros fruit attaché directement au tronc; l'arbuste était un cacaoyer qui, avec quelques caféiers et des arbres fruitiers, témoignait des efforts faits du temps de Stanley pour introduire au Congo des plantes nouvelles. Est-il besoin d'ajouter que le fruit fut religieusement cueilli et les graines semées. C'est là l'origine des quatre-vingt mille cacaoyers adultes qui peuplent à l'heure actuelle les plantations du Haut-Congo.

Il y a donc plus de dix ans que le cacaoyer est acclimaté dans la colonie; depuis 1892, sa culture a été réellement organisée et des envois successifs de semences ont été faits afin de propager avec plus de rapidité cet arbre de valeur.

Une difficulté assez sérieuse à surmonter est le transport des graines; celles-ci ne conservent leur vitalité que pendant trois semaines environ après maturité; aussi faut-il expédier des fruits encore verts et les mettre en caisses en prenant d'infinies précautions, ce qui n'empêchera pas l'envoi d'arriver rarement à bon port, comme il est advenu pour un colis expédié en 1892 de Caracas au Jardin botanique de Bruxelles où l'on était intentionné de préparer de jeunes plants pour le Congo.

En 1894, M. Roeder, de Saô-Thomé, envoya des fruits qui furent employés avec succès pour créer des plantations dans le Bas-Congo.

Différents transports ont suivi, permettant de généraliser cette culture dans la région maritime.

Le nombre des cacaoyers qui existaient au Congo au recensement de décembre 1896 (1), était de 87,896, sans compter ceux des pépinières. Les principaux centres de culture sont : Bangala, 32,495; Irebu, 15,500; Équateur, 12,300; Bas-Congo, 8,537; Stanley-Falls, 5,800.

Ce fut de Bazoko, en 1893, que parvinrent en Belgique les premiers cacaos récoltés au Congo. MM. H. Piette, d'Anvers, et Delacre, de Bruxelles, en mirent une petite partie en œuvre pour la fabrication du chocolat. Comme il en était arrivé pour les cacaos de Saô-Thomé au début de leur introduction de l'île, l'échantillon était de qualité médiocre : « C'est un bon cacao ordinaire, disait M. Delacre, que l'on améliorerait par les soins apportés à la cueillette, au séchage, à l'emballage et au transport; le prix de fr. 1-30 que nous lui attribuons est celui du Saint-Domingue. »

Depuis cette époque, d'étonnants progrès ont été accomplis, ce qui a permis de faire l'Exposition importante qui figure dans le Salon des Grandes Cultures. Celle-ci comprend des cacaos de Bazoko, de Nouvelle-Anvers, de l'Équateur et de Kinchasa. M. Delacre a bien voulu les travailler et nous montre de la façon la plus intéressante les transformations que subit le cacao avant de devenir du chocolat; ce chocolat lui-même que l'on peut déguster et les produits dérivés.

Le chocolat s'obtient en broyant le cacao torréfié avec du sucre en poudre et y ajoutant un aromate : cannelle ou vanille. Du cacao torréfié, on extrait la matière grasse « beurre de cacao » par compression à chaud; le « palamoud » est un mélange de cacao torréfié, de farine de riz, de fécule et de santal rouge; le « racahout » renferme en moins le santal et en plus du sucre et de la vanille. Des téguments des graines on peut tirer une boisson aromatique agréable.

(1) Derniers renseignements reçus.



Nicotiana Tabacum, « herbe à la reine », dédié à Nicot, le tabac est une plante de la famille des Solanacées, originaire de l'Amérique tropicale.

Durand mentionne deux espèces de tabac botaniquement renseignées au Congo : le *Nicotiana rustica* du pays des Mangbettu et du Bas-Congo, et le *Nicotiana Tabacum* d'Équateurville. Nous ne savons si ces deux variétés sont les seules que l'on rencontre dans la colonie, mais en tous les cas cette plante est connue de presque toutes les peuplades de l'Afrique où on la trouve en abondance, soit cultivée, sans grands soins du reste, soit croissant spontanément et dressant sa tige élégante entre les huttes des villages.

Il est certes inutile de décrire la plante à tabac, chacun a pu en voir dans nos jardins, mais ce que l'on connaît moins, c'est la façon dont on la cultive et surtout les soins que demande sa préparation.

Le tabac réclame un sol très riche, un climat humide; la condition de forte chaleur est moins indispensable; on sait en effet que cette plante peut prospérer l'été sous nos latitudes.

Pour créer une plantation, ayant choisi un emplacement convenable, on prépare au préalable une pépinière et, pendant les six semaines que les pousses mettront à se développer pour être transportables, on aura le loisir de s'occuper de l'appropriation du terrain. Les jeunes plants seront alignés avec toutes les précautions voulues et reprendront bientôt vigoureusement.

Dans les trente ou quarante jours après la transplantation, on procède à l'étêtage pour enlever les boutons de fleurs qui vont apparaître, ne laissant ainsi que dix à quatorze feuilles. Cette précaution n'est jamais prise par les noirs, pas plus que celle de l'enlèvement des surgeons qui croissent de tous côtés et enlèvent également de la vigueur à la plante.

Dès que les feuilles de tabac sont mûres, c'est-à-dire lorsqu'elles commencent à jaunir, on peut les récolter et pour cela existent deux méthodes : à Cuba, on les coupe, on les laisse sécher au soleil jusqu'à ce qu'elles soient fanées, puis on les met au séchoir où elles restent suspendues aux bâtons qui ont servi à leur transport. Le deuxième système de taille diffère du premier en ce que, au lieu

d'enlever les feuilles une à une, on abat la plante tout entière à ras du sol; pour le reste, les opérations sont identiques.

Le séchoir n'est rien autre qu'un hangar au-dessous duquel l'air peut circuler librement.

Vient alors le moment de la préparation; le tabac simplement séché est une « herbe » sans valeur; il faut la fermentation, convenablement conduite, pour développer son arome et mettre en relief ses qualités. C'est faute d'une préparation suffisante que la plupart des échantillons de tabac, qui nous venaient auparavant du Congo, étaient de qualité inférieure, quoique l'aspect des feuilles semblait indiquer, au contraire, un produit de très bonne qualité.

Revenons à la préparation du tabac : lorsque les feuilles sont sèches, on choisit un jour humide, alors qu'elles sont douces et flexibles, afin de les manipuler sans qu'elles se brisent. On les dépouille de leur tige, puis une à une, en les étalant, on les place en tas, haut parfois de un mètre. On aura soin de les remuer presque journellement en les changeant de place, de manière que la fermentation qui se produit soit égale dans toute la masse. Au bout de trente à quarante jours, cette fermentation sera achevée et les feuilles auront acquis les qualités que l'on demande au tabac. Elles sont alors mises en bottes, « mains », puis expédiées en balles ou en caisses, jamais en caisses métalliques soudées.

Les tabacs emballés doivent être fortement pressés, tenus frais à l'abri de l'eau et des chaleurs.

L'on ne peut pas dire que les indigènes cultivent le tabac; insouciants, ils laissent presque toujours à la nature le soin de répandre les semences qui, volant de droite ou de gauche, vont germer dans quelque coin abandonné pour se développer bientôt avec une grande vigueur. Cependant les feuilles n'atteignent pas les dimensions et ne gagnent pas les qualités les plus complètes, les noirs négligeant, comme nous le disions plus haut, l'opération de l'écimage et de l'enlèvement des surgeons qui épuisent considérablement la plante.

La manière dont le tabac est préparé varie de tribu à tribu, et la collection exposée montre la singularité des méthodes usitées.

Au milieu de tous ces produits, très curieux au point de vue ethnographique, mais infumables pour des Européens, il en est un qui se présente dans de tout autres conditions, c'est le tabac, improprement appelé de Lukolela et provenant de l'Alima, affluent de la rive droite du Congo. Quoiqu'il ait acquis comme tous ses congénères une forte odeur de fumée en séjournant dans les habitations, il est très apprécié par les blancs et peut remplacer les tabacs européens. A force d'habitude, certains fumeurs même ont fini par le préférer à l'obourg, ce qui nous paraît exagéré. Les qualités de ce tabac proviennent, paraît-il, d'une fermentation résultant de son mode de préparation.

Le tabac de Lukolela se présente sous forme de boudins fortement serrés par des lianes solides; ces boudins sont enroulés sur eux-mêmes et le rouleau ainsi obtenu est maintenu rigide par des bâtonnets.

Exceptionnellement le tabac de Lukolela est présenté sous forme de rouleaux plus grands dont le poids atteint plusieurs kilogrammes.

Si les indigènes préparent singulièrement leur tabac, les pipes dans lesquelles ils le fument sont plus singulières encore.

Tout sert au Congo à les confectionner : les cornes d'antilope, l'ivoire, les calebasses. Pour faire une pipe au moyen d'une calebasse, si grande que celle-ci se présente, on y perce deux trous opposés : dans l'un on introduit un petit cône de terre cuite qui servira de foyer, on aspire la fumée par l'autre, situé d'habitude à l'extrémité du fruit. Ces instruments sont ornés de clous à tête dorée quand ils appartiennent à un noir de qualité. Si l'on possède une corne d'antilope,c'est au gros bout que l'on applique la bouche; faut-il dire que cette opération réclame des indigènes un exercice peu élégant.

Rappelons aussi les pipes du Bas-Congo, semblables aux nôtres, et les pipes azande, bangala et autres, d'aspect si variable.

Les indigènes qui se servent de ces monuments ne fument pas d'une manière continue; ce serait un travail par trop pénible. Le chef allume le tabac au moyen d'une braise incandescente, il tire quelques bouffées et passe la pipe à la ronde, en suivant l'ordre hiérarchique de la société. Rien de plus drôle que ce spectacle : Celui qui a son tour d'aspirer veut ne rien perdre de son droit, il le fait avec une vigueur surprenante, gonflant ses poumons à éclater, s'emplissant le nez, les yeux de l'âcre fumée qui le fait tousser, pleurer, tandis que son voisin tend déjà les mains, avide de prendre sa part de jouissances. Tout cela se passe avec une grande correction; les fumeurs semblent accomplir les rites d'une religion mystérieuse et l'impassibilité de leurs grimaces augmente encore le comique de la scène.

Nous n'avons pas connaissance de populations mâchant le tabac. Dans le Sankuru, au Stanley-Pool et dans le Bas-Congo il en est qui prisent et dont les tabatières sont des calebasses minuscules ou de petites cassolettes d'ivoire ou de bois.

Tous les Européens ayant séjourné dans une des stations du Congo n'ont pas manqué de se créer un petit coin de tabac dans le potager, autant par curiosité que dans le but, s'ils étaient fumeurs, de remplacer les provisions apportées d'Europe, trop vite épuisées. Malheureusement peu de nos explorateurs avaient notion des procédés de culture à suivre et ils négligeaient les principes essentiels de la préparation. Depuis quelques années, une notice publiée par les soins de l'État Indépendant du Congo est venue à l'aide des novices.

C'est cette même notice qui nous a servi dans la rédaction des lignes qui précèdent.

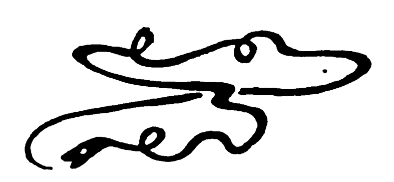
Que le tabac se développe au Congo et avec une vigueur incomparable, depuis longtemps cela ne fait de doute pour personne ; il restait à savoir si le tabac du Congo pouvait acquérir des qualités d'arome le rendant apte à figurer sur l'important marché de notre pays. Théoriquement encore, les personnes compétentes s'accordaient à dire que la chose était probable et ne dépendait que du terrain choisi — en admettant que des personnes compétentes soient chargées de la récolte et de la préparation.

Il incombait à l'État de faire des expériences décisives sur lesquelles pourraient se baser, à l'avenir, les particuliers.

Aussi, en organisant le service de l'agriculture, le gouvernement ne manqua pas de prescrire en différents points l'établissement de champs de tabac importants et fit procéder à des essais avec des grains de toutes variétés : Maryland, Richmond, Havane, Sumatra, Deli, Kentucky, Clarksville, etc. L'exposition congolaise montre des produits obtenus ; ceux-ci permettent de bien augurer de l'avenir ; aussi avons-nous rangé sans hésitation le tabac parmi les produits des grandes cultures de la colonie, bien que les expériences sérieuses soient seulement en cours actuellement.

Les tabacs exposés ont été arrangés avec le concours de M. L. de Chaffoy.

Ajoutons enfin que plusieurs sociétés ont établi ou vont établir des plantations de tabac au Congo ; cette plante de croissance rapide donnant vite des résultats et n'exigeant pas pendant plusieurs années l'immobilisation d'un fort capital.



EXPORTATION

Architecte : *Van de Velde.*

A la suite de la « Salle des Importations » se trouve la « Salle des Exportations », aménagée avec la collaboration du lieutenant KOLLER et, en général, de tous les exposants.

Toutes les installations des exposants exportateurs y ont été réunies en trois catégories :

1° Marchandises d'échange;
2° Musée commercial de l'État du Congo;
3° Matériel.

Comme complément à cette salle se trouve un compartiment où figurent les moyens de transport et les Sociétés commerciales.

Enfin un pavillon colonial, édifié dans les jardins, fait également partie de la section des Exportations.



otre pays manufacturier demande pour alimenter son industrie des matières premières dont une grande partie peut venir du Congo, comme le montre le chapitre des importations. Mais il faut aussi assurer à ces mêmes industries des débouchés suffisants pour permettre l'écoulement de leurs produits et de nouveau ici s'ouvre largement la colonie.

Afin que l'on puisse apprécier l'importance des transactions actuelles, nous donnerons tout d'abord une idée du mouvement commercial tel qu'il résulte des dernières statistiques.

On a importé au Congo, en 1896, pour frs. 16,040,370-80 de marchandises dont frs. 15,227,776-44 ont été consommées dans le pays; dans ce premier chiffre la Belgique seule entre, comme pays exportateur, pour une somme de frs. 10,204,477-94.

L'année précédente (1895) le commerce général enregistrait une somme de frs. 11,836,033-76 dans laquelle notre pays entrait pour frs. 6,099,958-96.

Si l'on se reporte aux anciennes statistiques, la proportion de marchandises fournies par la Belgique était presque nulle; ce n'est que peu à peu, surtout par suite de l'initiative du gouvernement du Congo, que nos industriels sont arrivés en lice et justifiant du renom

de notre pays au point de vue commercial ils n'ont pas tardé à prendre une place prépondérante ; chaque jour on enregistre un nouveau progrès et le moment est proche où la presque totalité des produits demandés par la colonie pourra être achetée en Belgique.

Le compartiment des exportations de la Section de l'État Indépendant du Congo — nous entendons des exportations de la Belgique vers le Congo — est, au point de vue du développement économique de notre pays justifié par notre expansion coloniale, une section extrêmement intéressante ; elle rend réellement tangible l'apport du Congo à l'industrie nationale.

Il a été divisé en quatre parties :

1° Celle renfermant les marchandises d'échange ;

2° Le Musée commercial ;

3° Les vivres et le matériel ;

4° Les voies de communication, transports et enfin les sociétés commerciales.

Notre notice est divisée dans le même ordre d'idées et a été rédigée avec l'active collaboration du lieutenant Koller, dont la compétence toute spéciale nous a été des plus précieuses.





Notice écrite avec la collaboration du Lt Koller.

Aux marchandises d'échange, si importantes, a été réservé un compartiment tout entier de la Salle des Exportations. On entend par marchandises d'échange celles qui s'écoulent chez les indigènes, en réalité la « monnaie courante » de l'intérieur de l'Afrique.

A vrai dire tous les produits sortant de nos usines et même certains articles de fabrication locale servent occasionnellement aux achats et aux transactions avec les naturels, mais ne constituent pas, à proprement parler, une marchandise « demandée »; économiquement on ne peut, pour le moment, les exporter dans ce but spécial.

Par suite de variation dans le goût des indigènes, l'unité monétaire diffère du tout au tout suivant les contrées; tel objet sans valeur dans certaines régions est ailleurs une richesse incalculable et, ce qui est pire, la mode étant fort versatile, des marchandises peuvent perdre en peu de temps leur valeur commerciale et cesser même d'avoir cours là où elles étaient fort recherchées auparavant.

C'est, pour le commerçant, une très grande difficulté à laquelle s'ajoute, pour le nouveau venu, celle de choisir les produits qui lui seront nécessaires pour le troc dans la contrée où il établira ses factoreries; on verra plus loin comment l'État du Congo lui est venu en aide en établissant un « Musée commercial » où figurent parfaitement classées les marchandises ayant cours dans chacune des régions de son immense territoire.

LES TISSUS

Les tissus les plus importants demandés au Congo peuvent se ranger dans les classes suivantes :

Tissus de coton écrus, tissus de coton teints, tissus de coton imprimés, tissus de coton blanchis, tissus de laine et coton, tissus de toile teinte.

Couvertures de coton imprimées, couvertures de coton écru et teint, couvertures de laine et jute, couvertures de laine imprimées, couvertures en bourre de soie.

TISSUS DE COTON ÉCRUS

Sont essentiellement de fabrication belge et employés depuis toujours dans le pays : « calicot écru ». Leur débit est très grand partout au Congo sous le nom d'AMÉRICANI B1 et B16 (1), le premier de chaîne et trame grosses, le second de chaîne moyenne et trame fine. Le tissu dénommé B1 est le plus couramment exporté et le meilleur marché.

Ces américanis sont si demandés en Afrique qu'avec ce tissu et des cotonnades bleues dont nous parlons plus loin, « indigo drills », « tissus croisé une face » et « guinées » (tissus unis), on pourrait traverser le continent d'une côte à l'autre. Le nom d'américani donné à ce genre de tissu provient de ce que les Américains l'exportaient dans le temps directement à Zanzibar; les traitants arabes l'appelèrent de ce fait *méricani* et *américani;* ce dernier nom fut adopté peu à peu dans tout le Congo pour désigner cette espèce de tissu écru (2).

TISSUS DE COTON TEINTS

Ceux-ci sont d'une extrême variété; ils peuvent se diviser en deux classes distinctes :

Des tissus de couleur uniforme teints à la pièce après fabrication;

Des tissus multicolores fabriqués avec des fils teints au préalable, ou à l'aide de fils teints et de fils écrus mélangés.

(1) Les tissus exportés par l'Administration de l'État Indépendant ont tous une marque distinctive ajoutée à la suite de leur nom, et composée d'une des lettres de l'alphabet et d'un numéro d'ordre. Ex. : A^2, A^3, A^4, B1, B16, B121, C^2, C^4, etc.

(2) Deux autres variétés de tissus de coton écrus s'expédient au Congo, mais en quantité beaucoup moins importante; ce sont le KINTANAS 5647, espèce d'américani spécialement exporté à Madagascar, et le DRILL AMÉRICAIN, qui est, ainsi que l'indique son nom, un genre de coutil d'Amérique.

Parmi ceux de la première catégorie les plus connus et les plus demandés sont les INDIGO DRILLS B55; GUINÉE FORTE 2012/3; GUINÉE KANIKI B26; GUINÉE CORAN B158; GUINÉE ZAÏDA B127; GUINÉE B8, etc., etc., qui sont teints à l'indigo pur rarement avivés par le piétage ou le remontage.

Les tissus bleus « indigo » sont généralement préférés à ceux teints à l'aide de matières colorantes artificielles, telles que le bleu de Prusse, bleu d'aniline, violet de Paris, etc., à cause de la pureté et de la vivacité des nuances de l'indigo et de sa résistance absolue aux alcalis et aux acides même concentrés.

Malgré les grands progrès accomplis dans les procédés tinctoriaux, l'indigo reste encore sans conteste le premier de tous les bleus et c'est pour ce motif que l'administration de l'État en prescrit l'usage constant à ses fournisseurs.

Les seuls défauts qu'on puisse reprocher à l'indigo, c'est de dégorger au moindre frôlement et de ne pas résister suffisamment à l'action des agents atmosphériques et aux rayons directs du soleil; en outre il revient très cher et même dans ces dernières années, où l'indigo a baissé de prix, sa teinture atteint encore des prix très élevés pour les hautes nuances. L'indigo est préparé à l'aide de divers ***Indigofera***, plantes originaires de l'Amérique et des Indes. On a créé au Congo, notammment à l'Équateur, des champs d'expérience pour la culture de l'indigo lesquels ont donné de bons résultats, ce qui n'a rien d'étonnant, car plusieurs variétés d'indigotiers croissent spontanément en Afrique. (Voir Importations, produits tinctoriaux.)

Le tissu indigo drills doit son nom à la teinture employée; quant aux guinées, leur nom provient de la grande quantité de ce genre de tissu expédiée à la côte de Guinée et principalement au Sénégal. Il y a quelques années nos manufactures de Gand en exportaient des quantités énormes, mais ce commerce a cessé presque complètement, à cause des lois prohibitives de la France. Les droits d'entrée au Sénégal sur les guinées qui ne sont pas de provenance française sont de 20 p. c. ***ad valorem***. Le Congo est heureusement là qui en consomme de fortes quantités.

Parmi les tissus de couleur uniforme un autre genre encore mérite quelque attention. C'est un tissu rouge appelé ANDRINOPLE B96 et dont la teinture de pur andrinople se fait généralement en Suisse. Le nom de cette étoffe provient du lieu d'origine de la matière colorante, qui est le rouge d'Andrinople ou rouge turc, anciennement obtenu à l'aide de la garance, plante originaire de l'Orient autrefois très cultivée dans la Turquie d'Europe. Elle renferme entre autres principes colorants l'ALIZARINE, produit qu'on est parvenu à préparer artificiellement. Depuis lors la culture de la garance est abandonnée et les rouges d'Andrinople ne se font plus qu'avec l'alizarine artificielle.

Des imitations de cette étoffe se font dans le pays, mais les teintures sont « fausses », généralement des rouges directs comme les benzopurpurine, delta purpurine, Congo, etc. Ces teintures sont beaucoup meilleur marché, mais elles pèchent par leur faible solidité à l'air et le peu d'économie qu'offre leur emploi.

Des essais de teinture à l'alizarine ont été faits en Belgique, mais sans succès. La question des eaux joue un grand rôle et nos industriels ne sont pas parvenus à produire le rouge vif éclatant désiré, à cause de la présence d'oxyde de fer dans les eaux nécessaires aux opérations de teinture.

La présence du fer dans l'eau, si minime qu'elle soit, fait tourner la garance au violet et c'est par suite des grandes sources d'eau pure qu'on trouve en Suisse que les principales teintureries d'alizarine se sont installées dans ce pays.

Enfin, à cette catégorie de tissus teints appartient une étoffe brune confectionnée à l'aide de fils très fins, appelée HUDERUNGI, servant principalement à la confection des longues chemises arabes, dont les pièces authentiques sont faites en poils de chameau. Jusque dans ces derniers temps cette étoffe était fournie par des fabricants étrangers ; sur les instances de l'État plusieurs industriels du pays ont cherché à l'imiter : tous ont réussi à confectionner l'étoffe écrue, mais un seul est parvenu, après de longs tâtonnements, à donner à l'huderungi une teinte se rapprochant assez fidèlement de l'original, de provenance étrangère. La difficulté résidait dans le procédé de teinture, qui est à base de rouille de fer remonté par le cachou.

Les cotonnades multicolores confectionnées à l'aide de fils teints souvent mélangés de fils écrus ou blanchis comprennent des tissus à carreaux ou à rayures.

Parmi les premiers nous trouvons les CHECK B5; CHECK B18; CHECK C2; CHECK C4; ÉTOFFE A MATELAS B23; CHECK MEXICAN B65; CHECK ÉCOSSAIS 2960; GINGHAMS 3505 et 3506; CHECK ÉCUREUIL 3746; CHECK HISPANIA 3753, etc., etc. Le nom de CHECK est donné en Angleterre à tous les tissus à carreaux.

Le mot GINGHAMS est employé par les Ecossais pour désigner ces mêmes étoffes.

Parmi les tissus à rayures, les STRIPES B12; BLUE STRIPED DRILLS B66; FANCY BANDIC CLOTH B61; STRIPES JORUBA B113 et B114; STRIPES BORNÉO B121; RAYURES BANGALA B123; SIAMOISE B22; MILLET CLOTH B160; PAGNES LUVITUKU B141; PAGNES AMADI B148; PAGNES ZAIRE B155 etc., etc. (1).

(1) Le FANCY BANDIC CLOTH porte ce nom parce qu'il imite les tissus confectionnés par les indigènes qui tissent leurs étoffes par petites bandes qu'ils cousent l'une à l'autre. La SIAMOISE est une étoffe de provenance siamoise

Parmi ces étoffes à rayures nous trouvons une étoffe particulière appelée RAYURES BLEUES B124; c'est le tissu « RAYURES BANGALA B123 » fait à l'aide de fils écrus et bleus et qui est teint entièrement en bleu après coup.

Il n'y a pas bien longtemps que trois genres de tissus teints à rayures étaient encore fournis par l'étranger parce qu'aucun d'eux n'avait attiré l'attention de nos compatriotes. A la demande de l'État tous trois ont été examinés et confectionnés après quelques recherches par des firmes belges; ce sont le VICHY N° 7 (1), le NICANÉES 5599, tissu très fin, et des PANOS (2), portant différents numéros selon le dessin demandé.

La fabrication des deux premiers n'offre aucune difficulté; quant au troisième, de qualité très médiocre, il est confectionné à l'aide de fils de différentes épaisseurs, de façon à faire ressortir les dessins, mais fortement encollés. Ce tissu est commun mais rendu lourd par suite de son apprêt.

Dans la catégorie des tissus de coton teints et écrus il faut comprendre enfin les FLANELLETTES unies, blanches ou rouges, ou à rayures bleues ou roses, etc., etc.

Ce genre de tissu, dont la fabrication est très importante en Belgique, a remplacé petit à petit, dans le pays, le calicot écru (l'américani exporté au Congo), principalement pour la confection des chemises.

La fabrication est analogue aux autres tissus de coton écrus et teints, sauf toutefois que les fils en trame sont généralement plus gros. Quant l'étoffe est tissée elle passe dans des machines spéciales appelées « laineuses » où elle est molletonnée et d'où elle sort recouverte du duvet qui la fait ressembler à de la flanelle. Les flanellettes s'exportent peu pour le moment, mais la progression se fait lentement et il y a lieu de supposer qu'au Congo, comme en Belgique et ailleurs, la consommation augmentera constamment.

Les tissus de coton teints et les tissus écrus se fabriquent généralement en 36 pouces anglais ($0^m,90$) de largeur, exceptionnellement en 22 ou 40 pouces. Les pièces sont presque ordinairement de 16 yards ($14^m,60$) de longueur, quelquefois de 8 yards. Les pièces de 16 yards ont vingt-quatre plis et celles de 8, douze plis seulement.

imitée jadis à Rouen. Le MILLET CLOTH prend son nom de la disposition de la trame dont le dessin représente des grains de millet.

(1) Tissu lourd portant erronément ce nom, attendu que cette dénomination se rapporte à une étoffe à carreaux bleus et blancs d'un usage considérable en Belgique.

(2) Le PANOS est un genre de tissu fait jadis à la côte de Mozambique et imité par les manufactures anglaises.

Quelques tissus de coton teints s'expédient sous la forme de pagnes à franges d'une seule pièce dont le principal et le plus recherché s'appelle PAGNE LUVITUKU B142, mesurant 94 centimètres de large et 1m,88 de long, franges non comprises, celles-ci mesurant 13 centimètres. Les rayures en sont rouges, bleues, jaunes et grises. Son nom rappelle une de nos stations de portage et c'est depuis longtemps déjà une des principales étoffes données en paiement aux porteurs indigènes de la région des Cataractes.

Actuellement tous les tissus de coton teints et les tissus de coton écrus et teints nécessaires à l'État du Congo se fabriquent en Belgique, à part quelques tissus très légers et très peu demandés. Il suffira de dire à nos lecteurs que l'État Indépendant seul a commandé dans le courant de l'année 1896 pour 1,210,000 francs de tissus de coton écrus et de tissus de coton teints aux industriels du pays, et que la colonie en a consommé pour fr. 2,253,418-28, dont fr. 2,031,073-33, part de la Belgique, pour leur démontrer l'importance des exportations de ce genre de cotonnades au Congo.

TISSUS DE COTON IMPRIMÉS

La diversité en est également très grande; il y a:

1° Des tissus imprimés à carreaux, à rayures, à fleurs et à dessins divers qui s'expédient généralement en pièces de 36 ou 40 pouces anglais de largeur et 16 ou 8 yards de longueur, pliés en vingt-quatre ou douze plis selon qu'elles ont 16 ou 8 yards de long;

2° Des mouchoirs qui s'expédient par pièces formées de douze mouchoirs dont les plus communs mesurent 0m,675 × 0m,60;

3° Des pagnes de dimensions, de qualités et de dessins divers qui sont envoyés au Congo par pièces formées d'une paire ou de douze pagnes.

Aucun tissu de coton imprimé, à part certaines couvertures dont nous parlerons plus loin, n'est confectionné en Belgique.

A l'époque de la séparation de la Belgique et de la Hollande, la fabrication des tissus imprimés pour l'exportation, généralement appelés INDIENNES, se faisait exclusivement dans le pays et le commerce de ce genre d'étoffes était des plus florissants. Les villes de Gand et d'Alost fournissaient à la Hollande tous les cotons imprimés pour ses exportations à Java et à Batavia. Nos établissements pouvaient à peine suffire aux demandes et nos compatriotes des Flandres étaient connus, en Hollande, sous le nom de « fabricants d'indiennes ». Pendant quelque temps encore après la Révolution de 1830, le commerce des indiennes se maintint en Belgique, mais petit à petit les Hollandais montèrent chez eux des établissements pour la fabrication des imprimés, les exportations vers la Hollande périclі-

tèrent et la concurrence de l'Angleterre vint porter un dernier coup à ce trafic autrefois si important. Quelques maisons des plus importantes végétèrent pendant quelque temps encore, quelques-unes d'entre elles allèrent s'installer en Hollande, d'autres transformèrent leurs manufactures en tissages et en filatures, d'autres enfin durent vendre leur matériel à vil prix et cesser leur commerce.

Actuellement, il existe encore deux ou trois établissements qui s'occupent de la fabrication de certains genres de tissus imprimés, mais qui ne ressemblent pas à l'ancien type d'indienne pour l'exportation et aux qualités demandées au Congo.

Des instances ont été faites à maintes reprises déjà auprès de certaines firmes du pays pour les engager à s'intéresser à cette fabrication, mais sans succès jusqu'à présent. Nos négociants reculent devant les grands frais qui résulteraient de ce genre d'installation, et notamment de l'achat des rouleaux. Cette situation semble devoir se modifier, car il nous revient que des tentatives sérieuses sont faites par des fabricants pour reprendre la fabrication des cotons imprimés d'exportation, abandonnée naguère, alors qu'elle serait si utile aujourd'hui, grâce au débouché qu'offre le Congo. Formons des vœux pour qu'ils réussissent, afin que bientôt le pays puisse suffire seul aux besoins du commerce congolais. Il est bon de rappeler que les tissus de coton imprimés s'exportent pour une somme importante en Afrique, et que l'administration de l'État du Congo a commandé aux firmes étrangères, pendant l'exercice 1896, pour 700,000 francs environ de ces articles sur frs. 1,150,036-11 (commerce spécial).

Les principales étoffes du 1° sont des indiennes à dessins multiples appelées INDIENNES B24, B54, B56, B95, INDIENNES ANDRINOPLE (dont le fond est rouge) ; les SATELLITES B6 à fond rouge avec dessins noirs et blancs (1) ; le check ROB ROY B17, à carreaux, rouges, noirs et blancs (2) ; le CROISÉ IMPRIMÉ 3764, tissu croisé à fond blanc et dessins rouges ; les PRINTS (3) de diverses dénominations, telles que BLUE PRINTS P1, PRINTS UNI B135, BLUE GROUND PRINTS ; ce sont des étoffes bleues très fines avec des dessins imprimés en blanc ; les REVERSIBLES (qui n'a pas d'envers), n[os] 2610 et 2614, tissus très jolis à fond blanc avec rayures multicolores, etc.

Les MOUCHOIRS sont de différentes espèces, de qualité plus ou moins bonne. Les plus demandés au Congo sont les mouchoirs B27. Ce sont des mouchoirs de qualité commune à fond rouge

(1) Le nom provient de ce que les premiers dessins de cette étoffe représentaient les astres.

(2) S'appelle ainsi parce qu'il comprend les trois couleurs appartenant au clan écossais « Rob Roy ».

(3) Tout tissu imprimé s'appelle « prints » en Angleterre.

avec dessins noirs et blancs, mesurant $0^m,675 \times 0,^m60$ et coûtant, en moyenne, fr. 1-70 la pièce de douze mouchoirs. Il y a quelques années ces mouchoirs constituaient la monnaie courante dans la plupart des régions de l'État du Congo.

Petit à petit les indigènes ont compris qu'il était de leur intérêt d'employer pour leurs transactions des étoffes plus solides et le trafic des mouchoirs a sensiblement diminué au profit d'autres étoffes.

Malgré cela cependant, les mouchoirs sont encore bien demandés au Congo.

Il y a d'autres genres de mouchoirs de qualité plus belle, par exemple les mouchoirs B86, B87 et notamment les MOUCHOIRS SATINETTES B88, d'un reflet satiné. Ils rappellent et ressemblent assez bien aux mouchoirs dont les Italiennes se couvrent la tête et les femmes nègres les portent volontiers.

On expédie également des MOUCHOIRS-DRAPEAUX ayant le fond bleu sur lequel se détache une étoile jaune à cinq branches. Ces mouchoirs représentent le drapeau de l'État ; ils mesurent 27 × 24 pouces anglais et s'expédient par pièces de douze mouchoirs.

Les PAGNES sont d'une très grande variété. Les principaux sont :

Le pagne B33 qui est à fond bleu avec dessins imprimés jaunes ; il mesure 40 × 88 pouces et s'expédie par pièces d'une paire ;

Le pagne B 110/111, également à fond bleu mais à dessins rouges, jaunes et blancs ; il mesure 39 × 76 pouces et s'expédie également par pièces d'une paire ;

Le pagne rouge lisse B146 à fond rouge garance avec dessins imprimés en blanc ; il mesure $1^m,27 \times 1^m,83$ et s'expédie par pièces d'une douzaine ;

Le pagne appelé KHANGA (1), auquel sont joints d'autres dénominations selon les dessins, tels les pagnes KHANGA 5950, 5990, KHANGA VITU A, KHANGA RUPÉE C, KHANGA DHANIS H, etc., sont à fond rouge, jaune ou noir, avec des dessins divers de couleurs autres que celles du fond. Ces pagnes sont généralement demandés pour les populations du district des Stanley-Falls. Ils mesurent en moyenne $1^m,70 \times 1^m,30$ et s'expédient par pièces d'une douzaine.

TISSUS DE COTON BLANCHIS

D'une faible demande ; ce sont généralement des tissus très fins portant des noms arabes, tels que GARNATI A 1, DORIA KHANGA A4, DORIA HENZANI A3, BAFTA SENA A2, ressemblant à la mousse-

(1) Le mot « khanga » est de provenance arabe et employé généralement par les indigènes pour désigner des étoffes « imprimées ».

line, qui sont demandés principalement par les populations de l'Est. Les Arabes s'en servent beaucoup pour la confection des chemises. Les industriels belges à qui ils ont été présentés n'ont pas encore réussi à les fabriquer parce qu'ils n'ont pas le montage spécial pour tisser des fils aussi ténus. Ces étoffes s'achètent à l'Angleterre qui les fabrique principalement.

Les MADAPOLAMS (nom indien donné à des cotons blancs), très peu demandés, se font en Belgique. Les PAGNES TULLE 5510, également peu demandés, nous viennent d'Angleterre; ce sont des pagnes blancs de 56 pouces de large et 3 1/2 yards de long, faits à l'aide du tissu servant dans le pays à la confection des rideaux de fenêtre. Ces pagnes s'expédient par pièces d'une paire.

TISSUS DE LAINE ET COTON

A cette catégorie appartient le fameux SAVEDLIST bleu ou rouge dont il a été si fréquemment question pendant ces dernières années. Cette étoffe, qui se fait depuis longtemps dans le pays, est composée de laines très inférieures, tissées en écru, puis les lisières sont cousues de manière que, mises dans la cuve, elles résistent à la teinture; de là le nom de savedlist. Après le tissage, ces étoffes sont teintes en rouge ou en bleu. La difficulté de la fabrication consiste dans la préservation de la lisière; ce résultat s'obtient au moyen de machines spéciales qui se fabriquent en Angleterre. Le savedlist s'expédie en deux qualités dont les pièces ont 40 pouces de large et 60 yards de long pour la première et 32 pouces anglais de large sur 20 yards de long pour la seconde.

TISSUS DE COTON ET SOIE

C'est tout récemment que des fabricants belges ont tenté de les fabriquer, avec succès du reste.

Auparavant les tissus de coton et soie provenaient de Mascate et de Zanzibar. Les Belges viennent de les imiter, stimulés encore une fois par l'État du Congo qui ne néglige aucun effort pour développer l'industrie nationale.

Ces tissus s'expédient sous forme de pagnes de qualités et de dimensions diverses.

Les principaux confectionnés jusqu'à ce jour par nos compatriotes sont : Le pagne DEBWANI MASCATI n° 1, mesurant $2^m,72 \times 1^m,28$; le pagne DEBWANI MASCATI n° 3, mesurant $2^m,72 \times 1^m,28$;

Le pagne KIKOÏ MASCATI n° 8, mesurant $2^m,13 \times 1^m,10$; le pagne KIKOÏ BENDERA n° 23, mesurant $1^m,80 \times 1$ mètre.

TOILES

Les toiles bleues dont on fait chez nous les sarraux servent à la confection des uniformes des soldats noirs de la force publique; peu à peu ce tissu a été demandé par les indigènes et il tend à devenir un bon article d'échange. L'État a exporté pour 79,000 francs de toile bleue dans le courant de l'année 1896; elle se commande exclusivement en Belgique. La toile bleue est tissée à l'aide de fils de lin pur sans mélange d'étoupe de lin ou de tout autre matière textile; elle a vingt-deux fils en chaîne et vingt-deux fils en trame au centimètre carré et pèse décatie 280 grammes par mètre; sa largeur est de $1^m,10$. Les pièces sont teintes en bleu foncé par de l'indigo pur sans piétage; on tolère un léger avivage à l'aide d'une solution d'environ 1/2 par mille d'un violet d'aniline.

COUVERTURES DE COTON IMPRIMÉES

Un industriel de Termonde a tenté cette fabrication et après quelques essais est parvenu à confectionner des produits mieux faits que ses modèles. Les couvertures de coton sont d'un tissu pareil à celui de nos torchons de bonne qualité, sur lesquels sont représentés (imprimés) des animaux divers tels que lions et tigres ayant un grand succès auprès des Congolais. Ces couvertures, tissées à l'aide de déchets de coton, mesurent $1^m,70$ de large sur $1^m,95$ de long et pèsent $1^k,200$ environ.

COUVERTURES DE COTON ÉCRU ET TEINT

Sont blanches à rayures rouges, oranges ou bleues et festonnées. Elles servent aux soldats noirs de la force publique et également aux échanges. Elles se fabriquent à Termonde qui, outre son commerce avec le Congo, exporte de grandes quantités de couvertures du même genre mais quelquefois d'autres qualités et d'autres nuances vers l'Angleterre, le Transvaal, l'Egypte, les Indes anglaises et hollandaises, l'Amérique du Sud, etc.

Les couvertures rayées sont obtenues par la manipulation des déchets de beaux cotons d'Amérique. Les couvertures, tissées d'abord à l'aide de fils teints (pour les rayures) et écrus, sont ensuite peignées et brossées dans des machines spéciales pour les recouvrir de la partie molletonnée ressemblant à la laine. Cette fabrication ressemble beaucoup à celle des flanellettes dont le commerce a pris une si grande extension en Belgique. Elles sont ensuite festonnées en bleu, blanc ou rouge à l'aide de machines à coudre. Ces couvertures mesurent $1^m,75$ de large sur $2^m,40$ de long et pèsent $1^k,400$ environ.

Un genre de couvertures à rayures multicolores appelé AUSTRIAN BLANKETS 3012 (1) est également fort prisé; un industriel de Termonde en a étudié la fabrication et est parvenu à les produire dans de bonnes conditions. La fabrication en est identique à celle des couvertures à rayures; elles mesurent 40 pouces anglais de large sur 68 pouces anglais de long.

La consommation des couvertures de coton écru et teint est assez sérieuse (65,000 francs pour les besoins de l'État durant l'année 1896).

Les couvertures de toute espèce sont généralement fort prisées par les indigènes et le trafic en ira sans cesse en augmentant.

COUVERTURES DE LAINE ET JUTE

Elles sont de couleur grise et mesurent $1^m,40$ de large sur $1^m,85$ de long, servent comme les précédentes à la force publique et comme articles d'échange. Elles sont mixtes, c'est-à-dire faites avec des fils de jute en chaîne et des fils de laine en trame.

Ces derniers sont confectionnés à l'aide de déchets de laine de bonne qualité provenant généralement des laines servant à la confection des costumes. Elles sont ensuite foulées. Ces couvertures sont non seulement exportées en assez grande quantité au Congo, mais elles sont d'un grand débit en Belgique, principalement dans les districts houillers et pour le service des bureaux de bienfaisance.

L'État a expédié pour 43,000 francs de ces couvertures dans le courant de l'année 1896. Cet article s'achète exclusivement en Belgique.

COUVERTURES DE LAINE TEINTES

Sont généralement rouges et servent exclusivement à l'usage du personnel blanc; quelquefois, mais rarement, demandées pour les chefs nègres. Importation peu importante jusqu'à présent, à cause du prix élevé de ce genre d'article. Commandées exclusivement en Belgique.

COUVERTURES DE LAINE IMPRIMÉES

Le même industriel qui a réussi dans la fabrication des couvertures de coton imprimées vient de se monter pour la fabrication des couvertures de laine imprimées appelées COUVERTURES A FLEURS B36, mesurant $1^m,32$ de large sur $1^m,95$ de long et pesant 915 grammes environ. Les essais ont été longs et laborieux, coûteux même, mais sont sur le point d'aboutir.

(1) Le nom provient de ce qu'elles imitent des couvertures faites en Autriche.

Les dessins de cette couverture représentent, comme l'indique sa dénomination, des fleurs de diverses couleurs, le plus souvent vertes, rouges et oranges. Très agréables à la vue, elles ressemblent plutôt à des tapis qu'à des couvertures; elles sont fort appréciées des Congolais de certaines régions.

La couverture est tissée en laine (en chaîne et trame), les fleurs sont imprimées après coup. Ce dernier travail est très long et très compliqué et il faut louer l'industriel qui a tenté les nombreuses et coûteuses recherches suscitées par cette fabrication.

COUVERTURES EN BOURRE DE SOIE

Genre de couvertures qui se commandait auparavant en Italie et qu'un autre industriel du pays est parvenu à imiter avec un réel succès. Ces couvertures mesurent $1^m,45$ de large sur 2 mètres de long la chaîne est en coton et la trame mélangée de coton et de bourre de soie, cette dernière consistant en déchets de soie provenant généralement de Milan ou de Bâle. Assez bien demandées dans certaines parties du territoire, se vendent en Belgique et ailleurs encore.

Tout le monde connait ces couvertures multicolores aux reflets soyeux, offertes en vente par des marchands orientaux.

Par l'exposé qui précède, on peut se rendre compte des efforts incessants faits par l'administration de l'État Indépendant pour que le commerce national soit en mesure d'assurer la fourniture des tissus demandés au Congo. Les progrès accomplis depuis quelques années dans cet ordre d'idée ont dépassé les prévisions et nous pouvons augurer que sous peu la totalité des étoffes nécessaires au trafic belge au Congo seront fabriquées et fournies par nos compatriotes. (Déjà, rien qu'en tissus de coton, la Belgique exporte pour une somme de plus de quatre millions.)

Les prix des industriels belges, au début, n'étaient guère avantageux, mais petit à petit l'expérience et la grande production aidant, nos compatriotes sont parvenus à fabriquer dans des conditions aussi avantageuses et à produire des étoffes de qualité souvent meilleure que celles primitivement usitées.

Exposants :

A. BAERTSOEN et A. BUYSSE, Gand.
BLAKELEY et BEVING, Manchester.
CRANLEUX, Bornhem.
DE SMETH et C°, Bruxelles.
DESTAERCKE, frères, Gand.

DIERMAN fils et C°, Gand.
CAM. D'HEYGERE, Gand.
A. GORIS, Saint-Nicolas.
HOOREMAN fils, Gand.
JAMES F. HUTTON et C°, Manchester.
JULES KRINGS, Moll.
S. An. FERDINAND LOUSBERG, Gand.
PARMENTIER-VAN HOEGAERDEN et C°, Bruxelles.
PHILIPS GLAZER et fils, Termonde.
ROBERT RAMLOT et C°, Termonde.
LUCIEN et H. TANT, Bruxelles.
VANDERHAEGHEN et CRUYPLANTS, Gand.
S. An. de WAERSCHOOT, Gand.

LES PERLES

Les noirs ont de tous temps adoré la parure; avant l'introduction de nos verroteries ils savaient se confectionner à l'aide de dents, de graines, de bâtonnets, des colliers d'une grande originalité; ces oripeaux primitifs, faits avec soin et recherche, figurent avec honneur parmi les collections ethnographiques.

Il y a longtemps que les indigènes connaissent les perles; parvenues de mains en mains au centre de l'Afrique, elles y avaient une valeur invraisemblable; on a trouvé dans l'Ubangi des perles d'origine orientale qui avaient dû faire un voyage de plusieurs centaines de lieues et mis sans doute bien des années pour arriver jusque-là. Les adroits forgerons de l'Uelle fabriquent des perles de fer et de cuivre, mais cette industrie est condamnée à disparaître devant l'invasion des verroteries européennes.

Ces verroteries ont presque toujours précédé les tissus comme marchandise d'échange, car les indigènes, avant de songer à porter un costume, préfèrent s'assurer une ample provision d'ornements flattant leur coquetterie.

Aujourd'hui encore, dans plusieurs contrées, l'unique monnaie courante est la perle et les cotonnades les plus bariolées ne tentent pas les acheteurs. Les premières perles importées furent avidement disputées par les noirs; combien de voyageurs n'ont pas acheté des défenses d'ivoire pesant jusque 50 kilos pour quelques cuillers de verroterie. Mais ces hautes valeurs n'ont pas tardé à se modifier; les perles n'étant pas périssables comme les étoffes, le pays en a été rapidement inondé.

Heureusement, justifiant leur coquetterie, les noirs sont, comme nous, asservis aux caprices de la mode; selon le goût du jour les

perles qu'il est seyant de porter sont rouges, bleues ou blanches, grosses ou petites, celles que l'on se disputait hier deviennent sans valeur et la dernière nouveauté a tout le succès.

L'inconvénient de ce goût capicieux est que certains magasins du haut fleuve se sont vus encombrés parfois de perles « démonétisées » tandis qu'il fallait attendre plus d'une année la venue d'un nouvel assortiment, trop heureux si à son arrivée il n'était pas déjà déprécié à son tour.

Avec les perles les indigènes se font des colliers, certains d'entre eux pèsent plus de 10 kilos; on voit des tribus s'en échafaudant des coiffures savantes du plus joli effet; il est des perles que l'on n'emploie pas autrement que comme monnaie divisionnaire et que les commerçants cupides se contentent d'accumuler et de serrer précieusement comme un avare cache son trésor.

Bref, les perles constituent une des plus intéressantes monnaies d'échange et avec le parti qu'en savent tirer les indigènes elles ont le grand avantage de ne pas ridiculiser ceux qui les portent et de ne pas détruire le charme pittoresque de leur toilette sauvage.... au contraire.

Les perles exportées au Congo viennent d'Italie, de Bohême, de Bavière et de France.

LES PERLES D'ITALIE

Les plus communes sont les perles genre ROCAILLE ; elles sont de couleur unie ou rayée en deux ou trois teintes au plus. On les fabrique dans des usines en immense quantité, un peu au hasard des grosseurs; elles sont alors passées au crible et divisées en catégories numérotées généralement de 000 à 18, suivant leurs dimensions.

Aux couleurs correspondent aussi des numéros; ainsi le blanc est numéroté 20 et la perle couleur 20 grosseur 6 est une perle blanche de la neuvième épaisseur en partant de la plus petite. A cette catégorie appartient une perle fort demandée dans le Katanga sous le nom de « CARIATIDES » ; elle est blanche, mesure $0^{m},008$ de long et a un diamètre d'un centimètre environ.

La valeur des « rocailles » varie de 45 centimes à fr. 2-50 le kilo, prix d'Europe; au Congo cette valeur s'augmente du prix du transport, elle devient surtout une question d'offre et de demande.

L'Italie fournit des perles de qualité plus fine, telles les perles CHARLOTTES ressemblant aux rocailles mais infiniment mieux soignées comme forme et comme couleur; ce sont les perles « charlottes » qui sont principalement employées pour les passementeries. Ces perles sont de petites dimensions ne dépassant pas la grosseur adoptée pour les « rocailles ». Elles sont classées de A à F selon les grosseurs.

Les perles ORIENTALES ressemblent aux deux précédentes ; elles ont l'aspect très brillant, leur grosseur varie de 2 à 3.

Les perles PIPIOTTIS sont faites de tubes brisés. Un genre de « pipiottis » est d'un grand débit dans le bassin de la Mongala. C'est un tube couleur « blanc de lait » de $0^m,012$ de long sur $0^m,006$ de diamètre qui ressemble à s'y méprendre à un morceau de tuyau de pipe en terre. Les perles MACA ont une section polygonale. Les perles MACA PIPI ont une section polygonale dont les angles sont arrondis.

En dehors des genres de perles que nous venons d'énumérer et qui suivent toutes une échelle de grosseurs déterminées, on envoie aussi au Congo des perles plus grosses de forme et de couleurs variées, de teinte uniforme ou bariolée. Les principales sont :

1° Des perles olivettes blanches ;

2° Des perles olivettes blanches recouvertes de fleurs roses ou bleues appelées INGALATAS dans la région des Cataractes ;

3° Des olivettes rouges (couleur rubis) appelées BUISSOLAS dans la même région des Cataractes ;

4° Des MADUNGA DUNGA, grosses perles rouges avec intérieur jaune ayant l'aspect de grosses cerises d'un diamètre de $0^m,018$ environ ;

5° Des OLIVES CORAIL de $0^m,02$ de long ;

6° Des rectangles bleu clair de $0^m,05$ de long sur $0^m,01$ d'épaisseur avec intérieur blanc (ayant cours au lac Léopold II) ;

7° De gros tubes bleus de la même composition, de $0^m,03$ de long sur $0^m,015$ de diamètre (également demandés au lac Léopold II) ;

8° Des CYLINDRES AUGHÉSIS de forme cylindrique et de couleur bleu foncé, d'ún diamètre de $0^m,012$ et de $0^m,008$ de long. Ces perles sont fort recherchées dans la région des Stanley-Falls, où les indigènes en font des colliers en y intercalant des dents de léopard.

La plupart de ces perles sont faites « à la lampe ». Beaucoup sont artistement ornées à la main de dessins divers. Parfois de haut prix, ce sont de véritables échantillons du travail des verriers de Venise.

Un genre de perles appelées ROSETTAS, demandées par les indigènes du district du lac Léopold II, vaut 27 francs le kilo contenant une trentaine de perles. Certaines perles, appelées ALMANDRILLES, dont le fond est noir ou bleu, de forme ronde ou olive, ont des dessins dorés produits au moyen d'une matière appelée « aventurine », fabriquée à l'aide du cuivre.

PERLES DE BOHÊME, DE BAVIÈRE ET DE FRANCE

Il en existe une immense variété ; elles sont en verre, en albâtre ou en métal, couleur d'opale, d'ambre, bleues, blanches ou rouges ;

elles sont de formes extrêmement variables : cubiques, sphériques, olives, tubulaires, hexagonales, etc., etc.

Les plus importantes pour le Congo sont de grosses boules blanches et bleues de $0^m,02$ à $0^m,25$ de diamètre qu'on écoule au Stanley-Pool, au lac Léopold II et dans la Mongala. Les perles allongées en forme d'olives imitant l'ambre sont très demandées dans le Kwango.

Les perles donnent lieu à un trafic très important; il varie pour l'État du Congo seul de 100 à 150,000 francs par an et l'importation totale de la colonie s'est chiffrée à frs. 263,814-78 (commerce général) en 1896; aussi est-il regrettable que cette industrie ne se soit pas encore implantée en Belgique, où les verreries sont si importantes. Non seulement on aurait l'écoulement assuré du Congo, mais nos commerçants en consomment une grande quantité pour la passementerie et la fabrication des couronnes mortuaires.

Pour finir, quelques mots d'explication au sujet de la fabrication de certaines perles intéresseront peut-être le lecteur.

Pour les boules bleues ou blanches de différents diamètres, provenant de Bohême et exposées sous les n°s 2090 et 2091, le verre brut est fondu dans de grands vases; l'ouvrier prend un peu de verre liquide au bout d'un bâton de bois qu'il tourne habilement pour produire la perle à un diamètre voulu. L'opération est des plus simples, mais elle exige une très grande habileté de l'ouvrier. Les perles-tubes de formes hexagonales, octogonales, etc., généralement de couleur bleue, par exemple la perle de Bohême exposée sous le le n° 4300-$0^m,03$, est faite en coupant de longs tubes de verre bleu en pièces de $0^m,03$. La fabrication de ces tubes exige deux ouvriers : le premier « souffle » un cylindre et le second saisit l'extrémité de ce dernier et l'allonge en courant.

Les perles creuses dorées ou argentées sont soufflées en verre blanc ou jaune (verre blanc pour les argentées, jaune pour les dorées); elles sont argentées à l'intérieur après coup comme on procède pour les miroirs.

La fabrication des perles à la lampe est la plus intéressante. Un bâton de verre solide, de couleur déterminée, est chauffé à la flamme d'une lampe à esprit de vin, pareille à celle employée pour certaines soudures; quand la pointe du bâton est molle on forme la perle à l'aide de la main et d'un petit instrument. S'il faut y appliquer des ornements d'une autre couleur, on prend un autre bâton de verre de la couleur voulue qu'on applique par le même procédé sur la perle chauffée à nouveau sur la lampe.

Cette opération exige une main très habile, ce qui explique le prix parfois très élevé de ce genre de perles.

Les perles « rocailles », « charlottes », « orientales » sont confectionnées à l'aide de machines spéciales très ingénieuses.

Exposants :

HAHN et C°, Gablonz (Bohême).
JEITCLES SOHN, Gablonz (Bohême).
WEBERBECK et C°, Venise.

ARTICLES D'ÉCHANGE DIVERS

Il est rare que les bimbeloteries, les ferblanteries, les coutelleries, les chapelleries, etc., soient au Congo une unité monétaire, mais ces objets sont pourtant indispensables comme marchandise d'échange ; la plupart du temps ils servent à compléter le prix d'un achat et il se passe pour ces pays ce que l'on constatait jadis chez nous, c'est que dans les débats d'une emplette, c'était souvent l'accessoire qui semblait primer le principal, l'argent monnayé. On retrouve des vieux comptes flamands ainsi formulés : « Il sera payé à X... autant de florins de Hollande et deux bouteilles de vin du Rhin » ; sans les bouteilles de vin du Rhin l'accord n'aurait sans doute pas pu s'établir. Au Congo, on paie autant de cuillers ou de gobelets de perles, autant de brasses d'étoffes et pour « enlever l'affaire » on ajoute par exemple : deux miroirs, une assiette, une bougie et deux bobines de fil blanc.

BIMBELOTERIES

Ce sont des articles d'un prix si peu élevé qu'il faut un grand écoulement pour être à même de les fournir en soutenant la concurrence; l'Allemagne est seule pour ainsi dire à les fabriquer.

Les MANILLES, c'est-à-dire des anneaux pour jambes et pour bras en cuivre ou en laiton, creux ou massifs, se fabriquent cependant depuis quelque temps en Belgique. Le débit de ces anneaux est important; il en a été expédié, pour l'État du Congo seul, pour 11,500 francs dans le courant de l'année 1896.

On envoie au Congo des GRELOTS, des SONNETTES, des CLOUS DORÉS à fr. 1-65 le mille environ, les manilles dont nous venons de parler, des cadenas à 10, 15 et 20 centimes y compris les pitons, des SERRURES à 1 franc, des MIROIRS ronds ou rectangulaires en zinc à 10 et 20 francs la grosse, des miroirs dorés de toute espèce, etc. La généralité de ces articles, quoique n'étant pas fabriqués en Belgique, s'achètent néanmoins aux négociants belges.

C'est surtout dans les districts des Cataractes et du Stanley-Pool que ces bimbeloteries ont du succès.

Le commerce de ces articles a atteint en 1896, pour l'État du Congo, la somme de 31,000 francs.

FERBLANTERIE

Comprend des plats, des assiettes, des fourchettes, des cuillers, des gobelets à très bon marché; 90 p. c. environ de ces articles sont achetés en Belgique. Les fourchettes et les cuillers, quoique achetées dans le pays, ne s'y fabriquent pas à cause du prix réduit de ces objets (5 francs la grosse). Les autres objets, sauf un genre de plat pour lequel il faut un outillage spécial, se fabriquent en Belgique.

COUTELLERIE

Quelques articles sont faits entièrement en Belgique, d'autres partiellement seulement. Certaines parties des couteaux, telles les manches et les gaines, sont de provenance étrangère, notre industrie n'étant pas outillée pour fabriquer des accessoires d'un prix aussi réduit. On envoie :

1° Des COUTEAUX de 5, 10 et 12 centimètres avec manche en os appelés « spear pointed » ;

2° Des couteaux connus sous le nom de « dagger knives », genre poignard avec manche en os sculpté, ayant des gaines de couleurs vives, rouges, bleues, etc. ;

3° De grands COUTELAS avec manche en corne fondue quelquefois agrémenté de filigramme doré, ayant une gaine et une courroie en cuir fauve ;

4° Des MACHETTES de traite, espèces de grands coutelas de qualité très commune, dont la lame est arrondie au bout et dont le manche est en bois. C'est plutôt un outil servant aux indigènes pour défricher les terres ;

5° Des CANIFS à bon marché ;

6° Des CISEAUX à 2 francs la douzaine ;

7° Des RASOIRS à 5 francs la douzaine, y compris l'étui.

SEL

On envoie du sel fin (sel de cuisine) et du gros sel (sel de salaison) dont la valeur est très grande là où n'existent pas de salines.

LAITON

Est une véritable monnaie que les indigènes font refondre pour

faire des colliers, des bracelets, ornementer des armes, etc. Il est de grande consommation dans le Haut-Congo où l'État Indépendant en a expédié pour 282,000 francs dans le courant de l'année 1896 sur frs. 465,888-81 (commerce général). Sa composition est la suivante: cuivre, 65 p. c., zinc, 35 p. c.; son diamètre de 4 millimètres. Il est expédié au Congo sans aucun emballage, enroulé, sous forme de paquets allongés quasi rectangulaires pesant 16 kilos. Au Congo, il est découpé en sections égales appelées MITAKOS, dont la longueur varie suivant les régions où ils sont donnés en paiement aux indigènes. Ainsi, dans le district de l'Équateur, un paquet de 16 kilos (mesurant 185 mètres) produit environ 580 mitakos, dans le district du Stanley-Pool 900, dans le district des Bangala 450, etc., etc. (Le mitako des Bangala est de longueur double de celui employé au Stanley-Pool.)

Le laiton est acheté actuellement en Belgique.

CUIVRE

S'expédie également au Congo sous forme de fils d'un diamètre parfois supérieur à celui du laiton. Sa consommation est beaucoup moins importante que celle du laiton.

CAURIES

Les cauries ou « cauris » sont des coquillages fort recherchés par les indigènes du Haut-Congo, principalement ceux du bassin de la Mongala et des districts de l'Ubangi et de l'Uelle. Ces coquillages nous parviennent généralement des Indes anglaises. Il sont de deux espèces, les cauries « blue schells » et les cauries « maldives ».

Les premiers, de teinte blanchâtre, ont la surface unie; leur partie convexe est bleue, d'où leur nom de « blue schell ». Les « maldives » ont la surface tourmentée, la teinte du fond est blanche et la partie convexe est jaune, quelquefois striée de bleu. Ces cauries constituent une véritable monnaie; les naturels s'en servent aussi pour orner leur coiffure, leurs boucliers, les objets de vannerie, pour en faire des colliers, etc.

Un autre type de coquillage est très répandu dans les régions sud du Congo, notamment dans le Kwango, où il joue un grand rôle dans les transactions commerciales; c'est le ZIMBU M'BUDI. Il est très petit et ne dépasse pas la grosseur d'une fève de café. Les indigènes du Kwango le portent comme fétiche, soit dans leur chevelure, soit au cou sous forme de collier.

Malheureusement l'État du Congo se procure très difficilement ce précieux coquillage, qui, d'après les renseignements recueillis en Afrique, ont été trouvés au Gabon, dans les parages du cap de Bonne-

Espérance et peut-être même à Madagascar. Les mollusques de la famille à laquelle appartiennent ces coquilles vivent enfouis dans le sable à une faible profondeur, ils sortent fréquemment de leur retraite pour ramper à la surface. Ces coquilles sont de deux espèces : le nom scientifique de l'une est *Oliva ucillarianana*, l'autre est dénommée *Oliva flammerlata*. Cette dernière espèce est très commune dans les parages du Dakar et surtout à Gorée, mais elle vit probablement au sud. Les ZIMBU M'BUDI ont été introduits au Congo par les colons portugais.

CHAPELLERIE

Les FEZ « rouge écarlate » ou « amarante » avec ou sans gland de soie noire ont du succès partout ; c'est une coiffure adoptée par tous les indigènes. Les CHAPEAUX DE FEUTRE de forme et de couleurs diverses ont un écoulement assuré dans la plus grande partie du territoire, principalement dans les régions des Cataractes et du Stanley-Pool. L'administration du Congo a exporté en 1896 pour 25,500 francs de chapeaux et de fez, commandés en Belgique. Depuis peu les industriels de Verviers en ont entrepris la fabrication.

PIPES

L'État du Congo commande annuellement pour 7,000 francs de pipes en Belgique. Ces pipes sont de diverses qualités, en bois, en terre, calcinées, etc.

MERCERIES

Se composent de FIL blanc, gris et noir, de BOUTONS blancs, bleus et noirs très appréciés par les indigènes qui s'en servent le plus souvent pour faire des colliers, de DÉS A COUDRE, d'AIGUILLES, mais jamais d'épingles.

BONNETERIE

Des gilets de coton appelés SINGLETS sont également fort recherchés par les indigènes. Ils venaient jadis de l'Allemagne et de l'Angleterre ; ils se font actuellement en Belgique. Ce sont des gilets de coton écru confectionnés à l'aide de beau coton de Louisiane. La consommation en est fort grande dans toute l'Afrique. L'État du Congo seul en expédie pour 5,000 francs par an.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Les HARMONICAS, les BOÎTES A MUSIQUE, les FLUTES en fer blanc, les MUND-HARMONIUMS, les TROMPETTES et CLAIRONS font la joie des naturels du Kwango. Les boîtes à musique d'un prix parfois élevé sont données en cadeau aux Arabes. Tous ces articles sont commandés aux négociants belges.

FUSILS DÉMODÉS, POUDRE, CAPSULES, AMORCES

On envoie aussi des FUSILS A SILEX ET A PISTON déclassés, de la POUDRE DE TRAITE (poudre commune) et des CAPSULES amorces que dépensent si largement les nègres dans les grandes circonstances, qu'il s'agisse d'une fête ou de funérailles.

PARASOLS, PARAPLUIES

Les parasols se fabriquent depuis deux ans seulement en Belgique. Ils sont en coton uni ou bariolé et d'un grand débit au Congo et dans d'autres colonies africaines où les tombes des gens de qualité sont souvent abritées par un parasol ou un parapluie ouvert.

OBJETS EN FAIENCE

Consistent en PLATS, ASSIETTES, BOLS, etc., de qualité commune et grossièrement enluminés, fabriqués en Hollande; les indigènes du Kwango les recherchent beaucoup. Indépendamment de l'usage auquel ils sont destinés, ces objets ornent généralement les tombes. Il convient d'ajouter qu'ils sont brisés ou ébréchés au préalable afin de ne pas exciter la convoitise de certains visiteurs peu scrupuleux.

ALLUMETTES ET BOUGIES

Des ALLUMETTES SUÉDOISES de diverses qualités, en paquets de dix boîtes, et des BOUGIES emballées par paquets d'une livre contenant huit bougies, sont des articles d'échange avantageux.

SAVONS, PARFUMS

Le savon dit « de Marseille », en briques de 250 grammes, est beaucoup demandé par les indigènes.

Les SAVONS parfumés, l'EAU DE COLOGNE, le VINAIGRE DE TOILETTE et des EXTRAITS D'ODEUR sont fort recherchés par les

Arabes. Ces derniers boivent généralement l'eau de Cologne et le vinaigre de toilette afin d'avoir l'haleine parfumée.

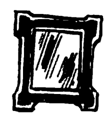
EFFETS D'HABILLEMENT

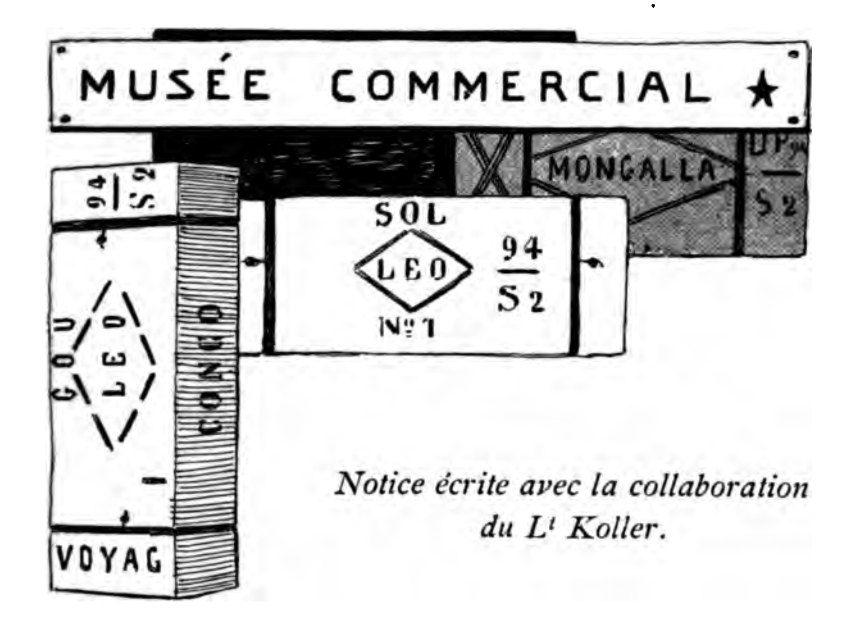
Les défroques telles que les habits noirs, les redingotes, les vieilles livrées, les vieux uniformes (principalement les rouges) de l'armée anglaise, servent de costume de cérémonie aux chefs indigènes. Des costumes complets en coutil ou en étoffe, de prix peu élevé, commencent également à être expédiés dans certaines régions.

Citons encore les CHEMISES, les CHAUSSETTES, les BOTTINES en toile à voile avec semelle en caoutchouc, les PANTOUFLES en cuir, les MONTRES de pacotille, les CEINTURES du genre lawn-tennis, les CASQUETTES de jockey, les BONNETS GRECS, la fausse BIJOUTERIE, tous articles à bon marché qui s'écoulent avantageusement.

Exposants :

AERTS, Bruxelles.
BRULÉ, Bruxelles.
CHRISTIANE et C°, Verviers.
COURTOIS et C°, Verviers.
DE CURTE, Bruxelles.
EECKELAERS, Bruxelles.
LICOT et C°, Namur.
PÉCHER et C°, Anvers.
PITTOORS, Bruxelles.
Vve SCHOLLER, Bruxelles.
STAADT, Bruxelles.
USINES A CUIVRE ET A ZINC, Liège.
VLAMINCKX et BLONDIAU, Vilvorde.
WOLF FÜRTH et C°, Strokonitz (Bohême).





Notice écrite avec la collaboration du Lt Koller.

Comme nous le disions en abordant la notice sur les marchandises d'échange, afin de permettre aux commerçants désireux d'étabir des factoreries en Afrique de composer judicieusement leur pacotille, l'État du Congo a créé un Musée commercial réunissant par régions la collection de marchandises d'échange demandées par les indigènes. Le Musée commercial a un autre but encore, c'est de montrer à nos industriels la voie à suivre pour produire des marchandises ayant chance d'être écoulées là-bas.

En plus, résolvant le problème si ardu des emballages, il a réuni une collection très intéressante des types les plus aptes à supporter le voyage tant comme solidité que pour la préservation du contenu contre les avaries ou les vols.

La partie la plus intéressante du Musée commercial figure à l'Exposition.

Nous avons divisé le territoire de l'État en douze régions ; donnons pour chacune d'elles, brièvement énumérée, la nomenclature des articles préférés par les indigènes congolais :

1° RÉGION DU BAS-CONGO ;
2° ID. DES CATARACTES ;
3° ID. DU STANLEY-POOL ;
4° ID. DU LAC LÉOPOLD II ;
5° ID. DE L'ÉQUATEUR ;
6° ID. DES BANGALA ;
7° ID. DE L'UBANGI ;

8° RÉGION DE L'UELLE;
9° ID. DE L'ARUWIMI;
10° ID. DES STANLEY-FALLS;
11° ID. DU LUALABA-KASSAÏ;
12° ID. DU KWANGO ORIENTAL.

RÉGION DU BAS-CONGO

Les perles sont rarement employées. Des tissus, des tubes de corail de différentes dimensions, de la poudre de traite, des fusils à silex sont les principaux articles d'échange. Parmi les tissus les plus demandés citons : l'américani B1, l'indigo drills B55, les indiennes et les pièces de mouchoirs B27.

RÉGION DES CATARACTES

La consommation des perles n'est guère importante, les principales perles demandées sont les olivettes blanches, olivettes blanches à feuilles roses ou bleues, les olivettes rouges, les madunga-dunga, les perles hexagonales bleues 13962.

Les tissus employés sont fort nombreux, voici les principaux : américani B1 et B16, indigo drills B55 et indigo drills B55 à rayures rouges, millet cloth, savedlist, andrinople à rayures, pagnes Luvituku, gingham, étoffe rayée bleu, rouge et orange, couvertures à fleurs B36, couvertures imprimées B42, couvertures à rayures B41.

La diversité des autres articles d'échange est très grande : laiton (en petite quantité), bimbeloteries, ferblanteries, chapeaux, fez et bonnets grecs, couteaux « spear pointed », coutelas avec gaine et courroie en cuir « dagger knives » et machettes, fusils à silex et à piston, poudre de traite, capsules, vieilles défroques, singlets, objets de mercerie, sel, parapluies, parasols et cannes, allumettes, pipes et articles pour fumeurs.

RÉGION DU STANLEY-POOL

Les perles sont employées davantage que dans la région des Cataractes et d'une diversité plus grande. Les plus demandées sont les perles rocailles bleues n° 469 et 470 de diverses grosseurs; des rocailles roses n° 23 grosseur 6, rouges n° 60 grosseur 8; des almandrilles noires, rondes n° 1708 ou olives n° 1706; des madunga-dunga, les boules blanches et bleues 2094/701 N, 2094/702 M ; des perles olives imitant l'ambre 2091/5004 S, et rectangulaires bleues 4300 0m,03.

Les tissus et autres articles d'échange sont à peu de choses près les mêmes que ceux ayant cours dans la région des Cataractes. Il

faut y ajouter toutefois le laiton (mitakos) dont on fait une grande consommation.

RÉGION DU LAC LÉOPOLD II

Consomme beaucoup de perles dont les genres sont à peu près les mêmes que ceux employés dans la région du Stanley-Pool; il faut y ajouter principalement des boutons blancs et bleus et la perle « rosetta ». La nomenclature des tissus est fort restreinte: l'américani, le croisé fort bleu sont les plus demandés.

Les autres articles d'échange sont : le laiton (mitakos), le fil de cuivre rouge de $0^m,008$, les bimbeloteries, les ferblanteries, les chapeaux noirs et gris, des couteaux avec gaines et courroies, des pipes, des costumes en coutil ou en drap à très bon marché, des chaussettes, des bottines, du sel et de petits cauries maldives.

RÉGION DE L'ÉQUATEUR

Les perles ne sont presque pas demandées par les indigènes de cette région. Les genres de tissus sont assez variés; les principaux sont : l'américani B1, le croisé fort bleu, l'indigo drills B55, les stripes Bornéo B121, le check large B122, le pagne B110/111, l'andrinople B96, les flanelles rayées et unies, les mouchoirs satinette B88, les indiennes B95, les austrian blankets, les couvertures imprimées B42. Les autres articles d'échange sont le fil de laiton (mitakos), la quincaillerie, les spear pointed de $0^m,05$, les fez avec gland et des chapeaux gris clair.

RÉGION DES BANGALA

Le principal article d'échange est le laiton; le cuivre rouge est aussi fort demandé Les perles sont de plusieurs espèces : des rocailles blanches, roses et rouges de diverses grosseurs, les perles métalliques 4260 or, n° 2 et 4260 or, n° 6, des strassculot H1, les grosses boules bleues ou blanches déjà citées plus haut, de petites perles blanches 3048 albâtre C, des perles bleues rectangulaires 4300 $0^m,03$, des almandrilles rondes et olives, bleues ou noires 1706 et 1708, des perles blanc mat rectangulaires, des pipiottis blanches grosses appelées « perles d'Upoto ».

Les principaux tissus sont l'américani B1, l'indigo drills B55, le croisé fort bleu, l'indigo mottlé B9, les rayures bangala B123 et rayures B124 bleues, la siamoise B22, le vichy n° 7, la toile bleue, les indiennes andrinople, les couvertures à rayures B41. Les autres marchandises d'échange sont les manilles creuses et pleines, pour bras et pour jambes, les gobelets et assiettes, des miroirs, des

fez, des chapeaux, les petits couteaux à éplucher, la poudre de traite, des merceries, des cauries blue shell gros et petits, des habits rouges.

RÉGION DE L'UBANGI

Les perles actuellement employées dans cette région sont les rocailles blanches 20, grosseurs 1-4 et 6; rocailles roses 22, grosseur 4; bleues 33, grosseur 4, et rouges 60, grosseur 4.

La grosseur 4 est presque la seule exigée par les indigènes.

Les goûts des naturels changent souvent, et telle perle fort appréciée à une certaine époque, n'a plus aucune valeur quelques mois plus tard.

Les tissus sont l'américani B1, la guinée 20 13/2, les indiennes B24, les check B5 et B18, la rayure bangala B 123, rayures bleues B124, les pagnes B33, les couvertures à rayures B41. Le laiton, le cuivre, l'étain et le plomb en barrettes, les miroirs en zinc, les clous dorés, les fez avec et sans gland de soie, les chapeaux noirs, les fusils à piston, la poudre et les capsules, les merceries et les cauries blue shell sont des articles d'échange courant.

RÉGION DE L'UELLE

Les perles demandées par les indigènes de toute la région ne sont généralement que des perles blanches et roses très petites (20 et 22, grosseur 1). Les principaux tissus servant aux transactions sont : l'américani B1 et B16, l'indigo drills B55, les guinées B8 et B26, les mouchoirs B27, l'andrinople B96, la cretonne militaire, les indiennes B24, quelques genres de checks et les couvertures à rayures B41.

Les autres articles d'échange sont : le laiton, le cuivre, les cauries blue shell, le sel, la poudre de traite, les capsules, les fusils à piston, les bimbeloteries, les singlets, les parasols, les merceries, le savon, le sucre, les biscuits fins et les confitures.

RÉGION DE L'ARUWIMI

Les principales perles ayant cours sont les rocailles blanches 28, grosseurs 1 et 9; roses 22, grosseur 9; bleu turquoisé 32, grosseur 0; bleues 34, grosseur 0; rayées bleu et blanc 46, grosseur 9; rouges 60, grosseur 6; bleues 470, grosseur 9; les perles de Bohême 2090/7c, 2090/8 couleur W, Y et R.

Les tissus sont peu variés; ce sont : l'américani B1, le check large B122, le check Rob Roy, le check écossais, l'andrinople B96, les indiennes B95, les mouchoirs B86 et B88, la guinée

coran, guinée 2013/2, les couvertures à rayures R41, les couvertures à fleurs B36. Les autres marchandises appréciées par les indigènes de ce pays sont le laiton, les miroirs, les clous dorés, les gobelets, plats, assiettes et cuillers en fer blanc, les manilles creuses et pleines, les fez, les spear pointed de $0^m,05$, les parasols aux couleurs variées et les singlets.

RÉGION DES STANLEY-FALLS

La diversité des perles employées dans cette région est trop grande pour pouvoir la détailler ; les échantillons (ils sont une centaine) exposés prouvent aux visiteurs qu'en règle générale presque tous les genres de perles y ont cours. Celles qui sont les plus recherchées cependant sont les petites rocailles blanches 20, grosseurs 0 et 1, et les perles rocailles rouges 60, grosseur 4 ; les dernières spécialement dans la zone du Tanganika.

Les genres de tissus sont également fort nombreux ; les plus demandés sont : l'américani B1, l'indigo drills B55, les guinées lorau, zaïda et 2013/2, la toile bleue, l'andrinople B96, les diverses espèces d'indiennes, le croisé fort bleu, l'huderungi, les tissus blancs A^1, A^2, A^3 et A^4, diverses espèces de check, les pagnes imprimées rouges B146, les pagnes Kanga de diverses catégories.

En règle générale tous les articles d'échange ayant cours dans les autres régions de l'État peuvent servir aux transactions dans les diverses zones de cette grande partie du territoire.

RÉGION DU LUALABA-KASSAI

Les perles trouvent là également un grand débouché ; nous connaissons une cinquantaine de genres demandés par les indigènes. Parmi les tissus également nombreux ayant cours dans ce pays les plus importants sont : l'américani B1 et B16, l'indigo drills B55, les indiennes, les reversibles, les guinées 20 12/2 et zaïda, les mouchoirs B27 et B88, l'étoffe supérieure B35, les check B5 et B18, l'étoffe à matelas B23, la flanelle rayée et unie, les couvertures à rayures B41 et imprimées B42.

Viennent ensuite comme marchandises servant aux échanges et aux transactions : le laiton, les assiettes, plats et cuillers en fer blanc, les grelots, les clous dorés, les fez et chapeaux, les fusils à piston, la poudre de traite et les capsules, le sel en cristaux, les machettes de traite, les merceries, les singlets, vieilles défroques, les savons et parfums.

RÉGION DU KWANGO

Une soixantaine de variétés de perles ont cours dans cette région.

Les plus demandées sont les perles rocailles blanches 20, grosseur 12, les perles olives ambre 2091/5000, 2091/5006 et 2091/5011, les perles 938 bleues et blanches.

Les tissus envoyés au Kwango sont également fort variés comme dans tous les autres districts; l'américani B1 et l'indigo drills B55 sont les plus demandés, puis viennent : les stripes Bornéo B123, les stripes Belgium, les rayures bangala, les mouchoirs B27, le savedlist rouge, l'andrinople B96, les reversibles, les prints uni, les étoffes imprimées rouges nº 6780 et bleues nº 6770, les couvertures en bourre de soie, à rayures, à fleurs, imprimées et grises mixtes.

Les autres articles d'échange sont extrêmement variés : le laiton, le cuivre, les clous dorés, les miroirs, les ferblanteries, les lanternes, les manilles creuses et pleines en laiton et en cuivre, les cadenas, les malles en tôle de fer bon marché et très légères, les bonnets grecs, les casquettes de jockey, les chapeaux gris, noirs et rouges, des parasols, habits noirs et rouges, des costumes en coutil ou en drap à bon marché, singlets, chaussures, ceintures lawn-tennis, chaussettes, pipes, savon, bougies, bols, plats, assiettes en faïence, des couteaux spear pointed de 5, 10 et 12 centimètres; dagger knives, coutelas avec gaine et courroie, machettes de traite, des fusils à piston, à silex, la poudre de traite et les capsules, de vieux sabres de cavalerie, des instruments de musique, enfin particulièrement les « zimbu m'budi » dont nous avons parlé déjà dans cette notice.

Sont exposés :

Pour chacune des douze Régions précitées, la collection des marchandises d'échange demandées par les indigènes.

LES EMBALLAGES

Assez d'attention ne saurait être apportée à la partie de la Salle des Exportations où figurent les types d'emballages adoptés par l'État du Congo.

Dans leur grande simplicité, ils sont le résultat d'une longue expérience et de recherches opiniâtres; celles-ci provenant surtout du peu d'empressement que mettaient en général les négociants à comprendre l'importance de cette question. Petit à petit, grâce à des efforts persévérants les industriels du pays sont parvenus à donner à leurs marchandises des emballages confectionnés avec un soin minutieux et dépassant comme solidité ceux des firmes étrangères qui étaient citées auparavant comme modèles aux exportateurs de Belgique.

Aujourd'hui, en règle générale, les rôles sont renversés et nous pouvons avancer sans crainte que nous n'avons plus rien à apprendre sous ce rapport.

Dans l'exposition des emballages, qui du reste est déjà permanente, car elle existe depuis plusieurs années dans les locaux occupés par le gouvernement, il y a pour l'industriel et le commerçant des données utiles à recueillir : la façon d'emballer étant souvent tout le secret des importateurs.

Trois catégories d'emballages sont nettement différenciées : les caisses, les ballots, les récipients divers, tels que barils, bidons métalliques, etc.

LES CAISSES

Les caisses destinées à être transportées vers les diverses régions sont de forme allongée; cette forme est celle que préfèrent les porteurs indigènes; leurs dimensions dépendent de la densité de leur contenu; comme pour toutes les charges, le poids ne doit pas excéder 35 kilos, ce poids étant généralement admis comme maximum à transporter au Congo.

On a choisi, pour la confection des caisses, du bois dit de Canada ou de tremble, en planches de $0^m,018$ d'épaisseur. Les parois sont fixées par des vis de sûreté à crans qu'il n'est pas possible de dévisser; deux bandes de fer feuillard entourent la caisse et ont leurs extrémités réunies par un fil de cuivre, scellé par un plomb à la marque du fournisseur; les plombs, pour ne pas être arrachés en manipulant les charges, sont encastrés dans le bois du couvercle.

Par surcroît de précaution pour les caisses contenant des marchandises excitant spécialement la convoitise des indigènes, tels que les vivres et les perles, on enfonce les vis très profondément dans le couvercle et dans le vide au-dessus de la tête on coule du plâtre.

Il y a peu de temps encore on employait des serre-joints en acier formés de lames ondulées et biseautées que l'on enfonçait entièrement par la partie tranchante en travers des joints des caisses; mais l'on s'est aperçu que les voleurs adroits parvenaient à les couper, à dévisser le couvercle et à détacher une des petites parois de la caisse; cela si proprement que les agents réceptionnaires les plus méticuleux ne pouvaient se douter du larcin.

Pour éviter les fraudes on a proposé quantité de systèmes dont beaucoup ont été essayés; le mode de fermeture actuellement en usage et qui force à briser la caisse pour atteindre les marchandises paraît être celui qui offre le plus de chances de succès.

La majorité des caisses est doublée de zinc d'un numéro assez épais pour ne pas être troué par le contenu.

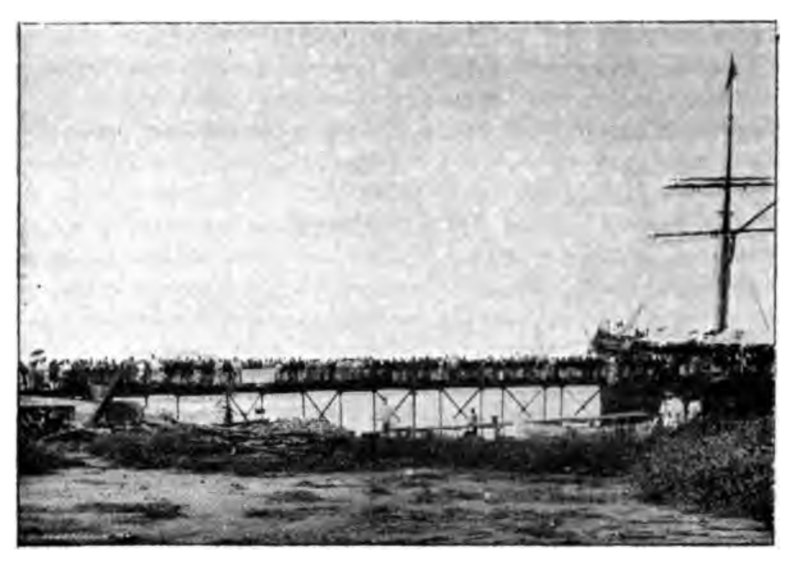
Les faces des caisses doivent être formées autant que possible de

planches d'une seule pièce et lorsque les dimensions l'exigent elles peuvent l'être de deux pièces qui doivent alors être languettées afin d'empêcher l'humidité de pénétrer à l'intérieur.

L'emploi de clous pour fermer les couvercles est formellement proscrit parce qu'il est une des principales causes d'avarie. Il est arrivé fréquemment que des ouvriers négligents ou maladroits en fermant les caisses trouaient l'enveloppe de zinc à l'aide de ces clous.

Étudions successivement les dispositions intérieures qu'elles peuvent présenter.

FARINE. — Celle-ci est contenue dans quatre boîtes métalliques hermétiquement closes et recouvertes d'une couche de vernis rouge pour les préserver de la rouille. Ces quatre boîtes sont ensuite placées



DÉBARQUEMENT AU PIER DE BOMA

dans une caisse en bois confectionnée ainsi qu'il a été expliqué plus haut. Auparavant la farine était expédiée dans des bidons en fer blanc d'abord, en fer galvanisé ensuite; mais la soudure faisait souvent défaut et si un des récipients venait à être troué par une cause quelconque, tout le contenu en était perdu. L'on a abandonné ce système d'emballage pour adopter celui employé aujourd'hui qui offre l'avantage, au cas où l'une des boîtes viendrait à être trouée ou détériorée, de laisser intacte la farine dans les autres récipients.

POUDRE. — S'emballe comme la farine; cependant, pour le Kwango, district peu éloigné où les chanches d'avaries ne sont pas grandes, on se dispense des caissettes, mettant directement la poudre dans des bidons en fer galvanisé hermétiquement soudés.

Des barillets de 4 livres de poudre sont encore demandés dans la région des Cataractes; cette poudre est elle-même renfermée au préalable dans des petits sachets de toile.

CAPSULES. — Mises par deux cent cinquante dans des petites boîtes rondes en métal; celles-ci sont placées soit directement dans une caisse doublée de zinc, soit en les répartissant par vingt dans huit caissettes en zinc emballées dans la caisse en bois.

PERLES. — Simplement enfermées dans des caisses doublées; ici le zinc est seulement destiné à diminuer les chances de pertes par suite de vol. En règle générale les perles sont non enfilées et placées directement dans l'enveloppe de zinc, sans autre emballage. Parfois, lorsque les perles sont lourdes et assez grosses et partant fragiles, elles sont enfilées et placées dans des sachets en toile très légère. D'autres fois encore, pour des perles creuses et plus fragiles encore, elles sont placées, enfilées, dans des boîtes en carton avant de l'être dans l'enveloppe en zinc. Auparavant les perles, étant en général peu susceptibles d'être avariées, se trouvaient placées dans des caisses non doublées; mais les porteurs eurent vite fait de les piller, car il leur suffisait de pratiquer une légère ouverture par où s'écoulait cette précieuse monnaie.

VINS, HUILE FINE, VINAIGRE, LIQUEURS EN BOUTEILLES. — Les caisses sont divisées en deux parties par une cloison horizontale; dans chacun des deux compartiments ainsi formés, les bouteilles sont séparées par de petites cloisons en bois maintenues par deux contreforts appliqués aux parois intérieures des caisses. Les flacons sont placés dans des paillons et tous les vides remplis au moyen de fibre de bois. Auparavant on se contentait de mettre les bouteilles dans des paillons et de les serrer au moyen de fibre de bois; cet emballage était résistant, mais, si par malheur un seul flacon venait à se briser, les autres, n'étant plus soutenus, buttaient l'un contre l'autre et la charge complète était bientôt perdue; les déchets par suite du nouveau mode d'emballage sont presque nuls, alors que jadis il manquait régulièrement un bon tiers du contenu des caisses destinées aux stations un peu éloignées.

CONSERVES. — Les boîtes de conserves entourées de fibre de bois sont mises dans des caisses ordinaires non doublées. Les caisses de conserves destinées au service des agents voyageant sur les routes des caravanes ou se rendant en mission et qui doivent journellement être ouvertes par leur propriétaire, ont le couvercle muni de deux charnières et d'une serrure avec clef.

Les boîtes de conserves sont toutes recouvertes d'un vernis protégeant de la rouille.

SEMENCES. — Chaque espèce de graine est placée dans un sachet imperméable; ceux-ci dans un récipient métallique à couvercle étanche se dévissant et ce dernier enfin dans une caissette en bois.

Le tout constitue un colis postal. Depuis que ce système a été adopté les semences arrivent en bon état à destination. Auparavant les déchets étaient fort grands parce que les sachets étaient placés simplement dans des sacs imperméables qui n'étaient pas assez résistants pour protéger leur contenu des accidents de toute espèce auxquels ils étaient exposés avant d'arriver à destination.

LES BALLOTS

Il faut reconnaître que ce sont des modèles d'emballage étrangers qui ont montré à nos industriels le moyen de confectionner des ballots d'étoffes pour l'exportation coloniale; à l'heure actuelle, les Belges emballent parfaitement les tissus, ce qui ne pourra manquer de leur donner non seulement au Congo, mais dans toutes les colonies, un avantage des plus appréciables. Il ne sert à rien d'avoir de belles étoffes et d'être à même de les fournir aux prix les plus bas, si l'on ne peut les faire parvenir à destination.

Un industriel, fournisseur de l'État du Congo, nous signalait naguère à ce propos qu'une firme étrangère, établie dans un des États de l'Amérique du Sud, lui avait fait savoir qu'il avait été étonné de la façon dont il emballait ses produits, qui arrivaient intacts à destination, tandis que les étoffes de ses concurrents étaient la plupart du temps détériorées. Des commandes lui furent faites uniquement pour sa façon d'emballer. Maintes fois, dans la petite ville manufacturière où il habite, des confrères viennent lui apporter des marchandises à emballer d'après le système appelé « du Congo » !

Pour former un ballot de tissus, ceux-ci, empilés par pièces, sont comprimés dans la mesure du possible à la presse hydraulique; plus la masse sera dure, pareille à un bloc de bois, moins elle aura de chances de s'avarier. Les tissus sont ensuite enveloppés d'un papier glacé fort, puis d'une toile imperméable les recouvrant parfaitement et enfin d'un canevas très solide cousu en nouant chaque point de couture de façon que la ficelle cédant en un point, le ballot ne soit pas défait.

Pour des régions éloignées, telles que l'Uelle, l'Ubangi et les Stanley-Falls, on met deux toiles imperméables placées de telle façon que l'une d'elles protège les extrémités de l'autre.

Quatre cercles de fer feuillard, fermés chacun par deux rivets, achèvent d'assurer la parfaite solidité du colis qui, soigneusement fait, peut alors supporter le voyage le plus mouvementé et même séjourner temporairement dans l'eau sans détérioration pour son contenu.

La forme des ballots est autant que possible allongée, le poids toujours de 35 kilos environ.

LES RÉCIPIENTS DIVERS

VIN. — Le vin de consommation courante, qui était jadis du vin portugais, est aujourd'hui du vin de Bordeaux. Il est expédié dans des dames-jeannes protégées par un panier de rotin à deux anses; entre le verre et le panier est mise une couche de paille. Ce type d'enveloppe est tout récent et remplace le simple treillis qui jadis recouvrait les dames-jeannes; il donne d'excellents résultats et les bris pendant la traversée d'Anvers au Congo, auparavant de 15 et 20 p. c., n'ont été que de 3/5 à 1 p. c. environ dans les derniers envois.

Le bouchon est enfoncé au-dessous du niveau de la tranche du goulot et cacheté à la marque du fournisseur; un capuchon fixé par un plomb de scellement achève de garantir contre les vols. Une planchette porte brûlées différentes marques dont nous parlons plus loin.

HUILES, COULEURS, VERNIS, SICCATIF, PÉTROLE, SAVON MOU, ETC. — Sont mis dans des barils de tôle emboutie qui, remplis, pèsent 35 ou 17 kilos, selon la densité du contenu; ainsi les charges de minium pèsent 35 kilos, celles d'huile, 17. L'intérieur des barils est galvanisé, sauf quand il faut mettre du pétrole et de l'huile qui s'altéreraient; l'intérieur est alors peint à l'aide de minium et de silicate.

Les barils pour couleurs ont un large couvercle soudé; ceux pour l'huile, vernis, pétrole ont une bande de remplissage et de vidange.

L'extérieur des récipients est peint au minium; de petites plaques en métal sur lesquelles sont frappées les marques nécessaires sont soudées sur un des côtés.

COALTAR, GOUDRON, POIX, SUIF. — Sont mis dans des bidons en fer galvanisé bien soudés.

LAITON. — Généralement envoyé en paquets oblongs allongés et arrondis aux angles, d'un poids de 16 kilos, afin qu'ils puissent constituer des charges pour les petits porteurs. Le laiton est simplement enroulé et ses extrémités trempées dans de l'étain fondu, ce qui permet de constater immédiatement si un bout a été coupé. De fortes et nombreuses ligatures serrent le paquet; ces ligatures sont toutes soudées au laiton même afin d'empêcher le vol; l'une d'elles porte une plaque en métal donnant les marques nécessaires. Exceptionnellement on envoie encore des rouleaux de 30 kilos, surtout lorsque c'est du fil de cuivre ou de laiton de gros diamètre; dans ce dernier cas les paquets sont ronds. Auparavant les paquets et rouleaux de fil de laiton et de cuivre étaient entourés d'une enveloppe en canevas. Cette mesure a été abrogée afin de faciliter le contrôle et constater, le cas échéant, le vol de cet article qui cons-

titue dans la plupart des régions du Congo la monnaie courante des indigènes et qui, de ce fait, est en butte à leurs rapines. L'enveloppe extérieure a été supprimée, d'autant plus que le produit contenu n'est pas susceptible de se détériorer.

SEL. — Cette marchandise est mise en doubles sacs de forte toile, emballage qui paraît suffire, quoique les nègres aient un moyen ingénieux de s'approprier le contenu ; ils font simplement faire « trempette ! » aux sacs dont ils sont chargés et accusent la pluie d'être cause de la diminution du poids. Ils ont soin d'oublier de vous dire qu'ils laissent évaporer l'eau dans laquelle les sacs étaient baignés.

FUSILS DE TRAITE. — Les caisses zinguées qui sembleraient préserver admirablement les fusils à silex et à piston, arrivaient rarement à destination en bon état par suite des chocs que donnaient à l'intérieur les parties saillantes de ces lourdes armes. Un système plus simple et plus sûr est en usage ; les fusils bien graissés sont entourés de papier, puis de paille ; on les lie ensemble, les crosses opposées aux canons, puis on les met dans une toile imperméable pareille à celle usitée pour les tissus. Ce paquet est de nouveau entouré de paille puis de toile d'emballage, une solide corde retient le tout ; ses extrémités sont réunies par un plomb de scellement.

MARQUES

Chaque expéditeur adopte d'habitude, pour éviter la confusion, une couleur de marque particulière ; les marques des charges de l'État sont bleues.

Prenons comme exemple celles placées sur un ballot de tissus ; on lit :

Un numéro indiquant le contenu du ballot ; chaque tissu est catalogué suivant une lettre de l'alphabet et un numéro spécial : B^1, B^2, B^3 etc., C^1, C^2, etc.

La marque du fournisseur.

Dans un losange la marque de la station de destination.

Sur le côté une contre marque indiquant l'année de la mise en consommation de l'envoi et parfois l'emploi particulier du ballot : transport, recrutement, force publique etc.

Le numéro du ballot. (Chaque fournisseur pendant toute l'année numérote ses ballots de 1 à..... et recommence par 1 ses envois de l'année suivante.)

Le poids brut de chaque colis.

Sur toutes les autres faces se trouve le mot « Congo. »

Dans le cas où ces marques viendraient à s'effacer, nous avons dit qu'une bande en métal assujettie à un cercle feuillard reproduisait les principales d'entre elles.

Toutes les charges sont marquées suivant les mêmes principes; pour les sacs et les dames-jeannes les inscriptions sont brûlées sur des planchettes attachées aux colis; sur les caisses, les principales sont brûlées, les autres peintes; nous avons vu que pour les bidons elles se trouvent frappées sur une plaque soudée.

Il convient d'ajouter que sous le couvercle des caisses et à l'intérieur des ballots se trouve un petit inventaire rappelant les marques du colis et le détail de son contenu.

Voilà exposés les modes d'emballage employés pour les marchandises dont la nature nécessite des soins spéciaux.

Certains produits peu altérables ou de peu de valeur sont ou bien emballés simplement dans des caisses en bois portant les marques dont il est question plus haut, ou reçoivent un emballage approprié; d'autres, tels que certains matériaux de construction, des pièces de steamer, sont envoyées sans emballage et portent elles-mêmes les marques nécessaires à leur transport ou au remontage.

De ce qui précède on peut conclure que pour les divers procédés d'emballage que nous venons de passer en revue, les efforts persévérants de l'État se sont portés sur deux points principaux :

1° De protéger les marchandises contre les diverses causes d'avaries telles que l'humidité, la négligence des porteurs, la longueur du voyage à faire avant d'arriver à destination, etc.;

2° Celui de mettre le contenu à l'abri du vol ou tout au moins de permettre aux destinataires des colis d'en constater l'effraction.

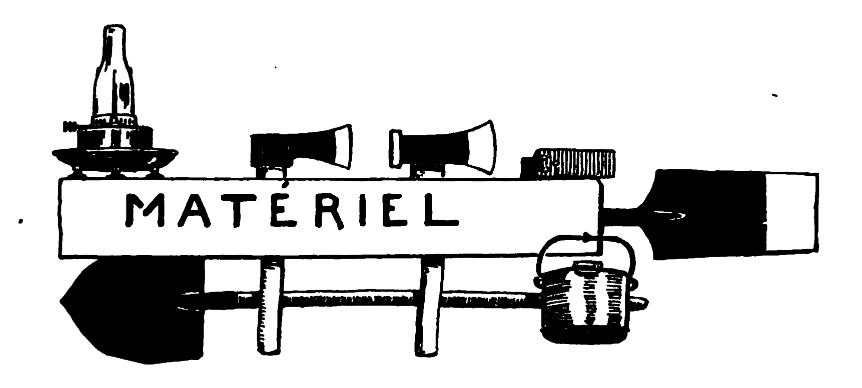
Pour le premier point le résultat semble atteint et les marchandises arrivent en bon état de conservation si les instructions concernant l'emballage sont bien comprises et surtout bien suivies par les commerçants.

Pour le second, de grands progrès ont été accomplis, mais il faut compter toujours sur l'esprit de vol et de rapines qui domine chez le nègre et qui lui suggère des moyens inventifs pour déjouer les précautions sans cesse renouvelées.

Sont exposés :

Emballages types de toute nature.





Notice écrite avec la collaboration du Lt Koller.

Il serait superflu de détailler ici ce que nous désignons sous le nom de « matériel » et qui comprend tout ce dont les Européens font usage au Congo comme en Belgique, tant pour le service public que pour leur usage personnel.

Désirant cependant faire ressortir encore l'importance pour nos industriels des fournitures à faire spécialement pour là-bas, nous donnerons une nomenclature des produits et objets divers qui s'exportent et les diviserons par catégories en nous étendant davantage sur celles qui ont donné lieu à des mesures particulières.

LINGERIE, VÊTEMENTS, CHAPELLERIE, CHAUSSURES, ARMES

Ne comportent rien de bien spécial, à part les uniformes dont plusieurs commerçants se partagent la confection. Le personnel du Congo se procure, auprès des fournisseurs de son choix, les divers objets constituant le trousseau d'Afrique.

Il faut encore classer ici l'équipement et l'armement des soldats noirs de la force publique.

L'équipement comprend :

1° Les costumes en toile bleue dont nous avons déjà parlé dans le chapitre concernant les tissus d'exportation;

2° Les ceintures rouges de 3 mètres de longueur sur $0^{m},80$ de large dont la teinture est de pur andrinople;

3° Des fez de couleur rouge écarlate;

4° Des besaces semblables à celles en usage à l'armée belge;

5° De fortes sandales en cuir, mais pour l'usage des soldats d'une certaine catégorie seulement;

6° De havres sacs d'un modèle spécial.

L'armement comprend le fusil Albini employé naguère par l'in-

fanterie de l'armée belge, sauf que la baïonnette est raccourcie. Les buffleteries de ces armes sont en cuir fauve.

Tous ces objets sont commandés en Belgique.

DENRÉES ALIMENTAIRES ET BOISSONS

Nécessairement une des questions les plus importantes, comme le prouvent les statistiques qui enregistrent annuellement pour plus de 2 1/2 millions de francs d'importation de denrées comprenant : de la farine, du beurre, du riz, des biscuits, du poisson, du café, dont la quantité va en diminuant, le café étant prélevé sur le produit des plantations (1) ; des grains, des semences, des conserves, du vin, des liqueurs, etc., etc.

Pour tous ces articles, la Belgique vient largement en tête comme pays de provenance.

FARINE. — La farine consommée au Congo est une farine étuvée préparée spécialement pour l'exportation sous le nom de « farine hongroise, dite de Trieste ». La Belgique en a exporté pour frs. 206,272-95 sur 272,450-04 (commerce général) en 1896.

CONSERVES. — Après la Belgique, c'est l'Angleterre et la France qui fournissent le plus de conserves ; tandis que le premier chiffre va en augmentant, celui des autres pays tend à diminuer, grâce à l'activité de quelques-uns de nos industriels qui se perfectionnent chaque jour dans la délicate opération de la préparation en conserves des denrées alimentaires. Une mention spéciale doit être faite pour le BEURRE qui, autrefois, provenait presque exclusivement du Danemark et que des laiteries belges mettent en boîtes actuellement dans d'excellentes conditions. Les firmes belges fournissent seules aujourd'hui le beurre nécessaire à l'alimentation du personnel blanc de l'État du Congo qui en consomme pour 35,000 à 40,000 francs par an.

Les BISCUITS « anglais » se font parfaitement en Belgique et ceux qui s'exportent encore là-bas provenant des Iles Britanniques, sont généralement introduits par les missionnaires protestants, comme du reste une bonne partie des denrées et produits anglais de toute nature, renseignés dans le commerce d'importation de la colonie.

Signalons tout particulièrement un genre de biscuits secs appelé « biscuit Cuddy ». C'est un biscuit de forme ronde dont le goût ressemble beaucoup au biscuit de mer, mais de qualité supérieure à ce dernier.

Un industriel de Vilvorde a entrepris avec succès la fabrication

(1) Bientôt, quand les cultures établies seront en rapport, cette importation cessera, pour donner lieu à un mouvement contraire.

des biscuits Cuddy et est parvenu à en produire dans d'excellentes conditions.

Parmi les autres conserves, signalons les SARDINES qui s'achètent en France, les VIANDES, dont la plus grande partie est achetée dans le pays (quelques conserves fines sont encore achetées en Angleterre et en France), le THÉ, les LÉGUMES, exclusivement achetés en Belgique, les ÉPICES, le SUCRE, les CONFITURES FINES, le LAIT CONDENSÉ, provenant de l'étranger.

En ce qui concerne le lait condensé, certaines laiteries du pays, après quelques essais assez heureux cependant, se sont désintéressées de cette fabrication qui pourrait cependant prendre une réelle extension dans le pays, grâce au débouché du Congo, où s'en consomme une grande quantité.

Enfin, les confitures fines les plus appréciées et quasi les seules actuellement exportées en boîtes au Congo sont des confitures françaises. Des essais ont été faits par l'État à l'aide de confitures fabriquées en Belgique, mais sans résultats satisfaisants.

GRAINS. — Quoique le blé prospère vers les hauts plateaux de l'est, l'État du Congo devra toujours, pensons-nous, en importer dans les autres régions où sa culture n'a nulle chance de réussir.

POISSONS SECS. — La morue expédiée au Congo s'achète en Belgique, mais provient de la Norwège et des pays du nord. Les possessions portugaises de la côte orientale d'Afrique exportent également beaucoup de poissons séchés; ce poisson sert dans le Bas-Congo à la nourriture de la force publique surtout.

POMMES DE TERRE, OIGNONS. — Sont introduits de différents pays : Belgique, Angleterre, îles Canaries, Portugal, Pays-Bas. La Belgique seule fournit à peu près la moitié, soit pour 28,000 francs environ par an.

RIZ. — Croît au Congo et dans de très bonnes conditions, comme le montrent les échantillons exposés dans la section Importation. Mais il faudra quelques années encore pour que les cultures puissent alimenter le nombreux personnel de couleur, d'autant plus que ces cultures sont entreprises dans presque toutes les stations de l'État et que les particuliers, n'entrant pas encore dans cette voie, continueront à l'acheter ailleurs. L'État du Congo a commandé pour 64,072 francs de riz en Belgique durant l'année 1896, sur un chiffre total de frs. 397,912-34 (commerce général).

BOISSONS. — Il entre au Congo pour plus de 300,000 francs de boissons consistant surtout en vins de table, en bières et en liqueurs. Les « Export bier » de nos brasseries nationales sont de plus en plus appréciées et demandées.

Ajoutons l'huile, le vinaigre, les graines et les semences, les médicaments et les instruments de chirurgie, les drogueries, les animaux vivants, le matériel de table et de cuisine, le tabac, le savon,

les bougies, les allumettes, tous articles achetés presque exclusivement dans le pays.

MATÉRIEL DE CAMPEMENT

Consiste surtout en tentes et en lits de camp que des firmes belges fabriquent dans d'excellentes conditions.

HABITATIONS, MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET MOBILIER

Quoique l'État se soit efforcé d'élever, à l'aide de matériaux du pays, la plus grande partie de ses constructions, surtout dans le



LE VAPEUR « BARON DHANIS » SUR LE LUALABA

Haut-Congo, il est une industrie dont l'Afrique ne pourra se passer avant longtemps : celle du fer. Notre pays, si admirablement monté pour édifier tout ce qui est construction métallique, trouvera dans le Congo un débouché sans cesse croissant, surtout quand le chemin de fer permettra le transport régulier des pièces pondéreuses vers le centre du continent.

Le métal trouvera sa place d'une façon fort utile dans les constructions permanentes, surtout là où le bois est trop périssable et offre des dangers d'incendie. A ce point de vue nos industriels auront donc aussi largement à exercer leur activité.

Ici se place tout naturellement la question si difficile à résoudre des CONSTRUCTIONS DÉMONTABLES; des efforts sérieux ont été faits

pour les perfectionner et arriver à un type idéal d'habitation non seulement démontable, mais transportable.

L'on voit exposée une habitation à ossature de fer construite par M. E. Masui, avec parois de Cantillana et toiture de la S. A. la Vieille-Montagne; ainsi qu'une maison démontable de Christoph et Unmach, toutes deux fort intéressantes.

Les matériaux de construction et le mobilier expédiés au Congo comprennent, outre les ferronneries, le ciment, la chaux, le feutre pour toitures, les outils de tous genres, les clous, les vis, les verres à vitre, les couleurs, vernis, miniums, siccatif, térébenthine, brosses à peindre, le coaltar, les cordages, les serrures et objets de quincaillerie divers, le charbon pour la cuisson des briques (Bas-Congo) le matériel d'éclairage comprenant le pétrole, les lampes, lanternes et accessoires, les drapeaux, etc.

MATÉRIEL AGRICOLE

Presque uniquement demandé à l'industrie du pays.

MATÉRIEL DE CHEMIN DE FER ET DE NAVIGATION

Se chiffre par des sommes très considérables pour la partie métallique, mais il vient s'y ajouter encore les huiles et graisses pour machines, les peintures, vernis, miniums et accessoires, les brosses de diverses espèces, les cordages, la toile à voile, les rames, les outils spéciaux, des accessoires en fer, en cuivre et en acier, le charbon pour le chauffage des machines, etc., etc.

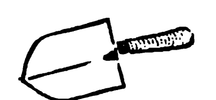
Mentionnons enfin, pour finir, les papiers et fournitures de bureau, les accessoires d'imprimerie, les appareils scientifiques, les parfumeries; les objets de sellerie, les articles pour fumeurs, etc. etc., qui sont d'un usage courant et dont le commerce belge profite largement.

Exposants :

ANDRÉ et C°, Anvers.
ANGLO-SWISS CONDENSED MILK C°, Cham (Suisse).
AMEYE, Iseghem.
A. BAUDOUX, Fontaine-l'Évêque.
JOHN P. BEST et Cie, Anvers.
BYL-CAMPEN, Grammont.
CANTILLANA, Bruxelles.
DÉPOT GÉNÉRAL EXTRAIT LIEBIG C° OF MEAT.
COUVERT, Reims.

CROSSE et BLACKWELL, Londres.
CUPÉRUS et fils, Anvers.
D'ARGENT, Bruxelles.
DEBIN, Charleroi.
DELACRE et Cie, Bruxelles.
DELACRE et fils, Vilvorde.
DELGOUFFRE, Bruxelles.
DENAEYER, Schaerbeek.
DOBBELAERE et DE MUYNCK, Gand.
DE SMETH-TROCH, Bruxelles.
DUMONTIER, Bruxelles.
ÉCOLE DE PYROTECHNIE, Anvers (Section militaire).
FISCH, Bruxelles.
FOURCADE et Cie, Bordeaux.
VVE GARRÈS jeune et fils, Bordeaux.
GRANDE VINAIGRERIE DE L'ÉTOILE.
HANNIET, Bruxelles.
AD. JANSEN, Bruxelles.
LAMBERTS fils, Vilvorde.
LANDTMETERS, Anvers.
LE MARINEL, Bruxelles.
LIBERT, Bruxelles.
MAHILLON et Cie, Bruxelles (Section militaire).
EUG. MALEVEZ, Rouillon-Annevoie.
MANUFACTURE D'ARMES DE L'ÉTAT, Liège (Section militaire).
E. MASUI, Auderghem.
A. MOERMAN et Cie, Gand.
MOQUET-LESAGE, Paris.
MORAY, Bruxelles.
MULBACH, Bruxelles.
USINES NATALIS, Liège.
NOTTEBOHM et Cie, Anvers.
POUDRERIE ROYALE Wetteren (Section militaire).
RASSE, Bruxelles.
RAYMAEKERS et Co, Bruxelles.
RÉSIMONT, Bruxelles.
RESSELER, Hoboken.
RIBEAUVILLE, Bruxelles.
RICARD, Bruxelles.
E. SCHERING, Berlin.
SNYERS et fils, Bruxelles.
S. An. d'Auderghem.
S. An. JOHN COCKERILL, Seraing.
S. An. ÉMAILLERIES BRUXELLOISES, Bruxelles.

S. An. FABRIQUE ANVERSOISE DE CONSERVES, Anvers.
S. An. LAITERIE SAINT-JOSEPH, Virton.
S. An. LAITERIE SAINT-ROCH, Couvin.
S. An. LA VIEILLE-MONTAGNE, Angleur.
S. An. DES HOUILLÈRES UNIES DU BASSIN DE CHARLEROI.
S. An. LE SOLEIL, Malines.
S. An. VISSERIE BELGE, Bruxelles.
STAUFFER et C°, Enghien.
DE STOBBELEERE, Bruxelles.
LUCIEN et H. TANT, Bruxelles (Section militaire).
T'SAS, Bruxelles.
VAN CAMPENHOUT E., Bruxelles.
VAN CAMPENHOUT frères et sœurs, Bruxelles.
VAN LECKWIJCK et Cie, Anvers.
VAN NECK frères, Bruxelles.
VAN PRUYSSEN, Hemixem.
VAN STAPPEN, Bruxelles.
VVE VAN TICHELEN-DONNERS, Anvers.
VERTONGEN-GOENS, Termonde.
WALDACK, Gand.
FÉLIX WASHER, Bruxelles.





Aussi riche que soit un pays, il ne peut être mis en valeur sans voies de communications; sous ce rapport, le Congo se trouve dans des conditions exceptionnellement favorables sauf, chacun le sait, pour la partie des monts de Cristal que franchit le grand fleuve.

Pour ouvrir toute grande cette porte qui, séculairement, a fermé l'Afrique centrale à la civilisation, les Belges ont fait un chemin de fer qui pourra compter parmi les plus grands et les plus utiles travaux du siècle.

Abordons successivement l'examen résumé des différents modes de transport qui permettent à l'heure actuelle de pénétrer en tous sens le bassin du Congo.

SERVICE MARITIME ENTRE LA BELGIQUE ET LE CONGO

Il n'y a guère de longues années, et nos compatriotes qui furent au Congo au début de l'occupation s'en souviennent encore, la côte occidentale d'Afrique n'était desservie régulièrement que par de rares navires appartenant à des compagnies anglaises et encore ces méchants paquebots ne faisaient escale à certains ports, notamment à Banana, que s'il se trouvait des marchandises à débarquer et à embarquer en quantité suffisante.

Tout ce qui était expédié pour le compte de l'A. I. A devait être rendu à Liverpool, ce qui augmentait les frais et les difficultés de transport d'une façon considérable. Quant aux passagers, ils avaient à véhiculer leurs bagages à travers l'Angleterre, subissant toutes les exigences douanières. Une fois embarqués, très inconfortablement, une interminable traversée les conduisait en un point quelconque de la côte, d'où ils devaient gagner le Congo sur le premier navire de cabotage qu'un hasard heureux amenait dans leurs parages.

Plus tard, des navires portugais et allemands commencèrent à toucher régulièrement au Congo; diverses conventions furent conclues par l'État avec des sociétés de navigation et une amélioration

sensible se fit sentir, mais ce n'est qu'en 1891 que la ligne de transports réguliers fut instituée.

La « British and African Company », l'« African Steamship Company » et la « Woermann Linie » s'entendirent pour assurer le service; un départ fut organisé d'Anvers le 6 de chaque mois et de Boma le 20; les bateaux devaient faire le voyage d'aller en vingt-cinq jours et de retour en trente jours.

D'un autre côté, le 20 juin 1889 le capitaine Murray, commandant le « Lualaba », conduisait son vapeur à Matadi. Les sondages de la route avaient été faits au préalable par le capitaine Boyé, chef du pilotage de l'État.

C'était un progrès d'une conséquence énorme; la possibilité de débarquer les marchandises directement à Matadi, tête de ligne du chemin de fer, supprimait les coûteux transbordements d'aval sur des vapeurs de 100 à 200 tonnes qui auparavant avaient été seuls à dépasser Boma.

Mais les bateaux qui se rendaient au Congo portaient toujours un pavillon étranger.

Le 24 janvier 1895 fut constituée la COMPAGNIE BELGE MARITIME DU CONGO et c'est sous pavillon belge que le « Léopoldville » (nouveau) et l'« Albertville » qui, avec l'« Eduard Bohlen », assurent actuellement le service, conduisent nos compatriotes au grand fleuve.

Il arrive fréquemment que deux navires partent simultanément tant est considérable le nombre de passagers et la quantité de marchandises à embarquer.

Outre cette ligne régulière, les envois postaux et quelques voyageurs prennent la voie de Lisbonne ou de Rotterdam.

SERVICE MARITIME DU BAS CONGO



conomiquement l'importance de la flottille du bas Congo a diminué depuis que les steamers de mer peuvent débarquer leurs marchandises directement à Matadi. Le nombre des bateaux n'a pas été augmenté en proportion du développement des divers services, ceux existant antérieurement ayant suffi pour assurer les communications entre les stations du bas fleuve et pour l'usage du gouverneur général, de la marine, des postes et des douanes. Actuellement la flottille du bas Congo comprend :

L'HIRONDELLE,
LE HÉRON,

LE PRINCE BAUDOUIN,
LE CAMILLE JANSSEN,
L'ARGUS,
L'ANVERSOIS (Landana).

Un service de pilotage est organisé à Banana et le balisage du fleuve a été fait avec beaucoup de soins. L'on sait qu'une modification constante est apportée par le courant à la répartition des îles et des bancs de sable du lit du fleuve, sans cependant que le thalweg se modifie d'une façon radicale. Afin de pouvoir approfondir éventuellement certaines passes et aussi pour créer en certains points des rives abordables, une drague destinée au bas fleuve est en construction en Belgique et sera envoyée au Congo incessamment.

Les installations maritimes se perfectionnent chaque jour; des piers de l'État et de particuliers facilitent l'accès des quais des ports du bas Congo.

SERVICE MARITIME DU HAUT CONGO

C'est pièces par pièces, portées par des nègres ou véhiculées sur des chariots traînés par des nègres aussi, que la flottille du haut Congo a été constituée. Ce travail de géant a été entrepris dès le début de l'œuvre et le jour où la locomotive arrivera au Stanley-Pool, elle trouvera un réseau fluvial activement sillonné par plus de quarante-cinq bateaux dont ci-dessous la nomenclature :

FLOTTILLE DU HAUT CONGO

PROPRIÉTAIRES	NOMS	TONNAGE
État Indépendant du Congo.	Ville de Bruxelles.	40 tonnes.
	Ville d'Anvers.	40 »
	Ville de Bruges.	40 »
	Stanley.	35 »
	Ville de Gand.	15 »
	Ville d'Ostende.	6 »
	En Avant.	9 »
	A. I. A.	8 »
	Ville de Charleroi.	6 »
	Délivrance.	23 »
	Princesse Clémentine.	40 »

PROPRIÉTAIRES	NOMS	TONNAGE
	Archiduchesse Stéphanie.	40 tonnes.
	Ville de Paris.	30 »
	Florida.	20 »
	Baron Lambermont.	6 »
	Roi des Belges.	10 »
	Ville de Liège.	
	Capitaine Shagerström.	
	Plus, sur le Kwango : le « Colonel Wahis », 9 t., le « Baron Dhanis », 15 t., destinés au bief Kirundu et Nyangwe.	
A. B. I. R.	Colonel North.	
Mission de Scheut.	N.-D. du Perpétuel-Secours.	
Société Anonyme belge.	Katanga.	
	France.	
	Général Sandford.	
	Scionde.	
	Oise.	
	Aug. Beernaert.	
	Rhône.	
	Daumas.	
État Français.	Ubangi.	
	Djué.	
	Alima.	
	Faidherbe.	
Mission Saint-Esprit.	Léon XIII.	
	Henriette.	
Mission Hollandaise.	Holland.	
	Frederick.	
	Antoinette.	
	Wendeline.	
Missions protestantes — B. M. S.	Peace.	
Missions protestantes — A. B. M. U.	Henry Reed.	
Missions protestantes — Congo B. M.	Pioneer.	
Missions protestantes — B. M. S.	Godwill.	

A cette liste il faudra ajouter bientôt un grand sternwheel de 150 tonnes et dont le chargement pourrait même atteindre 250 tonnes, mais le tirant d'eau montant alors de 3 à 4 pieds. La construction de ce navire est commencée aux ateliers de Cockerill à Hoboken et on peut en voir la maquette figurant dans la section, en même temps que les maquettes d'autres bateaux, exposées par le même établissement et permettant de se faire une idée de ce que sont les vapeurs naviguant sur les rivières de l'Afrique centrale.

Ceux-ci sont de deux types : le petit modèle allant jusqu'à 15 tonnes, ayant comme propulseur l'hélice ou la double hélice, et le grand bateau mû par une roue à aubes n'ayant pas jusqu'à présent dépassé 50 tonnes.

L'État Indépendant du Congo emploie le premier type pour exercer la police des rives du Congo et des affluents, le deuxième est adopté pour assurer les ravitaillements; c'est aussi celui utilisé en général par les sociétés commerciales pour leurs transports de marchandises.

Les grands bateaux à aubes sont à un ou deux étages.

Nous devons ajouter des bateaux à roues à aubes latérales, tels l'EN AVANT, le COLONEL WAHIS, la VILLE DE PARIS.

Indépendamment des bateaux à vapeur, l'Europe fournit au Congo de petites embarcations qui suppléent aux pirogues pour certains services. Elles peuvent se diviser en trois classes : celles destinées à naviguer sur le bas Congo qui sont presque toutes envoyées montées; celles qui sont assemblées dans les chantiers au delà des Cataractes et les canots démontables.

Les installations de la scierie de Lukolela ont déjà permis de construire dans le Haut-Congo des allèges pontées en bois du pays. M. Schoù, à qui l'on doit cet intéressant travail, a même proposé au gouvernement la construction d'un sternwheel tout en bois.

Enfin, bientôt sur le Tanganika flottera un yacht de l'État dont la coupe gracieuse permettra de naviguer dans de meilleures conditions que sur les boutres du pays.

Les navires du haut Congo ont tous été montés sur les chantiers du Stanley-Pool, sauf le « Baron Dhanis » et le « Colonel Wahis » pour lesquels des chantiers ont été établis au bief navigable qu'ils devaient desservir.

Les ateliers de la marine de Léopoldville, complétés par la scierie de Lukolela, sont aujourd'hui admirablement montés, si l'on envisage leur situation à plusieurs centaines de kilomètres de la côte.

Même le service des bateaux de l'État a toujours été subordonné aux circonstances; l'imprévu devait jouer un grand rôle dans la durée des voyages et nécessiter d'importants transports en un point ou l'autre, au détriment de certains districts.

Il n'en pouvait être autrement.

Depuis le 1er juillet 1896, l'État a été en mesure d'organiser un service postal régulier entre Léopoldville, Ibembo et les Falls. De onze en onze jours part de Léopoldville un bateau de fort tonnage dont la durée du voyage est de cinquante-cinq jours, escales comprises.

Un bateau assure le service du Kassaï; la DÉLIVRANCE sert aux transports de Muene-Kundi vers le lac Léopold II.

Huit autres vapeurs sont attachés au service des différents districts, savoir :

La VILLE DE GAND à Nouvelle-Anvers;
La VILLE D'OSTENDE à Luzambo;

L'EN AVANT à Zongo;
L'A. I. A. à Bazoko;
La VILLE DE CHARLEROI à Coquilhatville;
Le BARON LAMBERMONT à Léopoldville;
Le BARON DHANIS sur le Lualaba et le COLONEL WAHIS sur le Kwango.

L'État dispose enfin de ses allèges et canots dont une partie sert encore au transport Isangila-Manyanga; d'autres sont répartis en différents points : dans le haut Ubangi pour faire les transports Mokoangay-Yakoma; dans le Lomami pour passer cette rivière à Gandu; dans le haut Lualaba; dans la région des Cataractes, etc.

Pour terminer, disons que les ports du haut Congo ont bien moins d'exigences que ceux où abordent les bateaux à forte calaison; en conséquence ils sont plus faciles à trouver; ils ne demandent qu'une crique à l'abri des tornades et à berges accessibles.

En prévision de l'arrivée du chemin de fer et du lancement de grands sternwheels, l'État a pris des dispositions pour s'assurer à Ndolo (Stanley-Pool) un port donnant abri à plus de cinquante navires.

Le Congo et ses affluents, chacun le sait, sont des cours d'eau s'étendant parfois en nappes considérables et émaillées d'une infinité d'îles, de hauts fonds, de bancs de sable qui rendent la navigation compliquée sinon dangereuse. Aussi la nécessité d'une carte de navigation se fit vite sentir, mais 3,000 kilomètres de rivières étaient à relever et il ne pouvait être question de dresser des cartes scientifiques; aussi s'est-on borné à reporter sur les cartes l'image même du fleuve, l'aspect de ses rives, de ses îles, l'emplacement des écueils et tous les points remarquables pouvant servir de repère au pilote.

A ce levé général s'attache le nom de feu le capitaine Shagerström et à chaque voyage les capitaines de navires complètent peu à peu cet important travail.

Le lieutenant Costermans, commissaire de district, s'est occupé de faire procéder au balisage du Stanley-Pool.

Pour le moment, c'est sur ces données que se font les voyages dans le haut Congo; il en résulte que pour se diriger il est indispensable de pouvoir découvrir du regard les particularités que présentent le fleuve, ce qui exclut toute navigation de nuit. D'autres nécessités imposent aussi des arrêts journaliers: celles de donner du repos aux voyageurs et à l'équipage à l'étroit sur leur maison flottante et surtout la coupe du bois, car les chaudières sont chauffées à l'aide de bois mort dont on doit renouveler la provision

LES ROUTES DE PORTAGE

Entre Matadi, point où l'on débarque les marchandises venues d'Europe, et le Stanley-Pool où on les charge sur les vapeurs qui les conduiront à travers l'immense réseau fluvial du Haut-Congo, ces marchandises fractionnées, divisées, réduites et solidement empaquetées en charges de 30 à 35 kilos sont confiées à des porteurs et le travail ingrat accompli depuis vingt ans par les noirs de la région des Cataractes, avec une énergie et une constance qui ne s'est jamais démentie, mérite — et nous l'avons déjà dit dans notre notice ethnographique — une place d'honneur dans



PONT EN BRIQUES SUR UNE ROUTE DU HAUT-CONGO

l'histoire de la civilisation. Quant à nos compatriotes qui ont obscurément peiné pour assurer ce portage, qui ont su accomplir avec tant de succès la difficile mission qu'on leur avait confiée, nous leur exprimons ici l'hommage de notre admiration; c'est à leur activité que l'on doit une grosse part du développement de la colonie.

Le temps où les caravanes quittaient Matadi, mettant de vingt à trente jours pour atteindre le Pool, est déjà oublié. Chaque progrès que fait le chemin de fer avance le point où les porteurs prennent charge.

On a conservé provisoirement la route Matadi-Chionzo-Isangila-Manyanga-Léopoldville.

De Tumba une route se dirige vers le Stanley-Pool, une autre vers le Kwango; cette dernière se divise en deux embranchements : l'un allant à Popocabaca ravitailler le Kwango entre Kingunchi et les chutes François-Joseph; l'autre allant à Muene-Kundi, point où le Kwango devient définitivement navigable et où, ainsi que nous l'avons vu, les charges sont embarquées sur les vapeurs du haut Congo, ce qui permet d'alléger le service de transports par le Stanley-Pool.

Nous n'insisterons pas davantage sur le portage et sur l'organisation des routes des caravanes de la région des Cataractes; on en a souvent parlé et le chemin de fer qui sous peu atteindra le Stanley-Pool fera tomber dans l'oubli cette époque pénible. Nous ne devons pas insister non plus ici sur l'évolution économique qui va ainsi bientôt se produire; n'avons-nous pas répété cent fois dans le cours de ces pages : « quand le chemin de fer sera achevé », et de cette circonstance dépendait tout l'échafaudage de ce que nous avancions pour faire ressortir l'incalculable richesse du Congo.

D'autres routes de portage subsisteront plus longtemps, mais il n'est pas douteux que peu à peu elles seront remplacées par des voies ferrées; les principales sont les routes du Mayombe, celle entre Zongo et Mokoangay; celle d'Ibembo à Djabbir; le nouveau chemin créé entre le Rubi et l'Itimbiri; celles des Stanley-Falls, dont la voie conduisant au Tanganika et la grande route du Katanga.

LE CHEMIN DE FER

Est-il nécessaire d'essayer après ce que nous venons d'en dire, de démontrer encore l'utilité du chemin de fer du Congo et faut-il prouver une fois de plus la possibilité de son achèvement?

Les faits sont là évidents: l'augmentation déjà considérable de trafic, indépendamment des 3000 tonnes jadis convoyées uniquement par des porteurs; la voie ferrée franchissant à l'heure actuelle l'Inkisi, à quelques journées du Pool qu'elle atteindra bientôt!

C'est Stanley qui émit pour la première fois l'idée d'un chemin de fer destiné à franchir la région des Cataractes. En 1885 un syndicat anglais se constitua à Manchester et demanda à l'État la concession d'une voie ferrée. Les négociations échouèrent. Deux années plus tard une expédition fut organisée pour rechercher la meilleure route à suivre pour l'établissement d'une voie ferrée; cette expédition fut placée sous la direction de MM. Cambier et Charmanne et atteignit le Stanley-Pool en novembre 1888 (1).

(1) D'après Wauters.

La compagnie de construction fut constituée le 31 juillet 1889 et la première brigade s'embarqua à Anvers pour Matadi le 11 octobre suivant.

Au début on se heurta à des difficultés incroyables et il a fallu l'énergie et l'inébranlable confiance de ceux qui avaient accepté la lourde tâche de mener l'œuvre à bonne fin pour les surmonter.

Le 21 mars 1891 le premier tronçon de la voie fut inauguré (Matadi-Ravin Léopold); le 4 décembre 1893 on mettait en exploitation les quarante premiers kilomètres (Matadi-Kenge); la gare terminus fut successivement reportée à la Lufu (kil. 82 le 17 juin 1895) et à Tumba (kil. 188 le 20 juillet 1896). Au moment où paraissent ces lignes la voie dépasse l'Inkisi (kil. 261).

Dans la crainte d'être incomplet, nous ne voulons pas nous étendre ici sur l'historique de cette colossale entreprise, ni citer le nom de ceux qui ont contribué à sa réussite; aussi renvoyons-nous aux brochures spéciales déjà fort nombreuses, publiées sur le chemin de fer du Congo.

TÉLÉGRAPHE-TÉLÉPHONE

La construction de la ligne télégraphique si importante fut décidée en 1893; celle-ci doit relier Boma au lac Tanganika en suivant le tracé du chemin de fer, et passant par Léopoldville, les Stanley-Falls et le Manyema.

Cette ligne est déjà achevée jusqu'à Tumba; elle part de Boma, suit la rive droite du fleuve jusque Bas-Shonzo, traverse en ce point le Congo pour arriver à Underhill et de là à Matadi.

Au point où le fil traverse le fleuve, sa portée n'a pas moins de 810 mètres. A partir de Matadi, le fil longe la ligne de chemin de fer et avance en même temps que les travaux de terrassement.

On a étudié aussi la possibilité de réunir Boma à Banana, en attendant que cette dernière localité devienne le point d'atterrissement d'un câble sous-marin. A l'heure actuelle, en effet, les télégrammes entre l'Europe et le Congo doivent être échangés via Saô-Tomé ou Saint-Paul de Loanda.

Exposant:

RICHEZ et Cº, Bruxelles.



Rappelons qu'il existe déjà de nombreuses sociétés commerciales qui prouvent, par leur vitalité, l'intérêt que portent les Belges à cette colonisation nouvelle.

Il n'y a pas seulement à mentionner les établissements particuliers de l'Afrique, mais encore les maisons de commerce montées ici en grande partie uniquement pour satisfaire aux demandes sans cesse croissantes de marchandises à exporter.

Tout ce mouvement commercial se résume éloquemment par le tableau suivant :

COMMERCE DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO
(COMMERCE GÉNÉRAL).

	Importations	Exportations	Total
	—	—	—
1893. . . .	10,148,418 26	7,514,791 39	17,663,209 65
1894. . . .	11,854,021 72	11,031,704 48	22,885,726 20
1895. . . .	11,836,033 76	12,135,656 16	23,971,689 92
1896. . . .	16,040,370 80	15,061,137 62	31,131,508 42



